
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01481568 2

Histoire Socialiste

TOME VI

Consulat
& Empire

Histoire Socialiste

(1789-1900)

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN JAURÈS

TOME VI

Consulat & Empire

(1799-1815)

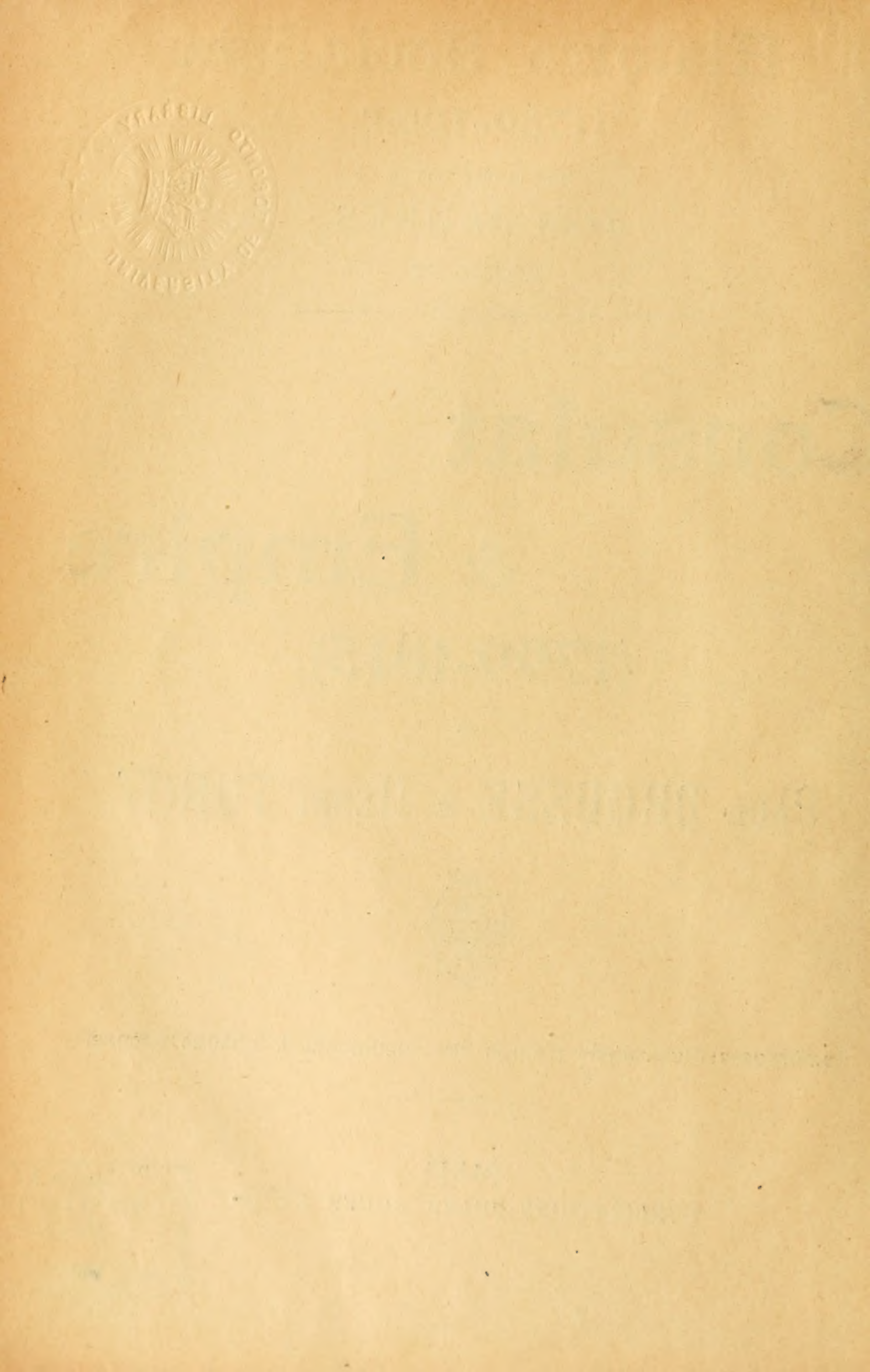
PAR

PAUL BROUSSE & HENRI TUROT



Nombreuses illustrations d'après des documents de chaque époque.

PARIS
PUBLICATIONS JULES ROUFF ET Cie



AVANT-PROPOS

*Qu'on ne s'étonne pas que la partie de l'*Histoire Socialiste *qui va suivre n'ait pas les mêmes proportions que la part qui a été consacrée, en cinq volumes, à la* **Révolution française**, *de la* **Constituante** *au* **Consulat**. *C'est que la Révolution est la source ample et profonde d'où dérivent les événements; et le seul moyen de comprendre toute l'évolution du siècle, c'est de soumettre à une analyse presque minutieuse le bouillonnement des idées et des forces qui jaillissent du sol remué par la* **Révolution**. *L'essentiel est que dans la suite de l'œuvre la même préoccupation dominante se marque, qui est de faire apparaître toute la valeur des phénomènes économiques. Il ne s'agit pas de les abstraire, de couper l'histoire en deux, événements politiques d'un côté, événements économiques de l'autre, mais de démêler l'action réciproque des intérêts économiques et des combinaisons politiques.*

L'œuvre était particulièrement malaisée et méritoire pour cette période du **Premier Empire** *où il semble que toute la* **Révolution** *ait pris je ne sais quelle forme de théâtre un peu retentissante et vide. Je remercie mes collaborateurs* **Brousse** *et* **Turot** *de leur effort en ce sens.*

J'ai déjà dit, quand ont paru les livraisons, que **Brousse**, *empêché par la maladie, n'aurait pu suffire à sa part de travail sans le concours de M.* **Louis Noguères**. *A vrai dire, la collaboration de celui-ci a été si étendue et prépondérante qu'il y aurait injustice à ne pas y insister. Il a su condenser le récit des faits en quelques chapitres vigoureux et pleins et sur plus d'un point ajouter par des recherches originales à ce que nous savions sur cette période. Au nom de tous mes collaborateurs, je l'en remercie une fois de plus.*

JEAN JAURÈS.

LE CONSULAT

LE BILAN

Le coup d'Etat du 18 brumaire place devant le développement continu et normal des principes de la Révolution une barrière formidable. C'est l'arrêt brusque de cette Révolution, c'est l'établissement d'une condition sociale générale où les classes auront peut-être un rôle différent de celui qu'elles avaient avant 1789, mais où elles coexistent néanmoins avec les mêmes causes de discorde, puisque les unes ont dupé les autres.

Cependant, comme l'homme qui lentement s'élève pour parvenir à un plus haut sommet se retourne parfois et regarde s'élargir l'horizon devant lui, ainsi, dans ce temps d'arrêt que marque le Consulat, nous verrons s'ordonner l'œuvre de la Révolution française. Des conditions économiques, sociales, l'épuisement des partis de lutte, la réunion dans une vue commune de tous les lassés, de tous les déçus, de tous les ambitieux ont pu favoriser la main mise d'un homme sur le produit du prodigieux effort de dix années, mais la trace de cet effort subsiste. C'est beaucoup parce que l'homme qui accaparait l'œuvre révolutionnaire se donnait comme l'homme de la Révolution qu'il a pu établir un état de stabilité, et c'est dans les matériaux que lui donnait l'histoire de la Révolution qu'il a dû chercher les bases de la reconstitution de l'ordre social. Ainsi la Révolution est arrêtée dans sa marche par le coup d'Etat du 18 brumaire, mais c'est en quelque sorte pour que soit dressé le bilan de son œuvre. D'ores et déjà, nous pouvons le dire nettement, la Révolution, dans l'instant qu'elle se termine, apparaît comme ayant détruit, — au profit d'une catégorie de citoyens qui par elle ont acquis une liberté qu'ils n'avaient point, des biens qu'ils convoitaient et qu'ils veulent garder à tout prix, — l'ordre qui existait jadis. Cette catégorie de citoyens comprend la masse partout répandue des propriétaires de biens nationaux, des enrichis soucieux de garder leur richesse et, par elle, le pouvoir. La classe jadis dominante, la noblesse, n'est plus qu'un corps mutilé;

c'est la classe moyenne, la bourgeoisie, qui désormais, par l'arrêt de la Révolution demeure maîtresse dans la nation. La foule du prolétariat reste au-dessous d'elle sans avoir compris les avantages immédiats que la lutte soutenue pouvait lui faire espérer. Le bilan de la Révolution tel qu'on peut l'établir au lendemain du coup d'Etat se résume en deux mots : le triomphe de la bourgeoisie.

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE AU LENDEMAIN DU 18 BRUMAIRE

Pour comprendre l'histoire du nouveau gouvernement, la façon dont il a pu s'implanter et fixer des éléments multiples, épaves de tant de troubles et de tant de coups d'Etat, il est indispensable de rechercher quelle était, au moment où Bonaparte a renversé le Directoire, la situation respective des deux grandes classes de la nation : la classe possédante et la classe salariée. Dans cet exposé, nous pouvons laisser de côté la noblesse. Nous ne pensons pas qu'il faille, au lendemain du 18 brumaire, donner à celle-ci une place importante parmi les facteurs essentiels des événements à venir. De toute façon, le parti noble est le vaincu. Il pourra envisager l'acte de Bonaparte comme rendant possible une victoire future, mais non comme une victoire immédiate. « Plusieurs partis ont entrevu dans le lointain des espérances... », écrivait après l'événement Mallet du Pan [1]. Et il savait bien que « ces partis » signifiaient « son parti ». C'est ainsi que la noblesse et les monarchistes pourront espérer voir le général jouer un jour le rôle historique de Monck, mais ils ne disposent plus d'assez de force et d'assez de crédit pour, par eux-mêmes, aider ouvertement à l'effort qu'ils attendent. Nous laisserons donc pour l'instant la noblesse et envisagerons seulement la situation et l'état d'esprit de la masse immense de la nation partagée entre les « nantis » et le prolétariat. De ceux-là, en effet, dépend toujours l'avenir du pays. Dans quelles conditions sont-ils après le coup d'Etat et comment sont-ils préparés à l'envisager?

A. — En haut de l'échelle sociale, écrasant tout le monde par leur luxe, donnant le ton à la « société » qui s'épuise à les vouloir imiter sans en posséder les moyens, des financiers, des agioteurs, sont dans la bourgeoisie les maîtres nouveaux. Dans un temps où l'argent était rare, c'est à ceux qui le possédaient qu'allait la toute-puissance. Les véritables maîtres, ce sont tous ces gens dont l'Etat a besoin pour entretenir les armées, pour aider à la répartition aussi égale que possible des grains sur le territoire, en un mot tous les détenteurs de la fortune publique accaparée par tous les moyens possi-

1. Descotes, *La Révolution vue de l'étranger*, p. 551.

bles. La puissance de tous ceux-là est absolue. Ils commandent dans les ministères, ils achètent les députés, comme le montre le procès qui se déroule peu après le coup d'Etat entre le tribun Courtois et les banquiers Fulchiron et consorts; par leur argent, ils dominent et personne ne pourrait songer à leur ôter leur pouvoir. Il faut de l'argent pour subvenir aux services publics, il faut de l'argent pour acheter des canons, des fusils, des vivres. Or l'Etat ne disposant pas de fonds s'adresse aux financiers pour qu'ils assurent les dépenses. Il leur donne des « délégations » qui leur permettent de percevoir directement les contributions. Ils prennent eux-mêmes l'argent à la Monnaie pour recouvrer leurs créances[1]. Les Ouvrard, les Seguin : voilà les hommes indispensables dans l'Etat. Nous avons vu aux Archives nationales (F^{11} 292) un rapport secret non daté, mais qui est évidemment des derniers jours du Directoire, montrant quel rôle capital peut être celui d'un de ces grands financiers. L'auteur du rapport expose la gêne qui existe dans la circulation et la répartition des blés sur le territoire de la République. Il y a trois récoltes entassées au nord et il n'y a rien dans le midi. Pour parer aux dangers de cette situation, le Directoire a permis l'exportation dans la République batave et en Helvétie, à condition du versement des 4/5 des mêmes quantités dans les départements du midi. Ce procédé est trop compliqué et trop difficile. D'un autre côté, on ne peut songer à une loi sur l'exportation, « le seul nom d'exportation de grains présenté à la tribune du Corps législatif ferait crier à la disette ». Les ministres des Finances et de l'Intérieur avaient proposé un moyen propre à « régulariser le mouvement et la valeur des grains, afin de maintenir l'abondance dans l'intérieur, de faire le bien des propriétaires et des consommateurs, et d'accélérer la rentrée des contributions ». Mais ce moyen remettait le soin des résultats à obtenir à cinq maisons de commerce, et le Directoire a vu là de grands inconvénients, surtout dans la difficulté qu'il y aurait à « tenir cachés les ressorts employés par le gouvernement ».

Les deux ministres ont alors remanié leur projet. « Une seule personne, connue dans toute l'Europe par son habileté, ses lumières et son activité pour le commerce des grains, dont la moralité et les moyens immenses sont parfaitement connus, sera chargée de toutes les opérations de ce genre que le gouvernement lui ordonnera de faire. Rien ne se fera qu'à mesure que les circonstances et les besoins l'exigeront; point d'administration, point de bureaux montés, point de magasins, point d'employés, tout se dirigera par ses moyens, par ses agents, pour son compte et en son nom. Ce citoyen se soumettra à toute la responsabilité, sous la surveillance immédiate des ministres de l'Intérieur et des Finances, dont l'un dirigera ses achats ou ses ventes, et l'autre sa comptabilité. Non seulement il s'occupera immédiatement de régu-

1. « Ça ne va pas si mal, visite pire que celle du diable », libelle de l'époque.

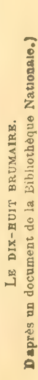
lariser le prix des grains dans toute la République, mais encore de tous les échanges que le gouvernement désirera ou des achats extérieurs qu'il pourrait juger nécessaires. » En conclusion à ce rapport, un arrêté commettait le grand financier Vanderbergh « pour les achats, ventes, ou versements de grains que le Directoire exécutif jugera à propos de lui ordonner, soit au dedans, soit au dehors de la République. »

Ainsi, c'est aux mains d'un seul que l'on remettait le soin de distribuer du pain à la France! Et que l'on n'aille pas parler de l'honnêteté de ces grands capitalistes : ce qu'ils estiment avant tout, c'est leur fortune, et s'ils la font en France, ils ne sont pas moins prêts à la mettre en sûreté à l'étranger. « Je puis d'un trait de plume, disait Seguin, envoyer deux ou trois millions à Londres » (*Mémorial de Norvius*, t. II, p. 302). Les grands d'hier avaient porté leurs forces, leurs épées à Coblentz; les grands du jour avaient leurs dispositions prises déjà pour enlever à la nation épuisée des millions que recueillerait Londres. Il est difficile de délimiter exactement dans quelles proportions les fournisseurs volaient l'Etat, mais ce qui est évident, c'est que le gaspillage le plus effréné enrichissait non seulement les chefs des maisons de banque ou de fourniture, mais encore toute la horde de leurs subalternes, employés, vérificateurs, comptables. Le temps n'est pas loin ou Seguin, Ouvrard, Vanderbergh vont s'accuser réciproquement de vol au préjudice de l'Etat, et c'est, bien entendu, de millions qu'il s'agira (*Archives nationales*, F[11], 292). Dans « le parti des nouveaux riches », comme l'appelle Malmesbury, se rangent aussi les agioteurs de toutes sortes, qui ont fait fortune en spéculant sur les assignats ou qui encore ont su réaliser au bon moment pendant l'agiotage; les gens de robe, de procédure et de basoche qui, chargés de travailler à la liquidation des anciens domaines devenus le gage des porteurs d'assignats, volent et s'enrichissent à peu près sans contrôle.

C'est en parlant de tous ces gens que M. Vandal dit « qu'ils vivent sur la Révolution[1]. C'est peut-être exact en tant que fait, mais ce n'est point à la Révolution même qu'il faut imputer cette situation. La Révolution, « cette affaire énorme, colossale, extraordinaire », comme l'appelle M. Vandal, n'avait pas pour fin dernière la remise aux mains de quelques-uns du capital de la France, mais bien plutôt de procéder à une répartition plus équitable de ce capital, qu'il soit financier, moral ou foncier. Mais, dans les heurts inhérents à toute grande secousse populaire, des accapareurs, des voleurs s'étaient glissés, comme on voit pendant les batailles se glisser des voleurs auprès des morts ou des blessés. Ce sont précisément ces voleurs que le nouvel état de choses va confirmer dans leur injuste possession.

Les « enrichis » ne pouvaient qu'applaudir au coup de force qui permit

1. *L'avènement de Bonaparte*, p. 51.



LE DIX-HUIT BRUMAIRE.
D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

au général Bonaparte de confisquer la Révolution. Ils avaient ramassé une certaine fortune et ils avaient pour unique souci de la conserver. Or, pour cela, il fallait éviter les secousses semblables à celles du passé, car elles sont plus propres à briser les fortunes faites qu'à les consolider. On parle donc de « l'ordre », c'est-à-dire le pouvoir fortement établi. Et puisque Bonaparte semble vouloir prendre ce pouvoir, il y a tout intérêt pour les capitalistes à crier : « Vive Bonaparte ! » Ils ont fait plus. On connaît, en effet, la lettre adressée par le financier Ouvrard, fournisseur de la marine, à l'amiral Bruix, ministre de ce département, lorsque, le 18 brumaire, au matin, il eut vu passer, de sa maison de la rue de Provence, Bonaparte et son cortège :

« Citoyen amiral,

« Le passage du général Bonaparte se rendant au Conseil des Anciens, « quelques mouvements de troupes, me font pressentir qu'il se prépare du « changement dans les affaires politiques; cette circonstance peut nécessiter « des besoins de fonds. Je vous prie, mon cher amiral, d'être l'interprète de « l'offre que je fais d'en fournir tout de suite. J'ai pensé que celui qui est « chargé du service le plus important dans la partie que vous commandez, « pouvait, sans indiscrétion, vous faire une pareille offre, et que vous n'y « verriez qu'une preuve de son dévoûment pour la chose publique, au succès « de laquelle il cherchera toujours à coopérer.

« Salut et considération. »

Ouvrard offre donc une première mise de fonds — et il est indispensable du reste qu'il y en ait une au moment d'un coup d'Etat. C'est assez dire avec quel enthousiasme le monde de la haute finance était prêt à soutenir le général factieux. Celui-ci du reste était connu des fournisseurs : à l'armée d'Italie, à l'armée d'Egypte, il avait été en relations avec eux, et ils ne pouvaient oublier que c'était un homme d'affaires — un des leurs, presque ! — celui qui, avant la campagne d'Italie, encourageait ses soldats au pillage des pays qu'ils allaient parcourir ! La présence du général Bonaparte à la tête du gouvernement, c'était, pour toute la race des fournisseurs, la perspective de bénéfices assurés pendant des guerres futures. La satisfaction des gens de Bourse se manifesta du reste d'une façon évidente par la hausse immédiate du tiers consolidé. De 11 fr., 38 le 17 brumaire, il passe le 18 à 12 fr., 88; est à 14 fr., 38 le 19, et monte ainsi les jours suivants à 15 fr., 63, 17 fr., 75, 19 fr., 25. Il est à 20 fr. le 24 brumaire.

M. Aulard[1], commentant cette hausse des cours, rappelle le mot de Talleyrand à qui Bonaparte demandait plus tard l'origine de sa colossale fortune et qui, en « effronté courtisan », répondit : « J'ai acheté de la rente la veille du coup d'Etat de brumaire et je l'ai revendue le lendemain ».

1. *Etudes et Leçons sur la Révolution française*, seconde série, p. 223.

Au-dessous de la haute bourgeoisie riche, étalant à Paris un luxe immodéré, la masse de la moyenne bourgeoisie s'étend sur tout le territoire. On dit souvent que la Révolution a été faite pour les bourgeois, c'est vrai, mais il serait peut-être plus exact encore de dire qu'elle *a fait* des bourgeois. Et, en effet, prenons par exemple le fermier de l'ancien régime. Avant 1789, il exploitait une terre qui n'était pas la sienne, travaillant pour un maitre qu'il connaissait peu ou point, puisque Versailles retenait ce maître et qu'il n'en avait guère de nouvelles que dans l'instant où il devait lui adresser les revenus de la propriété. Cependant, ce sol qu'il travaillait, le fermier l'aimait et, quand les épis mûrs se courbaient, ce n'est point sans le sentiment d'une tristesse profonde qu'il songeait à l'instant où il les faudrait couper — pour d'autres! L'agriculteur aime la terre, comme le pêcheur aime l'Océan, parce que c'est d'elle qu'il tire et ses joies et ses peines, c'est d'elle qu'il vit. Le jour où éclata la Révolution, un grand nombre de paysans, de fermiers se soulevèrent et poursuivirent au nom des principes nouveaux le but qui leur apparaissait à eux comme le plus juste à atteindre : l'affranchissement de la terre.

Mais ici encore, nous le verrons, la Révolution n'a pas abouti. Elle a été détournée, arrêtée dans sa marche. Quand, par suite de l'émigration, des troubles et de la vente des terres à vil prix, des fermiers ou des gens de la campagne ont été mis en possession de parties plus ou moins considérables de terrains, ils ont estimé que pour eux la Révolution était terminée et n'ont demandé qu'à exploiter et faire rapporter des terres qu'ils désiraient depuis longtemps et qu'ils aimaient davantage encore dès l'instant où ils en étaient les maîtres. C'est ainsi que le petit propriétaire foncier, fait tel par la Révolution est devenu à la fois contre-révolutionnaire et ami de la Révolution. Le petit propriétaire foncier est alors, si l'on peut ainsi dire, un conservateur révolutionnaire, c'est-à-dire que, considérant la Révolution comme terminée du jour où il est propriétaire, il entend conserver le bénéfice de la Révolution. Ce bénéfice c'est, pour lui, sa propriété.

M. Vandal[1] nie que la Révolution ait créé la petite propriété. Sans doute on n'a pas vu surgir subitement sur le territoire cette forme de répartition de la richesse, mais ce qui est indiscutable, c'est que la Révolution, tout en libérant la petite propriété existante qu'écrasaient les charges anciennes, a multiplié dans d'énormes proportions le nombre des petits propriétaires. M. Vandal, lui-même, est obligé de le reconnaître lorsque, parlant des travaux de Tocqueville, de MM. d'Avenel, Loutchitchsky, Anglade et Lecarpentier sur la répartition des biens nationaux entre les diverses classes sociales, il conclut que cette répartition s'est faite entre les bourgeois et les paysans dans une proportion qui a varié selon les régions. C'est donc bien un fait certain que tout un noyau de petits propriétaires paysans existe

1. *Ibid.* p. 45.

quand s'arrête la Révolution et qu'ils sont décidés à ne plus laisser à la merci de troubles nouveaux les terres acquises pendant les troubles passés.

A côté de l'artisan rural dont nous venons de parler, le petit propriétaire de vieille bourgeoisie a, lui aussi, en beaucoup d'endroits, accru sa terre. Celui-ci, au lieu de faire comme d'autres rentiers de la moyenne bourgeoisie qui gardèrent par devers eux leur petit capital-argent et furent ruinés par les emprunts forcés, la suspension des arrérages ou enfin la banqueroute de 1797, avait lentement accaparé les assignats et attendu le moment propice pour acheter des biens nationaux à très bas prix. Cette catégorie de moyens bourgeois vit dès lors sans faste, car la terre rapporte peu, mais enfin elle vit et surtout garde la terre qui, un jour prochain, lui donnera la richesse et la puissance. C'est de cette façon que la moyenne bourgeoisie accumula des réserves foncières et fonda sa fortune.

Or cette bourgeoisie, comme les artisans ruraux, et exactement pour les mêmes raisons, désire la stabilité dans la condition sociale actuelle pour garder ce que la Révolution lui a donné. C'est en partant du même point — leur intérêt personnel — que dans les villes nombre de petits commerçants envisagent la Révolution comme finie. Il n'y a plus, grâce à elle, de hiérarchie dans les métiers et, de même que des paysans jadis salariés sont devenus propriétaires, de même beaucoup d'ouvriers sont devenus petits patrons et sont ainsi allés grossir les rangs de la masse des demi-bourgeois. Les boutiques sont nombreuses désormais et s'il est vrai qu'elles rapportent peu, du moins l'ouvrier considère qu'un grand pas a été fait depuis le temps où il ne pouvait espérer être un jour « à son compte ». La richesse n'est pas venue, peut-être, mais du moins on peut toujours l'attendre en respirant librement entre quatre murs à soi.

Ouvriers devenus, par la liberté du commerce et de l'industrie, petits patrons; paysans devenus, par la libération des terres, petits propriétaires; bourgeois avisés et économes devenus, par l'achat des biens nationaux, détenteurs d'importantes parties du sol : voilà les plus ardents à demander que la Révolution subsiste par la consolidation de leur situation, c'est-à-dire qu'elle s'arrête! Tous étaient levés jadis lorsqu'aux journées révolutionnaires il avait fallu crier les revendications du peuple, ils avaient combattu pour soutenir ces revendications; mais aujourd'hui, à la tête d'un pécule, ils ne veulent plus descendre dans la rue, ils ne veulent plus d'émeutes. Dans les *Mémoires* de Lescure sur les journées révolutionnaires et les coups d'État de 1789-1799, on entend dire[1] par Le Couteulx de Candeleu : « Il y a beaucoup de petites fortunes faites à Paris pendant la Révolution, ce qui a beaucoup étendu la classe de la petite bourgeoisie, et cette classe est ce que j'appelle le peuple de Paris qui, je le répète, à l'avenir regardera faire les gouvernants ou les meneurs entre eux ». Cette petite bourgeoisie regarde

1 II, 215.

faire, mais surtout elle est prête à accueillir avec joie celui qui, tout en la rassurant sur le maintien des conquêtes de la Révolution, — c'est-à-dire l'accroissement de son bien-être, — établira l'ordre. Confondant les principes de la Révolution avec leur propre intérêt, les bourgeois de la classe moyenne pensent que la mauvaise administration ou les excès démagogiques sont aussi pernicieux à ces principes qu'à leurs propres affaires et, tout en demeurant passifs devant les coups d'État qui se répètent, ils sont prêts à devenir le fondement d'un état nouveau où « l'ordre » présidera au maintien de la condition que la Révolution leur a faite.

B. — Nous nous sommes occupés jusqu'ici de ceux qui ont personnellement retiré un bénéfice de la Révolution et nous avons vu que tous ceux-là ne désiraient qu'une chose, l'établissement de l'ordre. Mais, en dehors des « enrichis » et de tous les propriétaires anciens ou nouveaux qui forment « l'armée des intérêts », il y a toujours la foule aux rangs infiniment profonds de ceux qui s'avançaient les bras tendus dans un appel de délivrance vers la Révolution et qui demeurent maintenant épuisés, brisés, sans avoir rien du bonheur qu'ils attendaient. Pour eux, nous le savons, pour tout le prolétariat des campagnes ou des villes, la Révolution, qui fut d'abord le produit d'un geste libérateur, le cri sauvage et longtemps prolongé de tout un peuple dont les chaînes se brisent, fut ensuite le moyen réfléchi et accepté de parvenir à la réforme totale de la société, à l'amélioration générale. C'est pourquoi le prolétariat fut l'acteur des journées révolutionnaires. C'est lui qui a « donné » le 14 juillet, les 5 et 6 octobre, c'est lui qui a été victime, le 17 juillet 1791, de la première application de la loi martiale, c'est lui qui, le 20 juin et le 10 août, a renversé la royauté, c'est lui qui partout et sans trêve a poussé au prix de son sang la Révolution vers plus de justice et plus d'égalité. Le prolétariat, courbé pendant une longue suite de siècles sous le plus absolu des jougs, s'est réveillé tout d'un coup et, se ruant vers le grand soleil entrevu qui devait éclairer un monde où chacun pourrait vivre sa vie, il s'est rué, brisant tout sur son passage, mais ne regardant point aux ruines entassées puisqu'on n'avait jamais regardé vers lui, source de toute la fortune et toute la gloire de gens que son malheur faisait heureux. Et c'est ainsi, par les routes sanglantes de la Terreur que le peuple, d'un bout à l'autre de la France, avait marché dans la Révolution. Or, depuis plus de dix ans que le prolétariat était sur la brèche était-il prêt d'atteindre au but rêvé? Hélas non. Beaucoup, nous l'avons dit, dans la classe des travailleurs avaient su tirer parti des événements, profiter des troubles pour gagner quelque bien-être, mais la classe, en tant que classe, c'est-à-dire le groupement des individus dont la vie est régie par des conditions économiques, politiques et sociales identiques n'avait rien gagné. Adrien Weber, étudiant le socialisme agraire, écrit[1] : « L'on a dit que la Révolution de 1789 fut une jacquerie qui

1. *Rev. Soc.* 1894, II, p. 531.

réussit. Hélas, les paysans qui soutinrent en 1789 et 1793 la bienfaisante révolution politique des bourgeois uniquement parce qu'ils espéraient qu'elle serait sociale pour eux, se trouvèrent finalement dupés et trahis par la bourgeoisie comme l'avaient été leurs ancêtres, les Jacques, par Etienne Marcel, comme les volontaires de la République furent ensuite volés du milliard des biens des émigrés qu'on leur avait promis. » Cette révolution, que les salariés agricoles espéraient sociale, était attendue sociale aussi par les salariés des villes; or ce fut pour eux l'échec sur toute la ligne. Ils demeurent, après avoir hissé la bourgeoisie plus haut sur l'échelle de la Société, les ouvriers exténués et découragés d'un changement politique qui ne leur rapporte rien.

Babeuf et les Egaux avaient tenté le suprême effort et donné au labeur du prolétariat, à ses actes prodigieux, d'abord impulsifs et quasi aveugles, puis de plus en plus conscients du but à atteindre, le programme merveilleux de netteté renfermé dans les 15 articles de *l'Analyse de la doctrine de Babeuf*. Selon le mot de Malon[1], les égaux étaient allés à l'âme du peuple en lui disant : « La Révolution victorieuse des rois, des nobles et des prêtres n'est pas finie, elle ne le sera que lorsqu'elle aura assuré, par l'organisation du travail, la juste répartition des produits de tous les membres de la société ». Mais les nouveaux conservateurs avaient eu tôt fait de supprimer Babeuf et le prolétariat terminait dans une lamentable misère sa marche détournée de la juste voie vers l'idéal de la révolution sociale. Et pourtant on avait inscrit dans les déclarations une liberté que réclamait la classe salariée : la liberté du travail. Mais c'était là un leurre puisqu'aucune garantie n'était mise à la disposition de l'employé à l'égard de son employeur, puisque la coalition entre gens de même métier était sévèrement interdite et que, par conséquent, il n'y avait point de moyen économique qui permit à l'ouvrier, au travailleur, de contrebalancer la toute-puissance de celui qui l'employait. Liberté de travailler aux conditions imposées ou alors liberté de mourir de faim! Voilà à quoi se réduisait la victoire sociale du prolétariat qui avait fait la Révolution. Il avait vu pour cela tomber ses fils et assistait maintenant, misérable et dégoûté, à toutes les compétitions et désirait en somme surtout une chose, la paix à l'intérieur, pour retrouver ses forces et travailler, avoir du pain.

C'est ainsi que nous en arrivons à constater que le prolétariat dupé épuisé, ne demande, lui aussi, qu'une chose : la restauration de l'ordre Quand la chaumière se vide et que le pain manque, l'ouvrier qui comba pour améliorer son sort doit abandonner la lutte pour retrouver des force qui seront nécessaires à un jour prochain. Ainsi la classe salariée dut aspirer au repos qui donnerait du travail et assurerait le pain de chaque jou

Et puis, un nouveau sentiment est né dans la foule des humbles et fera

1. *Lundis social*. dans *Rev. Soc.* 1892, I, p. 674.

accepter du peuple le changement dans la forme du gouvernement, si celui-ci permet à ce sentiment de se développer : l'homme du peuple est devenu chauvin. Nous n'avons pas à insister ici sur le caractère primitivement international de la Révolution. On avait fait la guerre aux rois et non aux peuples chez qui, selon une admirable déclaration, on devait porter non le fer et le feu, mais la liberté. Mais, et ce sera toujours un argument capital contre tous ceux qui vont disant que la guerre est nécessaire et parfois morale, que de montrer que les guerres mêmes de la Révolution, entreprises pour semer dans le monde les idées nouvelles et fécondes, ont abouti, en fin de compte, à des luttes d'annexion, de spoliation. Et c'est alors la guerre « glorieuse » de l'ancien régime qui reparaît. La gloire des armes obsède les esprits, les déprime, les affaiblit, mettant la confiance et la force de la nation à la merci d'un échec ou d'une victoire. Le peuple aspirant à l'ordre, au calme à l'intérieur, rêvait aussi d'une paix extérieure basée sur des succès français, et la façon dont son enthousiasme fera explosion quand ces succès viendront montre assez tout ce qui couvait dans la masse de désir de gloire.

Nous avons tenté jusqu'ici de mettre en relief — sans nous arrêter à des considérations sur la situation politique des partis — dans quelles conditions était la France au moment du coup d'Etat. Il apparaît bien que, pour des raisons d'ordre divers, l'immense majorité était mûre pour laisser faire ce coup d'Etat ou même y applaudir. Mais alors que devient, dans l'histoire que nous allons voir se dérouler, l'antagonisme des classes? Malon, résumant Marx, écrit dans son *Socialisme Intégral*[1], que « la guerre des classes n'a pas pris fin à la Révolution française, elle n'a fait que se simplifier. La bourgeoisie, traître au prolétariat qui lui avait donné la victoire, s'est tournée contre lui, est devenue conspiratrice à son tour et a pris l'hégémonie des forces rétrogrades (noblesse, clergé, privilégiés de tous genres)... ». Que les deux classes dont parlent Marx et Malon se retrouvent seules en présence quand la Révolution se termine, c'est une opinion qu'il est impossible de rejeter, puisque tous les faits sont là qui le prouvent; mais, pour ce qui est de la lutte de classe, il est absolument inutile de vouloir en faire le substratum unique de l'histoire du Consulat. Il n'y pas de lutte de classe dans la période qui s'ouvre, ou, en tous cas, les symptômes en sont tellement rares, que l'historien a de la peine à les discerner. Ici, par conséquent, nous devons encore une fois montrer que la conception du matérialisme économique, la méthode marxiste en histoire, ne peut pas, strictement employée, nous fournir toutes les explications des phénomènes historiques qui vont se dérouler[2]. Nous sommes obligés de chercher par ailleurs un guide méthodique qui nous permettra d'envisager les événements et d'en pouvoir tirer la philosophie. Or

1. I, 27.
2. Cf. Jaurès. Conclusion de l'histoire de la Constituante.

il y a un nom, il n'y en a qu'un seul à prononcer pour que chacun voie s'éclairer toute l'histoire de la période du consulat : Bonaparte. Nous croyons que parmi les facteurs qui peuvent intervenir pour diriger la vie d'un peuple, il faut faire une place certaine à l'influence personnelle d'un homme qui, par son génie ou par sa faculté de représenter les aspirations d'une classe ou de plusieurs classes, peut influencer et modifier même la marche des choses. Cette action d'un homme sur la société de son temps nous apparaît comme manifeste et indispensable à mettre en relief en traitant l'histoire du Consulat. Nous ne pensons pas qu'il y ait dans certains ouvrages de critique historique, comme, par exemple, celui de Tolstoï sur *Napoléon et la campagne de Russie*, autre chose qu'un très brillant paradoxe. Pour Tolstoï, Napoléon n'a été qu'un jouet dont a disposé le « hasard ». Quant à lui reconnaître une valeur personnelle quelconque, une influence individuelle dans l'histoire, c'est vouloir se laisser prendre au mirage de « gloire » que les hommes ont mis autour du nom de l'un quelconque d'entre eux. Cette négation de l'influence possible de l'individu, l'absolue nécessité, au contraire, pour l'histoire de n'être que le produit du développement des masses, développement conditionné par les seuls facteurs économiques, dérive nettement de la méthode dite marxiste. En Russie, la foi dans cette méthode est profonde, et l'économiste Milioukow, dans son *Introduction à l'histoire de la civilisation russe*, déclare nettement qu'elle est la seule qui convienne vraiment à l'histoire. Il ne faut pas se montrer aussi absolu. Les faits nous prouvent que les contemporains de Bonaparte, dans toutes les classes de la société, ont observé une attitude telle que sa personnalité a pu se développer sans contrainte dans la société, et déterminer l'union d'un nombre considérable d'énergies autour de lui. Chaptal[1] dit que Bonaparte « avait fondu tous les partis », et il ajoute : « L'histoire de la Révolution était alors pour nous à la même distance que celle des Grecs et des Romains ». C'est là une parole décisive, car aucune ne saurait mieux faire comprendre l'influence réelle, prodigieuse presque, d'un seul homme sur les gens de son temps. Nous avons vu déjà rapidement comment il faut entendre que Bonaparte avait fondu tous les partis, et nous le verrons mieux encore par la suite, mais le fait brutal qui nous importe en ce moment, c'est que Bonaparte, par ses actes non contestés ou peu contestés, voit la nation se grouper sans étonnement autour de lui. Il va pouvoir agir dans le pays et le faire agir : sa personnalité aura donc bien quelque valeur.

Ainsi, tandis que la lutte des classes est momentanément suspendue, et que seules des compétitions autour du pouvoir mettent aux prises des politiciens qui se débattent dans le désordre des services publics, tandis que, dégoûté ou brisé, en tout cas impuissant parce qu'il a trop lutté, le prolétariat retombe sous la sujétion économique et sociale de la bourgeoisie qui s'organise, Bonaparte s'élève et va profiter de l'apathie des uns, de l'enthousiasme

1. *Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 231.



Sept cent cinquante m'écrasent.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

intéressé ou sincère des autres pour faire prédominer dans les événements son action personnelle.

Nous voilà donc par la suite logique du raisonnement amenés à étudier ce qu'il faut retenir de la personnalité de Bonaparte. Ce que nous voulons rechercher, ce n'est point tant la connaissance de son *extérieur*, si l'on peut s'exprimer ainsi, que la dominante de son caractère. Et en effet, puisque Bonaparte va avoir devant lui, à peu près à sa disposition, la puissance, il est capital de savoir quelles qualités il déploiera pour en user. Or le trait dominant du caractère de Bonaparte, nul n'a songé jamais à le nier, c'est l'ambition. Toute l'histoire de sa vie est dans ce mot. Ambitieux, il l'a été jusqu'au crime, jusqu'à la folie, et lord Roseberry, dans un ouvrage du plus haut intérêt[1], a pu, en quelques pages[2], tracer le tableau de son existence en partant de cette ambition, qui s'élargit de plus en plus jusqu'à détruire l'équilibre moral de l'homme et le précipiter dans l'hallucination, dans la folie. Bonaparte veut arriver, mais pour cela il lui faut des appuis et c'est autour de lui, dans la société où il est venu vivre, encore qu'elle ne l'attirât point plutôt qu'une autre, qu'il doit les chercher. Né juste à temps pour être Français, mais grandi dans des sentiments de haine véritable contre la France qui a asservi sa patrie corse[3], Bonaparte n'a en France aucune attache de famille ou de parti. Les hommes qui s'agitent autour de lui peuvent être des instruments de sa fortune, mais ils ne sont pas des compatriotes pour qui l'on puisse avoir égard soit des opinions, soit des relations. De son origine, de son éducation, Bonaparte a gardé le seul goût de l'intrigue intelligente qui sait, pour parvenir, ne se laisser guider que par des questions d'intérêt. Le « condottiere » de Taine agit pour lui et pour lui seul. En Corse, où les haines sont vivaces comme le maquis, toujours brûlé et toujours vert, il faut, pour ne point tomber au détour des routes, avoir de sûrs amis qui veillent et ne pas regarder au choix des moyens pour gagner des partisans, tromper l'adversaire et l'abattre. Et Bonaparte, pour parvenir à la situation qu'il rêve, ne cherchera d'autre appui que ceux qu'il aura intérêt à voir défendre sa cause. Cet homme « à part »[4] n'a pas suivi « ses propres instincts », comme le pense et l'écrit M. Levasseur, mais il a bien plutôt calculé avant de demander appui à certaines classes de la nation, que c'étaient celles-là qu'il importait avant tout de gagner et d'entraîner à sa suite.

Voyons donc vers quels hommes dans la nation Bonaparte avait intérêt à se tourner.

Jusqu'au 18 brumaire, Bonaparte n'avait été qu'une chose : un soldat. Sa renommée s'était fondée sur les champs de bataille, et il ignorait tout du gouvernement. On le vit bien, du reste, à cette activité fiévreuse qu'il mit à étudier tous les rouages de l'administration, faisant, au sens précis du mot, son éducation dans les choses de la vie politique, s'assimilant à la hâte les

1. *La dernière phase*. — 2. 292 et sq.q. — 3. Cf. Masson, *Papiers inedits*. — 4. Tolstoi, *ibid*, 254.

principes de droit, de science financière ou commerciale pour être vite capable de se rendre compte par lui-même de tout ce qui pouvait être fait dans le gouvernement autour de lui. Ne retrouve-t-on pas là la tendance du chef militaire qui veut être au courant des services de toute l'armée qu'il commande ? Lorsqu'il était en campagne, Bonaparte, comme on l'a dit plus haut, avait pu voir le rôle considérable joué dans l'État par les grands financiers. Il n'avait pas pu se passer d'eux parce que c'étaient eux qui, par les fournitures, avaient en main la force militaire du pays. En outre, au moment du coup d'État, ils avaient été, dans la coulisse, les bailleurs de fonds indispensables. Que les financiers refusent au nouveau gouvernement leur appui, et s'en était fait de lui. Seuls ils avaient l'argent nécessaire pour entretenir les rouages administratifs, seuls ils pouvaient arrêter la banqueroute menaçante. Et dès lors, que va-t-il se passer ? Bonaparte va se tourner vers les gros capitalistes et prendre vis-à-vis d'eux tous les engagements qu'ils voudront pourvu qu'il soit assuré de réunir l'argent exigé par les services. Le pacte tacite existe : de l'argent tout de suite, et la guerre demain pour avoir à « fournir » encore et toujours, c'est-à-dire à voler.

C'est donc le besoin d'argent qui contraint Bonaparte à chercher un appui dans la classe capitaliste. C'est son intérêt qui le fait s'adresser à la bourgeoisie. Nous savons ce que celle-ci désire : l'assurance que l'ordre de choses établi par la Révolution va être raffermi. Il y a dans la bourgeoisie des réserves pécuniaires ou foncières qu'il faut ménager. La force du nouveau gouvernement ne résidant ni dans un trésor solide, ni même dans une armée dévouée, puisque l'armée, sauf à Paris, est étrangère au coup d'Etat, il faut que l'opinion lui soit acquise. C'est la bourgeoisie, la puissance nouvelle, qui doit être gagnée. L'« armée des intérêts révolutionnaires », voilà donc encore ce qui doit être le soutien de la politique de demain. Bonaparte va aller vers la bourgeoisie, la flatter, la tranquilliser, la conquérir enfin par des actes de modération surtout. Se placer sous l'égide de la Révolution et s'en proclamer le fils, en la déclarant compromise par les excès de toutes sortes, la présenter comme devant s'arrêter par la consécration des résultats acquis, telle a été la politique dictée par l'examen de la situation des partis au général Bonaparte, telle a été la cause de son succès. Les bourgeois ont été enthousiasmés de cet homme qui a déposé, pour venir vers eux, l'épée et l'uniforme, et qui leur parle de leurs intérêts, de leurs désirs, de la paix qu'ils rêvent, de leur fortune qu'ils tremblent de perdre, comme s'il était des leurs. Leur intérêt était le sien et c'est pour cela qu'il les a ménagés. C'est la force de la bourgeoisie qui a été la force première du gouvernement de Bonaparte. Celui-ci, en effet, savait bien que ce n'était pas dans le prolétariat que résidait cette force. Il savait qu'il n'avait rien à attendre des ouvriers dont le ressort d'énergie était brisé, et ne l'aurait-il pas su que la façon dont le prolétariat accepta le coup d'Etat le lui aurait montré. Rien à craindre des

ouvriers, rien à en espérer non plus. Par conséquent, cette classe de la nation reste quantité négligeable, et Bonaparte s'occupera de la « gouverner » dès le premier jour.

Ses préférences sont donc certaines, son attitude toute tracée. Son intérêt le voulant ainsi, c'est vers la classe possédante que Bonaparte va se tourner et son action tendra à lui donner des gages de son désir de la contenter. Consolider sa situation et la fortifier au moyen de lois nouvelles qui, tenant compte des changements survenus dans l'organisation sociale, feront d'elle définitivement la classe privilégiée ; tenir par elle la nation tout entière et la conduire vers la gloire qu'il rêve : voilà ce que Bonaparte va s'efforcer de faire.

C'est à la clarté des considérations que nous venons de développer que va s'illuminer toute l'histoire intérieure et extérieure du Consulat. Il semblerait au premier abord que l'effort de l'historien socialiste doive être stérile, s'appliquant à un temps de domination marqué par une éclipse à peu près absolue dans le développement normal des grandes idées sociales semées aux sillons largement tracés de la Révolution. Mais cette histoire même de la puissance absolue d'un homme qui, selon le mot de Mallet du Pan, avait « la tête dans les nues » (Lettre de déc. 1799, Descotes, p. 553), contient pour la démocratie républicaine et socialiste le plus terrible enseignement... Et puis l'homme est tombé, et la semence a pu germer de nouveau, comme au printemps revenu germent les graines que le sol a gardées durant le rigoureux hiver.

« Si Bonaparte s'attendait à une surprise, à une révolte d'une partie de l'opinion, à l'enthousiasme délirant d'une autre partie, son attente fut trompée à Paris et dans les départements. » En regard de cette constatation de M. Aulard [1], on peut mettre ces mots de M. Vandal, à qui certes l'envie ne manque point de faire unanimement acclamer le général : « ...Paris, depuis dix ans, avait passé par trop de crises et de changements violents; il avait vu trop de gouvernements s'élever avec fracas et s'abattre les uns par-dessus les autres; il restait trop brisé de secousses meurtrières et d'espérances déçues, pour qu'un nouveau coup de force, même accompli par Bonaparte, parut immédiatement la solution... les gens d'opinion réfléchie et moyenne se raisonnaient pour espérer, ils y parvenaient, mais l'espoir n'allait pas jusqu'à une pleine et absolue confiance [2]. On ne saurait mieux montrer quelle attitude fut celle de Paris. On devine que les commentaires de la population sur le coup d'Etat durent se borner à de simples constatations. Ceux qui virent le général se rendre le 20 au Luxembourg ne l'acclamèrent point, et les curieux qui applaudirent au passage de ces nouveaux magistrats qu'on appelait Consuls, au moment où ils allaient du Petit-Luxembourg au grand palais, firent simplement comme tous les badauds de Paris, toujours prêts à crier : « bravo ! » à un spectacle

1. *Et. et lec. sur la Rév. franç.*, 2e série, p. 220. — 2. *Ibid.*, p. 405.

non encore vu. Et le rapport du Bureau central sur la journée du 21 brumaire a quelque chose d'étrangement naïf et aussi de très instructif, si on songe à la prodigieuse importance du coup d'Etat de brumaire, lorsqu'il dit ceci : «... le contentement qu'inspire la révolution du 18 brumaire n'a ni l'exaltation ni l'enthousiasme qui naissent et meurent presque en même temps : c'est au fond des cœurs que ce contentement réside... » N'est-ce pas dans le langage spécial de l'administration, la plus admirable manière de dire que le coup d'Etat s'est fait sans qu'on y prêtât d'attention? La police rapporte pourtant que le 20 on a couvert d'applaudissements au théâtre de la République et des Arts ces vers dont l'application était très sensible :

La victoire est à nous;
Saint Phar par son courage,
De la mort, du pillage,
Nous a préservés tous. — (*La Caravane.*)

On a aussi, paraît-il, beaucoup applaudi le passage d'une pièce de Favart appelée *Ariodant*, où le héros dit à Lucain : « Va, mon frère! Sois tranquille comme je le suis, le courage et la loyauté doivent toujours triompher de l'intrigue et du crime ». A défaut d'enthousiasme populaire, il est évidemment intéressant de noter ces « manifestations » au théâtre, mais il se pourrait que le fait même de les noter fasse mieux ressortir encore l'indifférence générale. C'est aussi l'impression qui se dégage de ce passage du *Moniteur*, où il est dit que « beaucoup de maisons illuminèrent », d'où cette conclusion qu'il n'y eut que des illuminations partielles. Au reste, la portée même de l'acte au lendemain de sa réalisation semble avoir échappé à bien des gens, ou plutôt une sorte de confusion a régné sur la façon politique d'en envisager les conséquences. Voyons le *Moniteur* : « Les nouveaux changements qui viennent d'avoir lieu contentent tout le monde, excepté les Jacobins... » Voyons le rapport du bureau central en date du 23 : « Ce qui seul suffirait pour donner une idée juste de l'esprit public dans les circonstances actuelles, c'est le mécontentement des royalistes... » Les deux cloches sonnent donc deux sons! La vérité semble bien être que les Jacobins laissèrent faire parce qu'ils n'avaient plus une organisation qui leur permît de résister; que les royalistes espérèrent en l'avenir, ce que depuis longtemps ils n'avaient pas fait, et que la « masse » constata sans plus. Dire ce que c'est à Paris que la *masse* est à peu près impossible. C'est l'ensemble de tous ceux qui, par tempérament, par éducation, se tiennent éloignés des opinions, sont prêts à grossir dans la rue tous les rassemblements, à marcher même derrière ceux qui risquent un danger, non pas pour le partager, mais pour « voir ». Ce sont les curieux, les rieurs, les passants. Ce sont ceux qui aujourd'hui se moquent du bon tour joué par quelque malin à l' « autorité » ; ce sont ceux qui, en brumaire, allaient colportant la fable des Cinq-Cents sautant par les fenêtres de Saint-Cloud, et s'amusant à l'idée seule d'un tel spectacle. Ce qui

intéresse la « masse », c'est le détail, le fait amusant ou tragique. De l'ensemble, elle ne se soucie pas; les conséquences, elle ne les recherche point. La masse vit au jour le jour et, friande d'incidents, après avoir ri parce qu'on lui raconte que des gouvernants sautent des fenêtres, elle s'indigne à la pensée qu'on a voulu tuer un général qu'elle appelle le héros d'Italie, et qu'elle a vu revenir d'Egypte dans une rumeur glorieuse. Un Fouché a toujours beau jeu lorsque, maître de beaucoup de bouches, il peut faire colporter dans la « masse » des récits pathétiques. C'est une spéculation sur le côté romanesque de l'âme populaire. Il y a toujours eu des malveillants ou des intéressés qui ont fait cette spéculation pour égarer le peuple. Ce qui est fort remarquable, c'est que, dans un temps de dépression ou de fatigue générale, comme était Paris et la France à l'époque qui nous occupe, c'est précisément à cette masse, vague, inconsistante, malléable à merci, que le gouvernement doit s'adresser et que c'est d'elle, de son inertie, que dépend le sort du pays. C'est à elle que s'adressent les proclamations nombreuses placardées dans Paris. Les deux Conseils lui disent, par la plume de Cabanis : « Il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple, à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la République enfin, dont le nom n'a servi que trop souvent à consacrer la violation; il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage, qui puisse nous donner une prompte et solide paix, et nous faire jouir d'un bonheur véritable. » A onze heures du soir, paraissait l'affiche de Bonaparte : « Les idées conservatrices, tutélaires, libérales sont rentrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimaient les Conseils. » Puis enfin Fouché, ministre de la police, expose que « le gouvernement était trop faible pour soutenir la gloire de la République contre les ennemis extérieurs et garantir les droits des citoyens contre les factions domestiques : il fallait songer à lui donner de la force et de la grandeur. » Le public, la masse, comparant ces proclamations à celles des coups d'Etat précédents, ne pouvait être frappé que d'une chose : la modération des termes, l'absence de grands principes directeurs dans la politique future. C'était l'exposé d'une sorte d'opportunisme, comme nous dirions, et l'on allait même se répétant que le général Bonaparte avait quitté son épée pour prendre un costume civil et bien montrer ainsi qu'on n'allait point instaurer un gouvernement militaire. Au reste, Sieyès était là. Aussi, la lecture faite des proclamations, l'on passait en hochant la tête : « Un changement de plus... » La seule préoccupation qui paraît avoir véritablement existé peut se traduire ainsi : « Pourvu que nous ayons la paix... » Un rapport sur la publication de la « loi du 19 brumaire », par le commissaire du pouvoir exécutif dans les divers carrefours, nous expose comme il suit l'attitude du public : « L'enthousiasme surtout était manifesté avec une sorte d'explosion à l'annonce des intentions du gouvernement régénéré pour

la paix, et plus d'une fois le commissaire, interrompu par les applaudissements et les cris de : Vive la République! a été obligé de répéter cette disposition bienfaisante. » C'est donc la paix qui est la plus désirée, et ce que l'on applaudit le plus dans le gouvernement nouveau, ce sont les promesses de paix. C'est intéressant à noter pour nous. Il semble que la famille des Bonaparte ait toujours vu sa fortune faite par le désir de paix de la nation et l'ait compromise ensuite par l'abus qu'elle a fait de la guerre. Ce qui est étrange, c'est que le pays se soit ainsi donné à des hommes qui promettaient la paix alors que, par vocation ou par tradition, ils n'avaient, pour asseoir leur gouvernement, que la seule gloire militaire en vue.

La présence du général Bonaparte à la tête du gouvernement n'empêcha pas qu'on crût à la paix, qu'on ne l'espérât — pas plus que pour un autre Bonaparte on ne se souleva devant la fameuse et monstrueuse formule : « L'Empire c'est la paix ! »

Du côté républicain, le calme le plus complet ne cessa de régner. Il n'y avait plus à Paris de centre où les Jacobins pussent se concerter en vue d'une opposition sérieuse. Les clubs jacobins étaient fermés, le peuple des faubourgs n'avait plus, depuis prairial, la force nécessaire pour s'armer. Du reste, on savait que Bonaparte avait parlé de faire fusiller Santerre s'il tentait une insurrection. Les royalistes, les réacteurs purent à l'aise crier : « A bas les Jacobins! », ceux-ci ne pouvaient plus répondre. Et c'est alors, dans cette sécurité, que les partisans de l'ancien régime se redressèrent soudain. Au théâtre et à la rue, dans des pièces, par des caricatures et par des chansons, toute la Révolution est attaquée par eux, *La Maison de Saint-Cloud,* ridiculise les « autorités législatives », et le *Représentant postiche* montre un pantin grotesque qui personnifie le Représentant du peuple; les *Deux 18*, les *Jacobins à Montmartre*, les *Mariniers de Saint-Cloud*, *La Journée de Saint-Cloud ou les Projets à vau l'eau*... sont autant de pièces où éclate le contentement des royalistes. Et, comme il ne pouvait en être autrement, dès le 26, « le citoyen Royer, chef du culte catholique dans la ci-devant église N.-D. », prononce un violent discours contre les institutions républicaines.

Cette explosion de tous les sentiments réactionnaires dut vite se calmer, du reste, car Bonaparte pas plus que Sieyès ne voulait répondre aux vœux des royalistes, et la police eut bientôt l'ordre de s'employer à réprimer leurs manifestations. Le gouvernement consulaire est un gouvernement de « concentration ». Ni extrême gauche, ni extrême droite... la formule est ancienne, et, quand on l'entend, il est n'est pas mauvais de se souvenir qu'elle a été appliquée déjà : on peut juger des résultats donnés.

En province, le coup d'Etat souleva plus de passion qu'il n'avait fait à Paris. M. Aulard[1] a montré que, contre l'avis de presque tous les histo-

1. *Id.*, 232.

riens, la protestation du président du tribunal criminel de l'Yonne, Barnabé, fut loin d'être la seule qui s'élevât. A Arras, le commissaire de l'ex-gouvernement ne veut pas enregistrer les décrets du 19, et l'administrateur Goulliard démissionne. L'administration centrale du Jura alla jusqu'à décréter de faire marcher sur Paris une troupe départementale — jamais levée, du reste, — que commanderait le citoyen Lémare. Le *Moniteur*, le *Journal des hommes libres* et la *Gazette de France* nous ont conservé un grand nombre de noms de fonctionnaires qui ont protesté. Le gouvernement dut faire fermer de nombreux clubs jacobins à Clermont-Ferrand, Metz, Versailles, Lyon. A Toulouse, un commencement de soulèvement fut organisé par la Société populaire des Jacobins, et il fallut que le général Fregeville intervînt et tînt ses troupes prêtes.

Par contre et comme à Paris, les royalistes croient à la Restauration, et la troupe qui, à Toulouse, était prête à marcher contre les républicains, fut prête, à Bordeaux, à arrêter les réactionnaires.

Mais, somme toute, en province on ne voit pas de mouvement sérieux pour ou contre le coup d'Etat, et, au lendemain du 18 brumaire, on ne prend pas parti, on attend. Les actes qui vinrent furent précisément de nature à ramener la confiance dans tous les esprits, et l'on sentait de la part du gouvernement comme un grand désir d'éviter tous les chocs de conscience ou d'opinions.

CHAPITRE II

LE CONSULAT PROVISOIRE

(11 Novembre—24 Décembre 1799).

A. — LES ACTES

On désigne sous le nom de Consulat provisoire la période qui va du 20 brumaire an VIII au 3 nivôse de la même année (11 nov.-24 déc. 1799). Aussitôt installés, les trois consuls — qui à tour de rôle présidaient au gouvernement pendant vingt-quatre heures — organisèrent les ministères. On conserva Cambacérès à la justice, Bourdon à la marine, Reinhard aux affaires étrangères. Pour les finances, Sieyès présenta le commissaire près l'administration des postes, l'habile Gaudin, et Bonaparte, après avoir échangé quelques paroles avec lui dans cette sorte de hâte fiévreuse qu'il mit à tout au début de son administration, lui dit : « Allons, prêtez serment, nous sommes pressés! »[1] A la police, malgré Sieyès, et peut-être même en raison de son opposition, Bonaparte voulut conserver Fouché, par qui il tenait aux « terroristes ». A la guerre, Berthier fut dans la main du général. Quant à l'intérieur, de qui dépendaient les services de l'instruction publique, on y appela

1 Mémoires de Gaudin, I, 15.



Le Vote universel.

Laplace, le grand savant, ce qui semblait un hommage rendu à l'élite intellectuelle du pays, à cet Institut qui venait d'applaudir au coup d'Etat et donnait au gouvernement nouveau l'appui des Daunou, Volney, Cabanis.

C'est dans le désordre le plus complet que ces nouveaux ministres trouvèrent leurs administrations. Tour à tour, ils vinrent devant les consuls pour déclarer qu'il n'y avait pas d'argent dans les caisses ; que les employés depuis un an n'avaient pas reçu de traitement; que la pénurie, l'anarchie régnaient partout[1]. Au milieu de cette confusion, les trois consuls tentaient de se reconnaître. Bonaparte surtout se livrait à un travail prodigieux, pénétrant sans aucune étude préalable dans l'examen de questions dont jamais jusqu'alors il ne s'était occupé. Et cependant, il est aujourd'hui bien prouvé que ce n'est pas à ce moment que Bonaparte s'est placé à la tête du gouvernement. Il n'y a pas de tête. Il y a trois personnages qui délibèrent ensemble et prennent en commun des décisions souveraines. Nous avons noté plus haut que chacun des consuls était président à son tour, il y avait ainsi un consul de jour. Quant au fameux mot de Sieyès : « Nous avons un maître », mot qu'il aurait prononcé en voyant Bonaparte prendre hardiment la présidence dès le premier jour, il n'a, comme tant d'autres formules historiques, aucune valeur[2]. Pour l'instant, Bonaparte étudie, laisse parler ou fait parler de lui, et, tout en encourageant le mouvement qui pousse les Français vers lui, il a soin d'éviter de froisser par un abus de pouvoir ceux qui le partagent avec lui. Avec Roger Ducos, aucun heurt ne pouvait se produire : celui-ci, en effet, sans grande valeur personnelle, devint rapidement le fidèle de Bonaparte comme il l'était auparavant de Sieyès. C'est avec ce dernier que l'accord était le plus difficile à faire. Sieyès, en effet, avait un caractère à la fois entier et inquiet. Toujours prêt à croire qu'on cherchait à le blesser ou à le rejeter au second plan, il se méfiait de Bonaparte et se montrait dans ses conseils obstiné et irréductible. Or il ne faut pas oublier que Sieyès avait précisément ce qui manquait au général, la connaissance approfondie de tout le personnel politique. Il avait « vécu » pendant la Révolution, avait compté les coups et pris des notes sur tout et sur tous. Son influence était grande et Bonaparte avait tout intérêt à le ménager. Un homme se trouva à propos pour jouer entre les deux consuls le rôle de tampon — oh! combien moelleux! — Talleyrand, l'homme de toutes les conciliations et de tous les régimes, ministre des relations extérieures à la fin de brumaire en remplacement de Reinhard, devint l'intermédiaire indispensable. Et c'est ainsi que la « politique anonyme » du Consulat provisoire put se poursuivre sans heurt.

Le public tout au moins ne s'aperçut pas trop des rivalités et des jalousies qui divisaient les consuls. Il était tout à l'étonnement et à la joie de mesures clémentes.

1. *Memoires* du duc de Gaëte, I, 134; Moutier, Robert Lindet, 367; *Reg. des délib. du Cons. prov.*, publié par Aulard, 56, *id.*, 18. — 2. *Reg. des délib. du Cons. prov.*, p. 5.

Le 22 brumaire, sur proposition consulaire, la loi des otages était rapportée. C'était là l'œuvre pacificatrice non d'un homme, mais d'un gouvernement : les consuls avaient proposé, les commissions avaient adopté... or, qui va bénéficier de l'accueil chaleureux fait à la loi libérale : c'est Bonaparte. C'est qu'en effet, le général ne manqua pas de mettre, à côté du texte anonymement proposé et voté, un geste de lui, et de lui seul, pour retenir l'attention populaire. « Bonaparte a été visiter avant-hier les maisons d'arrêt; il a lui-même interrogé les détenus, il s'est assuré de la salubrité de leurs prisons, de leur nourriture et de la conduite des geôliers envers eux. On dit qu'au Temple il s'est fait représenter les écrous et a sur-le-champ mis en liberté les otages, en leur disant : « Une loi injuste vous a privés de la liberté; mon « premier devoir est de vous la rendre ... » (*Gazette de France* du 27 brumaire). La confusion sera tôt faite : Bonaparte et la liberté.

Cependant, durant quelques jours, on put craindre que le gouvernement ne se laissât aller, comme ceux qui l'avaient précédé, à des mesures de rigueur contre le parti considéré comme vaincu. Ce ne furent là que craintes passagères, et l'histoire de la proscription des républicains nous montre une fois encore comment Bonaparte tenta, selon le mot de M. Vandal, « de se poser en modérateur de ses collègues »[1]. La liste de proscription du 20 frimaire, dressée par Fouché sur l'invitation de Sieyès et avec approbation certaine de Bonaparte, frappait de bannissement 34 « Jacobins » et ordonnait l'internement de 19 à la Rochelle. Parmi ceux qu'on envoyait à la Guyane se trouvaient Destrem, Arena, Félix Le Peletier, Charles Hesse, Fournier, Mamin — qui disait avoir tué la princesse de Lamballe, — Dubreuil qui, dans un factum publié le 1er frimaire, attaqua Bonaparte avec audace, lui écrivant : « Si le flambeau de la vérité doit éclairer encore une fois notre indépendance, puisses-tu être la dernière idole du peuple français. » Au nombre de ceux désignés pour l'internement dans la Charente-Inférieure, figuraient Briot, Antonelle, Tilly, ex-chargé des affaires à Gênes, Delbret, Talbot, etc. L'arrêté, dans son troisième paragraphe, stipulait que les individus condamnés seraient dessaisis de tout droit de propriété jusqu'à leur arrivée au lieu fixé pour leur embarquement. C'était un moyen pour obliger tous ces hommes, disséminés sur le territoire de la République, à se remettre aux mains des autorités, sous peine de voir leurs familles ruinées.

L'arrêté des consuls fut affiché à Paris le 26. Le *Journal des Républicains*, en date du 29, donne le texte tel qu'il l'a copié sur les murs, et il ajoute que chacun, après avoir lu cette pièce, « se retire en silence; quelques personnes seulement paraissaient assez satisfaites, se disant entre elles à voix basse : « Cela commence, cela commence ». La liste ainsi affichée à Paris comprend quelques noms de plus que la liste qui figure au *Registre des délibérations des consuls*[2], et, parmi ces noms, un est surtout remarquable, celui

1. o. c., p. 127. — 2. Cf. Aulard, *Reg. des délib. du cons. prov.*, p. 6 et 8.

de Jourdan, le vainqueur de Fleurus, désigné pour être interné à la Rochelle. L'opinion publique se révolta à l'annonce des proscriptions nouvelles, et tous les journaux, sauf bien entendu les organes royalistes, protestèrent. Du reste, dans le gouvernement même, on se préoccupait de détruire le mauvais effet produit par la publication de l'arrêté. Bonaparte, dans une conversation avec Cambacérès, s'empressa d'affirmer qu'il n'était pour rien dans l'établissement des listes de proscription; il réprouvait une semblable mesure et, pour que l'arrêté perdît toute valeur, il conseillait à Cambacérès de ne pas le faire insérer au *Bulletin des lois*. Quelques jours plus tard, Fouché, recevant Jourdan qui lui avait écrit pour se soumettre, lui dit de la part du général Bonaparte que c'est Sieyès qui a dressé la liste, que le vainqueur de Fleurus « peut se retirer où il voudra, et qu'il continuera à jouir de son traitement d'officier général jusqu'à ce que les circonstances permettent de l'employer ». (*Notice* de Jourdan sur le 18 brumaire). Ainsi Bonaparte ne négligeait pas de se donner comme le réparateur des fautes commises par ceux qui partageaient le pouvoir avec lui. Ce qui est tout à fait extraordinaire dans son attitude à l'égard de Jourdan, c'est qu'il paraît lui restituer sa liberté et les bénéfices de son grade, alors qu'officiellement Jourdan n'a pas été frappé, puisque son nom n'existe pas sur la liste de ceux que les consuls avaient condamnés. En réalité, ce que cherche Bonaparte vis-à-vis de Jourdan, comme vis-à-vis de tous, c'est grandir sa situation personnelle; on le voit bien, du reste, au ton de la lettre, en date du 3 frimaire, qu'il adressa au général :

« J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 29 brumaire. Vous avez été froissé dans la journée du 19. Enfin, voilà les premiers moments passés, et je désire bien vivement voir constamment le vainqueur de Fleurus sur le chemin qui conduit à l'organisation, à la véritable liberté et au bonheur. Mais dans quelque position que les circonstances vous placent, ne doutez pas de l'amitié que j'ai pour vous.

« BONAPARTE. »

Ainsi Jourdan fut désarmé, et bien d'autres après lui firent leur soumission, gagnés par la séduction personnelle de Bonaparte, par la peur, ou par l'intérêt. Les adhésions au régime nouveau se firent plus nombreuses encore quand, le 4 frimaire, on apprit que l'arrêté de proscription était rapporté : les trente-quatre restaient simplement sous la surveillance de la police. Dès lors, de fermes républicains se rallient : Beyts, député de la Lys; Porte, député de la Haute-Garonne; Doche Delisle, député de la Charente; Joubert député de l'Hérault; Bergasse, député de l'Ariège, d'autres encore, exclus ou proscrits, écrivirent aux consuls, à Bonaparte surtout, pour assurer le gouvernement de leur fidélité. Le *Moniteur* publia, le 19 frimaire, une lettre de Barère, proscrit de Thermidor, encore influent parmi les républicains, où l'approbation la plus ferme était donnée au coup d'État de brumaire. Il écri-

vait à Bonaparte : « Vous avez eu le dévoûment de Curtius, vous aurez la sagesse de Solon. »

Une dernière mesure vint rassurer les républicains, nous voulons parler de l'envoi en province de vingt-quatre représentants du nouveau gouvernement. Le procédé était nettement « révolutionnaire », classique, pour ainsi dire. Mais il y avait de la différence entre les pouvoirs des représentants du Comité de salut public et ceux des représentants consulaires. Ceux-ci, nommés en vertu de la loi du 19 brumaire, comprenaient — et c'était là l'habileté — plusieurs anciens conventionnels, dont la présence en province était un gage certain donné à l'opinion républicaine : Jard-Panvillier, Mallarmé, Pénières furent du nombre des envoyés, et aussi Barré, Crochon, Lecointe-Puyraveau, Fabre de l'Aude. Leur mission était d'expliquer le coup d'Etat et d'amener les provinces à adhérer complètement au programme de « conciliation » que nous connaissons. Voici, telle que M. Aulard l'a copiée aux Archives, la note qui leur fut remise contenant leurs instructions secrètes :

1° Recommander partout l'union, la concorde, la proscription de toutes les dénonciations et qualifications odieuses, le sacrifice des haines et des ressentiments particuliers, la réunion de tous les vœux, de toutes les opinions pour la consolidation de la République.

2° Mettre beaucoup de douceur et de modération dans tous les actes et les discours publics et particuliers.

3° N'user qu'avec la plus grande circonspection de la faculté accordée de suspendre et de remplacer provisoirement les fonctionnaires publics, à moins que cette mesure ne soit reconnue indispensable. Se borner à donner des renseignements.

4° Les renseignements doivent être très circonstanciés et motivés; ils comprendront principalement ce qui peut éclairer le gouvernement sur les changements à faire dans les administrations centrales.

5° Eviter de se trouver en conflit avec les administrations et autorités militaires.

6° Laisser intacte la composition des tribunaux, mais donner cependant des renseignements sur ce qui les concerne.

7° Recommander avec la plus vive insistance aux administrations centrales de s'occuper de la réparation des routes et de faire exécuter rigoureusement les clauses des adjudications passées avec les fermiers du droit de passe.

8° Se dispenser d'aller dans les départements où tout est tranquille et va bien — et revenir le plus tôt possible. (Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française*, II, 240-41).

Ce retour ne tarda pas en effet : dès le 4 nivôse, un arrêté rappela les représentants. Leur tâche ne fut pas au reste très pénible, car nous savons combien fut faible la résistance au coup d'Etat. C'est tout au plus s'ils eurent à

intervenir pour enrayer un mouvement d'anarchie rurale fomenté par les royalistes dans la Sarthe, le Loiret, la Haute-Saône, la région du Nord et même les environs de Paris, où l'on vit les paysans refuser l'impôt et déclarer que Bonaparte avait aboli pour toujours et les contributions et la conscription. Pauvres gens, éternellement joués, dupés et trompés par les propagateurs de fausses nouvelles heureux de demeurer dans l'ombre, tandis qu'aveuglément ils combattent pour une idée qu'ils trouvent bonne, puisque c'est la promesse de plus de paix et de plus de liberté.

En somme la politique « d'ordre intérieur », poursuivie par le Consulat provisoire, nous apparaît comme appuyée surtout sur l'opinion républicaine. Les royalistes, s'ils en avaient douté quelque temps, furent bientôt plus exactement renseignés par les circulaires ministérielles comme celle de Laplace : « Ne négligez aucune occasion de prouver à vos concitoyens que la superstition n'aura pas plus à s'applaudir que le royalisme des changements opérés le 18 brumaire » (30 brumaire an VIII), ou celle de Fouché : « Que ceux qui croient encore aux chimères du rétablissement de la royauté en France apprennent que la République est aujourd'hui affermie... Que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le repos et la paix loin de la patrie qu'ils voudraient asservir et détruire : mais cette patrie les rejette éternellement de son sein » (6 frimaire an VIII). Dès lors, la réaction se contente d'applaudir bruyamment à des mesures partielles comme le retrait de la loi des otages, dont nous avons parlé plus haut et que personne ne songeait à blâmer, ou encore la suppression de l'emprunt forcé dont les deux Conseils s'occupaient déjà avant le 18 brumaire. La réalisation en fut hâtée, parce que c'était pour le gouvernement le seul moyen d'avoir tout de suite de l'argent. Il fallait qu'il pût se tourner vers les financiers complices du coup d'État et leur demander des fonds; supprimer l'impôt progressif qui les frappait rudement et obligeait les capitaux à se cacher, c'était leur donner en gage la bonne volonté du gouvernement. Aussi le ministre Gaudin eut tôt fait de présenter à la commission des Cinq-Cents (25 brumaire) un projet portant suppression de l'emprunt forcé et son remplacement par une taxe de vingt-cinq centimes qui devait être ajoutée aux trois contributions : mobiliaire, foncière, somptuaire. Si quelqu'un pouvait encore conserver un doute sur la raison d'une telle rapidité dans l'exécution de cette réforme, Cabanis, dans son discours aux Cinq-Cents, se chargea de le dissiper. Le *Moniteur* du 28 brumaire nous donne une analyse de ce discours. Le sens général est celui-ci : nous voulons de l'argent, il est dans les mains de gens assez peu recommandables, mais il nous faut fermer les yeux; votez la mesure qui vous est proposée et les capitalistes nous donnerons leurs capitaux. « C'est à tirer le meilleur parti des hommes, des choses et des circonstances, tels qu'ils sont les uns et les autres, que consiste la sagesse du législateur, aussi bien que le talent de l'administrateur. » L'abrogation fut chose faite le 28 bru-

maire, et dès le 3 frimaire, les banquiers de Paris (Perregaux, Fulchiron, Germain, etc.), réunis chez Bonaparte, souscrivirent, après un discours du consul et sur la demande de Gaudin, une avance de 12 millions. Il est vrai qu'ils ne versèrent en réalité que 3 millions et que le reste fut produit par une loterie organisée sous leur patronage. Mais, quoi qu'il en soit, le capital était rassuré par Bonaparte qui avait promis aux banquiers de les appuyer, de les défendre, qui, en un mot, avait conclu avec eux une alliance véritable : il leur offrait sa puissance, son appui, et recevait d'eux les capitaux nécessaires pour faire vivre le gouvernement.

De l'exposé des principaux actes politiques du Consulat provisoire, que pouvons-nous conclure? Il semble que l'on puisse clairement distinguer deux éléments qui ont exercé l'un sur l'autre une réciproque influence : les faits et Bonaparte. Pour ce qui est des faits en eux-mêmes, nous savons ce qu'ils ont été : l'abrogation de la loi des otages et de l'impôt forcé, l'envoi dans les provinces de représentants républicains chargés de « concilier », le choix de ministres comme Laplace ou Fouché dont les circulaires devaient briser tout espoir de la restauration attendue par les royalistes, la publication d'une liste de proscription mise au jour, semble-t-il, pour qu'on appréciât mieux le bienfait de son retrait, voici tout un ensemble de mesures dont le résultat certain a été de donner un grand crédit au gouvernement consulaire. La confiance, nous en avons donné des preuves nombreuses, a véritablement régné dans la nation. Or, par un sentiment très humain et surtout très français, l'on s'est retourné vers les nouveaux venus au pouvoir et l'on s'est occupé de rechercher le bon génie qui, au lendemain d'un coup d'Etat, multipliait des mesures d'une modération inaccoutumée. De « bon génie », il n'y en avait point, puisque c'est par plusieurs magistrats que la République était dirigée ; en outre, à côté des trois consuls, les Daunou, les Cabanis, les Gaudin, d'autres encore mettaient au service du bien public une longue expérience et une haute valeur. Cependant, parmi tous, Bonaparte forçait l'attention. Nous l'avons vu : dans chacun des actes importants que nous avons analysés, il s'est, d'une façon ou d'une autre, mis en vedette, il a cherché à retirer un bénéfice personnel de ces actes, ne semblant, au surplus, y avoir contribué que jusqu'à concurrence du plus grand bénéfice possible pour la nation. N'est-ce pas là, au reste, le propre de l'ambitieux lorsqu'il sait calculer... Or, Bonaparte en face d'un pays dompté, de partis ralliés ou brisés ne devait plus chercher qu'une seule chose : dominer. On a dit que peut-être il rêvait de la gloire de Washington. Nous pensons au contraire qu'il n'y a pas un seul acte du général qui ne le montre, au milieu même de la politique libérale de brumaire, soucieux avant tout de sa gloire à lui Bonaparte. Il est déjà et sera de plus en plus convaincu que travailler à sa grandeur propre, c'est travailler à la grandeur du pays. Et celui-ci est mûr pour le croire.

B. — LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

Tandis que les partis désarmaient et que Bonaparte voyait s'accroître son prestige personnel, la Constitution nouvelle s'élaborait au sein des sections créées par les deux commissions législatives. Le public fut peu tenu au courant des travaux de ces deux sections. Il savait qu'elles comprenaient, — pour les Cinq-Cents : Boulay de la Meurthe, Lucien Bonaparte, Chazal, Daunou, Marie-Joseph Chénier, Cabanis, Chabaud; — pour les Anciens : Garat, Laussat, Lemercier, Lenoir-Laroche et Régnier. Mais de tous ces noms on ne se souciait guère, car c'est d'un seul homme qu'était attendue la rédaction de la constitution nouvelle, et partout l'on se répétait que Sieyès le penseur, le philosophe, allait donner au pays l'œuvre que depuis longtemps il mûrissait. Le *Publiciste* disait : « Tout le monde sait que Sieyès a un plan de constitution pour la France... » (Rapport du Bureau central du 28 brum. publié par Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. Ier.p. 12.) Le *Diplomate* du 29 brumaire écrivait de son côté : « On assure que Sieyès a depuis longtemps un plan de constitution dans son portefeuille, plan qui a obtenu les suffrages de tous ceux qui en ont eu communication... » Sur ce qu'était ce plan en lui-même personne n'en savait rien et les opinions les plus diverses se firent jour, à telle enseigne que les femmes s'amusaient « en plaçant une boule de domino, en chiffonnant une gaze » à interroger le sort pour savoir quelle serait la constitution. (Cf. *Diplomate* du 7 frimaire.) Or Sieyès lui-même, de qui l'on attendait tout, n'avait pas le moindre plan en portefeuille, mais seulement des « idées » qu'il accepta de communiquer aux deux sections. Il n'a jamais présenté un projet définitivement rédigé; il résulte de là que nous nous trouvons en présence de plusieurs versions présentées comme reflétant sa pensée avec une égale fidélité. Mignet[1] donne un résumé de son plan de constitution d'après communication d' « un membre de la Convention à qui plusieurs entretiens avec Sieyès sur ce sujet ont permis de retracer exactement les ressorts de sa machine politique ». M. Vandal[2] faisant état d'un article du *Moniteur* en date du 10 frimaire — article qu'il croit inspiré par Sieyès pour orienter l'opinion — et de l'ouvrage de Boulay de la Meurthe, *Théorie constitutionnelle de Sieyès*, écarte l'analyse de Mignet qu'il croit se rapporter plutôt à la constitution que Sieyès avait imaginée en l'an III. M. Aulard enfin[3] pense que Sieyès a proposé d'abord le projet publié par Mignet d'après l'original que lui avait communiqué Daunou[4] et que plus tard il le modifia pour essayer de contenter Bonaparte; Boulay de la Meurthe nous ferait connaître cette modification. Nous pouvons dire dès

1. *Hist. de la Rév. fr.*, t. II, p. 264 et 359. — 2. *op. cit.*, chap. XII. — 3. *Hist. polit. de la Rév. fr.*, p. 705. — 4. Cf. Taillandier, *Documents biographiques. Daunou*, p. 172.

maintenant qu'elle réside principalement en ceci : qu'elle porte création de



Tambour-major de la Garde des Consuls.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

deux Conseils non mentionnés dans le premier projet. Quant au *Moniteur* du 10 frimaire, il donnerait, d'après M. Aulard, le plan arrêté par les deux

sections — et en majeure partie inspiré des idées de Sieyès — après l'échec des deux projets offerts par ce dernier.

Entre les versions différentes devons-nous choisir? Nous ne le pensons pas. Ce qui nous importe, ce n'est pas l'histoire des hésitations et des tâtonnements de Sieyès, mais bien le résultat de sa pensée dans la mesure où cette pensée a pu exercer une influence sur le mouvement politique de son temps, ou encore dans la mesure où elle reflète les pensées d'une partie du pays. Pour atteindre ce but, il nous suffit de dégager l'essentiel des théories de Sieyès, de rendre clair ce qu'il exposait avec confusion — et ceci sans rien dire qui ne soit reconnu comme étant de lui par les historiens qui débattent sur l'histoire et le détail de sa pensée. L'idée directrice de Sieyès dans l'édification de son système est contenue dans la formule souvent citée : « La confiance doit venir d'en bas, le pouvoir doit venir d'en haut. » C'est en partant de là qu'il a imaginé la fameuse pyramide, cadre mathématique où il renferme la nation, depuis le peuple qui forme la base jusqu'au chef qui figure seul au sommet. Prenons donc chaque degré de cette pyramide. Les *citoyens actifs* — citoyens français payant une contribution égale à trois journées de travail — répartis par *arrondissement communal*, nouvelle circonscription, dresseraient une liste de cent noms formant les *notables communaux*. Ceux-ci éliraient un dixième d'entre eux qui seraient les *notables départementaux.*

Les notables départementaux élisaient enfin par le même procédé cinq mille notables représentant la *liste nationale* destinée à fournir les autorités législatives et exécutives. Le choix devait en être fait par un *jury constitutionnaire* de quatre-vingts membres, où prendraient place des hommes éminents du parti de brumaire. Ce corps souverain — que nous retrouverons plus tard sous le nom de Sénat conservateur — devait ensuite se recruter lui-même. Son rôle était, d'une part, de veiller à ce que la Constitution ne fût pas violée par des lois ou des arrêtés, et d'autre part, de choisir sur la liste nationale les membres du *Tribunat* — qui prépare et discute la loi — et les membres du *Corps législatif*, qui la vote sans discussion. Le même Sénat choisissait dans son sein le *Grand Électeur*, chargé de désigner *deux Consuls*, l'un pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur. Ce sont les Consuls qui devaient véritablement gouverner, au moyen de leurs ministres et de leurs conseillers d'État. Le Grand Électeur, à qui Sieyès laissait un pouvoir de « surveillance générale » et le droit de révoquer les Consuls, n'avait en réalité qu'un rôle de parade; dans son château de Versailles, au milieu de sa garde, il aurait vu se dérouler la vie politique sans y prendre part. Du reste, s'il avait voulu sortir de ses fonctions, s'il avait recherché la popularité et qu'on pût craindre de sa part trop d'ambition, un mécanisme ingénieux permettait de le faire disparaître : le Sénat *l'absorbait*, c'est-à-dire le rappelait, le révoquait.

Telle était, dans ses grandes lignes, le plan de Sieyès et quelques mots

suffiront pour l'apprécier. Sieyès nous apparaît comme le type de ces révolutionnaires nantis dont nous avons déjà parlé; c'est guidé par les sentiments qui étaient les leurs qu'il a pu arriver à construire la « machine politique » dont parle Mignet. Esprit subtil et rêveur, il a imaginé de concilier ses théories anciennes sur le pouvoir souverain du peuple et ses idées d'intérêt actuel sur la conservation des avantages acquis. Aux premiers jours de la Révolution, Sieyès avait dit au peuple qu'il était « tout » et qu'il avait le devoir d'affirmer sa toute-puissance. Il l'avait dit en théoricien; le peuple avait agi. Tandis que l'orage grondait, Sieyès « avait vécu » et pensé. Il s'était retrouvé, au calme revenu, dans une situation considérable, et s'il regrettait que beaucoup de bruit et beaucoup de sang eussent longtemps troublé ses méditations, il n'allait pas jusqu'à dire que tout avait été inutile, puisqu'il réapparaissait entouré d'un grand crédit et à la première place. Nous savons que nombre de citoyens, en France, dans une mesure plus modeste, il est vrai, se firent un semblable raisonnement. C'est pour eux que Sieyès a fait sa Constitution. L'établissement des « listes de notabilités », voilà la part du peuple dans le gouvernement; le jury constitutionnaire, voilà l'organe essentiel formé par les principaux révolutionnaires nantis. Et à la vérité, dans ce système, le peuple n'est plus rien : le principe censitaire, qui opère d'abord une première sélection, n'est lui-même que le point de départ d'un double scrutin destiné à fournir, non des représentants, mais des candidats à la représentation. La puissance tout entière est remise à une classe distribuée en plusieurs corps politiques se balançant les uns les autres, selon une conception purement théorique. Sieyès semble avoir travaillé sur le corps social comme le professeur sur un cadavre. Et c'est parce qu'il s'est tenu loin de la vie, c'est parce qu'il n'a pas songé aux passions humaines, que son œuvre ne peut nous intéresser que comme une construction aux pièces ingénieusement établies, mais sans ressort, et partant inutile. Aussi bien ne vaut-elle que par les discussions qu'elle a déterminées; c'est à son sujet que Bonaparte a rompu définitivement avec toute contrainte et s'est affirmé comme le maître.

A mesure que Sieyès exposait ses idées, elles étaient rapportées à Bonaparte par Rœderer, Talleyrand ou Boulay, intermédiaires de tous les instants entre les deux consuls. Il semble que tant qu'il fut question d'organiser la base de la « pyramide », le général ne fit pas de difficulté pour accepter le projet de Sieyès, mais lorsqu'on lui parla du Grand Électeur, lorsque Sieyès, croyant le séduire, lui eut fait proposer cette dignité, il sursauta de fureur et d'indignation, tournant en ridicule le rôle de ce personnage placé à la tête du pays, mais n'ayant aucun pouvoir, aucune autorité. C'est alors qu'il aurait refusé d'être, selon le mot rapporté par Fouché[1] un « cochon à l'engrais », flétrissant ainsi la magistrature qu'on lui offrait. A partir de cet instant, Bonaparte s'occupa, et activement, de la Constitution nouvelle. On dirait

1. *Mémoires*, I. 162.

qu'il s'éveille soudain en face d'un danger; il agit par lui-même et il fait agir ; on devine le « soldat » inquiet tout à coup des résolutions que vont prendre des « politiques ». L'offre de Sieyès a été pour lui l'avertissement donné que tout pourrait bien ne pas se passer comme il le veut. Qu'est-ce que ce trône offert au sommet d'un édifice miné par l'extraordinaire théorie de l'absorption? Ainsi on a pu penser que lui, Bonaparte, dans l'instant que partout on l'acclamait, il accepterait de se croiser les bras et assisterait, en témoin désintéressé et effrayé — si le Grand Électeur bouge, on l'absorbe!— à tous les événements de la vie politique intérieure et extérieure de la France! Qu'on ait pu seulement songer à l'annihiler de la sorte, voilà ce qui, pour Bonaparte, est l'indication du danger qu'il court. Et dès lors on entend le « sabre » cliqueter au travers des discussions. Il y a, dans cet instant décisif de l'histoire du Consulat, un enseignement profond pour tous les socialistes, pour tous les républicains, et, au milieu de tous les faits qui s'entassent, qui se précipitent, nous voudrions le dégager nettement.

Bonaparte refuse avec force d'accepter la proposition de Sieyès; ce qu'il veut, c'est le pouvoir sans contrôle, et Sieyès l'a bien deviné lorsqu'il lui a lancé, à la fin d'une âpre querelle, la phrase encore terrible : « Voulez-vous donc être roi? »[1] Bonaparte accueille par une semblable fin de non recevoir toutes les propositions qu'on lui soumet; Rœderer, Boulay échouent de la sorte. Les « sections », puis les « commissions », réunies à partir du 11 frimaire au Luxembourg et « travaillées » par les amis et les partisans du général, n'aboutirent pas davantage. Et tandis que Sieyès, mâté, veut se retirer, tandis que les efforts de tous s'exaspèrent, Bonaparte menace : il va rédiger un plan, renvoyer les commissions, et, dans les huit jours, faire accepter son plan par les assemblées primaires[2]. C'est donc bien certain, un coup d'État est proche; Bonaparte va s'imposer; les documents nous le montrent faisant plier autour de lui toutes les volontés devant sa volonté... Et que pense l'opinion en ces circonstances capitales? Ouvrons les journaux : ceux qui s'occupent de la constitution montrent comment Bonaparte, conformément à la tradition républicaine, s'oppose à la création d'un Grand Électeur nommé à vie. Le *Journal des Hommes libres*, par exemple, le dit textuellement : « Le bruit général est aujourd'hui qu'une partie de ceux qui ont examiné et voulu la constitution projetée ne veulent plus du Grand Électeur... Des personnes qui passent pour instruites donnent comme certain que Bonaparte s'oppose à ce que cette magistrature soit à vie si elle est adoptée » (14 frimaire). Devant de telles erreurs, il ne suffit pas de demeurer confondus, il faut tirer du passé la leçon qu'il comporte. Ce n'est pas lorsqu'un peuple, qui a donné la prééminence dans ses conseils à un aventurier, est entretenu dans l'ignorance des choses de sa politique, qu'il faut s'étonner,

1. *Notes de Grouvelle*, citées par Vandal, *op. cit.*, p. 504.
2. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, 50.

mais bien au moment où ce peuple, étant libre, a confié à cet aventurier le soin de veiller sur sa liberté. La constitution de Sieyès était un monstrueux engin de « conservation », mais du moins le théoricien y marquait son intention de ne pas laisser de toute-puissance à « un homme ». Cet homme précisément voulait la puissance, et, qui plus est, la Nation voulait qu'il la détînt. Bonaparte n'était-il pas le père de la liberté? N'était-il pas le type du « libéral »[1]? N'avait-il pas fait apposer les scellés sur les presses de l'*Aristarque*, parce que ce journal l'avait accusé « d'avoir des vues d'ambition »[2]? Et voilà pourquoi l'on se moquait dans le public de la fameuse absorption de Sieyès. — « Si tu raisonnes, disait-on à un camarade, je t'absorbe »[3]. Voilà pourquoi on se méfiait de ses idées : puisque Bonaparte les rejetait et ne voulait pas du Grand Électeur, c'est donc que la création de ce personnage était contraire à la vraie doctrine républicaine! Quels faits montreront mieux jamais jusqu'où peut être poussé le fétichisme insensé d'un peuple?

Lorsque, par ses manœuvres, Bonaparte eut ruiné tout le crédit de Sieyès auprès des membres des sections réunies chaque soir dans son salon du Luxembourg, lorsqu'il se fut assuré que cependant son collègue se résignait et ne se séparerait pas de lui avec éclat, il sentit que le moment d'aboutir était arrivé. On avait beaucoup discuté, il fallait écrire. C'est à Daunou que l'on remit ce soin; une nuit lui suffit pour rédiger un projet.

Depuis de nombreuses années, Daunou cherchait, tout comme Sieyès, quel texte aurait ce pouvoir merveilleux de rétablir la vie normale de la nation. C'était un esprit ouvert, aussi apte à s'assimiler les justes opinions d'autrui qu'à concevoir lui-même de fortes pensées. S'il n'a pas eu l'énergie presque impossible d'arrêter le mouvement qui entraînait la France vers le despotisme, nous ne pouvons du moins oublier que, dans un temps où tous ne songeaient qu'à s'aplatir devant le maître et à solliciter de lui des faveurs et des places, il s'est tenu dignement à l'écart, refusant même de répondre aux avances qui lui furent faites.

Comme il fallait s'y attendre, le plan qu'il rapporta et qui devait n'être que la rédaction des idées exposées par Sieyès, différait en réalité de ce qui avait été dit par le collègue de Bonaparte. Daunou n'avait pu oublier qu'il avait, pour une très large part, contribué à l'établissement de la Constitution de l'an III et, ni la mise en pratique de cette constitution, ni les discussions nombreuses auxquelles il assistait depuis le coup d'Etat n'avaient pu le convaincre que son œuvre fut mauvaise. Il demeurait au contraire persuadé que la Constitution de l'an III remaniée devait être la base du nouveau pacte social.

Ce remaniement, il le faisait surtout consister dans la suppression du

1. *Ami des lois*, 16 frimaire.
2. *Journal des Hommes libres*, 7 frimaire.
3. *Journal des Hommes libres*, 22 frimaire.

cens. Les deux Chambres — Cinq Cents et Deux Cents — seraient élues directement. La première choisirait dans son sein dix tribuns chargés d'établir les projets de lois que les deux chambres discuteraient. Le Directoire Exécutif était remplacé par trois magistrats dont un recevait, avec le titre de Premier Consul, le droit de nommer les agents du pouvoir. Enfin un haut jury — c'était une idée de Sieyès — devait être constitué pour casser les actes reconnus anticonstitutionnels. Bien entendu, nous laisserons de côté, dans ce court exposé d'une nouvelle constitution non appliquée, le détail infini des rouages administratifs qui se retrouvaient à peu près aussi nombreux et aussi compliqués que dans la « machine » de Sieyès.

Tandis que Daunou lisait les carrés de papier au recto desquels il avait consigné son travail d'une nuit, Bonaparte sentait toute son impatience des jours précédents revenir plus violente. Il avait refusé d'être grand électeur parce qu'il n'aurait pas participé au gouvernement effectif et voici qu'on lui offrait — beau pouvoir en vérité! — le droit de nommer seul des fonctionnaires. En dehors de ce droit, il ne pourrait rien contre la volonté des deux autres consuls! Et Daunou, retournant aux « utopies » révolutionnaires songeait à donner à tous les Français le droit de nommer leurs représentants! Ainsi il apparaissait définitivement au général que personne ne parviendrait à lui établir le texte qu'il voulait. Or, laisser continuer plus longtemps les échanges d'idées sur la forme du gouvernement, sur la somme de pouvoir à donner au chef, il estimait que c'était plus dangereux qu'utile.

« Citoyen Daunou, prenez la plume et mettez-vous là [1] », et c'est dès ces paroles que la véritable constitution de l'an VIII s'élabore. C'est chez Bonaparte, dans son salon, qu'on travaille. Il est présent, il va de l'un à l'autre, il parle et fait parler sur chacun des articles lus par Daunou. Il corrige, il rectifie, il supprime et la majorité approuve. Pendant plusieurs nuits, il tint de la sorte, sans qu'il parût fatigué lui-même, et pour un travail d'une importance capitale, les commissaires lassés par tant de discussions et préoccupés surtout d'une chose : avoir de bonnes places dans l'organisation nouvelle. Quelquefois le débat s'élevait plus vif lorsqu'un Daunou ou un Chénier voyait qu'une garantie de liberté allait encore s'effondrer ou lorsque Sieyès reprenait quelque ardeur pour défendre sa fameuse « absorption ». C'est alors que Bonaparte s'irritait, que, selon le mot de Fouché [2], il tapait du pied et se rongeait les ongles. C'est bien l'attitude qui convenait à ce petit homme autoritaire qui enrageait de voir de longues discussions surgir parce qu'un soi-disant principe était menacé. Que pouvait-il penser, sinon que c'était pitié de voir des hommes s'agiter à l'occasion d'un mot mis pour un autre. Pour lui les actes seuls importaient, les actes qu'il ferait et qui constitueraient *sa politique* avec ou sans texte constitutionnel, le jour où enfin il

1. [illegible], *id.* 171.
2. *Mémoires* I, 163.

aurait le pouvoir. Il trouvait que vraiment ce jour tardait trop ; quelque soin qu'il mît à éviter les longs discours et les ripostes sur des points de pure doctrine, il ne pouvait toujours arrêter les orateurs précisément dans l'instant qu'il le désirait. Aussi, quand le pouvoir central fut définitivement établi, quand, au verso de ses papiers, Daunou, contre ses opinions et contre toute la théorie républicaine, eût écrit l'article fameux : « le deuxième et le troisième consul ont voix *consultative*. Ils signent le registre des actes pour constater leur présence et, s'ils veulent, ils y contresignent leurs opinions ; *après quoi la décision du premier consul suffit* », alors, Bonaparte pensa que le moment était venu de congédier les commissaires et de prendre enfin la tête dans le gouvernement du pays. Le 28 frimaire au soir, tandis que les commissaires pensaient reprendre l'orageuse discussion entamée la veille sur l'organisation de la magistrature, et tandis que bien des questions restaient encore à débattre, comme par exemple le point de savoir si l'on ferait ou non une déclaration des droits, le général s'adressant aux cinquante parlementaires réunis dans son salon leur demanda individuellement de signer la convention telle qu'elle était, et ils signèrent. Et voilà à quoi aboutissait le plus colossal effort de libération : à la soumission de cinquante représentants du peuple remettant à un général les destinées de la France. Les idées les plus généreuses, semées au travers de la Révolution et portées au-delà des frontières par toute l'Europe, par tout le monde, les paroles de liberté et de justice accueillies dans les coins les plus reculés du territoire comme le gage assuré d'une vie sociale désormais réglée sur les principes impérissables d'égalité et d'équité, tout cela se terminait par l'établissement d'un texte bâtard et incomplet, dicté par un général aventurier à qui il fallait, pour que son désir d'ambition fût satisfait, un pays pour domaine, un peuple pour esclave ! C'est avec raison que M. Aulard, rapportant comment furent obtenues les signatures des commissaires approuvant une constitution inachevée, a écrit que « ce fut là un coup d'État autrement grave que celui des 18 et 19 brumaire : car le pouvoir personnel en sortit directement[1] ».

Examinons donc cette constitution. Le texte en est réparti en quatre-vingt-quinze articles que ne précède aucune déclaration ; il est rédigé sans méthode, ce qui ne peut nous surprendre, étant données les conditions dans lesquelles il a été établi. Mais, pour la clarté de cette étude, nous diviserons en trois parties l'exposé que nous avons à faire, et nous verrons de la sorte comment est déterminée la triple organisation du peuple, du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, dans la Constitution de l'an VIII.

I. — Et tout d'abord, quelle part de puissance est laissée au peuple français ? La réponse à cette question semble ne pouvoir faire aucun doute dès la lecture des premiers mots du nouvel acte constitutionnel. Le peuple

1. Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.* t. IX, p. 6.

est tout : par le suffrage universel que l'on proclame, c'est lui qui va être le maître. En effet, désormais tous les citoyens vont avoir le droit de voter, et est citoyen tout Français majeur non domestique à gage. Sauf cette odieuse restriction, on peut donc bien dire que le suffrage universel, appelé et désiré par tous les républicains partisans de la Constitution de 1793, était cette fois définitivement donné à la France. Mais hélas! combien platonique était cette mesure! C'est une chose que de remettre aux mains d'un individu une arme merveilleuse et c'en est une autre de lui donner le moyen d'en tirer parti. On garantissait à la nation le suffrage universel, mais on avait soin de faire en sorte qu'elle ne pût utilement s'en servir. Le vote des citoyens devait en effet s'exercer dans la « commune » pour désigner un dixième d'entre eux reconnus aptes à l'exercice des fonctions publiques de l'arrondissement. Ils dressaient donc ce que Sieyès avait appelé la liste communale ou d'arrondissement, et, toujours conformément au plan de Sieyès, les élus des listes communales choisissaient un dixième d'entre eux pour former la liste départementale destinée à donner les fonctionnaires du département. Enfin, la liste nationale, où l'on devait prendre les magistrats des plus hautes fonctions publiques, était faite du dixième de toutes les listes départementales.

L'on a vite oublié, dans l'énoncé de ces rouages, dans la complication des listes, le primitif suffrage universel. Et pourtant, c'est à lui qu'il nous faut revenir pour montrer quelle duperie on a caché sous son nom. Daunou, dans les dernières discussions, avait tenté de faire échouer le système des listes de notabilités, mais Bonaparte jugeait bonne cette invention de Sieyès. Il la jugeait bonne parce qu'elle lui permettrait de se tourner vers la nation tout entière pour lui dire : « C'est de tous les citoyens sans distinction de classe et de fortune que nous attendons la délégation des pouvoirs... », tandis qu'en réalité il voyait se constituer dans l'Etat une véritable caste, produit d'une triple sélection qui mettait à la disposition du gouvernement un personnel intéressé de fonctionnaires de tous ordres. Ce droit de vote donné à tous les citoyens ne pouvait d'ailleurs même pas être exercé par eux dès le début du nouveau régime, car la constitution renvoyait à l'an IX la formation des premières listes, et en outre elle stipulait que les vacances qui s'y produiraient par la suite seraient comblées tous les trois ans. Ces vacances ne pouvaient provenir que de décès, les listes étant dressées une fois pour toutes.

Ainsi un droit illusoire était donné au peuple. On lui faisait croire que les lois seraient votées et appliquées par ses délégués, et on agissait en sorte qu'il n'avait à désigner directement qu'une foule anonyme où il était matériellement impossible de faire prédominer une opinion. Quant à ce qui se passait après le scrutin d'arrondissement, il n'en savait rien. En outre, ce droit était inexistant au début de l'administration nouvelle et il ne s'exercerait que tous les trois ans, si besoin était. On ne peut rien imaginer de plus

monstrueux que tout ce mécanisme, on ne peut pas rêver d'un plus prodigieux monument de mensonge et de duperie.



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

II. — Le pouvoir législatif était réparti entre trois corps : le Conseil d'Etat, le Tribunat et le Corps législatif. En outre, à côté de ces trois organes, prend place le Sénat conservateur.

Lorsque les consuls jugeraient nécessaire d'établir une loi nouvelle, ils en informeraient le Conseil d'Etat. Au sein de ce Conseil, des spécialistes, des législateurs au sens précis du mot, entreprendraient l'étude approfondie des conditions dans lesquelles un texte pourrait être rédigé. De son travail résultait donc un projet de loi.

Ce projet de loi était alors renvoyé devant le Tribunat. Cette assemblée comprenait cent membres nommés par le Sénat et renouvelables, partiellement et tous les cinq ans, à partir de l'an IX. Les tribuns étaient rééligibles sans interruption dans leur mandat. Ils pouvaient siéger toute l'année ou, s'ils s'ajournaient, une commission de dix à quinze membres les remplaçait. Leur rôle était de discuter la loi soumise à leur appréciation. Et qu'on entende bien ce que la Constitution ou plutôt Bonaparte voulait dire en parlant de discuter la loi : des conseillers d'Etat venaient devant le Tribunat avec un texte, ils le lisaient et demandaient : « Trouvez-vous ce texte bon, ou le trouvez-vous mauvais? » Et les tribuns, « sortes d'eunuques législatifs[1] », émettaient un vœu d'adoption ou de rejet sans pouvoir rien modifier. Trois d'entre eux se rendaient alors avec des conseillers d'Etat devant le Corps législatif. Là siégeaient trois cents membres de trente ans au moins, nommés dans les mêmes conditions que les tribuns, renouvelables comme eux, mais avec obligation d'un intervalle d'un an au minimum entre deux périodes d'exercice. Ils ne siégeaient que quatre mois. Le rôle des législateurs était simple : écouter ce que disaient, pour ou contre la loi en question, les délégués du Conseil d'Etat et du Tribunat, puis voter au scrutin secret sans discussion.

Ainsi, résumons : le gouvernement propose une loi, le Conseil d'Etat la met en projet, le Tribunat discute le projet sans le retoucher, et le Corps législatif vote la loi sans la discuter.

Si nous restons sur le terrain de la théorie, si, sans rechercher encore quels personnages ont été faits conseillers d'Etat, tribuns ou législateurs, nous nous demandons à quelle fin devait aboutir cette organisation législative, quelles conclusions seront les nôtres? — L'exécutif a l'initiative des lois. Donc plus de projets émanant du peuple ou de ses représentants. Désormais, c'est une décision consulaire — du premier consul — qui met en mouvement le pouvoir législatif : on fera la loi qu'il voudra bien que l'on fasse. Mais au moins pourrait-on objecter que c'est un corps spécialement recruté parmi des hommes d'une haute compétence et agissant en pleine liberté, qui va formuler le texte demandé par le gouvernement. Eh bien, non, ce corps n'est pas libre : les membres en sont nommés par le premier consul, ils sont révocables par lui, par conséquent à sa merci! Il les tient par les 25000 fr. qu'il leur donne, par le titre éclatant qu'il leur confère. — L'indépendance qu'ils n'ont pas a été donnée au Tribunat. Là, la discussion peut s'élever :

1. Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*, II, 5[illegible].

ce sont les orateurs, les brasseurs d'idées, détestés par Bonaparte, qu'on va choisir pour siéger dans cette Chambre. Ils vont y parler... inutilement! Car, dans le régime que l'on instaure, l'indépendance n'existe qu'à la seule condition qu'on ne puisse en user. Les Daunou et les Chénier ont discuté les idées de Bonaparte pendant la rédaction des quatre-vingt-quinze articles constitutionnels, c'est donc qu'ils aiment l'opposition : leur place est au Tribunat! Ils y feront autant de discours qu'il leur plaira, mais sans pouvoir entraîner d'autre solution qu'un oui ou un non de leurs collègues. Par la nature de ses attributions, le Tribunat sera donc amené à devenir l'organe d'une opposition stérile que la nation même ne comprendra pas. Quant au Corps législatif constitutionnellement muet, comme les tribuns étaient constitutionnellement sourds, il vient compléter un chef-d'œuvre d'impuissance parlementaire dont on ne pourrait que montrer l'incohérence et l'inanité, s'il ne servait, en somme, d'écran au despotisme le plus volontaire, le plus conscient qui ait jamais existé.

Lorsque le Corps législatif avait décrété la loi, le Conseil d'Etat intervenait à nouveau et édictait tels règlements qu'il convenait pour la faire exécuter; le Sénat enfin examinait si elle était ou non conforme à la Constitution. Et c'est ainsi que nous sommes amenés à parler de ce corps au rôle considérable. On se souvient qu'il a son origine dans le plan de Sieyès dont il formait la partie essentielle; aussi est-ce en lui faisant dans l'Etat une place en apparence capitale et surtout en remettant à son « inventeur » le soin de l'organiser et de le diriger, que Bonaparte acquit définitivement le concours de son collègue du Consulat provisoire. L'article 24 de la Constitution porte : « Les citoyens Sieyès et Roger Ducos, consuls sortants, sont nommés membres du Sénat conservateur; ils se réuniront avec le second et le troisième consuls nommés par la présente Constitution. Ces quatre citoyens nomment la majorité du Sénat qui se complète ensuite lui-même et procède aux élections qui lui sont confiées. » C'est au moment où Sieyès, voyant définitivement sombrer son influence, parlait de se confiner dans une retraite absolue[1], que Bonaparte, soucieux, nous l'avons vu, de garder le philosophe à côté de lui, songea à lui offrir, à la tête du pouvoir législatif, une place hors de pair. Rappelons-nous, en effet, que les élections confiées au Sénat par la Constitution étaient celles du Tribunat et du Corps législatif, et disons tout de suite aussi celles des consuls à l'expiration de leurs dix années d'exercice, celles des juges de Cassation et des commissaires à la comptabilité. Par conséquent, faire de Sieyès le premier électeur du Sénat, c'était lui remettre le soin de présider au choix postérieur des tribuns et des membres du Corps législatif; c'était bien le faire le chef de ce qui, dans l'Etat, allait être le législatif. A-t-il vraiment pensé, en acceptant la situation offerte, à

1. Les journaux même en parlaient. Voyez *Journal des Hommes libres*, du 18 frimaire an VIII.

préparer pour plus tard un groupement important capable de se dresser devant Bonaparte et d'arrêter ses progrès de despotisme? Celui-ci, de son côté, a-t-il installé Sieyès en face de lui pour pouvoir mieux lui montrer qu'il ne le craignait pas et braver, en quelque sorte, de toute sa jeune puissance, l'autorité déclinante d'un promoteur de la Révolution? — Ce sont là questions qu'il est bien difficile de résoudre. Etant donné, d'une part, que Sieyès ne se présente pas à l'historien comme un de ces hommes au caractère fortement trempé, inaccessibles aux faveurs et inébranlablement attachés à leurs principes, et que, d'autre part, Bonaparte avait besoin de lui, de son nom, de son prestige encore considérable, il est probable que le traité passé entre les deux personnages a été conclu, parce que chacun, se plaçant à son point de vue personnel, y a trouvé son intérêt : aucun des deux n'a été dupe de l'autre. Sieyès a compris qu'aucune retraite ne lui rapporterait 25 000 fr. par an et les honneurs exceptionnels dérivant de son titre de premier législateur. Bonaparte a pensé qu'il gagnerait définitivement l'élite « révolutionnaire » en faisant de Sieyès la plus haute personnalité dans l'Etat — après lui-même et loin en dessous. Avait-il à le craindre?... Quel homme armé de l'épée pourrait craindre, au cours de la route entreprise, de tomber frappé par son compagnon porteur seulement du fourreau de sa lame?...

Le Sénat conservateur devait comprendre d'abord soixante membres ayant au moins quarante ans d'âge, inamovibles et à vie. Pendant dix ans, il aurait à nommer deux membres chaque année, d'où, définitivement constitué, il comprendrait quatre-vingts membres. En cas de vacances, il aurait à pourvoir aux remplacements en choisissant sur une liste de trois candidats présentés par le premier consul, le Corps législatif et le Tribunat. Ajoutons enfin que les dépenses du Sénat devaient être couvertes par les revenus de domaines nationaux. Voilà donc un corps prodigieusement favorisé, recruté, aux termes de la Constitution, selon le plaisir de quelques personnages expressément désignés, siégeant sans aucune publicité[1], avec mission essentielle de nommer des législateurs ou prétendus tels, pris sur une liste dite nationale, qui émane du peuple dans les conditions que nous connaissons. En réalité, il y a substitution absolue du Sénat au peuple, il y a mensonge dans la Constitution lorsqu'elle parle du suffrage universel; il y a mensonge lorsqu'elle semble entourer de garanties d'indépendance les différents organes du pouvoir législatif, il y a partout mensonge et obscurité.

Veut-on quelques exemples de cette obscurité? — Aucun texte n'indique comment le Sénat procédera pour nommer les consuls, quand ce sera nécessaire, aucun texte n'explique comment le Sénat décidera quels tribuns ou quels législateurs doivent être élus ou réélus; aucun texte ne fixe quand le Conseil d'Etat fait œuvre de législation et quand il fait œuvre de règle-

1. Le Tribunat et le Corps législatif, au contraire, siégeaient publiquement, mais l'assistance ne pouvait dépasser deux cents personnes.

mentation... Il apparaît bien que Bonaparte a voulu surtout créer des places, beaucoup de places, parce qu'il y avait beaucoup d'appétits à satisfaire. Quant à édicter des règles de procédure parlementaire et s'attacher au détail du mécanisme politique qu'il adoptait, cela lui importait peu : c'est par l'exercice de son pouvoir personnel qu'il comblerait toutes les lacunes.

III. — Aussi quelle différence de rédaction entre les dispositions que nous avons déjà analysées et celles qui touchent à l'organisation de l'exécutif ! L'exercice en est remis à trois consuls nommés pour dix ans et toujours rééligibles. Mais, de même que Sieyès et Ducos étaient inscrits dans l'acte constitutionnel comme premiers sénateurs, de même les trois consuls qui devaient inaugurer le nouveau gouvernement étaient désignés par le même acte. Ces trois consuls étaient Bonaparte, Cambacérès et Lebrun. Il n'est pas sans intérêt de dire comment ces trois noms furent mis dans la Constitution.

L'*Ami des lois*, en date du 19 frimaire (10 décembre 1799), porte l' « écho » suivant : « Bonaparte n'a point de concurrent pour la place de « premier consul : tout le monde est d'accord pour l'y porter; mais, pour « les deux consuls adjoints, chacun annonce son choix d'après ses inclina- « tions. Le *Journal des Hommes libres* nomme Garat et Cambacérès; le « *Surveillant*, Cambacérès et Daunou; l'*Ange Gabriel*, Cambacérès et Talley- « rand; d'autres nomment Cambacérès et Régnier, Cambacérès et Berthier, « Cambacérès et Rœderer, Régnier et Crétet... » En fait, c'est à Bonaparte que l'on s'en remit complètement du choix de ses deux collègues. Il pensa tout de suite à Cambacérès, et, en se reportant à la citation ci-dessus, il est facile de constater que, parmi tous les pronostics, c'est son nom qui revient le plus souvent. Aux yeux de tous, en effet, Cambacérès semblait le plus apte à exercer avec honneur les fonctions de second consul. Juriste consommé, homme de gouvernement, habile dans l'art de séduire, puissant parmi les anciens conventionnels, il devait apporter au général un concours des plus précieux, sans jamais s'imposer, sans jamais sortir de la limite de ses attributions.

Il convient d'ajouter que Cambacérès aimait le faste et savait être volontiers solennel, ce qui, pour Bonaparte, devait contribuer à rehausser le prestige extérieur du Consulat. Quant à la place de troisième consul, il décida de la donner à Lebrun, ancien secrétaire du chancelier Maupeou. Ce n'était pas une personnalité de premier ordre, mais bien un écrivain consciencieux qui avait « traduit Homère et le Tasse[1] » et avait traversé la Révolution en siégeant tour à tour à la Constituante, à la Législative et au Conseil des Anciens, sans éclat, mais avec la constante sympathie des éléments modérés, même royalistes. Par lui, Bonaparte touchait aux partis de droite, comme par Cambacérès il touchait aux partis de gauche.

1. Voir à ce sujet l'amusant dialogue entre Rœderer et Bonaparte rapporté par Rœderer, III, 305-306.

Le 22 frimaire, quand les commissions enfermées dans le salon du général eurent consenti à adopter la constitution inachevée, elles eurent à désigner les trois consuls. Le vote se fit, bien entendu, conformément aux indications de Bonaparte. Mais les témoignages contemporains[1] nous rapportent que le dépouillement n'eut pas lieu. Bonaparte, avant qu'il y fut procédé, aurait prié Sieyès, par déférence, de désigner les trois magistrats. Sieyès nomma alors Bonaparte, Cambacérès et Lebrun aux applaudissements unanimes des commissaires — et Bonaparte brûla les bulletins où quelques voix auraient pu s'égarer sur tel nom qu'il n'avait pas résolu de présenter! C'était, toujours avant la lettre, la mise en pratique de la dictature contenue en germe dans la Constitution récemment bâclée, et mieux encore dans la pensée constante de Bonaparte. Les procédés dits de coups d'Etat, que l'historien lui voit employer à tant de reprises, ne devraient peut-être pas porter ce nom si l'on songe que, somme toute, en en usant, il ne va pas à l'encontre de principes gouvernementaux légalement établis; il n'y a de loi que s'il le veut, il n'y a de constitutionnel que sa pensée et, par conséquent, tel procédé de gouvernement qu'il lui plaît de mettre en œuvre devient, dans l'instant même qu'il s'en sert, un procédé constitutionnel!

Le texte même de la Constitution de l'an VIII ne porte pas explicitement l'établissement de ce pouvoir absolu, mais ce qu'il ne dit pas, il le contient. « Le premier consul promulgue les lois, il nomme et révoque à « volonté les membres du Conseil d'Etat, les ministres, les ambassadeurs et « autres agents extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de « mer, les membres des administrations locales et les commissaires du gou« vernement près les tribunaux. Il nomme tous les juges criminels ou civils « autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les ré« voquer. » (art. 41.)

Nous avons déjà eu occasion de faire connaître l'article 42 qui rendait inutile l'opposition du second et du troisième consuls à toute décision prise par Bonaparte[2]. Aussitôt après cet article, et comme pour en faire oublier l'importance, sont édictées diverses mesures d'apparence libérale : c'est ainsi que les ministres sont déclarés responsables et que la signature de l'un d'eux est nécessaire pour que soit valable un acte consulaire. De cette façon, le chef de l'Etat, qui faisait tout, était irresponsable, et les ministres, qui ne faisaient que lui obéir, étaient responsables! Empressons-nous d'ajouter que les conseillers d'Etat, les sénateurs, les législateurs, les tribuns étaient responsables comme les consuls (art. 69), et que les agents du gouvernement ne pouvaient être poursuivis à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions que par décision du Conseil d'Etat (art. 75). Les recettes et les dé-

1. *Mémoires* de Larévellière-Lepeaux, II, 420-426; — Cambacérès, *Eclaircissements inédits* — Tallandier, *op. cit.* 191; — Cf. Aulard, *Hist. polit. de la Rév. fr.*, p. 708 et note 1.
2. *Voyez supra*, p. 35.

penses devaient, aux termes de l'article 45, être arrêtés annuellement par une loi : garantie illusoire, puisque nous savons que le gouvernement proposait cette loi et qu'elle devait être sans modification. Par conséquent, nous retrouvons encore ici les mêmes procédés de mensonges que nous avons mis en lumière précédemment. Seule, dans tout l'acte qui nous occupe, la liberté individuelle est entourée de garanties (art. 76-82), toutes les autres sont violées ou même — et c'est le cas de la liberté de la presse et de la liberté de pensée — il n'en est pas question.

C. — LA FIN DU CONSULAT PROVISOIRE

La Constitution fut proclamée le 24 frimaire dans les arrondissements de Paris, et aussitôt elle devint le sujet de toutes les conversations. « Le « jugement qu'on porte de sa rédaction, écrit le *Diplomate*[1], est partout le « même, a peu près, que celui porté par le rédacteur du *Citoyen français :* « Cette rédaction, dit-il, nous a paru faible, un peu hâtée; en la lisant, on « regrette de ne pas voir cette série de grandes conceptions auxquelles la « Constitution nouvelle doit son origine. » Il est certain qu'il paraît assez « étrange de voir une charte[2] aussi importante réduite à quatre-vingt-quinze « articles purement réglementaires. Aucun des grands principes sur les « droits des peuples, sur les devoirs du gouvernement, sur la liberté civile, « politique et religieuse, n'y sont avoués ou proclamés. *C'est un moyen cer-* « *tain d'empêcher qu'on en tire des conséquences fausses et abusives...* » La conclusion est déconcertante, mais la critique existe, et elle est formulée comme représentant un avis général. Bonaparte allait-il permettre que le public s'égarât dans des discussions qu'il estimait stériles? Lui qui avait perdu patience au cours des débats devant les commissions et qui avait brusqué leurs votes, il était peu probable qu'il consentît à laisser les citoyens critiquer longtemps l'œuvre qu'on leur présentait.

Cependant l'art. 95 de la Constitution portait qu'elle devait être acceptée du peuple français avant d'entrer en vigueur. C'était de la sorte déjà que l'on avait procédé en 1793 et en l'an III, et l'acceptation donnée à ces deux dates rapprochées pour des textes absolument dissemblables était la preuve que l'on pouvait en toute tranquillité attendre le résultat du plébiscite. Mais, en 1793, en l'an III les votes avaient porté purement et simplement sur un texte constitutionnel, tandis qu'en l'an VIII, il y avait des noms inscrits dans la Constitution et l'on demandait au peuple d'acclamer ces noms. Un refus était-il possible? La négative est certaine, mais il est curieux de rechercher ce que les contemporains pensaient qu'il pût advenir si un tel refus s'était produit. C'est très simple : « Cette non acceptation donnerait à Bona-

1. 25 frimaire.

2. On avait songé à appeler de ce nom la Constitution de l'an VIII. Voyez revue *la Révolution française*, t. XLIII, p. 179.

« parte le provisoire, la toute-puissance de la création, ce qui est toujours « fort dangereux; mais alors, du moins ce qui n'est jamais arrivé, *table rase.* « Et il ne s'agirait plus de la victoire éphémère d'un Mazaniello... mais d'être « égal aux destinées d'un grand peuple, et d'être, pour plusieurs siècles, le « bon ou le mauvais génie du genre humain[1] ». Il n'est pas mauvais d'ajouter que le journal qui publie ces lignes déclare que les républicains envisagent sans crainte la possibilité de donner cette toute puissance à Bonaparte. La situation de ce dernier vis-à-vis du pays n'est pas à ce moment sans analogie avec celle qu'il avait vis-à-vis des commissions. En effet, il avait demandé à celles-ci une adhésion rapide et complète à ses idées personnelles. Maintenant, il demandait au pays une adhésion semblable. Or il avait hâté par un acte d'autorité les décisions des commissaires; un nouvel acte d'autorité devança la réponse des citoyens : un décret du 3 nivôse (4 déc. 1799) déclara la mise en vigueur de la Constitution. C'est seulement 44 jours plus tard que le résultat du plébiscite fut connu. — Les procédés restent donc toujours les mêmes et, si l'on voulait pousser la comparaison jusque dans les détails, il ne serait pas difficile de démontrer que les mesure libérales prises avant le décret du 3 nivôse sont venues jouer auprès du peuple le rôle joué auprès des commissaires par les promesses de places et de dignités. Quoi qu'il en soit, et de plus en plus, le *coup d'Etat* nous apparaît bien comme tendant à devenir un rouage laissé, en marge de toute constitution, à la disposition de Bonaparte.

L'on a cherché à expliquer pourquoi le général a devancé la publication des votes : il aurait craint que l'adhésion ne fut pas assez complète et, songeant au nombre énorme des abstentionnistes en 1793 et en l'an III, il aurait voulu, en faisant voter sur une constitution déjà appliquée, déterminer de nombreux suffrages approbatifs qui ne se seraient pas manifestés. Cette explication est séduisante, mais pourquoi ne pas dire tout simplement que Bonaparte était pressé de gouverner seul ? Il n'y avait plus entre lui et le pouvoir qu'une barrière très mince, il l'a renversée.

Sur l'acceptation même, il n'y avait aucun doute. Du reste, le nécessaire avait été fait pour que le résultat fût assuré. Pas d'assemblées primaires, cela rappelait trop les clubs[2]! Des registres furent disposés dans chaque commune; l'un était destiné à recevoir les « oui », l'autre les « non », et les citoyens allaient signer sur l'un des deux. Cette façon de procéder devait avoir pour conséquence certaine d'empêcher le vote de bien des opposants. En effet, on ne tarda pas à se répéter que les registres portant les « non » serviraient à dresser des listes de proscription, et il fallut, pour aller à l'encontre de ce bruit rapidement répandu, promettre que tous les registres

1. *Bien Informé* du 28 frimaire.

2. Cf. sur la haine de Bonaparte pour les clubs ce que dit Thibaudeau, *Consulat et Empire*, I, 98.

seraient brûlés. Malgré cela, combien de gens firent comme cet employé jacobin à qui l'on demandait s'il avait signé l'acceptation, et qui répondit : « Hélas ! oui, j'ai signé mon pot-au-feu[1] ! »

Le mot doit rester pour caractériser la pression exercée sur la nation,



La Constitution de l'an VIII.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

mais il ne doit pas nous faire oublier que le 18 pluviôse an VIII, lorsque le recensement fut terminé, il y avait 3 011 007 *oui* contre 1 562 *non*. Or il faut se rappeler que la constitution de 1793 avait réuni 1 801 918 suffrages, celle de l'an III, 1 057 390 ; il faut se rappeler surtout qu'au lendemain du 18 brumaire le mouvement d'approbation au coup d'Etat s'est traduit par l'envoi d'adresses

1. *Diplomate* du 2 nivôse.

aux consuls qui tiennent toutes dans un seul carton des Archives[1], tant leur nombre est restreint, et alors on voit, sans discussion possible, l'immensité du terrain gagné dans la confiance générale par la politique consulaire. Pour deux anciens conventionnels, Camus et Le Cointre — « espèce de chaudron usé qui veut encore faire du bruit[2] » — qui refusèrent d'approuver la Constitution, combien d'autres signèrent au registre des oui! Bréard, Patrin, Marec, Lalande, Merlino, Rouyer, Lequinio furent de ceux-là. Bouchotte, ancien ministre de la guerre, républicain sincère qui vécut par la suite loin des honneurs, adhéra aussi à la Constitution et, selon le terme si juste de M. Aulard[3], c'est un véritable « annuaire du *Tout Paris* d'alors » que l'on a sous les yeux en feuilletant les registres d'acceptation de la capitale où, d'après le *Moniteur*[4], il y aurait eu 10 non contre 12 440 oui.

Nous l'avons dit, les mesures heureuses qui marquèrent la fin du consulat provisoire et — il faut bien en tenir compte aussi au point de vue du plébiscite — celles qui furent prises entre le 3 nivôse et le 18 pluviôse, ont contribué à gagner les suffrages. Les commissions, avant de se séparer, votèrent, sur la proposition de Fouché et conformément au désir de Bonaparte, une loi portant : « Tout individu nominativement condamné à la déportation sans jugement préalable par un acte du Corps législatif ne pourra rentrer sur le territoire de la République, sous peine d'être considéré comme émigré, *à moins qu'il n'y soit autorisé par une permission du gouvernement.* » Aussitôt arrivé au pouvoir, le premier consul, armé de cette loi, et en appliquant la dernière partie, rappela les fructidorisés dont Sicard, la Harpe, Fontanes, Carnot. Ainsi, Bonaparte continuait à se présenter au pays comme le pacificateur cherchant à opérer la fusion de toutes les nuances politiques pour obtenir une « teinte nationale[5] » — et cela d'autant mieux qu'en la circonstance, il rappelait des fructidorisés en se servant d'une loi votée par des parlementaires fructidoriens!

En même temps, l'arrêté du 4 frimaire, qui soumettait à la surveillance de la police les Jacobins, d'abord proscrits le 20 brumaire, fut rapporté et, tandis que Barère[6], le vieux républicain, était amnistié, on vit revenir La Fayette, La Rochefoucaud-Liancourt, La Tour Maubourg. L'étonnement s'accroissait chaque jour à la nouvelle de ces mesures de clémence qui touchaient tous les partis. Il n'allait pas même sans une persistance d'inquiétude puisque, nous l'avons vu, le public craignait encore les proscriptions pour ceux qui refuseraient d'adhérer à la Constitution. Cependant la politique consulaire s'employait avec une constante application à bien montrer que désormais les

1. AF IV, 1443.
2. *Ami des Lois* du 2 nivôse. Cf. *Journal des Hommes libres* du 3 nivôse.
3. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 711, note 3.
4. Tome XVI, p. 355.
5. *Journal des Hommes libres* du 8 nivôse.
6. On se rappelle que Barère avait approuvé le coup d'état du 18 brumaire. Voy. sup., p. 24.

opinions extrêmes ne l'emporteraient plus. C'est le sens qu'il faut attacher à la décision qui supprima les fêtes anniversaires d'une victoire de parti : plus de fête du 21 janvier, plus de fête du 17 fructidor ni du 10 août, ni du 9 thermidor : le souvenir de toutes ces dates doit disparaître et les réjouissances éclater seulement au retour périodique de deux jours glorieux : le 14 juillet et le 22 septembre, la prise de la Bastille et la proclamation de la République. Souvent, les conséquences d'importantes dispositions gouvernementales échappent à l'examen du peuple. Les législateurs savent glisser dans un texte un mot, une phrase, qui permettent de transformer en une arme dangereuse ou bienfaisante telle disposition sans importance au premier abord. Il serait aisé de prouver cette affirmation sans remonter bien loin le cours de notre histoire. Mais, lorsqu'un acte législatif vise une manifestation quelconque de sa vie, le peuple réfléchit, discute et conclut.

Faire du 14 juillet et du 22 septembre les deux seules fêtes nationales, c'était exactement dire à la « masse » dont nous avons analysé les sentiments : la Révolution demeurera glorieuse dans toutes les pensées par le souvenir perpétué de son premier rayon qui éclaira l'effondrement de la Bastille et de son apothéose triomphale qui nous donna la République. C'était demander l'oubli des luttes, c'était proclamer l'avènement de l'ordre à l'abri de ce mot prestigieux : la République ! Le pays ne comprit pas que la Révolution n'avait pas pour terme dernier la sonorité creuse de ce mot et que ce sont précisément les luttes des partis qui ont déterminé la puissance productive du grand mouvement révolutionnaire. Le pays n'a pas voulu comprendre... Le 14 juillet, le 22 septembre, Bonaparte : toute sa gloire est là, et il faudra bien des années et bien des désastres pour lui montrer qu'il accoupla dans une union monstrueuse la liberté naissante du 14 juillet et son étrangleur du 18 brumaire.

Influencés par tous les procédés que nous avons indiqués, séduits par l'œuvre de concentration que nous venons d'exposer, gagnés enfin par des actes que nous étudierons prochainement : pacification définitive de la Vendée, offres de paix à l'Angleterre et à l'Autriche, juste équilibre maintenu entre les cultes et mesures de tolérance religieuse, — les citoyens français consacrèrent une situation établie sans eux et cela dans un mouvement général de foi en Bonaparte, défenseur et soutien de la République.

CHAPITRE III

BONAPARTE, PREMIER CONSUL, « COMPLÈTE » LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

C'est au 3 nivôse (24 décembre 1799) que l'on a accoutumé de faire commencer ce que les historiens appellent le *gouvernement personnel* de Bonaparte. C'est à cette date, en effet, qu'il prit, conformément au décret rendu

par les commissions, le titre de premier consul. Il n'y a pas d'inconvénient pour notre étude à conserver cette division; mais, afin de mettre en lumière l'enchaînement rationnel des phénomènes historiques, nous éviterons de suivre rigoureusement la méthode dite chronologique.

Comment Bonaparte, une fois maître du pouvoir, a-t-il usé de sa victoire ? Comment a t-il continué à réaliser le rêve de domination qu'il portait en lui ? Voilà ce qu'il nous importe avant tout de savoir maintenant. C'est pourquoi ce chapitre se rapproche étroitement de tout ce que nous avons dit de la Constitution de l'an VIII.

Cette constitution incomplète, Bonaparte a dû en appliquer au moins toutes les dispositions nettement énoncées et, par elles, poser les bases de l'ordre nouveau. En outre, profitant de ses obscurités, il a été amené à la *compléter* par des mesures émanant de sa seule autorité.

Laissant donc de côté momentanément tous les autres faits de politique intérieure, tous les actes de politique extérieure, nous nous attacherons à étudier l'installation des pouvoirs publics, tels qu'ils ont été organisés par la Constitution et nous mettrons en lumière les procédés dictatoriaux qui ont remis à Bonaparte la souveraineté de l'opinion et ont centralisé dans sa main toute l'administration de la République.

A. — INSTALLATION DES POUVOIRS

Bonaparte adressa au peuple français, aussitôt que les consuls furent entrés en fonctions, une proclamation dont il est aisé de décrire le sens : « La modération est la base de la morale et la première vertu de l'homme... Sans elle, il peut bien exister une faction, mais jamais un gouvernement national. »

Le langage que tient Bonaparte n'est en somme que l'expression des principes qui ont dirigé les actes du consulat provisoire. Les mots d'ordre, de justice, de force, que l'on rencontre à chaque ligne de la proclamation consulaire, y figurent pour frapper les esprits, mais en réalité ils ne recouvrent rien que l'ambition du premier consul.

« Sans la modération il n'y a pas de gouvernement national », dit-il, et il pensait surtout que sans lui il n'y avait pas de gouvernement ! La proclamation du 4 nivôse ne présente pas un intérêt considérable, car elle ne nous apprend rien de nouveau sur Bonaparte et nous n'en retiendrons que cette phrase, qui peut-être est la seule sincère et qui, en tous cas, nous donne bien l'expression d'un sentiment du premier consul : « La science et l'art de la guerre se composent de toutes les sciences et de tous les arts. » Il y a là un trait de lumière : au milieu de l'organisation du pays, dans l'instant où toutes ses facultés semblent tendues vers le désir de bien gouverner, selon « l'ordre, la justice et la force », Bonaparte songe que l'art de la guerre est supérieur

à tous les autres. Et, au fait, n'a-t-il pas déployé tous ses talents d'administration et de politique dans ce seul but : faire la guerre, cultiver cet art primordial qui lui donna Marengo, Austerlitz — et Waterloo !

Sept ministres furent nommés par le premier consul qui les choisit parmi des hommes ayant déjà figuré dans l'administration supérieure du pays et aussi parmi des nouveaux venus aux affaires. A la justice, prit place le conventionnel Abrial; aux Relations extérieures, Talleyrand, l'homme le plus souple de son temps, conserva son portefeuille. Laplace, par contre, perdit le sien : ce grand savant apportait trop de minutie dans l'exercice de ses fonctions et Bonaparte l'envoya au Sénat pour le remplacer par son frère Lucien. Gaudin resta aux Finances; le fidèle Berthier, à la guerre; Forfait eut la Marine et les Colonies; Fouché, la Police générale dont l'importance allait s'accroître prodigieusement avec le progrès du despotisme. Maret, avec le titre de secrétaire d'Etat adjoint aux consuls, compléta ces désignations : son rôle était d'assister aux séances des consuls, d'en dresser les procès-verbaux et de servir d'intermédiaire entre les consuls et les ministres. Ceux-ci, dès le premier jour, se préoccupèrent de n'avoir de relations qu'avec le premier consul, et c'est en Bonaparte que réside l'unité ministérielle.

A côté des ministres, agents directs de sa volonté, le général installa sans tarder le Conseil d'Etat qu'un décret du 3 nivôse avait définitivement organisé. La place faite à ce corps dans le gouvernement fut capitale. Divisé en sections — sections de la guerre, de la marine, des finances, de législation civile et criminelle, de l'intérieur — le champ laissé à son activité était immense. Elaborer des projets de lois, faire des enquêtes, donner des réglements en toutes matières, « développer le sens des lois », telles étaient les principales attributions du Conseil d'État. Bonaparte les confia à des hommes touchant à tous les partis, mais connus par leur probité et leur aptitude au travail. Toujours selon son procédé de fusion des nuances, il y appelle : Rœderer, Boulay de la Meurthe, Brune, Marescout, Devaisnes, Dufresne, Chaptal, Ganteaume, Thibaudeau, Réal, Régnier, Fourcroy, Benezech. Locré fut nommé secrétaire général du Conseil. C'est au milieu de tous ces hommes formant son « équipe personnelle [1] » que Bonaparte se rendit souvent pour discuter et s'instruire de tous les rouages gouvernementaux. A côté du Tribunat et du Corps législatif à l'influence médiocre, à l'initiative nulle, le Conseil d'Etat devient le centre du régime.

Il semble gouverner avec Bonaparte, mais n'oublions pas que le premier consul révoque à volonté les conseillers d'Etat, et que tous ceux qui furent appelés à siéger au Conseil étaient ou de ses créatures, ou de ses obligés. Leur valeur ne peut être mise en doute; ils ont accompli une œuvre prodigieuse, mais s'ils avaient tenté de dépasser les vues du premier consul, ils

1. Vandal, *op. cit.*, p. 546.

auraient été infailliblement brisés. Aussi bien ne l'essayèrent-ils point. Richement appointés, entourés du respect universel, parce qu'on savait la considération du maître pour eux, ils avaient tout intérêt à se cantonner strictement dans leurs fonctions législatives et réglementaires, encore qu'elles fussent assez mal délimitées. Le Conseil d'État ne prit-il pas, dès le 4 nivôse, une résolution par laquelle il déclara abrogées les lois excluant les anciens nobles des fonctions publiques? C'était, avant même leur création, montrer l'inutilité du Corps législatif et du Tribunat.

Il fallait encore, en effet, former ces deux corps et, avant eux, le Sénat. Le nombre des candidats était énorme et les plaisanteries ne leur furent point ménagées dans les journaux et dans les pamphlets. « Comment occu-« per de la chose publique tant de personnes, qui ne pensent qu'à se procu-« rer des places ? écrit la *Gazette de France*[1]. Ce qui est vraiment plaisant « pour celui qui n'en veut pas, c'est de voir l'embarras de ceux qui en cher-« chent, ils ne savent plus à quelle porte frapper. » Le *Moniteur* lui-même, dans un passage rapporté par Thiers[2], se moque de toutes les démarches entreprises par les candidats aux diverses situations : « Que de visages peu connus qui s'empressent de se montrer! Que de noms oubliés qui s'agitent sous la poussière de la Révolution! Que de fiers républicains de l'an VII se font petits pour arriver jusqu'à l'homme puissant qui veut les placer! » Le *Diplomate* du 8 nivôse trace un tableau amusant de la foule qui attendait la publication des noms des citoyens désignés pour siéger au Tribunat ou au Corps législatif : « C'était un spectacle vraiment curieux de voir hier matin les ex-membres du Conseil des Anciens et des Cinq Cents assiéger en masse la porte de l'éditeur Didot pour savoir s'ils étaient sur la bienheureuse liste. Reconnaissez-vous ce visage pâle, ces yeux inquiets? Entendez-vous cette voix tremblante? C'est le redoutable L..., il attend, avec l'impatience d'une jeune fiancée, le moment critique. Ne demandez pas si Didot lui a fait une réponse favorable. Entendez-le bénir le Washington français, crier : « Vivent la Répu-« blique et la Constitution de l'an VIII! » La patrie est encore une fois sauvée, puisque, malgré les lois qui se sont successivement opposées à sa réélection, il n'a cessé, depuis huit ans, de toucher les émoluments de député, et qu'aujourd'hui il se voit encore en place pour cinq ans. Quel est cet autre qui jure après l'intrigue et les contre-révolutionnaires, qui prétend que les royalistes l'emportent, que la liberté est perdue, que le moderne Sylla va nous conduire à la tyrannie royale par le despotisme militaire!... Hélas! sa marmite vient d'être renversée, et tout Jacobin sans place lucrative désespère de la République! » La boutade est amusante, mais, il faut bien le reconnaître, sa marmite mise à part, ce Jacobin raisonnait juste!

La Constitution, on s'en souvient, avait remis à Sieyès, Roger Ducos,

1. 29 frimaire.
2. *Consulat*, I, 114-115.

Cambacérès et Lebrun, le soin de choisir les premiers sénateurs. Ils désignèrent des hommes connus dont les noms devaient accroître le prestige du régime : Monge, Cabanis, Kellermann, Volney, Garat furent de ceux-là et on remarquera qu'ils représentent l'élite militaire, intellectuelle et législative de la Révolution. L'existence d'une quantité de personnages illustres « en disponibilité », prêts à figurer à la façade du nouvel édifice social, est une caractéristique de toute cette période. Ce qui est remarquable, ce n'est pas de les avoir tous réunis pour les combler d'honneurs, c'est de les avoir enchaînés dans des postes honorifiques. Hier encore, ils étaient dans la tourmente révolutionnaire, ils vivaient au milieu de la lutte des partis, c'est-à-dire dans des conditions où l'initiative individuelle, l'action personnelle affirmée sans défaillance sont seules garantes de la sécurité dans la situation acquise. Accoutumés à agir, à décider, doués de fortes qualités, ils ne paraissaient pas devoir s'immobiliser à jamais; or ce fut précisément ce qui arriva. Tous ceux que le remous révolutionnaire avait fait surgir des entrailles de la Nation, tous ceux qui avaient marqué dans un parti, tous ceux qui, au cours des années troublées, avaient brillé dans les sciences, dans la politique, dans les arts ou dans la guerre, tous furent placés dans les couches supérieures de la « pyramide » et — pierres de cet extraordinaire monument — y restèrent rivés. Ainsi furent mis au Sénat, tant par désignation de Sieyès et de ses assesseurs que par cooptation des premiers nommés : Daubenton, Laplace, Le Couteulx de Canteleu, François de Neufchâteau, Berthollet, Vieu, Clément de Ris, l'amiral Bougainville, le général Lespinasse, Choiseul-Praslin. Sans tarder, les 60 sénateurs votèrent l'élection des listes de tribuns et de membres du Corps législatif arrêtées par Sieyès, leur président.

Les anciennes assemblées fournirent le principal contingent de ces élus du Sénat. Le Tribunat, dont nous avons marqué l'inutile rôle d'opposition, compta parmi ses 100 membres Daunou, Benjamin Constant, Marie-Joseph Chénier — trois grands talents annihilés — J.-B. Say, Jard-Panvillier, Laromiguières, Andrieux, Chauvelin, Laloi, Bailleul, Penières, Guinguené, Sedillez, Stanislas Girardin, Riouffe. Au Corps législatif, on appela des républicains sincères, tels que Grégoire, Florent-Guiot, Bréard. Leurs noms ressortent de la foule, formant cette assemblée de 300 membres dont 230 avaient figuré déjà au Conseil des Anciens (parmi eux Dalphonse, qui avait protesté énergiquement contre le 18 brumaire) et aux Cinq-Cents. Bonaparte s'occupa fort peu de tous les choix de tribuns ou de législateurs : il savait ce que vaudraient leurs désirs contre sa volonté, et une seule chose le préoccupait : la rapidité des désignations. Quand, après quelques jours, tous les corps furent définitivement constitués, alors il mit la machine gouvernementale en mouvement, il donna l'impulsion à tous les rouages administratifs. Et il le fit sans aucun retard. « Nous sommes entraînés dans un tour-

billon d'urgence, disait le tribun Sedillez, qui ajoutait : « Ne vaut-il pas mieux céder à l'impétuosité de ce mouvement que de s'exposer à en entraver la marche ?[1] » On sent, sous de telles paroles, la crainte naissante du serviteur à la pensée d'une résistance possible aux ordres du maître.

On y aperçoit aussi peut-être un peu de ce fatalisme qui fait dire aux individus craintifs, aux hommes qui n'ont point une éducation politique solide reposant sur des principes certains : « Laissons faire ! Pourquoi risquer d'être écrasés par une force supérieure ?.. » Ce sont ces timides, ces indécis qui font la fortune des régimes despotiques. Et pourtant, à plusieurs reprises, le Tribunat et le Corps législatif refusèrent de voter des mesures qu'ils estimaient illibérales. Bonaparte s'en est-il soucié ? Nullement. Dans l'histoire de sa marche incessante vers le pouvoir absolu, ces résistances légales d'assemblées de législateurs ne sont pas sans intérêt. Elles ont été inutiles et cela précisément parce qu'elles étaient légales. En effet, agissant dans les limites de la Constitution, ces assemblées ne pouvaient rien ou à peu près. Pour lutter avec succès contre Bonaparte, il leur aurait fallu briser le cadre dans lequel on les avait enfermées, et cela, elles ne l'ont pas osé, elles n'ont jamais songé à l'oser. Que fit Bonaparte, au contraire : maître par la Constitution, il se jeta en dehors de cette Constitution toutes les fois qu'il estima nécessaire de le faire pour acquérir plus de puissance. La raison de cette double attitude — du Tribunat et du Corps législatif d'une part, du Premier Consul de l'autre — est assez facile à découvrir. Les tribuns et les législateurs avaient accepté des places dans l'Etat réorganisé et ils les avaient acceptées de qui ? de l'exécutif. Le peuple, dont pendant des années on avait voulu faire la source génératrice de tous les pouvoirs de l'Etat, n'était pour rien dans leur désignation. Aucun suffrage universel ou restreint ne les avait portés dans l'une ou l'autre assemblée. Par conséquent, ils ne pouvaient faire acte d'autorité au nom du peuple français. Bonaparte, au contraire, et c'était de toute évidence, était, sinon nommé par le peuple, du moins populaire. Et voilà le grand mot qui explique tout : Bonaparte est populaire, c'est-à-dire qu'investi du pouvoir par un texte constitutionnel quelconque, il a, en outre, derrière lui une foule immense de citoyens prêts à l'acclamer, à déclarer que ce qu'il décide est pour le mieux des intérêts de la nation. Il est le représentant constitutionnel et populaire de la France. C'est ce double titre qui va lui permettre de mettre en jeu toutes ses tendances ambitieuses, de prendre progressivement position contre tout ce qui n'est pas dans l'Etat conforme à sa volonté, c'est ce qui va en faire l'autocrate le plus formidable que l'histoire ait jamais connu.

1. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, éd. gr. in 8°, t. I, p. 110.



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

B. — LES MESURES PERSONNELLES.

C'est donc la foule, c'est le peuple qui a fait la force de Bonaparte et c'est en se reposant sur son crédit populaire qu'il a pu laisser de côté la Constitution et prendre des mesures destinées à accroître prodigieusement son pouvoir. Ces mesures sont nettement inspirées par son ambition personnelle. Bonaparte ne gouverne pas avec un parti et pour un parti : « Gouverner par un parti c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépendance ; on ne m'y prendra pas ; je suis national.[1] » Voilà ce qu'il déclare. Il est « national » ! Le voici donc, ce terme toujours répété et toujours destiné à cacher les honteux ou les ambitieux de pouvoir personnel. Il nous a été donné bien souvent de rencontrer un homme qui répugne à toute politique de parti et qui se se dit « national ». La belle étiquette en vérité, et combien glorieuse à porter quand on sait qu'elle a été l'expression première de la pensée d'un Bonaparte ! Mais aussi quel avertissement pour tous ceux qui ne souhaitent pas que le régime du sabre et de l'arbitraire reparaisse, pour tous ceux qu'un souffle de liberté anime et qui rêvent d'un épanouissement complet de la dignité humaine dans le magnifique rayonnement de la Révolution sociale !

Qu'y a-t-il derrière ce titre de « national » qui se donne ? Rien. Pour Bonaparte, il cachait tout ce qu'il avait intérêt à ne pas être et mettait au jour la confusion désormais définitive entre sa propre volonté et la volonté de la nation. C'est cette confusion qu'il lui fallait absolument proclamer et il lui fallait faire en sorte que l'on crût qu'elle existait, qu'elle existerait toujours. Or, comment s'emparer de l'opinion ? Les courants s'y forment avec rapidité, les nouvelles les plus diverses s'y répandent comme des traînées de poudre et tel puissant d'un jour a tôt fait de voir s'écrouler sa puissance par le seul effet d'une rumeur grossie d'instant en instant : les grondements du peuple ne sont pas toujours bien loin de ses acclamations. L'opinion s'éclaire, s'instruit — ou s'égare — non seulement par ce qui se dit, mais encore et surtout par ce qui s'écrit. C'est la presse qui est la grande informatrice, partant la grande conductrice de l'opinion. Bonaparte devait donc être amené, dans son désir de direction générale des esprits, dans sa volonté de domination, à s'occuper des journaux. Que pouvait-il désirer d'eux ? Qu'ils se montrassent toujours, en toutes circonstances, favorables à ses vues, évitant comme lui de choquer ouvertement les partis. Il lui fallait une presse nationale — à son image. L'autocrate ne peut pas admettre que des idées soient reçues différentes des siennes propres : il exige que toutes les pensées soient coulées au même moule que les siennes et, ennemi des divergences il a la haine des critiques. Or, la presse, durant tout le Consulat provisoire, avait été fort libre. On a pu, du reste, en juger par plusieurs extraits de journaux que nous avons donnés plus haut. Les feuilles étaient nombreuses et beaucoup ne se gênaient

1. Thibaudeau, p. 115.

point pour reproduire des plaisanteries, des épigrammes à l'adresse des nouveaux gouvernants, voire même des critiques sérieuses de l'organisation constitutionnelle. En un mot « un mauvais esprit », puisque c'est le terme consacré, se faisait jour. Bonaparte était trop autoritaire, il était trop « soldat », c'est-à-dire trop habitué au commandement et à l'obéissance qui ne raisonne pas pour envisager une solution autre que la suppression des journaux qui lui paraissaient gênants ou dangereux. Et remarquons que cette solution, indépendamment qu'elle est une marque du plus funeste absolutisme, est encore le résultat d'un mauvais calcul politique. La liberté de la presse, la liberté d'écrire en général, n'est pas bonne seulement en tant que liberté, c'est-à-dire comme manifestation libre de toute pensée libre, mais elle est bonne encore comme mesure de gouvernement. En effet, ce qui fait l'influence des journaux, ce n'est pas leur nombre considérable, mais bien la répétition tendancieuse des mêmes doctrines. Or, plus il y a de journaux, plus le contrôle de l'un par l'autre est aisé, plus par conséquent les chances d'erreur et d'obscurantisme sont diminuées.

Mais ces considérations ne pouvaient guère se présenter à l'esprit de Bonaparte. Pour lui, il y avait un fait : beaucoup de journaux de tous les partis discutaient et cela il ne pouvait pas le supporter. Il décida, dès lors, d'en supprimer la plupart et, par ce moyen, de museler les mécontents tout en dirigeant l'opinion selon ses désirs.

Un arrêté consulaire, en date du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800), supprima tous les journaux politiques de Paris considérés comme des « instruments dans les mains des ennemis de la République ». Treize seulement furent exceptés et, parmi eux, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, la *Gazette de France*, l'*Ami des Lois*, le *Journal des Hommes libres*, le *Bien Informé*. Ceux qui subsistèrent ainsi ne devaient pas, sous peine de suppression immédiate, publier d'articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées. Ils devaient même éviter de reproduire des articles de journaux étrangers. C'est que la mesure, en effet, était dite provisoire : elle prendrait fin à la paix. Elle dura, en s'aggravant toujours, tant que Bonaparte garda le pouvoir et nous aurons plus tard à marquer ces aggravations. Ce que nous retenons, c'est que l'arrêté du 27 nivôse a été pris par Bonaparte, qu'il a supprimé tous les journaux politiques de la Seine en en laissant seulement treize dont les directeurs durent prêter serment à la Constitution, tout comme des fonctionnaires. Encore convient-il d'ajouter que le nombre des journaux autorisés se réduit en réalité à douze, car, depuis le 7 nivôse, le grave *Moniteur* était journal officiel. Au lendemain de la suppression, le « Tableau de la situation de Paris », dressé par le ministère de la police, la commente en ces termes[1] : « Le mauvais esprit des

1. Archives nationales, AF IV, 1329, publié par Aulard : *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 96.

journaux se faisait remarquer chaque jour de plus en plus... La mesure générale que le gouvernement vient de prendre était impérieusement commandée. Les hommes de parti peuvent seuls l'improuver. Les journaux ont toujours été le tocsin des révolutions ; ils les annoncent, les préparent et finissent par les rendre indispensables. Leur nombre étant diminué, ils seront plus facilement surveillés et dirigés plus sûrement vers l'affermissement du régime constitutionnel. »

Il y a plusieurs remarques à faire à l'occasion de ce rapport. D'abord, il n'y est à aucun moment parlé de la guerre ; or, on avait dit que la mesure était prise pour éviter les indiscrétions sur les mouvements militaires. C'était un mauvais prétexte ; le seul motif c'est le « mauvais esprit des journaux » ! Et le rédacteur du rapport est bien dans les idées du Premier Consul qui voit que la mesure est dirigée contre « les hommes de parti ». Ce rédacteur était « national !... » et il vivait dans la sage crainte des révolutions. Félicitons-nous du moins de sa franchise, puisqu'elle veut bien nous persuader de cette vérité que l'arrêté du 27 nivôse avait pour but unique de mettre dans la main du gouvernement tous les journaux directeurs de l'opinion. Les feuilles qui obtinrent de vivre encore — mais sous condition — commentèrent assez sobrement l'arrêté. La plupart écrivirent que son meilleur résultat serait d'empêcher l'empoisonnement royaliste. L'*Ami des Lois*[1] apostrophe les partisans de l'ancien régime : « Misérables ! chaque écu que vous avez gagné par vos feuilles est imbibé du sang que vos perfides insinuations ont fait couler dans l'ouest et dans le midi de la France. Le gouvernement, en arrêtant d'une main ferme ce torrent dévastateur, cet incendie dévorant, éloigne de nouveaux crimes et sauve une foule d'hommes qui se seraient perdus par la lecture des journaux royalistes... » Or, précisément, un journal d'opposition a été épargné, c'est la *Gazette de France*. Ouvrons-le à son tour[2] : « Jamais arrêté n'aura blessé tant de petits intérêts et excité moins de discussions... La raison en est simple. Ceux qui restent ne peuvent, avec pudeur, vanter une mesure qui tourne tout à leur avantage pour le moment et qui, pour l'avenir, les avertit, d'une manière très prononcée, qu'ils sont dans la dépendance du gouvernement... Quand aux journaux supprimés, ils ne réclameront pas : on ne parle plus lorsqu'on est mort. Un journal est donc aujourd'hui ce qu'il était autrefois, un privilège... » Le ton est habile, mais sous la forme atténuée on sent bien percer la critique, on voit la gêne subite résultant de la dépendance où désormais sera le journal à l'égard du gouvernement.

« On peut presque dire, écrit M. Aulard[3], que de l'arrêté du 27 nivôse an VIII date en fait le commencement du despotisme. » Il faut entendre par

1. 1er pluviôse.
2. 30 nivôse.
3. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 715.

là que toutes les mesures prises par Bonaparte avant cet arrêté, ses coups d'Etat, ses violences et ses fraudes doivent être considérées comme préparant la venue du régime despotique. Au contraire, au 17 nivôse, Bonaparte est à la tête du gouvernement, il peut agir et son premier acte est un acte de despotisme : il séquestre, pour ainsi dire, l'opinion publique à son seul profit et cela par un simple arrêté émanant de sa volonté. La liberté d'écrire a bien été la première sacrifiée à l'ambition parvenue mais non assouvie de l'aventurier corse.

La province n'était pas visée par l'arrêté du 27 nivôse, mais ce ne fut point pour se montrer libéral vis-à-vis d'elle que Bonaparte ne s'en occupa pas. C'est simplement parce que l'administration provinciale devait faire l'objet d'une loi organique qui placerait, à la tête de fractions du territoire, des représentants directs du Premier Consul avec toute autorité pour prendre, vis-à-vis des journaux, dans leur ressort administratif, telle mesure qu'il leur conviendrait. Et c'est ainsi que nous sommes conduits à étudier la grande loi visant l'organisation administrative connue sous le nom de loi du 28 pluviôse an VIII.

C'est par cette loi que Bonaparte « complète » vraiment la Constitution de l'an VIII, c'est-à-dire que par elle il affirme nettement la tendance contenue dans les 95 articles de présider au rétablissement de l'autorité absolue. Si la Constitution avait été achevée, si, au lieu de brusquer les événements, le premier consul avait laissé les commissaires discuter, c'est le texte constitutionnel qui aurait porté lui-même tous les détails de l'organisation administrative donnée à la France. Au lieu de cela, il n'était sorti des délibérations qu'une série d'articles confus et incomplets et Bonaparte, partant de leur confusion et de leur insuffisance, a établi un projet de loi complémentaire qui n'est autre chose que la mise à exécution d'un formidable plan de domination par la centralisation de toute la vie politique intérieure du pays entre ses mains. Nous disons centralisation parce que c'est le terme caractéristique de cette œuvre administrative qui, nous allons le montrer, ramène à un rouage initial — le premier consul — tous les rouages en mouvement sur l'étendue de la nation pour assurer les différents services. L'étude en est d'autant plus féconde et utile que la loi du 28 pluviôse an VIII est encore aujourd'hui à la base de notre organisation administrative régionale.

Théoriquement, comment pouvons-nous en dégager les principaux caractères? En faisant ressortir que, sur deux points essentiels, la loi de pluviôse s'oppose aux constitutions révolutionnaires :

1° Les intérêts généraux deviennent prépondérants et l'administration relègue au second plan le souci des intérêts régionaux;

2° Suppression du système électif.

L'existence des intérêts régionaux et la nécessité de lutter dans chaque région pour les protéger n'est pas une invention des économistes ou des poli-

tiques. Il suffit de regarder vers la Manche et vers la Méditerranée, vers nos montagnes et vers nos plaines, il suffit de comparer les climats répartis sur notre sol, ou encore d'étudier la constitution géologique du territoire de la France pour se rendre immédiatement compte des différences parfois considérables entre les intérêts de nos diverses régions. Il semble dès lors qu'il convient, pour que chaque partie du pays puisse atteindre son maximum de développement économique, de lui donner une autonomie sérieuse, il apparaît qu'on doit lui laisser vivre sa vie sans le soumettre à des règles, sans doute éminemment profitables à certaines régions, mais en même temps nuisibles à d'autres. C'est l'effort vers cette autonomie, vers la commune, qui est absolument brisé par la loi du 28 pluviôse. La Constitution divisait la République en départements et en arrondissements communaux. Les départements furent laissés ce qu'ils étaient (le département du Mont Terrible fut réuni à celui du Haut-Rhin) ; quant aux communes, au lieu d'en faire une force administrative, tant au point de vue territorial qu'au point de vue autorité, au lieu d'étendre le système des municipalités cantonales de l'an III, c'est-à-dire de créer la vie communale au sens exact du mot, on en fit au contraire un minuscule élément administratif sans ressources et sans force. La commune, on s'en méfie et, parce qu'elle pourrait être un monde, on en fait une molécule. Les 44 000 communes de la Constituante réapparaissent, englobées non seulement dans les départements, mais groupées d'abord dans l'arrondissement, c'est-à-dire le district aboli en l'an III.

Ainsi, par la répartition territoriale, les intérêts régionaux ont reçu un premier coup.

Par l'exclusion du régime électif ils en reçurent un second.

En effet, par l'élection, les administrateurs désignés pour diriger la circonscription, commune, arrondissement ou département, sont des hommes du pays, ils ont la connaissance des gens et des choses et connaissant les besoins locaux, s'attachent à administrer dans l'intérêt local. Mais du jour où, du haut en bas de l'échelle administrative, toutes les places furent données par le chef du pouvoir exécutif, c'en fut fait de la vie locale. Tous les administrateurs dépendant d'un chef placé au-dessus d'eux qui les envoie tantôt dans une région, tantôt dans une autre, ne pouvaient avoir qu'un souci, administrer conformément aux instructions reçues d'en haut, c'est-à-dire, en l'espèce, selon la volonté du despote.

C'est un lieu commun de répéter en toutes circonstances que Bonaparte ne pouvait pas organiser la France autrement qu'il ne l'a fait et l'on ne manque pas de faire ressortir le désordre qui régnait partout lorsqu'il a pris le pouvoir, la nécessité de pousser à l'extrême la centralisation administrative pour qu'un contrôle plus rigoureux pût être exercé. Ce sont là des raisonnements très spécieux. Bonaparte a donné au pays une administration

centralisée, non pas parce que les conditions étaient telles qu'il n'aurait pu en donner une autre, mais simplement parce que, autocrate, il n'a pas pu songer à instaurer un régime administratif qui ne lui aurait pas remis toute la puissance entre les mains.

Voyons, en dehors de toute théorie cette fois et avec la seule loi, ce qu'est ce régime administratif. Nous rappelons la triple division : département, arrondissement, commune. A la tête du département est le préfet. « Le préfet sera seul chargé de l'administration du département ». Il a sous ses ordres des sous-préfets dans chaque arrondissement. Et, comme « administrer doit être le fait d'un homme et juger celui de plusieurs » la loi place à côté du préfet un conseil général, à côté du sous-préfet un conseil d'arrondissement pour répartir l'impôt, avec le concours aussi de répartiteurs municipaux. En outre, un conseil de préfecture de cinq, quatre ou trois membres doit connaître du contentieux administratif sous la présidence du préfet qui, en cas de partage des voix, donne un avis prépondérant, c'est-à-dire gouverne et juge contrairement au principe énoncé plus haut. L'importance des conseils généraux et d'arrondissement est assez bien montrée par ce seul fait que, convoqués tous les ans ils ne pouvaient siéger plus de quinze jours, c'est-à-dire le temps strictement nécessaire pour faire la répartition des contributions! Les conseils municipaux, placés auprès du maire, partagent avec lui l'administration de la commune. C'est au maire qu'est remis l'état civil et aussi la police dans les villes de moins de cent mille habitants. Dans celles où ce chiffre est dépassé, c'est le préfet qui est chef de la police. Paris reçoit un préfet de police, magistrat spécial. Mous rappelons que tous les titulaires des fonctions dont nous venons de parler, les membres des différents conseils sont nommés, les principaux par le premier consul, les autres par le préfet.

Le Publiciste, dans un article du 20 pluviôse « sur le plan administratif proposé par le gouvernement », écrit que : « du premier consul au maire d'un village des Pyrénées, tout se tient »; il serait plus exact de dire que le premier consul tenait tout. C'est ce que virent bien les tribuns et les législateurs. Rœderer présenta le projet devant le tribunat au nom du Conseil d'Etat et il causa parmi les libéraux une véritable stupeur. Mais la politique du « laisser faire » l'emporta encore. Daunou, rapporteur désigné, donna son rapport le 23 pluviôse et il y accumula les plus vives, les plus justes critiques. Relevant, par exemple, le mot de Rœderer qui opposait l'administrateur et les juges, il souligna ce fait que la loi donnait pourtant au préfet place prépondérante au conseil de préfecture et il dit : « juger entre les administrateurs et les administrés devrait être le fait de plusieurs *parmi lesquels aucun n'administre.* » La conclusion est à retenir. Parlant au nom de la commission qui avait étudié le projet, il termine ainsi : « Elle ne peut pas vous dire : approuvez-le parce qu'il est aussi bon qu'il pouvait l'être, parce qu'il

remplit tous les vœux de la Constitution, parce que tous ses articles sont des applications des excellents principes qui lui servent de frontispice, mais elle vous invite à y consentir parce qu'il serait dangereux d'en attendre trop longtemps le perfectionnement. » Et malgré les observations de Chauvelin, qui aurait désiré voir rendre au peuple l'élection des magistrats municipaux, malgré l'intervention de Duchesnes et de Granilh, ce dernier très énergique dans sa protestation contre le pouvoir des préfets de dresser la liste des jurés, malgré les regrets et les répugnances de beaucoup d'entre eux, les tribuns adoptèrent la loi par 71 voix contre 25. Et l'explication du vote est toute dans le mot de Daunou : Il aurait été dangereux de ne pas accepter la loi proposée. Rapprochez de la parole du tribun Sedillez, citée plus haut, et voyez si ce n'est pas toujours le même sentiment de crainte qui apparaît avec toute sa force de désagrégation des consciences. Adoptée par le Tribunat, la loi recueillit au Corps législatif 217 voix contre 63, et, promulguée aussitôt, prit place à côté de la Constitution comme une arme légitime pour servir à l'établissement de la tyrannie. Elle marque dans l'histoire du Consulat, et dans un même moment, la même volonté de domination que la loi sur la presse. Celle-ci a eu pour but de faire de l'opinion la « chose » de Bonaparte ; celle-là tendait à enserrer les citoyens dans les mailles d'un vaste filet administratif dont tous les fils convergeaient dans la main du premier consul.

Et nous pouvons maintenant nous arrêter et chercher à tirer la leçon des choses. En quelques mois, des changements profonds ont bouleversé l'état social. A quoi ont-ils abouti ? De suite l'on songe au mot si souvent cité d'une Parisienne qui, le 24 frimaire, écoutait la proclamation de la Constitution. Comme une de ses voisines se désolait de n'avoir pas entendu, elle lui dit : « Moi, je n'ai pas perdu un mot. — Eh bien ! reprit l'autre, qu'y a-t-il dans la Constitution ? — Il y a Bonaparte[1] ». C'est toujours à ce nom que nous sommes ramenés parce que c'est lui qui remplit l'histoire de cette époque. C'est de Bonaparte que tout procède, il organise, dirige, commande dans les limites ou hors des limites d'une Constitution qu'il a arrêtée en pleine élaboration, qu'il a appliquée avant qu'elle soit terminée et qu'il a entrepris de compléter personnellement pour le mieux de ses intérêts et en vue de réaliser son rêve de domination. En quelques mois il a ruiné toute l'œuvre révolutionnaire ou plus exactement, il a attiré par devers lui le produit de la Révolution, il l'a confisqué et, proclamant qu'il va doter la nation de toutes les améliorations qu'elle veut et que par la Révolution elle avait atteintes ou qu'elle espérait atteindre, il donnera ce qu'il voudra bien donner. Et c'est à présent que nous demandons à ceux qui ne veulent pas admettre la prépondérance de l'élément individuel, l'élément Bonaparte pourrait-on dire, dans toute l'histoire politique qui nous occupe, comment, sur le seul substratum économique, ils peuvent appuyer la transformation extraordinairement rapide du pouvoir

1. *Gazette de France* du 25 frimaire.

révolutionnaire, marqué par la division de l'autorité et des responsabilités dans l'exécutif au pouvoir absolu d'un seul. Le coup d'Etat répété, quelle peut être sa cause, sinon l'acte de la volonté individuelle qui tranche en dehors de toute légalité établie une difficulté gouvernementale ?



CONCORDAT SIGNÉ AVEC LE LÉGAT DU PAPE.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

Nier que Bonaparte ait conduit les événements qu'il les ait faits, cela c'est nier l'histoire. Mais, du reste, oublierons-nous, pour ne voir que Bonaparte, qu'il y a dans l'ordre nouveau des choses une classe qui garde au moins une apparence de pouvoir? Non, certes. La personnalité du premier consul mise à part, nous nous retournons vers la bourgeoisie dont nous avons dit déjà qu'elle devra être la complice de Bonaparte dans l'étouffement de la Révolution. Or que s'est-il passé? Dès les premiers articles de la cons-

titution de l'an VIII, dès qu'on réfléchit sur le système des listes de notabilités, on est fixé sur le caractère de la réforme constitutionnelle. L'épuration successive de tous les éléments formant la nation devait aboutir, en fin de compte, à l'installation sur les degrés de la pyramide de toute la classe moyenne et supérieure, c'est-à-dire la bourgeoisie. Cette classe, disons-nous, garde ainsi une apparence de pouvoir. En effet, nous savons quelle valeur réelle avaient ces listes de notabilités, c'était bien peu de chose et l'on y doit voir plus une tendance à faire une place aux bourgeois issus de la Révolution que la concession d'une part véritable d'autorité. Enfin, la bourgeoisie est quelque chose dans les parties supérieures de la pyramide, le prolétariat, lui, n'est rien. Mais il y a plus encore que les listes de notabilités pour nous montrer l'ascension des révolutionnaires aux plus hauts honneurs.

Les grands corps de l'Etat n'ont pas été formés, nous le savons, par le choix constitutionnel portant sur la liste nationale. Les membres en ont été désignés parmi, précisément, « des personnages très intéressés dans la Révolution et désireux d'en maintenir les résultats[1] ». Et tandis que ceux-là, formant véritablement une caste de nantis, sont appelés aux honneurs, les simples bourgeois, bénéficiaires de la Révolution, trouvent, dans la Constitution même, l'assurance de n'être pas troublés dans leurs bénéfices : « La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés; elle interdit toute exception nouvelle sur ce point. » Bonaparte a rappelé des émigrés, c'est entendu, en tournant la Constitution ou, pour mieux dire, en la violant. Mais du moins, il avait commencé par tranquilliser les intérêts des bourgeois enrichis par les biens nationaux, et il se garda de les inquiéter à l'occasion de leur possession. Enfin le chef des nantis, leur représentant le plus parfait, Sieyès, ne fut-il pas l'objet d'une mesure extraordinaire destinée à frapper les esprits de tous les « révolutionnaires » admirateurs du philosophe? Nous voulons parler du don qui lui fut fait, par les commissions qui avaient voté la Constitution, du domaine de Crosne estimé 480 000 francs. On plaisanta, on attaqua même Sieyès qui accepta ce don, et des vers comme ceux-ci circulèrent :

Sieyès à Bonaparte a fait présent du trône,
Sous un pompeux débris croyant l'ensevelir;
Bonaparte à Sieyès a fait présent de Crosne,
Pour le payer et l'avilir.

Mais, en réalité, ce don fut bien considéré par la bourgeoisie comme la récompense nécessaire et méritée à celui qui personnifia à un haut degré toute la caste bourgeoise révolutionnaire intéressée à maintenir les résultats matériels de la Révolution et à empêcher celle-ci de poursuivre son dé-

1. Vandal, *op. cit.*, p. 548.

veloppement normal. Par conséquent, à l'aurore du despotisme, nous voyons un homme, Bonaparte, et, derrière lui, le soutenant par intérêt, comme lui-même a intérêt à la favoriser, une classe, la bourgeoisie, puis en dessous, la masse du peuple, les prolétaires, les travailleurs, la foule qui n'est rien dans l'organisation politique et qui ne cherche pas à être quelque chose. Eliminée de l'action politique par la Constitution, elle se désintéressera absolument de tout ce qui se fera. Hier toute puissante, elle élit des juges de paix! Mais que lui importe, elle a confiance dans l'homme au pouvoir : il lui a promis d'assurer la liberté individuelle, elle le croit et ne proteste même pas quand la liberté de la presse est anéantie. Quant à l'organisation départementale et communale, elle ne s'aperçut que d'une chose : les hommes envoyés par toute la France étaient très habiles et soumis entièrement à l'autorité de Bonaparte. Généralement modérés, mais libéraux, ils agirent sans fracas, mais utilement, de telle sorte que l'intervention personnelle de tels agents, au lieu d'effaroucher les administrés, ne tarda pas à être considérée comme un grand bien. Et sans voir quelles conséquences lointaines pouvaient résulter de la loi de centralisation, le peuple y vit un sujet nouveau de louer le premier consul. — Du reste, on devine à la lecture de tous les documents de l'époque que Bonaparte était l'objet de toutes les préoccupations; on parlait de ses gestes, de ses habits; on répétait ses paroles; on cherchait les occasions de le voir, entouré de tout son appareil. C'est ainsi que lorsque l'installation aux Tuileries eût lieu, le 30 pluviôse an VIII, une foule énorme y assista. Le tableau du ministère de la police, pour la situation de Paris au 1er ventôse, porte ces quelques mots à ce sujet[1] : « La nouvelle demeure des consuls n'a causé aucune inquiétude aux vrais républicains. » Il faut dès lors comprendre qu'en réalité nombre de républicains virent avec défaveur cette installation dans l'ancien palais des rois. Cependant Bonaparte avait eu soin de le républicaniser pour ainsi dire. En effet, avant d'aller y habiter, il y fit disposer un certain nombre de statues dont celles de Démosthène, Caton, Brutus, Turenne, Washington, Marceau, Mirabeau. Il est vrai qu'il y avait aussi l'effigie de César, d'Alexandre, de Frédéric, mais enfin c'étaient là des héros glorieux, et le public ne pouvait en vouloir au premier consul de s'entourer ainsi des plus grands parmi les hommes d'autrefois. Et cette mise en scène porte toujours, le peuple se laisse séduire par de tels procédés qui révèlent chez Bonaparte l'origine italienne, le goût du décor qui frappe l'imagination et entraîne la foule. Le premier consul prit possession des Tuileries en présence des troupes, entouré des ministres, des conseillers d'Etat, des officiers généraux de tous les corps constitués. Et, malgré toute la pompe déployée, on ne s'arrêta pas à penser que les Tuileries pourraient bien recevoir un nouveau souverain! Bonaparte ne venait-il pas d'adresser à la nation, à l'occasion de la mort de Washington, un mes-

1. Aulard, *Paris sous le Consulat*, I, 156.

sage pour honorer la mémoire de « ce grand homme qui s'é tait battu contre la tyrannie? » N'avait-il pas, au nom de la liberté et de l'égalité, prescrit un deuil national de dix jours...? Decidément, ce républicain avait raison qui avait signé cet impromptu[1] :

> Quoi qu'en disent les mécréants,
> Amis constants du diadème,
> Celui qui battit les tyrans
> Ne sera pas tyran lui-même...

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

Pendant très longtemps, les socialistes ont pensé qu'ils n'avaient pas à intervenir directement dans les débats d'ordre religieux. Nombre de militants dans le parti socialiste jugent encore que la question religieuse doit être tenue en dehors du programme d'action socialiste, Nous ne partageons pas cet avis parce que nous estimons que l'œuvre socialiste est avant tout une œuvre d'émancipation, tant intellectuelle que matérielle. Or, trop d'événements contemporains nous ont montré au grand jour l'étendue du péril couru par la simple forme républicaine, du fait des sectes religieuses, pour que nous ne prenions pas résolument une place d'avant-garde dans la lutte engagée contre elles. La bataille est rude : l'ennemi, par un travail savant et prolongé, nous a peu à peu enveloppés de toutes parts. C'est par une exacte connaissance de ses positions que nous arriverons à le vaincre. L'histoire nous donnera cette connaissance. Le Consulat, qui a posé les bases de l'organisation administrative actuelle, a également présidé à l'établissement des rapports entre l'État et les cultes, tels qu'ils sont encore aujourd'hui en vigueur. Il est donc essentiel qu'une étude sérieuse et approfondie nous montre comment ces rapports ont été institués. La période que nous allons embrasser dans cet exposé, commence au lendemain du 18 brumaire et va jusqu'à germinal an X. Elle se divise rationnellement en deux parties : dans la première, Bonaparte semble vouloir continuer la tradition révolutionnaire en observant le régime de la séparation ; des mesures d'apaisement marquent sa politique. Dans la seconde, le premier consul, désireux d'employer la religion catholique pour réaliser son vœu de domination, passe avec le Pape Pie VII une convention spéciale, un Concordat, qui fait du clergé ce qu'un historien éminent[2] a appelé une «gendarmerie sacrée», destinée à devenir « un instrument de règne dans la main d'un despote ». Le Concordat, signé à Paris le 26 messidor, an IX (15 juillet 1801) fut complété, — comme la loi du 18 pluviôse compléta la constitution de l'an VII, — par la loi du 18 germinal, an X (8 avril 1802), portant les « Articles organiques du Culte catholique ». Une autre loi du même jour édicte les « Articles organiques du Culte protestant ».

1. *Ami des Lois*, an 18 pluviôse.
2. Debidour. *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870.*

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME DE LA SÉPARATION.

Par l'instruction scientifique répandue à travers le pays républicain, nous tentons d'extirper toutes les croyances religieuses qui ne peuvent qu'enchaîner les consciences, affaiblir les énergies par la crainte superstitieuse d'une prétendue justice divine. Nous nous efforçons de faire prévaloir cette opinion fort simple que toute religion est immorale, puisqu'elle ne repose que sur cette seule base : la peur. Or, l'argument dernier, on le sait, de tous les partisans des religions, quelles qu'elles soient, est celui-ci : « Il faut de la religion pour que la morale subsiste ! » Dès l'instant où nous avons prouvé que la religion, loin d'être la source de la morale, est tout au contraire viciée dans son principe même, qui se présente à nous comme éminemment immoral, nous devons poursuivre avec une persistance systèmatique la destruction de toutes les religions. Nous sommes alors des sectaires, et malheur à nous ! Le mineur qu'un éboulement vient d'enfermer dans la mine ne doit pas tenter de vaincre les ténèbres et de chercher une issue ; l'esclave ne doit pas chercher à rompre ses chaînes. On a décoré du nom de liberté le droit de retenir les pensées dans les liens des religions, c'est-à-dire le droit de violer toutes les libertés. La Révolution n'a pas pu affranchir totalement les esprits et cela parce que les hommes qui l'ont faite se préoccupant seulement de renverser une certaine religion, la religion catholique romaine, prodigieusement riche et puissante sous l'ancien régime, n'ont pas su se dégager de toute préoccupation religieuse. Il leur a fallu un culte de la Raison, un culte de l'Être Suprême... N'aboutissant pas à l'anéantissement complet du sentiment religieux, la Révolution avait trouvé cette solution : le régime de la séparation, c'est-à-dire la coexistence de toutes les religions dans l'État sans que celui-ci intervienne autrement que pour punir « les persécuteurs et les séditieux de tous les partis ». Mais il importe de remarquer dès maintenant que, tout au moins en ce qui concerne la religion catholique, le dernier gouvernement révolutionnaire, le Directoire, avait entrevu la solution idéale que nous appelons, c'est-à-dire la suppression de la croyance. Le gouvernement comme l'écrit M. Aulard[1], avait appliqué le principe de la séparation avec l'espoir « d'arriver peu à peu à détruire en France la religion catholique qu'il jugeait incompatible avec les principes républicains. » Ce qu'il advint alors, nous le savons : tout en proclamant un principe directeur, le Directoire prit des mesures qui le démentaient et retourna à l'inévitable persécution dirigée contre les prêtres. Le pays, n'étant nullement prêt à la déchristianisation radicale, avait compris et approuvé le principe de la séparation, qui, en

1. *Histoire politique de la Révolution française*, 727.

somme, contentait tout le monde; mais il ne comprenait pas qu'après l'avoir formulé, on le violât tout aussitôt. C'est ce qui explique la faveur avec laquelle furent accueillies les premières mesures de Bonaparte, tendant à assurer la liberté des cultes.

Il commença par faire remettre en liberté nombre de prêtres que le Directoire avait fait emprisonner, les uns pour avoir prêté tous les serments, les autres pour avoir cessé leur ministère avant le 7 vendémiaire IV. Le 7 nivôse voit, par trois arrêtés, les églises ouvertes à nouveau à leurs anciens possesseurs, le serment des prêtres remplacé par cette déclaration peu compromettante: «Je promets fidélité à la Constitution», et le décadi déchu de son privilège de faire seul ouvrir les édifices du culte. Le même jour, une proclamation du gouvernement consulaire portait à la connaissance des Vendéens l'affirmation que, désormais, ils auraient toute liberté de culte, que leurs prêtres diraient la messe comme il leur plairait dans les églises remises à la disposition des communes. Tout ceci, nous le répétons, était absolument conforme au principe « révolutionnaire » de la séparation. C'est pourquoi l'approbation fut à peu près unanime. Les croyants, à Paris, se portèrent vers les églises réouvertes, et un rapport de police nous dit que « plusieurs se serraient la main et s'embrassaient[1]; les non-croyants raisonnèrent comme l'*Ami des Lois*[2] : « On rétablit la liberté des cultes. On fait une chose bien sage, absolument conforme à la politique et à la saine politique. Je ne crois pas un mot des dogmes ridicules de la religion chrétienne, mais je ne puis exiger la même incrédulité de tous les Français... Soyez donc indulgents envers les opiniâtres, les aveugles et les royalistes : Si vous les haïssez, n'est-ce pas assez les punir que de leur laisser leurs prêtres? » La cessation des persécutions, voilà donc en somme ce que voulait la nation[3] et dès l'instant où le nouveau gouvernement montrait son intention d'agir dans ce sens, on était satisfait. M. Vandal[4] parait persuadé que la joie fut considérable, surtout parce que les cloches se remirent en branle. « Leur voix grave et claire s'éveille dans le silence des campagnes, pour rappeler Dieu à l'homme penché sur le sillon et bercer son labeur... Ecoutez, ce n'est d'abord qu'un tintement timide, craintif, à peine perceptible, s'élevant çà et là ; puis le concert des cloches s'enhardit ; elles sonnent à pleine voix, les révoltées; sur de vastes espaces, elles se répondent d'un village à l'autre, prolongent leurs joyeuses redondances. Écoutez, c'est le réveil, c'est la résurrection, c'est l'insurrection des cloches. » Hélas ! la voix harmonieuse de M. Vandal chantant les cloches eût encore été

1. Rapport du bureau central, 13 nivôse, cité par Vandal, *op. cit.* Est aussi dans Aulard, *Paris sous le Consulat*, p. 77.

2. 12 nivôse.

3. « Le vœu général de la nation se bornait à ce que toute persécution cessât désormais contre les prêtres et que l'on n'exigeât plus d'eux aucune espèce de serment, enfin, que l'autorité ne se mêlât en rien des opinions religieuses de personne. » Mme. de Staël citée par Debidour. *op. cit.* p. 185.

4. *op. cit.*, p. 564.

considérée comme séditieuse en janvier 1800 ! « Écoutons » plutôt la police[1] : « Dans presque tous les cantons, les malveillants ont voulu abuser de la tolérance philosophique du Gouvernement, pour persuader au peuple que la sonnerie était une partie inhérente au culte, et que, la liberté illimitée du culte étant rendue, ils pouvaient et devaient sonner les cloches ; mais une circulaire persuasive et ferme du département et de son commissaire a tout fait rentrer dans l'ordre. »

C'est que, si le gouvernement entend être tolérant, il n'entend pas favoriser une réaction, et c'est le propre de la religion romaine : dès l'instant où on paraît devoir relâcher toute surveillance, les ministres du culte catholique se multiplient dans des campagnes violentes qui n'ont d'autre objet que d'aboutir à l'anéantissement de toute liberté..-.. « Vous verrez que ces prêtres vont reprendre leurs prétentions, leurs vues cupides et ambitieuses....., ils vont exciter les bigots contre les républicains. Qui sait s'ils ne porteront pas leurs prétentions plus loin ? On dit qu'ils se proposent de demander que la religion du pape devienne nationale, exclusive, etc. Enfin quelques prêtres ont porté l'impudence jusqu'à espérer qu'ils détermineront les consuls à aller à la messe... »[2]. C'est un journal partisan de la liberté des cultes qui parle, mais c'est un journal républicain pour qui le rêve semble être de voir le triomphe des idées républicaines donné comme fin rationnelle de toutes les religions. Cela nous paraît invraisemblable et cependant cet état d'esprit a existé, témoin la circulaire de Laplace au clergé de l'Eglise ci-devant constitutionnelle en date du 26 brumaire an VIII. Le ministre de l'intérieur y expose nettement que la lutte entre les diverses religions doit viser à ce seul résultat : faire le plus d'adhérents possible à la République. « C'est en vain, dit-il, qu'on tiendrait un langage différent dans les prédications qui sont entendues et dans les confessions qui sont secrètes : le secret de vos inspirations dans ce tribunal où vous disposez des âmes sera révélé par les dispositions des âmes que vous dirigez et que vous formez. »

Quels cultes coexistaient donc en France pendant le régime de la séparation appliquée dans l'esprit que nous venons de voir ? Nous retrouvons les théophilanthropes, le culte décadaire, le judaïsme et le protestantisme qui ne sont pas des religions de « combat » et demeurent en dehors des agitations politiques, au contraire de la religion catholique toujours divisée en deux parties : l'église ci-devant constitutionnelle et l'église papiste.

Les théophilanthropes, dont la plupart avaient applaudi et quelques-uns coopéré au coup d'État du 18 brumaire, purent continuer l'exercice de leur culte sans rencontrer la moindre hostilité. La « religion naturelle » fut

1. Compte général sur la situation morale, politique et civile du département de la Seine pendant le mois de nivôse, an VIII. (Arch. nat. FVII 7627.) Voyez, sur l'application des lois du 7 vendémiaire et du 2 germinal, an IV, interdisant l'exercice extérieur du culte, la circulaire energique de Fouché, du 13 floréal, an IX.

2. *Ami des lois*, 13 nivôse an VIII.

même exposée dans ses grandes lignes par l'*Ami des Lois* en réponse à des attaques dirigées contre elle peu après le coup d'état. Les théophilantropes paraissaient à ce moment aussi nombreux qu'auparavant; or ils étaient à la veille de disparaître et l'article de l'*Ami des Lois* est la dernière grande manifestation de leur existence. Le voici intégralement [1] :
« Les vrais amis de Dieu sont les vrais amis des hommes. Simples dans leur doctrine, ennemis du faste et des grandeurs, les théophilanthropes ne peuvent qu'inspirer la confiance aux esprits solides, entraîner les suffrages et généraliser les prosélytes. Leur culte, sans appareil, est fondé sur la croyance à l'Être Suprême, sur le dogme de l'immortalité de l'âme, sur l'amour conjugal, le respect dû à la vieillesse, la piété envers les parents et la bienfaisance. Ce culte s'établit sans disputes théologiques, sans dragonnades, sans effusion de sang, car les théophilanthropes ne forcent personne de croire. Le texte de leur évangile est la voûte du firmament, et Dieu est la conclusion de ce livre sublime. Ils n'adorent aucune image taillée, laissant volontiers aux prêtres catholiques le soin de rendre Dieu visible ou invisible au gré de leur avarice. Le tabernacle des théophilanthropes c'est l'univers, dont le tableau déploie aux regards louches de l'athée les merveilles ineffables de la création et plonge le croyant dans un perpétuel enivrement. Les fleurs, les prémices des moissons, les fruits dont la terre est couverte couvrent les autels et en font la seule décoration. Ils les présentent à l'Eternel comme le gage de la reconnaissance, ils lui offrent de même le jeune enfant, paré des grâces de son âge et de son innocence ; ils initient celui qui vient de naître aux éléments de la nature et lui soufflent l'esprit créateur. A la terreur de l'enfer, aux flammes du purgatoire, aux pantomimes de la messe, à l'oreille impudique des confesseurs, ils ont substitué le rudiment de la raison. Ils distillent dans le cœur des enfants les leçons de la sagesse; ils persuadent aux femmes de chérir leurs époux, ils enseignent aux hommes à se chérir entre eux et à se vouloir le même bien qu'à soi. Ils leur font envisager la mort comme le commencement de l'immortalité et les pénètrent de respect et de reconnaissance pour les invincibles défenseurs de la patrie. La paix florissante donnera sans doute à cette affiliation plus de pompe et de solennité; alors une symphonie harmonieuse exécutera dans toute sa majesté l'hymne au Père de l'Univers. » Hélas ! la « symphonie harmonieuse » ne s'est pas fait entendre ! Bonaparte engloba les théophilanthropes dans sa haine à l'égard des « idéologues » [2]. Le rapport de police à la date du 22 nivôse an IX nous rapporte le fait suivant : « La secte des théophilanthropes, depuis son origine, est dans l'usage de tenir ses assemblées dans les églises et d'y exercer son culte particulier, autorisé comme tous les autres par le gouvernement. Les partisans de la religion catholique, depuis la liberté dont ils jouissent,

1. 29 brumaire.
2. Archives nationales F^{7} 3702.



Deuxième Conciliabule.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

ont le désir de détruire cette nouvelle secte. Décadi dernier les agents du fanatisme ont employé 50 enfants à l'exécution de leur projet. Ces enfants se sont portés à l'église Saint-Gervais, ont brisé tout ce qu'ils ont trouvé de relatif au culte des théophilanthropes, ont porté les débris dans la rue et les ont brûlés en criant : « A bas les Jacobins ! ». — Les coupables ne furent pas punis et l'on en a la raison si l'on songe que le fait se passait peu après l'attentat du 3 nivôse, c'est-à-dire en pleine réaction. Bonaparte se préoccupe peu de défendre des « anarchistes » ! Le 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801), un arrêté consulaire enlevait aux théophilanthropes le droit de se réunir dans les églises et dès lors leur culte, conservé seulement dans quelques familles, disparut peu à peu.

Le culte décadaire ne fut, pendant les dernières années de son existence, qu'un culte de fonctionnaires. Ils assistaient par ordre à ses cérémonies et s'y trouvaient seuls ou à peu près, même avant l'arrêté du 7 thermidor an VIII qui rendit le décadi obligatoire pour eux seulement. Déjà, en nivôse, un rapport général de police déclare que « cette belle et utile institution semble anéantie ». et il ajoute : « Sans les mariages et les familles qu'ils attirent, les temples seraient presque totalement déserts. » Or cette cause d'animation ou de vie pour la « religion civile » disparut elle-même à la suite d'un autre arrêté du 7 thermidor supprimant l'obligation de ne se marier que le décadi. Il convient de rappeler aussi que la loi du 3 nivôse an VIII, qui réduisit à deux seulement les fêtes nationales, avait déjà porté atteinte au culte décadaire. Mais il ne faut pas voir dans les mesures qui ont restreint ce culte des actes d'autorité heurtant de sincères croyances. Le public ne s'en occupait plus et il en était de toute la France comme de Bordeaux d'où le préfet écrivait au ministre [1] : « ... Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'à mon arrivée dans ce département j'ai trouvé un grand relâchement de la part des citoyens et des autorités sur la célébration des décadis et un grand empressement à célébrer les anciennes fêtes..... J'eus, avant mon départ de Paris, quelques explications à cet égard avec les consuls. On me répondit que l'intention du gouvernement n'était pas de forcer les citoyens à travailler ou à se reposer à des jours fixes; qu'il fallait leur laisser la plus grande liberté sur ce point; que l'expérience avait prouvé que tous les efforts faits pour maintenir la célébration des décadis avaient été inutiles; que les habitudes de la grande majorité de la nation s'y opposaient constamment. J'ai dû, par conséquent, fermer les yeux sur ce qui se pratiquait... ». Les cérémonies décadaires ainsi amoindries et presque oubliées ne disparurent cependant tout à fait qu'avec le régime de la séparation, c'est-à-dire au moment où le Concordat fût mis en œuvre.

L'Eglise dite constitutionnelle comptait, à la veille du pacte conclu avec

1. Lettre de Thibaudeau le [illegible] germinal an VIII. Archives nationales, F^{1c} III, Gironde 8. Publiée par Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 729.

Pie VII, et s'il faut en croire Grégoire, cinquante évêques et dix mille prêtres mariés répartis dans les églises de trente-quatre mille communes. Grégoire exagère certainement, entraîné qu'il était par son dévoûment à une église dont il fut l'âme et à laquelle, selon l'expression d'un prélat de ce temps-ci[1], il resta fidèle « quand personne ne la prenait plus au sérieux, si bien qu'à la fin de sa vie il en était devenu le seul évêque et presque le seul croyant. » L'Eglise constitutionnelle n'était pas aussi puissante, c'est certain[2] parce que, si le coup d'Etat du 18 brumaire lui rendit une liberté que le Directoire avait confisquée, il ouvrit aussi les frontières ou la prison a une quantité de prêtres réfractaires romains, d'où une concurrence sérieuse qui devait lui faire éprouver de grands dommages, car elle n'était pas assez riche pour lutter victorieusement. Malgré cela cependant, le clergé constitutionnel avait encore une forte situation et les égards marqués par Bonaparte à Grégoire nous sont une preuve qu'il était puissant : nous savons, en effet, que Bonaparte ne flatte ou n'honore de son amitié que ceux qu'il a intérêt à s'attacher. Il a trompé Grégoire — en qui M. Mathieu veut voir un « conseiller religieux » du premier consul et qui n'est en réalité que sa dupe — en le persuadant que ses préférences allaient à l'Eglise constitutionnelle, et, dans le même temps qu'il négociait le Concordat avec le pape de Rome, il accablait de prévenances le pape de l'« Eglise artificielle et schismatique »[3]. Il est vrai que c'était un moyen d'influencer Pie VII. C'est dans ce but qu'il autorisa la tenue d'un concile national de l'Eglise constitutionnelle qui se tint à Saint-Sulpice du 29 juin 1801 au 16 août suivant.

L'Eglise constitutionnelle n'avait pas de rivale plus dangereuse que l'Eglise catholique romaine en pleine œuvre de propagande et de fermentation. Comme l'établit M. Debidour[4], Bonaparte a menti en se donnant comme le restaurateur du culte catholique, car, selon le chiffre de l'évêque Lecoz, il y avait en France 40000 paroisses desservies par les prêtres papistes avant que Bonaparte ne prît le pouvoir, et on les retrouve aussi à la veille du Concordat. Ce qui a toujours caractérisé l'Eglise romaine, c'est sa faculté d'attirer à elle de l'argent, beaucoup d'argent et, tandis que les autres cultes restent pauvres, on la voit pendant le Consulat accumuler les capitaux et, dès lors, entamer son œuvre habituelle de propagande avec toutes les chances de succès. Au début même, il y eut de l'étonnement à la suite des dons faits aux églises, et l'on en trouve trace dans cette réflexion d'un policier[5] : « Les églises se rouvrent partout et, cependant que les malheureux gémissent dans la vaine attente d'un faible secours, les libéralités des fidèles se doublent en faveur des mi-

1. Cardinal Mathieu. *Le Concordat de 1801*, p. 41.
2. Cardinal Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 281.
3. Mathieu, O. C., 39.
4. O. c., p. 184.
5. Arch. nat. AF IV 1329.

nistres du culte. Il vient d'être donné à l'église Saint-Gervais un ornement qui a coûté 1600 francs ». Avec l'argent, l'Eglise romaine dispose d'un personnel nombreux qui s'accroît chaque jour par l'apparition nouvelle de quelque prêtre, la veille caché ou emprisonné. Tous se ruent littéralement sur la France comme à une nouvelle croisade. L'évêque de Saint-Papoul passe d'une église dans l'autre en se faisant annoncer plusieurs jours à l'avance, et il prêche « sur la nécessité d'un seul culte, du culte romain[1] ». Pendant ce temps, « les intolérants » se rendent dans les réunions de théophilanthropes ou d'autres adeptes de sectes quelconques et les troublent, les attaquent.

L'Eglise romaine n'est pourtant pas « une ». Elle se partageait en deux camps : les ralliés au gouvernement de la République groupés autour de Sicard et Emery, les royalistes intransigeants à la suite des évêques qui continuaient à espérer le retour de Louis XVIII reconnu par le pape Pie VII.

Si nous nous sommes étendus sur la situation des divers cultes en France à la veille du Concordat, c'est afin de bien établir le terrain de discussion sur lequel maintenant nous allons avoir à nous placer. Nous nous heurtons souvent à des gens qui, tout en étant loin d'approuver Bonaparte, sont persuadés que par le Concordat il a rendu la paix religieuse à la France. C'est le cliché. Or cela est faux, radicalement faux. Un historien clérical et césarien, M. Chénon[2], nous parle après tant d'autres de « l'anarchie » où se trouvait la France quand Bonaparte prit le pouvoir et il lui fait rapidement établir le Concordat. Dans un livre très récent[3] — qui a permis à M. Ribot de nous livrer cette pensée, sans doute profonde et neuve, qu'en matière religieuse « il faudra en revenir à une politique de principes »[4] — M. Noblemaire s'arrête, lui aussi, au 18 brumaire et passe brusquement au Concordat. Avant le 18 brumaire, ce sont les lamentations et les gémissements; après le Concordat, c'est le bonheur, la félicité. Et tout cela pour prouver que le régime de la séparation — « la comédie de la séparation[5] » — a valu au catholicisme « les jours les plus sombres qu'il ait jamais vécus en France ». Mais enfin il faudrait s'entendre : entre le 18 brumaire et le Concordat les catholiques ont-ils été libres, les protestants ont-ils été libres, et les théophilanthropes, les juifs, les constitutionnels, les décadaires ont-ils été libres?... « Jamais il n'y eut autant d'autels debout et célébrés qu'à la veille du Concordat[6] ». Il faut croire même qu'il y en avait trop pour la paix et la liberté telles que la rêvent les partisans de l'Eglise romaine! Mais c'est notre rôle à

1. Rapport de la préfecture de police au 10 thermidor an VIII, Arch. nat. AF IV 1329.
2. *Hist. Gen.*, Lavisse et Rambaud, t. IX, ch. VIII.
3. G. Noblemaire, *Concordat ou Séparation.*
4. Lettre d'Introduction.
5. P. 147.
6. Aulard, *Hist. polit. de la Rév. fr.*, p. 732.

nous, qui ne reconnaissons aucune religion et espérons dans l'émancipation définitive des esprits, de faire ressortir qu'il est possible de laisser toutes les opinions libres dans l'Etat neutre, et cela dans un premier effort vers l'affranchissement complet. Cette liberté est possible, elle a existé et n'a pris fin que par la volonté de l'homme ambitieux qui est parvenu à faire de son histoire personnelle l'histoire de la France pendant une suite d'années. C'est contre l'histoire et contre la vérité que des écrivains ont dit de Bonaparte qu'il répondit au secret désir du pays en faisant le Concordat, et nous allons montrer qu'en détruisant le régime de la séparation, tel qu'il l'avait d'abord affermi par de justes mesures, il a fait œuvre de despote. Quant à ceux qui pensent que Bonaparte ne pouvait faire mieux qu'il a fait, nous leur répondrons comme plus haut nous répondions au sujet de la loi sur la centralisation administrative : quand un homme a dans un pays la situation qu'avait Bonaparte, il tient tout autant à lui d'être un Washington que d'être un César. Mais Bonaparte rêvait d'être César. Lorsque les conseils généraux se réunirent, quelques-uns s'occupèrent de la question religieuse. Il s'en trouva un, celui des Deux-Sèvres, qui demanda pour faire cesser le schisme qu'on s'adressât au pape. Les autres, une trentaine environ, émirent des vœux, mais « on n'en trouve *pas un* qui ait, soit demandé le retour au Concordat (le dernier concordat était de 1516), soit même critiqué en principe le régime de la séparation[1] »; or, à défaut de la presse, puisque celle-ci était bâillonnée, les procès-verbaux de ces conseils nous donnent l'opinion du pays. On ne parle pas de Concordat, on n'y pense pas, parce que, dans la coexistence des religions dans leurs rivalités inévitables, on a senti l'intervention rationnelle de l'Etat qui a maintenu entre tous les cultes la balance égale. L'idée que ce régime allait changer, qu'entre toutes les religions l'Etat allait en choisir une — et précisément celle qui avait fait le plus de mal — et s'adresser à son chef étranger pour passer un traité avec lui, cette idée, disons-nous, ne pouvait se présenter à l'esprit de personne. Le peuple, remarquons-le, ne connut à peu près rien des négociations avec Rome ; l'armée et tous les corps de l'Etat les désapprouvèrent. Quant aux catholiques intransigeants, et, disons mieux, le clergé, comment auraient-ils pu penser qu'on allait renoncer à leur égard à tous les avantages lentement, difficilement conquis par l'Etat laïque et neutre? Mais il n'y a qu'à réfléchir sur tant de luttes soutenues, sur tant de persécutions, nécessaires revanches du pays libéré sur l'organisation théocratique qui l'écrasa, sur le *processus* qui aboutit à l'établissement de la liberté religieuse pour comprendre avec une netteté absolue qu'il aurait été considéré par tous comme un insensé celui qui aurait détruit la situation religieuse telle qu'elle était établie... Et pourquoi alors Bonaparte a-t-il été cet insensé? Parce que, répond M. Noblemaire, « personne mieux que ce Corse

1. Voir dans la *Revue de Paris*, 1er mai 1897, l'étude de M. Aulard : *La séparation de l'Église et de l'Etat.*

n'a jamais compris l'âme française[1] »; raison un peu insuffisante; « parce que, répond M. Chénon[2], la Révolution ayant vainement essayé de détruire l'Eglise, « Bonaparte ne voulait pas que l'Etat fut détruit pas elle... » M. Chénon pense — l'Eglise est si puissante! — que Bonaparte a dû faire en quelque sorte « la part du feu ». Ce serait donc au Premier Consul que nous devrions de ne pas être tous sujets du pape. Voilà du moins une conception originale du rôle de Bonaparte. M. Mathieu, qui est d'Eglise, se pose bien lui aussi le « pourquoi » dont nous recherchons la solution, mais il évite d'y répondre trop vite, et, quand il se décide, c'est avec attendrissement qu'il nous dit: « Il semble bien que dans cette âme extraordinaire (l'âme de Bonaparte) il y ait eu un coin réservé aux souvenirs pieux et aux croyances de son enfance, quelque chose comme une petite chapelle corse avec sa Madone et son crucifix... » Mais, à côté de « la petite chapelle », M. Mathieu nous place les abominables paroles de Bonaparte à Fontanes: « Fontanes, faites-moi des hommes qui croient en Dieu! car les hommes qui ne croient pas en Dieu, on ne les gouverne pas, on les mitraille[3]! » Et c'est par ce mot que nous commençons à entrevoir la vérité. La religion, et surtout la religion catholique, est une excellente école de despotisme. Le médecin, avant de faire une grave opération, endort le patient au moyen d'un puissant anesthésique. L'autocrate, avant de gouverner son peuple, doit lui ôter tout moyen de résistance, et il n'a pas à sa disposition de stupéfiant comparable à la religion catholique romaine qui annihile toute force de liberté individuelle. Ceux qui ne croient pas en Dieu sont de mauvais sujets... on les mitraille. Bonaparte qui a mitraillé tant d'hommes — des croyants, pourtant! — entendait avoir à sa disposition des hommes-machines, des passifs. Et c'est une raison déjà qui l'a poussé à anéantir la liberté intégrale des cultes pour donner au culte papiste la prédominance dans l'Etat. Religieux personnellement, il ne l'était pas, malgré « la petite chapelle corse ». Tous les historiens rapportent qu'en Egypte[4] il se flattait d'être l'ami des vrais musulmans et le destructeur de la papauté: le chef de l'Eglise est pour lui « un vieux renard », et le clergé « de la prêtraille[5] »; il s'est marié civilement et est mort sans confession ni communion. Nous laisserons de côté devant ces faits une légende que M. Mathieu nous rapporte, sans y croire trop, dans le cours de son ouvrage[6], et qu'il croit dans l'Appendice[7]. D'après cette légende, Napoléon, au lendemain d'une bataille aurait répondu brusquement et d'une voix brève à un général qui lui disait: « Sire, hier est certainement un des plus beaux jours de votre vie. — Le plus beau jour de ma vie a été celui de ma première commu-

1. O. c., p. [illegible]
2. O. c., p. [illegible]
3. Mathieu, o. c., p. [illegible]
4. Voyez supra [illegible] Deville, [illegible] XIX, § 1. Proclamation du 2 juillet 1798.
5. Lettres du 26 [illegible] 179[illegible] à Joubert.
6. O. c., p. 30.
7. Id. Appendice II.

nion ! ». Le mot a fait fortune... à moins qu'elle ne fut faite déjà quand Napoléon le prononça... s'il l'a prononcé ! Quoi qu'il en soit, il est certain que sans autre témoignage que les faits connus de tous, on arrive à cette conclusion corroborée définitivement par un document[1] : Bonaparte voulait une croyance religieuse pour le peuple, mais il n'en eut personnellement aucune. Lanfrey avait donc raison, rejetant le mot de Thibaudeau — « les nerfs de Napoléon étaient en sympathie avec le sentiment de l'existence de Dieu » — et celui de Thiers — « Bonaparte était porté aux idées religieuses par sa constitution morale » — de conclure que le premier consul lui apparaissait comme un homme qui « devait tout naturellement se retrouver catholique le jour où il aurait un intérêt à le paraître[2] ». Cet intérêt, c'est l'établissement de son pouvoir absolu.

Dès lors, il peut paraître singulier qu'il se soit tourné vers la papauté au lieu d'organiser une église, un clergé « à lui ». Mais il avait vu que les églises nouvelles n'avaient que des succès momentanés, tandis que l'Eglise romaine se maintenait par la survivance de traditions fort anciennes. Il pourrait lui demander de retremper sa puissance personnelle dans ces traditions et pensait bien faire du pape son serviteur autant et plus que son allié et cela en le tenant par l'intérêt et par la crainte. Ce qu'il voulait avant tout, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une organisation préfectorale des consciences. Et n'oublions pas que la politique religieuse de Bonaparte a abouti au catéchisme de 1807. Seulement, et c'est là que l'histoire nous offre le plus matière à réflexion, les Bonaparte, les gouvernements passent, tandis que cette organisation de superstition internationale qu'on appelle l'Eglise romaine subsiste avec ses racines parfois émondées, toujours prêtes à se multiplier. Un traité passé avec cette puissance si difficilement obligée à desserrer son étreinte pendant la Révolution devait entraîner à nouveau le pays et faire reculer pour longtemps l'œuvre révolutionnaire. Qu'importait à Bonaparte, sa seule puissance immédiate le préoccupait et puisque par le catholicisme romain il pouvait avoir des esclaves, il a demandé au chef catholique son appui.

CHAPITRE II

LE CONCORDAT ET LES ARTICLES ORGANIQUES

A. — COMMENT FUT CONCLU LE CONCORDAT

Le 16 prairial (5 juin 1800), Bonaparte, en pleine campagne d'Italie, dit aux curés de Milan, en parlant de la religion papiste : « Persuadé que cette religion est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société

1. Notes manuscrites de Grégoire, appartenant à M. Gazier et citées par M. [illegible] dans son *Histoire politique de la Révolution*, p. 734, note 3.
2. *Histoire de Napoléon Ier*, t. II, p. 339

bien ordonnée et affermir la base des bons gouvernements, je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous les temps et par tous les moyens... Nulle société ne peut exister sans morale, il n'y a pas de bonne morale sans religion, il n'y a donc que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable... Quand je pourrai m'aboucher avec le nouveau pape, j'espère que j'aurai le bonheur de lever les obstacles qui pourraient s'opposer à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Eglise... » Le 29 prairial, après Marengo, il assiste à un *Te Deum* célébré à Milan. Mais notons qu'à Paris, pour calmer les esprits, on déclara que si le premier consul avait assisté en Italie à cette cérémonie religieuse, c'était en vertu de l'usage local d'une religion prépondérante[1]. Au *Te Deum* de Notre-Dame, le 23 juin, les consuls ne parurent pas et il s'y produisit des incidents qui montrent que la police avait raison de dire que l'annonce seule de cette réunion avait « monté les têtes[2] ».

Le 26 juin 1800, le cardinal Martiniana, évêque de Verceil, écrit au pape : « ...Hier, en retournant à Paris et en s'arrêtant pendant quelques heures, il [Bonaparte] me prit à part, dans une conférence intime, et me communiqua son ardent désir d'arranger les choses ecclésiastiques de la France... et il me pria instamment de me charger de la négociation entre Votre Sainteté et lui-même...[3] »

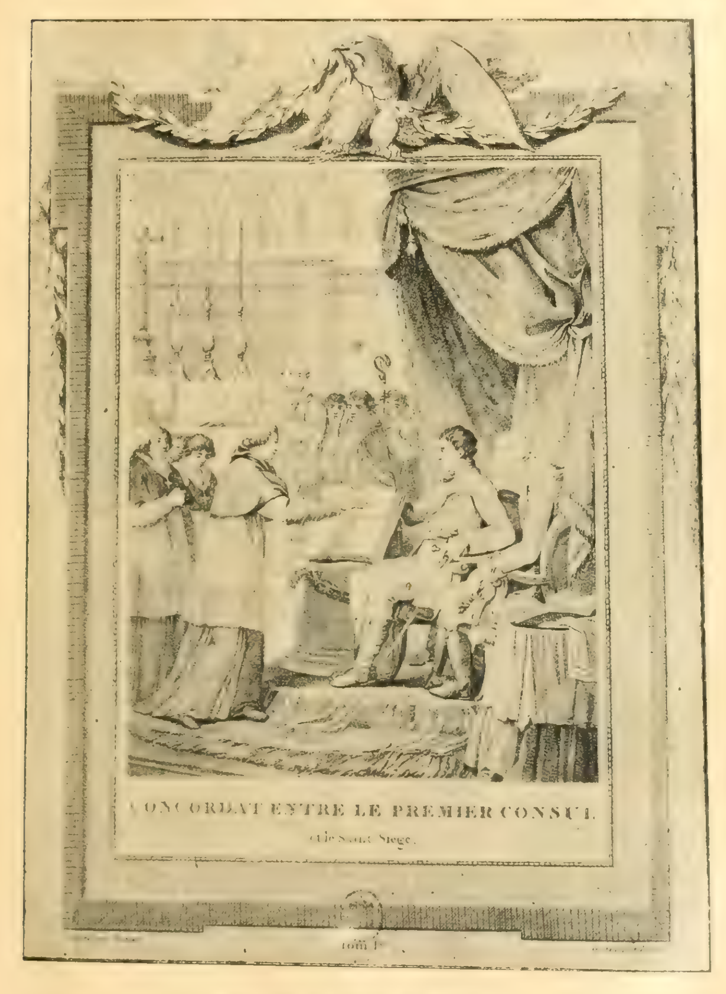
Cette lettre du cardinal Martiniana, qui fut pour le pape, selon M. Mathieu, « l'arc-en-ciel dans l'orage », marque le début des négociations qui ont abouti au Concordat.

Pie VII — cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola — était pape depuis le 14 mars 1800, et ce, grâce à l'entente entre Maury, représentant de Louis XVIII à Rome, et le cardinal Consalvi, secrétaire du conclave. Au moment de son élection, Pie VII voyait ses Etats à la dispostion des Autrichiens et, selon la constante politique vaticane, il était tout disposé à chercher des alliés dans n'importe quel pays contre la très catholique Autriche qui menaçait de le mettre en tutelle et ne lui permettait même pas de traverser les legations pour aller à Rome[4]. Dans ces conditions, il répondit avec enthousiasme aux avances du premier consul, vainqueur de l'Autriche, et ne négligea pas l'occasion qui lui permettait de si bien concilier sa piété et ses intérêts... Martiniana ne disait-il pas dans sa lettre que Bonaparte promettait d'employer tout son pouvoir pour rendre au pape tous ses Etats?...

Pie VII, tout en affirmant à l'empereur d'Autriche, à Paul Ier et à Louis XVIII

1. Rapport de police du 5 messidor an VIII, publié par Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 447.
2. Rapport de la préfecture de police, *Id.*
3. Cette lettre a été publiée par Mathieu, O. c., p. 3.
4. Le conclave avait eu lieu à Venise (1er décembre 1799-14 mars 1800). Pie VII ne rentra à Rome que le 3 juillet. Pour l'histoire du Concordat, nous renvoyons, d'une façon générale, à l'ouvrage de d'Haussonvile, *L'Eglise romaine et l'Empire*, et Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*.

qu'il n'avait pas l'intention d'entrer en composition avec la Révolution, envoya à Verceil, auprès de Martiniana — généralement considéré comme un



Prestation du Serment des Évêques.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

imbécile par les gens d'Église — un monsignor vaguement connu de Bonaparte, l'archevêque de Corinthe *in partibus*, Spina. Celui-ci, malgré ses pré-

tentions, n'était guère plus malin que Martiniana, aussi le pape lui adjoignit-il le général des Servites, Caselli, type parfait du diplomate ecclésiastique : retors, lent, habile dans l'art des concessions et des sous-entendus. Bonaparte en eut vite assez des discussions à distance et il appela à Paris les Italiens qui arrivèrent au début de novembre[1]. Le pape avait fort bien compris que le premier consul voulait avoir Spina près de lui pour mieux le circonvenir et lui arracher par une action personnelle ce qu'il ne pouvait obtenir par négociations lointaines. Aussi s'était-il résigné difficilement à le le laisser partir. Mais les troupes françaises prenaient Pesaro... Pie VII, du moins, répéta bien à Spina « qu'il devait tout entendre, tout discuter, tout observer, ne rien conclure[2] ».

On comprend que dans ces conditions les choses ne devaient guère avancer et cela d'autant plus que les demandes de Bonaparte étaient nettes : reconnaissance par le pape du nouveau régime, c'est-à-dire adhésion à la Révolution, réorganisation administrative de l'Eglise de France par la démission de tous les évêques et la nomination partagée entre les deux pouvoirs de dix nouveaux archevêques et cinquante évêques, renonciation du clergé à tous ses biens territoriaux, mais traitement donné par l'Etat aux ministres du culte... Interminablement, les discussions s'engagèrent sur ces principaux points entre le monsignor romain et l'abbé Bernier. Car Bonaparte avait enlevé à Talleyrand, ancien évêque hostile à sa nouvelle politique religieuse, le soin de conduire les négociations et il en avait chargé Bernier, chouan traître à son parti mais aussi intelligent que méprisable au point de vue de la moralité. Vouloir entrer dans les détails infiniment compliqués de la négociation, nous ne pouvons y songer. Dès le point de départ, la divergence fut profonde et Bonaparte, quel que fut son désir de terminer l'affaire, ne put la hâter personnellement, parce que la situation extérieure retenait ses préoccupations. L'Autriche, nous le verrons plus loin, avait, en effet, repris la guerre et ce n'est qu'en janvier 1801, après les succès de Brune en Vénétie, de Macdonald en Suisse et surtout la victoire française de Hohenlinden le 3 décembre, qu'elle demanda à faire la paix conclue à Lunéville le 9 février 1801. Pendant ce temps-là, le pape demandait, par exemple, que le clergé fût mis en possession des biens non encore vendus, ou le retour d'ordres religieux, ou le rétablissement de la dîme, ou encore que les anciens prêtres mariés fissent pénitence pour avoir le droit de reprendre rang parmi les fidèles. Mais quand, après Lunéville, Bonaparte eut fait marcher contre l'armée napolitaine et forcé Ferdinand à traiter (Florence, 28 mars 1801), quand les Français eurent envahi les Etats pontificaux, Pie VII comprit qu'il fallait jouer serré avec le premier consul et, tout en lui réclamant Bologne,

1. C'est par erreur que M. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VI, p. 66, dit le [illegible] e, c'est le 5 novembre.

2. Sorel, O. c., p. 66.

Ferrare, Ravenne, il sentit que le général n'était pas homme à donner quelque chose contre rien. Et, cependant, Spina s'entêtait dans ses arguties, dans ses reculades aussitôt suivies d'offensives. Enfin, il fit tant et si bien que Bonaparte, après l'établissement d'un cinquième projet de concordat qu'il ne se décidait pas à discuter, fit partir pour Rome Cacault, membre du corps législatif, avec mission d'obtenir du pape acceptation pure et simple du texte proposé. Cacault arriva à Rome le 8 avril 1801. Le projet consulaire fut soumis à la « Petite Congrégation », puis à la « Congrégation particulière », et, au bout d'un mois, 12 mai 1801, le pape répondit par..... un nouveau contre-projet! Spina, à Paris — bien qu'il eût l'habitude des tergiversations et des lenteurs — vivait dans une anxiété de plus en plus grande à mesure que les jours passaient et que le « oui ou non » demandé par Cacault n'arrivait pas. « J'attends de jour en jour une scène du premier consul, écrit-il à Consalvi, et, si nous rompons, nous ne rattellerons plus[1]. » Le monsignor, cette fois, montrait de la perspicacité : Bonaparte l'appela devant lui à la Malmaison, et là, il lui fit la scène attendue, accusant Consalvi, et insistant sur la maladresse de la politique pontificale qui employait la diplomatie du tsar pour obtenir certains avantages, comme le rétablissement des Jésuites. Cette allusion à l'appui cherché par le pape dans l'amitié du tsar Paul Ier, qui était un admirateur de Bonaparte était en réalité une menace pour l'avenir, car Paul Ier venait d'être assassiné (24 mars), et son successeur, Alexandre Ier, étant connu par ses sentiments antifrançais, Bonaparte n'aurait pas à le ménager comme il l'avait fait de son prédécesseur. Spina entendit avec effroi le premier consul lui lancer des phrases comme celles-ci : « ...Le pape s'y prend de manière à me donner la tentation de me faire luthérien ou calviniste en entraînant avec moi toute la France. Qu'il change de conduite et qu'il m'écoute! Sinon je rétablis une religion quelconque, je rends au peuple un culte avec les cloches et les processions, je me passe du Saint-Père et il n'existera plus pour moi[2] ». Que voilà bien le langage d'un croyant!

Spina prévint Consalvi, en même temps que Bernier transmettait à Rome la menace faite par Bonaparte d'occuper, « à titre de conquête », les États du Saint-Siège. Les choses paraissaient donc tourner fort mal pour la papauté et l'urgence s'imposait. Mais on se tromperait sur le caractère toujours le même de la politique pontificale si l'on s'imaginait que dans des circonstances pourtant impérieuses elle se fit claire, nette, prompte. De la mauvaise foi embusquée derrière des formules flatteuses ou larmoyantes, voilà le procédé ordinaire du Vatican. Les usuriers des romans de Balzac n'ont pas, dans l'instant qu'ils dépouillent leurs victimes, plus de sanglots dans la gorge qu'un diplomate romain quand il cherche à tromper, vaincre et voler le pouvoir civil. Mais Bonaparte était las : il voulait domestiquer les consciences, il voulait

1. Lettre du 5 mai.
2. Récit fait par Spina à Consalvi dans sa lettre du 12 mai.

bien appeler le pape à son aide pour cette œuvre parce que la papauté avait pour cela des moyens employés pendant des siècles avec succès, mais il n'entendait pas que Rome s'attardât dans d'énervantes discussions ni surtout qu'elle l'obligeât à reculer l'avènement de sa toute-puissance.

« Citoyen, j'ai l'ordre formel du premier consul de vous informer que votre première démarche auprès du Saint-Siège doit être de lui demander, dans le délai de cinq jours, une détermination définitive sur le projet de convention et sur celui de la bulle dans laquelle la convention doit être insérée qui ont été proposés à son adoption... Si des changements vous sont proposés et que le délai expire, vous annoncerez au Saint-Siège que votre présence à Rome devenant inutile à l'objet de votre mission, vous vous voyez obligé à regret de vous rendre auprès du général en chef... » Tels sont les termes de la lettre envoyée à Cacault par Talleyrand, le 19 mai 1801 (29 floréal an IX). C'était l'ultimatum. Cette fois, le Vatican était acculé. Consalvi déclarait que si Cacault partait le pape mourrait[1], et lui-même s'étonnait de penser à la rupture sans mourir tout aussitôt. Quant à Pie VII, absolument atterré à la pensée que Cacault allait se retirer à Florence et l'armée française marcher sur Rome, sa première pensée fut de chercher un refuge, mais il s'aperçut, dès ses premières ouvertures à l'Espagne, que Charles IV n'avait nullement envie de l'accueillir, c'est-à-dire de se brouiller avec Bonaparte. Les cardinaux, consternés par la tournure que prenaient les événements, ne savaient que conseiller ; le désarroi était complet, lorsque Cacault eut une idée; il alla voir le pape et lui dit : « Privez-vous de Consalvi quelques mois ». Envoyer le secrétaire d'Etat à Bonaparte, c'était le flatter et tenter de le calmer. Le pape commença par pleurer ainsi qu'il convient, puis il alla « demander à Dieu si le voyage peut être heureux... » La réponse étant sans doute insuffisante, il la posa aux cardinaux qui, d'une seule voix, déclarèrent qu'il fallait tenter de ce moyen. Et Consalvi partit pour Paris, et, une fois encore, Bonaparte n'eut ni le oui ni le non qu'il demandait. On peut trouver étrange que ce soit précisément le représentant du premier consul qui ait trouvé le nouveau procédé d'atermoiement. On a dit, et cela ne semble pas vrai, qu'il ne le fit qu'après entente avec son maître. En réalité, Cacault tenait à ce qu'un traité fût passé ; il avait déjà eu avec la papauté des relations diplomatiques, il mettait en quelque sorte son honneur à ce que son rôle ne fût pas inutile ; en outre, il était un des rares hommes qui approuvassent la politique du premier consul en matière de religion et cela sans se faire illusion sur le caractère impopulaire de cette politique. Car, en effet, il prévint à bien des reprises Consalvi qu'en France on ne voulait pas d'un concordat, et il fit même tant et si bien que le cardinal, déjà effrayé à la pensée

1. Lettre de Cacault à Talleyrand, 28 mai 1801.
2. Lettre de Consalvi à Spina, 30 mai 1801.
3. Le rôle de Cacault est surtout connu par le livre de son secrétaire Artaud, publié en 182[illegible] : *Histoire du pape Pie VII.*

de se rendre près de Bonaparte qui ne cessait de l'accuser de mauvaise foi, partit persuadé qu'il courait au martyre. Il arriva à Paris le 20 juin, fut reçu solennellement par le premier consul entouré des ministres et des grands personnages de l'Etat. Dans le récit qu'il donne de l'entrevue[1], Consalvi fait ses efforts pour donner à l'entretien un certain caractère enjoué et aimable ; or, il y a deux raisons de croire qu'il n'en fut pas ainsi.

D'abord Bonaparte, qui voulait en finir avec le pape, venait de lui adresser un ultimatum, il n'avait pas accoutumé d'être particulièrement aimable avec ceux qui lui résistaient; en outre, ce qu'il dit à Consalvi dans une réunion toute d'apparat, formée de gens hostiles aux négociations, n'a rien d'agréable pour l'envoyé du pape, puisque c'est une mise en demeure de signer le Concordat dans les cinq jours! Mais il y a mieux : d'après Consalvi, c'est à la fin de l'entretien, après les observations présentées par le cardinal, que Bonaparte quittant le ton sérieux du début parla « avec une figure et des expressions... obligeantes, courtoises et même enjouées... » Et voici, bien entendu toujours selon le récit de Consalvi, comment la conversation se termina : « Vous signerez dans cinq jours ou tout sera rompu et j'adopterai une religion nationale... Certainement je n'accorderai plus aucun délai. » Un signe de tête et ce fut tout. Voilà ce que le prélat appelle de la courtoisie, de l'enjouement!

D'ailleurs, il lui fallut bientôt comprendre qu'on ne le laisserait plus tergiverser. La négociation qui reprit dura trois semaines au lieu de cinq jours, c'est vrai, mais du côté français on procéda par ultimatum, le seul moyen d'aboutir avec une diplomatie aussi habituée à la fausseté, au mensonge et aux dérobades que l'est la diplomatie romaine. Pendant que le temps s'écoulait, l'assemblée des évêques constitutionnels tenait à l'église Notre-Dame le concile national dont nous avons déjà parlé, Grégoire venait conseiller Bonaparte aux Tuileries. Consalvi, et c'était ce que voulait le Premier Consul, frappé par tous ces faits et par l'état de l'opinion, craignant de voir vraiment les négociations concordataires rompues pour le plus grand profit de l'Eglise constitutionnelle, abandonna progressivement la plupart des prétentions de la papauté. Le 13 juillet, à l'hôtel de Joseph Bonaparte, la discussion finale s'engagea entre Consalvi, Spina, Caselli, Bernier, Joseph Bonaparte et Cretet. Elle dura de huit heures du soir à quatre heures de l'après-midi, et aboutit à certaines modifications de texte avantageuses pour Rome. En particulier, Consalvi, qui, jusqu'au dernier moment, avait refusé de laisser soumettre en quelque manière que ce fût l'exercice du culte à la police et avait en fin de compte admis que la publicité en fut réglée selon cette formule : « en se conformant toutefois, vu les circonstances actuelles,

1. M. Mathieu préfère, et sans doute avec raison, le récit fait dans la dépêche envoyée de suite au cardinal Doria à celui des *Mémoires*, écrit en 1812. Notre réfutation porte donc sur cette dépêche. On en verra le texte dans Mathieu, O. c., p. 210-213.

aux règlements de police qui seront jugés nécessaires pour la sûreté publique », vit sa rédaction remplacer à peu de chose près celle de Bonaparte : « en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires ». Ces quelques mots, germes des futurs articles organiques, Bonaparte pour rien ne les aurait supprimés. A l'annonce de la concession de Joseph et de Cretet, il entra dans une colère folle, se déclarant prêt à chasser les négociateurs italiens s'ils n'acceptaient pas « son texte ». Nouvel ultimatum : scène violente du Premier Consul à Consalvi le soir même, au grand dîner donné à l'occasion du 14 juillet, et enfin le 15, à midi, dernière séance des plénipotentiaires. A onze heures du soir, l'accord était fait sur le texte primitif de Bonaparte, avec cette adjonction « pour la tranquillité publique ». A minuit, les signatures étaient échangées.

B. — LE TEXTE DU CONCORDAT

Nous venons d'esquisser à grands traits l'histoire des négociations qui ont abouti à la « Convention du 26 messidor an IX entre le gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII ». Nous avons laissé de côté tous les détails des discussions portant sur tels ou tels mots des nombreux projets ou contre-projets : il est inutile et fastidieux de s'égarer dans les méandres de la casuistique tant religieuse que diplomatique. Mais, puisque nous sommes malheureusement liés encore aujourd'hui par ce texte, puisque des milliers de Français sont par lui tenus à une double obéissance : aux lois civiles de l'Etat français, aux lois religieuses émanant du pape romain; il est indispensable que nous l'examinions pour savoir ce qu'il contient exactement.

Le Concordat comprend un préambule et dix-sept articles. Nous en ferons l'étude sommaire dans quatre paragraphes distincts : les principes — les conditions d'exercice du culte — la réforme administrative — le règlement de la question économique. Une seule stipulation ne pourra prendre place dans cette division : c'est celle portée par l'art. 16 : « Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement ». Parmi ces prérogatives — conservées seulement à un consul catholique (art. 17) — figure le titre de chanoine de Saint-Jean de Latran, porté encore par le Président de la République[1]... M. Noblemaire[2] se laisse aller à une tristesse « qui n'est pas sans se teinter d'un peu d'ironie », à la pensée qu'il faut « voir en M. Emile Loubet le digne successeur des rois très chrétiens, fils aîné de l'Eglise, chanoine de Saint-Jean de Latran, protecteur de la foi et rempart du Saint-Siège... ». Et nous aussi, nous trouvons cela triste!

1. On peut voir dans l'ouvrage de M. Mathieu, p. 322, note 1, le texte d'une lettre adressée par M. Loubet à ses confrères les chanoines de Saint-Jean de Latran, le 14 janvier 1902, pour les remercier de leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

2. O. c., p. 91.

§ 1. — Ce que nous appelons les « principes », c'est-à-dire les motifs donnés comme ayant déterminé la conclusion du Concordat, se trouvent dans le préambule de cet acte. Ils lui donnent de suite l'apparence d'un contrat synallagmatique, puisque les deux parties déclarent qu'il est passé « *tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure.* » Quant à savoir lequel des deux pouvoirs a en réalité le plus gagné, c'est un point que nous mettrons complètement en lumière par la suite de ce chapitre. La seule histoire des négociations l'a du reste déjà fait entrevoir. En tous cas, la prépondérance nouvelle de l'Eglise catholique romaine nous apparaît dès les premiers mots absolument affirmée : « *Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français* ». Le projet présenté par Bernier, après acceptation de Bonaparte, le 26 novembre 1800, portait dans l'art. 1er de son neuvième titre « ... le gouvernement déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat ». Il semble que ce soit après ses succès contre l'Autriche, après Hohenlinden, que le Premier Consul retira cette proposition de faire la religion romaine religion d'Etat. Les négociateurs romains ne purent, en tout cas, pas obtenir plus que ce que porte le texte définitif, et c'est déjà énorme si l'on veut bien remarquer qu'il frappe le premier coup au régime de la séparation. Ce régime, en effet, ne s'occupe pas du dénombrement des adeptes qui suivent telle ou telle religion. Toutes sont libres, toutes, par conséquent, sont dans une situation égale au point de vue de la loi. Du reste, Consalvi, après *una guerra terribile* eut cette satisfaction de mettre dans le texte que les consuls faisaient « profession particulière » du culte catholique[1]. Cette déclaration, dont Joseph Bonaparte et Cretet ne voyaient pas la nécessité et dont ils discutaient l'importance, était capitale aux yeux des envoyés du pape parce qu'elle était la revanche sur les gouvernants « philosophes » et athées, sur les hommes de la Révolution. Henri IV s'était fait papiste pour gagner Paris, Pie VII faisait Bonaparte catholique romain pour gagner la France. A plusieurs reprises pendant les négociations, le Premier Consul n'avait-il pas dit qu'il était prêt à prendre une religion quelconque et que la France suivrait?... Et dès lors, l'Eglise pouvait bien accorder que l'on dirait (art. 8) à « *la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques* :

Domine, salvam fac Rempublicam;
Domine, salvos fac consules. »

La France vaut bien une prière!

§ 2. — « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France; son culte en sera public, en se conformant aux règlements

1. L'art. 14 stipulait que si l'un des successeurs de Bonaparte n'était pas catholique, il faudrait une nouvelle convention pour régler la nomination des évêques.

de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. » C'est la rédaction de ce premier article qui faillit, nous l'avons vu, faire échouer les négociations au dernier moment. Que contient-il en effet? D'une part la proclamation de la liberté du culte, d'autre part la restriction de cette liberté conformément aux mesures possibles prises par le gouvernement. Remarquons de suite que Bonaparte garde ici son attitude ordinaire : la liberté ne va jamais pour lui sans des chaînes. Sommes-nous embarrassés, nous, socialistes, pour apprécier l'art. 1er du Concordat? On ne cesse de nous clamer aux oreilles : « Liberté! Liberté! » et cela parce que nous désirerions entraver le libre exercice du culte catholique. Mais, outre qu'en maintes circonstances ce n'est pas du tout l'exercice du culte qui est en jeu, nous répondons simplement que nous ne voulons pas abolir la moindre liberté. Au contraire, nous demandons la suppression du Concordat qui est un contrat, par conséquent un *lien* de droit! De quoi se plaignent ceux qui veulent le conserver? Dès l'instant qu'ils y tiennent, ils n'ont qu'à en accepter l'application légale. Or il y a textuellement subordination de la publicité du culte aux règlements de police jugés nécessaires par le gouvernement. Ces règlements, ils existent : ce sont les Articles organiques. Sont-ils acceptés par les partisans du Concordat? Pas le moins du monde. C'est qu'aux yeux des catholiques militants, des papistes et des cléricaux, le contrat n'est bon qu'autant qu'il favorise la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux. Qu'on leur laisse la liberté d'empoisonner nos consciences ou la liberté de nous soumettre à une nouvelle Inquisition, et alors tout sera pour le mieux. Qu'on interrompe vingt fois par an la circulation dans nos villes, qu'on arrête tout trafic, toute vie pour laisser passer des processions, qu'on oblige les citoyens à s'agenouiller ou à se découvrir devant des bannières, et ils proclameront que la liberté du culte est une réalité! C'est cela que nous ne voulons pas, et puisque le Concordat est encore en vigueur, puisque ce sont pour la plupart des partisans de l'Église romaine qui le défendent, il est de notre devoir de veiller à ce que les dispositions qu'il peut contenir visant la suprématie du pouvoir civil et la réglementation de l'exercice d'un culte envahissant et dangereux soient observées par ceux qui sont les seuls bénéficiaires de cet acte.

§ 3. — La réforme administrative de l'organisation du clergé est contenue dans les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 11. Elle vise l'indication d'une nouvelle répartition des diocèses, la nomination des évêques, celle des cures et l'établissement des chapitres et séminaires.

L'article 2 porte simplement qu' « il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français », et c'est l'article 58 des Articles organiques qui en forme le commentaire. Mais, pour nommer des évêques nouveaux, il fallait déposséder ceux qui étaient à la tête des diocèses, et nous savons que ceux-là étaient de deux

sortes, évêques constitutionnels et évêques réfractaires. Bonaparte n'envisa-



RÉUNION A LA MODE DE 1801
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

gea qu'un moyen pour supprimer toute difficulté pour les nominations à venir : faire table rase. Tandis qu'il demanderait aux constitutionnels de re-

noncer à leurs évêchés, le pape réclamerait des réfractaires la même renonciation.

La papauté refusa tout d'abord « d'inviter à donner leur démission de leurs sièges épiscopaux quatre-vingt évêques émigrés..... Quelle qu'ait été leur opinion sur la nouvelle forme de gouvernement établie en France, dans son commencement, il est bien sûr que l'abandon de leur diocèse a été occasionné par une persécution affreuse contre la religion catholique..... Le gouvernement, persistant dans son avis d'une démission générale à donner par tous les évêques émigrés, le Souverain Pontife ne devrait jamais le leur commander, ni substituer d'autres évêques en déposant les anciens en cas de refus[1]. » Mettons de suite à côté de ce langage le texte de l'article 3 : « Sa « Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux « avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce « de sacrifices, même celui de leurs sièges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé « par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend « pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des « évêchés de la circonscription nouvelle... » Le pape a donc dû abandonner ses prétentions, mais du reste, qu'on ne s'y trompe pas, la défense qu'il a faite des évêques émigrés n'a pas été comparable à la bataille entreprise autour du « nécessaire » de l'article premier. Il ne pouvait faire autrement que de protester contre l'exclusion de ceux qu'il compare dans une de ses lettres aux généraux qui avaient combattu à côté du Premier Consul[2], mais il se garda bien de pousser Bonaparte sur ce point, car, somme toute, s'il dépouillait l'ancienne église de France, il le faisait par un acte d'autorité considérable et l'on sait combien la papauté est jalouse de son autorité, combien elle cherche à l'augmenter et à présenter comme jurisprudentielles les mesures extrêmes auxquelles elle a pu recourir. Or exiger et obtenir une fois des démissions d'évêques, c'était pour la cour romaine l'établissement d'un précédent qui lui permettrait pour l'avenir une extension de sa puissance. Pie VII adressa le 15 août 1801 aux évêques réfractaires un bref où, tout en les comblant de louanges et en pleurant sur la tristesse qui emplit son âme, il leur demande de renoncer à leur épiscopat. « Il faut vous démettre spontanément de vos sièges épiscopaux et les résigner librement entre nos mains : chose considérable assurément, nos vénérables frères, mais de telle nature qu'il faut nécessairement et que nous vous la demandions et que vous nous l'accordiez pour arranger les affaires de France. » Les évêques avaient dix jours pour répondre : 45 démissionnèrent, 36 protestèrent au nom des libertés gallicanes qu'ils avaient toujours repoussées, car c'étaient précisément des ultramontains. En réalité, comme on l'a dit très justement, « c'est par fidélité à

1. Lettre de Spina à Bernier, le 11 novembre.
2. Lettre de Pie VII à Bonaparte, le 12 mai 1801.

Louis XVIII, c'est plutôt comme gentilshommes que comme prêtres, que ces néophytes du gallicanisme se révoltèrent contre le pape et le traitèrent en leurs factums d'hérétique, de juif, de païen, de publicain[1]. » Il n'y eut pas de semblables difficultés soulevées par l'épiscopat constitutionnel, malgré le pessimisme de Consalvi qui voyait Grégoire très soutenu par Bonaparte lui-même, sans comprendre que le Premier Consul s'en servait comme d'une sorte d'épouvantail. La protestation des évêques constitutionnels se borna en somme à la remise au gouvernement « d'observations », où l'on voit figurer en particulier une demande pour le maintien des élections épiscopales. Mais c'est en masse que les évêques constitutionnels répondirent au bref du pape leur demandant de se soumettre, en lui adressant leurs démissions. Bonaparte les récompensa — bien qu'il les détestât à cause de leur républicanisme — en en portant 12 aux nouveaux sièges épiscopaux.

Il fallut, en effet, pourvoir aux désignations nouvelles et cela conformément à l'article 4 du Concordat. « Le premier consul de la République *nommera*, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté *conférera* l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement. » Nous avons souligné les deux mots « nommera... conférera » afin d'en faire ressortir immédiatement l'importance. Ils sont l'occasion d'un conflit permanent, résultat de la mauvaise foi avec laquelle la papauté interprète, comme nous le savons, le Concordat lorsqu'il lui semble porter atteinte à sa souveraineté. Veut-on lire l'article 4 comme le lisent les partisans du pape-roi? Un historien dont nous avons déjà indiqué les tendances nous en donne la facile occasion. Voici comment M. Chénon, dans son analyse du Concordat, présente notre texte[2] : « Les nouveaux évêques devaient être nommés comme sous l'ancien régime, c'est-à-dire *présentés* par le gouvernement dans les trois mois de la vacance du siège et *institués* par le pape, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement (art. 5).[3] » Et voilà dans quelles conditions les partisans du Concordat en comprennent le texte. Là où celui-ci porte : le gouvernement nomme, le pape institue, ils traduisent : le gouvernement propose et le pape... dispose! Et les écrivains catholiques adoptent une singulière méthode pour persuader que le Concordat dit précisément le contraire de ce qu'il dit en réalité : cette méthode s'appelle, en langue vulgaire, le bluff. Ils procèdent par affirmation; Pie VII, Consalvi, tous

1. *Hist. pol. de la Rev. franç.* p. 739. — On appela Petite Eglise un schisme localisé surtout dans l'Ouest, qui groupa quelques fidèles autour de ces évêques qui refusèrent d'adhérer au Concordat.

2. La critique de l'art. 4 porte aussi sur l'art. 5 : « Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le Premier Consul et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège.

3. *Hist.* de Lavisse et Rambaud, IX, 260-61. On remarquera que M. Chénon indique l'art. 5 au lieu de l'art. 4.

les négociateurs ont compris que « nomination » veut dire « présentation », rien de moins, rien de plus[1]. Ce « rien de moins » n'est-il pas admirable? Or nous mettons au défi de trouver, soit dans les écrits de Consalvi, soit dans la bulle du Saint-Siège en date du 18 septembre 1801, un mot quelconque permettant de dire que le pape a fait des réserves sur le sens du « nommera et confèrera » de l'article 4. Et pourtant si, il y en a une et elle est précieuse, car elle implique par son existence même la non-existence de toutes les autres. Consalvi, traitant du droit de nomination par le Premier Consul, s'est préoccupé non pas de le lui retirer, mais seulement de faire garantir qu'il ne pourrait être exercé que par un chef d'Etat catholique et Spina écrit en son nom à Bernier que Sa Sainteté ...« ne pourra pas accorder ce privilège de la nomination à tous ceux qui successivement occuperont sa place, à moins que constitutionnellement et essentiellement cette place soit toujours occupée par des catholiques. » Nous savons que satisfaction a été donnée sur ce dernier point par l'article 17. Il demeure donc bien acquis que le droit de *nomination* et non de *présentation* appartient au gouvernement et nous connaissons maintenant ce qu'est la « condition absolue mise par Rome au droit de patronage[2]. » Quant au pape, il est, selon la remarquable expression de Portalis[3], un « collateur forcé ». Il doit, en effet, purement et simplement conférer « l'institution canonique » aux archevêques et évêques nommés par le gouvernement. Il doit le faire sans aucun délai... Mais ici de nouveau la papauté ne reconnaît plus aucune autorité au Concordat. M. Mathieu — dont la nomination archiépiscopale fut imposée par le pape au ministère Méline précisément à l'encontre du texte concordataire[4] — n'hésite pas à voir dans la résistance du chef de l'Eglise romaine une arme légale : « Ce refus d'institution est parfois la seule défense que le pouvoir spirituel puisse opposer aux prétentions injustes au pouvoir temporel. Pie VII s'en servait contre Napoléon... ». Nous voyons là, quant à nous, la démonstration de plus en plus évidente de la duplicité qui préside à toute la conduite de la « Cour romaine » lorsqu'il s'agit pour elle d'appliquer à la lettre un traité qu'elle a consenti et qu'en toutes circonstances on invoque en son nom en le dénaturant. Il y a à l'attitude de la papauté une raison que nous nous sommes jusqu'ici efforcés de laisser de côté, mais que nous sommes maintenant obligés de mettre en valeur, parce qu'elle fait tout le fond des débats entre la religion catholique romaine et l'Etat civil, quel qu'il soit : la papauté n'est pas seulement l'organisme supérieur d'une certaine religion, la gardienne d'un dogme, elle veut être un gouvernement international. Et c'est pourquoi c'est elle qui veut nommer *ses représentants*, c'est pourquoi elle n'entend pas se soumettre à des règlements, édictés par ce qu'elle considère comme un gouvernement

1. Voyez Noblemaire o. c. p. 73.
2. C'est un sous-titre de M. Mathieu o. c. p. 85.
3. Voyez Portalis. *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat*, p. 40.
4. Voyez la brochure de M. Delpech *Le Concordat et les articles organiques*, p. 7.

étranger, à l'encontre de ses règlements à elle, applicables à *ses sujets* catholiques. Quoi qu'on en puisse dire, c'est là qu'est la cause profonde de tant de conflits et de tant de troubles. Après une étreinte formidable où Rome avait enserré le monde, après de sourdes révoltes écrasées dans le lointain des siècles, à la lueur des torches et des bûchers, après l'effort toujours plus conscient et partout propagé des esprits affranchis et des bras libérés, nous avions, nous aussi, rompu l'emprise romaine et il a fallu qu'un homme vînt qui ne nous asservît pas seulement à sa volonté, mais encore introduisît, pour une conquête nouvelle avec des armes neuves, l'irréductible ennemi de toutes les libertés dans le pays qui les avait proclamées et qui l'avait chassé.

Réintroduite en France par le Concordat avec une situation privilégiée, la puissance romaine a pu reprendre son travail de désagrégation, ruiner lentement et selon des chances variables, mais avec la persévérance qui fait la force de son action, tout l'édifice civil de l'Etat moderne. Bonaparte avait pensé calmer les justes appréhensions des républicains et des adversaires de Rome en exigeant du clergé un serment de fidélité à la Constitution. Ce serment, qui avait été l'occasion de tant de luttes sanglantes, est inscrit dans le Concordat (art. 6 et 7), mais il n'y figure plus qu'à titre de souvenir. Il n'est plus prêté depuis le 5 septembre 1870, date du décret abolissant le serment politique. Et, encore et toujours, voici donc une disposition concordataire non observée : c'était une mesure de garantie utile au pouvoir civil, on l'a fait disparaître ! Nous ne nous illusionnons pas sur la valeur d'un tel serment, mais nous faisons remarquer simplement une fois de plus que le Concordat n'est pas respecté dans toute son intégrité, et nous demandons alors si le pays républicain et libre-penseur se laissera leurrer longtemps. On objecte en vain que le décret de 1870 s'applique aux prêtres : leur situation est réglée par un acte passé avec un chef étranger, cet acte constitue une loi française, et il faut pour l'abroger une autre loi spéciale. Jusque là, il faut ou respecter intégralement le traité ou le dénoncer ; et ceci d'autant plus que les ministres du culte catholique romain sont dans la double dépendance du pouvoir français et du pouvoir papal étranger. On ne saurait donc prendre trop de précautions à leur égard. Bonaparte avait pris non seulement des précautions que l'on pourrait dire essentielles, mais encore il avait songé à profiter du clergé pour aider sa police ; il avait trouvé quelque chose comme la mise du confessionnal à la disposition du gouvernement. L'évêque, après avoir juré « obéissance et fidélité au gouvernement de la République française », ajoutait : « et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. » L'évêque doublant le préfet, quel rêve pour un despote !

Les trois articles qui doivent terminer ce paragraphe ont trait aux droits des évêques : droit de faire une nouvelle disposition des paroisses (art. 9), droit de nommer aux cures (art. 10), droit d'avoir « un chapitre dans leur

cathédrale et un séminaire pour leur diocèse sans que le gouvernement s'oblige à les doter. » Une simple observation à ce sujet : c'est en 1885 seulement qu'on est revenu à l'application stricte du Concordat au sujet des chanoines qui forment les chapitres. Jusqu'à cette année-là, ils ont touché un traitement, et le budget de 1904 porte encore de ce chef une somme de 160000 francs. Quant aux séminaires, qui longtemps reçurent des allocations du gouvernement, M. Delpech[1] écrivait à leur sujet, en 1901 : « Il y a environ 300 séminaires pour 91 diocèses. Ce sont, pour la plupart, des établissements d'enseignement secondaire jouissant de conditions privilégiées... »

Et le Concordat, comment le respectait-on ?...

§ 4. — L'article fondamental, au point de vue « économique », est l'article 13 ainsi conçu[2] : « Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leur ayants cause. » Dès le début des négociations, Bonaparte affirma sa volonté absolue d'obtenir du pape la reconnaissance de l'aliénation des biens du clergé. Il fit présenter cette aliénation comme résultant d'une offrande, d'un sacrifice des ecclésiastiques pour contribuer à sauver la patrie[3]. La papauté se soumit. Jamais Bonaparte n'aurait pu céder sur ce point, car ce n'est pas seulement à une hostilité ironique qu'il se serait heurté, comme il advint lorsqu'il parla du Concordat devant le pays, mais à un soulèvement véritable. C'est la bourgeoisie qui se serait révoltée et nous savons que c'est elle qui était pour Bonaparte la classe appelée à le soutenir. Tout au contraire, en faisant nettement proclamer par le pape qu'il ne serait pas touché aux biens d'église aliénés, il allait avoir un moyen de plus pour séduire son alliée. Il y eut des bourgeois « philosophes » parce que, propriétaires de tels biens, ils craignaient les revendications ecclésiastiques, qui revinrent à l'église le jour où ils furent certains de n'être pas inquiétés. Et cette considération n'est pas à négliger pour nous puisque, nous le verrons, la bourgeoisie a été la première reconquise après le Concordat par la religion catholique. Il y a eu à cela d'autres motifs, mais il est certain que la raison d'ordre purement économique a été très importante, peut-être capitale. Et pourtant, que vaut cette renonciation de la papauté au nom de tout le clergé ? La véritable guerre religieuse était-elle encore possible au sujet des biens ? Non, c'est de toute évidence. La situation nouvelle était stable, absolument stable en raison de la victoire définitive de la Révolution sur l'Église,

1 O. c., p. 9.

2 L'art. le 12 porte : « Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires aux cultes, seront remises à la disposition des évêques.

3 Note de Bernier à Spina, 12 novembre 1800.

victoire dont les résultats étaient consacrés du reste par toutes les autres remportées sur l'Europe. Par conséquent, la concession du pape n'est pas du tout une concession, c'est la reconnaissance purement platonique d'un état de fait qu'il n'était aucunement en son pouvoir de modifier et elle n'a pas dans le contrat la valeur réelle d'un apport. Le Concordat, sur ce point encore, est donc un mensonge et un défi à l'opinion républicaine, cela d'autant plus que l'Église, en n'apportant rien, a fait en sorte qu'on lui donne beaucoup : traitement pour les évêques et les curés (art. 14) ; permission de recevoir des fondations pieuses (art. 15). On peut nous redire aujourd'hui avec audace que, par instinct, l'âme chrétienne « inspirera toujours des donations pieuses et tendra à reformer le « milliard » longtemps après que le temps aura flétri les lauriers de ceux qui l'ont attaqué[1] »; on peut nous répéter cela, mais il faudrait bien songer que si les lois de la Révolution n'avaient pas été détruites par Bonaparte, si la prééminence de l'esprit libre avait continué à exister seule au milieu des religions toutes tolérées par l'État sans préférence — sans Concordat ! — le « milliard » ne se serait pas reformé et on n'aurait pas à le détruire. La Révolution n'est pas finie et il faudra bien qu'un jour elle reprenne résolument sa marche en avant. Ce jour-là, la première mesure prise sera de renverser toutes les barrières mises devant elle pour la faire dévier; ce jour-là, il n'y aura plus de Concordat, et nous saurons faire en sorte que le « milliard » ne vienne plus alimenter les forces rétrogrades[2].

Quoiqu'il en soit et puisque nous avons incidemment parlé du traitement donné par le gouvernement aux évêques et aux curés, nous devons insister sur ce point qu'à aucun moment ces traitements n'ont été envisagés comme devant compenser les biens du clergé donnés en gage aux porteurs d'assignats. Il n'y a pas entre l'article 13 et l'article 14 un rapport quelconque qui soit même indiqué. Bien mieux, la papauté fut surprise et inquiète à la pensée que le clergé serait pécuniairement sous la dépendance du gouvernement, mais comme Bonaparte ne voulait pas entendre parler de la dîme ni de dotations immédiates en immeubles des églises épiscopales, il fallut bien accepter l'offre de traitement. Le texte dit *traitement* et non pas *indemnité*, ce qui prouve bien la volonté du premier consul de les appointer au même titre que n'importe quel autre de ses fonctionnaires sans rechercher si ces appointements sont le juste revenu de biens spoliés. Ainsi, lorsque l'on fait dire au Concordat que le traitement consenti par l'article 14 est la reconnaissance d'une dette véritable contractée par l'Etat envers le clergé, on fausse com-

1. M. Mathieu. *Le Concordat de 1801*, page 88.

2. On remarquera que nous ne discutons pas sur la validité des ventes des biens d'Église, validité toujours contestée par les historiens réactionnaires. Nous renvoyons pour cela à tout ce qui a été dit déjà sur ce sujet dans les parties précédentes de cet ouvrage, en rappelant simplement qu'en 1790, l'Église n'ayant plus la personnalité civile, ses biens, quelle que soit leur origine, sont tombés dans le domaine public.

plètement son sens. Nous n'en sommes plus à compter de semblables « erreurs »!

On en a fait beaucoup à l'occasion du texte que nous venons de commenter et toujours pour le plus grand bénéfice de l'Église, pour la plus grande gloire de Dieu! C'est pourquoi nous demandons l'abrogation d'un texte qui n'est pas respecté par ceux-là mêmes qui en réclament le maintien. Pour Bonaparte, ce texte n'avait en somme que la valeur d'une manifestation lui permettant de se rapprocher d'un pouvoir qu'il pensait devoir mettre en œuvre avec profit pour accroître sa propre puissance. Il tenait en réserve l'acte véritable destiné à réglementer en France le culte catholique et c'est par les « Articles organiques » qu'il a « complété » le Concordat.

Le Concordat, nous le savons, fut signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801). Les ratifications sont du 23 fructidor an IX (10 septembre 1801) — le *Te Deum* à Notre-Dame, pour célébrer la publication de l'acte, est seulement du 18 avril 1802. C'est durant tout cet intervalle et sans que la Papauté en connût rien, que Bonaparte fit élaborer les Articles organiques soumis au Corps législatif et au Tribunat le même jour que le Concordat, promulgués avec lui par la loi du 18 germinal an X et portés en même temps que lui à la connaissance du pays. On peut dire hardiment qu'ils contribuèrent à le faire accepter sans une trop grande explosion de mécontentement.

Il nous est impossible de faire entrer, dans le cadre de cet ouvrage, le commentaire détaillé des 77 articles organiques. Nous ne pourrons qu'en indiquer les grandes lignes, après avoir fixé le caractère des négociations qui pendant neuf mois continuèrent à se dérouler au sujet du Concordat, tandis que Portalis en secret préparait, conformément au désir du Premier Consul, l'acte destiné à « tenir » l'Église. Ces négociations eurent lieu entre Bonaparte et Caprara, légat *a latere*, vieux cardinal assez porté à confondre ses bénéfices personnels avec l'intérêt de l'Église : le Premier Consul put s'amuser tout à son aise avec lui et comme il n'était pas toujours ingrat, il lui donna, en février 1802, l'archevêché de Milan. On distingue, dans l'histoire des rapports entre Caprara et Bonaparte, trois périodes que nous indiquons brièvement :

1° Jusqu'en décembre 1801, le Premier Consul menace la Papauté, terrorise le légat parce qu'il se plaint du retard apporté par Pie VII à l'envoi de la bulle organisant les nouveaux évêchés et du bref permettant l'institution des nouveaux évêques.

2° Le pape, ayant enfin accordé ce que désirait Bonaparte, demande à son tour la publication du Concordat et surtout la restitution du territoire des trois légations. C'est alors le Premier Consul qui temporise, voulant obtenir du pape la nomination d'anciens évêques constitutionnels comme nouveaux évêques. Pie VII se montrant intraitable sur ce point, il laisse traîner les négociations jusqu'en mars 1802.

3° Délivré de toute crainte extérieure par le traité d'Amiens (25 mars 1802), Bonaparte revient à sa tactique préférée : l'ultimatum. Caprara entendit dans une audience le Premier Consul affirmer que dix constitutionnels — 10 intrus ! — seraient nommés ou le Concordat rompu, et au moment où il était le plus accablé par cette mise en demeure à laquelle il était loin de s'attendre,



BATAILLE DE MONTEBELLO ET DE CASTEGGIO, LE 20 PRAIRIAL AN VIII.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

on lui fit lecture des Articles organiques. Le pape céda et une véritable comédie se déroula : Bonaparte voulait que les constitutionnels fussent institués par le légat avant le *Te Deum* ; Caprara leur demanda d'abjurer leurs erreurs et ils répondirent en faisant simplement soumission au pape. Indignation du cardinal et refus d'institution. Colère de Bonaparte ; intervention de Bernier

qui se rend auprès des constitutionnels, revient trouver Caprara en lui annonçant que l'abjuration est faite. Le légat, sans s'informer davantage, leur donne l'absolution et les institue en déclarant qu'ils ont fait ce qu'il désirait. Les constitutionnels, devenus évêques concordataires, s'empressèrent de protester avec énergie dans une lettre publique, en déclarant que Bernier avait fait un faux témoignage s'il avait apporté au légat une abjuration qu'ils n'avaient jamais faite. C'est sur cet incident ridicule que se terminèrent les longues négociations du Concordat.

Quant aux Articles organiques, il n'y eut pas, il ne pouvait pas y avoir de négociations à leur sujet. C'est en vertu de l'article premier du Concordat, prévoyant l'établissement de règlements de police, qu'ils furent édictés. Pie VII, surpris par leur publication, faite en même temps que celle du Concordat, de telle sorte qu'ils en paraissaient la suite normale, protesta contre le procédé, mais il ne pouvait rien de plus. Les Articles constituent une loi comme toutes les lois ; les citoyens français lui doivent donc le respect dû à une loi régulièrement promulguée, et si les membres du clergé étaient purement et simplement des citoyens français, ils les accepteraient comme tels. C'est pour cela sans doute qu'un écrivain catholique qu'on nous pardonnera de citer si souvent, en songeant à la place considérable occupée par lui dans l'Église, écrit[1] : « ... On ne trouverait pas en France, à l'heure qu'il est, un évêque, un prêtre, un catholique instruit qui attribue la moindre valeur canonique aux Articles organiques. » Nous entendons bien qu'il est question ici de la valeur « canonique », mais nous savons aussi combien est subtile la langue d'un cardinal !

L'esprit général des Articles est la subordination de l'Église à l'État, la reprise par un gouvernement autoritaire et à son profit de la doctrine gallicane. Portalis, à maintes reprises, expose cette doctrine dans ses rapports. Nous ne l'y suivrons pas parce qu'il nous suffit de connaître le lien historique qui rattache, par-dessus toute l'œuvre révolutionnaire, l'ancien régime au régime nouveau, sans répéter le travail d'élaboration qui a permis de restaurer les formes anciennes. Si l'Église romaine rejette les Articles organiques parce qu'elle estime être étranglée par eux, nous les regardons, nous, comme le complément bâtard d'un acte diplomatique malfaisant, qui permet aux pires ennemis de la démocratie de poursuivre au sein de la nation une œuvre néfaste. Nous ne voulons pas plus une Église d'État qu'une Église romaine, nous voulons la pensée libre. Bonaparte a cru mater le clergé en l'embrigadant, il ne s'est pas aperçu que par le Concordat il donnait à ce clergé le droit reconnu de se tourner toujours vers le pape de Rome, à ses dépens à lui, pape de Paris. Il a interdit, par les Articles organiques, toute communication entre le pape et la France autrement que par l'intermédiaire du gouvernement, il a défendu de recevoir sur le territoire français tout individu envoyé par la

1. Mathieu, o. c., p. 325.

Papauté sans autorisation de l'État, il a voulu empêcher toute assemblée de prêtres non autorisée expressément par le pouvoir civil[1] . . . mais à quoi bon tout cela, puisque par le Concordat il remettait solennellement le pape à la tête de la noire cohorte ecclésiastique, puisqu'il réinstallait en grande pompe l'antique classe cléricale dans le pays avec tous ses privilèges, avec sa hiérarchie traditionnelle, sa constitution pyramidale, elle aussi, dont la base est en partie la France et le sommet uniquement Rome.... Pourquoi ? — Parce qu'il s'est cru assez puissant pour maintenir toujours la Papauté dans sa dépendance étroite. Il n'a pas songé un instant qu'elle chercherait à échapper à sa sujétion, et, cachée derrière l'acte qui lui rouvrait sans conteste la terre d'impiété où elle aurait cette admirable œuvre à accomplir : exorciser la Révolution, reprendrait, malgré et contre les Articles organiques aussi bien que contre le Concordat lui-même, la suprême direction spirituelle et ... temporelle !

Il suffira de citer quelques uns des articles pour juger de leur efficacité: c'est, au titre II[2], l'article 11 qui maintient la suppression de tous les établissements ecclésiastiques autres que les chapitres cathédraux et les séminaires, indiquant ainsi qu'il ne doit plus y avoir de congrégations ; c'est l'art. 12, qui interdit toute qualification autre que *citoyen* ou *Monsieur* donnée aux évêques; c'est l'art. 18 jamais observé, exigeant le serment de tout prêtre à la Constitution; c'est la défense faite par l'art. 20 à tout évêque de quitter son diocèse sans permission du pouvoir civil; c'est l'obligation pour les évêques, aux termes de l'art. 26, de faire agréer par le gouvernement la liste des personnes à ordonner; c'est l'art. 33 qui interdit toute fonction à « tout ecclésiastique, même Français, qui n'appartient à aucun diocèse » — article qui fait sourire quand on songe à la quantité de « monsignori » répandus sur le territoire de la République pour faire la police du pape. — Au titre III, « Du Culte », nous voyons des dispositions édictant l'unité dans la liturgie et dans le catéchisme (art. 39), l'uniformité dans le costume qui doit être l'habit noir à la française (art. 43); la défense aux prédicateurs de se livrer à des attaques « soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'État » (art. 52). L'art. 48 rendait aux fidèles les cloches, chères à M. Vandal, mais avec défense de s'en servir en dehors du service religieux autrement qu'avec l'autorisation de la police. Deux dispositions maintenaient contre l'Église la suprématie civile : art. 54 stipulant que les curés « ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'état civil » et art. 55 : « Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront dans aucun cas suppléer les registres

1. Nous visons ici les dispositions du titre premier des Actes organiques. Ce titre traite « du régime de l'Église catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'État. »

2. Ce titre, qui traite : « Des Ministres », est divisé en cinq sections.

ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français ». Par contre, le clergé romain recouvrait en partie le droit de se servir de l'ancien calendrier (art. 56) et par l'art. 57 : « Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche », voyait définitivement disparaître le culte décadaire. — Le titre IV est tout entier consacré aux circonscriptions religieuses, aux édifices du culte et au traitement des ministres. La France était partagée en dix archevêchés et cinquante évêchés[1] (art. 58), avec une paroisse au moins par justice de paix, c'est-à-dire par canton. Les archevêques recevaient un traitement de 15000 francs, les évêques un traitement de 10000 francs. Quant aux curés, répartis en deux classes, les uns étaient payés 1500 francs, les autres 1000[2]. Si nous donnons ces chiffres, c'est pour rappeler le débat soulevé au sujet de l'art. 14 du Concordat et que nous avons précédemment examiné. La dernière section de ce quatrième titre rend au clergé catholique les églises non vendues, « à raison d'un édifice par cure et par succursale... » C'est sur cette réinstallation matérielle que s'achève le texte des Articles Organiques et c'est une conclusion normale.

Nous avons dit qu'ils contribuèrent à faire accepter le Concordat, et maintenant que nous connaissons ces deux textes, c'est à cette parole qu'il nous faut revenir. Tous les historiens nous rapportent qu'à la première lecture du Concordat, un silence glacial l'accueillit au Conseil d'État, et puis que des rires étouffés s'élevèrent à l'audition de certains termes auxquels on n'était plus habitué. Pas une voix ne s'éleva pour complimenter le Premier Consul. Or, il faut se rappeler la composition du Conseil d'État pour comprendre exactement la signification de ce silence et aussi pour apprécier le mot de Consalvi, écrivant après la signature du Concordat : « Moi-même qui le vois conclu, c'est à peine si j'y crois ».[3] L'hostilité du Corps législatif, celle du Tribunat étaient certaines. Le Sénat, dont Bonaparte n'avait pas besoin pour faire adopter son traité avec Rome, c'est vrai, mais qui enfin avait dans l'État une place considérable, admit en décembre 1801 Grégoire, et cela malgré le Premier Consul. Il fallut, pour faire écarter Daunou du même corps (janvier 1802), l'intervention personnelle du maître... C'étaient là des symptômes inquiétants. Mais Bonaparte avait toujours à sa disposition un moyen que nous connaissons bien : le coup d'État. N'étant pas sûr du Tribunat ni du Corps législatif, il les renouvela. Ce renouvellement, nous le savons, devait avoir lieu par cinquième ; mais au lieu de procéder par voie de tirage au sort, le Premier Consul chargea le Sénat de faire cette opération qui, bien entendu, eut lieu

1. Il y a aujourd'hui 18 archevêchés et 69 évêchés.

2. Le budget des cultes pour 1904 porte [illegible] francs pour le traitement des archevêques et des évêques (chap. [illegible]) ; [illegible] francs pour le traitement des curés (chap. 5) ; 170 000 francs pour les allocations [illegible] (chap. 6). Nous rappelons que le chap. 7 porte 160 000 francs pour les chanoines. Le chap. 8 qui vise le traitement des desservants et vicaires, traitements qui n'existent ni dans le Concordat ni dans les Articles Organiques, s'élève à 33 631 500 francs...

3. Lettre du 27 juillet 1801.

dans le sens qu'il désirait. C'est de la sorte que 240 nouveaux membres au Corps législatif et 80 au Tribunat assurèrent l'adoption du Concordat, et cela — malgré l'épuration — surtout grâce à la présence des Articles Organiques. Le Tribunat donna 78 voix contre 7 et le Corps législatif 228 contre 21.

Sans fracas fut promulguée aussi, le 18 germinal an X, la loi contenant les « Articles Organiques des cultes protestants » où sont réparties, dans trois titres, un ensemble de règles qui remettent dans l'absolue dépendance de l'État l'Église réformée et l'Église de la confession d'Augsbourg. Le Premier Consul s'érigeait en chef du protestantisme français, comme il se faisait pape des catholiques de France. Les protestants recouvraient leurs pasteurs — salariés par l'État, — leurs consistoires, leurs synodes, leurs inspecteurs ; mais l'origine de tous ces rouages, le directeur général du culte, c'était Bonaparte. Mais les adeptes des deux sectes protestantes s'estimèrent bien heureux de ne pas être supprimés par le catholicisme romain rénové et s'ils vécurent sans éclat, du moins ils subsistèrent, loin du faste inquiétant de l'Église romaine.

Le *Te Deum* célébré à Notre-Dame pour fêter le Concordat se fit au milieu d'une pompe extraordinaire. Les consuls, les ministres, les conseillers d'État, les sénateurs, les législateurs et les tribuns, tous les corps constitués, les généraux, en un mot toute la Révolution, enchaînée par le premier Consul, figura au spectacle. Mais le temps d'impiété et de moquerie n'était pas si loin que beaucoup ne fussent tentés de rire. Et, malgré l'ordre de Bonaparte qui voulait qu'on se tînt bien, à plusieurs reprises les assistants se laissèrent emporter par leur désir de se moquer. L'armée, en particulier, se distingua par son attitude grossière, que les généraux avaient du reste prévue : Ils avaient délégué Augereau au Premier Consul pour demander d'être dispensés de se rendre à Notre-Dame. — On a rapporté souvent le mot du général Delmas, à qui Bonaparte demanda comment il trouvait la cérémonie : « C'est une belle capucinade, répondit-il. Il n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez. [1] »

Le *Te Deum* est du 18 avril 1802 — le plébiscite pour le consulat à vie est du 10 mai 1802.

A travers tous les développements que nous avons donnés à l'étude de la politique religieuse, nous avons semé des appréciations et des critiques. Cela fera dire que notre œuvre est de polémique et non d'histoire. Mais, au frontispice de l'*Histoire Socialiste*, il est écrit que la connaissance des efforts et des luttes de nos pères doit nous donner « un surcroît de force et de clarté pour les luttes de demain. » Nous n'entendons pas nous immobiliser dans le passé, nous voulons le comprendre et l'interpréter selon les lumières nouvelles de la conscience. C'est pour cela que nous avons tâché de donner une vie

1. Delmas fut mis en retrait d'emploi et ne fut rapplé au service qu'en 1813 pour aller mourir à la bataille de Leipzig.

actuelle à toute cette période de notre histoire, c'est pour cela qu'à côté du fait historique nous avons mis, selon la préoccupation du jour, la critique ou la réflexion utile à la lutte poursuivie. Nous sommes encore sous le joug posé par Bonaparte à la nation, nous voulons le secouer et nous aurions failli à notre double devoir d'historien et de citoyen, si nous ne l'avions proclamé. Et, s'il faut conclure, nous ne reprendrons pas une à une toutes nos critiques, car ce serait une inutile répétition. Nous plaçant simplement en face des actes du Premier Consul, nous disons qu'ils nous apparaissent avant tout inspirés par son esprit de domination. Par le Concordat, il fait rentrer en France une puissance dominatrice qui l'aidera à asservir le pays; par les Articles, il pense dominer cette puissance même. C'est son intérêt personnel seul qui le dirige. Mais il se trouve que, sur ce point encore, ses intérêts propres coïncident avec ceux des classes possédantes. Cette bourgeoisie, fille de la Révolution, mais fille repue, rit des prêtres d'abord, — et peut-être même aurait-elle grondé formidablement si la poigne du futur César avait été moins rude... mais que craint-elle, à la réflexion? On ne lui prendra pas sa terre, le pape en a fait serment! Elle demeure maîtresse de ce que la Révolution lui a livré. Son temporel est sauf — quant au spirituel, les Articles Organiques sont là comme une barrière mise devant la doctrine ultramontaine... Dès lors, pourquoi ne pas obéir aux désirs de Bonaparte, pourquoi ne pas retourner à l'église? La morale romaine n'est-elle pas admirable, qui prêche la résignation et la soumission à l'ordre établi sur la terre? La bourgeoisie sort de la Révolution, riche de biens et de privilèges, et son intérêt veut qu'elle s'allie à la religion catholique romaine qui donne la justification divine de la fortune et des privilèges. C'est inconsciemment peut-être que la bourgeoisie s'est ralliée à l'opinion si nette du Premier Consul, lorsqu'il disait : « ...Je ne vois pas dans la religion le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social: elle rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche que le riche ne soit massacré par le pauvre...[1] »

Et la bourgeoisie, rassurée, se pressa aux fêtes religieuses et se mit à lire avec ardeur les ouvrages de M. de Chateaubriand — comme on vit, il y a peu d'années, la même bourgeoisie reprise d'une même ardeur pour l'œuvre religieusement voluptueuse d'un catholique étranger...

1. Pelet, *Opinions de Bonaparte*, p. 223 cité par M. Aulard *Hist. polit. de la Rév. franç.* p. 734.

LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE OU LA PAIX

(Brumaire an VIII à floréal an VII — octobre 1799-avril 1800[1].)

La paix ! C'est au lendemain du 18 brumaire le cri général[2]. Il était impossible que Bonaparte ne l'entendît pas, car il retentissait sur son passage en toutes circonstances et se confondait avec les acclamations qui montaient vers sa personne. La paix est à ce moment aussi nécessaire pour consolider sa situation que le sera la guerre demain : en traitant après le coup d'Etat, il devenait le pacificateur, le réparateur ; en combattant, et surtout en écrasant l'ennemi, il devenait le sauveur... C'est ce second rôle qui lui convenait le mieux, mais il essaya d'abord de remplir le premier pour accroître ses droits à la reconnaissance nationale.

En décembre 1799, Bonaparte, s'adressant au roi d'Angleterre, Georges III, et à l'empereur d'Autriche, François II, leur posa la question partout répétée : « La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle?... » Il déclare être, quant à lui, animé d'un « désir sincère de contribuer efficacement à la pacification générale ». Voyons immédiatement les réponses. L'Autriche oppose une fin de non recevoir par ce seul motif qu'elle ne peut traiter si ses alliés ne le jugent pas opportun. Pitt fit répondre par Grenville, le 4 janvier 1800, que son maître ne traitera que si la France rompt définitivement avec l'esprit révolutionnaire, c'est-à-dire si elle reprend ses limites anciennes et rappelle les Bourbons. La lettre de Grenville ne faisait pas une condition absolue de cette Restauration, mais elle laissait entrevoir que c'était la seule garantie sérieuse. Bien entendu, Bonaparte ne pouvait songer à accepter semblable base de négociation. Mais, pour bien montrer ses intentions pacifiques, il fit écrire par Talleyrand une nouvelle lettre d'une extrême modération, empreinte de la plus grande courtoisie, et où il offrait l'envoi de passeports pour un ambassadeur anglais qui viendrait à Dunkerque. Les Anglais virent là un piège et, le 20 janvier, Grenville répondit par une lettre injurieuse où le gouvernement anglais déclarait refuser de poursuivre toute correspondance.

Bonaparte fit connaître l'insuccès de ses démarches à la nation et donna l'ordre de former une « armée de réserve » (décret du 17 ventôse an VIII-8 mars 1800).

1. Il ne faut voir dans ces dates qu'une simple indication générale.
2. Voyez *supra* le chapitre I[er] de la première partie, en part. [illegible] p. 17 et 18.

Lanfrey[1] remarque qu'une des principales raisons qui amenèrent la rupture définitive entre le gouvernement anglais et le gouvernement consulaire consiste dans le peu de confiance que les Anglais avaient en Bonaparte. Il y a là beaucoup de vérité, et il suffit pour s'en convaincre de lire les discours prononcés devant les lords par Grenville, devant les Communes par Dundas, par Canning et surtout par Pitt (21 janvier 1800). Dans ces discours, la France est présentée à la fois comme ruinée et comme dangereuse, parce qu'elle veut « asservir le monde pour le ravager » — c'est la formule toujours répétée depuis le début de la Révolution — et les orateurs y ajoutent un portrait du Premier Consul particulièrement dur : sa vie semble se résumer en deux mots : piller et tromper.

Mais si Bonaparte n'inspirait pas confiance, cette seule raison ne peut suffire à expliquer l'attitude du gouvernement britannique. En réalité, pourquoi Pitt, l'adversaire acharné de la France révolutionnaire, aurait-il traité à la fin de 1799? Ses envoyés, ses espions lui faisaient le tableau le plus sombre de la nation qu'il détestait, alors qu'au contraire l'Angleterre sortait victorieuse des dernières luttes. Comme l'écrit si justement M. Sorel[2] : L'empire de Tippoo conquis aux Indes, la Martinique, Tabago, la Trinité, le Cap, Ceylan conquis sur la France et sur ses alliés; l'armée française bloquée en Egypte, Malte réduite à capitulation; la flotte batave détruite ou prise; les flottes de France et d'Espagne enfermées dans la rade de Brest, c'était de quoi s'enorgueillir et, après des transes si affreuses, des épreuves si rudes, de quoi se féliciter d'avoir tenu ferme et refusé la paix ». Les succès extérieurs valaient à l'intérieur un surcroît de force à Pitt et à ses partisans. Qu'il parvînt à écraser définitivement la France, et sa situation devenait inébranlable. C'est dans ces conditions que, loin de traiter, il pousse les opérations en Egypte, prépare avec Frotté et Georges Cadoudal une grande insurrection royaliste, et raffermit par l'envoi de subsides l'ardeur de l'Autriche.

Celle-ci — avec son cortège d'Etats secondaires : Naples, Sardaigne, Würtemberg, Bavière, Mayence — restait seule alliée de Georges III. Le désaccord entre Vienne et Pétersbourg avait survécu au premier moment de mauvaise humeur des Russes après Zurich[3]. Paul Ier se retira définitivement de la coalition (7 janvier 1800), et Krüdener, son ministre à Berlin, reçut même, par l'intermédiaire du roi de Prusse, auprès de qui Bonaparte avait envoyé Beurnonville, les premières propositions d'un accord avec la France. La Prusse, selon sa coutume, attendait.

L'entente entre les Anglais et les Autrichiens ne pouvait être difficile à réaliser. En effet, il ne s'agissait pas d'entreprendre une lutte sur des bases absolument nouvelles, il fallait simplement continuer une action engagée

1. *Hist. de Nap. I*, t. II, p. 63 et 300.
2. *L'Europe et la Révolution française*, sixième partie, p. 33.
3. Voyez Gabriel Deville, p. 519.

que l'hiver seul avait interrompue. Nous rappelons les positions : les Français tenaient la Suisse (résultat de la victoire de Masséna à Zurich), la ligne du Rhin de Bâle à Landau (Lecourbe), la zone étroite qui va du Var aux



Mort de Desaix.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

Apennins, avec Gènes. Le résultat immédiat d'une victoire autrichienne devait donner, à François II, le Piémont, le Tyrol et Trente; au roi de Sardaigne, la Savoie, Nice et le territoire italien compris entre cette ville et la Bormida. C'est avec l'espoir de ces conquêtes que l'Autriche, riche de l'or

anglais, forte de ses armées et de celles de l'Empire, se prépara à reprendre les hostilités.

La comédie pacifique de Bonaparte se terminait. Cette paix que voulait la France, c'est en vain qu'il l'avait offerte, on l'*obligeait* à continuer la guerre. C'est en réalité ce qu'il avait toujours désiré, et l'on peut s'en convaincre d'autant plus facilement qu'il a déclaré lui-même n'avoir fait des ouvertures pacifiques que pour donner satisfaction à l'opinion [1]. Certains historiens voudraient que le Premier Consul ait eu véritablement le désir de traiter avec l'Angleterre et l'Autriche afin d'empêcher la capitulation de Malte et surtout la conquête de l'Egypte par l'Angleterre. Ce sont ceux qui, autour de M. Bourgeois, ramènent toute la politique extérieure de Napoléon à cette idée fixe : conquérir l'Orient [2]. Mais, quelque effort que l'on fasse pour tenter d'éclairer la politique de Bonaparte à la lumière de ce seul criterium, quelque subtile et ingénieuse que soit l'œuvre qui consiste à rechercher minutieusement des phrases ou des lambeaux de phrases épars au travers d'une production immense, pour découvrir la suite méthodique d'une idée pensée par l'historien avant d'être suggérée par l'histoire, nous croyons que le résultat n'apporte aucune certitude. Bonaparte a pu songer et il a même certainement songé à l'Egypte, mais ce n'a pas été sa seule préoccupation. Lorsqu'il est parti abandonnant son armée d'Afrique, son unique souci a été d'accourir en France pour jouer un rôle important dans les événements qui s'y déroulaient. La puissance qu'il rêvait d'avoir en Egypte lui avait échappé, il devait la chercher ailleurs. Nous savons comment il l'a trouvée. L'ayant, il fallait la conserver, et le moyen d'y parvenir, ce n'était pas de se préoccuper de l'Orient, mais bien de regarder aux frontières mêmes de la France. Bonaparte a complètement oublié alors qu'il s'était fait chef des mulsumans; il commence à songer, au contraire, qu'il sera chef des catholiques! L'Egypte, c'est encore pour lui un coin de l'échiquier où il reste des pièces engagées, mais c'est au Rhin et c'est aux Alpes que doit se jouer la partie décisive.

Cette guerre contre l'Autriche qu'il désirait et qu'il préparait, nous le verrons, alors même qu'il parlait de paix, devait amener ou sa ruine ou la consolidation décisive de son pouvoir. L'engageant après les offres que nous connaissons, offres livrées à la connaissance du public, il lui donnait contre le vœu même de la nation un caractère national. Il y a eu là une équivoque extraordinaire : l'Angleterre et l'Autriche avaient refusé la paix, il fallait donc se battre, ou tout au moins se préparer à la lutte, eh bien, dans cette préparation même consentie par tous, on ne parle que de paix ! Que l'on feuillette le recueil de M. Aulard, *Paris sous le Consulat*, et l'on se rendra

1. Corresp., t. XXX, p. 191-194.

2. Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, II, ch. VIII. M. Bourgeois intitule successivement le chap. IX et le chap. X de son ouvrage : « Le Secret du Premier Consul. — Le secret de l'Empereur ». Ce secret, c'est « l'Orient » (p. 266).

compte de ce singulier état des esprits. Le public racontait que le Premier Consul allait se rendre à un grand congrès pacifique, que la paix était imminente... lorsqu'il fut sérieusement question du départ de Bonaparte pour l'armée et que le bruit s'en répandit, cette rumeur fut considérée comme tendancieuse. C'était en mars 1800, et un rapport de police porte en mention spéciale : « Départ du Premier Consul. — *Les ennemis de la patrie* continuent à l'annoncer[1]... » Il y a mieux encore : quelques jours avant Marengo, Bonaparte étant en pleine campagne, il n'est question que de la paix : « Il paraît constant dans le public que le Premier Consul arrivera à Paris à la fin de cette décade ou au commencement de la suivante. Tous les journaux l'ont annoncé, on le croit... Ceux qui se prétendent le mieux informés disent que la paix est certaine[2]... »

La paix tout de suite — voilà donc le désir du pays; — la paix après une action décisive, voilà la volonté de Bonaparte. Et il n'y a pas conflit parce que la guerre est nationale. Si le Premier Consul attend de la victoire la consécration de sa main-mise sur le pouvoir, il y a bien des intérêts qui sont engagés dans la lutte. L'Autriche, pour la bourgeoisie, représente les Bourbons, le retour à l'ancien régime, la destruction de tous les « privilèges révolutionnaires », la restitution des biens nationaux... et Bonaparte est de plus en plus le défenseur de la Révolution lorsqu'il combat contre un tel ennemi. En outre, rappelons-nous qu'il y avait tout un monde de fournisseurs ou de spéculateurs qui attendaient de la guerre d'énormes profits, et que ce monde-là avait assisté Bonaparte au moment du coup d'Etat et aux premiers jours du Consulat provisoire. L'instant était venu de leur procurer des bénéfices, attendus et promis.

CHAPITRE II

LA GUERRE CONTRE L'AUTRICHE

Ce chapitre se divise naturellement en quatre paragraphes : les préparatifs militaires, la campagne d'été de 1800, la campagne d'hiver de la même année, la paix de Lunéville, en février 1801. On a écrit sur l'histoire des guerres de Napoléon, consul ou empereur, une quantité d'ouvrages de toutes sortes : traités, mémoires, souvenirs, correspondances... Nous nous bornerons à donner ici une leçon aussi claire que possible d'événements indispensables à connaître pour la marche générale de l'histoire, mais d'importance secondaire pour l'éducation socialiste.

1. Aulard, o. c., p. 192.
2. Ce rapport est du 12 juin 1800.

§ 1. — Les préparatifs militaires.

Les forces autrichiennes et impériales étaient réparties en deux armées La première, forte de 120 000 hommes, était placée sous le commandement de Kray, qui remplaçait, à sa tête, l'archiduc Charles. Divisée en quatre corps, sa mission était d'empêcher les Français d'envahir la Souabe entre Strasbourg et Schaffouse. La seconde, sous les ordres de Mélas, comptait 140 000 hommes. Elle devait balayer ce qui restait de notre armée d'Italie, passer le Var et envahir la Provence.

La France avait sur pied 110 000 hommes à l'armée du Rhin, 25 000 hommes à l'armée d'Italie. Le plan autrichien émanait du Conseil aulique. Le plan français est l'œuvre de Bonaparte. Dans ses *Mémoires*, il dit que son intention était de former une armée de réserve « de se rendre au mois de mai en Allemagne avec les deux armées réunies (armée du Rhin et armée de réserve), et de porter, d'un trait, la guerre sur l'Inn. On ne trouve dans ses actes et ses écrits de 1800 aucune trace de ce dessein. Au contraire, il ne voulut pas le suivre alors que Moreau, placé à la tête de l'armée du Rhin, le lui proposait [1]. La raison en est peut-être dans la rivalité qui existait entre ces deux chefs dont aucun ne voulait accepter d'être soumis à l'autre. Quoi qu'il en soit, voici ce que Bonaparte arrêta : Moreau avec ses 110 000 hommes, répartis en quatre corps, dont un commandé par Lecourbe, et fort de 30 000 hommes s'appelait corps de réserve, devait passer le Rhin entre Schaffouse et Constance, et « pousser l'ennemi en Bavière, de manière à lui intercepter la communication directe avec Milan par le lac de Constance et les Grisons [2]. » Masséna, avec ses 25 000 hommes, devait résister à tout prix à Mélas : « N'ayez point de ligne, lui écrit le premier consul, mais tenez toutes vos troupes réunies et groupées autour de Gênes [3] ». Tandis qu'aux deux extrémités Moreau et Masséna devaient ainsi tenir en échec Kray et Mélas, Bonaparte entrerait en Lombardie, et, prenant Mélas par derrière, l'écraserait.

C'est pour atteindre ce but qu'il décida la formation de ce qu'on appelle l'armée de réserve [4].

Cette troisième armée française, qui allait devenir la principale, fut composée avec des troupes prises un peu partout sur le territoire français : à Toulon, à Marseille, à Avignon, à Paris, à Rennes et l'on annonça avec beaucoup de bruit sa concentration à Dijon. En réalité, le rassemblement des troupes s'opérait en secret sur Genève, et c'est là l'application d'une tactique napoléonienne que l'on retrouve de 1800 à 1815, toujours employée : dans

1. Lettres de Moreau à Bonaparte, 8 avril ; à Berthier, 24 avril.

2. Plan de campagne pour l'armée du Rhin, 22 mars 1800.

3. 12 mars 1800.

4. Tous les documents concernant cette armée et ses opérations sont réunis dans l'ouvrage de Cugnac, *Campagne de l'armée de réserve en 1800*, 2 vol., 1901.

l'offensive mettre un soin extrême à tenir secrète la zone du rassemblement[1]. » Les espions envoyés à Dijon virent manœuvrer des bataillons ridicules de volontaires encadrés par quelques vieux soldats. Il y avait aussi tout un état-major très affairé, et l'on trouve au ministère de la guerre des lettres nombreuses de chefs se plaignant, qui de manquer d'argent[2], qui de manquer de locaux, qui d'être volé par les fournisseurs[3], il y a aussi une instruction détaillée du général Dumas au général Clarke[4], indiquant, avec minutie, l'équipement des volontaires à cheval et à pied... Il y a, en un mot, beaucoup de paperasses, mais pas d'hommes. Et c'est dans ces conditions que l'étranger ne trouva pas assez de moqueries à prodiguer à cette fameuse armée de réserve. Mélas reçut l'ordre de ne pas s'en préoccuper : elle n'existait pas.

On a écrit que Bonaparte ne prévint pas ses lieutenants de son intention de commander en chef l'armée de réserve. Il faut distinguer. La Constitution de l'an VIII ne disait pas si le premier consul pouvait prendre la tête des armées. L'opinion générale était qu'il ne le pouvait pas, étant chef du pouvoir civil. C'est pourquoi Berthier céda le portefeuille de la Guerre à Carnot, et devint nominalement général en chef de l'armée de réserve. Le *Bulletin* du 5 juin 1800 dira de Milan : « Le général en chef et le premier consul ont assisté à un concert... » Mais, dès le premier jour, Bonaparte a l'intention de commander, et, le 25 janvier 1800 (rappelons-nous qu'il est précisément en pourparlers pour la paix!), il écrit à Berthier lui-même : « Mon intention, citoyen ministre, est d'organiser *une armée de réserve dont le commandement sera réservé au premier consul.* » A Masséna, il écrit dès le 5 mars : « Je réunis à Dijon une armée de réserve dont je me réserve le *commandement direct.* » C'est à Moreau, — le rival ! — qu'il cache ses intentions le plus possible. Le 22 mars, il lui mande son projet de faire entrer des troupes en Lombardie : « Cette dernière opération sera confiée au *général en chef* de l'armée de réserve rassemblée à Dijon, qui se concertera avec vous, et *dont les consuls vont faire le choix.* » Nous voici donc éclairés. Une dernière lettre, de Berthier celle-ci, nous montrera qu'il savait, quant à lui, à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de son titre. Il écrit de Lausanne au général Dupont, le 12 mai 1800 : « Dites au général Boudet de donner des ordres pour qu'il se trouve des chevaux au relais de Vevay demain pour la voiture du *général en chef* et *pour la mienne*, afin que nous allions promptement à Villeneuve...

1. Général Bonnal. *L'Esprit de la guerre moderne.* De Rosbach à Ulm, p. 131.

2. Dubreton à Berthier, 28 mars 1800. Chabran à Bonaparte, 6 avril 1800.

3. On trouve une indication des trafics auxquelles donnèrent lieu les subsistances dans des passages comme celui-ci où Dubreton, ordonnateur en chef de l'armée de réserve, écrit à Berthier, ministre de la guerre : « ... Le service des vivres, pain, légumes, etc., sera fait, nonobstant les observations de quelques sous-traitants qui, après avoir exigé de la Compagnie Vanderberg des prix énormes, voudraient encore faire annuler leurs engagements... » Il est à regretter que les cartons des archives de la Guerre touchant les fournisseurs aient disparu.

4. 24 mars 1800. Il résulte de cette instruction que le prix d'équipement complet d'un volontaire à cheval était de 557 fr. 70, celui d'un volontaire d'infanterie, 114 fr. 75.

Donnez des ordres pour que demain nous ayons des chevaux à neuf heures du matin pour nous et pour le consul. »

En résumé, la France opposait donc à Kray et Mélas trois armées commandées par Moreau, Masséna, Bonaparte.

§ 2. — La campagne d'été en 1800.

Moreau commença ses opérations le 25 avril 1800. Au lieu de ramasser toutes ses forces entre Constance et Schaffouse et les jeter, d'un seul coup, de l'autre côté du Rhin, comme avait arrêté Bonaparte, il fait passer un corps (Sainte-Suzanne) à Kehl, et, tandis que l'ennemi s'avance vers lui pour le rejeter sur la rive gauche, Saint-Cyr passe à Neuf-Brisach, un troisième corps à Bâle et Lecourbe à Stein. Le 3 mai, Moreau et Gouvion Saint-Cyr étaient vainqueurs à Engen, tandis que Lecourbe l'était à Stockach. Puis, dans la retraite de Kray sur le Danube, une série de victoires marquent encore la poursuite française ; c'est Moreau à Mœskirch (5 mai), c'est Saint-Cyr à Biberach, c'est Lecourbe à Memmingen qui frappent avec succès l'adversaire l'obligeant à se concentrer sur Ulm. D'après les *Mémoires* de Napoléon, c'est bien à Ulm que Moreau devait arriver; mais il aurait dû y marcher avec toutes ses troupes et y entrer avant Kray pour lui couper la retraite de l'Inn et le rejeter en Bohème. Il n'y a pas de critiques qu'il n'ait faites au sujet de cette campagne de l'armée du Rhin, critiques reprises, du reste, par nombre de tacticiens [1]. Quelle que puisse être leur valeur théorique, il est certain qu'elles ont surtout été dictées à Napoléon par cette jalousie extraordinaire qu'on lui vit toujours porter aux hommes de mérite qui l'entouraient. Dans ses *Mémoires*, Napoléon juge les choses de haut et de loin; en fait, nous savons qu'il avait d'abord dit à Moreau de « pousser » Kray simplement, attendant tout succès de ses victoires à lui, premier consul. Et, le jour où Moreau devant Ulm allait peut-être frapper le coup décisif, ce jour-là Bonaparte lui donna ordre de donner à Moncey le corps de Lecourbe (réserve) et de l'envoyer à l'aile gauche de l'armée consulaire, en Italie [2]. Avec 18000 hommes de moins, Moreau ne pouvait plus que « tâtonner autour d'Ulm [3] ». Il le fit, du reste, avec succès, battant Kray dans toutes ses tentatives pour rompre les lignes françaises sur la route de Vienne, à Hochstædt (19 juin 1800), à Neubourg, à Oberhausen, où fut tué La Tour-d'Auvergne, que Bonaparte, le 9 floréal (29 avril 1800) venait de nommer premier grenadier des armées de la République. C'est après cette série de victoires et alors que Kray se retirait sur la Bohème, que Moreau, entré à Munich (28 juin), consentit à un armistice qui laissait à ses troupes tout le territoire conquis (armistice de Parsdorf, le 15 juillet 1800).

1. Voyez Bonnal, op. cit. La manœuvre de Marengo.
2. L'ordre fut porté à Moreau par le ministre de la guerre lui-même, le citoyen Carnot.
3. Moreau au Premier Consul, 27 mai 1800.

Selon le plan de Bonaparte, Masséna, nous l'avons vu[1], devait éviter de laisser ses troupes en ligne et s'apprêter à tenir Mélas en échec dans la région de Gênes. Le premier consul lui écrivit de nouveau le 9 avril pour l'aviser qu'il devrait, au commencement de mai, combiner son action avec celle de l'armée de réserve qui entrerait alors en Lombardie, attirer l'attention de l'ennemi, ce qui l'obligerait à se diviser et remonter jusqu'à Turin pour rejoindre l'armée de réserve... Mais, depuis plusieurs jours déjà, Masséna était aux prises avec les Autrichiens. Contrairement au conseil de Bonaparte, il avait reporté son armée sur toute la longueur du littoral.

Cette armée, de 25000 hommes, était faite de véritables débris des anciens régiments d'Italie. Indépendamment des fatigues de la guerre, elle venait de crever littéralement de froid et de faim et il avait fallu toute l'énergie, la dureté du chef pour arriver à refaire des hommes avec ce qui n'était plus que des loques humaines. Toute l'histoire de cette campagne de Masséna demeure du reste comme le plus sinistre monument des horreurs de la guerre. C'est pourquoi sans doute elle est tant admirée... Pendant que Bonaparte continuait à tirer ses plans, les Autrichiens se jetaient au milieu de la ligne de Masséna (col de Cadibone), la coupant en deux et poussant Suchet sur le Var, Soult sur Gênes. C'est dans cette ville que la concentration dut se faire, concentration d'une quinzaine de mille hommes que 50000 Autrichiens, commandés par Ott, assiégèrent par terre, tandis que l'amiral anglais Keith bloquait la mer. Le siège dura du 21 avril au 4 juin 1800 et l'on s'accorde à dire qu'il fut merveilleux : des milliers d'hommes moururent de faim qui avaient été épargnés par les combats, des prisonniers en masse furent laissés sans nourriture parce qu'on craignait de les voir se ruer sur les gardiens qui leur auraient porté quelque pitance et les manger. Les plus favorisés parmi les Génois purent manger des racines, du cuir, des rats. Cependant Masséna achevait, selon la sinistre expression consacrée, de se couvrir de gloire en faisant des sorties meurtrières et en courbant devant son effroyable volonté les habitants affamés d'une ville qui le maudissait. Lorsqu'il se rendit, il avait perdu la moitié de ses effectifs et les Génois mouraient dans les affres de la famine. Le siège de Gênes fait époque dans nos annales militaires. Masséna s'embarqua pour la France[2], tandis que Ott était rappelé en arrière par Mélas, qui avait d'abord poursuivi Suchet et l'avait promptement lâché à la nouvelle foudroyante de l'entrée en Italie de la fameuse armée de réserve. Nous savons qu'il ne croyait pas à son existence.

Bonaparte avait quitté Paris le 6 mai pour aller à Genève prendre la tête des 36000 hommes concentrés avec 40 canons entre cette ville et Lausanne. Cette force devait passer les Alpes au Grand-Saint-Bernard, tandis

1. Lettre du 12 mars.
2. Masséna débarqua à Antibes pour rejoindre le corps de Suchet.

que Chabran avec 5000 hommes se dirigeait sur le Petit-Saint-Bernard. Thureau et sa division devaient descendre par le Mont-Cenis à Suze. Béthencourt (3000 hommes) et Moncey (15000 hommes) rejoignaient de l'armée du Rhin, le premier par le Simplon, le second par le Saint-Gothard. Le passage du Grand-Saint-Bernard commença le 15 mai. Cette remarquable opération militaire, dont les détails avaient été bien prévus et arrêtés, a vivement frappé le public, et Bonaparte n'eut garde de lutter contre le mouvement qui portait à entourer de légendes et d'histoires merveilleuses le compte rendu de son action. Lannes passa le premier avec l'avant-garde, sa mission était de culbuter les postes ennemis qu'il rencontrerait, de joindre la division Chabran et d'assurer la marche sur Ivrée, point de réunion de l'armée de réserve[1]. Bonaparte, monté sur un mulet, surveilla lui-même la marche des troupes les animant dans leur effort. Les canons avaient été démontés, les affûts placés sur des mulets et les pièces renfermées dans des troncs d'arbres préalablement creusés. Ils furent ainsi hissés par des escouades de 100 hommes se relayant au fur et à mesure de la montée. Des forges installées à Saint-Rémy, sur le versant italien, permirent de remettre les pièces sur leurs affûts, de même que, en haut du col, le refuge des religieux fut transformé en atelier de réparations pour les harnais et équipements. Le 20 mai, l'arrière-garde passa. Déjà, le 18, Lannes avait culbuté 4000 Autrichiens à Châtillon et poursuivi sa route sur Ivrée. Il dut s'arrêter au fort de Bard. Cette position inexpugnable commandait absolument tout le passage, et lorsque la petite ville eût été prise, il fallut bien se rendre compte que l'on ne réussirait pas à enlever le fort. Il y eut dans l'état-major un moment d'anxiété prodigieuse. Arrêter la marche en avant, c'était compromettre irrémédiablement toute la campagne; or, l'artillerie du fort balayait tout le passage, et il y avait impossibilité complète de l'annihiler. Marmont sauva l'armée : la route fut couverte de paille et de fumier, puis les canons enveloppés de paille et d'étoupe furent tirés pendant la nuit au delà du fort tandis que l'infanterie et la cavalerie passaient par un sentier découvert dans la montagne. Le fort de Bard était tourné. Le 24, Lannes battait les Autrichiens devant Ivrée; le 27, il les chassait de Romano, les rejetait sur Turin et s'installait à Chivasso sur la ligne du Pô, tandis que la concentration générale se faisait derrière lui, à Ivrée (33000 hommes). Mélas, accouru à Turin, avait rapidement réuni dans cette ville 20000 ou 30000 hommes.

« Le général autrichien s'attendait à recevoir l'attaque, car jamais occasion plus belle ne s'offrit à Bonaparte de détruire dans l'œuf le rassemblement de toutes les forces autrichiennes. En cette circonstance, le premier consul se montra infidèle au principe qui fait le fond de sa doctrine et, par

1. Lettre de Bonaparte à Lannes, 10 mai. Lettre de Bonaparte à Dupont, 12 mai.



La Liberté triomphante.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

excès de présomption, peut-être aussi par un retour inconscient aux idées du XVIII[e] siècle, il entama une manœuvre qui eut pour résultat de le conduire à deux doigts de sa perte[1]... » En effet, au lieu de marcher en plein succès sur les troupes faibles de Mélas, Bonaparte, laissant Lannes à Chivasso, marche sur Milan, y entre le 1[er] juin et s'attarde à des fêtes et à des concerts tandis que Mélas, heureux de pouvoir respirer un peu, hâte à Alexandrie un formidable rassemblement. Le 14 juin, date de la bataille de Marengo, Bonaparte avait sous la main, en tout et pour tout, 22 mille 800 hommes — le reste de l'armée étant disséminé et occupant la Lombardie — et Mélas en avait 45 000. On voit combien la situation était changée depuis trois semaines à l'avantage des Autrichiens et par la faute du premier consul.

C'est le 7 juin que Bonaparte avait passé le Pô pour aller au devant de l'ennemi. Lannes, toujours en avant-garde avec Murat, chef de la cavalerie, devait dégager la route. Le 9, il heurta 20 000 Autrichiens, toute la division de Ott, rappelé, nous le savons, de Gênes, et les battit à Montebello avec l'appui de la division Victor. Le 14 juin au matin, l'armée autrichienne, massée sous Alexandrie, passa la Bormida sur trois ponts et déboucha dans la plaine de Marengo. A trois heures de l'après-midi, Mélas, accablé de fatigue, mais triomphant, rentrait à Alexandrie pour annoncer à l'Europe sa victoire : Lannes était écrasé sur la route de Castel Ceriolo (droite), Victor anéanti sur celle de San Giuliano (gauche), Bonaparte enfoncé dans Marengo même (centre). Soudain, Desaix[2] débouche par la gauche avec une division fraîche (Boudet), tombe sur les vainqueurs commandés par Zach, chef d'état-major de Mélas. L'artillerie reprend l'action, Kellermann charge le flanc autrichien, cependant que Lannes et Victor se reforment, reviennent et mettent en complète déroute un ennemi qui, moins d'une heure auparavant, les chassait devant lui. Ainsi fut remportée cette fameuse victoire de Marengo, pittoresquement appelée par M. Bonnal une victoire *in extremis*.

Les résultats en furent considérables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En Italie même, un armistice, signé à Alexandrie, stipula le retrait des Autrichiens derrière le Mincio. A Paris, l'allégresse fut d'autant plus considérable qu'on avait annoncé un désastre; les « factieux » furent réduits au silence. Le tiers consolidé passa de 29 francs à 37.

1. Bonnal, *op. cit.*, p. 141.

2. Desaix avait été envoyé sur Novi et revint en entendant le canon. Il fut tué peu après son arrivée sur le champ de bataille.

Bonaparte, qui savait très bien qu'il avait personnellement perdu la bataille de Marengo, en changea trois fois le récit officiel, faisant détruire les pièces. La version qu'il donna enfin est sans aucune ressemblance avec les faits tels qu'ils se passèrent.

§ 3. — La campagne d'hiver en 1800.

L'armistice était à peine signé que déjà l'Autriche passait avec l'Angleterre un traité de subsides, et, moyennant 2 500 000 livres, s'engageait à ne pas faire la paix avant la fin du mois de février 1801. En même temps, l'empereur se retournait vers Bonaparte, et lui écrivait, le 5 juillet, pour lui exprimer dans quelles conditions il admettait que la pacification pût se faire. C'était un réquisitoire contre la politique de conquête suivie par la France : « ... Il n'y a plus d'équilibre en Europe dès qu'il faut que plusieurs Etats s'unissent pour résister à un seul ; que serait-ce donc si cette puissance (la France) ajoutait encore à son ancienne prépondérance l'accroissement inouï de conquêtes immenses et s'appropriait de plus une influence décisive sur la plupart des autres Etats? Proposer la paix à de telles conditions, ce ne serait plus rien faire d'utile pour l'humanité. » Ainsi, malgré Marengo et malgré les succès français en Allemagne, ce que demande l'Autriche pour conclure la paix, c'est le retour de la France à ses anciennes limites, l'évacuation de l'Italie et l'abandon de la suprématie sur les pays voisins. L'empereur ne se contenta pas d'adresser cette lettre au Premier Consul, il envoya auprès de lui le général-major comte de Saint-Julien, en expliquant de la sorte son rôle : « Il est chargé de mes instructions pour vous faire observer combien il est essentiel de n'en venir à des négociations publiques et d'apparat... qu'après avoir connu d'une manière au moins générale si les bases que vous voulez proposer pour la paix sont telles qu'on puisse se flatter d'obtenir ce but désirable ». Saint-Julien avait reçu de son maître un pli secret, qu'il devait ouvrir à Paris. Il portait, au lieu des pouvoirs pour traiter, défense d'entreprendre aucune négociation et ordre de travailler simplement à connaître les intentions de Bonaparte et de tout faire pour gagner du temps. L'histoire de ce que l'on appelle la « négociation de Saint-Julien [1] » est des plus extraordinaires. Ce plénipotentiaire, qui n'en était pas un, fut entrepris de la belle manière par Talleyrand et Bonaparte et, venu avec des instructions qui, non seulement indiquaient qu'il n'avait pas à négocier, mais qui lui interdisaient formellement de le faire, il trouva dans les affirmations de Talleyrand l'assurance qu'il avait pleins pouvoirs, tant et si bien que des *préliminaires* furent signés le 28 juillet sur la base du traité de Campo-Formio, la France gardant toute la rive gauche du Rhin, depuis la Suisse jusqu'à la Hollande, l'empereur se dédommageant en Italie. Duroc partit pour Vienne afin de porter les ratifications [2]. Mais le dénouement approchait : lorsque Saint-Julien arriva dans sa capitale (5 août), lorsque Thugut, ministre des affaires étran-

1. Les sources sont dans Du Casse, *Négociations de Lunéville*. Voir : F[illegible] [illegible]. Skissen, *Die Mission des Grafen Saint-Julien*. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, sixième partie, pp. 53-64.
2. Duroc fut retenu à Braunau par la police.

gères de l'empire, eut vu ses papiers, la ruse de Talleyrand — heureux de compromettre l'Autriche auprès de l'Angleterre en publiant les négociations — éclata. Thugut, furieux, en référa en toute hâte à son maître, qui fit enfermer dans une forteresse Saint-Julien et le colonel Neipperg[1] qui lui avait été adjoint pendant le voyage en France.

Après avoir ainsi renié Saint-Julien, l'empereur proposa d'ouvrir des négociations pour la paix générale. Bonaparte, qui ne s'attendait guère à cette offre, accepta néanmoins pour ne pas aller contre le sentiment de l'opinion, mais en exigeant un armistice naval avec l'Angleterre. Il aurait ainsi pu ravitailler Malte; aussi les Anglais qui, d'autre part, ne croyaient pas le Premier Consul disposé à reprendre les opérations sur le continent, refusèrent toute trêve, et c'est seulement un peu plus tard, étant revenus au sentiment de la réalité, qu'ils consentirent à parlementer de nouveau. Il n'était plus temps, Malte succombait (5 septembre), les hostilités sur le continent allaient reprendre[2].

Moreau avait profité de l'armistice pour remettre ses troupes en état de combattre victorieusement et aussi pour étudier le terrain des futures batailles. Libre désormais d'agir selon son génie, disposant de 120 000 hommes exercés à la guerre et fermement attachés à lui, il allait donner d'un seul coup le plus grand éclat à ses armes. En face de lui, l'archiduc Jean, fougueux général de dix-neuf ans, commandait 150 000 hommes divisés en trois corps : Klénau, à droite, avait 20 000 hommes; Hiller, à gauche (Tyrol), en avait 30 000; et lui-même, au centre, en dirigeait 100 000. A Klénau, Moreau opposa Augereau, puis Sainte-Suzanne, tandis que Lecourbe devait le protéger contre Hiller. Il avançait, quant à lui, entre Mühdorf et Rosenheim. Le plan de l'archiduc Jean était un plan « à la Bonaparte ». Au lieu de rester derrière l'Inn et d'attendre, il conçut le projet de porter ses troupes rapidement derrière Moreau, de lui couper la route de Munich, en un mot, de l'isoler de sa base d'opérations. Il franchit l'Inn et se heurta, le 1er décembre, près d'Ampfigen, à Grenier, dont les troupes étaient à notre gauche. Grenier tint tête à l'attaque jusqu'à l'instant où la division Grandjean étant accourue du centre, il put battre en retraite dans le meilleur ordre. Il se retira dans la forêt de Hohenlinden, et les Autrichiens, pleins de confiance après leur succès, l'y suivirent. Moreau les attendait.

Il arrête Grenier au centre de la forêt, dans une petite plaine, et lui donne une division supplémentaire. Il envoie Richepanse et Decaën à Ebers-

1. Il fut plus tard nommé général, et, dit M. Sorel, « l'empereur François lui montra, en 1814, sa confiance en le chargeant de garder ce qu'il avait de plus précieux : la personne et l'honneur de sa fille (Marie-Louise). Il le fit chevalier de l'une et de l'autre, et Neipperg, en récompense, donna plusieurs enfants à la femme de Napoléon. »

2. L'armistice finit le 28 novembre 1800. Il y avait eu à Lunéville des conférences pour la paix entre Cobentzel et Joseph Bonaparte. Nous les retrouverons dans le paragraphe suivant, notre pensée étant simplement d'indiquer ici les événements diplomatiques qui se développaient pendant la suspension des hostilités sur le continent.

berg. Le 3 décembre, l'archiduc Jean, en route sur Munich, pénètre dans la forêt. Une tempête de neige faisait rage. 70 000 Autrichiens défilent dans le long couloir qui traverse la forêt. Ils traînent 100 canons et tous les bagages. A mesure qu'ils avancent, Richepanse et Dacaën descendent derrière eux. A sept heures du matin, Moreau, Grenier, Grouchy reçoivent le premier choc devant Hohenlinden. Deux attaques sont repoussées. Soudain les Autrichiens s'arrêtent : Richepanse vient de se rabattre sur eux. Dès lors la victoire est certaine. Moreau lance Ney et Grouchy en avant ; ils culbutent les ennemis pris entre deux feux, et rencontrent « au milieu du champ de bataille, Richepanse qui les embrasse, tandis que les cadavres s'amoncellent de toutes parts... Le succès fut complété par la victoire des divisions Legrand et Bastoul, sur la droite autrichienne commandée par Kienmayer, et par celle de Decaën sur le corps de Riesch, qui devait, dans la pensée de l'archiduc Jean, tourner Moreau par Ebersberg. La journée coûtait aux Autrichiens 20 000 hommes, 90 canons et tous leurs bagages. Quelques lignes en apportèrent la nouvelle au Premier Consul, qui l'annonça au Corps législatif, le 2 janvier 1800, déclarant que la victoire de Hohenlinden devait être dans l'histoire au nombre des plus belles journées qui aient illustré la valeur française ». Il déclara plus tard qu'elle n'avait été qu'un pur effet de hasard. Bonaparte n'aimait pas les rivaux.

Après sa victoire, Moreau avait devant lui la route de Vienne ouverte. Il repoussa successivement les Autrichiens sur l'Inn, la Salza, la Traun et l'Enns, mais ne voulut pas entrer dans la capitale, dont quatre-vingts lieues seulement le séparait. On était en plein hiver, les troupes étaient fatiguées; le corps d'Augereau était même assez sérieusement menacé, l'archiduc Charles prenait la tête de la défense autrichienne, et il fallait compter avec son génie. Moreau décida donc d'accepter la paix qu'on lui offrait, et il signa l'armistice de Steyer (25 décembre 1800), par lequel nous prenions solidement pied dans le Tyrol et dans la Bavière.

En Italie, le commandement en chef avait été donné à Brune. Masséna, qui semblait tout désigné — trop désigné au gré de Bonaparte — pour l'exercer, en fut privé « pour des torts d'administration, dit très justement Lanfrey[1], qui n'étaient alors ni plus ni moins grands qu'ils n'ont été avant et après cette disgrâce singulière ». Masséna fut, en effet, le type par excellence du détrousseur empanaché, avide à la fois de richesses et de gloire militaire; mais ce n'est pas au nom de la morale et de l'honnêteté qu'il fut relevé de son commandement, c'est bien plutôt et tout simplement parce que le Premier Consul n'entendait pas qu'un autre s'assurât une renommée égale à la sienne. Brune avait alors 120 000 hommes. Devant lui, le maréchal de Bellegarde gardait le Mincio avec 90 000 hommes, et se reliait, par le Haut-

1. Lanfrey, *Histoire de Napoléon I*, t. II, p. 236.

Adige, occupé par Landon, à Hiller, dont nous savons la situation dans l'armée de l'archiduc Jean. Macdonald, qui occupait la Suisse, descendait au cœur de l'hiver, avec 12 000 hommes, au milieu des difficultés les plus rudes, en pleine Valteline, pour coopérer à l'attaque de Brune. Celui-ci s'avança en effet sur les Autrichiens, passa le Mincio à Pozzolo, l'Adige à Bussolengo, entra à Vérone et joignit alors les troupes arrivées de Suisse et installées à Trente. Bellegarde, chassé derrière la Brenta, dut signer l'armistice de Trévise (16 janvier 1801). Nous prenions ainsi Mantoue, Peschiera, Legnago. Dans le même temps, Murat rejoignait Miollis, vainqueur des Napolitains alliés de l'Autriche, à Sienne, et poussait jusque dans l'Italie du sud, fermant aux Anglais les ports napolitains (armistice de Foligno).

§ 4. — La paix de Lunéville.

Après l'extraordinaire mésaventure du comte de Saint-Julien, François II avait envoyé Cobentzel — négociateur de Campo-Formio — à Paris d'abord, puis à Lunéville, quand les hostilités furent reprises, afin d'établir des bases pour la paix. Il eut Joseph Bonaparte comme partenaire. Et, tandis que les entrevues se multipliaient entre ces deux représentants de l'Autriche et de la France, tandis que les armées luttaient — quelle effroyable ironie! — pour la paix, à Paris, Bonaparte et Talleyrand travaillaient à conquérir l'alliance ou l'amitié de la Russie et de la Prusse, afin d'isoler complètement l'Empire et l'Angleterre. Quand Bonaparte se vit assuré du côté de la Prusse et que l'armistice de Steyer eut reporté la puissance française au cœur de l'Autriche, il aggrava les conditions de paix d'abord fixées et, alors qu'il avait consenti à laisser l'Autriche sur le Mincio, il exigea qu'elle reculât jusqu'à l'Adige. L'attentat de nivôse venait de grandir sa force à l'intérieur, il ne craignait plus rien, il frappait. Le 2 janvier 1801, un message au Corps législatif contenait les conditions nouvelles pour la paix : « La rive gauche du Rhin sera la limite de la République française : elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'empereur passe l'Adige. L'indépendance des républiques helvétique et batave sera reconnue. Le bonheur de la France sera de rendre le calme à l'Allemagne et à l'Italie; sa gloire, d'affranchir le continent du génie malfaisant de l'Angleterre. Si la bonne foi est encore trompée, nous sommes à Prague, à Vienne et à Venise ». A Lunéville, Cobentzel, très gêné pour négocier, se lamentait sur les exigences françaises et défendait le terrain avec acharnement. Tout fut inutile; le 15 janvier 1801, il dut accepter le retrait derrière l'Adige, en demandant pourtant que la Toscane fût remise au grand-duc; il accédait aussi à la ligne du Rhin, avec dédommagement pour les seuls princes ecclésiastiques. Les changements devaient être ratifiés par la diète. Joseph Bonaparte accepta ces propositions, heureux de terminer l'affaire; mais ni Talleyrand ni le Premier

Consul ne se hâtèrent de l'approuver. Cobentzel le pressait d'en finir, et il ne le pouvait pas, car de Paris on lui écrivait : « La Russie est dans des dispositions très hostiles contre l'Angleterre... » et on lui marquait l'attitude à prendre : « Continuer le protocole; discuter les questions à fond, même la rédaction du traité définitif; mais ne rien signer avant dix jours, époque à laquelle nous serons d'accord avec Paul Ier[1] ». Et, le 24 janvier, quand l'entente avec la Russie fut chose certaine, Talleyrand envoya à Joseph le projet définitif du traité : l'Autriche devait renoncer à la Toscane, indemniser les princes laïques de la rive gauche du Rhin, et prendre tous engagements au nom de l'Empire sans attendre ratification de la diète.

Le traité de Lunéville fut signé le 9 février 1801, à 5 heures du soir.

La République acquérait la rive gauche du Rhin, la Belgique, le Luxembourg, le pays de Liège. L'empereur reconnaissait les républiques helvétique, cisalpine, ligurienne et batave. L'Autriche, retirée derrière l'Adige, conservait la Venétie, l'Istrie, la Dalmatie, l'Illyrie. L'archiduc, chassé de la Toscane, recevait l'évêché de Salzbourg. La Toscane devenait royaume d'Étrurie pour le fils du duc de Parme. Le pape ne recouvrait ni la Romagne, ni les Légations[2].

Cette paix continentale est donc avant tout la consécration de l'abaissement des Habsbourg, l'anéantissement de leur ambition[3]. Mais ce ne peut pas être une paix définitive. Elle laisse, en effet, les forces françaises comme tendues violemment dans toutes les directions pour maintenir les avantages acquis. La France déborde dans des pays dont il va falloir qu'elle s'occupe et en est souveraine. Elle ne pourra y demeurer que si son effort persiste, que si sa puissance y est toujours égale. « La suprématie, qui est une conséquence du traité, en est la condition essentielle de durée[4] ». La « gloire » est éclatante, c'est vrai, et c'est d'elle justement que vont découler tous les périls, tous les malheurs, car c'est par elle que Bonaparte va achever de conquérir et d'empoisonner la nation pour poursuivre ses rêves effrénés de domination et de conquête. Lunéville, c'est la paix, mais c'est aussi la veille de l'Empire, la veille des guerres sans fin, la veille du désastre.

1. Bonaparte à Joseph, 21 janvier 1801.
2. Cf. Campo-Formio, *supra* Gabriel Deville, p. 398.
3. On sait que la devise de la maison d'Autriche, marquée par les voyelles, est la suivante : « *Austriæ Est Imperare Orbi Universo.* — Il appartient à l'Autriche de commander au monde entier. »
4. Sorel, o. c., p. 98.

CHAPITRE III

LA GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE

La guerre contre l'Angleterre reprit, on s'en souvient, après le refus opposé par le ministère Pitt aux offres de paix adressées au roi Georges III par Bonaparte[1]. Dès lors, la lutte s'engagea violente sur tout le domaine maritime, et elle fut marquée par autant de succès anglais que la guerre continentale le fut de succès français. Bonaparte était dans l'impossibilité de résister efficacement sur mer à la flotte anglaise, d'une supériorité écrasante tant par le nombre des unités que par leur armement. Par conséquent, son seul moyen de défense devait consister à tirer de ses victoires continentales un maximum d'avantages diplomatiques afin d'isoler la Grande-Bretagne et l'amener à faire la paix en raison de l'épuisement inévitable où la conduiraient ses conquêtes mêmes.

Ce chapitre présente donc à peu près la contre-partie de celui qui le précède immédiatement : nous y traiterons, en effet, des succès étrangers au lieu des succès français, et nous verrons comment la résistance de la France, toute basée sur les avantages étudiés plus haut, a conduit à la paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802.

§ 1. — Les succès anglais.

L'île de Malte, occupée par 4 000 hommes, sous le commandement de Vaubois, qu'appuyait Villeneuve avec les débris de sa flotte d'Aboukir, constituait ce que l'on a accoutumé d'appeler « une forteresse imprenable ». Elle succomba pourtant, et les plus terribles souffrances s'abattirent sur ses défenseurs. Il n'y eut point pour ainsi dire de combat : les Maltais, exaspérés par les pillages et les exactions françaises, poussèrent Vaubois dans la Valette et l'y enfermèrent, pendant que les flottes anglaise, portugaise et napolitaine gardaient la mer. Et puis on laissa les Français mourir de faim. Quand la mort eut fauché la majeure partie de la garnison, quand les « fêtes » données par Vaubois en attendant des secours ne purent plus empêcher les hommes de penser à la minute terrible, toujours de plus en plus proche, où le scorbut et la famine les détruiraient tous, il fallut songer à se rendre. La résistance durait depuis vingt-six mois. Les correspondances communiquées par les amiraux ennemis ne laissaient plus aucun espoir de l'intervention victorieuse d'une flotte française. C'était bien fini. Vaubois capitula et quitta l'île avec les honneurs de la guerre, emmenant à Marseille avec lui les restes lamentables de son armée (25 septembre 1800). Les Anglais s'engagèrent à remettre

1. Voyez *supra*, p. 99.

Malte aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean ou au roi de Naples, ou au tsar. Nous verrons comment ils refusèrent par la suite de s'en dessaisir, et comment ce refus détermina chez Paul Ier, empereur de Russie, une irritation profonde. L'importance de Malte, commandant le passage de la Méditerranée



MORT DE KLÉBER.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

entre la Sicile et la côte d'Afrique, était pour la Grande-Bretagne, reine des mers, beaucoup trop considérable pour qu'elle s'en dessaisît jamais. Elle s'y établit au contraire formidablement.

On sait dans quelle situation lamentable Bonaparte avait laissé l'armée d'Egypte lorsqu'il s'embarqua pour la France[1]. Un fait frappe l'historien

1. *Supra* Gabriel Deville, p. 479.

lorsqu'il entreprend de raconter comment se termina cette fameuse campagne égyptienne qui, dans une première pensée dominatrice de Bonaparte, devait lui donner l'empire d'Orient, et s'acheva après la désertion du général en chef, d'une façon pitoyable; si l'on recherche la pensée constante des soldats demeurés en Afrique, elle est toute concentrée dans l'espoir que la France va les secourir, il est impossible qu'on ne pense pas à eux. Or, si d'autre part on lit les journaux, les rapports sur l'esprit public en France, les notes policières, on ne voit pour ainsi dire pas trace d'une préoccupation sérieuse de ce qui se passe en Egypte. Il y a là-bas une armée aux prises avec un adversaire acharné, dans un pays hostile, et l'opinion ne songe pas à autre chose qu'aux événements continentaux. C'est que l'expédition d'Egypte a été l'affaire de Bonaparte seul, la nation ne s'y est pas intéressée. Quant à Bonaparte, trouvant en France l'empire qu'il n'avait pu se constituer en Afrique, il a laissé au second plan l'Egypte, dont le mirage ne revint plus à sa pensée que pour de « grands projets[1] ». Tous ses efforts pour secourir Kléber se bornèrent à tenter un ravitaillement par les flottes de Toulon et d'Espagne, qui ne purent aboutir à rien et se dirigèrent sur Brest. Pendant ce temps, Kléber sentait le désespoir l'envahir tout entier. Dans sa première proclamation, il écrivait aux chefs musulmans : « Dites au peuple que la République française, en me confiant le gouvernement de l'Egypte, m'a spécialement chargé de veiller au bonheur du peuple égyptien. C'est de tous les attributs du commandement le plus cher à mon cœur ». C'est le langage d'un chef dont le pouvoir est fermement assis, la sécurité complète. En réalité, le découragement s'emparait chaque jour davantage de lui : la peste frappait ses hommes, les suicides augmentaient dans des proportions inquiétantes, des révoltes mêmes se produisaient, et les seules nouvelles reçues de France se bornaient aux récits des revers qui marquèrent les opérations avant la bataille de Zurich. C'est dans ces conditions qu'il songea à traiter. Il fit part de ses intentions aux chefs de l'armée, et trouva contre lui Desaix, Davout et Menou, qui inclinaient à combattre à outrance. Il ne céda pas, persuadé que tout espoir de secours était perdu, et que, seule, son armée, réduite et démoralisée, succomberait tôt ou tard : mieux valait la sauver. Desaix et Poussielgue se rendirent donc auprès du commodore Sydney Smith, et il fut entendu que l'armée française évacuerait l'Egypte et serait rapatriée par les Anglais avec les honneurs de la guerre. L'Egypte devait être reprise par les Turcs. Cette convention — convention d'El-Arish — fut signée le 24 janvier 1800, et Kléber en avertit le *Directoire* par une lettre du 30 janvier, contenant l'exposé des motifs qui l'avaient déterminé à traiter. Bonaparte lui répondit, le 19 avril, par des félicitations pour l'armée et pour lui-même. En réalité, sa colère était grande, et il écrivait aux consuls : « Je regarde

1. Nous verrons ce qu'est le « grand projet ».

comme infâme qu'on ait abandonné l'Egypte ». Ce mot, sous sa plume, n'est-il pas d'une ironie terrible?.. Du reste Kléber « n'abandonna pas l'Egypte. L'amiral anglais Keith, conformément à des instructions reçues de Londres, refusa de ratifier la convention signée sans pouvoirs suffisants par Sydney Smith. Il demanda la reddition sans condition. Kléber, qui déjà avait évacué le Caire, communiqua aux troupes la lettre de l'amiral anglais, ajoutant : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires; préparez-vous à combattre ». Il avait sous la main 12 000 hommes qu'il lança contre 70 000 Egyptiens commandés par le grand vizir Youssouf. La victoire remportée à Héliopolis (20 mars 1800) fut complète, et l'Egypte reconquise, tant par les armes, qui nous redonnèrent bientôt le Caire, que par l'attitude empreinte de générosité et de grandeur d'âme qui fut l'honneur du général en chef. Assisté par Mourad-bey, un chef musulman devenu son plus fidèle allié après avoir été son plus terrible adversaire, Kléber entreprit une réorganisation complète de l'Egypte qui force l'admiration. C'est au moment où il travaillait ainsi pour le plus grand bien du pays qu'il occupait, et qu'il entamait d'autre part des négociations nouvelles pour sortir sans dommage de la situation qu'il devinait, malgré son succès passager et éclatant, comme périlleuse et devant, en fin de compte, s'achever dans une catastrophe, qu'il tomba frappé à coups de poignard par un fanatique appelé Soliman. Desaix mourait le même jour à Marengo (14 juin 1800).

L'ancienneté du grade porta Menou, Abdallah Menou — car il avait épousé une Egyptienne et s'était fait musulman — à la place de Kléber. Son commandement fut marqué surtout par la quantité très considérable de paperasses qu'il a laissées. Il a légiféré sur tout, renversé les usages indigènes, réformé l'administration tant civile que militaire, il a harangué, paradé, froissant tout le monde ou à peu près, sans prendre en réalité aucune mesure sérieuse et utile. Pourtant le danger prévu par Kléber était imminent. Les Anglais, décidés à en finir avec une armée pour ainsi dire insignifiante, préparait la campagne définitive qui devait chasser les Français. Trois armées ennemies, au printemps de 1801, s'avançaient sur l'Egypte : les Turcs, par la Syrie, avec 40 000 hommes; les Anglais, sous le commandement d'Abercromby, par la Méditerranée, avec 20 000 hommes; les Cipayes, enfin, par la mer Rouge, avec 10 000 hommes. Menou, obligé de diviser ses forces pour garder des villes prêtes à se révolter, ne put opposer à Abercromby, débarqué le 5 mars 1801 à Aboukir, que 8 000 hommes. Ils furent impuissants, et la retraite dut s'accentuer encore après un combat acharné qui vit la mort du chef anglais à Canope (21 mars). Bientôt Belliard fut enfermé au Caire avec quelques milliers de soldats par 40 000 Anglais ou Turcs, tandis que Menou lui-même était assiégé dans Alexandrie. C'était la fin. Ganteaume, échappé de Brest pendant une tempête, avait passé le détroit de Gibraltar et tenté de secourir l'armée d'Egypte; mais, se heurtant à l'escadre solide de l'amiral Warren, il

avait dû rentrer à Toulon (15 février). Une tentative de Bruix ne fut pas plus heureuse[1]. Rien ne put retarder le dénoûment fatal : Belliard capitula le 27 juin 1801 ; Menou rendit Alexandrie le 30 août suivant. L'Egypte fut évacuée par l'armée française, infiniment réduite, et ramenée en France avec les honneurs de la guerre.

§ 2. — La défense de Bonaparte.

On se rappelle que le ressentiment du tsar Paul I à la suite de la bataille de Zurich l'avait déterminé à abandonner la lutte effective contre les armées françaises. Lorsque les Anglais se furent emparés de Malte, il estima qu'ils agissaient en violation du droit des gens et se trouva au surplus personnellement blessé : Malte devait être remis aux chevaliers de l'ordre dont il avait accepté d'être le grand-maître. Il reprit dès lors une idée réalisée en 1780, pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique, et forma la ligue des neutres destinée à résister contre la suprématie maritime de l'Angleterre. Le 16 décembre 1800, le Danemark et la Suède y accédèrent ; le 18 décembre, la Prusse y entra à son tour. Les Anglais, sans tarder, capturèrent les navires neutres qu'ils purent rencontrer, et se dirigèrent sur les colonies danoises; mais, par représailles, le Danemark occupa Hambourg et ferma l'Elbe au commerce britannique, tandis que la Prusse prenait le Hanovre.

Bonaparte était donc tout à coup secouru par un ennemi de la veille. Il n'eut garde de ménager les avances et les flatteries à l'empereur de Russie et, lorsque le général Sprengporten, envoyé par le tsar pour annoncer la conclusion de la ligue des neutres repartit, il emporta une lettre du Premier Consul[2]. « Vingt-quatre heures après que Votre Majesté aura chargé quelqu'un qui ait toute sa confiance et qui soit dépositaire de ses spéciaux et pleins pouvoirs, le continent et les mers seront tranquilles. Car lorsque l'Angleterre, l'empereur d'Allemagne et toutes les autres puissances seront convaincus que les volontés comme les bras de nos deux grandes nations tendent au même but, les armes leur échapperont des mains et la génération actuelle bénira Votre Majesté de l'avoir arrachée aux horreurs de la guerre et aux déchirements des factions. » Le 20 janvier 1801, Paul Ier lui écrivait de son côté : « Je vous propose de convenir entre nous des moyens de finir et faire finir les maux qui désolent depuis onze ans, l'Europe entière. Je ne parle ni ne veux discuter ni des Droits de l'Homme ni des principes des différents gouvernements que chaque pays a adoptés. Cherchons à rendre le repos et le calme au monde... Me voici prêt à vous écouter et m'entretenir avec

1. Bruix, qui devait trouver devant Cadix la flotte de Dumanoir et de Linois, ne put atteindre le port de rendez-vous. Linois, après un combat à Algésiras, dut rentrer à Cadix avec une flotte désemparée.

2. 21 décembre 1800.

vous. » Lanfrey critiquant avec une ardeur singulièrement frappante la valeur du rapprochement franco-russe en 1800 et 1801, rejette cette lettre du tsar qui n'aurait existé que dans la pensée de Napoléon. Bonaparte, aurait eu, en réalité, une note où « on le traitait à peu près comme le gouverneur de quelque province éloignée de l'empire russe[1]. » La lettre de Paul Ier figure pourtant dans l'ouvrage fondamental de Martens[2] et M. Sorel[3] la reproduit également sans la mettre en doute. Il semble qu'on puisse croire qu'elle a été véritablement écrite. Lanfrey établit une critique juste sans doute, mais personnelle, lorsqu'il dit que « l'alliance ne pouvait être durable sans que la France de 1789 se reniât elle-même » ou encore qu'elle était « anti-européenne, accouplait la civilisation à la barbarie en rendant la France solidaire du système monstrueux des czars... ». Il n'en demeure pas moins vrai que Bonaparte avait intérêt à faire agir Paul Ier contre l'Angleterre et la façon très rapide dont le tsar s'est laissé séduire[4], l'envoi d'un plénipotentiaire russe, M. de Kolytchef, montre assez qu'il était véritablement disposé à traiter. Dès lors, sa lettre du 20 janvier est absolument possible. Nous savons qu'au même moment Bonaparte devient plus exigeant dans ses demandes à l'Autriche, et signe avantageusement le traité de Lunéville, suivi du traité de Florence (28 mars 1801) qui ferme les ports napolitains aux Anglais, du traité de Madrid (21 mars 1801) qui récompense l'Espagne (la Toscane est donnée à un infant) du concours promis contre les Portugais, éternels alliés de l'Angleterre.

Toutes ces opérations diplomatiques, on le voit, n'ont qu'un objet : isoler l'Angleterre. Elle est maîtresse des océans, c'est entendu, mais elle n'a plus de débouchés pour ses produits, elle est chassée du continent. Pendant que l'influence française s'étend, Bonaparte et Paul Ier travaillent à établir une alliance. Kolytchef était arrivé le 6 mars 1801 à Paris. Ses instructions portaient « la garantie de Malte après la restitution au grand-maître, et ce grand-maître serait le tsar ; la restitution de l'Egypte à la Porte ; la reconnaissance de la limite du Rhin, afin d'*humilier l'Autriche.* Kolytchef devait *porter Bonaparte à faire une descente sur les côtes d'Angleterre, lui inspirer l'idée de prendre le titre royal et d'établir la succession au trône dans sa famille ; enfin Bonaparte était invité à fermer les clubs révolutionnaires à Paris et particulièrement le club polonais*[5]. » Tant qu'il s'agit des négociations intéressant seulement les deux pays, tout alla bien entre Talleyrand et Kolytchef, mais « la question de la paix générale découvrit toutes les opposi-

1. Lanfrey, o. c., II, 217.
2. Martens, *Traités de la Russie*, t. XIII, p. 251.
3. Sorel, o. c., p. 94.
4. Bonaparte lui avait fait présent de l'épée donnée par le pape Léon X au grand-maître de l'ordre de Malte, Lisle-Adam. Il lui avait renvoyé 8 000 prisonniers russes complètement équipés. Par contre, Paul Ier obligea Louis XVIII à quitter Mittau.
5. Sorel, o. c., p. 109.

tions ; il fallut bien reconnaître que, dès qu'on se toucherait, on cesserait de s'entendre, et que l'on se rencontrerait nécessairement dans la Méditerranée, Bonaparte ne recherchant les Russes que pour chasser les Anglais de cette mer et Paul ne recherchant Bonaparte que pour y substituer la Russie à l'Angleterre[1]. » Ces lignes, si parfaitement justes, montrent ce que furent exactement ces négociations : elles demeurèrent stationnaires. Remises du reste aux mains de Kolytchef, peu ami de la France, et rédacteur de rapports en beaucoup de points semblables à ceux de nos ennemis au sujet de la situation intérieure, dirigées de Pétersbourg par Rostopchine, notre adversaire déclaré, elles ne pouvaient guère aboutir. Il est vrai qu'à côté de ces négociations peu avancées, certains historiens en placent d'autres d'une importance capitale et qui auraient eu pour auteurs le Premier Consul et le tsar, eux-mêmes. C'est par leur entente personnelle qu'ils auraient élaboré le « grand projet ». « Au prix des satisfactions fournies au sentiment national par le traité de Lunéville, dit M. Emile Bourgeois[2], Bonaparte se disposait en 1801 à la conquête de l'Orient dont l'Angleterre lui barrait la route. Dans la correspondance échangée alors avec le tsar, ces projets apparaissent : les deux alliés mettent à l'ordre du jour un partage du monde oriental. Paul Ier le propose. Bonaparte l'examine et l'accepte, à la condition que la France s'installe définitivement dans la Méditerranée et le Levant. Les troupes russes, aidées d'un corps d'armée français, sous la conduite de Masséna, d'Orenbourg à Boukhara, devaient conquérir les steppes, puis d'Asterabad envahir la Perse et l'Afghanistan, inquiéter l'Angleterre sur l'Indus et le Gange, et constituer au tsar un immense empire asiatique[3]. »

On comprend que l'existence d'un tel projet donne un grand poids à la théorie de l'idée fixe orientale chez Bonaparte. L'objection qu'on lui présente est simple : c'est qu' « il n'a été trouvé jusqu'à présent aucune trace d'une correspondance de cette nature[3]. » Il faut donc se résoudre à abandonner toute croyance en cette légende et s'en tenir, quant aux résultats du rapprochement franco-russe, à ce que nous avons exposé.

Paul Ier mourut assassiné le 24 mars 1801. Détenteur maladif du pouvoir le plus absolu, organisateur d'un véritable régime de terreur pour tous ceux qui l'entouraient, ne manifestant sa puissance que par le knout, les exécutions capitales et l'emprisonnement, avec, dans de rares moments, quelque lucidité d'esprit qui le portait à prendre des mesures populaires qui lui gagnaient l'affection lointaine des soldats et du peuple stupéfiés, du reste, par la vision du tsar-icône, il tomba victime d'une conjuration de palais, connue et soutenue par l'Angleterre. Organisée d'abord par le comte Nikita Panine, vice-chancelier de l'empire et par le chef de la police

1. *Id.* p. 112.
2. E. Bourgeois, *Manuel de politique étrangère* II, 217.
3. Sorel, o. c., p. 113, note 1. On trouvera dans Sorel *id. loc.* l'indication des documents et ouvrages relatifs à cette question.

et du gouvernement militaire de Pétersbourg, le comte Pahlen, elle fut poursuivie après l'exil de Panine par Pahlen seul, qui sut gagner l'impératrice et le tsarévitch Alexandre, en les persuadant que Paul Ier devait jeter les siens en prison pour adopter son jeune neveu Eugène de Wurtemberg, enfant de neuf ans, général-major de l'armée russe. Le « coup » fut fait dans la nuit du 23 au 24 mars par des officiers commandés par l'Allemand Bennigsen, récemment exilé... Peu après, Pahlen se rendait auprès du grand-duc Alexandre atterré et en pleurs et, s'agenouillant devant lui : « Je vous salue, mon maître, dit-il, l'empereur Paul est mort d'apoplexie. »

Bonaparte, à la nouvelle de la mort de son « allié », se laissa gagner par le désespoir. Persuadé que le coup était parti de l'Angleterre, il dicta, pour le *Moniteur*, cette note où un autre danger est indiqué : « Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au 25 (lire du 23 au 24) ; l'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'histoire nous apprendra les rapports entre ces deux événements ». Ce passage du Sund constituait en soi une menace ; les Anglais ne s'en tinrent pas là. Ils sommèrent le Danemark de rouvrir ses ports au commerce de l'Angleterre et, sur un refus, l'amiral Parker, sous qui commandait Nelson, se rendit devant Copenhague. Le port n'était accessible que par une seule passe, la Passe Royale. Nelson, avec dix vaisseaux, s'y engagea avec fureur, luttant contre les batteries qui l'entouraient avec une audace extraordinaire (2 avril 1801). En peu de temps, deux de ses navires furent perdus, et Parker ordonnait de cesser le feu. Mais Nelson, sans vouloir s'apercevoir des ordres de son chef, s'obstina au combat, fit taire les batteries ennemies et, rédigeant une proclamation, déclara à ses « frères danois » que, s'ils ne se rendaient pas, il serait obligé de brûler leur ville. Un armistice fut signé.

Le résultat de ces événements ne tarda pas à se manifester : la Prusse s'arrête dans sa prise de possession du Hanovre, l'Autriche essaye de tourner le traité de Lunéville en demandant encore la Toscane, Kolytchef pousse à la rupture avec la France, tandis qu'à Saint-Pétersbourg on « redevient anglais ».

Alexandre Ier avait demandé et obtenu le retrait de la flotte de Nelson. En réponse, il s'empressa de lever l'*embargo* mis sur les navires anglais, puis reconnut aux Anglais le droit de visite sur les navires commerçants battant pavillon russe. La Suède et le Danemark suivent la Russie (accord du 17 juin 1801). La Prusse, à son tour, est invitée à entrer dans la convention nouvelle (24 juin 1801). La ligue des neutres n'existait plus : elle était retournée.

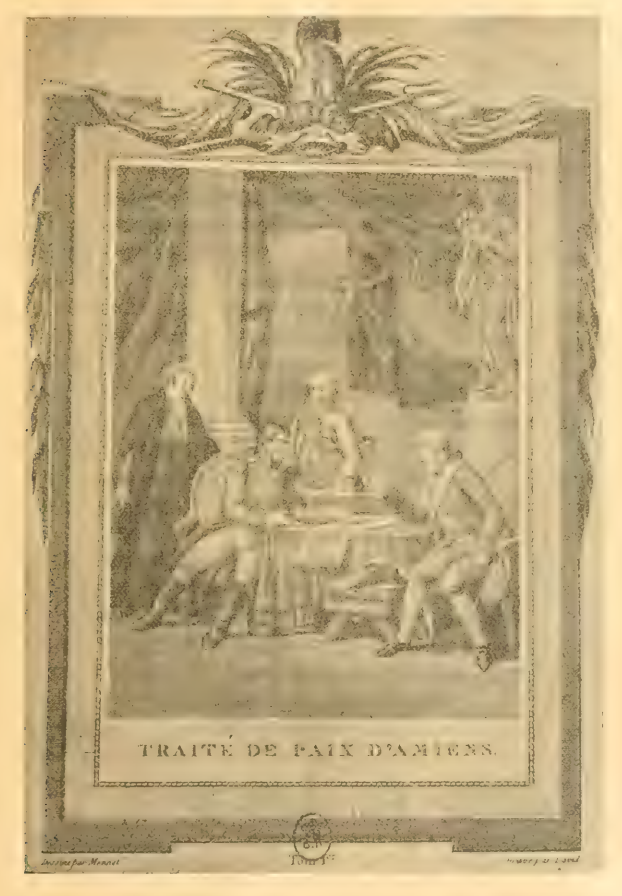
Dans ces conditions et au milieu de tant d'événements contraires, Bonaparte demande à l'Angleterre de faire la paix. Mais, par un raisonnement qui lui paraît juste, le gouvernement anglais suppose que le premier consul est aux abois. Les Anglais, au contraire, reçoivent précisément alors d'excellentes nouvelles d'Egypte ; c'est l'instant de l'attaque décisive, Menou va succomber.

Le 25 juin, Hawkesbury demande la restitution de Nice et du Piémont[1], l'indépendance de l'Italie, l'évacuation de l'Egypte et de Naples, le retour de la Toscane à l'Autriche, l'évacuation du Portugal... En résumé, l'Angleterre se croyait alors assez forte pour remanier seule le traité de Lunéville, réfréner la puissance française et se poser à la fois comme médiatrice sur le continent et dominatrice incontestée sur les mers. On n'ose pas dire que ce soit tout à fait ainsi qu'en réalité le gouvernement de Londres raisonnait et il est probable qu'il montrait alors une assurance plus feinte que réelle. En peu de mois, du reste, il dut changer son attitude. Bonaparte, violentant la maison d'Espagne et malmenant Godoy, favori de la cour de Madrid, avait accéléré les opérations contre le Portugal, fait signer, après le traité de Badajoz estimé insuffisant, le traité de Madrid (29 septembre 1801). Les Portugais, menacés par Leclerc et Bernadotte, déclaraient fermer définitivement leur pays à l'Angleterre, donnaient à la République une partie de la Guyane et vingt millions de contribution de guerre. Le 1er octobre, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui, par le traité de Morfontaine, reconnaissent le droit des neutres. Le 8 octobre, c'est le tsar lui-même, Alexandre Ier, qui traite à Paris... Cette paix avec la Russie se préparait depuis quelque temps. Le tsar avait envoyé à Paris le très retors, très laid et très écrasant Markof, avec mission de morigéner un peu le premier consul quelque peu méprisé à la cour de Russie. Le principal pour Talleyrand et Bonaparte était d'avoir auprès d'eux un ambassadeur qui devait faire la paix. Quant au reste, remontrances, reproches, conseils, ils s'arrangeraient toujours pour en faire aussi peu de cas que possible. Lorsque la paix avec la Russie fut conclue les préliminaires de Londres étaient signés depuis quelques jours, et il se trouva qu'ils l'influencèrent autant que sa préparation les avait influencés eux-mêmes. La France et la Russie déclaraient s'entendre pour le règlement amiable des questions intéressant l'Italie. Les Etats du roi de Naples furent garantis et l'occupation française en fut limitée au temps nécessaire qu'il faudrait laisser s'écouler avant le règlement du sort de l'Egypte. La Russie s'engageait à s'interposer entre la République et le gouvernement ottoman pour rétablir la paix. En conclusion, le premier consul et l'empereur déclaraient vouloir s'occuper « en commun des moyens de consolider la paix générale sur les bases susmentionnées, de rétablir un juste équilibre dans les différentes parties du monde et d'assurer la liberté des mers ».

La paix se généralisait donc autour de l'Angleterre et — surprise étonnante — la guerre était préparée en vue même de ses côtes ! C'est, en effet, à la fin de ce paragraphe que nous avons intitulé : « La Défense de Bonaparte » et au moment même où nous touchons à la paix que se place une

1. Le Piémont avait été annexé par arrêté du 2 avril 1801 et organisé comme toutes les autres parties du territoire français.

mesure importante, capitale peut-être, qui n'est plus purement défensive et contribua beaucoup à la signature des préliminaires. En juillet 1801, le premier consul donna l'ordre de construire dans les ports de la Manche des bateaux plats capables de transporter des troupes et de l'artillerie. On vit évo-



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).]

luer bientôt, protégée par les batteries et par l'escadre de Latouche Tréville toute une flotille de ces bâtiments et des exercices d'entraînement commencèrent, exercices combinés de la flotte et des troupes de terre. L'émotion à Londres fut prodigieuse. La levée en masse, l'armement des ports, la mobi-

sation des navires de la compagnie des Indes y répondirent. Nelson partit pour bombarder Boulogne et anéantir la flotte menaçante. Mais Latouche-Treville était prêt à le recevoir et deux fois, du 4 au 15 août, l'amiral anglais échoua dans ses tentatives et fut vigoureusement repoussé... »

La situation change bien alors. Otto, notre négociateur à Londres, reçoit des instructions fermes. Bonaparte écrit à Talleyrand, le 17 septembre, qu'il faut envoyer un véritable ultimatum à Londres. « Il faut que les préliminaires soient signés dans la première décade de vendémiaire ou que les négociations soient rompues.

§ 3. — La paix d'Amiens.

Les préliminaires furent signés à Londres, le 1er octobre 1801, entre Otto et lord Hawkesbury. La nouvelle en fut accueillie à Londres avec les éclats d'une joie exubérante. C'en était fait des cauchemars de l'invasion ! L'Angleterre allait pouvoir dormir en sécurité, se réveiller sans frisson à l'annonce possible d'un débarquement de Bonaparte. Les affaires allaient reprendre. Le marché français paierait aux produits anglais une prime qui vaudrait toutes les plus fortes contributions de guerre. « Notre commerce, écrivait lord Minto, alors ambassadeur à Vienne, va pénétrer jusqu'en France même et fleurir à Paris. » Enfin, c'était Paris qui se rouvrait aux ennuyés et aux curieux ; l'Italie aux affamés de soleil, à la tribu errante des mélancoliques qui se mouraient de spleen en leurs châteaux embrumés. Tous les oiseaux captifs au pays du brouillard secouaient leurs ailes humides et se disposaient à prendre leur vol vers les régions de joie et de clarté[1] » Le colonel Lauriston, envoyé à Londres pour porter les ratifications, vit le peuple dételer sa voiture et la traîner en criant : « Vive Bonaparte ! » Il faut voir dans cette explosion de contentement la manifestation de l'incroyable détente qui se produisit alors. Pitt, détesté du roi George et l'âme de toute résistance acharnée à la France et à Bonaparte, était tombé du pouvoir sur une question de politique intérieure en février 1801 et Addington — avec Hawkesbury aux Affaires étrangères — avait, dès son arrivée au pouvoir, offert la paix à la France (20 mars 1801), ne reprenant la guerre vigoureusement que parce que le premier consul voulait l'Égypte. Cette chute de Pitt avait donc été un coup très sensible au parti de la guerre. Quant à la situation réelle de l'Angleterre, quant à son état matériel, il est assez difficile de se rendre exactement compte de ce qu'il était. La puissance commerciale de la Grande-Bretagne était considérable, cela est vrai, et la flotte, qui était l'agent principal de cette puissance, était très développée. Mais on ne peut perdre de vue que la dette était accrue de plusieurs milliards, ce qui déterminait par contre-coup

1. Sorel, *op. cit.*, p. 166.

et entretenait la souffrance de la population. Les impôts étaient accablants, les objets de consommation, même les plus indispensables, avaient subi une forte plus-value. En outre, le régime d'oppression qui pesait sur l'Irlande avait attiré en Angleterre même une immigration toujours croissante d'Irlandais. C'étaient de pauvres malheureux qui fuyaient la famine et, peu exigeants pour les salaires, ils faisaient aux ouvriers nationaux une concurrence dangereuse et redoutable. Notons que c'est à partir de cette période que l'on voit se répandre en Angleterre, dans des proportions toujours plus grandes, le travail des femmes et enfants entraînant à sa suite la désagrégation du foyer, la ruine de la vie de famille et la décadence des mœurs. L'histoire de l'Angleterre enregistre dans cette période une instructive progression de la criminalité. C'est donc une nécessité absolue pour la Grande-Bretagne d'arrêter les guerres dissolvantes, et la joie populaire a des raisons profondes qui résident dans la condition économique et sociale alors très grave de la nation anglaise.

A l'examen, les Anglais de la haute classe trouvèrent déplorables les stipulations des préliminaires.

L'Angleterre s'engageait à rendre, au moment de la paix définitive, les colonies conquises par elle, sauf Ceylan (Hollande) et la Trinité (Espagne). Elle évacuerait définitivement les points encore occupés du bassin de la Méditerranée. Malte retournait à l'Ordre et l'Égypte aux Turcs. Les îles Ioniennes seraient indépendantes. La France devait évacuer Naples. Le Portugal voyait son indépendance garantie. C'était tout. On ne parlait ni des conséquences continentales de la paix de Lunéville, c'est-à-dire que la France demeurait dans ses nouvelles limites et gardait sa suprématie en Hollande, en Suisse, en Italie ; elle conservait la Louisiane et la Guyane ; elle ne s'engageait pas à conclure le fameux traité de commerce qui devait enrichir la Grande-Bretagne... Édouard Cook, ancien sous-secrétaire d'État pour la guerre, écrivait à Castlereagh, dans une lettre rendue publique où il regrettait la guerre : « Nous permettons à la France, accrue des Pays-Bas, de former un système politique et commercial avec la Hollande, l'Espagne, la Suisse, l'Italie ; nous lui rendons le commerce des Antilles ; voilà soixante-dix millions de livres engloutis ! Nous avions des traités de commerce avec tous ces pays, nous n'en avons plus qu'un seul, avec Naples ! La France va monopoliser le trafic qui nous échappe, ruiner notre industrie qui émigrera avec ses capitaux, car l'argent n'a pas de patrie. La guerre, au contraire, maintiendrait notre monopole commercial, notre suprématie aux colonies ; elle ménagera des débouchés immenses à nos produits. L'Espagne tombe à la banqueroute ; qu'elle saisisse le Portugal, elle nous livre le Brésil ! Trois ans de guerre prolongée nous seraient moins onéreux que cette paix, et la France ne les pourra soutenir, car elle n'a ni crédit, ni finances. » Ce mouvement de protestation fut sérieux dans le Parlement et l'on a, dès ces premiers jours de

pacification, l'impression que la guerre n'est pas éloignée, cette guerre tant préconisée par Cook et tant honnie par Fox, qui disait simplement et courageusement : « Quelques personnes se plaignent de ce que nous n'avons pas atteint le but de la guerre. *Assurément, nous ne l'avons pas atteint, et je n'en aime que mieux la paix.* » Hélas! cette passion de la paix traduite en un tel moment et sous une forme aussi saisissante ne pouvait guère porter ses fruits, la vérité étant surtout du côté de ceux qui répétaient, avec Windham : « Croire que Bonaparte ne fera pas de nouvelles conquêtes est une extravagance! »

En France, l'accueil fait à la paix fut sensiblement le même qu'en Angleterre. Pour le peuple, c'est la délivrance, c'est la réalisation du vœu universel. La paix va ramener l'abondance!, Depuis les premiers jours du Consulat, on la réclame, le Consulat même a été accueilli, accepté, parce qu'il a promis la paix. Si le pays n'avait pas acclamé la pacification, il aurait donc renié son désir le plus cher, le plus ardent. C'est en conformité avec les sentiments de toute la nation que Bonaparte écrit, le 22 novembre 1801 : « La France jouira de la paix, refera sa marine, réorganisera ses colonies, recréera tout ce que la guerre a détruit. Portons dans les ateliers de l'agriculture et des arts cette ardeur, cette constance, cette patience qui ont étonné l'Europe dans les circonstances difficiles. Unissons aux efforts du gouvernement les efforts des citoyens, pour enrichir, pour féconder toutes les parties de notre territoire. » Voilà des paroles qui devaient toucher le peuple français, et Bonaparte est fidèle à son rôle de comédien génial lorsqu'il les dit. Nous verrons le cas qu'il fait en réalité de cette fameuse paix. Mais auparavant, il convient d'indiquer ce que M. Sorel appelle la résistance des corps de l'État aux projets pacifiques du premier consul. On s'attendait à ce que cette résistance fût parallèle à celle que nous avons marquée en Angleterre, surtout étant donnée la situation du chapitre où cet éminent historien traite de cette résistance[1]. Il n'en est rien pourtant, ce n'est pas des préliminaires qu'il s'agit, mais du traité russe où les émigrés polonais et russes étaient appelés « sujets respectifs ». Chénier dit au Tribunat : « Nos armes ont combattu pendant dix ans pour que nous fussions *citoyens* et nous sommes devenus des *sujets*. Ainsi s'est accompli le vœu de la double coalition. » M. Sorel ajoute aussitôt après avoir cité ces paroles si justes et qui revêtent un véritable sens prophétique, mais s'appliquent à un cas bien déterminé sans rapport avec les préliminaires : « Ces murmures, dans le silence général, prenaient des airs de blâme. Bonaparte en fut affecté au delà de ce qu'on peut dire, et cette impression le *confirma dans la conviction où il était, que, pour exister, la République était condamnée à étendre toujours sa domination.* » C'est prêter en vérité au premier consul un raisonnement

1. *Op. cit.* Les préliminaires de Londres : l'opinion en France.

bien inutile. La République portait en elle une force d'expansion prodigieuse qui tenait originairement non point à la violence de ses armées, mais à la propagation de ses idées qui réveillaient parmi les autres peuples des énergies insoupçonnées pour la libération et l'émancipation. Quant à la politique de conquête, elle n'a été introduite dans la République que par la nécessité de la défense territoriale d'abord et l'intérêt des gouvernants ensuite. Bonaparte, qui la personnifie mieux que tout autre, n'aurait pu proclamer le besoin d'extension que pour couvrir son besoin personnel de domination extravagante. Il ne faudrait pas qu'on pût supposer qu'il n'a fait la guerre que parce que la République était « condamnée à étendre toujours sa domination ». Il a fait la guerre, parce que c'était chez lui un funeste instinct, parce qu'il n'estimait rien au-dessus, et la meilleure preuve en est que, pour instaurer le gouvernement qu'il rêvait, le gouvernement dont la raison d'être tout entière, c'était la guerre, dont le ressort, c'était encore et toujours la guerre, il a renversé la République pour créer l'Empire.

Les conférences pour la paix définitive s'ouvrirent à Amiens le 5 décembre 1801 entre Joseph, le négociateur ou plus exactement le « signataire » habituel du Consulat, et lord Cornwallis. Derrière Joseph, Talleyrand et Bonaparte manœuvraient. Les instructions du plénipotentiaire français portaient que les questions à régler avec l'Angleterre étaient essentiellement les questions maritimes, coloniales. Talleyrand écrit, le 20 décembre, à Joseph : « Vous regarderez comme positif que le gouvernement ne veut entendre parler ni du roi de Sardaigne, ni du stathouder, ni de ce qui concerne les affaires intérieures de la Batavie, celles de l'Allemagne, de l'Helvétie et des républiques d'Italie. Tous ces objets sont absolument étrangers à nos discussions avec l'Angleterre ». Pendant cinq mois, les discussions se déroulèrent et la paix tant vantée, tant souhaitée se vit compromise par les actes du premier consul. Déjà, avant l'arrivée de Cornwallis, il avait renversé la constitution de la République batave et lui en avait donné une autre qui annihilait absolument toute liberté, remettait le pouvoir à un président élu pour trois mois, assisté d'un corps législatif dont trente-cinq membres étaient nommés par le gouvernement et renouvelés par tiers par les électeurs. Ce corps législatif ne pouvait voter que par oui et par non. Les deux chambres existantes refusèrent la constitution nouvelle. Augereau les chassa et organisa le plébiscite. La masse immense de la nation s'étant abstenue, on décida qu'abstention signifiait approbation et la nouvelle constitution fut promulguée le 6 octobre. Non content d'intervenir en Hollande et, comme nous allons le voir, en Italie, le premier consul décidait d'organiser une expédition à Saint-Domingue et, dans ce but, il constituait une armée de [illegible] hommes confiée au général Leclerc. Dans sa pensée, cette île reconquise devait être une compensation à la perte de l'Egypte, un débouché nouveau pour le commerce et l'industrie, en même temps qu'une station sur le chemin de la

Louisiane regagnée par la France. Mais cette expédition « maritime » organisée ainsi, précisément pendant les négociations avec l'Angleterre, avait éveillé à Londres bien des sentiments qu'un homme soucieux avant tout de la paix aurait évidemment préféré laisser dormir. Mais il ne s'en tint pas là seulement et, comme nous le disons plus haut, il porta encore son intervention souveraine en Italie. La réorganisation de ce pays faisait la préoccupation des chancelleries et la gravité avec laquelle elles s'en inquiétaient dénotait avant tout le souci que chaque nation avait d'en profiter, soit directement, par des prises de possession, soit indirectement, par des compensations. Bonaparte résolut de faire seul cette réorganisation et à son seul profit. Il résolut, en conséquence, de réunir à Lyon une grande consulte de délégués cisalpins. Cette consulte comprenait quatre cents membres, bourgeois, magistrats, prêtres, etc., dont le rôle consista à discuter dans des commissions la constitution que Talleyrand apporta à Lyon le 18 décembre 1801. Cette constitution, élaborée à Paris bien entendu, par Maret, Rœderer et Talleyrand lui-même était une sorte de copie du gouvernement consulaire. Les Cisalpins étaient divisés en trois collèges électoraux : *possidenti*, *dotti*, *commercianti*, ce qui donnait un total de sept cents électeurs. Un sénat de huit membres, une consulte de dix (conseil d'Etat), un corps législatif de soixante-quinze (tribunat), donnaient, en raccourci, la constitution française. Un président, élu pour dix ans, concentrait en réalité le pouvoir. Bonaparte recevait de Talleyrand des lettres le pressant de prendre la tête de la nouvelle république. Avec son dédain de grand seigneur, il dit au premier consul en parlant des membres de l'assemblée lyonnaise : « Ils feront tout ce que vous voudrez, sans que vous ayez besoin de leur montrer même une volonté. *Ce que l'on croira que vous désirez deviendra sur-le-champ une loi*[1]. » Bonaparte jugea alors que la situation était ce qu'il souhaitait qu'elle fût. En grand appareil, entouré de « sa maison », accompagné par sa femme Joséphine, il se rendit à Lyon, passa des revues, se fit acclamer, et, quand l'instant fut venu de nommer le président de la République cisalpine, Talleyrand fit en sorte que les Italiens l'offrissent au premier consul. Le 26 janvier 1802, Bonaparte se rendait à la séance solennelle de la consulte et y portait son acceptation : c'est en italien qu'il s'adressa aux membres de l'assemblée en déclarant : « Je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour lui confier la première magistrature. » Il n'eut garde d'oublier de dire que lui-même était l'homme qui avait le plus contribué à leur création ajoutant : « Vous n'avez que des lois particulières ; il vous faut, désormais, des lois générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales ; il faut qu'il prenne des habitudes na-

1. Lettre de Talleyrand à Bonaparte, [illegible] janvier 1802.

tionales. Enfin, vous n'avez pas d'armée... mais vous avez ce qui peut la produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles et l'exemple qu'a donné, dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe. » On peut affirmer que Bonaparte, s'il était accessible au « sentiment », était sincère lorsqu'il flattait les Italiens en leur tenant ce langage et lorsqu'il exaltait leur patriotisme et leur orgueil national. Il avait certainement plus d'affinités l'attirant vers les Italiens qu'il n'avait de penchant naturel d'aller vers les Français. Les Corses sont de culture et de civilisation italiennes et non pas françaises et, aujourd'hui encore, après une longue période de vie française, il suffit de séjourner quelque temps dans la patrie corse pour voir que l'influence profonde qui domine et l'existence et les mœurs est nettement italienne. Le Corse aime trop son indépendance et sa liberté pour accepter jamais la domination de l'Italie, sa voisine si rapprochée — toute l'histoire corse le démontre amplement — mais il demeure, par la langue, par les habitudes, par le tempérament, le frère ou du moins le parent très proche de l'Italien longtemps combattu... Et lorsque Bonaparte dit à la consulte en l'interrogeant : « *Costituzione della Republica... cisalpina?... italiana?...* » et qu'une clameur lui répondit : « *Italiana! Italiana!...* » il dut ressentir quelque fierté à la pensée qu'il restaurait ou ébauchait la restauration de l'unité italienne...

La situation de Joseph à Amiens vis-à-vis de lord Cornwallis devenait difficile. Les Anglais, en effet, trouvaient très étranges les procédés de Bonaparte qui consistaient à profiter des pourparlers pour assurer partout sa situation en dehors des frontières, reculer celles-ci, projeter des expéditions lointaines. Le premier consul retirait en somme de la paix plus d'avantages que de la guerre, et cela sans courir aucun risque, de telle sorte que des Anglais, démêlant ses desseins sur la paix, « les jugeaient, comme on l'a dit si justement, plus redoutables que la guerre même ». La tension fut extrême entre Londres et Paris au début de mars. Des deux côtés, les armements reprirent. Bonaparte, enflant la voix, faisant propager par ses agents et par la presse que toute l'Europe était prête à le soutenir si l'Angleterre rompait les négociations ou l'obligeait à les rompre. En réalité, sa situation était loin d'être brillante, mais il voulait frapper les esprits, il voulait hâter la paix, forcer la main à l'Angleterre et à son gouvernement qui tremblait, s'il n'obtenait pas des améliorations aux conditions primitivement fixées, de tomber sous les coups de l'opposition et du parti de la guerre à outrance. Enfin, le 25 mars, les signatures furent échangées ; le traité d'Amiens, qui se résume de la façon suivante, mettait fin à la seconde coalition :

Il y a la paix entre la République française, le roi d'Espagne[1], la République batave[2], d'une part, et, d'autre part, le roi de Grande-Bretagne et

1. Représenté par Azara.
2. Représentée par Schimmelpenninck.

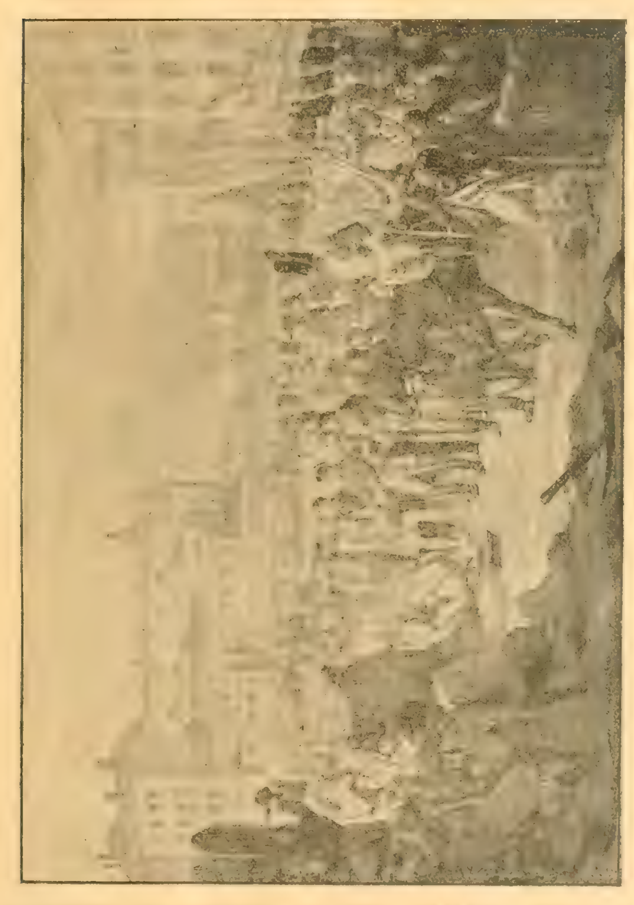
d'Irlande. L'Angleterre garde Ceylan et la Trinité, restitue les autres colonies de la France et de ses alliés. L'intégrité de la Porte[1] est garantie. Le prince d'Orange recevra une indemnité ; Malte sera rendue à l'Ordre, neutre et indépendante, sous la garantie des grandes puissances, avec une garnison napolitaine pour un an ou plus, s'il est nécessaire. L'Angleterre évacuera l'île dans les trois mois qui suivront la ratification du traité. La France évacuera Tarente et les Etats romains. L'Angleterre évacuera tous les points qu'elle occupe sur l'Adriatique, la Méditerranée dans le mois qui suivra les ratifications ; les colonies dans les six mois[2].

Les limites fixées aux négociations par la diplomatie du Premier Consul n'avaient donc pas été franchies et c'est bien une paix maritime qui a été signée. Tout ce qui touchait au continent avait été écarté et il semblait que l'Angleterre n'eût pas s'en préoccuper. Il y avait là comme une convention tacite de ne pas soulever des questions tellement brûlantes que toute paix eût été impossible si elles avaient été débattues avec la passion soulevée par elles. Mais ce silence cachait l'explosion inévitable et prochaine, d'autant plus qu'au point de vue colonial et maritime l'Angleterre ne pourrait admettre que Bonaparte développât les avantages que la France allait retirer de la pacification. Qu'il fut le maître sur le continent, elle l'ignorait ou faisait semblant de l'ignorer, mais elle voulait rester maîtresse des mers. Le roi George renonçait au titre de roi de France porté par les rois d'Angleterre depuis la guerre de Cent Ans, mais il ne faudrait pas que sa puissance anglaise fût heurtée par des rivaux, car alors il se retournerait encore vers le continent européen et y rechercherait les avantages perdus. Pour que la paix durât, il aurait fallu, écrit M. Sorel, « une France encore exaltée de sa Révolution, refrénant tout à coup et apaisant les passions qui la poussaient depuis dix ans à déborder sur l'Europe et qui, tournant son enthousiasme en sagesse, sa superbe en modestie, son impétuosité en prudence ; ne songeant plus qu'à jouir dans son magnifique territoire des bienfaits de la liberté, des produits de son travail, du génie de ses peuples, qu'à s'enrichir, à créer des chefs-d'œuvre ; se désintéressant même de ses conquêtes, renonçant à l'Égypte, renonçant aux Indes, aux Antilles, à la Méditerranée, pour ne point offusquer les Anglais ; ouvrant par un traité de commerce son marché à leur industrie, sauf à ruiner la sienne, afin de les consoler de la conquête d'Anvers et de Cologne ; désertant ses arsenaux, rentrant ses flottes, reculant devant l'Autriche en Italie et lui restituant la Lombardie, reculant devant la Prusse en Allemagne ; abandonnant à la Russie la suprématie du Saint-Empire et la tutelle de l'Empire ottoman. Et, ce qui est plus invraisemblable encore, une Europe, fascinée par tant de modération, renonçant à envahir à mesure que la France recule. La

1. Des préliminaires avec la Turquie avaient été signés le 9 octobre 1801. Sébastiani était parti avec une lettre de Bonaparte pour le sultan.

2. Sorel, o. c., p. 201-202.

France gardant assez de prestige et l'Europe assez de réserve pour que, Français républicains et rois coalisés contre la Révolution missent l'arme au pied, chacun sur leur rive du Rhin, respectant les indications de « la nature », telles que les avait prescrites la Convention.[1] » Ce rêve de modération et de



Ruines de Lyon relevées.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

sagesse était d'une réalisation impossible, car la France n'existait plus. Les Français républicains étaient refoulés dans l'histoire, la liberté française, source de toute force morale et de toute sagesse, était éteinte. Un homme avait tout accaparé, tout ruiné. Lui seul voulait et agissait. Ni la nature, ni la raison bientôt ne pourraient l'arrêter.

1. O. c., p. 204.

Ce traité, qui contenait en germe les guerres prochaines, intervenait pour donner à Bonaparte aux yeux du peuple français une auréole glorieuse et le moyen de poursuivre ses vues d'ambition démesurée. Il l'a exploité, comme chacun de ses autres actes, pour augmenter sa puissance, il le brisera quand il voudra atteindre plus haut encore. Il traînait la France derrière lui.

L'ÉCRASEMENT DE LA LIBERTÉ

Nous avons vu forger les armes nécessaires à l'anéantissement définitif de la liberté. La Constitution de l'an VIII réduisait la nation politique à une caste directement soumise au Premier Consul. La réforme administrative mettait dans sa main les ressorts de toute la vie intérieure du pays. Le Concordat lui donne des missionnaires de despotisme. Les guerres lui donnent la gloire sanglante et lui fournissent le moyen de retenir à l'extérieur des énergies dangereuses et de fixer au delà des frontières l'attention inquiète de la nation. La paix lui apporte un tribut de reconnaissance.

Fort des armes qu'il s'est données et de toutes les causes d'affaiblissement moral qu'il a semées dans la nation, abrité derrière le double rempart de crainte et de reconnaissance élevé par la guerre et par la paix, Bonaparte accomplit la réalisation de son rêve : il domine les partis, il les brise s'il le faut, il ruine la lutte des classes en se plaçant tellement haut et tellement loin, dans une apothéose fantastique au-dessus de ces partis et de ces classes, et en concentrant à un tel point toute la vie nationale en sa seule personne, qu'il devient l'arbitre permanent des individus, leur maître absolu. « C'est le mot de *vertu* que les hommes de la Révolution avaient d'habitude associé au mot de *patriotisme*. Au lieu du mot de vertu, Bonaparte commença à employer le mot *honneur*... Une émulation entre les Français pour un but fixé par Bonaparte, voilà le nouveau patriotisme. La gloire d'avoir été proclamé par Bonaparte vainqueur dans cette émulation, voilà l'honneur. C'est bien cet *honneur* où Montesquieu avait vu le ressort des monarchies, et c'est bien un retour à l'esprit monarchique, un changement des citoyens en sujets que Bonaparte prépare par cette substitution du mot d'honneur aux mots de vertu, de liberté, d'égalité dont la Révolution avait aimé à décorer le patriotisme. Il ne s'agit plus autant d'aimer la patrie pour elle-même : on va s'habituer à l'aimer pour un maître, dans un maître, comme au temps de l'ancien régime[1] ». Il faut ajouter, pour montrer l'inanité et la monstruosité de ce nouveau « patriotisme », qu'il se résumait dans un homme qui n'avait de patrie que là où il avait du pouvoir, et qui n'était Français que parce que la France lui donnait ce pouvoir...

Nous devons étudier de quelle manière il a définitivement asservi la nation, comment il s'est servi des armes qu'il avait préparées pour cette œuvre d'asservissement, comment il a tiré parti des circonstances favorables. La marche vers l'absolutisme se divise en deux phases : c'est d'abord la simple transformation des pouvoirs consulaires par l'établissement du Consulat à vie et du droit de désignation d'un successeur (Constitution de l'an X-4 août

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 270

1802). C'est ensuite la proclamation de l'Empire (Constitution de l'an XII-18 mai 1804), qui marque l'effondrement de la liberté. Bonaparte a trouvé, sur sa route vers l'absolutisme, des adversaires, il s'est heurté à des difficultés intérieures ou extérieures. Nous devons montrer comment il les tourna ou les renversa.

PREMIÈRE SECTION

Jusqu'à l'établissement du Consulat à vie.

CHAPITRE PREMIER.

LA PACIFICATION DE LA VENDÉE.

Le rétablissement de l'ordre dans les départements de l'ouest était une condition essentielle de la stabilité de tout nouveau gouvernement. Les « patriotes » royalistes, soutenus par l'or anglais, devaient se soumettre ou toute lutte extérieure était dangereuse, toute action intérieure empêchée. Bonaparte, dès les premiers jours du Consulat, envisagea les moyens de terminer l'insurrection. Hédouville[1], général en chef de l'armée d'Angleterre, venait d'entreprendre des négociations singulières avec les chefs chouans, les traitant non pas, comme avait fait Hoche (1796), en rebelles dont on attend soumission aux lois de la République, mais en chefs avec qui on passe des conventions et de qui on reconnaît les pouvoirs. Bonaparte avait à ce moment besoin de se concilier tout le monde, il avait des intrigues dans tous les partis — il n'était d'aucun — promettait aux uns et aux autres sans distinction des choses absolument contraires. Il laissa donc faire Hédouville et, le 26 décembre 1799, il reçut même d'Andigné, chargé de proposer la paix au nom de Frotté, Châtillon, Bourmont, d'Autichamp et les autres chefs de bandes. L'agent royaliste de Neuville et Tailleyrand assistaient à l'entrevue. Les royalistes, sans doute autorisés par certaines ouvertures de Bonaparte avant le coup d'Etat, croyaient alors que le général travaillait pour eux. Le consul demande à d'Andigné : « Que vous faut-il pour cesser la guerre civile? Deux choses, répond Hyde de Neuville, Louis XVIII pour roi légitime en France, et Bonaparte pour le couvrir de gloire[2] ! » Les délégués royalistes eurent cependant tôt fait de se convaincre qu'ils s'étaient trompés et Hyde de Neuville dut écrire au comte d'Artois : « M. d'Andigné a vu par lui-même, en se réunissant à moi pour la démarche qu'il se disposait à faire seul, qu'il n'y a rien à espérer d'un homme comme Bonaparte. » Cependant, le consul persista dans ses procédés de conciliation. Hédouville put conti-

1. Gabriel Deville, p. 542.
2. Ernest Daudet, *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*, p. 15.

nuer à intriguer avec Mme Turpin de Crissé et les chouans dans des conférences tenues à Candé, près d'Angers, pendant que Bonaparte faisait rechercher l'abbé Bernier par le commissaire des guerres Barré et le priait de négocier avec les prêtres réfractaires. Enfin, dans les derniers jours de l'année 1799 (28 décembre-7 nivôse an VIII) était publiée la proclamation aux habitants des départements de l'ouest[1] leur annonçant le retrait de la loi sur l'emprunt forcé, le retrait de la loi sur les otages, l'établissement du simple serment : « Je promets fidélité à la Constitution », la promesse de laisser aux cultes l'exercice des offices consacrés. Un arrêté des consuls ordonnait la remise « des armes de toute espèce, notamment les pièces de canon et les fusils, qui ont été fournis par les Anglais » entre les mains du général Hédouville, et accordait l'amnistie générale aux rebelles. La réponse des chouans à ces mesures ne tarde pas. Frotté déclare qu'il faut faire la guerre à outrance. « C'est, écrit-il, le seul parti qui nous reste pour sauver nos pays, nos armes et notre honneur. » Quant à Georges Cadoudal, « il est en relations avec la nouvelle agence royale de Paris dont son ami Hyde de Neuville est l'âme et qui a formé ce plan : livrer Belle-Isle et Brest aux Anglais; amener enfin un prince, le comte d'Artois ou le duc de Berry, en Bretagne, avec les auxiliaires russes, débarqués d'îles normandes, et avec le général Pichegru, pour faire déserter les troupes républicaines, tandis que serait provoqué dans la capitale un mouvement insurrectionnel et que la reprise d'armes du Morbihan se développerait à travers tous les départements de la Bretagne[2]. » Le temps passait ainsi, et, loin de déposer leurs armes, les chouans les fourbissaient pour de nouvelles luttes. Bonaparte ne pouvait plus attendre : les campagnes contre l'Autriche allaient s'ouvrir, il songeait à prendre la tête de l'armée de réserve qui devait descendre en Italie, il fallait donc que l'ouest se soumît et promptement, il fallait en finir avec les bavardages de Mme Turpin de Crissé et les atermoiements de toutes sortes. Le 7 janvier, Bonaparte écrit à l'armée d'Angleterre qu'il n'y a plus sous les armes que des « brigands, des émigrés, des stipendiés de l'Angleterre »; il attend bientôt la nouvelle « que les chefs des rebelles ont vécu. » Le 11, une proclamation du même style est adressée aux habitants des départements de l'Ouest et un arrêté interdit toute négociation avec les « brigands », ordonne « de traiter comme rebelle toute commune donnant asile et protection aux brigands et de passer au fil de l'épée les habitants pris les armes à la main. » Le 14, une nouvelle armée de l'ouest, forte de 60 000 hommes, est donnée au général Brune dont Hédouville devient le lieutenant. Les instructions données à Brune sont énergiques : il doit marcher sur le Morbihan, couper toutes relations entre Georges et l'Angleterre « brûler quelques métairies et quelques gros villages », « rendre la guerre

1. *Supra*, p. 66.
Chassin. *Les Pacifications de l'Ouest*, III, 518-519.

terrible »; si les chefs se soumettent, Brune doit accepter ces soumissions, mais « sans aucune espèce de pourparler diplomatique ».

Brune prit son commandement à Nantes le 20 janvier, et les opérations commencèrent aussitôt avec un double aspect : opérations pour la pacification par Hédouville, opérations de guerre par Brune. « Je porte la terreur et le respect, écrit Brune[1], et le général Hédouville attire la confiance. Voilà deux rôles. »

Le 22 janvier 1800[2] (2 pluviôse an VIII), Bourmont, attaqué à Meslay par le général Chabot et complètement battu, demandait à se soumettre comme venaient de le faire d'Autichamp, de Suzannet et de Châtillon. Peu après, La Prevalaye, qui tenait dans la Haute-Bretagne, réclamait la paix, à son tour (29 janvier), suivi, après quelques combats sans grande importance mais favorables aux troupes consulaires, par du Boisgny.

Les opérations contre Cadoudal marchèrent dès lors rapidement. Brune, conformement aux instructions du premier consul, dirigea sa concentration sur le Morbihan, et ses lieutenants, Hardy, Gemy, Grigny, refoulèrent et battirent les troupes de Georges à Grand-Champ, Plaudren, Muzillac, interceptant, par l'occupation de la presqu'île de Rhuis, les communications entre le rebelle et les Anglais. De Vannes, Brune s'empressa d'adresser une proclamation aux habitants du Morbihan, promettant l'amnistie pour tous ceux qui renonceraient à demander aux étrangers leur appui et voudraient accepter la constitution républicaine, mais montrant, avec les échecs partiels partout éprouvés par les chouans, la défaite finale qui les attendrait s'ils persistaient à vouloir combattre : « Vous avez déjà éprouvé des pertes sensibles dans quelques petits combats, dans des rencontres de troupes en marche; mais, malheureux, l'heure terrible de la guerre, de la guerre dévastatrice n'a pas encore sonné! ». Georges Cadoudal, sans l'appui anglais et serré de près par des troupes bien commandées, ne pouvait tenir longtemps. Il capitula. Mais c'est à ce moment que se produisit un singulier incident qui montre la faiblesse au moins singulière d'Hédouville et l'embarras où ses relations personnelles avec le monde chouan mettaient aussi bien Brune que le premier consul. Hédouville, en effet, au lieu de stipuler avec les chefs qui lui avaient fait leur soumission la nécessité absolue d'un désarmement complet, avait « laissé leurs fusils, pour leur défense personnelle, aux propriétaires et aux fermiers... ». Brune exigeait de Georges qu'il se rendît sans condition. Bourmont, qui s'en était tenu aux stipulations d'Hédouville et n'avait pas désarmé, écrivit au général en chef, le menaçant de reprendre la campagne si Georges était désarmé. Bonaparte, mis au courant, s'emporta et écrivit à Hédouville, le 13 février : « Bourmont nous joue. Il n'a rendu ni ses canons ni ses armes. Donnez l'ordre aux généraux qui commandent au Mans et à Laval de réunir

1. Lettre à Bonaparte, le 22 janvier.
2. La suspension d'armes était expirée de la veille.

leurs troupes et de les diriger contre ce rebelle. Faites connaître à Bourmont, qu'il ait à rendre ses canons vingt-quatre heures après votre sommation; trois mille fusils trois jours après. Sur sa réponse négative, mettez-vous à la tête de vos troupes et ne quittez vos bottes que lorsque vous l'aurez détruit... C'est sur Bourmont, Frotté et Georges, que comptent les Anglais, et c'est sur cette diversion de la guerre des chouans que les ennemis espèrent pour le couronnement de la campagne prochaine[1] ». C'est là qu'est le vrai souci de Bonaparte : la campagne prochaine ! C'est d'elle, nous le savons, c'est de son issue victorieuse qu'il attend l'affermissement de son pouvoir, aussi précise-t-il : « Il faut que dans la première décade de ventôse ces trois foyers de guerre civile soient éteints à la fois ». Bourmont et Georges durent se rendre conformément aux instructions du premier consul et remettre leurs armes, après quoi l'un et l'autre furent envoyés à Paris où Bonaparte les reçut. A Bourmont, il conseilla de « vivre en citoyen paisible[2] ». Quant à Georges, il lui parut « un gros Breton dont peut-être il sera possible de tirer parti pour les intérêts mêmes de la patrie...[3] ».

En Normandie, Frotté avait repris la lutte et ses lieutenants, Chandellier, La Chapelle, le capitaine Charles, Commarque, parcouraient toute la région de l'Orne, du Calvados, de la Manche, pillant et brûlant au nom du roi. Pendant le mois de janvier 1800, ils attaquent Alençon (14), Vimoutiers (17), Bellevue (19), Gaie (20) sans que le général Guidal fasse rien pour les arrêter. Bonaparte cependant était décidé à agir avec la dernière rigueur contre Frotté et les chouans de Normandie et cela, comme le prouve M. Chassin, pour se venger du « caractère très particulièrement antibonapartiste » qui marqua la guerre civile dans ses derniers jours. Un exemple en est fourni dans la *Lettre d'un Français en réponse à la proclamation du Corse Bonaparte aux provinces de l'Ouest* et qui fut affichée en Normandie. L'auteur disait au premier consul : « ... Tu n'es qu'un étranger obscur, élevé dans les écoles du roi, après la conquête de ta petite patrie... Tu as su conduire en Egypte un grand nombre de braves pour y faire périr ou laisser dans l'abandon et l'éloignement tes concurrents... » Afin d'éviter le retour des lenteurs mises par Hédouville dans les négociations avec les rebelles, lenteurs résultant, nous le savons, de ses attaches avec eux, Bonaparte rattacha la Normandie à la division de Paris commandée par Lefebvre et envoya Chambarlhac avec les 43e et 49e demi-brigades pour détruire les bandes royalistes. Le 26 janvier, Frotté était battu à Cossé; le 4 février, Commarque manquait de tomber entre les mains de Chambarlhac au château de Chaux

1. Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 568-569.
2. Lettre de Clarke à Hédouville, 21 février 1800.
3. Lettre de Bonaparte à Brune, 5 mars 1800. Fouché employa Bourmont dans l'Ouest pour une mission « restée mystérieuse, qu'il remplit, semble-t-il, avec une rare d[illegible], mais qui, en somme, aboutit à paralyser les derniers efforts des chefs vendéens ins[illegible]. Traqué, menacé, ayant à ses trousses les espions et les sicaires de Fouché, Georges se décida à quitter la France, la menace à la bouche. » (Madelin-Fouché, t. I, p. 307.)

Le Chandellier et Charles étaient dans le même temps battus par Guidal et Jaume à Ecouis et à Tressé. Voyant ses troupes partout battues, et influencé par la soumission de la Vendée et de l'Anjou, Frotté décida alors de déposer les armes à son tour (7 février), et il adressa à Hédouville une lettre dans ce sens : « Voulant éviter à mon pays resté seul sous les armes les malheurs dont il peut être menacé dans cette guerre, j'ai l'honneur de vous faire part que je souscris, pour les départements où je commande les royalistes, aux mesures déjà prises par les autres chefs royalistes pour le rétablissement de la tranquillité dans les provinces de l'Ouest. Quant à moi, monsieur, je fais abnégation de toute prétention ou réclamation personnelle... Il est trois articles, entre autres, sur lesquels je dois insister : 1° le non-désarmement, parce que je n'aurai ni la volonté, ni le pouvoir de le faire faire; 2° la mise en liberté des prisonniers arrêtés comme nos partisans dans les quatre départements de l'Orne, Manche, Calvados et Eure; 3° la sûreté et la tranquillité des propriétés des campagnes et de tous les individus ayant fait partie de mon commandement... » Hédouville n'avait plus autorité pour négocier, et Bonaparte dut se féliciter de lui en avoir ôté tout moyen, car il touchait à sa vengeance. Ce qu'il veut, c'est la mort du chef royaliste : voyez ce qu'il écrit à Lefebvre le 10 février : « Envoyez à Chambarlhac un officier de votre état-major qui ne reviendra qu'avec la nouvelle de la mort ou de la prise de Frotté »; à Gardanne[1] le 11 : « Ce n'est pas le cas de faire aucun accommodement avec Frotté... Vous pourrez promettre 1 000 louis à ceux qui tueront ou prendront Frotté... » C'est dans ces dispositions d'esprit que le premier consul reçut la nouvelle de la soumission. Guidal négociait; il lui fait immédiatement savoir que le gouvernement n'acceptera que la reddition complète sans aucune condition, le désarmement immédiat[2]. Frotté devait venir lui-même faire sa soumission. Le chef normand vint donc retrouver à Alençon ses amis Commarque et Hugon qui y tenaient des conférences avec Guidal. Arrivé le 15 février, il discutait chez Guidal, lorsque, à un certain moment, le général s'absenta. Aussitôt, des grenadiers pénétrèrent dans l'appartement où se tenaient les royalistes et les arrêtèrent. Dirigés sur Paris, sous la garde de 1 500 hommes, ils venaient d'arriver à Verneuil, lorsqu'un ordre du général Lefebvre parvint au chef de brigade Bisson, portant commandement de faire juger immédiatement les prisonniers par une commission militaire. Il fut ainsi fait (17 février), et, le 18, Frotté et six autres chefs, — Hugon, Commarque, Verdun, Casimir, Saint-Florent, Pascal Seguiral, — étaient fusillés. Ni l'arrestation, ni la mise en jugement, ni l'exécution ne furent ignorées de Bonaparte. C'est, au contraire, de Paris que vinrent tous les ordres qui aboutirent à la mort de Frotté. Le

1. Gardanne avait remplacé le général Cauclaux à la tête de la 14e division.
2. Lettre de Clarke à Guidal, 14 février.

premier consul écrit à Brune le 18 : « Frotté a été pris avec tout son état-major ; je m'étais refusé à aucun traité, il doit être fusillé. »

Cette exécution voulue, ordonnée par Bonaparte autant par vengeance personnelle qu'en vue du rétablissement de l'ordre dans l'Ouest, a soulevé



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

de nombreuses polémiques. Elle est pour nous encore une indication des éléments constitutifs de la politique de Bonaparte : Frotté résiste, Frotté insulte ; qu'on le tue. Le jugement est un jugement de comédie, il s'agit de frapper et rudement. Frotté est venu pour parlementer, qu'importe ! C'est le résultat qui seul est intéressant et l'on n'a pas à s'embarrasser des règles ordinaires lorsqu'il s'agit de se débarrasser d'un ennemi. La procédure,

cette garantie de la liberté des citoyens, n'est pas de mise avec les tyrans.

La mort de Frotté eut bien les conséquences qu'en espérait le premier consul. Elle marque la fin de la grande chouannerie. Pendant les jours qui suivirent l'exécution, le désarmement se poursuivit d'une façon générale dans tous les départements de l'Ouest, et, au moment de marcher contre l'Autriche, Bonaparte faisait prendre un arrêté des consuls déclarant que : « L'empire de la Constitution cesse d'être suspendu dans les départements des Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Inférieure et que les mesures extraordinaires déterminées par l'arrêté du 26 nivôse cessent d'être en vigueur[1] ». L'opinion publique ne s'inquiéta pas de savoir dans quelles circonstances Frotté et les autres chefs royalistes avaient disparu : c'étaient avant tout, des alliés de l'Angleterre, des traîtres qui, au nom de leur Dieu et de leur roi, avaient pactisé avec l'étranger, recevant de lui des hommes et de l'argent; ils avaient fait une guerre de brigands aux troupes républicaines, aussi l'on sut gré au gouvernement d'en avoir débarrassé la France. Cette guerre civile de l'Ouest s'achevait dans la ruine et la désolation de toute une contrée et finissait par l'épuisement même des forces autochtones. Mais cette fin de guerre civile, à qui profite-t-elle ? L'opinion publique ne veut voir que Bonaparte et ne croit qu'en Bonaparte. C'est à lui qu'est due la pacification de l'Ouest. C'est lui qui a ramené à la République les chouans égarés. La popularité du premier consul s'accroissait donc encore, grâce à cette pacification, et la chouannerie, qui devait aboutir à la restauration du trône des Bourbons, s'achevait donc pour le plus grand bien de celui qui devait les remplacer. Elle contribuait ainsi, il est vrai, au rétablissement d'un trône.

CHAPITRE II

CONSPIRATIONS ET OPPOSITION

La grande guerre étant finie pour les royalistes, mais leurs désirs de restauration restant les mêmes, et leur volonté de se venger étant accrue, il était inévitable qu'ils ne fissent tout ce qui était en leur pouvoir pour renverser le gouvernement consulaire. Généralement bien doués pour l'intrigue, entraînés aux complots et aux manœuvres sourdes par plusieurs années d'une lutte de traîtrises, ils allaient, à Paris même, tenter de remporter la victoire. Ils voulaient la chute de Bonaparte depuis qu'ils étaient assurés qu'il travaillait pour lui et non pour les Bourbons. Mais d'autres aussi songeaient à faire tomber le parvenu corse. Ceux-là c'étaient les « exagérés » les « exclusifs », les anarchistes, comme disait le premier consul. Nous avons trouvé dans les originaux des bulletins de police conservés aux Archives nationales

1. Arrêté du 1er floréal an VIII (21 avril 1800).

un passage qui explique ce que l'on pouvait appeler *anarchique* sous le Consulat. Le policier rapporteur écrit au sujet de la représentation de *Cinna*[1] : « Le premier consul a assisté hier à la représentation de *Cinna*. Il était avec Mme Bonaparte. A son entrée et à sa sortie du spectacle, il a été salué par des acclamations prolongées. On croit l'avoir vu en uniforme de garde national. Il s'est retiré après la tragédie. Plusieurs passages de cette pièce qui offrent des allusions favorables au gouvernement ont été saisis et applaudis. Dans celui où Maxime exprime ses *principes anarchiques*[2], il y a eu quelques mouvements pour approuver. La grande majorité des spectateurs les a refrénés par ce seul mot : Silence! » Ainsi, c'est dans le répertoire de Corneille que la police consulaire trouvait l'exposé de principes anarchiques! Le public avait osé applaudir Maxime; aussi, par prudence, — le bulletin dit *par ordre*, — l'acteur chargé de ce rôle omit les vers suivants :

Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême;
Mais, pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de régner.

Les « exagérés », c'est-à-dire, en somme, les derniers Jacobins, les républicains sincères, qui voyaient de jour en jour la liberté disparaître et laisser place au pouvoir de Bonaparte, cherchaient à augmenter leur nombre en gagnant les ouvriers. A Paris même, où il y eut des crises économiques cruelles pour le prolétariat, ils cherchèrent à agiter les faubourgs. La police, qui grossit et exagère toute chose, ne cessait d'exercer sa surveillance et, en parcourant les papiers gardés dans les cartons des Archives, on est bien obligé de reconnaître que, s'il y a des traces constantes de cette surveillance, il n'y a pas d'indices sérieux permettant de croire que les ouvriers éclairés par les agitateurs démocrates songèrent à les suivre. Quand le pain manquait, quand la guerre sévissait, les « anarchistes » parcouraient les quartiers populaires et parlaient de la Révolution avortée, de la condition lamentable du peuple pris entre ces deux alternatives : donner des hommes destinés à aller se faire tuer pour la plus grande gloire du premier consul; mourir dans la misère et sans murmurer, pour qu'on pût parler du calme rétabli sous l'autorité de Bonaparte... Mais il n'y avait plus de ressort dans l'agglomération ouvrière. L'armée, au contraire, a fourni un contingent sérieux « d'anarchistes ». Une quantité d'officiers réformés demeuraient oisifs et mécontents, envieux aussi de la gloire d'un des leurs. La propagande républicaine fut même assez active parmi les troupes, il y eut des tentatives pour tâcher d'amener des soulèvements. On disait et on faisait dire dans les casernes que Bonaparte, d'accord avec l'étranger, voulait se faire proclamer

1. Bulletin du 14 pluviôse an IX. F7 3702.
2. Une feuille adjointe au Bulletin donne une version un peu différente et dit « principes démagogiques ».

roi. A Angers, par exemple, on afficha sur les murs, en juillet 1801, un « placard incendiaire » ainsi conçu :

Travail du 14 juillet an IX.

« Compagnons, soldats de toutes armes, sauf les gendarmes qui ne ser-« vent que comme bourreaux. Vive la Nation ! Nos maîtres se f..... de nous « et nous traitent contre toute règle républicaine. Ils ont des tons de supé-« riorité insupportables, plus offensants que ceux des cy-devants. Ne le souf-« frons pas davantage ; ce que nous avons fait, nous pouvons le défaire et « mettre au pas les héritiers des vivants. Chacun doit hériter à son tour et « occuper les places. Au 14 juillet, les soldats doivent être officiers, les offi-« ciers soldats, les généraux tambours : ils savent faire du bruit par leur ton « de nouvelle fabrique. Mes amis, vous êtes des c... si vous ne suivez pas « cet avis[1] ».

Il y a de nombreux témoignages de toute cette agitation, mais le parti républicain s'en tenait aux mots, aux phrases menaçantes. La police relevait les intentions... « Hier, à cinq heures, lit-on dans le recueil publié par M. Aulard[2], dans un cabaret de la rue du Plâtre-Jacques, sept ouvriers et un particulier d'une classe supérieure chantaient la *Marseillaise* avec le ton d'effervescence qui régnait dans le temps de la Terreur et qui paraît extraordinaire dans ces jours de tranquillité et de satisfaction générales. Ils appuyaient avec affectation sur la finale de chaque couplet : *Qu'un sang impur*... Ils ne pouvaient avoir que des intentions coupables, car l'entrée d'un étranger dans ce cabaret a suffi pour les faire cesser. »

Bonaparte ne craignait pas sérieusement les menées des royalistes contre sa personne, et il craignait tout au contraire des Jacobins. « Ayant lui-même servi autrefois dans ce parti, il se savait l'objet de cette haine spéciale qui s'attache aux défectionnaires, mais ses souvenirs du temps de la Terreur lui faisaient illusion sur ce que les Jacobins, décimés par tant de proscriptions ou gagnés par les faveurs du pouvoir, étaient alors en état d'oser et d'entreprendre[3]. » Bonaparte a eu peur, véritablement peur des républicains. Le jour où il a acquis la certitude qu'il parviendrait au pouvoir absolu, il a regardé dans la nation pour savoir quelles sortes d'hommes pouvaient l'empêcher d'y parvenir. Des royalistes il croyait n'avoir rien à craindre, et, du reste, il faisait tout pour se les concilier, ainsi que nous le verrons en nous occupant des radiations faites sur les listes d'émigrés. Ces gens avaient l'habitude et le goût du joug, il était donc en droit d'espérer qu'ils se soumettraient. Au contraire, il gardait de la Révolution le souvenir d'indomptables énergies exaspérées contre toute tyrannie et prêtes à tout pour renverser les obstacles dressés sur le chemin de la liberté. C'est parce qu'il avait

1. Archives nationales, F7 3702.
2. *Paris sous le Consulat*, p. 808 (14 novembre 1800).
3. Fouché, I, 318.

peur qu'il haïssait. Un homme pourtant, auprès de lui, s'efforçait de calmer ses craintes et de le mettre en garde contre le péril de droite, qu'il estimait plus dangereux et plus certain que le péril de gauche. Fouché, dont Pasquier a pu dire avec raison qu'il avait « un art incomparable pour faire des dupes », mais qui avait aussi le génie de la police et, voyant juste, était précieux quand il voulait bien communiquer ses vues, gardait la juste notion des véritables risques encourus par le premier consul. Il était bien placé pour être renseigné. « On voyait chez lui, écrit son historien M. Madelin, Tallien, Barère, Méhée, jacobins irréductibles, qui lui servaient au besoin d'intermédiaires avec un parti qu'à tort le Premier Consul croyait très redoutable; et, par un contraste piquant, on y en rencontrait aussi des femmes de l'aristocratie mal ralliée comme Mmes de Vaudémont et de Custine, des chouans comme Bourmont et Suzannet, des royalistes comme Malouet et Cazalès. En dehors de ces représentants des partis extrêmes, dont s'entourait celui qu'on avait chargé de les réprimer au besoin, on voyait avec étonnement tous les éléments d'opposition sourde se grouper derrière le ministre. Mme de Staël, déjà fort mal avec les Tuileries, recevait Fouché, en était reçue, débitrice de plus d'une grâce; par elle, le ministre tenait Benjamin Constant. Le dévoûment de Fouché à Bonaparte était limité aux avantages qu'un tel dévoûment lui rapporterait. En pluviôse an VIII (janvier 1800), le ministre de la police acquit la certitude que ses craintes du côté des royalistes étaient fondées. Il découvrit, en effet, à Paris même, une organisation savante présidée par le chevalier de Coigny, et qui réunissait pour l'action contre-révolutionnaire Hyde de Neuville et son beau-frère, l'ancien député Larue, un policier bien expert, Dupéron, un abbé intermédiaire avec l'Angleterre, nommé Ratel, un autre abbé propagandiste, nommé Godart, et enfin un ami de Bourmont, le chevalier Joubert, chef d'une bande de douze individus chargés d'enlever Bonaparte. Cadoudal à Londres, le marquis de Rivière à Vienne, surveillaient l'exécution du plan qui fut dévoilé par la saisie des papiers de « l'agence anglaise », comme l'appela Fouché. C'est à la veille du départ du premier consul pour l'Italie que Fouché dévoila l'affaire (floréal an VIII-avril 1800) : Brest devait être remis aux princes; Bonaparte enlevé et assassiné sur la route de la Malmaison; Louis XVIII rentrer en France. Le chevalier de Coigny fut arrêté et Joubert fusillé. Bonaparte dut convenir que Fouché lui avait rendu service et avait vu juste. « Deux ou trois découvertes comme le comité anglais, lui écrit-il, et vous aurez dans l'histoire du temps un rôle honorable et beau ». Il semblerait donc que le premier consul, après cela, dût se méfier des royalistes et ne plus garder aux républicains la haine qui l'animait. Il n'en fut rien. C'est à peine s'il consentit à se souvenir que, depuis plusieurs années, il y avait dans les prisons de malheureux êtres enterrés vifs pour avoir eu la foi dans l'idéal prêché par Babeuf, et c'est contre lui-même qu'il accorda à Fouché la signature d'un décret qui leur rendait la vie. Pen-

dant la campagne de Marengo, il y eut, dans la famille même de Bonaparte et dans son entourage immédiat, des projets élaborés pour transformer le personnel du gouvernement, au cas d'un revers éprouvé par le premier consul ou au cas de sa mort. Il sut que Joseph, Talleyrand, Sieyès, Fouché, Carnot, Lafayette avaient brigué la première place. « Il avait côtoyé l'abîme : à Marengo, la déroute; à Paris, la défection, le complot... Il ferma les yeux, il se tut... Mais la confiance disparut. Il éprouva l'effroyable solitude du pouvoir absolu. Tout se fit instrument entre ses mains; tout, aussi, se dessécha, se refroidit, tourna à l'acier, au rouage de machine[1] ». L'obsession du complot devient alors puissante dans l'esprit du despote, et toujours l'obsession du complot anarchiste. Bonaparte avait à côté de la police de Fouché sa police particulière, et c'est d'elle qu'il tint l'avertissement d'un complot tramé par les exagérés Arena et Cerrachi. Les dessous de cette lamentable histoire restent obscurs. D'après Barère[2], toute la conspiration d'Arena aurait été inventée par Talleyrand et Bourrienne, jaloux de Fouché et désireux de montrer à Bonaparte qu'il ne savait pas diriger la police. En réalité, Fouché savait fort bien à quoi à s'en tenir sur le complot qui n'existait réellement pas. Cependant, le 2 brumaire an IX (23 octobre 1800), il adressa aux consuls un rapport où il déclarait avoir découvert une abominable conspiration dont le but était de faire poignarder le premier consul à l'Opéra. En réalité, lorsqu'il avait vu que Bonaparte lui dénonçait lui-même le complot, il avait chargé ses agents provocateurs d'attirer quelques républicains, dont Arena, Cerracchi, Demerville, Topino-Lebrun, dans un piège où ils allèrent donner, et, le 10 octobre, ils furent arrêtés à l'Opéra. Ils avaient des poignards sur eux. Aussitôt l'opinion publique fut savamment travaillée : il devait y avoir trente conjurés à l'Opéra; on devait incendier le bâtiment, mettre à mort tous les spectateurs[3]... Comme il fallait s'y attendre, les arrestations se multiplièrent, et les sentiments « bonapartistes » s'accrurent en raison directe du « péril » couru. Le 10 pluviôse an IX, après le jugement du tribunal criminel de la Seine, Arena et ses amis furent guillotinés.

Fouché, pour bien montrer ses qualités et prendre sa revanche en découvrant à son tour un complot — triste gouvernement que celui où l'émulation entre les serviteurs de la chose publique ne s'exerce que dans la découverte de pseudo-conspirateurs! — fit arrêter, le 18 brumaire an IX (8 novembre 1800), un chimiste, nommé Chevalier, ancien employé du Comité de salut public. « On a trouvé dans une des maisons où il se cachait une caisse de fusées, cartouches, etc., et, dans celle où il a été arrêté, un panier plein des mêmes matières, avec une machine construite dans le genre le plus meurtrier. C'est une espèce de petit baril de 15 à 16 pouces de long, sur 8 à 9 de

1. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, VI, 51.
2. *Mémoires*, III, 115.
3. Archives nationales, F⁷ 3702.

diamètre, bien enduit de résine, et couvert d'une toile gommée. Cette forme de baril est toute hérissée à l'extérieur de petites protubérances rondes, qui doivent être des balles. En dedans, 6 livres et demie de poudre, des pétards, etc. La machine est adaptée à un fusil qui en est comme le manche. Le bout du canon plonge jusque dans l'intérieur du baril, où le feu devait se communiquer en tirant ce fusil[1]... » Nouvelles arrestations et nouvelles exécutions capitales après comparutions devant une commission militaire, et cela, bien qu'il ait été impossible de trouver trace d'une entente entre Chevalier et ses prétendus complices, Veycer, Humbert, Chapelle, Metge, dans le but d'attenter aux jours de Bonaparte. Chevalier déclara, dès son premier interrogatoire, que sa machine devait être envoyée à Bordeaux pour être mise au service de la marine, et il semble bien qu'ici encore ce soit la police qui ait seule imaginé qu'il y avait complot[2].

Tandis que les ministres du premier consul et le premier consul lui-même rivalisaient ainsi pour savoir qui découvrirait le « meilleur » complot, des conspirateurs véritables et dangereux travaillaient tranquillement dans l'ombre. Le 3 nivôse (24 décembre 1800), au moment où la voiture de Bonaparte qui se rendait à l'Opéra, passa dans la rue Saint-Nicaise, une explosion formidable retentit. La voiture consulaire fut démoli, sept ou huit personnes furent tuées, de nombreuses furent blessées. Le premier consul, qui n'avait pas été atteint, tint à aller se montrer à l'Opéra et, rentrant rapidement aux Tuileries se laissa emporter dans la plus violente colère. C'est sans hésitation, sans retenue qu'il crie alors sa haine contre les Jacobins qui seuls ont pu faire le coup. Tandis que Fouché se tait, Bonaparte s'emporte : « On ne me fera pas prendre le change, il n'y a ici ni émigrés ni ci-devant nobles, ni ci-devant prêtres. Je connais les auteurs, je saurai bien les atteindre et leur infliger un châtiment exemplaire. » Le lendemain, ce sont des paroles violentes que le premier consul adresse en manière de remerciements aux chefs des corps constitués venus pour le féliciter. Il menace les anarchistes, les septembriseurs et toujours il répète ; « il n'y a là ni nobles ni prêtres ». C'est ainsi que, sans preuves, sans enquête, avant tout renseignement, il accusait, décidé à frapper des gens que rien n'indiquait comme coupables. Qu'ils le fussent ou non, Bonaparte, du reste, ne s'en souciait pas. On l'a dit, cet attentat valait pour lui une victoire, il pouvait de nouveau se dresser au dessus de la Nation et indiquer les hommes qui le gênaient, afin de s'en débarrasser. Au Conseil d'État, deux jours après l'attentat, il demande d'organiser la répression contre les menées qui ont abouti à l'attentat. « Il faut du sang, dit-il; il faut fusiller autant de coupables qu'il y a eu de victimes, quinze ou vingt, en déporter deux cents et profiter de cette circonstance pour en purger la République ».

1. Archives nationales F7 3702. Cf. *idem*, AF IV 1302 n° 41, et Fouché, *Mémoires*, I, 207.
2. *Contra* Madelin, o. c., p. 327. Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 723.

Il ajouta que « ce grand exemple *était nécessaire pour rattacher la classe intermédiaire à la République*, chose impossible à espérer tant que cette classe serait menacée par deux cents loups enragés qui n'attendaient que le moment de se jeter sur leur proie ». L'amiral Truguet s'éleva avec courage contre la mesure demandée, estimant qu'on ne disposait pas d'assez d'éléments d'appréciation pour frapper un parti plutôt qu'un autre et Bonaparte de s'emporter à nouveau : « On ne me fera pas prendre le change... Les scélérats sont connus, ils sont signalés par la nation. *Ce sont les septembriseurs*... C'était bien l'indication donnée par l'opinion publique, cette grande maîtresse d'erreur et les forts de la Halle exprimaient l'indignation générale lorsqu'ils disaient, parlant des conspirateurs : « Si nous pouvions les attraper, nous leur ferions leurs fêtes, ils seraient bientôt jugés[1] » Le 4 nivôse, le bulletin de police rapporte de la façon suivante « quelques circonstances sur l'explosion ».

« Les causes de cet événement ne sont pas encore connues, on n'a que des indices. Le projet d'attaquer la voiture du premier consul dans son passage, à un point quelconque, a été conçu depuis longtemps par les anarchistes : les auteurs de ce complot sont naturellement présumés avoir dirigé l'exécution de celui qui vient d'éclater.

« Depuis longtemps, les hommes de ce parti qui se compose principalement d'officiers réformés, fonctionnaires sans emploi et autres mecontents de toute forme de gouvernement dont les premières autorités ne sont pas dans leurs mains, ces hommes, dit-on, ou leurs affidés, disaient qu'il y aurait incessamment un grand coup... Que les Thermidoriens s'uniraient aux patriotes ou démagogues, que les listes des nouveaux gouvernants se préparaient, etc. Ces propos paraissaient vagues et sans fondement. Point d'union ni de moyen d'exécution. L'événement prouve qu'un forcené, inconnu jusqu'à présent, a nourri constamment dans son cœur ce projet atroce et que le plus profond secret a rendu toutes les surveillances inutiles.

« Il peut y avoir eu des complices initiés dans la conception du projet : mais point de données certaines. Lorsque le premier consul est parti des Tuileries, deux ou trois individus placés au coin du Carrousel, près de la rue Nicaise, ont dit en parlant de ses gardes : « Les voilà qui montent à cheval. » Ce pouvait être un signal convenu (*sic*). Mais le seul désir de voir passer le premier consul pouvait aussi les avoir attirés en ce lieu. Un ancien employé en diplomatie, dont le rapport mérite confiance, dit s'être trouvé dans un groupe formé, deux minutes après l'explosion, dans la rue Fromenteau. Là, un grand homme maigre, en redingote bleue et grand chapeau militaire, s'est exprimé en ces termes : « Je viens du Carrousel, j'ai vu arriver un courrier apportant la nouvelle qu'Augereau avait pris trois villes fortes en Franconie

1 Archives nationales F⁷ 3702.

et passé les garnisons au fil de l'épée. On vient de tirer quatre coups de canon à la fois pour annoncer cette nouvelle. » Le groupe s'est ensuite divisé et



RUE NICAISE (3 NIVOSE AN IX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE).
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

chacun couru vers le lieu où l'explosion s'était faite. La machine infernale employée pour cet attentat diffère peu de celle imaginée par Chevalier et

trouvée chez lui. C'est de même une voiture placée de manière à gêner le passage et portant l'artifice destiné à anéantir la voiture du premier consul ainsi que toutes les personnes qui peuvent s'y trouver [1]. On a parcouru tous les lieux publics, cafés et cabarets où les exclusifs se réunissaient tous les jours, il n'y en avait pas un seul hier. Les femmes d'un de ces cafés ont dit avec une joie marquée au bruit de l'explosion : « Ah! voilà la création du monde qui part! ». Un inconnu, quelques instants avant l'explosion, a dit dans un cabaret placé à l'angle des rues Chartres et Nicaise « Nous allons un peu respirer ces jours-ci, faire nos farces. » Il a paru chercher un particulier qui n'était pas dans ce cabaret [2]. Ces indices sont faibles; les recherches se continuent [3] ».

Ce bulletin, si curieux dans tous ses détails, qui nous initient à la vie policière, soucieux avant tout du fait, de l'anecdote qui peut, qui doit se rattacher à un événement donné, montre surtout l'étonnement de la police, son impuissance à se rendre compte de l'origine de l'attentat. Une seule idée domine : le coup vient des anarchistes. Le 5 nivôse, la police dit encore « Les meneurs des anarchistes répétaient chaque jour dans les faubourgs que les patriotes auraient le dessus ». On faisait des recherches minutieuses pour savoir la provenance de la voiture qui portait la machine infernale, du cheval qui la traînait et on arrêtait un peu partout des gens innocents. Les policiers continuaient à recueillir les propos des uns et des autres : « La femme Boniface, qui fut concierge du Temple, a été distinguée dès les premiers excès de la Révolution. Elle tenait un café aux massacres de septembre, elle entretenait le délire des assassins, buvait en leur présence le sang de leurs victimes. Marat et Robespierre ont toujours été ses héros. Avant l'attentat du 3, elle parcourait les faubourgs, annonçait un événement prochain. Le 2, elle s'est rendue du faubourg Antoine au café des Bains chinois, l'un des repaires des anarchistes. Là, elle a annoncé avec enthousiasme qu'enfin Bonaparte allait tomber (en joignant à ce nom les plus grossières injures), que les patriotes allaient être bien contents [4] ». L'auteur de ce rapport de police en arrivait donc, comme Bonaparte, à surveiller surtout les septembriseurs. Bonaparte médite de chasser hors de France tous les hommes attachés à la Révolution, le policier, lui, se borne à raconter les propos de « la femme Boniface ».

Au lendemain de l'attentat, tous les ennemis de Fouché avaient fait entendre contre lui les pires menaces, excitant le premier consul, qui pour-

1. L'original porte en marge : « La différence est que la machine de Chevalier paraissait destinée à être lancée et devait porter une bien moins grande quantité de poudre ».

2. En marge : Un particulier rapporte avoir entendu des hommes qui marchaient fort vite dans la rue aussitôt après l'explosion, dire en français : « il est né heureux ; ce n'est pas lui, c'est malheureux ».

3. Archives nationales F[7] 3702.

4. Archives nationales, *id. loc.*

tant n'en avait pas besoin, contre le ministre ami des terroristes, allié des assassins. Fouché avait laissé passer l'orage, gardant au fond de lui-même la certitude que le coup venait, non pas de gauche, mais de droite. Il savait que Cadoudal, alors à Londres, avait envoyé en France, après l'échec du « comité anglais », quelques hommes prêts à toutes les besognes.

Ses agents les avaient suivis, puis perdus : l'attentat devait être leur œuvre. Sans se laisser prendre aux manœuvres des royalistes, qui ne cessaient de s'élever avec horreur contre les assassins[1], il dirigea dès lors toutes ses recherches vers leur parti, et, en quelques jours, il acquit la certitude qu'il ne s'était pas trompé. Pendant qu'il dirigeait ses propres agents sur la bonne piste, le préfet de police Dubois s'apercevait, lui aussi, qu'il avait eu tort de suivre, au premier moment, le courant qui portait à déclarer coupables « les hommes de septembre ». Cette évolution se retrouve dans les bulletins. Celui du 11 nivôse est, à ce sujet, particulièrement intéressant. « Les renseignements qu'on recueille chaque jour, y lit-on, sur les diverses circonstances qui ont rapport à l'attentat du 3 ne semblent pas suffisants pour juger à quelle faction ce crime doit être attribué. Les vœux et les intérêts des cours de Mittau et de Londres pour le succès d'un pareil attentat ne sont point équivoques; les affreuses intentions des agents de l'Angleterre, d'une part, et des anarchistes, de l'autre, pour son exécution, sont connues par des faits antérieurs et authentiques. Les signalements des coupables, quoique non encore appliqués individuellement, jettent bien quelques faibles lueurs. Le costume de tous, leur langage, peut-être même, pourrait-on ajouter, le jeune âge de deux des directeurs de ce forfait, donnent cours au soupçon sur des hommes dont le bras est vendu depuis longtemps à l'Angleterre. *Les procédés des exclusifs ont ordinairement un caractère moins ténébreux, plus sectionnaire*, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les artisans du forfait n'avaient aucun outil. Ils ont demandé un entonnoir à emprunter, et, à défaut, se sont servis d'une tasse qui leur a été prêtée pour emplir de poudre leurs tonneaux. Ils ont demandé une tarière au cocher Thomas pour percer un trou dans les timons de la charrette, et c'est ce même Thomas qui a percé ces trous. *Des hommes du parti exclusif n'auraient point manqué de tous ces ustensiles et auraient su s'en servir;* peut-être même aussi, sans courir les risques d'une location dans une maison étrangère, eussent-ils, ainsi que l'a fait Chevalier, trouvé dans une maison appartenant à l'un d'eux, un local qui les exposât moins à la curiosité et aux dangers d'être surpris, dangers bien évidents, car la femme du cocher Thomas a déclaré qu'elle les a pris pour des fraudeurs ou des chauffeurs[2]. » Le 18 nivôse an IX (8 janvier 1801), le rapport de police dit enfin nettement que c'est aux royalistes qu'il faut attribuer l'attentat du 3

1. Bourmont écrivit au premier consul, Hyde de Neuville lui adressa un mémoire. Louis XVIII félicita Bonaparte d'avoir échappé aux assassins.
2. Archives Nationales, F⁷, 3702.

On avait retrouvé l'homme qui avait vendu la charrette, et cet homme, nommé Lambel, avait fait de son acheteur un portrait qui ressemblait au signalement d'un agent de Georges du nom de Carbon, dit *le Petit François*. Le 13 nivôse, Fouché connaissait tous les auteurs de l'attentat : *Saint-Régeant* dit *Pierrot*, *Limoëlan* dit *Beaumont*, *La Haye Saint-Hilaire* dit *Raoul*. Le 18 nivôse, Carbon était arrêté. Fouché écrivait le 1er février au préfet du Morbihan : « J'ai fait saisir à Paris le *Petit François*, qui a été reconnu par tous les témoins et a tout déclaré, savoir : que la charrette et le cheval avaient été achetés par lui, d'après les ordres de *Pierrot* et de *Limoëlan*, et que, le 3 nivôse, il avait conduit la charrette, chargée de deux tonneaux et un panier plein de poudre, jusqu'à la rue Neuve des-Petits-Champs, où il a fait livraison du tout à *Limoëlan* et *Pierrot*. Il m'a indiqué la retraite de *Pierrot*. Celui-ci venait de s'en échapper, mais on a trouvé sous son lit un billet à lui adressé par *Gédéon*, chef sous Georges, qui le presse de hâter son entreprise, et un brouillon de *lettre écrite à Georges*, dans laquelle il rend compte de toute son opération et des circonstances les plus secrètes qui ont accompagné l'exécution de ce crime affreux[1].... » Le *Gédéon* dont parle Fouché n'était autre que Georges Cadoudal lui-même.

Le ministre de la police, qui avait vu se coaliser contre lui une foule d'ennemis empressés à le desservir auprès du premier consul, trouva une éclatante revanche, lorsque, maître de la vérité, il put la communiquer à Bonaparte.

Celui-ci persistait dans son projet de détruire à jamais les terroristes. Exactement renseigné sur toutes les circonstances de la conspiration et convaincu qu'elle était l'œuvre des chouans, il ne songea pas à épargner les républicains. Cet homme sans morale et sans justice, cet « auteur du Code », ne pouvait consentir à ne pas frapper des innocents, lorsque son intérêt voulait qu'il les frappât. Son intérêt dans l'espèce avait sa seule source dans la peur. Fouché, dont le rôle fut aussi infâme que celui de son maître, coopéra à une mesure criminelle qui devait décapiter le parti républicain en spéculant sur l'indignation résultant d'un attentat qu'il n'avait pas commis. Bonaparte demanda au Conseil d'État de dresser une liste de proscription. Les Jacobins qui devaient y figurer devaient, selon sa propre expression, être déportés, « non pour le 3 nivôse, mais pour le 2 septembre, le 31 mai, la conspiration de Babeuf ». Fouché avait préparé la mesure par un rapport[2] monstrueux, où il écrivait : « Parmi les hommes que la police vient de signaler, *tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont universellement connus pour être capables de l'aiguiser* et de le prendre. Il ne s'agit pas aujourd'hui de punir le passé, mais de garantir l'ordre social ». C'est ce que répétaient chaque jour les rapports du préfet de police Dubois

1. Chassin, *Pacif. de l'Ouest*, III, 681.
2. Rapport du ministre aux consuls, 11 nivôse.

et de ses agents, mais ceux-là du moins croyaient toujours à la culpabilité des anarchistes : « L'espoir des anarchistes n'est pas détruit ; leurs mouvements l'indiquent. Hier, après la parade, plusieurs individus étaient dans la rue Nicaise et examinaient le lieu de l'explosion du 8. Une femme mal vêtue dit à très haute voix qu'il ne fallait pas avoir fait tant de dégâts, pour manquer Bonaparte (avec une épithète injurieuse). L'un des témoins voulut répondre. Une autre femme, un peu mieux vêtue que la première, s'exprima en ces termes : « Elle n'a pas tort... Bonaparte ne s'entoure que d'émigrés : il a été manqué, mais il sautera toujours ; il y a encore des patriotes [1] ».

C'est par de tels racontars que s'entretenait la haine du premier consul. Ayant obtenu du Conseil d'État l'acte qu'il voulait [2], il rendit un arrêté « qui mettait en surveillance spéciale, hors du territoire européen de la République », 130 citoyens, et, pour légaliser cette procédure — il se passait ainsi de toute discussion devant le Tribunat et le Corps législatif, — il demanda au Sénat si cette mesure était conservatoire de la constitution. Le 15 nivôse, le Sénat répondit par le sénatus-consulte suivant qui contient, avec la plus colossale injustice, la preuve des sentiments qui animaient les révolutionnaires nantis, membres du Sénat, à l'égard des hommes qui n'avaient pas comme eux rampé devant le nouveau César..: « Le Sénat conservateur..., considérant qu'il est de notoriété que, depuis plusieurs années, il existe dans la République et notamment dans la ville de Paris, un nombre d'individus, qui, à diverses époques de la Révolution, se sont souillés des plus grands crimes ; que *ces individus s'arrogent le nom et les droits du peuple*, *ont été et continuent d'être en toute occasion le foyer de tout complot*, les agents de tout attentat, l'instrument vénal de tout ennemi étranger ou intérieur, les perturbateurs de tout gouvernement, et le fléau de l'ordre social ; que les amnisties accordées à ces individus en diverses circonstances, loin de les rappeler à l'obéissance aux lois, n'ont fait que les enhardir par l'habitude et les encourager par l'impunité ; que *leurs complots et attentats réitérés dans ces derniers temps*, par cela même qu'ils ont échoué, leur deviennent un nouveau motif d'attaquer un gouvernement dont la justice les menace d'une punition finale ; qu'il résulte des pièces soumises au Sénat conservateur que la présence de ces individus dans la République et notamment dans cette grande capitale, est une cause continuelle d'alarmes et d'une secrète terreur pour les citoyens paisibles qui redoutent, de la part de *ces hommes de sang*, le succès fortuit de quelque trame et le retour de leurs vengeances ; considérant que la constitution n'a point déterminé les mesures de sûreté nécessaires à prendre en un cas de cette nature ; que, dans ce silence de la constitution et des lois sur les moyens de mettre un terme à des dangers qui menacent chaque jour la chose publique, le désir et la volonté du peuple ne

1. Archives nationales, rapport de police du 16 nivôse IX. F⁷ 3702.
2. 14 nivôse.

peuvent être exprimés que par l'autorité qu'il a spécialement chargée de conserver le parti social, et de maintenir ou d'annuler les actes favorables ou contraires à la charte constitutionnelle ; que, d'après ce principe, le Sénat, interprète et gardien de cette charte, est le juge naturel de la mesure proposée en cette circonstance par le gouvernement ; que *cette mesure a l'avantage de réunir le double caractère de la fermeté et de l'indulgence*, en ce que, d'une part, elle éloigne de la société les perturbateurs qui la mettent en danger, tandis que, d'autre part, elle leur laisse un dernier moyen d'amendement ; considérant enfin, selon les propres expressions du Conseil d'État, « que le référé du gouvernement au Sénat conservateur, pour provoquer, sur ses propos actes, l'examen et la décision de ce corps tutélaire, devient, par la force de l'exemple, une sauvegarde capable de rassurer par la suite la nation, et de prémunir le gouvernement lui-même contre tout acte dangereux à la liberté publique » ; par tous ces motifs, le Sénat conservateur déclare que l'acte du gouvernement, en date du 14 nivôse, est une mesure conservatrice de la Constitution ». Cette comédie sinistre se terminait par la proscription de 130 républicains. Parmi eux figuraient Charles de Hesse, Destrem, Talot, Félix Le Peletier, Choudieu, de Tissot, Baudray, juge à la Guadeloupe Fournier l'Américain, Rossignol, Jourdeuil, Lefranc[1]...

Fouché, qui comptait des amis parmi ces proscrits et qui voulait sans doute en quelque manière paralyser l'effet d'une mesure honteuse à laquelle il avait coopéré, chercha à adoucir le sort de quelques-uns de ces proscrits. C'est ainsi que Félix le Peletier, Charles de Hesse, Talot, ne furent pas déportés, au contraire du malheureux Destrem qui, parti de Paris pour Saintes avec le Peletier et Hesse, le 23 nivôse, fut dirigé sur la Guyane[2]. Cette colonie reçut une quarantaine de déportés qui y moururent à peu près tous. D'autres furent envoyés dans les Seychelles.

L'opinion publique ne se souleva en rien contre ces mesures dictatoriales car tout le monde demeurait persuadé de la culpabilité des républicains. Dans les départements, comme à Paris, la police soutenait le mouvement qui portait à rejeter la responsabilité de l'attentat du 3 nivôse sur le parti jacobin et l'on reconnaîtra le loyalisme administratif qui plaisait à Bonaparte dans cette proclamation du préfet de la Haute-Saône adressée à ses administrés après l'affaire de la rue Saint-Nicaise. « Vous connaissez, citoyens, dit-il, l'antre d'où sont sortis les auteurs de l'invention.. Je le sais, un petit nombre de ces derniers (des anarchistes) se trouvent disséminés sur la surface de ce département... Quelques-uns d'entre eux habitent l'enceinte de cette commune. J'ai même été instruit dans les journées du 4 et du 5 (nivôse) que les nuits précédentes on les avait entendus hurler en différentes tavernes leurs

1. On voit sur la liste le nom de Pâris qui était mort depuis six mois !
2. Voir Destrem. *Les Déportations du Consulat et de l'Empire.*

cris de joie et de sang. Plusieurs d'entre vous avez eu connaissance de ce fait... » Et, comme il redoutait que la population ne se livrât à des excès contre ces terribles « anarchistes », le préfet ajoutait que si le premier consul était frappé, on s'assurerait à l'instant même « *de ces monstres dont la joie atroce se plaît constamment à devancer l'annonce des désastreux événements qui leur sont promis* » et ils seraient livrés aux tribunaux. En attendant, les administrés du préfet de Mâcon étaient invités « à lire, dans les regards de ces artisans de tous les crimes, la sentence qu'a déjà prononcée contre eux leur propre conscience. Le sceau du crime est sur leur front : ils ont fait divorce avec la paix de l'âme... ils sont voués pour toute leur vie à l'opprobre et au malheur... » Bonaparte pouvait frapper des malheureux, innocents et désarmés, on l'encourageait à le faire, on l'applaudissait ! Un arrêté du 27 nivôse an IX compléta la dispersion des éléments d'opposition républicaine : aux termes de cet arrêté, 52 citoyens, dont Le Cointre, Sergent, Bayle, Antonelle, se virent frapper d'interdiction de séjour dans le département de la Seine et dans les départements voisins. Dans cet acharnement à anéantir tous ceux qui pouvaient rappeler la Révolution, les femmes mêmes ne furent pas épargnées et l'on vit les veuves de Babeuf, de Marat et Chaumette jetées en prison sans jugement et sans autre cause que le nom qu'elles portaient. En quelques jours, Bonaparte avait écrasé les derniers hommes qui représentaient la démocratie révolutionnaire. Carnot lui-même avait quitté le ministère.

Le 7 pluviôse an IX, Saint-Régent était arrêté et, le 16 germinal, Carbon et lui étaient exécutés (6 avril 1801).

Il était dès lors impossible de faire croire plus longtemps que les républicains avaient été frappés pour avoir trempé dans le complot qui aboutit à l'explosion du 3 nivôse. La police avait tâché de répandre le bruit que le rapprochement s'était fait entre chouans et « exagérés » pour renverser Bonaparte, et cela à plusieurs reprises. Nous avons eu déjà occasion de noter cet « essai ». En voici une autre preuve où il y a des affirmations — entièrement fausses, bien entendu — et qui montre, en dehors de toute réalité du fait exposé, la nouvelle répandue dans le public par les subalternes de Dubois. La police, quand elle n'organise pas elle-même des complots, comme dans l'affaire Arena, en invente, comme dans l'affaire Chevalier, ou les complique, comme c'est ici le cas ! « *On a la certitude*, dit un rapport du 30 nivôse, que Georges, pendant le séjour qu'il fit à Paris après son amnistie, y vit plusieurs fois les chefs du parti anarchiste ; que, quelques jours avant son départ, *il dîna chez un restaurateur avec Félix Le Peletier.* Georges était accompagné, à ce dîner, de Margade et autres officiers de chouans. *On croit que* Le Peletier avait aussi avec lui des hommes de son

1 Archives nationales. F^7 3702.

parti, notamment Charles de Hesse. Il y a eu, à d'autres époques, des projets de rapprochement entre ces extrêmes. Ils étaient d'accord pour leur but principal : *la destruction du gouvernement en faisant périr son chef* ; d'accord encore sur les résultats et les bénéfices que chaque parti désirait en recueillir : le gouvernement intérieur aux anarchistes, celui de l'ouest à Georges et autres chefs pareils, en y rétablissant l'insurrection pour laquelle tout avait été préparé depuis que Georges était revenu de l'Angleterre.

Mais tous ces racontars ne pouvaient plus tenir contre ce fait : les débats de l'affaire Saint-Régent avaient démontré que seuls les royalistes étaient coupables. Les républicains devaient donc être réhabilités. Il est impossible de dire, comme Bonaparte à Berlier, qu'ils n'avaient pas été condamnés pour l'attentat du 3 nivôse. S'il est vrai qu'en effet il n'est pas fait mention expresse de l'attentat dans la décision du Conseil d'Etat, il n'en est pas moins évident que c'est à cause de lui que les républicains ont été déportés, puisque Bonaparte et Fouché seuls les savaient innocents. Du reste, la seule lecture du sénatus-consulte du 15 nivôse suffit pour bien donner à la mesure le caractère d'une loi de circonstance. Nombreux furent les hommes qui, comme Miot de Melito, « ne se consolèrent jamais » d'avoir proscrit des innocents. Bonaparte n'avait pas, lui, de tels scrupules. D'un même coup, il avait frappé deux partis hostiles : il n'aurait eu garde d'être juste, pensant l'être à ses dépens !

Violateur de toutes les libertés, destructeur de toute justice, mais sachant combien la tyrannie est renforcée lorsqu'elle dispense les peines au gré de ses seuls désirs, Bonaparte devait chercher dans l'organisation judiciaire une arme aussi sûre que celle qu'il avait trouvée déjà dans l'organisation administrative — et plus tranchante ! Le premier effort porta sur les justices de paix qui, données au pays par la Constituante, avaient subsisté à travers tous les bouleversements. Berlier et Portalis demandèrent au Tribunat de réduire le nombre des juges de 6000 à 3600. De la sorte, le ressort de chaque justice devenait beaucoup plus considérable, le juge perdait contact avec ses administrés, qui souvent même ne pourraient avoir recours à lui parce que, trop éloignés et trop pauvres, ils ne pourraient le mettre au courant de leurs affaires. Le justiciable riche en conflit avec un pauvre avait tout à gagner dans une telle modification, car lui ne regarderait pas à un dérangement et à une dépense plus sérieuse et aurait toujours accès auprès du juge. La réforme ne se bornait pas là : on enlevait aux juges de paix la recherche et la poursuite des crimes ou délits pour la donner à un magistrat nommé par l'exécutif et amovible. Le juge de paix, élu par les citoyens et inamovible, apportait dans ses fonctions criminelles une indépendance trop grande, une justice trop impartiale, pour que Bonaparte consentît à les lui conserver. Il lui fallait des agents bien à lui, à sa merci, qu'il pût diriger ou influencer. Au reste, cette élection d'un magistrat par ses administrés ne

pouvait lui plaire, c'est de lui que tout pouvoir devait émaner et, dans « sa » république, ce dernier vestige d'un temps de liberté ne pouvait subsister. Le Tribunat manifesta de tels sentiments à l'égard de la loi qu'il fallut la retirer... pour quelques jours. Elle revint avec des modifications secondaires



Arrestation de Georges Cadoudal.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

et, malgré Benjamin Constant et Ganilh, elle passa. Ganilh s'effraya que la loi nouvelle, au mépris de la liberté individuelle, admît la possibilité d'une détention préventive de deux à trois mois, et il déclara que l'exécutif abusait de la Constitution et tendait à écraser tous les pouvoirs. C'étaient là des mots qui, sans doute, réveillaient dans l'âme des tribuns bien des sentiments

approbatifs, c'était la parole organe de bien des consciences, mais le troupeau des hommes est lâche, et il suit impitoyablement le sentier battu où le berger le pousse... Le Corps législatif, à son tour, ratifia la déchéance des juges de paix.

Ce n'était là qu'un à-côté des véritables désirs du premier consul. Lorsque le projet sur les justices de paix était revenu au Tribunat, il était accompagné d'un projet de loi sur les *tribunaux spéciaux*. Les prolétaires, les ouvriers, les hommes dont la pensée libre rêve d'une société meilleure, tous ceux qui peinent, tous ceux qui souffrent et se révoltent, tous ceux qui voudraient la vie plus belle, plus juste pour la masse énorme des hommes encore asservis à des maîtres politiques et à des maîtres d'argent, tous les exploités, tous les indomptés, les insoumis, tous savent l'effroyable instrument que l'on cache sous ces dénominations de *tribunaux spéciaux*. C'est par eux que les puissants écrasent et domptent, dispersent et frappent, c'est par eux que le citoyen disparaît, entraîné dans l'exil — ou dans la mort. Ils sont, sous le couvert de la justice, sa négation même, sa cristallisation dans la vengeance. Ils régularisent et justifient la violence qui émane du pouvoir pour contraindre et anéantir toute liberté. Bonaparte tyran devait avoir ses tribunaux spéciaux. Il demanda leur création pour réprimer le brigandage. Que la France, pendant le Consulat, n'ait pas joui sur tout son territoire de la sécurité qu'on a tant vantée, cela est vrai, et nous verrons bientôt, à côté de faits connus comme l'enlèvement du sénateur Clément de Ris en Touraine (1er vendémiaire an IX) et l'assassinat de l'évêque Audrein, dans le Finistère (28 brumaire an IX), que les pillages, les vols à main armée, les assassinats, étaient d'une fréquence prodigieuse. Mais il y avait pour les réprimer des gendarmes, des agents de toutes sortes, et surtout les fameuses colonnes mobiles que suivaient les commissions militaires, et où déjà, sans souci des formes de la justice, on condamnait et on exécutait en quelques heures. « On nous a dit, s'écriait le tribun Ginguené, que la Révolution était finie! On nous a flattés de l'extinction de toutes les factions de partis; *on nous a vanté la force d'un gouvernement qui n'avait plus besoin que d'être juste*; et cependant ce projet est empreint de tous les symptômes et de tous les signes révolutionnaires. Il suppose de toutes parts des factieux, des séditieux que la loi commune ne peut atteindre, il proclame enfin, de la manière la plus affligeante et la moins équivoque, la faiblesse du gouvernement ». L'historien n'arrive pas à la même conclusion que Ginguené, qui n'expose qu'un argument d'opposition. Ce n'est pas la faiblesse du gouvernement qui est mise en lumière par la demande de création des tribunaux spéciaux, mais seulement la volonté de Bonaparte de se créer une arme nouvelle et forte pour dominer et asservir. Le brigandage est un prétexte comme l'attentat de nivôse en fut un pour l'obtention des mesures illégales contre les républicains. Et, en effet, quelle devait être la compétence de ces tribunaux?

« Ils connaissaient, dit M. Aulard[1], de presque tous les crimes qui seraient de nature *à inquiéter le gouvernement*, et cela sans appel et sans recours en cassation, sauf pour la question de compétence ». On voit, par exemple, cette compétence s'étendre aux menaces contre les acquéreurs de biens nationaux, aux embauchages, aux machinations pour corrompre les gens de guerre, aux rassemblements séditieux. « Quelle réunion ne pouvait être qualifiée de rassemblement séditieux? demanda Benjamin Constant ». Il y avait loin de ces inculpations à celles de vol, violences, incendie, fausse-monnaie, etc.! Chaque tribunal — le gouvernement en créerait dans tous les départements où il jugerait bon d'en installer — devait se composer du président et de deux juges du tribunal criminel, de trois militaires et de deux civils *désignés par le premier consul;* par conséquent, Bonaparte aurait toujours cinq de ses créatures au sein du tribunal pour y emporter la majorité! Ces juges devaient être révoqués deux ans après la *paix générale!* Cette loi[2] ne passa pas sans une vive opposition. Elle était primitivement accompagnée d'une disposition aux termes de laquelle le gouvernement était autorisé à imposer à toute personne qu'il estimerait dangereuse une résidence dont elle ne pourrait s'éloigner; or, devant la résistance et l'émotion soulevées par tant de mesures illibérales, il fallut retirer cette disposition. Et sur le texte fondamental, une lutte sérieuse s'engagea, où le talent et l'éloquence se trouvèrent encore par les Benjamin Constant, les Chénier, les Guinguené, les Isnard, au service de la liberté. Bonaparte ressentit une violente colère du fait de cette résistance. « Guinguené, dit-il à une députation du Sénat, nous a donné le coup de pied de l'âne! *Ils sont là douze ou quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau.* C'est une vermine que j'ai sur mes habits; mais je ne me laisserai pas attaquer comme Louis XVI... » Les douze ou quinze métaphysiciens se trouvèrent 41 au moment du vote, et la loi recueillit 49 voix, soit 8 voix seulement de majorité! Au Corps législatif, la minorité fut de 88 voix contre 192. Benjamin Constant avait donc été entendu lorsqu'il disait : « L'abréviation des formes est une peine; soumettre un accusé à cette peine, c'est le punir avant de le juger », et la démonstration de Chénier, qui exposa l'inconséquence qu'il y avait à conserver le jury pour le priver de la majeure partie de sa compétence, contribua à rallier une minorité considérable, faite, sinon d'hommes assez indépendants et assez « révolutionnaires » pour entrer en lutte ouverte contre le despotisme, du moins composée de consciences honnêtes, que l'historien socialiste doit saluer dans leur manifestation en un tel temps.

Tout en rendant hommage aux efforts de ceux qui, dans la retraite de la liberté, tentèrent une marche plus lente et plus sûre, afin qu'on n'en perdît

1. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 724.
2. Du 18 pluviôse an IX.

point jusqu'au souvenir, nous ne saurions trop répéter qu'il ne faut pas penser y trouver ce caractère d'irréductibilité qui fait les oppositions fécondes. Dans l'obligation où nous sommes de pousser certains traits du tableau de l'histoire consulaire, on serait tenté de s'étonner que les mouvements que nous indiquons n'aient point abouti au renversement du régime. C'est que l'opposition du Tribunat ou du Corps législatif se faisait en dehors de la nation. Celle-ci n'en savait rien ou peu de chose, et ce qu'elle en savait lui était habilement présenté par le pouvoir exécutif comme contraire au bien public, seul recherché par Bonaparte. Et les deux assemblées elles-mêmes, non issues de la nation, sans rapport avec elle, tenant leurs droits du premier consul et attendant tout de lui, ne pouvaient lui faire qu'une opposition de « coups d'épingle », stérile autant qu'impopulaire. Elle était exactement suffisante pour pousser Bonaparte à de nouveaux actes d'autorité et beaucoup trop faible pour qu'il pût craindre d'être emporté par elle. Il n'hésitait pas, du reste, à jeter sa personnalité dans les débats, se plaisant aux attaques brutales devant lesquelles il fallait s'incliner. C'est ce qui advint, par exemple, au sujet de la présentation de Daunou pour un siège de sénateur. On se rappelle[1] que le Sénat, lorsqu'une place était vacante dans son sein, choisissait un nouveau sénateur sur une liste de trois candidats présentés par le premier consul, le Corps législatif et le Tribunat. Trois sièges s'étant trouvés vacants, le Corps législatif présenta pour le premier Grégoire, le Tribunat désigna Desmeuniers, Bonaparte choisit Jourdan, indiquant de suite pour les deux autres sièges deux militaires, Lamartillère et Berruyer. Le Sénat nomma Grégoire, et le premier consul considéra comme une résistance injurieuse pour lui ce choix qui appelait l'ancien évêque de Blois dans la Haute Assemblée. Sa colère éclata bientôt, quand, pour le second siège, le Tribunat et le Corps législatif désignèrent Daunou, un « idéologue », qu'il détestait, parce qu'il avait une conscience probe et du penchant pour la liberté. En plein Sénat, il dit avec violence : « Je vous déclare que, si vous nommez Daunou sénateur, je prendrai cela pour une insulte personnelle, et vous savez que je n'en ai jamais souffert aucune !... » Daunou ne fut pas nommé. Il est impossible de mettre mieux en lumière que dans ce simple incident, tout ce qu'il y avait de passion dominatrice dans l'âme de Bonaparte. Il est certain, que si le Sénat n'avait pas cédé, il l'aurait brisé, car pour lui, nous le savons, la Constitution n'avait aucune valeur. L'ayant faite, il pouvait la défaire ou la modifier au gré de ses désirs. Mais l'on doit aussi considérer à quel degré d'asservissement en était déjà arrivée une assemblée « révolutionnaire », qui ne murmurait même pas, quand un maître, né d'hier, venait lui parler comme faisait le consul. « Jamais Tibère, écrit un historien, n'avait traité le Sénat romain avec un pareil mépris[2]. »

1. Voyez *supra*, p. 40.
2 Lanfrey, o. c., I 409.

Cependant, le Tribunat et aussi le Corps législatif continuaient le mouvement d'opposition. Dans un chapitre spécial, nous étudierons parmi les institutions consulaires le Code civil, où la société bourgeoise a pensé figer, dans des textes immuables, des principes conservateurs d'un ordre que nous voulons changer. Mais c'est précisément à l'occasion du Code civil, qu'un nouveau conflit surgit entre le premier consul et les assemblées. Les trois premiers titres leur en avaient été soumis, et dans la discussion qui s'engagea à leur sujet devant le Tribunat, des orateurs comme Andrieux, Chazal, Thiessé, tout en prenant soin de ménager Bonaparte et en parlant des « précieux travaux d'un génie bienfaisant », mirent en valeur des arguments tellement solides et établirent de telles critiques, que le titre premier et le titre second furent repoussés. Le Corps législatif repoussa à son tour le premier titre et, avant qu'il eût examiné le second, le projet fut retiré. Un message du gouvernement déclara, parmi d'autres injures, « que le temps n'était pas venu où l'on portât dans ces grandes discussions le calme et l'unité d'intention qu'elles réclamaient. »

Bonaparte était résolu à frapper. L' « audace » du Tribunat et du Corps législatif l'exaspérait, audace pourtant bien faible et en quelque sorte rendue nécessaire par la Constitution même, puisque aucune des deux assemblées n'avait droit d'amendement à des textes présentés par le Conseil d'Etat, et qu'elles n'avaient d'autre ressource, pour marquer leur refus à l'acceptation d'une partie de ces textes, que de rejeter le tout. Mais le premier consul était décidé à briser toute résistance. C'était le moment où il se préparait à soumettre le Concordat à l'acceptation des « représentants » de la nation, et l'esprit qui les animait était trop mauvais pour qu'il se fît illusion sur l'issue de cette présentation[1]. Peut-être songea-t-il à opérer de lui-même l'épuration ou la dispersion du Tribunat et du Corps législatif. Une combinaison, suggérée, paraît-il, par Cambacérès, lui permit d'atteindre le but qu'il voulait en dissimulant, par une pseudo-interprétation de la Constitution, ce qui, en réalité, n'était autre chose qu'un coup d'Etat.

Sa popularité, encore accrue par le titre qu'il recevait à Lyon de président de la République italienne, lui permettait d'oser et de punir. Le Tribunat et le Corps législatif devant être renouvelés par cinquième; au lieu d'y faire procéder par tirage au sort, il donna au Sénat mission de désigner quels membres devaient abandonner leurs sièges. Bailleul, Benjamin Constant, Chénier, Chazal, Daunou, Guinguené, Isnard... tels furent les hommes que le Sénat élimina pour les remplacer par des personnages sur la docilité de qui Bonaparte pouvait compter. N'y avait-il pas parmi les membres nouveaux du Corps législatif, quinze généraux ou officiers et vingt-cinq fonctionnaires! Il n'y eut guère qu'un seul républicain qui rentra au Tribunat, et l'on s'étonne de l'y voir, c'est Carnot.

1. Lanfrey, p. 96.

En dehors des actes d'opposition émanant des assemblées, en dehors des conspirations de parti, nous devons faire une place à ce que l'on appelle l'opposition républicaine de l'armée, puisque cette opposition s'est traduite, elle aussi, par des « complots ». Les militaires, les chefs surtout, étaient envieux de Bonaparte. Ils le voyaient parvenu à la tête de la nation, et chacun songeait qu'il avait, tout comme le premier consul, un sabre qui serait fort capable de s'élever au-dessus du pays. La paix leur donnait de l'oisiveté. Le Concordat les avait conduits à l'Eglise et ils étaient ardemment irréligieux... Ils songèrent à renverser Bonaparte et, comme celui-ci accroissait chaque jour sa puissance aux dépens de la liberté, ils se proclamèrent les défenseurs de la République. Ne nous y trompons pas : les uns, derrière cette étiquette, abritaient surtout leur ambition personnelle; d'autres, habitués à la guerre, ne voyaient dans la République qu'un prétexte à retourner aux camps; peu, en somme, étaient vraiment républicains — sauf parmi les soldats. A Paris, des chefs se réunissaient pour envisager quelle solution pourrait intervenir qui arrêterait la marche en avant du premier consul. « On se constitua en flagrant délit de conspiration[1]. » Parmi les Lecourbe, les Delmas, les Drouot, les Monnier et tant d'autres officiers qui déclaraient leur libéralisme « à grand fracas de sabres et d'éperons sur le pavé », deux hommes se détachent dont il convient de dire quelques mots. Bernadotte et Moreau, ces deux généraux, dont l'un, souvent pardonné, poursuivit Bonaparte d'une jalousie tenace qui finit dans la trahison et lui assura une couronne, et dont l'autre, trop populaire pour ne pas gêner le premier consul, accapareur de gloire, fut brisé lamentablement et trahi aussi, étaient les deux centres vers lesquels rayonnaient toutes les espérances militaires de libération. Bernadotte accueillait largement tous les concours, et paraissait toujours s'engager à fond, mais il était du « sang de Gascogne qui, pour trouver les passages, partir à point, arriver à temps, éviter les mauvaises rencontres, découvrir la bonne place, s'y asseoir et s'y tenir vaut tous les sangs du monde[2] » : c'est pourquoi, quand tout était, perdu Bernadotte était sauvé[3]. Moreau s'isolait. Il était le grand Moreau. Il restait au-dessus des conspirateurs, mais en pleine conspiration et n'envisageait nettement dans le renversement de l'ordre établi que l'occasion de donner libre carrière à son génie militaire. Il était républicain, mais les choses de la politique lui restaient étrangères. Bernadotte avait grande allure ; Moreau se repliait dans une orgueilleuse timidité.

Les complots de 1802, à Paris, ont ceci de remarquable qu'ils ne se manifestent que par les peines infligées à un certain nombre de militaires. De

1. *Mémoires du duc de Rovigo*, I, ch. 28.
2. Sorel, o. c., VI, 218.
3. Bernadotte fut aussi servi par ce fait qu'il était allié aux Bonaparte. Il était en effet beau-frère de Joseph. Ils avaient épousé les deux filles d'un négociant de Marseille, Julie et Désirée Clary. Désirée Clary, femme de Bernadotte, avait été fiancée à Bonaparte.

quoi furent-ils coupables? D'avoir bavardé en retroussant, sans doute, comme font les gens de guerre, les crocs de leurs moustaches, et en mettant dans leurs regards beaucoup plus de résolution qu'ils n'en avaient dans l'âme. Delmas[1], dont on se rappelle le propos hardi au sujet du Concordat, fut mis en retrait d'emploi et placé sous la surveillance de la police. Lecourbe, qui avait contribué à la victoire de Zurich et faisait partie du cortège d'admirateurs de Moreau, dut partir à l'étranger en attendant d'être rayé des cadres de l'armée. Le colonel Fournier, qui avait offert de tuer Bonaparte en pleine parade d'un coup de pistolet, fut arrêté, le 7 mai 1802, et enfermé au Temple. Le chef d'escadron Donnadieu, républicain de la suite de Moreau et ultra-royaliste sous la Restauration, fut destitué et enfermé au Temple, puis à la Force, en même temps que Fournier dont il partageait les sentiments. Nous voyons donc bien qu'il y eut des mesures de rigueur prises, mais nous n'apercevons pas une action d'ensemble. Pas de véritable complot, pas de procès en réponse. Bonaparte pratiquait à l'égard de l'armée la politique « d'étouffement ». On le voit bien, du reste, à l'occasion de ce qu'on a appelé le *complot des libelles*[2]. Il s'agissait de soulever la garnison de Rennes, — Bernadotte, commandant l'armée de l'Ouest, résidait à Rennes — et de déterminer un mouvement général des armées contre le gouvernement. Un *Appel aux Armées* et une *Adresse des Armées aux différents corps et militaires réformés et isolés de la République* furent rédigés et envoyés par paquets dans toutes les directions. Le centre du mouvement était Rennes.

L'Appel disait :

« SOLDATS DE LA PATRIE,

« Est-elle enfin comblée la mesure d'ignominie que l'on déverse sur vous depuis plus de deux ans? Êtes-vous assez abreuvés de dégoûts et d'amertume? Jusques à quand souffrirez-vous qu'un tyran vous asservisse? Qu'est devenue votre gloire, à quoi ont servi vos triomphes? Etait-ce pour rentrer sous le joug de la royauté que, pendant dix ans de la guerre la plus sanglante, vous avez prodigué vos veilles et vos travaux, que vous avez vu périr, à vos côtés, plus d'un million de vos camarades?

« Soldats! vous n'avez plus de patrie, la République n'existe plus et votre gloire est ternie. Votre nom est sans éclat et sans honneur. Un tyran s'est emparé du pouvoir et ce tyran quel est-il? Bonaparte!

« Quel était votre but, en combattant pour la République? D'anéantir toute caste noble ou religieuse, d'établir l'égalité la plus parfaite. Votre but était rempli, mais votre ouvrage ne subsiste plus. Les émigrés sont rentrés de toutes parts; les prêtres hypocrites sont salariés par le tyran. Les uns et les autres composent son conseil; les uns et les autres occupent les emplois,

1. *Supra*, p. 97.
2. Voir Guillon : *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire.*

les dignités... Soldats! vous n'avez pas un moment à perdre, si vous voulez conserver votre liberté, votre existence et votre honneur.

« Et vous, officiers généraux, qui vous êtes couverts de lauriers, qu'est devenue votre énergie? Que sont devenus ces élans sublimes de patriotisme qui vous ont fait braver tant de dangers? Êtes-vous aussi tombés dans l'apathie ou êtes-vous devenus les amis du tyran? Non, nous n'osons le croire. Pourquoi donc souffrez-vous que votre ouvrage soit détruit, que vos enfants soient proscrits et que vos ennemis triomphent? Le repos, les richesses, les rivalités ont-ils anéanti votre courage? Grands dieux! Serait-il possible que ceux qui ont fait de si grandes choses pour conquérir la liberté fussent devenus assez lâches pour croupir dans l'esclavage? Est-il besoin, pour ranimer vos forces et votre énergie, de vous retracer les maux auxquels votre faiblesse vous expose? Déjà plusieurs d'entre vous ont été proscrits, exilés, pour avoir osé élever la voix. Eh bien, le même sort vous menace tôt ou tard. Si l'on vous ménage encore, c'est que l'on vous craint. Mais vos dangers sont les mêmes, vous êtes tous proscrits. Si vous tardez plus longtemps, la honte et l'infamie seront votre partage; vos noms ne rappelleront plus ces époques glorieuses de vos triomphes; on ne les prodiguera plus qu'aux lâches et aux esclaves. »

L'*Adresse des Armées* est surtout violente. Bonaparte y est appelé : « *embryon bâtardé de la Corse* », « *pygmée républician* », « *déloyal chevalier de Saint-Cloud* ». Il est accusé d'avoir mis la France à deux doigts de sa perte. « Il vient de faire rentrer les émigrés; il rétablit le clergé. Ils n'ont point encore les rênes du gouvernement, mais ils circonviennent ce Cromwell, le dirigent dans sa marche despotique et chaque jour de son règne est marqué par le renversement des principes et la destruction de l'édifice de la liberté. La République enfin, l'ouvrage de vos soins, de votre courage et de votre constance pendant douze ans n'est plus qu'un mot; bientôt, sans doute, un Bourbon sera sur le trône ou bien Bonaparte lui-même se fera proclamer empereur ou roi. Y a-t-il rien de plus dérisoire que sa conduite à l'église Notre-Dame, où il se fit accompagner par tous les généraux et toutes les troupes de Paris pour assister à la messe du pape? Intérieurement, il méprise cet homme, et toutes les grimaces dont il l'a ennuyé pendant la représentation de son spectacle mystique. L'air faux d'un cagot devait donner du poids à sa conduite aux yeux du vulgaire. Dès lors, il ne vit plus que son ambition. En Égypte, il se fit recennaître cousin de Mahomet. A Paris, s'il n'est le neveu de Jésus-Christ, il doit être au moins le père de Pie VII. En effet, c'est un pape de sa façon : il est bien juste qu'il contribue à donner du relief à sa gloire. » Après l'acte d'accusation, vient l'exposé du plan de résistance : « Formons donc une fédération militaire; annonçons à nos chefs que nous leur ferons un rempart de nos corps si on vient de les inquiéter. Que nos généraux se montrent; qu'ils fassent respecter leur gloire et celle des



Machine infernale.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

armées. Nos baïonnettes sont prêtes à nous venger de l'outrage qu'on nous a fait en les faisant tourner contre nous-mêmes à la fatale journée de Saint-Cloud ; qu'ils disent un mot et la République sera sauvée ! »

Tout ce que contiennent ces deux pièces n'était, en somme, que la condensation, la rédaction de ce qui se disait journellement autour de Bernadotte, et, lorsque le préfet Mounier, mis au courant du « complot » par le général de division Delaborde, eut fait arrêter l'imprimeur Chausseblanche, dont les presses avaient servi à l'impression des libelles, le premier nom qu'il obtint, comme étant celui du chef de la conspiration, fut celui de Bernadotte. Le général, il est vrai, était à Paris et prenait toutes ses dispositions pour n'être pas inquiété. Ses relations avec Fouché étaient précieuses en de telles circonstances[1]. D'ailleurs, si le complot, par aventure, avait réussi, il était prêt à marcher, d'accord avec Moreau[2]. Pendant ce temps, le général Simon, son chef d'état-major, était arrêté, ainsi que le lieutenant Bertrand et le capitaine Rapatel. C'est Simon qui avait écrit l'appel ; il fut envoyé à Oléron, puis au Temple et mis en surveillance à Vitry-sur-Marne. Bertrand était l'auteur de l'adresse ; il fut enfermé au Temple. Quant à Rapatel, aide de camp de Simon, trouvé en possession d'un paquet de libelles, il fut destitué et mis au Temple. On arrêta encore le capitaine Fourcart et le lieutenant Marbot, frère du général qui nous a laissé des *Mémoires* pleins de verve et de fantaisie, à défaut d'exactitude. Et, ici encore, nous ne voyons point de procès ; Bernadotte ne fut pas inquiété, bien que Bonaparte sût parfaitement à quoi s'en tenir sur son compte. Il lui déplaisait, sans doute, de laisser mettre au jour les dissentiments qui existaient entre les chefs de l'armée et lui. Au surplus, c'est par la guerre qu'il pensait les rallier, et il devait leur donner assez d'occasions de se battre !

L'opposition, les complots, les conspirations ou les menées de toutes sortes et, en réponse, la conciliation ou la violence, les injustices, les violations de toutes les libertés, les répressions faites au grand jour ou dans l'ombre, tout cela devait aboutir encore au coup d'Etat. Bonaparte voulait poursuivre sa marche ascendante pour se mettre hors de toute porté humaine. Son désir était connu autour de lui[3] : les Rœderer et les Cambacerès l'appuyaient, Fouché le contrecarrait. Le Premier Consul entendait continuer à jouer son ordinaire comédie : ne pas paraître demander une augmentation de pouvoir, se laisser tout offrir et sembler ensuite céder au vœu de la nation.

Le 6 mai 1802 (16 floréal an X), Chabot, qui présidait le Tribunat, lut à l'assemblée le texte du traité d'Amiens et proposa de donner « au général

1. Voyez Mme de Staël : *Dix ans d'exil*, ch. XVIII. — Cf. Madelin : *Fouché*, I, 353.

2. C'est, du moins, ce qu'il avait dit à Simon. Mais Moreau nia toujours avoir été au courant de ce complot, dans lequel Bonaparte aurait été désireux de le voir compromis.

3. Voir, en particulier, les démarches de Rœderer pour décider le Sénat à nommer Bonaparte consul à vie. (*Œuvres de Rœderer*, III, 416.)

Bonaparte, premier consul, un gage éclatant de la reconnaissance nationale». Chabot fit cette proposition conformément au conseil qu'il en avait reçu la veille de Cambacérès. Le tribunat, tout aussitôt, s'empressa de voter la proposition, mais, pas plus du reste que son président, il n'entendait toucher à la Constitution et accorder à Bonaparte une extension de pouvoirs. Ce qu'il lui conférait, c'était un titre comme celui de pacificateur ou de père du peuple. Il ne pouvait y avoir de doute sur ce point, car Siméon, orateur de la députation qui se rendit près du Premier Consul, prit soin de lui dire, en émettant le vœu que le Sénat accorde la récompense nationale désirée par le Tribunat : « Quelle qu'elle soit, citoyen Premier Consul, elle ajoutera à vos honneurs les témoignages, si précieux pour une grande âme, de la reconnaissance publique ; vous appartiendrez au peuple français *par ce lien de plus, bien autrement puissant que celui du pouvoir et des dignités*... » Bonaparte remercia, mais la rage dans le cœur.

Ce que le Tribunat — pourtant épuré ! — n'avait pas fait, le Sénat, sans doute, allait l'accomplir. Les fidèles du consul entreprirent le siège des sénateurs, tandis que le ministre de la Police, ennemi du pouvoir absolu, travaillait de son côté afin d'obtenir que la récompense nationale restât strictement ce que le Tribunat désirait qu'elle fût. « Fouché,... toujours mystificateur et roué... ruse et trompe. Par Sieyès et Grégoire, il a ses entrées au Sénat : il se donne au Luxembourg pour le confident des consuls ; jamais, à l'entendre, le Premier Consul n'a voulu autre chose qu'une simple prolongation de pouvoir ; ce serait même le gêner, l'embarrasser que de lui offrir ou de lui décerner le consulat à vie[1]. » Fouché jouait sa place. Il la perdit. Cependant, c'est lui qui gagna la cause devant le Sénat. Cette assemblée, comme l'a démontré M. Aulard, débattit au fond sur la question de savoir s'il ne convenait pas de donner à Bonaparte le consulat à vie ; or, malgré toute la pression exercée sur les sénateurs de déférer au désir connu du maître, l'assemblée refusa. Ce refus ne pouvait avoir l'apparence d'une déclaration de guerre à Bonaparte ; car officiellement, le Sénat n'était saisi que de la proposition du Tribunat avec l'interprétation qu'en avait donnée Siméon, interprétation renforcée par la réponse modeste du Premier Consul. Il pouvait, par conséquent, fort bien agir comme s'il croyait en la modestie de Bonaparte et, entre Fouché et Rœderer, se rallier à l'opinion du ministre de la Police. C'était, si l'on peut ainsi s'exprimer, « sauver la façade », mais, au fond, l'échec demeurait considérable. L'Empire ne publia pas les procès-verbaux du Sénat, parce que cet échec y est irrémédiablement marqué, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par ce texte que porte le compte rendu de la séance du 18 floréal[2] :

1. Madelin : *Fouché*, I, 354-355. Cf. Masson : *Napoléon et sa famille*, II, 166.
2. Publié pour la première fois par Aulard dans la seconde série des *Etudes et leçons sur la Révolution française*, p. 259.

« L'ordre du jour appelle le rapport de la commission spéciale nommée dans la dernière séance pour présenter ses vues sur le témoignage de reconnaissance nationale que le Sénat a été d'avis de donner au Premier Consul de la République.

« Au nom de cette commission, le sénateur Lacépède retrace à l'Assemblée les services signalés que le Premier Consul a rendus à la chose publique, ses victoires, ses traités, la paix qui en été le fruit, les droits qu'il s'est acquis à la reconnaissance nationale et à l'admiration de la postérité.

« Il observe que le témoignage de reconnaissance voté par le Sénat ne peut être qu'une grande marque de confiance et propose, en conséquence, de réélire le Premier Consul pour les dix ans qui suivront immédiatement ceux pour lesquels il a été élu par l'article 39 de la Constitution.

« Il présente un projet du sénatus-consulte rédigé dans cette vue.

« La discussion s'ouvre sur le rapport de la commission.

« Un membre trouve insuffisant, sous le rapport de la reconnaissance et sous celui des grandes choses qu'on doit encore attendre du gouvernement, le terme de dix ans indiqué par la commission. Il propose, comme plus conforme à l'intérêt public, plus digne du Premier Consul et du Sénat, la réélection à vie. Plusieurs orateurs parlent dans le même sens.

« Plusieurs autres apprécient par divers motifs le projet de la commission.

« Le rapporteur, au nom de celle-ci, déclare qu'elle a discuté dans son sein la réélection à vie, mais qu'après en avoir pesé les avantages, elle a pensé que l'initiative, sur cet objet, devait appartenir au Sénat, réuni en assemblée générale.

« Le sénatus-consulte accorde la priorité à ce projet.

« Il en est fait une seconde lecture, après laquelle l'assemblée vote au scrutin sur son adoption.

« Le dépouillement du scrutin, fait en présence des citoyens Cornet et Du Bois du Bais, désignés scrutateurs par la voie du sort, donne la majorité absolue en faveur du projet du sénatus-consulte présenté par la commission. »

Bonaparte, furieux d'avoir été joué par le Sénat de qui il n'attendait que servilité, mais de plus en plus décidé à s'assurer définitivement le pouvoir, répondit au sénatus-consulte, qui prolongeait sa magistrature de dix ans, par un message où on lit : « Sénateurs, le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature. Je ne me croirais pas assuré de sa confiance si l'acte qui m'y retiendrait n'était pas encore sanctionné par son suffrage... Vous jugez que je dois au peuple un *nouveau sacrifice* : je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. » Ce message commence un nouvel acte de la comédie consulaire, ou Cambacérès devient le principal protagoniste. C'est lui qui, en effet, eut l'idée de recourir au plé-

biscite, non pas pour lui demander de sanctionner le sénatus-consulte du 18 floréal, mais pour répondre à une question dont le *Conseil d'Etat* déterminerait les termes! On voit comment tout ceci s'enchaîne : le Premier Consul annonce au Sénat qu'il va consulter le peuple, puis il quitte Paris et se retire à la Malmaison ; Cambacérès réunit ses compères : Portalis, Rœderer, Bigot de Préameneu et, le 20 floréal, le Conseil d'Etat est convoqué pour dire sur quoi doit porter le plébiscite désiré par le Premier Consul. On devine ce que put être la séance : sur la proposition de Rœderer, qui avait en poche un projet tout rédigé, le Conseil d'Etat décida que le peuple devrait dire s'il entendait que Bonaparte reçut le *consulat à vie* et qu'il eût le droit de *nommer son successeur*. Bérenger, Berlier, Dessolle, Emmery et Thibaudeau s'abstinrent dans le vote de la seconde partie. « Tout cela, dit M. Aulard[1], se passa sans enthousiasme, sans démonstration de joie. La majorité du Conseil ne fut pas trop glorieuse de sa victoire, et la minorité parut honteuse de sa défaite. » Ainsi le peuple était appelé à décider, et on chercherait en vain, dans la Constitution de l'an VIII, la justification de la procédure que nous venons d'analyser.

Lorsque Bonaparte revint, il affecta un grand mécontentement, disant bien haut qu'il allait casser l'arrêté du Conseil d'Etat. Il s'en garda bien, et se borna à retrancher dans la question soumise au plébiscite la partie qui visait la succession au Consulat. Le Sénat, à qui l'on venait d'infliger une nouvelle leçon injurieuse, manifesta son mécontentement en nommant une commission de sept membres chargée d'examiner le message adressé par les consuls et portant l'annonce du plébiscite et son objet. Mais ni le Sénat, ni le Tribunat[2], ni le Corps législatif[3] ne pouvaient rien faire. Ou plutôt, ce qu'ils pouvaient, ils ne l'osèrent pas. Ils n'avaient rien osé jusque-là, il était trop tard : le pli de la servitude était pri . Le Sénat, après le rapport de Démeunier, ne put que prendre un arrêté où il était dit « qu'il n'y a quant à présent aucune mesure à prendre ». Cette assemblée, qui n'avait pas voulu du Consulat à vie, reçut mission de dépouiller les votes qui devaient l'instituer[4].

La question posée au peuple français : *Napoléon Bonaparte sera-t-il élu consul à vie?* recueillit 3568 885 *oui* et 8374 *non.* Il y avait donc 500 000 *oui* de plus que pour l'acceptation de la Constitution de l'an VIII. Le peuple ne connaissait de la vie publique que des titres : paix d'Amiens, Concordat... et il réunissait toute l'activité publique dans un seul mot : Bonaparte. Point de discussions, point de journaux, aucun débat au grand jour. La nation

1. *Études et lectures*, II. 267.

2. Au Tribunat, Carnot seul vota contre le Consulat à vie, mais Chabot, allant présenter à Bonaparte les votes de l'Assemblée, ne manqua pas de lui conseiller de gouverner selon la liberté, et de discerner « ses véritables amis, qui lui diront la vérité, d'avec les flatteurs, qui chercheront à le tromper ».

3. Il y eut 3 *non*. Vaublanc, orateur du Corps législatif, dit à Bonaparte qu'il faut gouverner selon « la liberté politique, civile et religieuse. »

4. Message de Cambacérès, 11 thermidor an X.

[illegible] bien, sauf que l'on s'était battu et qu'on avait vaincu. A Paris, souvent le pain avait manqué et l'on avait fait queue devant les boulangeries. Mais qui le savait? Les Parisiens? Ils voulaient l'oublier, car Bonaparte, qui donnait de la gloire à la nation, était pour eux le seul capable de lui assurer du pain. Les [illegible] seules [illegible] des [illegible]. En province, on [illegible], on [illegible] sur les routes, les [illegible], les coups de main se multipliaient, mais Bonaparte veillait et tout rentrerait dans l'ordre. Il apparaissait, en somme, comme un chef indispensable à la prospérité du pays. Il fallait donc lui donner tout pouvoir pour qu'il pût vaincre ses ennemis. Tel fut le raisonnement de la province. La question gouvernementale, la proportion des républicains[1], celle du [illegible] réalisé par le Consulat[2] demeuraient [illegible] à déterminer, le [illegible] des suffrages qui s'exprimèrent, comme en l'an VIII, [illegible]. Quant aux républicains, quant à ceux d'entre eux qui restaient encore dans cette croyance que Brumaire avait sauvé la République, ils comprirent enfin, selon le mot de M. Aulard, « que la République était morte[3] ». Les [illegible] s'opposent aux 1 500 [illegible] à la Constitution de l'an VIII, et ces chiffres, si [illegible] qu'ils nous paraissent, [illegible] si l'on songe aux conditions du vote, et il faut ajouter que je ne sais pas si dans les chiffres donnés figurent les suffrages de l'armée[4]. C'est à elle que venait surtout l'opposition républicaine et, malgré la pression de certains chefs, elle manifesta hautement ses opinions. C'est pour cela que nous avons [illegible] que l'Empire [illegible] tous les [illegible] venus des corps de troupe. La pression fut parfois violente, et l'on cite le cas de ce général qui, [illegible] ses soldats, leur [illegible] : « Camarades, il est question de nommer le général Bonaparte consul à vie. [illegible] cependant, je dois vous prévenir que le premier d'entre vous qui ne [illegible] pas [illegible] je le [illegible] à la tête du régiment[5]. » Au regard de ces [illegible], il [illegible] le [illegible] d'un homme qui [illegible] de la Révolution et qui [illegible] à Bonaparte [illegible] d'admiration et de reconnaissance, car c'est de lui qu'il avait reçu le droit de rentrer dans la patrie. La Fayette vota contre lui, et [illegible] : « Je ne puis voter pour une telle magistrature jusqu'à ce que la liberté publique soit suffisamment garantie ; alors je donnerai ma voix à Napoléon Bonaparte. » Une lettre qu'il adressa au premier consul [illegible]. Mais, enfin, [illegible] que, pour les hommes de 1789, et pour tous ceux qui restaient attachés aux principes de la Révolution, il y avait quelque chose qui planait au-dessus

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible] Mémoires, [illegible]
6. [illegible] t. III, p. [illegible]

de Bonaparte même : la liberté. Pour l'avoir dit, La Fayette dût rentrer dans l'ombre.

Le 14 thermidor an X (2 août 1802), le Sénat rendit le décret suivant :

« Article premier. — Le peuple français nomme et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte premier consul à vie.

Art. 2. — Une statue de la Paix, tenant d'une main le laurier de la Victoire et de l'autre le décret du Sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

Art. 3. — Le Sénat portera au premier consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français ».

Le 15 thermidor (3 août), le Sénat se rendit donc auprès du premier consul et lui porta le résultat du plébiscite. Bonaparte, s'adressant aux sénateurs, leur dit alors : « Sénateurs, la vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée. J'obéis à sa volonté. En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes... » Et cet homme qui se voyait *contraint* d'accepter le consulat à vie, cet homme *qui n'en voulait pas*, cet homme qu'on avait pris *au dépourvu*, qui s'en était *fâché*, annonçait sans retard son intention d'étayer le système des lois de la République sur des institutions prévoyantes, c'est-à-dire de changer la Constitution! Bonaparte avait en effet préparé, rédigé lui-même une Constitution nouvelle, où il se donnait le droit de désigner son successeur. Ce droit, on s'en souvient, il n'avait pas voulu que le peuple fût appelé à le lui conférer, et cela avait encore paru une marque de son libéralisme, mais lorsqu'il fut assuré du Consulat à vie, c'est de lui-même qu'il rétablit la seconde partie de la question qui, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, devait être posée au pays. La Constitution de l'an X, votée sans débat par le Conseil d'Etat puis par le Sénat, qui n'avait aucun pouvoir constituant, mais qui siégeait sous la « protection » des grenadiers, porte le nom modeste de *Sénatus-consulte organique de la Constitution*.

Le premier consul recevait le droit de grâce et le droit de désigner au Sénat son successeur. Sur refus du Sénat, il en proposerait un autre, et si le Sénat refusait encore, c'est un troisième, toujours choisi par Bonaparte, qui serait définitivement nommé. Le second et le troisième consuls devenaient aussi consuls à vie. Le Tribunat était réduit à 50 membres, divisés en sections devant délibérer à huis clos. Le Conseil d'Etat, pourtant docile, était annihilé par la création d'un *Conseil privé* nommé par le premier consul, avec mission de préparer les sénatus-consultes. Le Sénat était porté à 120 membres. Il en avait alors 66. Quarante devaient être nommés directement par le premier consul. Quatorze restaient à être choisis par cooptation, sur une liste de trois candidats dressée par le premier consul d'après la

liste émanant des collèges de département[1]. En un mot, le Sénat était définitivement dans la main de Bonaparte, qui le présidait. Cette assemblée recevait de la nouvelle Constitution un grand accroissement dans ses attributions, c'est ainsi qu'elle pouvait désormais régler « tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche », c'est-à-dire qu'elle pouvait tout faire en matière constitutionnelle. Le Sénat recevait le droit de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, celui de casser les arrêts des tribunaux. Mais l'article 58 du sénatus-consulte organique portait que le point de départ dans l'action de ce corps si favorisé résidait dans « l'initiative du gouvernement ». La base de la « pyramide » était remaniée, elle aussi. Plus de notabilités : des *assemblées de canton* (tous les citoyens) présentaient deux candidats aux justices de paix et, dans les villes de 5 000 âmes, deux candidats pris « sur la liste des cent plus imposés du canton » pour chaque siège du conseil municipal; *des collèges d'arrondissement* (200 membres au plus, désignés par les assemblées de canton), présentant deux candidats pour chaque place du conseil d'arrondissement et deux pour figurer sur la liste de recrutement du Tribunat; des *collèges de département* (300 membres au plus désignés par les assemblées de canton parmi les 600 plus imposés), présentant deux candidats pour chaque place du conseil général et deux pour figurer sur la liste de recrutement du Sénat. Le collège d'arrondissement — auquel le premier consul pouvait adjoindre 10 membres — et le collège de département — auquel le premier consul pouvait adjoindre 20 membres, — désignaient chacun deux candidats au Corps législatif. Ces deux collèges étaient nommés à vie, et des élections ne devaient intervenir pour les compléter que lorsque les deux tiers des sièges seraient libres — ce qui ne se produisit pas durant tout le Consulat et l'Empire!

On a considéré comme des concessions à l'opinion républicaine ces dispositions de l'acte du 4 août 1802 qui remanient les droits électoraux de la nation. Mais la simple lecture de la Constitution nouvelle, ce mélange de régime universel et de régime censitaire qui aboutit toujours et uniquement à des désignations de candidats, ce rouage inutile rendu vivant par la seule intervention du pouvoir exécutif, cette stagnation poussée jusqu'aux extrêmes limites dans l'existence des *collèges*, tout cela ne montre-t-il pas assez que la nation politique était condamnée à mort. Les contemporains ont-ils vraiment pu s'y tromper? Il est plus vraisemblable de dire qu'ils ont *voulu* encore une fois se tromper, et que, de plus en plus, ils n'ont vu que Bonaparte dans la Constitution, Bonaparte négociateur souverain, Bonaparte législateur, souverain, Bonaparte toujours et rien que Bonaparte.

1. On sait que le Sénat devait compter primitivement 80 membres. Les 14 membres dont il est ici question représentent la différence entre 66 et 80. La cooptation restait la règle après comme avant la nouvelle Constitution, sauf la nomination des 40 nouveaux membres.



LES ANGLAIS EMBARQUANT LEURS VILLES.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

DEUXIEME SECTION

Jusqu'à l'établissement de l'Empire

CHAPITRE PREMIER

LA RUPTURE DU TRAITÉ D'AMIENS

Du mois d'août 1802 au mois de mai 1804, c'est-à-dire pendant les deux dernières années du Consulat à vie, l'histoire nous apparaît comme le développement d'une longue veillée d'armes. Les adversaires des luttes gigantesques qui vont se déchaîner bientôt à travers toute l'Europe, mesurent leurs forces, prennent leurs positions. A l'abri d'un régime international incomplet et bâtard résultant des deux paix : Lunéville et Amiens, des ambitions s'agitent, des haines se développent, des alliances s'ébauchent. Bonaparte, enfin maître de tout le pouvoir dans la République française, reprend ses rêves de domination extérieure et agit dans la paix comme il aurait fait dans la guerre, sans souci de traités qu'il sait instables et qu'il est prêt à déchirer. En attendant, il tente d'en tirer le plus de bénéfices qu'il lui est possible.

Aux termes du traité de Lunéville, la France et la Russie devaient se mettre d'accord pour indemniser les princes allemands dépossédés. C'est le premier consul et Talleyrand qui procédèrent à cette réorganisation de l'Allemagne, à peu près sans aucun concours de l'empereur Alexandre et de son envoyé à Paris, Markof. La pensée constante de Bonaparte fut de substituer au morcellement territorial qui régnait en Allemagne, un petit nombre d'Etats dont il ferait ses alliés. Il a été un des artisans les plus efficaces de l'unité allemande, qu'il envisageait comme devant lui être très profitable. Il entendait, dit M. Sorel, « constituer à la République un système d'alliés, de clients, d'enrichis et d'arrondis, quelque chose comme les ci-devants régiments du Royal-Bavière, du Royal-Deux-Ponts et autres mercenaires de qualité, transformés en armée du dehors, en armée de confins militaires, montant, pour le compte de la République, la garde sur leur propre territoire[1] ». On vit alors accourir à Paris une nuée de princes qui venaient tendre la main et solliciter des bienfaits de la République. « Les écrivains d'outre-Rhin ne parlent que la rougeur au front de ces jours d'humiliation où se ruaient vers la servitude cette tourbe de princes, de seigneurs et de villes qui attendaient de la bouche d'un Corse parvenu l'arrêt d'où dépendait leur existence[2] ». Ils assiégeaient aussi Talleyrand, dont Mirabeau disait : « Pour de l'argent il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or ». Et c'est, en effet, en oubliant sur la table du ministre français leurs tabatières remplies de louis que les Allemands lui faisaient le mieux leur cour. Ces négociations d'un caractère spécial se terminèrent par le *Recès de l'Empire* du

1. O. c., p. 230.
2. Denis. *L'Allemagne, 1789-1810*, p. 165.

25 février 1803, adopté par la Diète le 24 mars, et ratifié par l'empereur François II le 27 avril 1803[1]. La Prusse, qui avait perdu 2750 kilomètres carrés et 125 000 sujets éloignés, recevait 500 000 sujets et s'installait en Westphalie, en plein cœur de l'Allemagne. Bonaparte avait voulu ménager Frédéric-Guillaume de Prusse, ami de l'empereur de Russie, car il espérait avoir ainsi des appuis contre l'Angleterre. A la Prusse souveraine dans l'Allemagne du Nord, le Premier consul faisait correspondre la Bavière souveraine parmi les États du Sud. La Bavière, en effet, pour 12 000 kilomètres carrés et 700 000 habitants, recevait 17 000 kilomètres et 900 000 habitants, le tout formant une masse homogène. Elle gagnait ainsi les évêchés de Bamberg et de Wurzbourg et quinze villes libres. Ces dernières tombaient de cinquante et une à six : Brême, Hambourg, Lubeck, Francfort-sur-le-Mein, Augsbourg et Nuremberg. Les princes ecclésiastiques étaient réduits à trois : l'archevêque de Mayence, Dalberg, devenu archevêque de Ratisbonne, le grand-maître de l'ordre teutonique et le prieur de Malte. Le duc de Bade, devenu électeur, acquérait les évêchés de Constance, de Bâle, de Spire. Le Wurtemberg, protégé de la Russie, était aussi élevé à l'électorat, obtenait 100 000 sujets pour 15 000 perdus. Le résultat le plus sûr de cette simplification dans l'organisation des territoires allemands (il y avait 18 ou 1 900 souverainetés indépendantes en Allemagne en 1789, il y en aura 39 en 1815!) fut d'enlever à la maison d'Autriche ses meilleurs appuis et, aussi, de montrer la puissance de Bonaparte, qui distribuait ses faveurs en Allemagne, disposant, à peu près comme il l'entendait, des territoires.

En Suisse, le Premier consul agit encore davantage comme un maître. Les troupes françaises avaient quitté ce pays au mois de juillet 1801. A peine étaient-elles parties qu'une invraisemblable anarchie avait éclaté. Les partis se battaient et, derrière eux, les émissaires de toutes nations excitaient aux discordes. Bonaparte avait là ses espions qui rivalisaient avec ceux de l'Angleterre. Allait-il laisser sur notre frontière un foyer continuel d'insurrection, allait-il permettre à ses ennemis d'y entretenir des troubles et de s'y installer à ses portes? Le 30 septembre, il avertit les Suisses qu'il sera le médiateur entre les deux landammams Dolder et Mullinen, et, pour bien montrer son intention de rétablir l'ordre, il poste Ney avec 30 000 hommes à la frontière. Les Suisses durent se soumettre et laisser le Premier consul devenir, avec l'appui du parti fédéraliste, tout-puissant dans le gouvernement de la confédération helvétique. Le 29 février 1803, Bonaparte disait aux délégués suisses : « L'Italie, la Hollande et la Suisse sont à la disposition de la France ». Nous savons qu'il était en effet président de la république italienne: à Gênes, Jérôme Durazzo, un de ses amis, présidait la République ligurienne; le 11 septembre 1802, un décret partageait le Piémont en six départements, c'est-à-dire l'annexait. Depuis le 26 août, l'île d'Elbe était réunie à la France.

1. Voir Himly, *Hist. de la formation territoriale des États de l'E*[illegible] t. II.

L'Europe ne vit pas sans inquiétude ces accroissements continuels et, avant toutes les autres nations, l'Angleterre adressa ses remontrances. Le ministère Addington, qui avait fait la paix d'Amiens, était intéressé à ce qu'elle ne fût pas troublée, mais il savait trop quels murmures s'élevaient autour de lui pour laisser faire Bonaparte plus longtemps sans protester. C'est dès la fin de 1802 que Hawkesbury relève les transformations avantageuses de la France : « Le Piémont a été réuni; vous êtes sur le point de disposer du sort de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande. Malgré la détermination que nous avons prise de ne nous mêler en aucune manière des affaires du continent, nous y sommes entraînés malgré nous, autant par les plaintes qui nous sont adressées que par l'opinion qui se prononce ici avec une énergie sans exemple ».

Ainsi prenait fin l'équivoque qui avait présidé à la conclusion du traité d'Amiens : l'Angleterre s'occupait des affaires du continent. La Grande-Bretagne ne tarda pas en effet à répondre, lorsqu'on lui disait d'évacuer Malte, que la France devait abandonner ses desseins sur la Suisse, le Piémont, ou la Hollande. Talleyrand avait strictement raison, lorsqu'il ripostait que la paix d'Amiens impliquait seulement l'évacuation de Naples par la France, évacuation consommée et qui devait entraîner celle de Malte. A Amiens, on n'avait pas parlé de la Suisse ni du Piémont, ni de la Hollande! Un ouvrage récent[1] tend à nous montrer que ce sont précisément les affaires de Hollande qui poussèrent le plus les Anglais à la guerre. Bonaparte laissait toujours des troupes d'occupation dans la République batave, et l'Angleterre aurait renoncé à sa politique traditionnelle si elle avait laissé la France maîtresse de la Hollande. C'est, d'une façon générale, toute la conduite de Bonaparte dans la paix qui a déterminé l'Angleterre à résister. De même qu'elle était nécessairement amenée à s'occuper des affaires du continent, de même le gouvernement français avait reporté ses préoccupations du côté des colonies.

On se rappelle que Leclerc, avec 35000 hommes, avait été dirigé sur Saint-Domingue[2]. Toussaint-Louverture, qui avait rétabli l'ordre dans son pays et avait réussi à lui donner quelque prospérité, paya cher la tentative qu'il faisait de l'affranchir de toute domination française : complètement battu, il dût se soumettre, et, comme il conspirait, on l'envoya en France, où il fut interné au fort de Joux. Un des premiers bienfaits de l'administration française devait être le rétablissement de l'esclavage et de la traite des noirs! En effet, c'est en floréal an X (mai 1802) que le Tribunat discuta le *projet relatif aux colonies restituées par le traité d'Amiens et autres colonies françaises*, titre qui cache purement et simplement l'abominable retour au commerce légalisé de l'homme par l'homme. Mais les habitants de Saint-Domingue trouvèrent, pour sauver leur liberté, une alliée imprévue : la fièvre

1. Coquelle. *Napoléon et l'Angleterre. 1803-1813.*
2. *Supra*, p. 129.

jaune, en peu de temps, enleva Leclerc, quinze généraux, les deux tiers de l'armée. Les nègres devinrent alors les plus forts et chassèrent les envahisseurs. C'est alors que Bonaparte renonça à la Louisiane et vendit cette terre aux États-Unis (30 avril 1803).

Pendant que ces événements se déroulaient, le premier consul s'inquiétait à nouveau de l'Orient. Il avait envoyé en mission dans le Levant le colonel Sébastiani, « important, bourdonnant, arrogant, volontiers enflé de sa personne et boursouflé dans ses discours ». Espion de haute envergure — il portait le titre modeste d'*agent commercial*, — Sébastiani devait parcourir l'Egypte, la Syrie, la Tripolitaine, chercher les amis de la France, étudier la situation militaire des différents pays qu'il visiterait, parler de Bonaparte et l'offrir comme médiateur entre les chefs rivaux.

Le 30 janvier 1803, on put lire au *Moniteur* tout le rapport du colonel. Il y était dit que les Anglais, contrairement à la paix d'Amiens, n'avait pas évacué Alexandrie, mais que leur armée n'était qu'un « ramassis d'hommes mal armés, sans discipline, usés par les excès de débauches » ; 6000 Français devaient suffire pour les chasser.

L'émotion causée à Londres par la publication de ce document dans le journal officiel de la République fut considérable. C'était bien ce qu'attendait Bonaparte. Le 5 février, il fait écrire à notre ambassadeur Andréossy : « Vous aurez vu, dans le *Moniteur*, le rapport que le colonel Sébastiani a fait de son voyage dans le Levant, et, très probablement, le ministère anglais n'aura pas manqué de se montrer offensé de l'esprit d'observation qu'a porté cet officier dans l'examen des forces militaires et de relever la phrase où il dit que six mille Français suffiraient pour conquérir l'Egypte. Il vous aura été facile de répondre à ces observations, et vous aurez dû le faire avec beaucoup de vivacité et de force. Un officier français, envoyé pour rétablir les relations commerciales et habituelles de la France avec l'Egypte, a dû être étonné de voir que l'armée anglaise n'eût point encore évacué ce pays. Etranger à la politique, cet officier aura dû considérer comme un commencement d'hostilité une violation manifeste d'un traité de paix solennel, et dès lors son esprit a dû naturellement se livrer à des calculs de guerre et à l'examen des chances qu'elle pourrait présenter, car, en effet, n'est-ce pas provoquer le retour de la guerre, que de garder l'Egypte et Malte au mépris des stipulations du traité d'Amiens ? »

L'Egypte est ici en quelque sorte accessoirement : le ministère Addington venait d'ordonner l'évacuation d'Alexandrie, mais ce qui persiste toujours dans toutes les discussions, c'est Malte. Bonaparte prenait des territoires, il regardait vers Saint-Domingue, il « travaillait » l'Egypte, il envoyait Decaen avec une armée et une escadre aux Indes, pour chercher à soulever les souverains hostiles à l'Angleterre, et toujours il revenait à Malte, exigeait son évacuation, parlait des traités violés et menaçait. Le gouvernement anglais,

pour ne pas restituer une place forte de premier ordre comme était Malte, déclarait la garder en compensation de tous les avantages acquis depuis Amiens par la France. La guerre devait sortir de là. Mais entendons bien que la question de Malte fut surtout l'occasion de trancher par les armes un conflit arrivé à un prodigieux degré d'acuité. Rappelons qu'au point de vue économique, le traité d'Amiens avait été une désillusion complète pour l'Angleterre, puisque la France n'avait passé avec la Grande-Bretagne aucune convention commerciale et que, tout au contraire, le premier consul, travaillant à développer l'industrie française, avait frappé de mesures prohibitives les produits anglais. Des débouchés énormes étaient ainsi fermés au commerce britannique, c'est-à-dire que la vie même du peuple anglais était menacée. La haine de la France augmentait chaque jour et les sujets du roi George applaudissaient aux campagnes violentes menées par la presse contre Bonaparte. Ces campagnes mêmes devaient donner au premier consul un motif *personnel* de reprendre les armes. Ayant étouffé la liberté de la presse en France avec toutes les autres libertés, Bonaparte ne pouvait tolérer qu'elle existât chez un peuple voisin et surtout qu'elle s'exerçât à ses dépens. Or, la presse anglaise et aussi un certain nombre de journaux rédigés en français par des réfugiés — l'*Ambigu* de Peltier, entre autres — se livraient aux critiques et aux attaques de toutes sortes contre le premier consul. Bonaparte demanda au gouvernement d'Addington de prendre des mesures pour éviter ces crimes de lèse-majesté consulaire. On a vu, encore récemment, le tsar autocrate obtenir des poursuites pour un crime analogue dans un pays étranger. Bonaparte n'obtint rien du tout. Blessé dans son orgueil, furieux des menaces qu'on lui prodiguait de l'autre côté du détroit, sentant « tous ses desseins, tout l'avenir immense conçu et préparé par lui, suspendus au hasard d'une embuscade de brigands, au couteau d'un assassin », il se lança à son tour dans la polémique et c'est ainsi qu'il inspira, dans le *Moniteur* même, des diatribes, des notes dont le ton ne le cédait en rien à celui des feuilles de Londres. Et l'on comprend alors dans quelles conditions cet homme pouvait discuter de la paix !

Les longs pourparlers diplomatiques qui aboutirent en fin de compte à la rupture avec l'Angleterre ne peuvent, être dans tous leurs détails, exposés ici, mais, à côté des actes hostiles de Bonaparte, à côté de ses conquêtes ou de ses tentatives de conquête en pleine paix, nous pouvons placer le récit de son attitude personnelle vis-à-vis du représentant de l'Angleterre et montrer comment, dès cette époque, il apportait aux relations extérieures cette violence, cette volonté brutale et orgueilleuse qui devait entraîner l'Europe entière dans des luttes incessantes.

Le 18 février 1803, le premier consul fait venir aux Tuileries Whitworth, ambassadeur d'Angleterre. Pendant deux heures, il s'emporte, menace, accuse, violente. Il est prêt à la guerre, il pense à débarquer en Angleterre et

toute la France est prête à le suivre. Il tient l'Europe par la crainte, il l'entraînera derrière lui : n'a-t-il pas tenu à lui de coucher, à Vienne, dans le lit impérial ? Si l'Angleterre n'évacue pas Malte, la France soulèvera l'Égypte où Sébastiani a relevé le courage de nos amis. Le Piémont, la Suisse ne sont que bagatelles. De la Hollande, il n'est pas question... Et les injures se pressent dans la bouche de Bonaparte, injures telles que Whitworth ne veut même pas les faire figurer dans une dépêche officielle [1]. Hawkesbury, recevant le rapport de l'ambassadeur, pensa que Bonaparte était fou. Les chancelleries n'étaient pas encore habituées au ton de cette voix. Le 20 février, on lisait au *Moniteur* l'exposé de la situation de la République, où il était dit, au sujet de l'Angleterre : « Il est des mesures que la prudence commande au gouvernement de la République ; cinq cent mille hommes doivent être et seront prêts à la défendre et à la venger... Quel que soit, à Londres, le succès de l'intrigue, elle n'entraînera pas d'autres peuples dans des lignes nouvelles ; et le gouvernement le dit avec un juste orgueil : seule, l'Angleterre ne saurait, aujourd'hui, lutter contre la France. »

L'ambassadeur français à Londres, Andréossy, répétait, dans ses dépêches, que le ministère Addington ne voulait pas la guerre. Et c'était vrai. Mais, par les procédés de Bonaparte, la discussion dépassait le ministère, et c'est la nation anglaise elle-même qui était visée. Jusqu'au bout, pourtant, le gouvernement anglais tenta d'arranger les choses, laissant se produire l'offre d'intervention par la Russie, réduisant pour Malte ses exigences à une occupation de dix années, mais demandant toujours l'évacuation de la Suisse et de la Hollande, *nous laissant le Piémont*, qui valait certes Malte.

Il est aisé de montrer que l'Angleterre, par ces offres, après toutes les provocations du Premier consul, faisait preuve d'un grand esprit de conciliation. Mais rien ne prévaut contre la volonté de Bonaparte. Le 8 mars 1803, le roi d'Angleterre, en réponse à l'exposé du 20 février, demandait aux communes des subsides, et, en quelques jours, la milice était rappelée et 10 000 marins levés.

Le 13 mars, dans le salon de M[me] Bonaparte, devant tous les ambassadeurs, le Premier consul s'approcha de Whitworth : « Ainsi, vous voulez la guerre, lui dit-il ? — Non, Premier consul, nous sommes trop sensibles aux avantages de la paix. — Nous nous sommes battus pendant quinze ans. — C'en est déjà trop. — Mais vous voulez faire la guerre quinze années encore, et vous m'y forcez... » Et, après quelques autres paroles : « Les Anglais veulent la guerre, s'écria Bonaparte en s'adressant aux diplomates qui l'entouraient, mais, s'ils sont les premiers à tirer l'épée, je serai le dernier à la remettre. Ils ne respectent pas les traités. Il faut dorénavant couvrir les traités du crêpe noir. » Les « pacifiques » n'ont plus dès lors aucune action. Talleyrand et Joseph, qui veulent la paix, ne récoltent que les invectives. En Angleterre,

1. Rapport de Whitworth, 21 février.

Pitt reparaît. Toutes les reprises de négociations échouent, c'est la fin. Le 12 mai 1803, Whitworth quittait Paris.

Ainsi, la France retournait à la guerre. Cette guerre, il ne faut pas hésiter à le proclamer, c'est Bonaparte qui l'a voulue. Les pourparlers, les négociations, les longues notes de cabinet à cabinet, tout cela n'était point son affaire. Accroître toujours son autorité, agrandir « son » domaine dans la paix ou dans la guerre, voilà ce qui lui convient. Les traités qu'il veut voiler de crêpe, il n'en respecte aucun, ou plutôt il cherche derrière eux, en dehors d'eux, à porter atteinte aux droits des peuples qui l'entourent. Nous savons ce qu'est cette politique. Faut-il, aujourd'hui encore, en donner un exemple ? N'avons-nous pas vu un pays entretenu loin de toute vie politique, une nation étouffée sous le joug le plus pesant de l'autocratie s'étendre en pleine paix et tout à la fois par des traités et au mépris des traités, heurter les intérêts considérables de peuples voisins ? Le jour, où, par une telle politique, un conflit éclate, on entend alors le pillard accuser le pillé, et tenter une réhabilitation impossible.

La vie qui désertait la nation française tenue à l'écart de cette activité qui, pendant la Révolution, l'avait faite vraiment maîtresse d'elle-même pouvait renaître. Bonaparte ne le voulait pas. Il fallait employer toute l'énergie nationale, mais en vue de sa propre gloire. Or, la guerre lui paraissait le moyen le plus sûr de parvenir à cette fin. Il parlait aux ambassadeurs, selon le mot de Whitworth, comme un « capitaine de dragons », et non comme un chef d'État. C'est qu'il est, avant tout, un capitaine et que, parvenu par les armes, c'est par les armes encore qu'il espère atteindre au plus haut sommet. La guerre est sa chose. La guerre contre l'Angleterre a des chances d'être « nationale ». Et pourtant, c'est avec défaveur que l'annonce de la rupture fut accueillie. « Paris ne manifesta point. Il y eut seulement quelques murmures dans le peuple des Halles. Les gendarmes faisaient peur ; on n'osait blâmer. Mais on n'approuvait point et la police dut déployer un zèle extraordinaire pour provoquer quelques apparences de démonstrations favorables[1]. » On avait cru à la paix définitive ! Hélas n'allait-on pas croire bientôt que Bonaparte avait tout fait pour la rendre telle, et qu'il n'avait été contraint à la guerre que par la perfidie et les attaques anglaises ! La lutte commençait avec tous les signes du mépris le plus profond pour le droit des gens ou le droit commun : le 16 mai, le roi d'Angleterre ordonnait de mettre l'embargo sur les navires de commerce français et hollandais; quelques jours après, Bonaparte faisait jeter en prison tous les Anglais qui se trouvaient en France, faisait arrêter le secrétaire de l'ambassade anglaise et les bagages de Whitworth. Lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, qui débarquait à Marseille pour aller s'embarquer à Calais, fut mis en forteresse, quoique malade. Sir James Crawfurd, ministre d'Angleterre à Copenhague de passage en

1. Sorel, o. c., p. 295.

France, fut aussi mis en prison. A côté de ces mesures révoltantes, d'autres étaient prises en vue de la guerre elle-même : concentration d'une grande armée d'Angleterre sur les côtes de Hollande et de France, invasion du



Balance des puissances de l'Europe.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Hanovre, possession du roi George, et enfin retour au blocus par l'interdiction de vendre ou d'acheter des produits anglais...

C'est l'Empire qui a vraiment commencé la guerre. Pendant plusieurs mois, Bonaparte a, en quelque sorte, surchauffé le pays, excité les passions

anti-anglaises, ranimé toutes les haines afin d'apparaître de plus en plus comme le seul sauveur, comme la personnification réelle de la France outragée, menacée, mais invincible. Le bonapartisme devient le patriotisme. Et dans la proclamation de l'Empire il faut voir un résultat de cette exaltation. Il y a eu encore des attentats contre le consul, et ces attentats viennent de l'Angleterre; il faut donc donner à Bonaparte tout ce qu'il croit nécessaire de demander pour la gloire du pays, pour l'écrasement des ennemis. Il demande l'Empire. On l'acclame empereur.

CHAPITRE II

LE TRÔNE IMPÉRIAL

Nous avons vu Bonaparte s'isoler de plus en plus à la tête de la nation, frapper autour de lui tout ce qui vivait encore, tout ce qu'un souffle d'indépendance animait. Il plane au-dessus de l'inertie. Il agit et on obéit, il commande et on se soumet. Le mécanisme politique qui faisait fonctionner, auprès des consuls, le Tribunat, le Corps législatif n'avait pas sa force première dans le pays électoral, mais du moins il s'était trouvé que le personnel qui formait ces corps comprenait des hommes capables de discuter et de critiquer. Le premier consul avait fait en sorte de les éliminer. Il frappe aussi autour de lui, il veut niveler l'opinion. Fouché, coupable d'avoir des sympathies républicaines, voit supprimer le ministère de la police. Bonaparte oublie que Fouché a été souvent son complice, qu'il l'a sciemment aidé dans des œuvres mauvaises pour la liberté. Il veut seulement se souvenir que le ministre de la police a tenté de s'opposer à l'établissement du Consulat à vie. Il le frappe donc, avec ménagement d'ailleurs, car Fouché est un homme dont on peut toujours avoir besoin. Il lui fait sentir que, s'il le remercie de ses services, c'est que Lucien et Joseph Bonaparte l'ont demandé, exigé presque. Du reste, Fouché est nommé sénateur et, peu après, il reçoit la sénatorerie d'Aix qui lui rapporte beaucoup d'argent et beaucoup d'honneurs. En même temps que Fouché, Mme de Staël est atteinte. On parlait trop de la liberté dans son salon. Elle fut invitée à passer la frontière, à s'exiler. Benjamin Constant devait suivre. Tout le monde doit se taire ou ne parler que pour dire la louange du premier consul. La police veille partout, recueille les propos, les rapporte, les enfle. C'est le régime d'oppression absolue qui apparaît. C'est à peine si la nation respire sous la botte du maître qui l'écrase. C'est le temps où l'on commence à organiser les levées d'hommes, c'est le moment où la France se prépare en silence à donner du sang pour la gloire de Bonaparte. Plus rien, plus d'opposition bruyante dans la rue ou dans les camps. Le Corps législatif, le Tribunat, le Sénat travaillent sans

murmurer, selon la volonté du premier consul. « Napoléon Bonaparte » tient « sa cour », il règne, il ne préside plus. Il dispense l'honneur[1], il est juge souverain de tous les actes, de toutes les pensées.

Le 14 nivôse an XII, un moyen nouveau de dominer le premier corps de l'Etat vit le jour : Bonaparte créa les *sénatoreries*. Il devait y avoir 31 sénatoreries, chacune donnée à vie et « dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux, de 20 à 25 000 francs ». Quand il s'agissait de nommer à une de ses sinécures, le Sénat présentait trois noms entre lesquels choisissait le premier consul. C'est donc en spéculant sur les plus bas sentiments d'intérêt que Bonaparte pensait parvenir à tenir dans une dépendance complète ce corps sénatorial en qui la Constitution de l'an X plaçait le peu de pouvoir laissé en dehors du chef de l'exécutif. Les sénatoreries devaient être des instruments de servilité; dans l'espoir d'en obtenir une, les opposants se taisaient, les fidèles exagéraient leur dévouement, tous rampaient. Et les domaines nationaux devaient en fin de compte servir à payer des abdications, des trahisons, des bassesses. Le pouvoir absolu doit, pour s'établir, dessécher tout autour de lui, flétrir et abaisser. C'est à quoi s'entendait Bonaparte. Le Sénat étant domestiqué, le premier consul s'avisa que le Corps législatif avait besoin d'une nouvelle réforme. Il demanda et obtint un sénatus-consulte rédigé dans ce sens, le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803). Ce sénatus-consulte fut présenté au Corps législatif comme devant lui donner une importance sans égale : c'est le premier consul qui ouvrirait en personne les sessions; c'est lui qui nommerait le président du Corps législatif, et ainsi tombait encore un des derniers droits de cette assemblée. Sur cinq candidats qu'elle désignerait, le premier consul choisirait : « Cette nomination, dit Treilhard, serait plus solennelle, les fonctions de président plus durables, sa dignité plus imposante ». Voilà donc le grand bienfait accordé au Corps législatif! Ajoutons que les délibérations sur les communications du gouvernement devaient désormais avoir lieu en comité secret. Le silence partout, telle est la devise — et les échines se courbent, les lèvres sourient au maître. Lui, sans hésitation, impose ses désirs : il a à nommer le président du Corps législatif; il désigne Fontanes contre le gré des législateurs, parce que Fontanes est à ses pieds et l'encense! Et Fontanes de s'écrier : « La liberté revient dans les assemblées nationales sous les auspices de la raison et de l'expérience[2]! » Et le Corps législatif de voter l'érection d'un buste de Bonaparte dans la salle de ses séances.

L'engourdissement dans la servitude gagnait de proche en proche dans la nation, et le temps approchait où, le dernier pas étant franchi, l'ancienne autorité, celle des rois, celle que le peuple avait rejetée ou croyait avoir rejetée pour toujours allait pouvoir à nouveau se rétablir intégralement au

1. Création de la Légion d'Honneur le 29 floréal, an X.
2. 12 janvier 1804.

profit de l'homme de Brumaire. La voix révolutionnaire était éteinte. Bonaparte regarda vers le camp de ceux qui avaient combattu la Révolution et, songeant à remplacer le roi, il voulut entamer avec celui qui portait encore ce titre des négociations qui devaient aboutir, dans sa pensée, à quelque chose comme une abdication en sa faveur. Oui, cet homme qui n'était puissant que par une persistance de l'idée révolutionnaire, idée qu'il avait faussée, c'est vrai, mais qui n'en avait pas moins contribué à lui donner le pouvoir, cet homme qui était sorti de la Révolution et prétendait la conduire à son terme rationnel, cet homme qui toujours avait menti et trahi, voulait maintenant relever le trône englouti dans la grande tourmente et le replacer au-dessus du peuple qui l'avait jeté à bas.

Les royalistes, nous le savons, avaient cru que Bonaparte servirait leur cause. Louis XVIII lui-même avait écrit à plusieurs reprises au consul, et avait fait agir M. de Clermont-Gallerande, tant auprès de Bonaparte même qu'auprès de Mme Bonaparte [1]. Il n'obtint rien qu'une lettre, où le premier consul, tout en le remerciant pour les compliments qu'il lui avait prodigués, lui disait : « Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France ; il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres. Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France... L'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille... Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. » Cette dernière phrase contient déjà en germe les offres que nous allons voir faire en 1803. La guerre contre les partis et le souci de la lutte continuelle engagée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour l'établissement et l'affermissement de son pouvoir ont obligé Bonaparte à cesser une correspondance intéressante, mais il n'a pas perdu de vue une idée qui lui est personnelle, et c'est après le Consulat à vie qu'il revient à elle, la creuse, et tente de la mettre à exécution. Le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) avait ouvert les frontières toutes grandes aux royalistes émigrés. Il marque un stade dans la marche vers la monarchie : c'est tout le personnel de l'ancien régime qui revient pour donner au régime qui va le calquer, le faire renaître, le décor nécessaire, la consécration indispensable.

L'acte du 6 floréal amnistiait les émigrés et les sommait de rentrer avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre). On exigeait d'eux simplement le « serment d'être fidèles au gouvernement établi par la Constitution et de n'entretenir aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat ». Cette amnistie, qui n'exceptait que des chefs de rassemblements armés, des évêques réfractaires au Concordat, des agents de guerre civile et étrangère, des commandants de troupes qui avaient trahi, fut l'occasion du retour de nombreux royalistes. « Les émigrés, déjà revenus en nombre aussitôt

1. Voir *Mémoires* de Clermont-Gallerande, t. I.
2. 7 septembre 1800.

après les victoires de Marengo et de Hohenlinden, étaient rentrés en masse grâce à cette amnistie. L'arrêt de la vente des biens nationaux, les largesses consulaires en faveur de ceux dont les propriétés avaient été vendues, des distributions d'emplois militaires, administratifs, judiciaires et diplomatiques, et la formation aux Tuileries d'une cour sur le modèle de celle des ci-devants rois, semblaient avoir rattaché au chef du nouvel Etat, de plus en plus monarchique, une très notable partie de l'ancienne noblesse française [1]». Nous avons dit que le contingent royaliste se retrouve dans le plébiscite pour le Consulat à vie. L'influence de cette rentrée a été considérable. Sous les auspices de Bonaparte, les émigrés, les ennemis jurés de la Révolution et de l'esprit révolutionnaire ne se sont pas républicanisés, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais, tout au contraire, ce sont les républicains qui ont dû, pour suivre le désir du premier consul, se royaliser!

Cependant Louis XVIII éprouvait de la politique consulaire un grand dommage. Expulsé de Russie, il résidait à Varsovie, et là il voyait ses partisans se rallier à Bonaparte, l'Eglise traiter avec lui comme elle aurait fait avec le trône! Il s'intitulait toujours roi de France. Le premier consul jugea l'instant venu de lui faire des propositions décisives, et c'est par la Prusse qu'il les lui fit parvenir. Talleyrand eut, le 7 janvier 1803, une conversation avec Lucchesini, ministre de Prusse à Paris, et la lettre de ce dernier à son ministre, Haugwitz, nous met au courant de ce qui fut dit[2]. « Calmer les consciences timorées de plusieurs catholiques inquiets; mettre d'accord ce que quelques émigrés croient devoir encore à leurs serments et à leur honneur avec le désir qu'ont presque tous de revoir leur patrie; ôter enfin aux malveillants le prétexte et, à la puissance rivale de la France, les instruments des troubles futurs : voilà les buts salutaires et louables que le premier consul voudrait atteindre. Un sentiment mêlé de compassion et d'égard pour les malheurs des princes de la maison de Bourbon, réuni à celui de la dignité d'un grand peuple longtemps gouverné par elle, a inspiré au premier consul la noble intention de pourvoir à son entretien ». Bonaparte offrait donc de passer un traité avec les Bourbons, traité qui fixerait le payement de sommes considérables devant permettre aux membres de cette famille de vivre « avec la dignité convenable à leur nom », sans être réduits « au rôle humiliant de se laisser aumôner par les puissances de l'Europe ». Les Bourbons devraient alors aller « plus loin que Varsovie, à Moscou, par exemple ». Ils devaient surtout promettre la « renonciation libre, entière, absolue, au trône de France et aux charges, dignités, domaines et apanages des princes de cette maison... vu le tort irréparable qu'une conduite peu digne des successeurs de Henri IV leur avait fait dans l'esprit d'une nation fière et belliqueuse, et la répugnance

1. Chassin, *Pacifications de l'Ouest*, III, 737.

2. Revue *La Révolution française*, 14 juin 1895, p. 361-363. Extraite de l'ouvrage du Dr Bailleu : *Historische Zeitschrift*, t. 38.

invincible de la presque unanimité des Français à être désormais gouvernés par l'un d'eux ».

Derrière toute cette manœuvre, il ne faut voir que la pensée de Bonaparte qui veut, en quelque sorte, faire place nette et dire le jour où il prendra la couronne : « Je la tiens à la fois du suffrage de la nation et de la main de ses anciens possesseurs. Je suis héritier du droit divin et élu du peuple. » L'intérêt de cette négociation très secrète réside donc bien dans ce fait qu'elle montre de façon éclatante la continuelle volonté qu'a eue Bonaparte de redresser le trône à son profit. Louis XVIII répondit à ces propositions le 5 mars 1803 et les cours reçurent sa lettre. Il y disait : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talents militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher ; mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. Loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.... » Et c'est vrai. Bonaparte reconnaissait la puissance, au moins nominale, de Louis XVIII, puisqu'il lui demandait d'abdiquer ! C'est qu'au moment où il voulait coiffer la couronne et prendre le sceptre, il ne lui plaisait pas de savoir qu'un autre prétendait au sceptre et à la couronne ! Quoi qu'il en soit, sa tentative ayant échoué, il lui fallait se passer de la renonciation sollicitée et agir quand même pour refaire la royauté sans le consentement du roi. Mais, dès lors, il songe à se venger cruellement : il y a entre les Bourbons et lui une affaire personnelle, et, dans les événements qui suivent, il faut voir le développement de la vengeance consulaire. Le duc d'Enghien a payé de sa vie le refus de Louis XVIII.

Lorsque la guerre eut été de nouveau déclarée entre l'Angleterre et la France, un remous considérable se produisit dans le monde royaliste encore émigré. Les offres de service faites pendant la paix au cabinet anglais avaient été rejetées, les conspirateurs avaient été éconduits, mais dès l'instant où la guerre recommençait, toute intrigue serait bonne qui pourrait avoir des chances d'aboutir à la chute de Bonaparte. Le gouvernement anglais dit la « chute », les royalistes disent « la mort ». Le comte d'Artois avait près de lui, à Londres, le duc de Berry et le prince de Condé, et l'organe des émigrés, en Angleterre, était l'agence dirigée, « au nom du roi », par le comte de La Chapelle. « Sous les ordres de ce dernier s'agitent : Dumouriez[1], de Puisaye, de Tinseau, de Soissy, Froment, Bertrand de Molleville, de Roll, de Sérent, de Vioménil, de La Pelouse, de Franceval, de Lachâtre[2]... » On peut citer encore d'Antraigues, les Polignac, Rivière, Pichegru, l'évêque d'Arras et toujours Cadoudal. Le prince de Bouillon, qui résidait à Jersey, servait d'in-

1. Dumouriez, qui avait demandé à Bonaparte la permission de rentrer en France (3 novembre 1800) et n'avait pas obtenu de réponse, touchait 30 000 livres d'appointements pour dresser des plans de campagne.

2. Ernest Daudet, *La Police et les Chouans*, page 24.

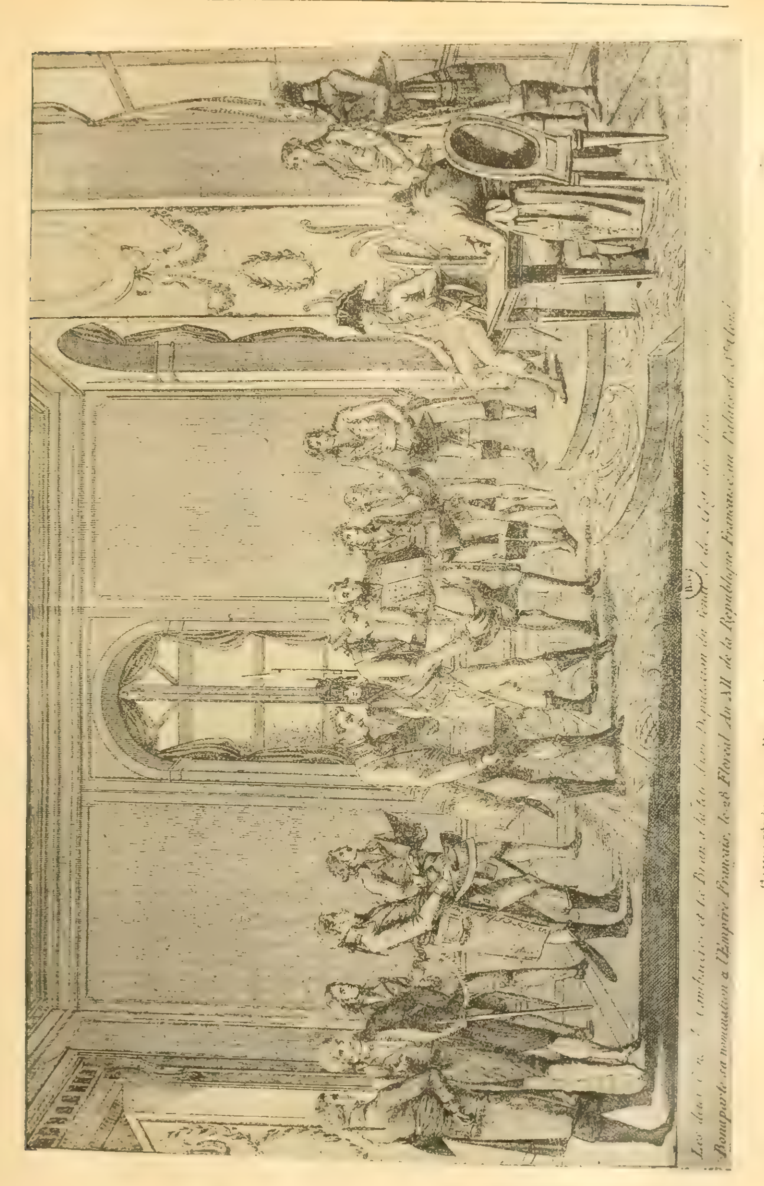
termédiaire avec les chouans normands et bretons dont on relevait le courage. De Londres partent donc les fils de nombreuses intrigues qui, toutes, tendent à un même but : renverser Bonaparte, car il semblait, tant aux chouans qu'aux Anglais, selon le mot de Pitt, qu'il réunît dans son sein « toutes les grandes et toutes les petites passions fatales à la tranquillité publique ». Georges Cadoudal arriva à Paris le 31 août 1803 et, à ce moment, le plan de ce qui était, en 1800, « *le coup essentiel* » de ce qu'on appelle maintenant « *la chose* », était le suivant : enlever Bonaparte sur la route de la Malmaison, le remettre aux Anglais qui croisaient sur la côte de France. Le duc de Berry, fils du comte d'Artois, devait présider aux opérations. M. Frédéric Masson a tracé un tableau tragique de cette conspiration qui de partout entoure le Premier Consul et le conduit aux pires violences : « A Paris, l'attentat se prépare : les chouans feront le coup sans hésiter et sans se reprendre, car c'est leur état, et, en attendant, au travers des rues et des ruelles de Paris, muets et impénétrables, ils glissent comme des ombres farouches, tels que tout à l'heure, au milieu des genêts de Bretagne ; puis, de ces larves confuses, pareilles, dans l'échelle sociale, aux informes essais d'un organisme rudimentaire, qui, par leur infamie même, rampent ignorées, on s'élève par des gradations infinies aux hommes qui tiennent le plus grand état, à des princes de la maison de France, à des généraux en chef que la victoire couronnait hier. Ceux-là attendent et veillent sur la frontière, guettant la nouvelle de mort ; ceux-ci, se croyant couverts par la gloire dont on les a comblés, se tiennent prêts aux successions qu'on va leur ouvrir... Sur la nation, sur la capitale, une terreur s'est répandue : dans cet opaque brouillard où il s'agite, invisible et muet, l'ennemi est là. Portes fermées, barrières closes, des soldats surveillent toute l'enceinte, des patrouilles à cheval courant les rues, le peuple inquiet, agité, exaspéré, cherche, comme la police, les assassins de son consul, prêt à tout risquer, sa peau comprise, pour aider les argousins. Il y est pour son compte, se sent menacé en Bonaparte ; toutes ses justes haines contre les Anglais, artisans de massacres et d'incendies, contre les émigrés leurs complices, lui remontent au cœur et, de Paris à l'armée entière, à toute la province, c'est un double courant d'indignation et d'enthousiasme [1]. » La vérité est assez loin de ce ton mélodramatique et même, pour ce qui est de l'enthousiasme populaire, une plus juste rigueur historique montre que ce n'est pas dans le temps où le complot se tramait qu'il était considérable. Au contraire, lorsque, au milieu de février 1804, Bonaparte eut fait arrêter Moreau sous prétexte qu'il conspirait, le public fut unanime à protester et à ne rien croire, accusant la police d'avoir tout fait — et le public n'avait pas tort. C'est donc quand Bonaparte eut surchauffé les esprits et lorsque le rôle des chouans eut été exploité qu'il obtint le surcroît de popularité sur lequel il comptait, et qu'il devait mettre à profit pour arriver à

1. *Napoléon et sa famille*, II, 326-329.

l'Empire. Et ainsi nous voyons encore une fois que c'est la crainte des Bourbons, la haine de la royauté, la persistance de l'esprit révolutionnaire qui a porté Bonaparte au trône ! Le complot, quel était-il exactement et que pouvait en craindre le consul? Les royalistes, tout en laissant agir Cadoudal, cherchaient dans quelles conditions il pourraient opérer dans Paris une véritable contre-révolution qui ramènerait Louis XVIII et, selon l'inévitable procédé, il s'occupèrent de découvrir *un général.* Les gens d'épée sont indispensables aux rois, et nous avons vu nous-mêmes des prétendants chercher le général, pactiser avec lui, toujours avec l'espoir que, derrière son cheval, il y aurait place pour eux ! En 1803, le choix des Bourbons, dirigés par Pichegru, tomba sur Moreau. Croire Moreau royaliste ou prêt à aider les entreprises royalistes était une erreur. Il détestait Bonaparte, non pas en se plaçant au point de vue chouan, mais, au contraire, en considérant ses actes et sa politique au point de vue républicain. C'est bien ce que Bonaparte ne pouvait lui pardonner : « En dépit de la réserve qu'il s'imposait, ses sentiments étaient bien connus à la cour consulaire ; il n'avaient pas peu contribué à envenimer la haine que lui avait vouée Bonaparte depuis ses grands succès militaires de l'année 1800[1]. Ce que le premier consul détestait en lui, ce n'était pas seulement son rival de gloire, c'était *son successeur désigné*, le seul homme que l'opinion considérât comme un chef de gouvernement possible en cas d'accident[2]. » Voilà où est la vérité historique. Peu à peu elle se dégage pour nous. Moreau est un rival qui hait Bonaparte, il est espionné, la police le surveille, Fouché, qui songe à rentrer en grâce, a des gens à lui qui le renseignent sur tout ce qui se fait chez le général.

On sait ainsi le rapprochement entre Pichegru et Moreau, les papiers de leur intermédiaire, l'abbé David, sont saisis, mais ils ne prouvent pas que Moreau soit prêt à aider au retour des Bourbons, ils démontrent même le contraire ! Bonaparte, résolu à perdre Moreau, allait-il donc voir sa proie lui échapper ? Heureusement la basse police veillait. Un agent provocateur, à la fois stipendié par le comité royaliste de Londres, par le gouvernement anglais et par le gouvernement français, Mehée de la Touche, échappé de l'île de Ré où on l'avait envoyé après l'attentat de la machine infernale, fit reprendre le complot en y mêlant Moreau qui refusait d'y participer. Le général Lajolais, ami de Pichegru[3], « intermédiaire plus que suspect » dit M. Sorel, après une entrevue ou deux avec Moreau, déclara que l'accord était fait et que le général était prêt à marcher pour les Bourbons. C'était exactement le contraire de la vérité, mais c'est sur cette affirmation que tout le complot reposa. La police, bien entendu, savait tout et, à l'étranger, on causait ouvertement de l'affaire en donnant des détails circonstanciés sur ce qui devait s'accomplir[4].

1. Hohenlinden.
2. [illegible], o. c., III, 95.
3. [illegible] arriva à Paris le 2[illegible] [illegible] 180[illegible].
4. Voir Sorel, o. c., p. 342, 343.



CAMBACÉRÈS ET LE BRUN PRÉSENTENT AU PREMIER CONSUL SA NOMINATION D'EMPEREUR.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

Bonaparte, qui dirigeait les manœuvres de Méhée de la Touche, était au courant de ce qui se disait et de ce qui se faisait. Que vaut dans ces conditions l'affolant tableau que nous devons au talent de M. Masson? La vérité, pour être moins dramatique, n'en est pas moins intéressante : ce que veut Bonaparte, c'est la compromission définitive de Moreau et le débarquement d'un Bourbon, qui sera tout simplement arrêté au moment de son arrivée. Si la police ne quitte pas Moreau, elle veille aussi sur toutes les routes de Normandie et Savary, futur duc de Rovigo, est « en sentinelle au pied de la falaise de Biville[1] ». Pendant ce temps, on arrête et on fusille quelques individus suspects, on interroge aussi et on obtient des renseignements souvent contradictoires, mais qui montrent toujours qu'il y a « quelque chose ». Enfin, comme rien de décisif ne se faisait, l'énervement gagne le consul. C'est le moment, où, après l'interrogatoire du royaliste Bouvet de Lozier, qui a déclaré que les Bourbons avaient cru au concours de Moreau, mais que celui-ci avait refusé ses services, la police a définitivement arrêté les lignes générales du complot. Pour les policiers, la conspiration « partant de la Bretagne et de la Normandie, s'étendait jusqu'à Strasbourg, Munich et Stuttgart. Pendant que Georges chercherait à enlever le premier consul, les jacobins, alliés aux royalistes, devaient soulever Paris, le duc de Berry agiter la Bretagne et la Vendée, Moreau et Pichegru prendre la direction des corps d'armée de l'Est, et le duc d'Enghien entrer en France à la tête d'une troupe d'émigrés rassemblés sur le Rhin. On ajoutait que la Russie se montrait défavorable à la France, que l'Autriche armait et que la Prusse allait bientôt l'imiter[2]. » Le 14 février 1804, Bonaparte fait arrêter Moreau qui est mis au Temple. Pichegru et Cadoudal sont cachés. Bonaparte furieux, et alors véritablement pris de peur, car, le premier coup ayant été frappé par lui, ses adversaires n'ont plus rien à ménager et il peut tout craindre d'eux, demande et obtient des mesures extraordinaires : une loi édicte la mort contre quiconque abritera Pichegru, Cadoudal ou leurs complices, et six ans de travaux forcés contre quiconque ne dénoncera pas leur retraite, la connaissant. Et c'est alors que la terreur, dont parle M. Masson, s'épand sur Paris, non pas qu'elle vienne du peuple, mais au contraire issue du pouvoir même qui fait fermer les barrières et viole les domiciles. Le 28 février, Pichegru est livré ; le 9 mars, Cadoudal est arrêté rue Monsieur-le-Prince, non sans avoir tué un agent et en avoir blessé un autre. Les Polignac, le marquis de Rivière sont saisis.

Bonaparte tenait avec Moreau le plus marquant parmi les derniers républicains de l'opposition; il tenait, avec Georges et l'état-major royaliste, les

1 Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest* t. III, p. 738.

2 Welschinger. *Le duc d'Enghien*, p. 256. — Le gouvernement français publia en 1804 un libelle de Méhée de la Touche, intitulé : *Alliance entre les Jacobins français et les ministres anglais*, où l'on voit la part de la police française dans le plan primitif de la conspiration.

premiers parmi les chouans. Mais il manquait encore, pour que sa vengeance fût complète, un représentant de ces Bourbons qui n'avaient pas voulu se démettre en sa faveur de leurs prétentions au trône. C'est en vain qu'il avait attendu le débarquement du duc de Berry, c'est en vain qu'il avait espéré dans la venue du comte d'Artois. Et pourtant il lui fallait un Bourbon quelconque pour frapper à son tour le « coup essentiel ». Il y avait précisément à Ettenheim, sur le territoire badois, le duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé. Il résidait là depuis deux ans, absorbé dans un roman d'amour avec la princesse Charlotte de Rohan. La proximité de la Forêt-Noire lui permettait de satisfaire sa passion pour la chasse, et il vivait loin de toutes les conspirations, attendant seulement d'être désigné pour servir dans un corps d'émigrés. Le policier Méhée de la Touche l'avait désigné comme ayant des entrevues suspectes avec des officiers de l'armée de Condé. Une enquête confiée au maréchal des logis de gendarmerie Lamothe apprit à Bonaparte que le duc d'Enghien avait auprès de lui Dumouriez. Il s'agissait, en réalité, du général Thumery, dont le nom mal prononcé avait paru à Lamothe être celui de Dumouriez. Il n'en faut pas davantage au premier consul : il entre dans une violente colère contre Réal, chef de la police, et contre Talleyrand qui, par leurs agents, n'ont pas su le *grand danger* que pouvait lui faire courir le duc d'Enghien. La perte de celui-ci est résolue, et, le 15 mars, un détachement de dragons commandés par le général Ordener passe le Rhin, viole le territoire badois, et va enlever le duc d'Enghien. On arrête les personnes qui sont chez lui : Thumery, le colonel Grunstein, des prêtres et des domestiques; on saisit tous les papiers. Dans le même temps, le général de Caulaincourt opérait à Offenbourg et arrêtait quelques émigrés. Le duc d'Enghien, amené à Strasbourg, fut sans retard dirigé sur Paris, où il arriva le 20. On n'avait rien trouvé de compromettant dans ses papiers, et le commandant Charlot, qui avait reçu mission de les dépouiller, put affirmer au comte de Ségur que « dans toute cette correspondance saisie si inopinément, aucun mot, aucune trace de connivence du prince avec le complot de Paris ne furent trouvés[1] ». Quant à la confusion sur le nom de Dumouriez, elle fut vite établie. Mais il ne s'agissait pas de justice à rendre, il s'agissait d'un coup à frapper. Enghien n'est pas encore dans Paris que tout est prêt pour son exécution, son cachot est préparé à Vincennes, ses juges sont choisis, son interrogatoire est dressé, la sentence rédigée, la fosse même dans laquelle on doit l'enterrer est creusée[2]! Sans retard, une commission militaire, présidée par le général Hulin, statua. « Ces officiers, habitués à voir fusiller des chouans et des émigrés, n'y firent nulle différence[3] », et, à 6 heures du matin, le 21 mars, le duc d'Enghien était fusillé dans les

1. *Mémoires* de Ségur, t. II.
2. Voir Welschinger, *Le duc d'Enghien*, p. 321.
3. Michelet, *Histoire du XIXe siècle*, III, 12[illegible].

fossés du château de Vincennes. Bonaparte, retiré à la Malmaison, avait refusé d'entendre toute voix qui aurait pu lui demander de faire grâce. Selon le mot de M. Masson[1], le premier consul considérait qu'il y avait *vendetta* entre les Bourbons et lui. Tous les instincts primitifs et sauvages de sa race s'étaient réveillés chez lui. En Corse, il y a peu de temps, un enfant qui jouait avec de jeunes camarades tomba soudain frappé d'une balle : il y avait vendetta entre son père et l'assassin. Bonaparte n'avait pas le sentiment de la justice, il ne savait que se venger; mais, disposant de la force publique et se mettant en dehors et au-dessus des lois, il faisait ses vengeances terribles, odieuses. L'effet de cette exécution du duc d'Enghien fut considérable tant à Paris qu'à l'étranger[2], et il y eut un moment de terreur véritable, une terreur de complices soudain dévoilés, dans tout l'entourage de Bonaparte. Si on cherche dans les *Mémoires*, dans les *Souvenirs* des personnages marquants de la cour consulaire, on ne trouve que des justifications ou des excuses sur le rôle joué par leurs auteurs dans la tragédie de Vincennes[3]. Seul Bonaparte a toujours revendiqué hautement son acte.

Ce qui nous intéresse, c'est la façon dont il se justifie sur le moment : « Ces gens là, dit-il, voulaient mettre le désordre dans la France et tuer la Révolution dans ma personne; j'ai dû la défendre et la venger. J'ai montré ce dont elle est capable... Je suis l'homme de l'Etat, *je suis la Révolution française* et je la soutiendrai... ». C'est donc toujours le même procédé que nous voyons mis en œuvre : ayant agi pour son compte personnel, ayant assouvi sa vendetta, Bonaparte veut donner à son acte l'apparence d'une mesure prise dans l'intérêt du pays et mieux encore d'une mesure nécessaire pour sauver la Révolution! C'est bien ainsi encore une fois que le pays envisagera l'affaire de Vincennes. Les républicains, ou plus exactement tout le peuple, avaient murmuré quand Moreau avait été arrêté, ne voulant pas le croire capable d'avoir pactisé avec les Bourbons, mais l'arrestation et la condamnation d'un membre de cette famille semblaient bien indiquer que Bonaparte avait couru un réel danger. En outre, la façon même dont il sévissait contre le petit-fils du prince de Condé paraissait montrer qu'il restait bien avec les partisans de la Révolution et qu'il ne pactisait pas avec les émigrés, avec les royalistes.

D'ailleurs, un nouvel événement tragique vint bientôt occuper l'opinion : le 16 avril, Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison.

Le *Moniteur* donna sur cette mort des détails circonstanciés : « Le 15 avril, vers onze heures du soir, Pichegru, ayant pris un fort bon repas, se coucha vers minuit. Le garçon de chambre qui le servait s'étant retiré, Pichegru tire de dessous son chevet, où il l'avait placée, une cravate de soie noire

1. *Napoléon et sa famille*, II, 332.
2. Voir Welschinger, o. c., ch. XXI et Sorel o. c., intitulé : « Vincennes et l'Europe ».
3. Voir Sorel, o. c., p. [illegible].

dont il s'enlace le cou, Une branche de fagot qu'il avait mise en réserve lui aide alors à exécuter son projet de suicide. Il introduit ce bâton dans les deux bouts de sa cravate, assujettis par un nœud. Il tourne ce petit bâton près des parties glandulaires du cou autant de fois qu'il est nécessaire de le faire pour clore les vaisseaux aériens; près de perdre la respiration, il arrête le bâton derrière son oreille et se couche sur cette même oreille pour empêcher le bâton de se relâcher. Pichegru, naturellement replet, sanguin, suffoqué par les aliments qu'il vient de prendre et par la forte pression qu'il éprouve, expire pendant la nuit ».

Telle est la version officielle. Est-elle vraie, est-elle fausse? Les contem-



PITT A LA DÉCOUVERTE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

porains crurent à un meurtre voulu par Bonaparte désireux de voir certains secrets disparaître: il est évident que Pichegru, définitivement perdu, ne se serait pas fait faute de parler. D'un autre côté, il est permis de penser avec Michelet[1] que Pichegru « chaque année enfoncé, enterré au dixième cercle de l'enfer et de la honte... n'avait qu'un seul moyen de fuir son jugement, c'était de s'étrangler. Pour Lanfrey[2], « le mystère ne sera peut-être jamais éclairci, et l'accusation serait téméraire, mais le soupçon sera toujours légitime ». Quoi qu'il en soit, la mort de Pichegru faisait disparaître le principal témoin dans le procès contre Moreau.

Les débats de ce procès s'ouvrirent le 28 mai 1804, non pas devant le

1. *Histoire du* XIXe *siècle*, t. III, p. 126. Cf. Sorel, o. c., 374: « Un [illegible] venant la [illegible] d'une vie brillante sur le point de sombrer dans l'ignominie. »
2. O. c., III. 155.

jury, car un sénatus-consulte du 28 février précédent avait suspendu les fonctions du jury « pendant le cours de l'an XII et de l'an XIII dans tous les départements de la République, pour le jugement des crimes de trahison, d'attentat contre la personne du premier consul, et autres contre la sûreté intérieure et extérieure de la République », mais devant un tribunal spécial. Moreau avait auprès de lui, sur le banc d'accusation : Cadoudal, Rivière, Polignac, et d'autres chouans. Il fut démontré qu'à aucun moment le vainqueur de Hohenlinden n'avait songé à ramener les Bourbons ; toute la trame de la conspiration fut mise à jour, en sorte que l'on vit bien que tout reposait sur la seule affirmation de Lajolais déclarant sans aucune preuve que Moreau était prêt à marcher pour rétablir la royauté.

Moreau ne cacha pas cependant qu'il n'était point partisan de la politique de Bonaparte : « Quand j'ai vu, dit-il, les fructidorisés à la tête des autorités de l'État, quand l'armée de Condé remplissait les salons de Paris et ceux du premier consul, je pouvais bien m'occuper de rendre à la France le vainqueur de la Hollande ! » Ce n'était pas là précisément le langage d'un homme prêt à s'associer aux royalistes. Il apparaissait bien plutôt comme l'accusateur de Bonaparte, et c'est contre le consul qu'il retournait l'accusation dirigée contre lui-même. D'ailleurs, les interrogatoires et surtout le plaidoyer modeste, mais plein de grandeur, que prononça le général frappèrent si vivement ses juges, pourtant prévenus contre lui, qu'ils votèrent son acquittement. Bonaparte voulait sa mort. Au courant de ce qui se passait dans la salle où les juges délibéraient, il donna l'ordre de poursuivre la délibération. Le président Hémard obéit et insiste pour obtenir une condamnation. Lecourbe s'insurge contre cette violence. Bourguignon, un autre juge, propose l'inévitable et honteuse solution que nous connaissons bien : *condamnation avec circonstances atténuantes !* C'est de la sorte que Moreau fut frappé de deux ans de prison ; et il disait en parlant de cette peine : « S'il était constant que j'avais pris part à la conspiration, je devais être condamné à mort comme le chef. Personne ne croira que j'y aie joué le rôle d'un caporal[1] ! » Cadoudal et 11 autres chouans condamnés à mort furent guillotinés le 25 juin 1804 en place de Grève.

Bonaparte ressentit de la faible condamnation de Moreau une vive colère et, voyant un jour aux Tuileries le juge Lecourbe qui avait refusé de condamner le général à une peine quelconque s'avancer dans une délégation de la cour de Paris, il alla vers lui et s'écria : « Comment avez-vous osé souiller mon palais de votre présence ? Sortez, *juge prévaricateur*, sortez ! » Voilà comme Bonaparte comprenait la justice[2].

1. Le gouvernement proposa à Mme Moreau la commutation des deux ans de prison en exil perpétuel, ce qui fut accepté par la femme du général qui « tremblait, dit Lanfrey que son mari [illegible] »

2. [illegible] que le marquis de Rivière, Polignac, d'Hozier, de Lozier, de Neuville obtinrent leur grâce. Ils [illegible]

Les conspirations, le bruit fait autour d'elles, la « réclame » bienfaisante qui en résulta, réclame d'autant plus puissante que le pays était plus mal informé et ne tirait toute connaissance des événements que des récits officiels dictés par la police, tout cela devait aboutir à l'élan définitif attendu par le premier consul. Des adresses, des députations lui parvinrent, quelques-unes sincères, beaucoup commandées. Et, à leur sujet encore, Bonaparte fit claironner la Renommée. Cependant tous les ferments monarchiques travaillaient dans les classes dites supérieures. Les ambitieux et les repentis murmuraient que le seul moyen d'assurer définitivement l'avenir était de rendre héréditaire le pouvoir de Napoléon Bonaparte. C'est alors que la Révolution apparaît lointaine! Quelques années ont suffi pour que la servilité, ressort principal du gouvernement monarchique, reprît sa place dans les sphères gouvernementales. N'est-ce pas Fouché, le révolutionnaire, Fouché l'adversaire du Consulat à vie, qui fait pour la proclamation de l'Empire la propagande la plus active[1]? Fouché veut redevenir l'homme indispensable, le ministre de la police, c'est-à-dire, dans le régime nouveau, le maître de toutes les consciences, de toutes les ambitions. Il suggère le dit à Lecouteulx de Canteleu, vice-président du Sénat : « Il faut un chef héréditaire à la nation française, et je sens si profondément le besoin d'assurer ce bonheur à la France, que ma raison considère cette mesure comme l'un de mes devoirs », et, le 27 mars 1804 (6 germinal an XII), le Sénat prie le premier consul « d'achever son ouvrage en le rendant immortel comme sa gloire ». Et puis, pendant plusieurs semaines, une sorte de flottement, d'hésitation se produit. Le Conseil d'État est irrésolu, autour du consul même, il y a des hostilités. Sa famille, ses frères surtout, sont inquiets. Cette race placée à la tête de la nation est avide, cupide. Il n'y a point d'entente, il n'y a que des rivalités et des jalousies. Joseph, Lucien, Louis, Jérôme sont autant d'ennemis pour Napoléon. Il tente de les désarmer. Mais, en réalité, « en les dotant, titrant, couronnant bientôt, il s'apprêtait à créer contre son pouvoir une coalition de mécontents insatiables, intéressés à sa mort, et, croyaient-ils, à la chute même de son empire, prêts à renouveler les rivalités et les coalitions des détenteurs des anciens apanages de la couronne[2]. » De la nation, des adresses continuaient à arriver, adresses ardemment bonapartistes, c'est vrai, mais où on ne parlait pas de l'Empire, sauf de rares exceptions. « Quant à cette nation, dit encore Lanfrey, mélange désespérant d'inconsistance et de grandeur, de faiblesse et de générosité, tout émue encore de son indignation de la veille, partagée un instant entre l'idolâtrie et l'horreur, mais trop démoralisée et trop sceptique pour avoir une volonté, elle semblait ne pouvoir plus résister à la fascination du crime et de la gloire, elle s'abandonnait elle-même avec une sorte

1. Madelin, *Fouché*, I, p. 377-378.

2. Sorel, *op. cit.*, 366. Voyez Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 341-383.

d'ivresse, semblable à ces femmes avilies qui se donnent de préférence a celui qui les méprise et les violente [1]. »

Constatant que, « parmi les nombreux extraits d'adresses publiés par le *Moniteur* en germinal et en floréal an XII et qui émanaient de préfets, de maires, de conseils généraux, c'est-à-dire de fonctionnaires nommés par le gouvernement, il en est fort peu où l'établissement de l'Empire soit formellement demandé », citant même le cas du conseil général du Jura et celui des autorités de l'Isère qui demandent des institutions libérales et repoussent l'accroissement de pouvoir, M. Aulard conclut : « On ne peut pas dire que la France, même par la voix des agents du gouvernement, ait demandé le rétablissement du trône au profit de Bonaparte, ni surtout qu'elle se soit ruée dans la servitude [2]. » La France ne s'est peut-être pas « ruée » dans la servitude, mais elle n'a fait guère moins. Elle n'a pas demandé l'Empire, mais elle a désiré que Bonaparte fît tout ce qu'il lui conviendrait de faire pour s'assurer le pouvoir définitif. La France ne concevait qu'un trône : celui des Bourbons. Elle ne croyait pas que Bonaparte avec la couronne équivaudrait à Louis XVIII, elle pensait même exactement le contraire, et cela parce que Bonaparte avait toujours répété qu'il était l'homme de la Révolution, parce qu'il venait d'être en butte à une conspiration émanée de l'ancienne famille régnante. Bonaparte empereur, c'était la Révolution couronnée. Si monstrueux que cela nous paraisse, il faut bien en convenir, c'est ainsi que le peuple français a raisonné et, tandis que les royalistes, les épaves de l'ancien régime, les émigrés rentrés, les bourgeois repus et rassurés, les arrivés, les satisfaits, acceptaient l'hérédité du pouvoir comme une garantie de retour à une forme de gouvernement monarchiste et conservateur, le peuple des ouvriers et des prolétaires, trompé, séduit, entraîné dans la plus folle erreur, était prêt à tout recevoir de Bonaparte en haine des Bourbons et de l'ancien régime, avec l'assurance qu'il travaillait encore pour la Révolution.

Le 23 avril 1804, le tribun Curée proposa un vœu tendant à ce que « Napoléon Bonaparte, actuellement premier consul, fût déclaré Empereur des Français et à ce que la dignité impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille. » Bonaparte réunit aussitôt ses plus fidèles serviteurs en comité privé et, comme on paraissait devoir y discuter, il déclara que l'armée était prête à trancher tout débat par ses baïonnettes, et il repoussa tous les conseils, voulant seulement une solution ferme qui devait lui donner tout le pouvoir sans aucune condition. Le 25 avril 1804, après une lettre du premier consul, le Sénat nomme une commission qui demande aux sénateurs leur avis individuel et, pendant ce temps, le Tribunat discute la motion Curée soutenue par tous les tribuns. Seul Carnot protesta en termes élogieux pour Bonaparte et en déclarant qu'il était prêt à se soumettre. La motion Curée fut donc

1. O. c., t. III, p. 168-169.
2. *Histoire politique de la Révolution française*, 772, note 1.

adoptée après un rapport de Jard-Panvillier par 48 voix sur 49 votants. Le Tribunat n'aurait eu garde de ne pas se soumettre au désir de Bonaparte,



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

car il y allait de son existence! — Le Sénat, en possession du vœu du Tribunat, déclara « qu'il est du plus grand intérêt du peuple français de confier,

le gouvernement de la République à Napoléon Bonaparte, empereur héréditaire. » Fontanes, président du Corps législatif non en session, obtint des membres présents à Paris une adresse conforme aux vœux précédents et enfin, le 28 floréal an XII (18 mai 1804), après proposition de Portalis au nom du Conseil d'Etat et sur rapport de Lacépède, le Sénat rendit le sénatus-consulte organique qui établissait l'Empire.

Le peuple fut appelé à répondre oui ou non à la proposition suivante : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII. » L'Empire fut accepté (prairial an XII) par 3572329 *oui* contre 2569 *non*.

Le 18 mai 1804, Bonaparte écrivait à Cambacérès : « Citoyen consul votre titre va changer » ; le 21 mai : « Mon cousin l'archichancelier de l'Empire..... »

L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ASSERVIE

L'Empire, c'est la guerre. Ce chapitre sera donc assez bref, car la vie politique en France est morte pour un temps. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII établissait bien en 142 articles une Constitution, mais cette Constitution demeura sans valeur. Elle contenait des dispositions quasi-libérales, qui auraient pu à la rigueur arrêter le despotisme, mais ces dispositions n'avaient été mises là par Napoléon que pour calmer les inquiétudes de la bourgeoisie, et il était bien décidé à n'en tenir aucun compte. C'est ainsi que le Sénat recevait le droit de refuser la promulgation d'une loi, si elle paraissait contre-révolutionnaire ou inconstitutionnelle; c'est ainsi encore que le Sénat, par ses commissions, devait veiller à la liberté de la presse, à la liberté individuelle, et se transformer en Haute-Cour pour juger les ministres qui attenteraient à cette liberté. Empressons-nous d'ajouter que « la commission sénatoriale de la liberté de la presse n'avait pas dans ses attributions la presse périodique, qui fut réduite à l'esclavage, à la nullité[1] ». Quant à la commission sénatoriale de la liberté individuelle, elle ne servit à peu près à rien, bien qu'elle se réunît souvent. « Elle fit élargir quelques pauvres diables insignifiants, ceux-là que le gouvernement autorisait à lui envoyer des pétitions. Mais le gouvernement ne se laissa contrôler par elle que quand il le voulut bien, et Napoléon incarcéra qui bon lui sembla, rétablit les bastilles, se joua de la liberté individuelle, sans que la commission servît à autre chose qu'à décorer la tyrannie d'une sorte d'apparence constitutionnelle[2] ». Il n'y a pour se rendre compte de la vérité de ces lignes qu'à feuilleter les bulletins de police conservés aux Archives nationales, c'est chaque jour et sur tous les points du territoire que les arrestations arbitraires se font pour des motifs souvent ridicules. A Toulon, un restaurateur met

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 777.
2. Aulard, *id. loc.*, 778.

au-dessus de sa porte, comme enseigne, un manteau ducal surmonté d'une couronne sur la tête d'un veau avec cette inscription : *Au veau couronné*. Et voici la police en quête des révolutionnaires qui ont établi cette enseigne. A Périgueux, le citoyen Chaussard-Lafustière, qui a osé écrire sur le registre du vote pour l'empire cette phrase si juste : « N'est-il pas dérisoire de nous consulter après besogne faite? » est signalé par le préfet et traqué. A Angoulême, un ancien conventionnel, Bellegarde, inspecteur des eaux et forêts, est dénoncé pour avoir reçu une image représentant l'empereur, ses trois frères et un ange qui apporte au pape, au lieu de la Sainte-Ampoule, une fiole sur laquelle on lit : *Vinaigre des quatre voleurs*. La Réveillère-Lépaux est désigné par le préfet de Maine-et-Loire comme s'étant permis quelques calembours sur le pape. Un chirurgien de Nevers est dénoncé comme perturbateur à la Sûreté pour avoir critiqué la composition d'une garde d'honneur formée sur le passage du pape. A Prades, dans les Pyrénées-Orientales, on arrête des citoyens qui protestent contre la proclamation de l'Empire. Le président du Sénat prend la peine d'envoyer au ministre de la police une chanson « atroce », où on lit ces deux vers odieux :

Je vois nos camps peuplés d'esclaves
Et j'y cherche en vain un Brutus.

L'auteur que la police doit arrêter ne sait même pas très exactement ce qu'il veut, car il vante à la fois le retour des Bourbons et le rétablissement de la République ! A Marseille, en brumaire de l'an XIV, le commissaire général croit avoir découvert une grande conspiration s'étendant à 34 départements. 24 mandats d'arrêt sont décernés, 17 exécutés. Il n'y avait absolument rien de fondé dans l'accusation, et il fallut bien en convenir, ce qui n'empêcha pas 6 détenus d'être emprisonnés à Corte (Corse), et 11 autres d'être mis sous la surveillance de la police[1] ! On pourrait multiplier les exemples. M. Aulard[2] rapporte le cas de la femme Chaumette incarcérée près de quatre ans sans jugement, parce qu'elle était signalée « comme colportant à domicile tous les libelles dans le style anarchique », dénonciation non justifiée; celui de Dessorgues, enfermé à Charenton pour avoir écrit :

Oui le grand Napoléon
Est un grand caméléon,

celui de l'abbé David, acquitté dans le procès Moreau, mais retenu en prison par prudence. Cette énumération suffit amplement pour montrer l'utilité qu'il y avait d'inscrire dans la Constitution que la liberté individuelle serait sauvegardée et de désigner même une commission chargée d'y veiller !

1. Tous les exemples que nous donnons sont pris aux Archives nationales F7 3705, F7 3706 F7 3709.

2. La liberté individuelle sous Napoléon Ier dans les *Etudes et leçons sur la Révolution française*, série III.

Or il en fut sensiblement de même pour tout ce qui figure dans le sénatus-consulte organique. Par lui, la parole est rendue au Corps législatif : il ne fut presque plus réuni. Par lui, le Tribunat est maintenu, mais divisé en trois sections (législation, intérieur, finances), et délibérant à huis clos; en 1807, il est supprimé parce qu'il conservait encore, selon les termes d'un rapport officiel « quelque chose de cet esprit inquiet et démocratique qui a longtemps agité la France ». Tous les légionnaires entrèrent de droit dans les collèges d'arrondissement; tous les grands officiers, commandeurs et officiers de la Légion d'honneur entrèrent de droit dans les collèges de département, ce qui diminuait l'indépendance des électeurs qui déjà en avaient peu. C'est le même esprit qui avait attribué à l'empereur le droit de faire entrer au Sénat autant de membres qu'il lui plairait, moyen sûr de changer la majorité.

Le serment de l'empereur, à qui était confié « le gouvernement de la République », était le suivant : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes ; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi; de maintenir l'institution de la Légion d'honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français ». Ce texte contient en résumé tous les desiderata de la classe bourgeoise, il est la condensation des vœux formés en 1804 par l'immense majorité de la nation trompée, bernée par Bonaparte et entraînée vers les pires abîmes.

Au point de vue administratif, il n'y a entre l'Empire et le Consulat à vie que de légères différences : la centralisation dans la main de Bonaparte devient absolue. Comme créations, notons le ministère de l'*administration de la guerre*, qui prépare tout en vue de la guerre, tandis que le ministre de la guerre agit; *la secrétairerie d'État*, dont le titulaire était « le ministre des ministres, donnant la vie à toutes les actions intermédiaires, le grand notaire de l'Empire, signant et légalisant toutes les pièces ». Depuis pluviôse an IX, un ministère du trésor fonctionnait à côté du ministère des finances. Mollien fut ministre du trésor de l'Empire et, par lui, furent vérifiées toutes les dépenses. Quant à l'administration départementale et municipale, elle resta ce que l'avait faite la loi de pluviôse an VIII, sauf qu'elle fut de plus en plus domestiquée. Il n'y a d'agissant dans l'Empire que l'empereur. Prodigieusement actif, il travaille sans relâche, voulant contrôler tout ce qui se fait dans les ministères, lisant les rapports et la correspondance ministérielle. Il veut connaître aussi bien les scandales découverts par la police de Fouché[1], que les notes diplomatiques reçues ou envoyées par Talleyrand; il veut savoir

1. Fouché redevint ministre de la police le 22 messidor an XII (11 juin 1804). Il fut ainsi payé de son zèle pour l'établissement de l'Empire.

ce que contient le Trésor aussi bien que la situation des troupes ou la conduite des préfets. Il fait ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut. C'en est bien fini avec les apparences républicaines, le mot même de République disparaît, et si les monnaies portent encore jusqu'en 1809 « République française » sur leur revers, les actes officiels, les lois sont, dès 1806, promulguées par « Napoléon, par la grâce de Dieu et la Constitution, empereur des Français », et, en 1805, on ne célébrait déjà plus les deux fêtes nationales[1]. Par contre, du jour au lendemain, une cour impériale avait été créée. Les Bonaparte deviennent *Altesses*. Joseph est grand-électeur, Cambacérès archichancelier, Lebrun architrésorier, Murat grand-amiral. Vingt charges de maréchaux de France sont créées, qui marquent dès l'abord l'empreinte militaire du régime. Il y a quatre maréchaux honoraires : Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Sérurier. Parmi les maréchaux en activité, on compte des mécontents, des conspirateurs d'hier, des fidèles : Augereau, Bernadotte, Jourdan, Masséna, Brune, Lannes, Berthier, Ney, Murat, Soult, Davout, Bessières, Mortier, Moncey. D'autres grands dignitaires apparaissent encore : le grand aumonier, Fesch ; le grand écuyer, Caulaincourt ; le grand chambellan, Talleyrand ; le grand veneur, Berthier ; le grand maréchal du palais, Duroc ; le grand-maître des cérémonies, Ségur. Des titres de toutes sortes encore furent distribués à des gens d'ancienne noblesse, et, à des nouveaux venus aux honneurs ; des rentes, des dotations furent distribuées, et, sur la nation écrasée, le luxe de la nouvelle Cour se développa, masquant sous son éclat de mauvais aloi la servilité générale. Ce luxe eut une première fois l'occasion de se manifester pour les cérémonies qui entourèrent le sacre.

Napoléon voulait tenir sa couronne du pape lui-même, et, par l'intermédiaire du légat Caprara et du cardinal Fesch, ambassadeur à Rome, il demanda à Pie VII de venir le sacrer à Paris. L'empereur désirait « que Dieu se fit publiquement son complice dans la personne du pape[2] ». Pie VII et Consalvi, songeant au meurtre du duc d'Enghien, aux bons rapports traditionnels de Rome et de Vienne, ne manquèrent pas de résister à la demande de Napoléon. Précisément l'empereur attaquait les congrégations non autorisées, déclarait dissoutes celles des « Père de la Foi »[3], interdisait les vœux perpétuels, ne reconnaissait comme légales que cinq associations de femmes[4], qui devaient, dans le délai de six mois, faire vérifier leurs statuts par le Conseil d'Etat. Des poursuites criminelles devaient être intentées contre toute association non autorisée. Pie VII fit des doléances, chercha à éviter l'invitation par tous les moyens, mais ce fut en vain. Napoléon promettait de tout

1. Voir Aulard, « Quand disparut la première République », dans la *Revue Bleue*, 15 janvier 1898.

2. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, p. 234.

3. Décret du 3 messidor an XII.

4. Sœurs de la charité, Sœurs hospitalières, Sœurs de Saint-Thomas, Sœurs de Saint-Charles, Sœurs Vatelottes.

écouter quand le pape serait à Paris, il ne voulait rien entendre tant que le pape serait à Rome. Il fallait céder, mais Pie VII, qui craignait tout, ne partit pas sans avoir rédigé un acte d'abdication, tant il craignait d'être retenu prisonnier! Après un voyage rapide, il arriva à Fontainebleau, où Napoléon le rencontra, ce qui évitait la réception solennelle à Paris.

C'est la veille même de la cérémonie que le pape apprit, non sans étonnement et sans colère, que Joséphine et l'empereur n'étaient pas mariés religieusement; il fallut que le cardinal Fesch, leur oncle, les mariât secrètement aux Tuileries! Le 2 décembre 1804, à Notre-Dame, eut lieu le sacre. De cette cérémonie en elle-même nous ne dirons rien : les gens qui y figuraient n'étaient pas encore habitués à la pompe. Napoléon lui-même, voulant parler à Fesch, lui frappa dans le dos avec son sceptre. Il y avait beaucoup d'or, beaucoup de couleurs, beaucoup de mauvais « goût troubadour et rococo ». Le pape n'était là que pour la parade, et l'on sait que l'empereur, au moment du couronnement, lui retira des mains la couronne pour la placer lui-même sur sa tête et qu'il couronna ensuite l'impératrice. Le spectacle de Notre-Dame coûta 663 911 francs, et il ne fut pas le seul donné à l'occasion du couronnement. La ville de Paris offrit des fêtes qui l'endettèrent pour longtemps; les maréchaux reçurent à l'Opéra, et Mme de Rémusat dit que chaque dame du palais reçut pour ses toilettes 10000 francs, qui furent loin de leur suffire[1] ». On a calculé que les dépenses du couronnement montèrent à 4 millions. La seule distribution des aigles aux troupes réunies au Champ de Mars coûta la bagatelle de 239834 francs[2].

Le régime commence ainsi dans une magnificence trompeuse. Le peuple reste frappé par les spectacles qui lui sont offerts, il est pris au mirage de la grandeur et comme grisé toujours davantage par l'extraordinaire fortune de l'empereur. Desmarets, rendant compte de l'esprit public, écrit le 29 frimaire an XIII[3]. « L'importante dignité des fêtes du couronnement, la manière dont l'hommage de la ville de Paris a été fait et accepté ont frappé tous les esprits. L'institution impériale a pris une véritable consistance, non pas par cette joie éphémère, ces espérances factices qui tiennent plus ou moins à l'esprit de parti[4], mais par l'aplomb (*sic*) du souverain, la grandeur des circonstances que son génie domine et élève. Les hommes qui, par affectation ou de bonne foi, demandaient, il y a peu de mois : « A quoi bon prendre un titre nouveau, etc., etc. », commencent à voir qu'il ne s'agit pas d'un simple changement dans les noms, mais d'un puissant affermissement dans les choses. De leur côté, les hommes à jeux de mots sont déconcertés de toutes

1. Voyez Baudrillart, *Histoire du luxe privé et public*, t. IV, 582.

2. Pendant cette cérémonie, un jeune interne de l'hôpital Saint-Louis, nommé Faure, jeta en l'air son chapeau en criant : « La liberté ou la mort ». Il fut aussitôt arrêté et mis en prison.

3. Archives nationales, F7 3706.

4. Comparez avec les termes du rapport fait au lendemain du coup d'État de brumaire, *supra* p. 17.

ces réalités qui surpassent la puissance des anagrammes et des calembours[1]. Trois classes d'individus s'étaient fait remarquer dans ces derniers temps de commérage. A peine ose-t-on les nommer ici, tant elles paraissent ridicules à côté de tant de puissance et de raison. Ce sont des exclusifs, des bourboniens et quelques indigènes de la population de Paris, espèce mi-partie de niais et d'oisifs qui regardent le titre de Parisiens comme une dignité, et qu'on a jadis mis en œuvre en les berçant de quelques idées de domination. Ces différents individus, pour qui un supplément de révolution serait un patrimoine, n'ont pas vu sans regret fixer la situation de la France dans un sens qui n'est pas le leur. Ces misérables intérêts se sont agités dans la mesure de leurs mérites, c'est-à-dire par quelques rébus et par des bavardages ridicules, quelquefois grossiers. Aussi n'y a-t-on répondu que par le mépris. L'oubli a suivi de près. Le mot magique de *postérité* jeté par l'homme qui, devant elle, paraissait si grand, a été parfaitement saisi et apprécié, et les petits moyens des petites coteries en ont paru encore plus petits[2] ». Rien, mieux que ce rapport vide et plat, ne peut montrer l'anéantissement des partis politiques. La police, réduite à collectionner les jeux de mots, les anagrammes, heureuse de signaler dans ses rapports qu'un sieur Guichard est l'auteur des vers suivants :

Du grand Napoléon, je suis l'admirateur.
Il me dit son sujet, je suis son serviteur.

et cela dans le Paris de la Révolution, n'est-ce pas le signe indéniable de l'abdication entière du peuple !

CHAPITRE II

TROISIÈME ET QUATRIÈME COALITIONS

« Les guerres du Premier Empire, voilà les guerres qui ont enfanté le militarisme moderne avec toutes ses conséquences ruineuses et son avenir plein de menaces[3] ». Nous entrons, en effet, dans la tourmente qui, pendant dix ans, va dévaster l'Europe, ruiner la France et déchaîner, avec toutes les haines, les appétits de domination et de gloire qui ne peuvent se satisfaire que dans la guerre, l'incendie, le pillage, le meurtre. L'armée est le seul soutien d'un pareil régime. C'est d'elle que tout dépend. Napoléon, de 1800 à 1815, a levé en France seulement 3153000 hommes, et le directeur de la

1. Voici un exemple de ces anagrammes *que recueillait la police*. Avec ces mots : « Napoléon, empereur des François », on faisait : *Ce fol empire ne durera pas son an.*

2. Allusion à la réponse faite par l'empereur au préfet de Paris lors de la fête de l'Hôtel de Ville. Napoleon lui avait donné à entendre que « *la postérité saurait mieux apprécier ses bienfaits et la sagesse de son règne que la population actuelle de la capitale.*

3. Raiga, « La Revolution et l'Eglise » dans la *Revue socialiste*, t. X, p. 723.

conscription impériale, M. d'Hargenvilliers, estime *officiellement* à 1 750 000



La Thilorière.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

le nombre des victimes françaises. Au début, le recrutement s'opérait de

façon à peu près normale. Le *remplacement* (1800), le *tirage au sort* (1804), permettaient la création de soldats de métier, de gens destinés uniquement à la guerre, qui donnèrent ces fameux grognards dont on ne cesse de vanter les vertus, et qui, en réalité, n'étaient que des pillards et des brigands professionnels dont toute canaillerie est intitulée exploit. La bourgeoisie restait loin des camps, grâce à l'achat d'un remplaçant, qui partait au lieu et place du fils de bourgeois. Les nobles ralliés donnaient les officiers. Mais la régularité dans les levées fut vite abandonnée. A partir de 1806, on voit appeler les classes un an ou deux avant leur départ normal, et rappeler les classes libérées! Dès lors, les déserteurs, les réfractaires se multiplient. La gendarmerie ne cesse de les chasser, les rapports de police ne s'occupent que d'eux. On cherche partout de la chair à canons. Il y avait sur tout le territoire des gens faisant profession de mutiler les hommes valides, et ils s'enrichissaient dans leur métier. Voici, par exemple, en 1807, c'est-à-dire avant même les plus grandes consommations d'hommes, avant les revers qui portèrent l'empereur à édicter de terribles mesures pour s'assurer des soldats, ce qu'on lit dans un rapport[1] : « La préfecture de police rapporte qu'elle a fait arrêter le sieur Taissère, élève en médecine, qui faisait métier de causer des infirmités à des jeunes gens pour les soustraire à la conscription. Il introduisait dans les yeux une poudre dont l'effet était si actif que plusieurs ont été en danger de perdre la vue. On lui a trouvé 10000 francs, tant en or qu'en billets de banque, un superbe mobilier, des vases de vermeil, produits des bénéfices que cette manœuvre lui a procurés. Ses papiers et ses aveux fournissent d'autres moyens de conviction ». Celui-ci, on le voit, s'attaquait à la vue, ce qui était fréquent, mais pas autant peut-être que la mutilation d'un membre. Le nombre d'hommes qui se firent sauter un pouce pour ne pas partir est incalculable. Au moment de la rupture de la paix d'Amiens (mai 1803), six camps de 20000 hommes chacun furent formés en vue de la guerre contre l'Angleterre, à Deventer, Gand, Saint-Omer, Compiègne, Saint-Malo et Bayonne. Les 200000 hommes ainsi obtenus furent répartis en « corps d'armée de 20000 à 35000 hommes, comprenant deux ou trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie à trois ou quatre régiments, une réserve d'artillerie, un détachement de sapeurs du génie et tous les services analogues à ceux d'une armée[2] ». Le corps d'armée formait donc une armée autonome et, cependant, tous les corps d'armée étaient concentrés sous le commandement de Napoléon, et constituaient ce que l'on appelle la Grande Armée. Cette grande armée était destinée à porter la guerre en Angleterre. » Napoléon reprenait, en effet, le plan de descente dont la paix d'Amiens avait arrêté la réalisation. On revit, comme alors, une activité pro-

1. 15 juin 1807 Archives nationales, F^7 3713.

2. Général Bonnal, *L'Esprit de la guerre moderne : de Rosbach à Ulm*, p. 158. Il nous est impossible de donner ici des détails fastidieux sur toute l'organisation militaire de l'Empire, nous nous bornons donc à l'essentiel.

digieuse régner dans tous les ports du Pas-de-Calais. Partout on construisait des bateaux pour transporter des troupes, à Boulogne, à Sangatte, à Ambleteuse, à Etaples. Les barques de pêche, les barques de pilotes sont aménagées, transformées, des chantiers innombrables apparaissent, tandis que des quais sont créés, des chenaux creusés. Pendant ce temps, les troupes s'entraînaient dans les camps sous le commandement de Davout, de Soult, de Ney, de Lannes, de Murat. Pour faire passer en Grande-Bretagne toute cette armée, c'était très bien de disposer de 2 500 bateaux, mais encore fallait-il qu'ils fussent protégés par une escadre, et que les Anglais fussent mis hors d'état d'empêcher le débarquement. C'est pourquoi Napoléon avait établi un plan gigantesque : Villeneuve, qui avait succédé à Latouche-Tréville, mort à Toulon après avoir dirigé l'organisation des flottilles du Pas-de-Calais, devait déjouer la surveillance de Nelson qui croisait dans la Méditerranée, aller prendre, à Cadix, la flotte espagnole de l'amiral Gravina, flotte que Junot avait obtenue de la cour de Madrid en promettant l'aide de la France pour la conquête du Portugal, et cingler vers les Antilles. Nelson devait être persuadé que Villeneuve voulait débarquer des troupes en Egypte et, par conséquent, il s'immobiliserait dans la Méditerranée. Pendant ce temps, aux Antilles, la flotte de Toulon et la flotte de Cadix devaient se réunir à l'escadre de l'amiral Missiessy et à celle de Gantheaume et tous ensemble devaient revenir en toute hâte dans la Manche. Le nombre des navires de guerre français serait tel, que le passage des troupes en Angleterre serait assuré. « Le but principal de toute l'opération, écrivait Napoléon, est de nous procurer la supériorité pendant quelques jours devant Boulogne. Maîtres du détroit pendant quatre jours, 150 000 hommes, embarqués sur 2 000 bâtiments, achèveraient entièrement l'expédition. » Il est permis de se demander ce qu'auraient fait 150 000 hommes en Angleterre. Il est plus que probable qu'il n'en serait pas sorti un seul vivant. Du reste, la complication même du plan maritime le condamnait plus encore que l'impéritie des amiraux sur qui Napoléon fit toujours retomber la responsabilité des désastres. Villeneuve s'échappa de Toulon, rallia, comme il était convenu, l'escadre espagnole, mais ne trouva ni Missiessy, ni Gautheaume aux Antilles. Le premier en était déjà reparti. Le second restait bloqué à Brest par l'amiral Cornwallis. Villeneuve revint donc vers le Ferrol où une flotte de renfort l'attendait ; mais Nelson, qui avait navigué en vain dans la Méditerranée à la recherche des Français, était remonté vers Cadix et avait eu le temps d'avertir l'amirauté anglaise du danger d'une concentration française. L'amiral Calder attaqua Villeneuve en vue du cap Finisterre, avant qu'il ait pu rallier la flotte du Ferrol, et, si la victoire ne fut nettement marquée ni d'une part, ni de l'autre, l'escadre française reçut de telles avaries que la confiance de l'amiral Villeneuve dans la solidité de sa flotte disparut à peu près entièrement. Aussi, le 17 août 1805, lorsqu'il voulut quitter le Ferrol

pour cingler vers le Nord, il suffit de la fausse annonce de voiles anglaises à l'horizon pour qu'il abandonnât définitivement le projet de paraître dans la Manche. Il alla se réfugier à Cadix.

Les Anglais ne comptaient pas seulement, pour leur défense, sur leur marine très puissante, sur Nelson, le plus grand capitaine des mers, sur les vents et les circonstances de toutes sortes qui rendaient fort aléatoire la réussite de projets aussi compliqués que l'étaient ceux de Napoléon, Pitt, remonté au pouvoir, se dressait devant l'empereur français, et il était de taille à lutter avec lui. M. Sorel a marqué, de la manière la plus nette, quels moyens avait le premier ministre anglais pour paralyser son adversaire. Pitt, dit-il, pour prévenir l'invasion, « peut tout demander aux Anglais, et, avec ce qu'ils donnent, tout payer en Europe[1] ». C'est bien, en effet, ce qui se produisit. Secondé par lord Harrowby, secrétaire d'État aux affaires étrangères, il entame une prodigieuse croisade diplomatique, agissant partout à la fois, aussi bien chez des ennemis à peu près déclarés de la France, comme les Russes, que chez ses amis et alliés, les Hollandais et les Espagnols. Le premier appui trouvé par Pitt fut l'empereur Alexandre, qui se fit le porte-paroles des offres anglaises à Vienne et à Berlin. Les rapports entre la Russie et la France étaient devenus particulièrement tendus après le meurtre du duc d'Enghien. Alexandre, en effet, avait affecté une violente colère à la suite de ce meurtre et parlé de rompre toutes relations avec « un gouvernement qui ne connaît ni freins ni devoirs d'aucun genre, et qui, entaché d'un assassinat atroce, ne peut plus être regardé que comme un repaire de brigands[2] ». La cour de Pétersbourg avait pris le deuil, et le mot d'ordre fut de se détourner de l'ambassadeur français, Hédouville. A cette attitude, Napoléon avait répondu cruellement, en rappelant les conditions dans lesquelles Alexandre était monté sur le trône[3] : « La plainte que la Russie élève aujourd'hui conduit à demander si, lorsque l'Angleterre méditait l'assassinat de Paul Ier, on eût eu connaissance que les auteurs du complot se trouvaient à une lieue des frontières, on n'eût pas été empressé de les faire saisir ? » Comme, parmi les « auteurs du complot », il y avait Alexandre lui-même, et qu'il était, non à une lieue de la frontière, mais à Pétersbourg, on devine quel put être l'effet de cette réplique. Alexandre ne reconnut pas l'Empire, et, en octobre 1804, l'ambassadeur russe Oubril quitta la France, sans qu'il y eût, du reste, guerre déclarée. L'empereur Alexandre s'employa dès lors à nouer la coalition, tout en activant ses préparatifs. Cette coalition existait, pour ainsi dire, « en puissance ». Il est évident que l'Europe entière tremblait de crainte devant le nouvel empire d'Occident, car, pour tout le monde, l'Empire, c'était autre chose qu'un mot. Il y avait derrière ce mot un symbole évident, et le souvenir de la puissance romaine hantait tous les esprits, à

1. O. c., p. 372.
2. Martens, *Traités de la Russie*, t. II, p. 402.
3. On se souvient que c'est après l'assassinat de Paul Ier. Voir *supra*, pp. 122-123.

commencer par celui de Napoléon. En principe donc, tous les États européens étaient bien d'accord sur ce point, qu'il fallait élever une barrière devant l'ambition française, et qu'il fallait, pour que l'équilibre fût rétabli, enfermer les Français en France, *les ramener aux anciennes limites*.

C'est sur cette base que la nouvelle coalition va se faire, et, jusqu'en 1815, c'est à cette fin que va tendre tout l'effort de l'Europe.

Mais si le désir d'arrêter l'ambition de l'empereur était le même partout, il ne pouvait pas s'affirmer également dans chaque Etat. La Suède fut seule à se joindre à la Russie explicitement, et Gustave IV rompit tous rapports avec *Monsieur Napoléon*. L'Autriche, travaillée par les Russes et les Anglais, hésita. François II, qui n'était plus empereur d'Allemagne, mais simplement empereur d'Autriche[1], n'était pas encore assez certain du succès d'une coalition nouvelle, et il tremblait trop, dans la crainte de voir encore ses Etats réduits et le roi de Prusse prendre la tête de l'Allemagne, pour se décider nettement contre la France. Il voulait attendre. Mais Napoléon s'impatientait, menaçait, et c'est à Mayence, où Napoléon tenait alors sa cour (septembre 1804), que la reconnaissance autrichienne parvint à l'empereur. Les craintes de François II du côté de la Prusse étaient assez fondées. Frédéric-Guillaume était l'ami personnel du tzar, mais il craignait tout de Napoléon. Il joua un double jeu extraordinaire, s'engageant secrètement à s'unir à la Russie et à l'Angleterre pour une entente éventuelle contre la France, et, le même jour, donnant à Napoléon sa parole sacrée qu'il ne connaissait aucun projet de coalition destiné à lutter contre la puissance française, qu'il n'entrerait dans aucune alliance faite dans ce but, et reconnaîtrait l'empire si les troupes qui occupaient le Hanovre n'étaient pas augmentées, et si l'effort de la guerre future ne devait pas porter sur l'Allemagne. Napoléon promit, et la Prusse attendit les événements pour savoir de quel côté elle se porterait : ce devait être, bien entendu, du côté du vainqueur.

Ainsi qu'on le voit par ce résumé, il y avait donc à la suite de la proclamation de l'Empire et pendant l'état de guerre déclarée entre la France et l'Angleterre une activité considérable déployée dans toutes les diplomaties européennes. Les amis se cherchent, s'interrogent, les peureux ou les prévoyants se cachent, attendent, mais il est de toute évidence que Napoléon ne se maintient déjà que parce qu'il fait peur et que des forces matérielles et morales considérables s'accumulent autour de lui pour tâcher de l'abattre. Sa personne est tout, ce n'est pas la France qui fait peur. Pitt ne craint plus, comme il y a peu d'années, l'esprit révolutionnaire qui va s'épandant largement sur le monde, secouant les monarchies, affranchissant les esprits, libérant les consciences, portant partout les idées nouvelles de liberté et d'égalité, non, ce qu'il craint, c'est Napoléon dont l'ambition insatiable est à la

1. 10 août 1804.

vérité un danger incomparable pour la paix du monde. Et lorsque l'envoyé russe Novossiltsof eut commencé à Londres à entamer les préliminaires qui devaient aboutir au traité d'alliance du 11 avril 1805, ce n'est pas tout d'abord sur la réorganisation de l'Europe ni sur le futur gouvernement de la France que les discussions portèrent, mais uniquement sur « l'anéantissement de Bonaparte ». Ce traité du 11 avril unissait dans une action commune contre la France, l'Angleterre, la Russie, la Suède. L'Autriche, la Prusse, 'Espagne, le Portugal devaient être invités à y accéder. Il avait pour objet apparent d'obliger la France à respecter les traités d'Amiens et de Lunéville, c'est-à-dire que Napoléon devait renoncer à s'occuper des affaires de Hollande, de Suisse, d'Allemagne et d'Italie. Dans le cas où la guerre se généraliserait par le refus de la France à accepter ces « bases de pacification », 500 000 alliés l'y obligeraient. C'est l'Angleterre qui fournissait tous les subsides, et ainsi se trouve vérifié le mot de M. Sorel : l'Angleterre allait tout payer en Europe !

Cet acte décisif étant passé, la propagande anti-française reprit avec une nouvelle ardeur en Prusse et en Autriche. Or, que fait Napoléon dans cet instant même, il se rend en Italie, où, le 26 mai 1805, il coiffe la couronne royale, puis, contrairement à la promesse solennelle qu'il avait faite de ne plus agrandir l'Empire, il annexe Gênes et la Ligurie (4 juin 1805). Marie-Caroline, qui régnait à Naples, est avisée qu'elle doit renoncer à ses sympathies anglaises ou à son trône. L'Autriche, cette fois, n'hésita plus à entrer dans la coalition, et le 9 août, elle accédait au traité du 11 avril, d'autant plus persuadée que la victoire resterait à ses armées, que toutes les troupes françaises étaient sur la côte qui regardait l'Angleterre et que le temps qu'il leur faudrait pour revenir sur l'Europe centrale permettrait aux alliés de frapper avec succès les premiers coups qui seraient les coups décisifs. L'archiduc Ferdinand et Mack avaient 90 000 hommes sur l'Inn, l'archiduc Jean avait 40 000 hommes en Italie. Quatre armées russes suivaient. 30 000 Napolitains devaient agir de leur côté. Quant à la Prusse, Alexandre put obtenir qu'elle laissât passer les troupes alliées, et jusqu'au dernier moment, il crut qu'elle entrerait dans l'alliance. Frédéric-Guillaume attendait toujours, pleurant quand le tsar paraissait douter de lui, souriant lorsque Duroc lui offrait le Hanovre. Tandis qu'il s'immobilisait ainsi, l'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg acceptaient l'alliance avec la France contre la promesse du titre royal et d'une extension de territoires. Le 9 septembre 1805 l'attaque autrichienne commença, la Bavière était envahie, Ulm pris, les défilés de la Forêt-Noire gardés.

La puissante diversion à laquelle Pitt travaillait depuis son retour au pouvoir était donc chose faite. Ce fameux camp de Boulogne, où l'on avait vu, le 15 août 1804, l'empereur Napoléon, sur un trône dressé au milieu de 60 000 soldats et gardé par les vingt-quatre grands officiers de la Légion d'Honneur, puiser dans un casque des croix et des rubans qu'il remettait à

des hommes fanatisés, allait donc disparaître sans avoir pu véritablement servir de base à cette armée d'Angleterre qui devait se changer en armée d'Allemagne! Le plan maritime de Napoléon n'avait pu s'exécuter, le plan continental de Pitt, au contraire, se réalisait. Mais, dès le mois d'août 1805, Napoléon savait qu'il devait se tenir prêt à lutter contre une coalition et il écrivait de Boulogne même à Talleyrand : « Plus je réfléchis à la situation de l'Europe, plus je vois qu'il est urgent de prendre un parti décisif. Je n'ai, en réalité, rien à attendre de l'explication de l'Autriche. Elle répondra par de belles phrases et gagnera du temps afin que je ne puisse rien faire cet hiver... et en avril je trouverai 100 000 Russes en Pologne, nourris par l'Angleterre, 15 000 ou 20 000 Anglais à Malte et 15 000 Russes à Corfou. Je me trouverai alors dans une situation critique. Mon parti est pris... Je lève mes camps et fait remplacer mes bataillons de guerre par mes 3es bataillons, ce qui m'offre toujours une armée assez redoutable à Boulogne et, au 1er vendémiaire (23 septembre), je me trouve avec 200 000 hommes en Allemagne et 25 000 hommes dans le royaume de Naples. Je marche sur Vienne et ne pose les armes que je n'aie Naples et Venise, et augmenté tellement les Etats de l'Electeur de Bavière que je n'aie plus rien à craindre de l'Autriche. L'Autriche sera pacifiée certainement de cette manière pendant l'hiver. » Comme on le voit, Napoléon ne fut pas surpris le moins du monde par l'attaque autrichienne, il l'attendait, au contraire, et, le 25 août, il avait même fait partir Murat avec ordre de reconnaître la Souabe, les *débouchés sur Ulm, Ingolstadt et Ratisbonne*, la Bavière, où de son côté le général Bertrand devait se rendre pour étudier les routes et les places[1].

Pensant à la prochaine guerre continentale, Napoléon put à son tour déjouer les calculs des coalisés, et, par sa surprenante rapidité, bouleverser toutes leurs combinaisons. En quinze jours (9-24 septembre), toute la Grande Armée fut sur le Mein et le Rhin. Comme on avait fait état de toutes les barques en vue du transport possible de milliers d'hommes en Angleterre, de même on réquisitionna tous les moyens de transport pour que sept corps d'armée fussent en bloc transférés de l'Océan au Rhin. Tandis que Mack demeurait à Ulm en attendant les Russes et s'imaginait Napoléon obligé de fractionner ses troupes dans l'Ouest, à Boulogne et à Paris, afin de se garantir également des Anglais et des insurrections, l'empereur postait Bernadotte à Würtzbourg, Marmont à Francfort, Davout à Manheim, Soult à Spire, Lannes et Ney à Carlsruhe, Augereau à Strasbourg. Son plan est de couper à l'Autrichien toute retraite sur la route de Vienne. Conformément à ses ordres, tous les corps d'armée situés à gauche du Danube se rabattent en aval d'Ulm. Les manœuvres sont précises. En quelques jours, Bernadotte et Marmont sont à Munich, Davout et Soult sont à Augsbourg, Lannes et Ney marchent sur

1. Voir l'ouvrage cité du général Bonnal, chapitre intitulé : « La manœuvre d'Ulm ».

Ulm. Mack se trouve cerné avant même de connaître la situation des forces françaises. C'est en vain qu'il veut s'ouvrir un passage : il est battu à Wertingen (8 octobre), à Memmingen, à Elchingen. Toujours rejeté dans Ulm, il voyait se resserrer autour de lui un cercle qu'il ne pouvait songer à rompre. Il ne pouvait non plus attendre aucun secours : son lieutenant Jellachich était acculé par Augereau dans le Vorarlberg; l'archiduc Ferdinand, battu par Murat à Neresheim, s'était réfugié en Bohême, les Russes étaient encore à Linz. Dans ces conditions, Mack se rendit le 20 octobre 1805 avec ses 33000 hommes, 60 canons et 60 drapeaux. Le même jour qui vit ce succès extraordinaire vit l'anéantissement de la puissance maritime française. Villeneuve, qui s'était réfugié à Cadix ainsi que nous l'avons dit plus haut, était rendu par Napoléon responsable de l'échec de la grande combinaison qui aurait permis en cas de réussite le passage du Pas-de-Calais.

L'amiral, affolé par tant de reproches et sans confiance aucune dans une flotte fatiguée et mal armée, se décida à quitter Cadix et à affronter l'ennemi. Il conduisait au feu des marins sans expérience, qu'on avait brutalement ramassés dans toute la France et qu'on avait mis de force sur des vaisseaux, « des matelots paysans qui ne savaient point manœuvrer, point tirer, et que, selon l'ancienne méthode, on faisait viser au mât, au lieu de tirer en plein bois, dans la coque des vaisseaux, comme faisaient les Anglais[1] ». Villeneuve avait prévenu le ministre de la Marine, Decrès, de son infériorité, mais sans succès. A la hauteur du cap Trafalgar, l'escadre franco-espagnole, forte de trente-trois navires, heurta l'escadre anglaise qui n'en comptait que vingt-sept, mais que commandait Nelson. Après un combat acharné, les Anglais demeurèrent victorieux, et treize vaisseaux alliés seulement rentrèrent à Cadix. Nelson était mort. Villeneuve était prisonnier[2]. Désormais l'Angleterre n'avait plus rien à craindre sur mer; elle pouvait agir en toute liberté.

Cependant Napoléon ne perdait pas une journée : il craignait à la fois, s'il tardait, et que les Russes pussent entrer victorieusement en ligne, et que les Prussiens prissent position contre lui. C'est donc en toute hâte qu'il porte l'armée sur Vienne, par la rive droite du Danube, commettant, au reste, l'incompréhensible imprudence de laisser sur la rive gauche le corps de Mortier, qui ne pouvait en aucune façon communiquer avec le gros de l'armée, car le Danube est large et rapide, et, dans tout son cours supérieur, impraticable. Cette faute faillit avoir de graves conséquences, car les Russes de Koutouzof, repoussés par la Grande-Armée le long de la rive droite, franchirent le Danube à Krems et se portèrent alors contre Mortier, qui se battit vigoureusement entre Stein et Dierustein, mais qui, cerné, allait succomber,

1. Michelet, *Histoire du XIXe siècle*, III, 171.

2. Villeneuve remis en liberté fut traduit par Napoléon devant un conseil de guerre. Il se coupa la gorge dans sa prison.

lorsque, fort heureusement, la division du général Dupont vint le dégager. C'est pendant cette marche au pas de course à travers l'Allemagne que l'indiscipline la plus éhontée commença à se faire jour, transformant en détrous-



Le duc d'Enghien.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

seurs, en voleurs et souvent en meurtriers les soldats répandus sur un territoire ennemi, et qui, à défaut de rations régulières, vivaient sur le pays. « Aux lamentations des paysans dépouillés, dit M. Bonnal[1], aux plaintes

1. O. c., p. 203.

proférées par des conscrits épuisés, on répondait stoïquement : « C'est la guerre ». Ces trois mots, écrit encore M. Bonnal, ont une profonde signification philosophique. » Nous y voyons, quant à nous, une dégradante et abominable parole qui cache toutes les oppressions, toutes les violences, tous les crimes. Les soldats battaient les paysans et leur prenaient leur argent : c'est la guerre ! — ils brûlaient les maisons, ravageaient les campagnes : c'est la guerre ! — ils violaient les femmes, violentaient les enfants : c'est la guerre ! Profonde philosophie, en effet, que celle cachée sous ces trois mots. Napoléon, lui, voyait dans tous les actes ignobles que nous énumérons « un mal inévitable, résultat nécessaire des marches forcées et subites », et, comme il n'était pas homme à s'attarder dans des considérations très vaines, puisque, en fin de compte, il ne s'agissait que de vies humaines, il avançait toujours vers son objectif principal : Vienne. Il y entra, sans trouver de résistance, le 13 novembre 1805, mais il ne put empêcher les Russes d'aller se concentrer sous Brunn. Alexandre et François II disposaient de 90000 hommes et songeaient à enfermer Napoléon dans Vienne, comme lui-même avait enfermé Mack dans Ulm. L'archiduc Charles pouvait, en effet, accourir d'Italie et garder le sud, tandis que l'archiduc Ferdinand, avec l'appui escompté des Prussiens, pouvait paraître au nord. Napoléon ne s'arrête pas ; il détache Marmont pour surveiller Charles, Bernadotte pour surveiller Ferdinand, laisse Mortier à Vienne et marche sur les alliés. Il tient enfin la bataille qu'il désirait depuis longtemps. Elle se déroula au sud de Brunn, dans l'angle formé par la route qui va de Brunn à Vienne et celle qui va de Brunn à Olmutz. Les Austro-Russes avaient leur quartier général dans le petit village d'Austerlitz. Ils occupaient, en avant de ce village, un plateau appelé plateau de Pratzen. Au sud de ce plateau, se trouvent les étangs de Sokolnitz, Zatchan et Mœnitz. Devant Pratzen, et entre le plateau et la route de Brunn, à Vienne, coule une petite rivière, la Goldbach. Napoléon plaça ses troupes de telle sorte que les alliés devaient être tentés de lui couper la route de Vienne. En effet, à gauche, c'est-à-dire vers Brunn, étaient Lannes et Murat : au centre, en face de Pratzen, Soult et Vandamme disposaient de troupes superbes; à droite, par conséquent du côté de Vienne et vers les étangs, Davout était seul, et c'est vers lui que l'attaque russo-autrichienne devait porter. C'est du moins ce qu'espérait Napoléon, car son objectif était d'occuper la forte position de Pratzen, et, pour cela, il fallait en faire descendre les ennemis. Le 2 décembre 1805, au matin, les Russes, commandés par Buxhœwden, commencèrent à quitter le plateau de Pratzen pour marcher sur Davout qui battit lentement en retraite. Quand le mouvement de descente russe fut bien accentué, Soult s'élança sur Pratzen et s'y installa pendant que Lannes et Murat, opérant contre Bagration et Lichtenstein, les empêchaient de gagner le plateau. L'artillerie française s'étant installée à Pratzen balaya bientôt le champ de bataille, défonçant la glace des étangs

sur laquelle des milliers de Russes étaient maintenus par un retour offensif de Davout. Les coalisés perdaient 15 000 tués ou blessés, 20 000 prisonniers, 45 drapeaux et 146 canons. François II demanda à signer un armistice qui devait bientôt se changer en traité de paix, car, en Italie, ses troupes étaient battues également : Charles n'avait pu tenir devant Masséna, Jean avait péniblement échappé à Ney, Jellachich avait capitulé à Füssen, Gouvion Saint-Cyr tenait Venise. Austerlitz avait brisé la troisième coalition : les Russes se retiraient, Pitt agonisait, Frédéric-Guillaume félicitait Napoléon. Haugwitz, qui avait été envoyé vers Alexandre et François II pour les assurer du prochain concours de son maître, se hâta d'aller présenter ses hommages au vainqueur. C'était le digne couronnement de toute la politique suivie par la Prusse depuis le début de la coalition, politique d'attente, d'expectative. La police, à Paris, notait l'anecdote suivante[1] : « On est... assuré qu'avant-hier Mme de Lucchesini[2] marquait quelqu'inquiétude à une personne de son intimité. Ces mots lui sont échappés : « Ayez donc des victoires! Pour Dieu! Des victoires ! — Mais, madame, est-ce que votre cabinet dépendrait de tel ou tel événement? — Que voulez-vous, a répliqué Mme Lucch..., la politique des cabinets... Enfin, je vous en prie, des victoires! » C'est, en effet, tout ce qu'on attendait à Berlin pour se prononcer.

Les négociations pour la paix — qui aboutirent au traité de Presbourg, le 26 décembre 1805 — furent conduites par Giulay et Lichtenstein, au nom de l'Autriche, par Talleyrand, au nom de la France. Talleyrand ne voulait pas que l'Autriche fut démantelée, amoindrie définitivement. « L'Autriche, écrit-il à Napoléon, le 5 décembre, sous le coup des défaites se disloque : un politique prévoyant devrait, en s'alliant à elle, la fortifier, lui rendre confiance, et l'opposer comme un boulevard nécessaire aux Barbares, aux Russes ». Talleyrand prêchait la modération, songeait à l'avenir menaçant, parce qu'il savait que le pays français voulait bien des victoires, mais voulait aussi et de plus en plus la paix, une bonne paix sérieuse, définitive. Or, écraser l'Autriche, ce serait la laisser en état permanent d'hostilité contre nous. Mais qu'importait à Napoléon la paix, la France, la modération! Il est vainqueur, il est le maître; ni Talleyrand, ni François II, ni personne ne l'empêcheront d'user — et d'abuser — de sa victoire. Les Habsbourgs perdent le Tyrol, le Vorarlberg, le Brigsau, l'Ortenau, Constance, c'est-à-dire la plupart de leurs provinces allemandes; en Italie, ils doivent donner au royaume de Napoléon la Vénitie, la Dalmatie, l'Istrie, sauf Trieste, reconnaître la souveraineté italienne de l'empereur français et la légitimité de l'incorporation de Gênes, du Piémont, de Parme et de Plaisance à l'empire. L'ancien empire romain-ger-

1. Archives nationales. F7 3704, 1er brumaire XIV. — Napoléon dit à Haugwitz : « Voici un compliment dont la fortune a changé l'adresse. » Le 3 novembre, en effet, un traité avait lié à Postdam la Prusse et la Russie.

2. Femme du ministre de Prusse à Paris.

manique était définitivement scellé dans son tombeau. Avec ses dépouilles, Napoléon s'empressa de récompenser ses alliés. « Les électeurs Maximilien-Joseph (Bavière) et Frédéric (Wurtemberg) prenaient le titre de rois; la Bavière, agrandie du Tyrol, du Vorarlberg, de Lindau, d'Augsbourg et de la principauté d'Ansbach enlevée à la Prusse, était richement dédommagée de la perte du grand-duché de Berg, et même de celle de l'évêché de Wurzbourg[1], qu'elle regrettait davantage; elle gagnait environ 600 000 habitants, et comptait bien ne pas s'arrêter là. Le Wurtemberg recevait dans le Brisgau et la Souabe quelques 200 000 nouveaux sujets. Pour rattacher plus étroitement l'Allemagne à ses intérêts, Napoléon introduisait parmi ses souverains son beau-frère Murat, qu'il nommait grand-duc de Berg, et son oncle, le cardinal Fesch, que Dalberg[2] choisissait pour coadjuteur; il mariait au prince héritier de Bade la nièce de Joséphine, Stéphanie Beauharnais... Il désirait, depuis plusieurs années, pour Eugène Beauharnais[3], la main de la princesse Augusta de Bavière; Maximilien jugeait le prétendu un peu léger de fortune et d'aïeux; on le menaça de faire enlever la princesse par les grenadiers de la garde[4] ». C'est donc la curée qui commence, la famille qui se case, les princes de la parenté qui se multiplient, imposés en tous pays par l'extraordinaire aventurier qui taille dans l' Europe comme à sa guise.

En Italie, en effet, comme en Allemagne, la famille impériale reçoit des territoires. La reine Caroline de Naples avait eu l'imprudence d'entrer dans l'alliance anglaise quelques jours avant Austerlitz : Masséna et Gouvion Saint-Cyr reçurent mission de la punir, et les Bourbons de Naples durent aller se réfugier à Palerme (13 janvier 1806), tandis que Joseph Bonaparte prenait le titre de roi de Naples et des Deux-Siciles. Elisa Bacciochi, sœur de Napoléon, devint princesse de Lucques et de Piombino et bientôt grande-duchesse de Toscane ; Pauline Borghèse, autre sœur de l'empereur, devint princesse de Guastalla. En somme, Napoléon tenait à ce moment toute l'Italie, sauf les Etats du pape qui, avec Rome, restaient indépendants au centre. Mais il faut s'entendre sur la valeur de ce mot indépendance ! Pie VII, lorsqu'il avait enfin pu rentrer sain et sauf en Italie, après le sacre, avait rapporté de son séjour à Paris la certitude que Napoléon ne souffrirait jamais de sa part le moindre acte hostile. Il ne lui avait rien accordé de ce qu'il demandait, avait refusé d'abolir les articles organiques, et avait maintenu le divorce dans le Code civil. L'empereur ayant pris la couronne d'Italie, les craintes romaines eurent tout lieu d'augmenter encore. Napoléon, en effet, s'empressa de nommer des évêques à son gré, sans respect pour le Concordat passé entre la papauté et la République cisalpine, et, comme Pie VII refusait

1. Napoléon transporta à Wurzbourg l'archiduc Ferdinand, frère de François II à qui il enleva Salzbourg.
2. Archevêque de Ratisbonne. Voyez *supra* 175.
3. Fils de Joséphine et par conséquent beau-fils de Napoléon.
4. Denis. L'Allemagne 1789-1810.

d'annuler le mariage contracté par Jérôme Bonaparte avec une Américaine, miss Patterson, les troupes impériales occupèrent Ancône, ville pontificale (septembre 1805). Le pape, on le voit, avait pour voisin, après le traité de Presbourg, un homme décidé à agir contre lui, tout pape qu'il était. Il le lui fit bien voir : en janvier 1806, Napoléon demandait à Pie VII de fermer ses ports aux Anglais, et de chasser les Russes, les Anglais et les Suédois de ses Etats; le pape voulant entrer dans des explications sur la neutralité traditionnelle du Saint-Siège, vit ses provinces envahies par le général Lemarrois (août 1807), et, au début de 1808, Rome même tombait entre les mains du général Miollis.

La puissance de Napoléon après le traité de Presbourg, cet immense empire qui partait de la Hollande, où Louis Bonaparte était roi, et finissait à la Sicile portait en lui-même des causes évidentes de faiblesse. Napoléon avait remanié l'Allemagne et créé, pour remplacer l'ancien empire germanique, *la Confédération du Rhin*, où seize princes figuraient et qu'il présidait en personne, mais il restait en Allemagne un Etat qui n'avait pas encore pris définitivement parti et qui se trouvait dans une situation tellement fausse que tout restait à craindre de son côté. La Prusse, ou tout au moins le roi de Prusse, avait salué le vainqueur d'Austerlitz. Haugwitz avait signé, à Schœnbrunn, un traité qui enlevait quelques petits territoires à la couronne prussienne, mais lui donnait le Hanovre, possession du roi d'Angleterre. Le roi Frédéric-Guillaume III, l'homme le moins militaire qui fût dans un temps où l'on ne voyait que sabres, canons et fusils, s'estimait très heureux d'avoir évité de participer à des guerres terribles; mais il y avait en Allemagne, et surtout en Prusse, un mouvement national qui, de plus en plus, allait s'accentuant. Geutz, Ardndt faisaient campagne contre l'invasion française et Napoléon s'émut à tel point de la propagande antifrançaise entreprise au delà du Rhin, qu'il fit fusiller un libraire de Nuremberg, nommé Palm, coupable d'avoir vendu une mauvaise brochure où la domination française était attaquée. Les Prussiens, du reste, devaient avoir bientôt sujet de se plaindre de la France. En février 1806, Haugwitz dut signer, à Paris, un traité par lequel la Prusse s'engageait à fermer au commerce anglais l'Ems, le Weser et l'Elbe. C'était la ruine de la Silésie, et on vit bien les conséquences des exigences napoléoniennes lorsque les Anglais eurent, en peu de jours, confisqué trois cents navires prussiens. En outre, Fox, ayant pris le pouvoir à Londres, fit quelques ouvertures de paix à la France, en tâchant de savoir si le Hanovre pourrait revenir à la couronne anglaise. L'effet de cette négociation fut énorme. On apprit soudain à Berlin, au commencement du mois d'août 1806, que Napoléon consentait à retirer le Hanovre à la Prusse pour le rendre au roi George! C'était faux ou tout au moins prématuré, mais le coup avait porté. De ce jour, Frédéric-Guillaume III fut littéralement submergé par le parti de la guerre. Haugwitz était hué par la foule,

méprisé par tout le monde, et, au contraire, Hardenberg qui poussait à la guerre, ainsi que la reine Louise et le prince Louis, neveu du roi, voyait monter vers lui la confiance de la nation. La Confédération du Rhin comprimait totalement la Prusse : elle pouvait, en quelque sorte, craindre d'être étouffée, d'autant plus que Napoléon, tout en conseillant à Frédéric-Guillaume de constituer une confédération de l'Allemagne du Nord, défendait aux Etats susceptibles d'y entrer de donner leur adhésion et travaillait, au contraire, à les attirer vers lui. La situation était, en somme, intolérable pour la Prusse. Napoléon agissait de plus en plus comme le despote universel et n'ayant, sur les limites de son empire même, que des royaumes dont il était le suzerain, le maître, il en arrivait à considérer la Prusse comme un autre satellite de sa puissance. Il avait pourtant un ennemi toujours prêt à recueillir les plaintes des mécontents. L'Angleterre offrit à la Prusse et à la Russie de refaire une coalition. Six millions de livres sterlings vinrent appuyer ces offres, et, le 15 septembre 1806, la Russie, la Suède, l'Angleterre et la Prusse avaient conclu la quatrième coalition.

Les Prussiens n'étaient en rien préparés à la guerre qu'ils allaient affronter contre une armée de métier entraînée et victorieuse. Sans entrer dans les détails de l'organisation des troupes prussiennes, nous pouvons noter quelques traits caractéristiques : les capitaines étaient propriétaires de leur compagnie et, par conséquent, ils l'exploitaient pour en retirer des bénéfices, c'est ainsi qu'ils n'armaient point leurs hommes et en restreignaient le nombre pour éviter des dépenses; les soldats étaient, pour la plupart, mariés, et s'ils étaient prêts à parader, ils ne l'étaient guère à combattre; les chefs étaient âgés, Brunswick avait soixante et onze ans; 28 colonels sur 66 avaient plus de soixante ans, 86 majors sur 281 avaient plus de cinquante-cinq ans, et 190 en avaient cinquante; l'armement était piteux, à telle enseigne qu'on n'osait pas essayer les fusils tant ils étaient usés... Mais, comme il convient, le peuple se répandait dans Berlin en criant : « A Paris! à Paris! » La reine Louise, à cheval, passait des revues. Des officiers allaient aiguiser leurs sabres sur les marches de l'escalier de l'ambassade de France.

C'est Frédéric-Guillaume III qui attaquait, c'est lui qui avait sommé Napoléon d'évacuer l'Allemagne et de renoncer à la Confédération du Rhin, c'est donc de ses troupes qu'allait venir le premier coup : les Russes achèveraient l'affaire. Brunswick, secondé par le duc de Saxe-Weimar, s'avança en Thuringe avec la plus forte armée. Il s'installa à Erfurt, tandis que ses premiers corps touchaient à Eisenach, c'est-à-dire à la frontière de Hesse. Plus à l'est, sur la ligne de la Saale, une seconde armée prussienne, rangée sous le commandement du prince de Hohenlohe, occupait Iéna et s'avançait jusqu'à Saalfeld, regardant la Franconie. Les Prussiens avaient ainsi en ligne 150 000 hommes. Ils s'avançaient sans plan arrêté, ou plutôt avec trop de plans, car il n'y avait aucune unité dans l'état-major. Une seule chose étai

certaine, c'est que les Français seraient balayés à la première rencontre. En attendant, les troupes étaient embarrassées par une multitude de bagages, et ne recevaient pas les rations nécessaires à leur subsistance, tant le désordre était complet.

Napoléon, sans hâte apparente, réunit en Franconie 175 000 hommes et, selon sa tactique habituelle, au lieu d'attendre le choc prussien, il pousse vivement son attaque, et, tandis que Brunswick l'attend au nord-ouest, il descend au contraire au sud-est, pour remonter vers l'armée de Hohenlohe qui est la plus faible, la déborder si possible, et menacer Berlin. Il débouche en effet en Thuringe par les défilés du Frankenwald, Soult et Ney formant sa droite, Davout, Bernadotte et Murat tenant le centre, Lannes et Augereau se rabattant par la gauche sur les positions prussiennes de Saalfeld. Le centre français avait déjà refoulé le corps prussien de Tauenzien à Schleitz, lorsque Lannes remporta la victoire de Saalfeld, où mourut le prince Louis de Prusse, victoire qui installait les Français sur la Saale, et apprenait aux Prussiens que Napoléon allait, par le nord, les enfermer en Thuringe, les couper de Berlin, et les écraser comme Mack avait été écrasé à Ulm. Le roi Frédéric-Guillaume et le vieux duc de Brunswick tinrent conseil pendant neuf heures pour savoir ce qu'ils devaient faire. Ils ne pouvaient, selon toute évidence, que venir en hâte joindre Hohenlohe pour arrêter la marche de Napoléon. Ils se résolurent donc à abandonner la ligne Erfurt-Eisenach pour gagner Weimar. Il était trop tard : Davout les arrêta à Auerstaedt. Napoléon, en effet, s'étant avancé jusqu'à Iéna, s'était trouvé en contact avec l'armée de Hohenlohe, qu'il pensait être la principale armée prussienne, aussi avait-il fait ses plans pour l'accabler et la réduire. Dans ce but, il avait détaché Davout et Bernadotte vers le Nord avec mission de revenir sur Iéna, c'est-à-dire de prendre Hohenlohe entre deux feux. Or, en réalité, Davout se trouva en présence des 60 000 Prussiens qui, sous Brunswick et le roi, rétrogradaient sur la route de Berlin.

Il y eut donc, le 14 octobre 1806, deux batailles. A Iéna, Napoléon, secondé par Lannes, Soult, Ney, Augereau et Murat, écrase le corps de Hohenlohe qui ne savait pas du tout avoir affaire à l'empereur. A Auerstaedt, Davout seul — car Bernadotte lui refusa ses services et se retira à Dornburg — avec 26 000 hommes commandés par les divisionnaires Gudin, Friant, Morand, tient tête à un ennemi infiniment supérieur en nombre et, par des mesures stratégiques très remarquables, remporte la victoire décisive [1]. C'est à Auerstaedt que Brunswick fut frappé à mort. Frédéric-Guillaume, en retraite, voulut rejoindre Weimar, mais Davout, qui pensait que Napoléon s'avançait, poussa devant lui vigoureusement l'armée qu'il venait de battre. Soudain les fuyards d'Iéna rejoignirent les fuyards d'Auerstaedt, et ce fut

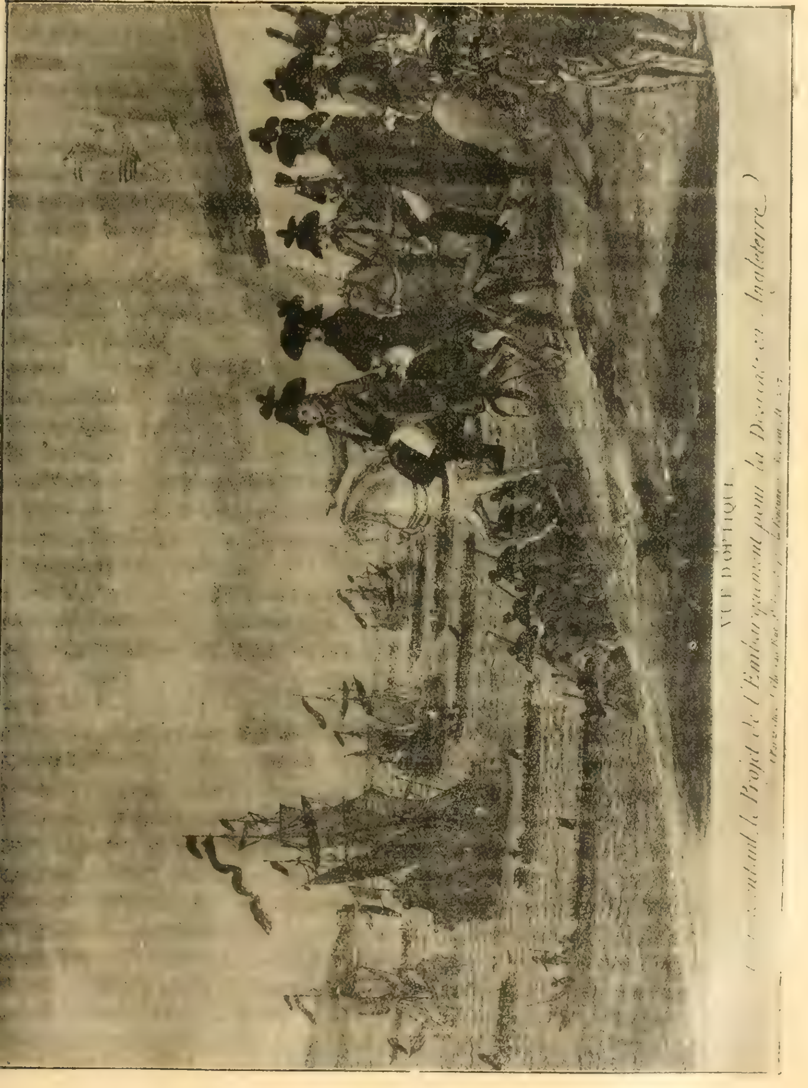
1. Les Prussiens perdirent 22 000 hommes le 14 octobre.

une mêlée insensée, une débandade extravagante d'hommes valides désarmés et de blessés, de canons et de bagages. L'armée prussienne s'anéantissait dans la débâcle. Napoléon passa d'abord sous silence la bataille d'Auerstaedt *qu'il n'avait pas prévue*, et il la réduisit ensuite au rang d'un simple épisode, n'accordant à Davout le titre de duc d'Auerstaedt que plus tard, lorsqu'il n'eut plus à craindre, selon le mot de Michelet [1], d'être diminué aux yeux de l'armée par ce succès.

L'occupation militaire de la Prusse se fit sans aucune difficulté et, au témoignage de tous les historiens, les vaincus accablés laissèrent sans résistance les vainqueurs user de leur victoire avec une indifférence et un découragement sans égal. « Le lendemain d'Iéna, écrit M. Denis, 8 000 soldats capitulèrent à Erfurt, sans essayer de résistance ; Kalckreuth, qui dirigeait la retraite sur Magdebourg, ne parlait que de se rendre avant d'avoir aperçu les Français ; les hussards de Murat enlevaient les forteresses de Stettin et de Custrin, et Magdebourg, le donjon de la monarchie, avec une garnison nombreuse et des ressources considérables, ouvrait ses portes à la première sommation [2] ». Napoléon fit à Berlin une entrée triomphale le 27 octobre et son armée put défiler dans les rues de la ville au milieu d'une foule qui se pressait curieusement, sans haine. Les journaux s'occupaient de l'empereur, notaient ses moindres faits et gestes. Les théâtres n'étaient point fermés. Il n'y avait pas de deuil. Peut-être même Napoléon aurait-il pu tirer parti des sentiments de surprise admirative ou encore d'abrutissement qu'il inspirait alors à la nation prussienne. Il aurait pu arrêter la guerre, il aurait pu tempérer la victoire. Il ne songea au contraire qu'à accabler les vaincus ; il lui sembla que le peuple prussien serait taillable et corvéable à merci, il fit tant et si bien que sa domination effrénée fut prise en horreur et que le roi même, qui ne demandait que la paix, fut acculé à ne songer qu'à la guerre. Les soldats français répandus sur l'Allemagne réquisitionnaient, volaient, pillaient. Les administrateurs français venus de Paris levaient des contributions de guerre, percevaient les impôts, pressuraient les riches et les pauvres. Il fallait à l'empereur des hommes pour les envoyer se faire tuer, de l'argent pour lui, pour ses maréchaux, pour les fournisseurs. Jérôme Bonaparte attendait un royaume : il fallait le lui trouver et, pour cela, déposséder des princes. Le délire du pouvoir gagne de jour en jour plus de terrain. De Berlin, Napoléon parle au monde entier. Les bulletins des armées remplissent l'Europe de stupéfaction. Le 21 novembre 1806, un acte gigantesque, destiné à bouleverser l'économie de tous les peuples est promulgué. Par lui, l'empereur ordonnait à l'Empire français, au royaume d'Italie, à l'Espagne, à Naples, à Rome, à la Toscane, à la Hollande, à l'Allemagne [3] de se fermer à

1. Michelet, *Histoire du XIXe siècle*, III, 210, note 2.
2. Denis. *L'Allemagne, 1789-1810*, p. 250.
3. Et au Danemark, allié de l'empire.

tout commerce anglais. Au blocus fictif des côtes françaises par la flotte de



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

la Grande-Bretagne, Napoléon répondait par le *Blocus continental*. Ce décret du 21 novembre « déclarait que tout commerce avec l'Angleterre était inter-

dit, que toute marchandise provenant de la fabrique anglaise ou de colonies anglaises serait confisquée, en quelque lieu qu'on pût la saisir, que toute lettre venue d'Angleterre ou destinée à l'Angleterre serait détruite, que tout Anglais arrêté serait traité comme prisonnier de guerre, que tout bâtiment convaincu d'avoir touché aux côtes d'Angleterre ou aux colonies anglaises ne serait, quelle que fut sa nationalité, reçu dans aucun port et que, s'il y entrait sur une fausse déclaration, il serait considéré comme étant de bonne prise[1]. » Il appartiendra à notre ami Turot de mettre en relief l'importance de cette folle mesure qui devait ruiner le pays, enrichir l'empereur, ses parents, ses alliés, ses généraux devenus tous entrepreneurs de contrebande. Le décret de Berlin domine toute l'histoire de l'Empire à partir de 1807. Pour assurer son exécution, Napoléon a été conduit aux pires mesures, pour se soustraire au fardeau qui pesait sur eux, les peuples ont été conduits aux mouvements les plus désespérés et le rêve de gloire universelle s'est effondré lamentablement; la France a été écrasée, des milliers et des milliers de vies humaines ont été détruites, des villes ont été brûlées, saccagées, des richesses de toutes sortes anéanties, en grande partie parce que l'Europe asservie n'avait plus de sucre, plus de chandelle, plus de coton... Le blocus continental, qui ruinait l'Angleterre, a vaincu Napoléon.

Le fait seul que c'est de Berlin que l'empereur datait son décret fameux montre assez qu'il ne songeait guère à cesser la lutte. Il songe au contraire que d'autres ennemis l'attendent et, tandis qu'il regarde avec envie les richesses entassées par le commerce britannique dans les ports allemands et pense à s'en saisir, il se retourne vers la Russie où il y a tant et tant de terres à conquérir. Il se mit en marche vers la Pologne, en plein hiver. Les soldats, au travers des plaines boueuses et marécageuses, avançaient péniblement. Les Polonais, lassés et torturés par un long esclavage russe, acclamaient l'empereur. Ils commettaient à leur tour la faute française : par derrière Napoléon, par dessus lui, ils acclamaient la Révolution. Ils croyaient que le libérateur s'avançait vers eux. Ivres de liberté, ils se ruaient dans les bras du tyran comme avaient fait les Français républicains et révolutionnaires. Napoléon se souciait peu de la Pologne et il « ne craignait qu'une chose, c'est l'enthousiasme qui le forcerait de se prononcer. » Notre Michelet a retracé avec une vigueur saisissante l'attitude de l'empereur en face des malheureux Polonais qui l'acclamaient à la suite de Dombrowski. « Il arrive à Varsovie, dit-il[2], comme un coupable, dans l'ombre d'une soirée d'octobre[3]. Vu aux flambeaux, il était, non plus le Bonaparte jauni et travaillé de flammes des grandes batailles d'Italie, mais blême et qui déjà tournait à la graisse pâle. Tous pleuraient. Lui, il passe, sombre, silencieux. Descendu à

1. LEVASSEUR. *Histoire des Classes ouvrières et de l'Industrie en France, de 1789 à 1870*, t. I, p. 470 de la 2e édition.
2. MICHELET. *Histoire du XIXe siècle*, t. III, p. 219-220.
3. Le 19 décembre 1806. Murat y était depuis la fin novembre.

l'hôtel de ville, pour réponse aux harangues émues, il parle du climat. « Qu'il y a de la boue dans ce pays ! » Puis brusquement : « Messieurs, il me faut pour demain tant de blé, tant de riz. » A quoi il ajouta une parole terrible, qu'on a rapportée diversement, mais qui serra le cœur : « Point d'excuse. Sinon, je vous laisse au bâton russe. Je mets le feu et je m'en vais ! »

La Pologne lui donna du blé, du riz, des hommes, mais elle n'évita ni le bâton, ni le feu. Les Russes, sous le commandement de Bennigsen et de Kamenski, avec l'appui d'un corps prussien sous Lestocq, s'avançaient dans les vastes plaines parcourues par la Narew et ses affluents Omulef, Orzec, Ukra. Il s'agissait de les refouler au nord. Ce fut l'effet d'une série de combats gagnés par Lannes à Czarnowo, par Ney à Soldau, par Davout à Golymin, par Lannes, encore, à Pultusk (décembre 1806). Les troupes étaient lasses, la boue, ce « cinquième élément » disait Napoléon, gardait pour toujours les blessés, recouvrait les cadavres et retenait aussi, dans un enlisement effroyable, les malheureux épuisés par les marches, par la faim, par la lutte, le froid, la pluie, la neige. Sur le sol mouvant que ses soldats venaient de conquérir, c'est-à-dire entre Ostrolenka et Varsovie, Napoléon résolut d'attendre que l'hiver fût fini. Du reste, le maréchal Lefebvre assisté de Chasseloup-Laubat et de Lariboisière faisait avec 40 000 hommes le siège de Dantzig, et il convenait assez à l'empereur d'attendre la fin de ses opérations pour renforcer ses troupes avec cette armée. Mais soudain, en plein hiver, Bennigsen se précipite sur les cantonnements français. Bernadotte, assailli ainsi à l'improviste, tient pied à Mohrungen, Napoléon accourt et veut aller se poster derrière Bennigsen pour lui couper la retraite, mais celui-ci prévenu peut rétrograder sur Kœnisberg. Le 8 février 1807, Napoléon rejoint les Russes à Eylau. Une épouvantable bataille s'engage au milieu de la neige, un massacre odieux laisse sur la glace des étangs, parmi la neige sanglante, 40 000 victimes tant russes que françaises ! Napoléon avait failli être enlevé par la cavalerie ennemie près du cimetière d'Eylau. Murat, Davout et Ney avaient assuré une victoire qui laissait les Français maîtres d'un « champ de cadavres ». Ney ayant rejoint Napoléon et considérant la boucherie humaine qui venait d'être faite, haussa les épaules et dit : « Tout cela pour rien ! » — M. Bonnal, nous le savons, dit, avec plus de philosophie : « C'est la guerre[1] ! »

Eylau secoua l'Europe. Les Russes en firent une victoire et l'on désirait

1. Il y eut à Paris, au mois de mai, une « *exposition d'esquisses de la bataille d'Eylau* » et voici à son sujet une note inédite de Lacretelle : « Le public s'est porté avec intérêt à la salle où sont exposées les esquisses du champ de bataille d'Eylau. Les artistes y ont accumulé tous les genres de mutilation et toutes les variétés d'une vaste boucherie comme s'ils eussent eu à peindre précisement (*sic*) une scène d'horreur et de carnage et à rendre la guerre exécrable. A cette impression générale s'est jointe l'idée particulière des dangers auxquels S. M. a été exposée dans cette journée. Quant au trait du soldat russe qui promet de se faire tuer pour l'empereur Napoléon comme il l'a fait pour l'empereur Alexandre, on a cherché la nuance d'héroïsme et d'intérêt qu'il pouvait présenter et l'esprit français a repoussé naturellement l'expression du sentiment d'un stipendié et non d'un vrai soldat. » Archives Nationales, F7 3713.

tant qu'elle en fût une qu'on se hâta de la croire telle. Frédéric-Guillaume de Prusse et Alexandre s'engagèrent à Bartenstein à poursuivre la lutte jusqu'à ce que la France fût ramenée au Rhin (25 avril 1807) et les peuples opprimés sans oser encore se lever songèrent que peut-être l'heure de la délivrance allait sonner. Le frisson d'Eylau est précurseur de celui de Baylen. Napoléon comprit qu'il devait frapper un grand coup, remporter un succès incontestable s'il voulait détruire l'effet de la bataille du 8 février. Il renforça donc ses troupes de corps venus d'Italie avec Masséna et de l'armée du général Lefebvre et attendit l'occasion favorable. Il la trouva à Friedland le 14 juin 1807. Bennigsen, qui disposait de 100 000 hommes, s'était posté dans une situation défavorable qui ne lui laissait pour toute retraite sur Kœnigsberg que les ponts de Friedland jetés sur l'Alle. Il appartint à Ney de tourner l'armée russe tandis que Lannes et Mortier lui tenaient tête. Lorsqu'après une longue bataille Ney parut derrière Bennigsen et coupa les ponts de Friedland, une affreuse panique s'empara des soldats d'Alexandre qui laissèrent encore 25 000 des leurs sur le terrain.

C'était la fin. Alexandre découragé demanda la paix, et une entrevue eut lieu à Tilsitt entre les deux empereurs, sur un radeau au milieu du Niemen. Les tueries sauvages, les misères de toutes sortes, les crimes de toute nature aboutirent à l'accolade des deux autocrates qui décidèrent de se partager l'Europe. Ce fut l'objet du traité de Tilsitt le 7 juillet 1807.

Le royaume de Prusse que Napoléon voulait anéantir fut réduit à quatre provinces : Silésie, Brandebourg Poméranie et Prusse. L'occupation française des terres qui restaient à Frédéric-Guillaume devait se prolonger jusqu'au paiement d'une contribution de 100 millions. Ce qui était enlevé à la Prusse servit d'une part à constituer un grand duché de Varsovie donné à l'électeur de Saxe qui devint roi, d'autre part à créer, avec la Hesse, le Brunswick et une partie du Hanovre, un royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte. Dantzig devenait ville libre. Le tsar promettait l'observation du blocus continental et par conséquent se retournait contre l'Angleterre qui lui avait fourni les moyens de lutter, qui l'avait assisté de son or. Il est vrai que les Anglais avaient surtout fait agir les continentaux pour se sauver eux-mêmes et qu'ils avaient, après Eylau, refusé de garantir un emprunt russe. Mais si Alexandre abandonnait l'Angleterre, Napoléon laissait Alexandre libre du côté de l'Orient, du côté de la Turquie et de la Perse. Or, précisément, Sébastiani venait de travailler à resserrer notre vieille alliance avec le Sultan, et le général Gardane poussait le Shah à combattre le Tsar. En outre, Napoléon était décidé à laisser les Russes libres d'agir en Finlande, aux dépens de la Suède. En somme, l'empereur français prenait pour lui le midi et l'ouest de l'Europe, l'empereur russe prenait le nord et l'orient.

Napoléon rebâtissait l'Europe, mais à sa guise, sans nul souci des peuples, sans nul souci des lois économiques, politiques et sociales. Au gré de sa fan-

taisie, pour punir les uns, pour récompenser les autres, il taillait dans les montagnes, divisait les fleuves, ajoutait 100 000 âmes à l'un et les retirait à d'autres. Il croit organiser, il détruit, en réalité, matériellement, et l'organisation se fait moralement derrière lui, en dehors de lui. S'il a cru véritablement que par l'alliance russe il pouvait tout bouleverser sans rien avoir à craindre, il était fou. « La Russie, grandie et défiante, maintenait sur la Prusse une main protectrice et encourageait ses haines, en lui laissant entrevoir pour les jours du danger une ressource suprême. Les petites souverainetés que l'on organisait dans l'Allemagne du nord n'avaient ni puissance réelle, ni raison d'être ; la Saxe, discréditée par la médiocrité de ses souverains et usée par sa longue abdication, n'avait ni ressources ni volonté et on l'affaiblissait en la soudant à des peuples dont tout la séparait, l'origine, la religion, la langue et la géographie. Au milieu de ces fantômes d'Etats, la Prusse seule, malgré ses revers, vivait d'une vie réelle... elle cessait d'être une puissance hybride, à demi-slave, reprenait la liberté de ses allures et la maîtrise de sa pensée : Napoléon l'avait, en quelque sorte, rendue à l'Allemagne [1] ».

La puissance apparente de Napoléon porte donc en elle, dans l'instant même qu'elle apparaît comme le plus considérable les causes inéluctables de son effondrement.

CHAPITRE III

ÉTAT DE LA FRANCE DE 1800 A 1807

§ 1. Ouvriers. Commerce. Industrie. Agriculture.

Nous avons dit souvent que l'attitude des ouvriers à l'égard du gouvernement consulaire, puis du gouvernement impérial, fut favorable aux deux régimes. Le seul fait qu'ils ont pu subsister prouve d'ailleurs que le prolétariat les acceptait. Il fit mieux, nous le savons : il fut bonapartiste avec ferveur, il fut chauvin avec passion. Nous ne reviendrons pas sur ces points, et nous mettrons simplement au jour des textes, des documents capables de montrer quelle fut la situation, la condition des ouvriers dans la période qui nous intéresse. Les pages qui vont suivre ne sont qu'un très modeste apport au travail considérable du dépouillement de tous les documents qui intéressent notre histoire économique.

Bonaparte n'aimait pas les ouvriers, il les méprisait et il les craignait à la fois. Il les méprisait, sans doute, parce que Corse : dans sa famille, on n'était pas ouvrier, et l'on peut croire qu'il gardait pour eux un peu de ce dédain qu'on voit afficher encore aujourd'hui dans l'île pour « les Lucquois », Italiens

1. Denis, o. c., p. 264.

qui, chaque année, viennent par milliers se mettre au service de Corses souvent pauvres, mais toujours obstinés à ne pas travailler par eux-mêmes. Il les craignait parce que le grondement révolutionnaire n'était pas si éloigné qu'il ne l'inquiétât encore. Il travailla donc toujours : d'une part, à les contenter, à veiller surtout à ce qu'il n'aient pas faim; d'autre part, à les « tenir », à les surveiller, et la police ne manqua pas à sa tâche.

Au lendemain du coup d'Etat de brumaire, Bonaparte, considérant que la mauvaise saison était proche et que le froid, la pluie ou la neige pourraient bien montrer au prolétariat parisien qu'il avait encore beaucoup à faire avant de ne manquer de rien, s'inquiéta de donner du travail à ceux qui n'en avaient pas. La mesure était politique et le premier consul veilla à ce qu'elle fût promptement prise. Il ne faisait du reste, en cela, que suivre le plan tracé déjà par le Directoire. Le 8 frimaire an VIII [1], les consuls écrivirent en ces termes à la commission législative du conseil des Cinq-Cents :

« Citoyens représentants.

« Le conseil des Cinq-Cents, invité par un message du Directoire exécutif, en date du 18 vendémiaire, à s'occuper promptement des moyens d'assurer du travail aux ouvriers pendant la saison rigoureuse, avait nommé une commission qui lui fit son rapport le 16 brumaire. Il est urgent de déterminer, dans le plus bref délai, les fonds applicables à cette dépense extraordinaire d'après les bases qui ont été proposées. Les consuls de la République vous transmettent le rapport qui leur a été présenté, à cette occasion, par le ministre de l'Intérieur et, en conformité de l'article 9 de la loi du 19 brumaire dernier, ils vous font la proposition formelle de statuer sur l'objet dont il s'agit.

« Signé : *Les Consuls de la République :*
« ROGER DUCOS SIEYÈS. »

Le rapport du ministre de l'Intérieur, Laplace, daté du 8 frimaire également, dit : « L'approche d'une saison rigoureuse et les obstacles que les circonstances opposent à l'activité de l'industrie dans la commune de Paris ont inspiré depuis longtemps au gouvernement le désir d'offrir à la classe nombreuse des citoyens qui n'ont d'autre ressource que leurs bras des travaux utiles qui leur donnent une subsistance assurée. » La commission des Cinq-Cents a présenté un projet de résolution « qui renferme les moyens de cette idée philanthropique (*sic.*) ». Elle proposait donc d'établir les taxes suivantes : taxe additionnelle de 3 fr. 50 par hectolitre sur l'octroi des vins, 1 décime par bouteille pour vins en bouteille, impôt de 3 fr. par hectolitre et 0 fr. 05 par bouteille de bière, cidre et poiré, 0 fr, 25 par hectolitre d'orge et 0 fr. 05 par kilogramme de houblon. Les frais de régie de ces taxes additionnelles ne pouvaient excéder 0 fr. 08 par franc de produit brut, « parce

1. Archives nationales, AF^IV, pl. 6, n° 45.

que, dit Chaptal, il ne faut négliger aucun moyen de laisser intact le patrimoine du pauvre. » Et il terminait ainsi : « J'aime à penser qu'il n'y aura aucun citoyen qui puisse se plaindre d'un sacrifice aussi insensible, dont le but est si conforme à la justice et à l'humanité. » Laplace n'eut pas à exécuter son projet car, en nivôse, nous retrouvons un rapport de Lucien Bonaparte, devenu ministre de l'Intérieur, sur le même sujet ; mais cette fois un arrêté des consuls, tout entier écrit de la main du général Bonaparte, porte[1] :

« Les consuls arrêtent ce qui suit :

Article 1er. — Le ministre de l'Intérieur emploiera, pendant les mois de pluviôse et de ventôse, 3 000 ouvriers à des travaux publics.

Article 2. — Une somme de 72 000 fr., nécessaire par chaque décade pour cet objet, sera payée de la manière suivante : 1° 10 000 francs par le préfet de police ; 2° 25 000 francs par l'accessoire de l'octroi municipal de la commune de Paris ; 3° 37 000 francs par le ministre des Finances sur ses distributions décadaires.

Article 3. — Les ministres de l'Intérieur, de la Police générale et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté [qui sera imprimé[2]].

Signé : Bonaparte.

En conséquence de cet arrêté, du travail fut immédiatement donné aux ouvriers, mais il faut croire que les bureaux, l'administration procédèrent à une répartition fâcheuse des fonds et que des murmures précurseurs d'agitation s'élevèrent, murmures qu'il importait de calmer au plus tôt, car on lit au registre de la correspondance du secrétaire d'État, à la date du 27 pluviôse an VIII[3] :

« Au ministre de l'Intérieur.

« Les consuls sont informés, citoyen ministre, qu'il circule dans Paris des plaintes sur l'inégalité de la distribution des travaux auxquels des fonds ont été affectés pour les ouvriers de Paris qui se trouvent sans travail. On répand même que l'emploi de ces fonds n'est pas fait avec [illegible]. Les consuls désirent que vous preniez des renseignements à cet [illegible]. Ils vous invitent aussi à porter votre surveillance à cet égard sur les employés du département et même sur ceux qui sont attachés à la division des secours publics de votre ministère, et à leur faire connaître les notions que vous avez recueillies. »

Les travaux qui, primitivement, ne devaient durer que pendant pluviôse et ventôse an VIII, furent prolongés à deux reprises différentes. Le 25 ventôse an VIII[4], en effet, un rapport du bureau des bâtiments civils exposa au

1. Archives nationales, AFIV, pl. 19, 18 nivôse an VIII, n° 8.
2. Rayé sur l'original.
3. Archives nationales, AFIV 124.
4. Archives nationales, AFIV pl. 38, n° 9.

ministre de l'Intérieur que les travaux entrepris par les 3000 ouvriers embauchés en nivôse n'étaient pas terminés, et qu'ils étaient trop importants pour rester inachevés[1]. »

A côté de cette raison, le rapport en donne une autre :

« ...Dans les ateliers où l'on pourra supprimer tout, ou au moins une grande partie des ouvriers, on sera obligé de faire un fonds nécessaire pour acquitter tout ou ce qui sera dû, jusqu'au jour où ils seront renvoyés parce qu'ils travaillent sous la direction d'agents qui, n'étant point entrepreneurs, n'ont aucun bénéfice sur les travaux et ne sont, par conséquent, point tenus à faire aucune avance. »

Lucien Bonaparte obtint un arrêté du premier consul prorogeant jusqu'au 30 germinal les dispositions de l'arrêté de nivôse. En floréal[2], nouveau rapport du ministre de l'Intérieur : « J'ai pensé, y lit-on, qu'il y aurait de l'inconvénient de congédier, à la fois et dans le même instant 3000 ouvriers dont la plupart ne peuvent être employés qu'aux travaux du bâtiment. Les travaux de la campagne ne fournissent pas dans ce moment-ci d'occupation pour ceux de ces ouvriers qui pourraient y être employés, et ils ne seront ouverts que dans le courant du mois de prairial. D'un autre côté, il est important de continuer une grande partie des travaux commencés, parce qu'ils sont d'une nécessité reconnue... » Le secrétaire d'Etat Maret répondit au ministre par une note ainsi conçue : « Les consuls me chargent, citoyen ministre, de vous faire passer le rapport que vous leur avez présenté sur la nécessité de continuer en floréal les travaux publics autorisés par l'arrêté du 18 nivôse. Ils reconnaissent que la situation des ouvriers de Paris exige encore des secours, mais ils pensent qu'il est convenable d'en diminuer progressivement la quotité, afin d'arriver au moment où l'on pourra renoncer à une mesure qui, dans une saison favorable au travail, ne ferait qu'entretenir la paresse. Les consuls désirent, en conséquence, citoyen ministre, que vous leur proposiez un nouvel arrêté dans lequel la somme des secours pour floréal sera diminuée d'un quart. » Il fut ainsi fait, et le 8 floréal fut pris l'arrêté suivant :

ARTICLE 1er. — Les travaux publics que le ministre de l'Intérieur a fait commencer, en vertu de l'arrêté du 18 nivôse dernier, seront continués pendant le mois de floréal an VIII, mais il n'y sera employé que le nombre de 2250 ouvriers au lieu de 3000 fixés par ledit arrêté.

ARTICLE 2. — Le fonds de 72000 francs que le même arrêté a destiné par chaque décade pour ces travaux, sera réduit dans la même proportion et demeure fixé, par chaque décade de floréal, à la somme de 54000 francs qui sera payée savoir : 10000 francs par le ministre de la Police, 25000 fr.

1. Nous ne savons pas exactement où furent employés les ouvriers de ces « ateliers nationaux », mais ils eurent sans doute à travailler en partie au palais du Luxembourg.

2. Archives nationales, AFIV pl. 56, no 15, 8 floréal an VIII.

par l'accessoire de l'octroi municipal de la ville de Paris, et 19000 par le Trésor public sur les distributions décadaires accordées au ministre de l'Intérieur.

Article 3. — Le ministre de l'Intérieur et celui des Finances, chacun



(D'après un document de la Bibliothèque nationale.)

pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui ne sera point imprimé.

Signé : Bonaparte.

En l'an X, qui fut à Paris particulièrement pénible, Fouché, ministre de la Police, reprit la pensée de donner de l'ouvrage aux ouvriers sans travail [1], et nous savons cette fois très minutieusement où furent ouverts les chantiers

1. Arch. nat. AF IV pl. 304. 27 nivôse an X, n° 9.

grâce à un « état des travaux à faire à Paris et aux environs, indiqués par l'architecte de la petite voirie, présenté aux consuls par le ministre de la police générale ». Fouché, dans son rapport aux consuls, s'exprime ainsi : « La rigueur de la saison rend tous les jours plus fâcheuse la situation de la classe indigente du peuple. Les ouvrages particuliers sont suspendus, et il souffre dans l'attente du moment où ils seront repris; il est urgent de l'occuper et de le faire d'une manière utile ». Il demande donc l'emploi journalier de 800 ouvriers et il obtint l'arrêté suivant :

Article premier. — 800 ouvriers seront sur-le-champ mis en activité et employés à l'exécution des travaux indiqués en l'état annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le préfet de police est chargé de la désignation des citoyens qui seront admis à ces travaux, de la répartition des ouvriers et de la fixation de leur salaire. Il fera les règlements nécessaires pour la police des ateliers.

Art. 3. — Il sera pourvu aux travaux, sur l'ordonnance du ministre de la police générale, au moyen de fonds provenant de la liquidation des boulangers de Paris actuellement à la disposition du préfet de police.

Art. 4. — Ces fonds seront rétablis dans la caisse de la préfecture de police par le prélèvement de 3 000 francs par mois sur le produit des octrois de la ville de Paris, jusqu'à parfait complément de la somme employée aux dits travaux.

Art. 5. — Les ministres de l'intérieur et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé, en l'absence du premier consul, par le deuxième :

Cambacérès.

Les travaux à effectuer sont ainsi énumérés :

1° Rue d'Errency, près la barrière de Mousseaux, terrasse à faire sur une longueur d'environ 50 mètres et 4 mètres de largeur.

2° Décombrement de la rue de Ménilmontant, pour donner à cette rue la largeur nécessaire dans une certaine étendue.

3° Le dressement des terrasses de la rue de la Folie-Méricourt et autres adjacentes, ouvrage utile à ce quartier.

4° Le déblai de la partie non pavée du quai Saint-Bernard et du port au vin. Le commerce et le public réclament depuis longtemps l'exécution de ces travaux.

5° Le déblai de la ruelle de Rambouillet, longeant l'égoût du même nom, dans toute son étendue, sur un mètre environ de hauteur.

6° Le dressement et la décharge d'une partie des berges plates du faux but de la rivière de Bièvre.

7° Au-dessus du Ponceau de la Chaussée de l'Hôpital, les deux berges de la rivière des Gobelins de l'Hôpital sont si hautes et si rapides, qu'on ne

ne peut y déposer les vases provenant du curage. Il serait nécessaire de faire faire une banquette sur chaque rive d'au moins 1m,32 de large.

8° Le redressement et le déblaiement des rues projetées dans les Champs-Elysées, lesquelles sont encombrées par les graviers déchargés furtivement.

9° Le remblai d'un trou fort considérable sur le boulevard *extramuros* entre les barrières Sainte-Anne et Cadet.

10° Suivant un rapport remis dernièrement, une tranchée à faire sur le chemin de ronde *extramuros*, près la barrière Franciade, pour découvrir un conduit souterrain présumé.

11° Le dressement d'une partie du chemin de ronde entre les barrières Franciade et Sainte-Anne.

12° Le déblai de la rue Sainte-Anne, à prendre dès la barrière jusqu'au premier pavé sur une longueur d'environ 706 mètres.

13° Le déblai de la rue de Courcelles, près Saint-Philippe du Roule, dans une étendue assez considérable.

Un grand intérêt s'attache pour nous à l'existence de ces ateliers nationaux, à leur formation, à leur régime. Laplace n'y voit qu'une œuvre philanthropique; Bonaparte y devinait une nécessité sociale, mais tenait à ce que les ouvriers n'y pussent voir qu'un bienfait émanant de lui, et les ouvriers, passifs ou enthousiastes, l'acceptèrent comme tel,

Lorsque, en 1848, on congédiera les ouvriers des ateliers nationaux, la révolution grondera, et c'est dans le sang des journées de juin qu'on tentera de noyer les justes aspirations de la classe ouvrière. En l'an VIII, on dit simplement aux ouvriers : « Il faut qu'une partie d'entre vous nous rende pioche, bêche ou marteau », et il est fait ainsi sans murmure. Le droit des ouvriers au travail, l'obligation où est la communauté d'assurer à ses membres leur subsistance, non par la distribution d'aumônes ou de rentes, mais par l'utilisation rationnelle de leur énergie et de leur aptitude au travail, voilà certes des conceptions auxquelles ne songeaient ni Bonaparte ni le prolétariat parisien. Le gouvernement consulaire esquissait une mesure socialiste d'apparence, mais sous la seule poussée de la crainte, car il ne fallait pas, à un moment où le régime changeait, laisser trop d'ouvriers inactifs, et cette mesure restait soumise à son bon plaisir, elle était « le fait du prince » et les ouvriers n'avaient pas une éducation sociale suffisante pour la recevoir autrement que comme une mesure gracieuse.

La loi du 22 germinal an XI[1] et l'arrêté du 9 frimaire an XII[2] montrent essentiellement l'opinion que Bonaparte avait des ouvriers et de la façon dont il concevait les rapports entre le patronat et la classe ouvrière. La loi de germinal an XI est fondamentale. Intervenant dans un temps de liberté

1. Archives nationales. AF IV, plaq. 507, n° 47.
2. Archives nationales, AF IV, plaq. 62, n° 33.

économique générale, elle a pour but de renfermer cette liberté dans les limites légales. Une note anonyme « *pour les consuls* » et qui se trouve par hasard conservée aux Archives nationales[1] parmi une liasse de pièces de toutes dates, et qui, sans être datée elle-même, a certainement été rédigée à la veille de la discussion de notre texte, va nous éclairer à son sujet :

Un projet de loi sur les arts et métiers a été proposé au Conseil d'Etat.

Il contient des dispositions tendantes (*sic*) à recréer des corporations d'arts et métiers dans les villes.

Il ne met nulle entrave à l'exercice de l'industrie.

Il n'exige point de droits pour entrer dans la corporation.

Il consacre la destruction des abus des anciennes communautés.

Cependant, on oppose aux principes sur lesquels le projet est fondé les anciennes idées de Turgot et le système économiste d'une liberté absolue.

Elle est mauvaise en économie politique en laquelle elle isole chaque individu et elle nuit autant au consommateur qu'au marchand, aux ouvriers.

Mais en *politique* elle n'est pas bonne non plus.

C'est sous ce rapport qu'il est peut-être utile au gouvernement d'examiner si classer les citoyens par un moyen, et avec des formes simples, donner à chaque profession des syndics qui correspondent avec l'administration de la police d'un côté, et de l'autre avec tous leurs confrères, n'est pas une idée utile qui tend à favoriser la bonne ordonnance du corps social. Mais quelle que soit à cet égard la pensée, l'intention du gouvernement, il jugera peut-être convenable de la fixer avant l'ouverture de la discussion sur cette importante question ». Le gouvernement avait fait précéder l'établissement du projet de loi d'une enquête à travers le monde de l'industrie et le principe de la liberté avait rallié la majorité des suffrages[2]. « Ce n'est pas sur cette terre où la liberté enfanta tant de prodiges si justement célébrés, dit le rapporteur du Conseil d'Etat, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qu'on osera, je ne dis pas calomnier ses bienfaits, mais même parler d'elle sans respect et sans reconnaissance ».

La liberté fut donc proclamée, mais Bonaparte se rappelant que « en politique » elle est dangereuse, fit insérer dans la loi des clauses destinées à tenir les ouvriers dans une condition inférieure. La loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803) est longue, la développer et la commenter en tous ses points serait dépasser le cadre de ce travail; nous en donnerons le texte et nous nous bornerons à quelques remarques à son sujet.

1. Archives nationales AF IV, 1060.
2. Voir Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. I., chap. IV.

Projet de loi sur les manufactures, arts et métiers.

TITRE I

Article premier. — Il pourra être établi, dans les lieux où le Gouvernement le jugera convenable, des chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers.

Art. 2. — Leur organisation sera faite par un règlement d'administration publique.

Art. 3. — Leurs fonctions seront de faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers.

Art. 4. — Il pourra être fait, sur l'avis des chambres consultatives dont il est parlé en l'article premier, des règlements d'administration publique relatifs aux produits des manufactures françaises qui exporteront à l'étranger. Ces règlements seront présentés en forme de projet de loi au Corps législatif dans les trois ans, à compter du jour de leur promulgation.

Art. 5. — La peine de contravention au règlement sera d'une amende qui ne pourra excéder 3 000 francs et de confiscation des marchandises. Les deux peines pourront être prononcées cumulativement ou séparément selon les circonstances.

TITRE II

De la police des manufactures, fabriques et ateliers.

Art. 6. — Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires et suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'une amende de 100 francs au moins, 3000 francs au plus et, s'il y a lieu, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un mois.

Art. 7. — Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux sera punie, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder trois mois.

Art. 8. — Si les actes prévus dans l'article précédent ont été accompagnés de violences, voies de fait, attroupements, les auteurs et complices seront punis des peines portées au Code de police correctionnelle ou au Code pénal, suivant la nature des délits.

TITRE III

Les obligations entre les ouvriers et ceux qui les emploient.

Art. 9. — Les contrats d'apprentissage consentis entre majeurs ou par des mineurs avec le concours de ceux sous l'autorité desquels ils sont placés

ne pourront être résolus, sauf l'indemnité en faveur de l'une ou l'autre des parties, que dans les cas suivants : 1° d'inexécution des engagements de part ou d'autre; 2° de mauvais traitements de la part du maître; 3° d'inconduite de la part de l'apprenti; 4° si l'apprenti s'est obligé à donner pour tenir lieu de rétribution pécuniaire un temps de travail dont la valeur serait jugée excéder le prix ordinaire des apprentissages.

Art. 10. — Le maître ne pourra, sous peine de dommages intérêts, retenir l'apprenti au-delà de son temps, ni lui refuser un congé d'acquit, quand il aura rempli ses engagements. Les dommages intérêts seront au moins du triple des journées depuis la fin de l'apprentissage.

Art. 11. — Nul individu, employant des ouvriers, ne pourra recevoir un apprenti sans congé d'acquit sous peine de dommages intérêts envers son maître.

Art. 12. — Nul ne pourra, sous les mêmes peines, recevoir un ouvrier s'il n'est porteur d'un livret portant le certificat d'acquit de ses engagements, délivré par celui de chez qui il sort.

Art. 13. — La forme de ces livrets et les règles à suivre pour leur délivrance, leur tenue et leur renouvellement, seront déterminées par le Gouvernement de la manière prescrite par les réglements d'administration publique.

Art. 14. — Les conventions faites de bonne foi entre les ouvriers et ceux qui les emploient seront exécutées.

Art. 15. — L'engagement d'un ouvrier ne pourra excéder un an, à moins qu'il ne soit contremaître, conducteur des autres ouvriers, ou qu'il n'ait un traitement et des conditions stipulées par un acte exprès.

TITRE IV

Art. 16. — La contrefaçon des marques particulières que tout manufacturier ou artisan a le droit d'appliquer sur les objets de sa fabrication donnera lieu : 1° à des dommages intérêts envers celui dont la marque aura été contrefaite; 2° à l'application des peines prononcées contre le faux en écriture privée.

Art. 17. — La marque sera considérée comme contrefaite quand on y aura inséré ces mots : Facon de..., et à la suite le nom d'un autre fabricant ou d'une autre ville.

Art. 18. — Nul ne pourra former action en contrefaçon de sa marque s'il ne l'a préalablement fait connaître, d'une manière légale, par le dépôt d'un modèle au greffe du Tribunal de Commerce d'où relève le chef-lieu de la manufacture ou de l'atelier.

TITRE V

De la juridiction.

Art. 19. — Toutes les affaires de simple police entre les ouvriers et apprentis, les manufacturiers, fabricants et artisans seront portées à Paris devant le Préfet de police, devant les commissaires généraux de police dans les villes où il y en a d'établis, et, dans les autres villes, devant les maires ou un des adjoints. — Ils prononceront sans appel ou sans rejet les peines applicables aux divers cas selon le Code de police municipale. — Si l'affaire est du ressort des tribunaux de police correctionnelle ou criminelle, ils pourront ordonner l'arrestation provisoire des prévenus et les faire traduire devant le magistrat de sûreté.

Art. 20. — Les autres contestations seront portées devant les tribunaux auxquels la connaissance en est attribuée par les lois.

Art. 21. — En quelque lieu que réside l'ouvrier, la juridiction sera déterminée par le lieu de la situation des manufactures ou ateliers dans lesquels l'ouvrier aura pris du travail.

Ce qui ressort essentiellement de ce texte, c'est la volonté ferme, précise de créer dans la société deux classes absolument distinctes : patronat, salariés. Et si l'on veut se souvenir des idées générales qui nous ont guidées, il est aisé de constater que la législation ouvrière, industrielle, mise au jour sous l'influence de Bonaparte a pour but de favoriser la bourgeoisie, de l'installer solidement au-dessus du prolétariat. Les ouvriers sont, pour ainsi dire, fixés, parqués dans la Nation. Ils ne demanderont pas d'augmentation de salaire à leurs patrons, ils ne les quitteront pas, ils ne feront rien modifier dans la situation établie. S'ils remuent, ils se heurtent à la police ! Préfet de police, commissaires généraux, voilà leurs juges ! Et, hâtons-nous de le dire, avec le Code Napoléon (art. 1781)[1] pour toutes contestations portant sur les salaires, sur les gages ou les acomptes, le « maître est cru sur son affirmation » ! Bonaparte a peur des ouvriers qu'il enferme dans une classe et il met, entre eux et sa société bourgeoise, des barrières. C'est la prison qui attend les grévistes et on ne manqua pas de l'appliquer chaque fois qu'une rare « coalition » se produisit. En vendémiaire an XI, il y eut à Tarascon[2], au commencement des vendanges, une tentative de grève des ouvriers agricoles désireux de faire hausser le prix des journées. La garnison fut aussitôt mobilisée, armée, et, devant l'attitude des troupes, les ouvriers durent abandonner toute revendication : ils savaient les fusils prêts à partir. A Agen, l'année suivante, ce fut mieux encore ; les garçons boulangers avaient résolu de cesser le travail pour obliger leurs patrons à les mieux payer. Comme ils s'étaient réunis dans une maison pour discuter sur le moment où ils décla-

1. Texte abrogé par la loi du 2 août 1868.
2. Archives Nationales F7 3703.

raient la grève, la police fit cerner la maison et arrêta sept ouvriers[1]. Inutile de dire ce qu'ils devinrent. Nous avons, sur une grève plus sérieuse qui unit les ouvriers en bâtiment de Paris contre une ordonnance de police, répartissant les heures de travail dans la journée, une série de rapports de Lacretelle très intéressants[2]. Ils nous font suivre au jour le jour le mouvement et nous indiquent, avec les modes de répression employés dans quel esprit, sous l'Empire, on envisageait une « coalition ». Le premier rapport est du 6 octobre 1806 : « Les ouvriers en bâtiment ont témoigné, depuis trois jours, quelque mécontentement au sujet de l'ordonnance de police qui détermine la durée de leurs journées et les heures de leurs repas en hiver et en été. Suivant plusieurs mutins d'entre eux *on les traitait comme des bêtes de somme* etc. Ces insinuations étaient fortifiées, à ce qu'on pense, par des entrepreneurs subalternes qui jalousent [les grands établissements][3] ceux qui tiennent les grands ateliers publics. Aujourd'hui, les ouvriers attachés aux travaux du palais impérial, du Corps législatif et généralement de toutes les constructions publiques, ont refusé de travailler. 27 des plus mutins [qui péroraient et excitaient leurs camarades][4] ont été [enlevés du milieu des groupes][5] arrêtés dans les groupes qu'ils péroraient et excitaient; ils sont déposés à Bicêtre. Les autres ne se sont dispersés et ne sont point présentés à leur travail. On surveille ceux qui sont restés dans les baraques et cabarets avoisinant leurs ateliers. Tous les ouvriers des entrepreneurs particuliers ont travaillé comme à l'ordinaire, les maîtres n'ayant rien changé aux heures de travail et des repas. On s'est assuré que les ouvriers occupés aux travaux du gouvernement sont régulièrement payés et qu'il ne leur est rien dû en ce moment ». Le 7 octobre : « Les ouvriers en bâtiment employés aux travaux du gouvernement ont persisté encore aujourd'hui dans leur refus de travailler et de se soumettre au règlement de police qui fixe les heures de travail et des repas. M. le Conseiller d'Etat, préfet de police, a fait arrêter trois de ces ouvriers hier dans la journée, ce qui porte à 30 (*sic*) le nombre des arrestations. Ce matin, 9 de ceux qui étaient détenus se sont soumis à reprendre leur travail et ont été mis en liberté. Il n'a point paru que leur exemple ait rappelé d'autres ouvriers et les ateliers ont été déserts, comme hier.

Une affiche calomnieuse contre les bureaux de l'intérieur et de la préfecture de police a été vue ce matin sur les murs du palais des Thuileries (*sic*). L'officier de garde l'a fait disparaître. MM. les questeurs du Corps législatif détiennent un homme de peine chargé de frotter les appartements de M. le

1. Archives Nationales [illegible], Brumaire an XII.
2. Archives Nationales [illegible].
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]



INSTITUTION DE LA LÉGION D'HONNEUR.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

président comme ayant tenu des propos insurrectionnels chez M. le président. Comme cet homme a servi pendant quelques mois les maçons qui travaillent au Corps législatif, MM. les questeurs, informés du mouvement de ces ouvriers, ont donné l'ordre d'arrêter (*sic*) cet individu, mais il s'était évadé. La police le recherche. L'article sur lequel les ouvriers réclament particulièrement dans l'ordonnance de police est celui qui ne leur donne qu'une heure de repos, de 10 heures à 11 heures, dans l'hiver (ce qui établit un travail continu de 6 à 7 heures sans manger[1]). Il est conforme aux anciens règlements et à l'usage antérieur à la Révolution, contre lequel l'abus (*sic*) a prévalu depuis quinze ans. Tous les maîtres en désirent l'exécution, mais nul, excepté ceux qui travaillent pour le gouvernement, ne se montre disposé à l'exiger. »

Toutes ces dernières lignes portent : ainsi, ce que les patrons veulent, ce que le gouvernement exige, c'est le retour aux habitudes de l'ancien régime qui obligeaient les ouvriers à un travail consécutif de sept heures sans manger, et si ces habitudes-là ont été renversées par la Révolution, c'est le fait d'un *abus* qui a trop duré ! Les *mutins*, ceux qu'on arrêtait, disaient qu'on prenait les ouvriers pour des bêtes de somme : avaient-ils tort ?... Et tous ont un regret, un seul : si l'Empereur était là, cela n'arriverait pas. Lisez plutôt le rapport du 8 octobre : « L'inaction des ouvriers s'est fait remarquer encore aujourd'hui. Dix ont été arrêtés [illegible] (*sic*). Quelques-uns, au nombre de 20 à 25, ont reparu aux ateliers; un plus grand nombre se montre disposé à reprendre au premier jour. L'inertie de ces hommes n'est accompagnée d'aucun indice de turbulence. Ils accusent leurs entrepreneurs, et *ils prétendent que si l'empereur était à Paris, S. M. n'eût point permis que l'ordonnance passât* ». Le 9 octobre apparaît une mesure transactionnelle : « L'inaction des ouvriers en bâtiment est la même qu'hier. Même tranquillité aussi dans leur conduite. Les entrepreneurs et architectes des ouvrages publics, réunis aujourd'hui à la préfecture de police, ont déclaré que les ouvriers se montraient mieux disposés; qu'ils n'étaient retenus maintenant que par une fausse honte qui les porte à ne point céder; qu'enfin, lundi prochain 13, les travaux reprendront au moyen d'une tolérance de droit et d'usage relative au goûter qu'on appelle *repos sur la pierre*, et qui n'a jamais été refusée aux ouvriers quoique cela ne soit pas mentionné dans l'ordonnance. Ces mêmes entrepreneurs ont demandé d'étendre l'ordonnance de S. Ex. le ministre de l'Intérieur aux ateliers hors Paris, tels que *Ecouen*, le canal de l'*Ourcq*, afin d'ôter aux ouvriers insubordonnés la facilité d'échapper au nouveau règlement en se portant sur ces ateliers; mais il n'a point été statué sur cette demande ainsi que sur celle de plusieurs maîtres *selliers* et autres, qui ont sollicité M. le conseiller d'État, préfet de police, d'appliquer à leurs ouvriers l'effet de la dernière ordonnance. »

1. [illegible]

Ainsi la police hésitait à poursuivre l'application de son ordonnance, et il est probable qu'elle craignait un mouvement ouvrier général si elle cédait aux diverses demandes des patrons, car les ouvriers grévistes ne faiblissaient pas autant que les entrepreneurs croyaient, et il fallut encore et toujours *arrêter*. « Les ouvriers qui ont quitté leurs travaux, disait un rapport de la police secrète, sont tranquilles. Il n'y a aucun rassemblement. Plusieurs reprennent leurs occupations au Louvre, au Panthéon, ou à la Grande Chancellerie d'Honneur, aux Sourds-Muets et autres. On surveille avec soin les cabaleurs. Ceux qui viennent dans les ateliers pour débaucher ceux qui travaillent sont suivis à leurs domiciles et arrêtés dans leurs lits (*sic*). » Le 10 octobre, Lacretelle écrit : « Les ateliers des travaux publics sont toujours déserts. Les ouvriers s'étaient réunis ce matin, au nombre de 6 à 700, sur la place de Grève, pour se louer à d'autres entrepreneurs suivant l'usage. L'ordre a été maintenu, mais on a aperçu un peu plus d'aigreur dans leurs dispositions que les jours précédents. La question qu'on se fait généralement est celle-ci : *Eh bien, les ouvriers ne travaillent donc pas encore aujourd'hui?* » Cependant la crise se termina par la reconnaissance du droit des ouvriers à goûter, et par le refus opposé par la police aux patrons, soit d'étendre l'application de l'ordonnance en dehors de Paris, soit même de la généraliser à tous les corps de métiers. Les ouvriers en bâtiment reprirent le travail à partir du 13 octobre, en déjeunant de 10 heures à 11 heures, et en goûtant sur place de 2 h. 1/2 à 3 heures. Ainsi se termina cette grève d'ouvriers du gouvernement, qui parvinrent en somme à obtenir en partie ce qu'ils désiraient par la simple coalition de leurs efforts individuels et leur persistance dans leurs réclamations. Cet exemple, répétons-le, est rare dans l'histoire du Consulat et de l'Empire, et il suffirait d'étudier le mouvement qui, en 1807, porta les tailleurs de pierres de Paris à demander une augmentation de salaire de 15 sous, pour voir que l'entente ne se faisait pas facilement entre travailleurs. La tentative de mars 1807 échoua[1]. Du reste, les pouvoirs publics étaient absolument décidés à ne laisser se former aucun groupe ouvrier, aucun centre. L'ouvrier doit rester isolé, la classe ouvrière doit demeurer en dessous, en dehors des autres classes sociales.

L'organisation toute bourgeoise des chambres consultatives, instituées par la loi du 22 germinal an XI, fut mise en lumière par un arrêté de thermidor[2] qui indiqua leurs composition et attributions. Chacune devait comprendre six membres, six patrons ou anciens patrons, élus par 20 ou 30 des fabricants et manufacturiers les plus distingués par l'importance de leurs établissements. C'est le maire ou le préfet qui devait présider les travaux de chaque chambre et veiller à son fonctionnement. Les chambres avaient mission de soumettre au sous-préfet de leur arrondissement des projets

1. Archives nationales F[7] 3712

2. Arrêté du 10 thermidor an XI. Archives nationales AFIV, plaq. 565, n° 65.

d'améliorations à apporter dans l'industrie, fabriques ou manufactures ; le sous-préfet en référait au préfet et celui-ci au ministre de l'Intérieur. Ainsi qu'on le voit, le recrutement de ces chambres consultatives était essentiellement patronal et bourgeois, l'élément ouvrier n'y avait en rien accès, et l'organisation industrielle de cette époque est au premier chef une organisation des intérêts capitalistes élevée en face du prolétariat soumis à la police, incapable de s'unir, mis dans l'impossibilité légale de tenter lui aussi de s'organiser. Et à côté de l'arrêté du 10 thermidor, mettons de suite ce fameux arrêté du 9 frimaire an XII[1] qui, lui, s'occupe uniquement des ouvriers, et de quelle manière! Voici le texte de cet arrêté :

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

Article premier. — A compter de la publication du présent arrêté, tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou garçon devra se pourvoir d'un livret.

Art. 2. — Ce livret sera en papier libre, coté et paraphé sans frais, savoir, à Paris, Lyon et Marseille, par un commissaire de police et, dans les autres villes, par le maire ou un de ses adjoints. Le premier feuillet portera le sceau de la municipalité et contiendra le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille.

Art. 3. — Indépendamment de la loi sur les passeports, l'ouvrier sera tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre. Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé sera réputé vagabond et pourra être arrêté et puni comme tel.

TITRE II

De l'inscription des congés sur le livret et des obligations imposees à cet égard aux ouvriers et à ceux qui les emploient.

Art. 4. — Tout manufacturier, entrepreneur et généralement toute personne employant des ouvriers sera tenue, quand ces ouvriers sortiront de chez eux, d'inscrire sur leurs livrets un congé portant acquit de leurs engagements, s'ils les ont remplies. Les congés seront inscrits sans lacune, à la suite les uns des autres ; ils énonceront le jour de la sortie de l'ouvrier.

Art. 5. — L'ouvrier sera tenu de faire inscrire le jour de son entrée sur son livret par le maître chez lequel il se propose de travailler, ou, à son défaut, par les fonctionnaires publics désignés en l'art. 2, et sans frais, et de déposer le livret entre les mains de son maître s'il l'exige.

1. Archives nationales AI IV pl. 621, n° 39.

Art. 6. — Si la personne qui a occupé l'ouvrier refuse sans motif légitime de remettre le livret ou de délivrer le congé, il sera procédé contre elle de la manière et suivant le mode établi par le titre V de la loi du 22 germinal. En cas de condamnation, les dommages-intérêts adjugés à l'ouvrier seront payés sur-le-champ.

Art. 7. — L'ouvrier qui aura reçu des avances sur son salaire, ou contracté l'engagement de travailler un certain temps, ne pourra exiger la remise de son livret et la délivrance de son congé qu'après avoir acquitté sa dette par son travail et rempli ses engagements si son maître l'exige.

Art. 8. — S'il arrive que l'ouvrier soit obligé de se retirer parce qu'on lui refuse du travail ou son salaire, son livret et son congé lui seront remis, encore qu'il n'ait pas remboursé les avances qui lui ont été faites; seulement le créancier aura le droit de mentionner la dette sur le livret.

Art. 9. — Dans le cas de l'article précédent, ceux qui emploieront ultérieurement l'ouvrier feront, jusqu'à entière libération, sur le produit de son travail, une retenue au profit du créancier. Cette retenue ne pourra en aucun cas excéder les 2/10 du salaire journalier de l'ouvrier; lorsque la dette sera acquittée, il en sera fait mention sur le livret. Celui qui aura exercé la retenue sera tenu d'en prévenir le maître au profit duquel elle aura été faite et d'en tenir le montant à sa disposition.

Art. 10. — Lorsque celui pour lequel l'ouvrier a travaillé ne saura ou ne pourra écrire où lorsqu'il sera décédé, le congé sera délivré, après vérification, par le commissaire de police, le maire ou l'un de ses adjoints, et sans frais.

TITRE III

Des formalités à remplir pour se procurer le livret.

Art. 11. — Le premier livret d'un ouvrier lui sera expédié : 1° sur la présentation de son acquit d'apprentissage; 2° ou sur la demande de la personne chez laquelle il aura travaillé; 3° ou enfin sur l'affirmation de deux citoyens patentés de sa profession et domiciliés, portant que le pétitionnaire est libre de tout engagement, soit pour raison d'apprentissage, soit pour raison d'obligation de travailler comme ouvrier.

Art. 12. — Lorsqu'un ouvrier voudra faire coter et parapher un nouveau livret, il représentera l'ancien. Le nouveau livret ne sera délivré qu'après qu'il aura été vérifié que l'ancien est rempli et hors d'état de servir. Les mentions des dettes seront transportées de l'ancien livret sur le nouveau.

Art. 13. — Si le livret de l'ouvrier était perdu, il pourra, sur la représentation de son passeport en règle, obtenir la permission provisoire de travailler, mais sans pouvoir être autorisé à aller dans un autre lieu, et à la charge de donner, à l'officier de police du lieu, la preuve qu'il est libre de

tout engagement et tous les renseignements nécessaires pour autoriser la délivrance d'un nouveau livret sans lequel il ne pourra partir.

Art. 14. — Le grand juge, ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin des Lois*[1].

Tel est cet arrêté sur le livret des ouvriers ; nous avons tenu à le donner *in extenso* afin qu'il ne perdît rien de son importance et pour qu'il fut loisible de bien voir avec quelle précision, quel soin le législateur consulaire tenait à enfermer l'ouvrier dans sa classe.

Nous n'hésitons pas à dire que l'arrêté de frimaire instituait la mise en carte des travailleurs français, il violait les principes essentiels de la Révolution et anéantissait, au profit de la bourgeoisie capitaliste et patronale, toute liberté et toute égalité.

Il est aisé de le démontrer. Prenons par exemple le livret, instrument du contrôle des salaires, que voyons-nous ? D'abord, remarquons bien que le livret ne portait aucune mention du salaire promis par le patron à l'ouvrier au moment de l'entrée au service ; or, cela aurait pu être d'un réel secours à l'ouvrier en cas de contestation, puisque cette indication aurait fait foi. Nous savons que la loi préféra s'en remettre à la simple affirmation patronale et ajoutons encore que, par mesure de prudence et, pour mieux bâillonner l'ouvrier, c'est le patron qui gardait le livret par devers lui; c'est-à-dire qu'il confisquait et absorbait en quelque sorte la personnalité même de son instrument humain.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons vu dans l'arrêté que l'ouvrier pouvait recevoir des avances sur son salaire. Ce texte recouvrait une abominable exploitation. En effet, conformément à ce qu'avaient institué déjà des ordonnances du 2 janvier 1749 et du 12 septembre 1781, en spécifiant bien que c'était un « moyen propre à entretenir la subordination chez les ouvriers de fabrique », le patron qui avait fait l'avance retenait l'ouvrier, lui refusait son *congé d'acquit* jusqu'à ce que *son travail* eût compensé l'avance. Or la loi stipule que la rupture de contrat entraîne des dommages-intérêts et non pas exécution en nature[2]. Bien mieux, au moment de la rédaction du Code, fut voté l'article suivant : « Si l'individu qui a loué ses services n'exécute pas son engagement, il est condamné à des dommages-intérêts; *mais il ne peut être contraint personnellement à l'exécution.* » Ce texte formel, qui ruinait le système d'esclavage de l'arrêté que nous étudions fut subtilisé : il était trop juste pour la justice de Bonaparte. Et maintenant, songeons à ce qui se passait sans cesse dans la pratique : on remettait à des ouvriers gagnant des salaires infimes, 0 fr. 30, 0 fr. 40 ou 0 fr. 50 par jour, plusieurs centaines de francs d'avance, et de la sorte ils étaient littéralement enchaînés à

1 Voir encore l'arrêté additionnel aux livrets du 10 ventôse an XII.

2 Code civil, art. 1142.

l'usine, à la fabrique, sans [illegible][1]. Faut-il encore faire ressortir ce qu'il y avait de monstrueux à faire condamner comme vagabond — six mois de prison! — l'ouvrier qui travaillait sans livret? Faut-il surtout insister sur le caractère odieux d'un arrêté qui, à tout article, répète que la police doit intervenir dans la vie du travailleur, qui, en un mot, repose tout entier sur ce principe que l'ouvrier est un suspect dans la société?

Pour résister aux exigences patronales, pour conserver ou recouvrer leur liberté et leurs droits menacés, les ouvriers doivent s'unir. Nous savons que le pouvoir de Bonaparte ne le voulait pas et il faut dire, pour être juste, qu'il ne rencontra aucune résistance. M. Martin Saint-Léon écrit[2] que la loi de germinal an XI et les arrêtés consulaires que nous avons analysés furent impuissants à comprimer le mouvement ouvrier dont la forte poussée continuait à alarmer le pouvoir, cependant si fort, du Consulat. M. Martin Saint-Léon trouve une preuve de la puissance ouvrière dans l'existence des sociétés secrètes de *compagnons*. Or ces sociétés, le gouvernement les poursuivit et fit son possible pour les détruire. Y eut-il de la résistance de la part des ouvriers? On n'en trouve pas trace. Si donc la poussée ouvrière avait été si forte, il est bien improbable que les compagnons se fussent laissé anéantir. En réalité, comme il n'y avait d'autres sociétés ouvrières que celles du compagnonnage, le gouvernement s'acharna contre elles. Les associations de compagnonnage groupaient des ouvriers [illegible], des travailleurs qui faisaient le Tour de France[3] et non pas les sédentaires. Elles procuraient du travail aux compagnons et fonctionnaient dans les villes comme Paris, Lyon, Nîmes, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Angers, Tours, Orléans, etc. [illegible] La loi du 14 juin 1791 les avait condamnées, mais [illegible]. Le Consulat et l'Empire [illegible] qui ne voulait pas admettre l'existence de ces bureaux de placement, et de ces groupements, peut-être dangereux, et aussi par politique, dans la crainte de [illegible] coalitions. Les préfets de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Loiret, sous le Consulat, ceux d'Indre-et-Loire, de Saône-et-Loire, du

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

Rhône, de la Gironde plus tard, firent campagne contre les compagnons et ne trouvèrent pas de résistance. L'opinion publique, du reste, ne pouvait se prononcer pour les ouvriers affiliés aux sociétés de compagnonnage en raison des rivalités et des haines, séparant les différents groupes de compagnons, rivalités trop souvent marquées par des meurtres et des violences[1]. Mais le gouvernement ne se servait de ces violences que comme d'un prétexte; l'essentiel pour lui était d'empêcher des réunions d'ouvriers. Un exemple qui le montre avec force, est le refus qu'il opposa à une tentative du préfet de Bordeaux, pour grouper les ouvriers de cette ville, dans le *but de les mieux observer*, le seul fait du groupement paraissant dangereux! « Le préfet de la Gironde, dit un rapport[2], soumet à l'approbation de S. E. le sénateur, un arrêté qui a pour but de faciliter la surveillance des ouvriers à Bordeaux et dont les principales dispositions offrent à la pensée le rétablissement des corporations : le maire est autorisé à réunir les chefs d'ateliers, ouvriers de chaque profession et hommes de peine, pour créer parmi eux des *inspecteurs* et *sous-inspecteurs*. Le premier choix doit être fait par le maire. Dans la suite, ces surveillants seront choisis par les ouvriers mêmes et renouvelés tous les ans par moitié. Ces inspecteurs et sous-inspecteurs doivent tenir état de tous les ouvriers et des renseignements sur la conduite, la moralité, les moyens d'existence de chacun d'eux, etc., de manière qu'ils puissent fournir à l'autorité, à toute réquisition, les renseignements qu'elle exigera. Ils exerceront en conséquence une espèce de surveillance et de police sur tous leurs subordonnés. On observe que la faculté d'élire des inspecteurs, confiée à des ouvriers, a des inconvénients. Les corporations ayant été supprimées, toute mesure indirecte qui tend à les rétablir, ne peut être que l'effet d'une loi ou d'un décret impérial. »

En résumé, et d'une façon générale, le prolétariat ouvrier apparaît bien pendant le Consulat et l'Empire comme entouré de barrières qui doivent l'isoler de la nation, et dans la classe prolétaire elle même, l'individu est isolé et condamné à demeurer tel. Tenu dans cette condition sociale tout à fait inférieure, le prolétariat ne bouge pas, parce que Bonaparte le gave de gloire militaire, parce qu'il est lassé et épuisé par les luttes de la Révolution, parce que le pouvoir veille à ce qu'il ne manque pas de pain.

Bonaparte voulut toujours être exactement renseigné sur l'état des approvisionnements en France d'une manière générale, à Paris en particulier, et dans sa correspondance, comme dans les documents d'archives, on trouve la trace constante de cette préoccupation[3]. En l'an IX et surtout en l'an X où la

1. Il y avait *Les enfants de Salomon ou Devoir de liberté*, comprenant les tailleurs de pierre, les menuisiers gavots, les serruriers et les *les Enfants de Maître Jacques* ou compagnons du Devoir, association strictement catholique de nombreux métiers. Voir Martin Saint-Léon, o. c. pp. 91 et 99.

2. Archives Nationales, F⁷ 3711.

3. Voir Levasseur, o. c. I, p. 330, note 1.

situation, au point de vue des subsistances, fut particulièrement pénible, le premier consul dirigea lui-même les ministres dans toutes leurs tentatives pour tâcher de donner à Paris le pain qui manquait. Un document du 5 ni-



LE SERMENT DES MARÉCHAUX.

D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

vôse an VIII[1] nous donne de précieux renseignements sur l'approvisionnement de la capitale en farines. Il contient des réponses précises à des questions posées par le ministre de l'intérieur, désireux d'être rapidement mis au courant des besoins de la ville :

1. Archives Nationales, F[11] 292.

1° Quantité de farine nécessaire à l'approvisionnement journalier? — 1500 sacs de 325 livres chacun.

2° Quantité d'arrivages par jour à la halle? — Depuis an VIII de 3 à 500 sacs, peu de 600 et 2 ou 3 de 700.

3° L'approvisionnement se fait par le reste de la veille et ce qui arrive le jour.

4° Toutes les fois que la halle a plus de 2000 sacs, on peut être tranquille sur l'approvisionnement. Quand on se rapproche de ce nombre, il faut prendre des précautions pour maintenir l'abondance. Quand la quantité de farines surpasse 5 à 6000 sacs, c'est une preuve de la vileté du prix du grain.

5° Le gouvernement est instruit de l'état de la halle par l'état de situation qu'envoie chaque matin le contrôleur de la halle au chef de la 4e division[1]. Le bureau central fait plusieurs fois par décade son rapport au ministre.

6° Sur 834 boulangers, qui existent à Paris, il y en avait, au 29 frimaire, 410 bien approvisionnés, les uns de 50, les autres de 100, d'autres de 150 sacs de farine. Les petits approvisionnements de 5, 10 sacs, sont nombreux.

7° On peut assurer que les boulangers ne perdent rien en donnant le pain à 11 sols les 4 livres, lorsque la farine est à 54 fr. On pourrait approximativement établir cette échelle :

48 fr.	la farine,	10	sols les	4 livres.
50 à 54 fr.	»	11	»	»
55 à 60 fr.	»	11 1/2 et 12	»	»

Il devient donc important d'empêcher la farine de s'élever au-dessus de 54 fr. « Mais si l'on est plus sûr du succès en faisant baisser le prix de la farine, il faut éviter rigoureusement qu'on s'aperçoive des efforts du gouvernement. L'approvisionnement habituel de la halle serait d'autant plus aisément compromis par une mesure administrative connue, que le prix serait moindre à Paris que partout ailleurs. Les versements que l'on ordonne doivent donc être faits peu à peu, et ne pas étonner le commerce, toujours attentif aux quantités de farines qui arrivent, selon la saison. » En fructidor de l'an IX les boulangers voulurent porter le prix du pain à 14 sols les 4 livres, on voit par conséquent la différence avec le prix normal indiqué plus haut. Aussi une certaine agitation se manifesta dans le peuple. Les premiers dont la police s'inquiète, ce sont, bien entendu, les ouvriers : « On a remarqué hier matin[2] une réunion considérable d'ouvriers près le marché de la porte Martin : au lieu de se rendre à leurs ateliers, ils paraissaient délibérer entre eux. Ils disaient que le pain avait augmenté ; que plusieurs boulangers exigeaient 14 sols de 4 livres. Quelques perturbateurs tentaient d'exciter ces ouvriers à réclamer collectivement contre cette augmentation. Ils n'ont pas réussi. Le rassemblement s'est dissous sans aucun trouble. Le prix du pain

1. De la préfecture de police.
2. 13 fructidor. Archives nationales F7 3702.

n'a pas varié. On dit vaguement que quelques boulangers retiennent 14 sols pour 4 livres, lors qu'on leur offre en payement une pièce sur laquelle ils ont à rendre ; qu'ainsi ils ne rendent qu'un sol sur une pièce de 15. Mais si on réclame, ils ajoutent le sol qui manque. Ainsi, le prix courant est encore de 13 sols les 4 livres. » La police devenait optimiste malgré le malaise véritable qui régnait et, dès le 22 fructidor, elle devait s'alarmer : « Les boulangers, mécontents de ce qu'il ne leur a pas été permis d'augmenter le prix du pain, diminuent la quantité qu'ils mettent en vente : hier, plusieurs boutiques étaient vides à midi. Différents rapports annoncent qu'ils se concertent pour fixer d'un commun accord le prix des 4 livres à 14 sols, et fermer leurs boutiques simultanément, si un seul d'entre eux est arrêté. » Et le rapport ajoute cette indication grave : « Il y a eu, à Caen, dans le commencement de ce mois, une émeute populaire pour les blés : on força les cultivateurs qui se trouvaient au marché de livrer à moitié prix. Tous ceux des campagnes voisines paraissent s'être prévalu de cet événement pour cesser les approvisionnements de cette ville, et les prix des blés, qu'on y apporte en petite quantité, ont été considérablement augmentés. On craint une nouvelle émeute. »

Chaque jour l'agitation, l'inquiétude augmentaient. Les boulangers avaient collectivement demandé par pétition la permission de hausser leurs prix, mais en vain. « On remarque de l'inquiétude dans plusieurs quartiers de Paris, dit le bulletin du 23 fructidor, sur la rareté du pain. Il a manqué aujourd'hui à 9 heures du matin chez quelques boulangers, à 10 heures chez d'autres. Le pain est beaucoup plus cher dans les environs de Paris : les 4 livres se vendent 18 ou 20 sols. Il en résulte que les habitants des campagnes, qui viennent avec des charrettes chargées de divers objets, remportent du pain en plus grande quantité dès le matin, les boutiques des boulangers sont plus tôt vides. De là des plaintes et quelques rassemblements, parmi lesquels se glissent des perturbateurs. On a entendu dans un groupe un particulier qui disait que le gouvernement, *ayant fait le projet d'une descente en Angleterre, y envoyait du blé d'avance pour la subsistance de l'armée.* Plusieurs disaient : *Cela ne peut pas durer : on ne se sent plus d'humeur d'aller à la guerre.*

« Hier, à 5 heures du soir, un particulier de très mauvaise mine, entra chez un boulanger de la rue aux Ours n° 17. Il était en houppelande de gros drap gris, guêtres de la même couleur, chapeau à cornes, on le crut militaire. Voyant qu'il n'y avait plus de pain blanc, il s'exprima en ces termes : « Le « peuple est mécontent de vous, vous le faites mourir de faim, mais prenez « garde, on tombera sur vous et peut-être avant peu. » Les boulangers persistent à soutenir qu'il leur est impossible de fournir à 13 sols les 4 livres, si le prix des farines ne diminue pas, si les marchands conservent la faculté de l'augmenter à volonté. On en cite quelques-uns qui ont vendu leurs effets pour acheter des farines et continuer leurs fournitures ; d'autres, qui ont été

forcés de fermer leurs boutiques. Des agents sûrs ont parcouru aujourd'hui le faubourg Marceau et ont demandé à plusieurs boulangers, qui n'avaient plus de pain, pourquoi ils n'étaient pas pourvus ; tous ont répondu qu'on ne pouvait donner pour 13 sols ce qui en coutait plus de 14, et on n'aurait pas dû rejeter leur pétition. »

Les bulletins de police rédigés au sujet des subsistances ne tardèrent pas à être rédigés sous la rubrique : *Agitation*. Le 24 fructidor, voici ce qui nous lisons : « Dès le matin, on se rassemble chez les boulangers ; on attend *à la queue* le pain que chaque fournée doit produire. Il en résulte naturellement une plus grande consommation parce que chaque famille, craignant de manquer, s'approvisionne pour plusieurs jours. La consommation s'augmente encore par les exportations[1]... On remarque beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les rassemblements. Leurs menaces contre les boulangers sont plus hardies. Quelques-unes se sont permis de dire qu'il fallait abattre une ou deux têtes pour faire peur aux autres, Plusieurs boulangers ont fait tous leurs efforts pour se tenir approvisionnés, ont cui une ou deux fois de plus dans le jour. D'autres, et même les plus riches, se bornent à leur distribution habituelle et ont soin d'en assurer la totalité à leurs pratiques auxquelles ils vendent les 4 livres 14 sols sans éprouver aucune difficulté ; mais ces livraisons partielles absorbant les journées de ces boulangers, il ne reste rien pour le public. Quelques malveillants insinuent que si le pain est devenu plus rare, c'est parce que le gouvernement a permis l'exportation à l'étranger d'une grande quantité de blés. Mais les plaintes sont généralement dirigées contre les boulangers et les propriétaires de farines. On a dit souvent que, pour exciter une émeute, il suffirait de préparer une disette factice. Jusqu'à présent, les rassemblements ne paraissent pas séditieux et pourraient difficilement le devenir, parce que les factions sont éteintes, les agitateurs sans moyens. La surveillance est continuelle. » Le lendemain, l'agitation persistait et paraissait même s'aggraver. Il fallut, pour la faire cesser, que le gouvernement consentît à laisser les boulangers vendre le pain à 16 sols les 4 livres jusqu'à concurrence de 3 cuissons. En participant à leur perte, il obtint qu'ils livreraient les cuissons supplémentaires pour 13 sols. Des farines tenues en réserve dans les magasins militaires furent mises en circulation et ainsi la place put être approvisionnée. S'il y eut disette ou commencement de disette, il est certain que cela tient, d'une part, à ce que les approvisionneurs ne tenaient pas leurs engagements et spéculaient sur la faim du peuple et, d'autre part, à ce que l'étranger, et en particulier l'Angleterre, attirait des blés hors du territoire. Dans la Brie, les guinées abondaient et le blé s'enlevait à tout prix[2]. Bernadotte écrivait de l'Ouest que l'exportation par les côtes était continuelle et que les cultivateurs, ne considérant que leur béné-

1. Cf. avec le bulletin précédent.
2. Archives Nationales, F[7] 3802.

fice momentané, livraient leurs récoltes ou leurs réserves à des émissaires étrangers, qui parfois se disaient envoyés du gouvernement consulaire. Le Grand Juge, avisé de ces faits, demanda aux munitionnaires des armées, Carrier et Vanderbergh, la liste précise de leurs agents et la désignation des régions où ils devaient acheter, afin de pouvoir faire arrêter les acheteurs qui se diraient faussement chargés des achats de l'Etat.

Et maintenant que nous avons vu de l'extérieur, si nous pouvons ainsi nous exprimer, c'est-à-dire du public, comment était accueillie une disette à la vérité légère, nous allons voir comment le gouvernement se souciait d'y obvier, quel travail s'opérait dans les ministères, quels conseils étaient donnés au pouvoir afin de maintenir toujours égale la quantité de blé nécessaire à la capitale pour qu'elle ne manquât pas de pain. C'est en l'an X, nous l'avons dit, que la situation fut surtout critique au point de vue des approvisionnements. Rappelons que, pendant l'hiver de cette année, il fallut distribuer du travail à des ouvriers inoccupés. Le 8 vendémiaire nous voyons un rapport[1] aux consuls proposant trois moyens qui devaient permettre au gouvernement de parer aux besoins pendant deux mois : 1° Que chaque boulanger ait constamment dans ses magasins de 22 à 60 sacs de farine, ce qui forme un fonds d'approvisionnement d'au moins 25 000 sacs ; 2° Que chaque boulanger dépose en cautionnement 15 sacs de farine dans un magasin public pour y être conservés en réserve et à la disposition du gouvernement, sous la surveillance et manipulation de quatre syndics choisis parmi les boulangers eux-mêmes. Cela donne 9 000 sacs qui, « versés à propos à la halle peuvent y maîtriser le cours et procurer une abondance nécessaire. » Pour indemniser les boulangers de cette avance de 15 sacs, on leur fera remise du droit de patente ; 3° Faire acheter par le commerce pour être toujours à la disposition du gouvernement 30 000 sacs de farine. Il faut faire ces achats en Belgique, c'est-à-dire loin du centre d'approvisionnement des boulangers de Paris. Les mesures accessoires suivantes étaient encore proposées : 1° Obligation imposée au munitionnaire des Invalides et à celui de la 1re division militaire de s'approvisionner pour un an ; 2° Engagement des boulangers de ne pouvoir sans permission ni ralentir leur commerce ni renoncer à leur profession qu'après avoir prévenu 6 mois à l'avance ; 3° Défense de concourir aux achats de blé dans un rayon de 20 lieues autour de Paris sans être muni d'une patente de boulanger, de meunier ou marchand de blé. Le 10 vendémiaire Chaptal lui-même écrit, comme ministre de l'Intérieur, à Bonaparte[2], pour lui rendre compte des tentatives infructueuses qu'il a faites auprès de cinq individus, Bawens, Cavié, Robert, Sargeon et Cavon qui, « par la nature de leur commerce et leur crédit », lui paraissaient le plus capables de traiter avec le gouvernement pour les approvisionnements en blés. Ce qui les a surtout

1. Archives Nationales F11 92.
2. Archives Nationales. A F IV 1058, pièce 14 à 27.

arrêté, c'est que le gouvernement leur faisait garder les blés en magasin et se réservait le droit de leur dire de mettre en vente quand il le jugerait à propos. Chaptal a décidé de faire « un essai sur 50 000 quintaux de blé ou 10 250 sacs de farine, afin de faire connaître *par expérience* tous les détails de l'opération. Il répond de l'honnêteté de la compagnie à qui il s'adresse. « Si vous approuvez ce traité, dit il au consul, nous aurons des blés à Pontoise avant la fin du mois. Nous aurons alors des données sûres sur le prix d'un grain vendu à Paris. Nous pourrons alors ou traiter en connaissance de cause avec les compagnies ou, ce qui vaudra mieux, accorder une prime *bien calculée* pour chaque sac de farine vendu à la halle de Paris et provenant de la Belgique. » Il ajoute sur une note volante : « Il serait à désirer que, pour prévenir tout danger de concurrence dans les achats de grains, la même compagnie fût chargée de l'universalité de ceux à faire pour la guerre, la marine et l'intérieur, mais en tenant une caisse et une comptabilité séparée vis à vis de chaque ministre. Cette idée cependant n'est pas sans inconvénient sous quelques rapports, en ce qu'elle met dans une seule main toutes les subsistances de la France. » Un mémoire du 11 vendémiaire[1] « sur la nécessité de faire des approvisionnements en grain pendant l'hiver de l'an X » est le meilleur commentaire de la lettre ci-dessus. On y voit que se rappelant que le gouvernement avait fait livrer en 1791, par l'ancienne compagnie des Vivres, 300 000 sacs pour l'armée et 300 000 sacs pour les besoins publics, le premier consul « a désiré connaître les conditions auxquelles le citoyen Vanderbergh consentirait à se charger de cet approvisionnement extraordinaire. » Or, voici ces conditions : commission de 3 % sur l'achat et 18 sols par sac et an pour garde et déchets ; avance de 1/4 sur le montant des approvisionnements à faire, soit 9 millions ; pour lui, le prix moyen du sac de méteil, tous frais compris, est de 20 fr. 14 sols. Sur ces conditions, le rapporteur fait diverses observations : il y a avantage à ne pas acheter à forfait sur les prix actuels qui sont hauts et peuvent baisser avec la paix maritime, mieux vaut donc acheter par commission ; la commission de 3 % semble élevée, mais le munitionnaire doit de son côté 1 à 1 1/2 % à ses agents ; il est plus avantageux d'établir la commission sur le nombre de sacs plutôt que sur le prix ; quant aux 18 sols pour garde et déchets, on ne donnait que 12 sols à l'ancienne compagnie, « mais, la main-d'œuvre ayant à peu près doublé depuis la révolution, il est juste de donner 15 sols ; Vanderbergh répartit les sacs à raison de 70 000 sacs dans le Midi, depuis Besançon à la Rochelle, 50 000 sur les côtes de l'ouest et 180 000 tant dans l'intérieur que sur les frontières de l'est », il vaut mieux, selon le rapporteur, avoir avant tout 100 000 sacs dans la région de Paris et approvisionner aussi largement Bordeaux et Toulouse.

Le préfet de police, interrogé à son tour, proposa ce qui suit[2] : « Veiller

1. Archives Nationales, F11 29.
2. Archives nationales AF IV 1058, pièce 8, 11 vendémiaire an X.

à ce que les marchés dont l'état est ci après[1] soient constamment approvisionnés, et ce que le consommateur des villes et campagnes soit assuré d'y trouver ce dont il a besoin. Punir ceux qui vont au-devant des grains destinés aux marchés. Surveiller exactement et empêcher les mesureurs de s'immiscer directement ou indirectement dans ce commerce. Empêcher la vente clandestine et défendre tout enlèvement dans les marchés pendant la première heure. Surveiller tous ceux qui, étrangers au commerce des grains et farines, se présenteraient dans les marchés pour y faire des achats ou parcoureraient les fermes dans les mêmes intentions. Ne souffrir d'achats pour aucun service public tel qu'il ne soit dans un rayon de 20 lieues de Paris, si ce n'est par les boulangers. Laisser d'ailleurs la circulation des grains parfaitement libre, et ne s'attacher qu'à la *personne* des individus étrangers ou inconnus qui se livreraient à des accaparements sensibles, soit dans les marchés, soit au domicile des cultivateurs. Maintenir la police des marchés, en se conformant aux usages des lieux, sauf à faire disparaître les abus que ces usages pourraient présenter au fur et à mesure qu'on les apercevrait. En un mot, s'en tenir à une simple surveillance sur *les personnes*, sans entraver la chose, tel est peut-être, général premier consul, pour le moment actuel, le seul moyen prudent de remédier aux accaparements, de faire cesser les abus et les craintes que je vous ai signalés dans mes rapports, et d'écarter du commerce des grains et farines, sur les marchés situés dans le rayon de Paris, la finance, la banque, les commissionnaires et courtiers qui n'aiment pas du tout avoir affaire au préfet de police... »

Le préfet ajoute à son rapport un tableau des moulins employés à l'approvisionnement de Paris, et nous en comptons 3 243, donnant par jour 3 370 moutures, qui tombent à 1 621 en temps de sécheresse. Nous relevons aussi dans des « Observations sommaires » qui accompagnent le même rapport, et ont pour but de montrer la nécessité qu'il y a de donner au préfet de police la surveillance des marchés, certains passages dignes d'intérêt, comme celui-ci, par exemple : « Il ne faut pas se le dissimuler, partout où il y a un grand nombre de spéculateurs et de capitalistes, le principe d'activité devient quelquefois dans leurs mains un principe de corruption, et quoique le gouvernement ait supprimé tous les privilèges dont l'ancien régime favorisait les uns au préjudice des autres, on doit encore redouter cette cupidité qui produit les manœuvres, les monopoles, la disette et les misères publiques ».

Quel fut le résultat immédiat de tout ce travail de bureau dont nous donnons un aperçu? On le trouve dans un arrêt consulaire du 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801), arrêté qui reproduit dans ses grandes lignes le rapport aux consuls du 8 vendémiaire[2]. Le préfet de police eut seul le droit

1. C'est un tableau des principaux marchés de Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Oise, Somme, Aisne, Seine-et-Marne, Aube.

2. *Supra*, p. 249.

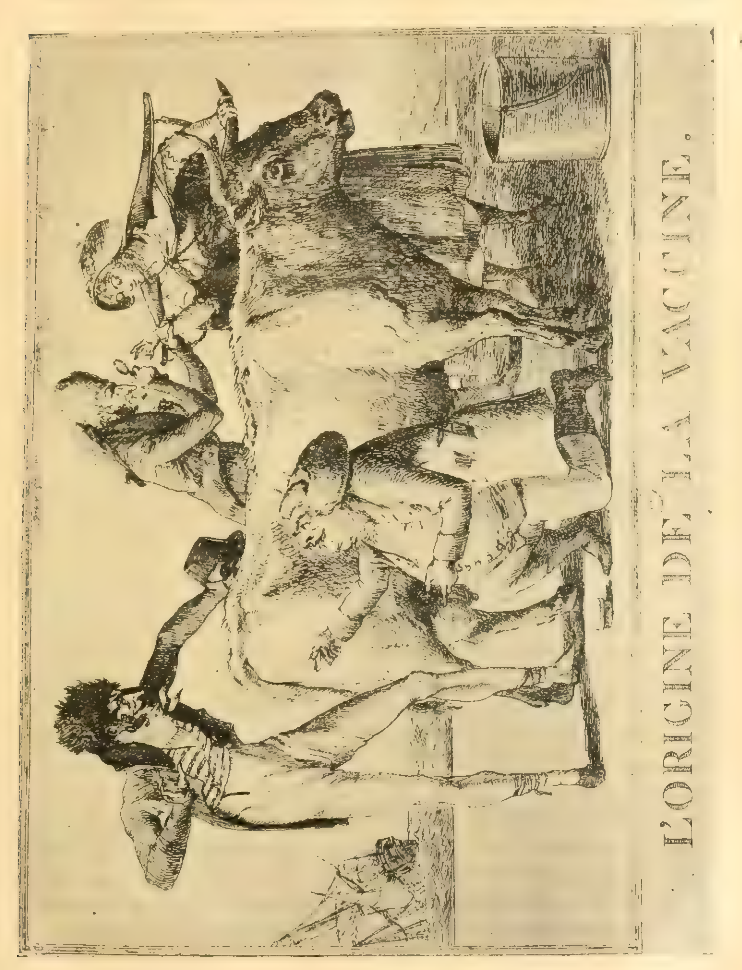
d'autoriser l'établissement d'un boulanger, et il fallut, pour pouvoir exercer cette profession, déposer quinze sacs de farine dans les magasins municipaux et en garder à la boulangerie soixante, trente ou quinze. Tout boulanger devait prévenir six mois à l'avance s'il avait l'intention de se retirer du commerce. Le préfet de police désigna vingt-quatre boulangers, qui choisirent quatre syndics chargés des rapports avec la police. Comme on peut le voir, ces mesures étaient rigoureuses et minutieuses[1], mais le public parisien y vit la certitude que le gouvernement se préoccupait de sa subsistance, et ce fut pour lui un sujet de gratitude à l'égard de Bonaparte. En réalité, si Paris manquait de pain, nous savons très bien que cela tenait en grande partie à la guerre, à la nécessité des approvisionnements pour les armées et aux manœuvres des accapareurs qui achetaient en sous main des blés destinés à l'Angleterre. En outre, la dernière récolte n'avait pas, en l'an X, favorisé le bassin parisien de telle sorte que la réglementation des boulangeries ne suffit pas à calmer toutes les inquiétudes. Nous allons donner quelques documents qui indiquent, au point de vue économique et agricole, les raisons de la crise, et indiquent des remèdes intéressants à connaître. D'abord un procès-verbal de la réunion tenue à dix heures du soir, le 6 frimaire an X, par le conseil extraordinaire d'administration de l'intérieur[2] :

« Les ministres de l'intérieur et de la police générale, les conseillers d'État Cretet, Defermon, Rœderer et Réal, et le préfet de police de la commune de Paris sont présents. Ce conseil a pour objet la situation de la République relativement aux subsistances. Le ministre de l'intérieur présente l'état de la récolte et des besoins de quarante-sept départements dont les préfets ont envoyé les renseignements qu'il avait demandés. Il en résulte : 1° que treize départements ont assez de blé pour leur consommation ; que le produit de la récolte dans dix-neuf départements est inférieur aux besoins de la consommation et que dans quinze il excède ces besoins ; 2° que l'excédent des quinze départements étant supérieur au déficit des dix-neuf, la récolte totale, dans les quarante-sept départements dont les renseignements sont parvenus, surpasse les besoins d'environ 1 million de myriagrammes ou 200 000 quintaux ; 3° que presque tous les départements qui offrent de l'excédent appartiennent ou à la Belgique ou aux bords du Rhin ou à l'ouest, et que ceux qui éprouvent un déficit sont pour la plupart ceux dont l'excédent se versait sur Paris. C'est donc des besoins de Paris qu'il convient de s'occuper. Ces besoins peuvent être estimés de 2 à 3 millions de quintaux. On peut tirer : de la Vendée, 500 000 quintaux ; des Deux-Sèvres, 500 000 quintaux ; de la Dyle, 1 000 000 quintaux ; de Jemmapes, 500 000 quintaux ; de la Lys,

1. « Les 641 boulangers de la ville s'étant soumis à cette loi, le préfet déclara que ceux qui auraient déposé au 1er frimaire les 15 sacs de garantie pourraient seuls exercer, et que les commissaires feraient au moins deux visites par décade chez chaque boulanger pour vérifier l'approvisionnement. » (Levasseur, o. c., I, p. 333.

2. Archives nationales AFIV 1058, pièce 13.

500 000 quintaux. soit un total de 3 000 000 quintaux. Si l'extraction de 2 000 000 quintaux se trouvait trop forte pour les trois départements de la Belgique (Dyle, Jemmapes, Lys), on pourrait la diminuer de 500 000 quintaux



L'ORIGINE DE LA VACCINE.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

qui seraient fournies par la Sarre et la Roër. Ces premières notions reconnues et posées, le premier consul invite le conseil à délibérer sur les mesures à prendre pour l'extraction des blés dans une quantité propre à assurer la consommation de Paris. Ces moyens sont de deux sortes : 1° accorder des

primes au commerce; 2° traiter avec une maison de commerce qui ferait l'opération en régie pour le compte du gouvernement. Le premier moyen paraît offrir plus d'inconvénients que d'avantages : on craint qu'il ne fasse resserrer les blés et qu'il n'en augmente le prix. Le second moyen promet des résultats plus sûrs : il pourrait fournir, moyennant 1 500 000 francs, 100 000 quintaux par mois; il exigerait, pour les deux premiers mois, une avance de 3 millions. Le conseil ne se fixe à aucune détermination. Le ministre de l'intérieur est invité à proposer incessamment d'après les vues exposées dans le cours de la discussion les moyens qu'il croira les plus propres à procurer les approvisionnements nécessaires à la consommation de Paris, et les mesures à suivre pour l'exécution. Le premier consul fait mettre sous les yeux du conseil un mémoire[1] qui a pour objet l'application aux circonstances actuelles d'un système anciennement suivi, et qui consiste à charger le munitionnaire des vivres de l'armée de faire, indépendamment d'un approvisionnement de 300 000 sacs auquel il est obligé par son marché, un approvisionnement d'une quantité semblable pour le compte du gouvernement. Il observe, après la lecture de ce mémoire, que ce moyen, bon pour prévenir les besoins, est inexécutable lorsqu'ils commencent à se faire sentir. Il ordonne au préfet de police de s'assurer avant la fin de la semaine: 1° si le magasin de farines des boulangers à Sainte-Elisabeth est complet; 2° si le magasin de farines de réserve est complet; 3° si le magasin militaire est approvisionné pour 20 000 rations par jour pour trois mois; 4° si les magasins des hospices, des invalides et de la garde des consuls sont approvisionnés pour trois mois. Le préfet de police remettra nonidi prochain au premier consul un rapport sur les résultats de cette vérification. Le premier consul invite le conseil à exprimer son opinion sur les moyens à prendre : 1° pour assurer pendant l'hiver de l'ouvrage aux ouvriers tels que maçons, manœuvres; 2° pour faire descendre le prix du pain à 16 sous; 3° pour disposer les artisans et les citoyens pauvres à consommer du pain d'une qualité inférieure au prix de 13 à 14 sous.

Les membres du conseil présentent sur le premier objet des vues qui donnent lieu aux déterminations suivantes : Le ministre de l'Intérieur prendra des mesures pour employer 100 000 fr. par mois d'hiver à des journées de maçon dans les carrières, il proposera demain un projet d'arrêté pour la démolition du Châtelet; il fera commencer, primidi prochain, les travaux de la ménagerie du muséum d'histoire naturelle; il présentera incessamment un rapport sur la démolition des maisons qui bordent la rivière entre le pont Notre-Dame et le pont Rouge; il pressera les travaux du marché Saint-Honoré et rendra compte des mesures à prendre pour l'ouverture de la rue qui, en passant sur la maison du citoyen Rouen, notaire, débouchera de ce marché sur la rue neuve des Petits-Champs; il prendra connaissance du projet du citoyen Bralle pour la construction de quatre fontaines qui seraient

1. C'est le mémoire cité plus haut, p. 250.

alimentées par les pompes du pont Notre-Dame et de la Samaritaine mises en état de donner toute l'eau qu'elles peuvent fournir. Le ministre fera un rapport sur tous les autres moyens qu'il jugera propres à faire atteindre le but que le gouvernement se propose d'employer pendant l'hiver tous les maçons, manœuvres, etc., sans ouvrage....

Le conseil, consulté sur les moyens de faire descendre le prix du pain à 16 sous, n'en discute qu'un seul, celui des primes aux boulangers. Il paraît se fixer à l'opinion que ce moyen dont les résultats seraient incertains pourrait être, sinon entièrement inutile, du moins dangereux. Il pense sur le troisième objet qui serait de faire adopter aux ouvriers et aux pauvres l'usage d'un pain de qualité inférieure que les habitudes de la classe qui vit du travail de ses mains, ses préjugés, ses dispositions naturelles, ne permettent pas d'espérer beaucoup de succès de cette mesure.

Le premier consul, pour procurer des secours aux citoyens indigents et accoutumer à la consommation du pain de qualité inférieure, charge le préfet de police de désigner un boulanger par section pour faire du pain à 14 sous. Il autorise le ministre de l'Intérieur à affecter 100 000 fr. par mois aux comités de bienfaisance qui délivreront aux indigents des cartes de pain sur ces boulangers. Le préfet de police s'informera du nombre des cartes qui seront distribuées chaque jour aux indigents par les comités de bienfaisance; il fera mention de ce nombre dans le rapport journalier qu'il adresse au premier consul. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour maintenir dans Paris le prix du pain de consommation ordinaire d'un « taux uniforme ».
A ce compte rendu officiel témoignant des préoccupations du gouvernement, nous tenons à joindre un mémoire[1] bien fait, clair et précis qui donne sur les conditions générales de la culture du blé pendant plusieurs années, des notions assez complètes.

Ce mémoire est divisé en paragraphes. La première partie qui traite d'idées générales peut être laissée de côté; elle tend à démontrer que les gouvernements ne doivent pas cacher l'état réel des récoltes et qu'il faut, au contraire, savoir dire qu'une récolte est mauvaise.

Récolte mauvaise. — Oui, la récolte des blés est mauvaise, les blés sont déjà rares; le pain sera d'une cherté excessive pour la masse du peuple. Il faut que je sois bien convaincu de ce que j'avance, puisque je ne crains pas de prendre un ton aussi affirmatif... Il a été répété dans les feuilles publiques que tous les départements avaient récolté une riche moisson. Je ne scruterai pas jusqu'à quel point il a été convenable que cette opinion fut accréditée : il y avait sans doute de la sagesse à ne pas avouer notre maladie interne lorsque d'importantes négociations avaient lieu. Peut-être aussi a-t-on été

1. Ar[illegible] Nationales. AF[illegible] 1318. — De la Re[illegible] des Blés et de l'A[illegible]ement de Paris. — 9 frimaire an X (30 novembre 1801).

trompé. L'erreur ne saurait durer plus longtemps. Il est juste que j'articule des preuves...

Preuves. — La récolte précédente, c'est-à-dire celle de 1800, n'était que passable, mais celle de 1789 avait été assez bonne ; il y avait surplus. Donc, l'année dernière n'a pas été extrêmement pénible. Le prix des blés a même été trop modéré pendant les premiers mois : le blé s'est vendu d'abord 18 fr. le septier. Le prix a augmenté ensuite : il est allé jusqu'à 30 fr. au mois de mai. Il a monté constamment jusqu'au mois d'août. Le blé a valu plus de 40 fr. Ce dernier prix semblait excessif parce qu'on sortait d'éprouver le bienfait de plusieurs années tempérées.... Toutes granges étaient épuisées. Il n'était plus question de blé vieux. Il a fallu dévorer sur le champ le blé nouveau. On a, chose très vraie et heureusement peu commune, recueilli le blé, on l'a battu, on l'a moulu, on l'a cuit, on l'a mangé presque dans la même journée. Qu'est-il arrivé? Le prix s'est tenu durant la moisson. On a pu s'y méprendre, on a pu croire que les laboureurs, tout entiers occupés de leur récolte, n'avaient pas le loisir d'approvisionner les marchés ; on a pu se flatter que ce n'était qu'un mal temporaire. Lorsque les épis ont été par terre, les laboureurs ont compté leurs gerbes et ont été attristés de leur petit nombre. Ils n'ont entrevu qu'un moyen de salut pour eux : ils ont tous, et sans avoir besoin de se communiquer et par un accord tacite, résolu que le prix les indemniserait de la quantité. Il y a longtemps que l'on reproche aux laboureurs d'être avides. Ce n'est pas sans fondement. Mais il ne faut pas pousser ce reproche trop loin. Il est de toute justice que le cultivateur trouve le salaire de ses peines soit dans la quantité, soit dans la valeur de sa récolte... Toute espérance n'était pas éteinte. Les travaux de la moisson avaient occupé les laboureurs. Ceux de la semaille sont venus ensuite. Les premiers blés battus devaient être consacrés à l'ensemencement des terres. On se flattait que lorsque ce dernier ouvrage serait terminé les fermiers ne battraient plus que pour vendre, qu'alors il y aurait à tout le moins une abondance momentanée et que le prix serait moindre ou serait stationnaire. En effet, il est constamment d'usage que les blés de la Saint-Martin sont moins chers qu'en tout autre temps. Les fermiers ont à payer leur redevance, ils ont à s'acquitter des impositions, ils ont à fournir à leurs besoins, il faut prévenir les pénibles charrois de la mauvaise saison. Il en résulte que les marchés sont bien garnis et à un prix tel, que les pères de famille et les spéculateurs choisissent cette époque pour acheter leurs provisions. Or, la Saint Martin est passée, le blé n'abonde pas, sa cherté va toujours croissant. Pourquoi cela ? La raison est assez connue. [C'est que, en battant, les fermiers ont vu que la « rendition » était très faible. Les 100 gerbes n'ont produit et ne produisent que 10, que 8, que 6 bichets. La récolte est trop mauvaise][1].

1. [illegible] entre crochets [illegible]

Détresse. — Au moment où j'écris, le septier vaut couramment 42 et 43 fr. Il n'est pas aisé d'en avoir. La consommation absorbe journellement tout ce qui est battu dans les fermes. Il n'est peut-être pas un fermier qui ait 100 septiers de blé battu dans sa grange... Le prix ne fera qu'augmenter. Présentement le peuple des petites villes et des campagnes se nourrit avec le blé qu'il a moissonné. Cette ressource aura un terme. Généralement, la moisson du peuple est consommée à la fin de l'hiver, aux environs de Pâques. Beaucoup de batteurs sont employés, ils gagnent du blé; ils nourrissent leur famille. Mais ce gain aura pareillement son terme. Les petites granges se vident rapidement... [En fin de compte, les gros fermiers se trouveront seuls bientôt à avoir du blé et exerceront un monopole de fait. En conséquence la main d'œuvre augmentera, le salaire de même; et on verra en outre la neige, la glace arrêter le moulin à eau de la banlieue parisienne, en sorte que, seuls, les moulins à vent pourront fonctionner].

Plaintes. — La détresse enfantera des murmures... Au lieu d'accuser la nature, on accusera, dans une douleur aveugle, ceux qui sont à la tête des affaires. On se souviendra que les blés ont été exportés. On ne saura pas juger que cette exportation pour la majeure partie a été nécessaire en politique, que l'on ne pouvait pas s'attendre à une récolte si modique, que les promesses du printemps étaient superbes... Je suis convaincu que jamais la réputation de force dont jouit le gouvernement ne lui sera plus nécessaire... Il suffira de la faire sentir pour que la turbulence soit enchaînée... Des émeutes ne font pas abonder les blés, ne produiseut pas le miracle de la multiplication des pains et ne font que préluder à de grands bouleversements... Dans presque toute la France, mais notamment dans les départements qui entourent Paris, le peuple a l'habitude de ne manger que du pain de froment, il ne consent qu'avec une certaine répugnance à se nourrir de méteil. Il est très rare que le plus petit peuple vive de seigle. Cela est un inconvénient. La subsistance dès lors est uniquement fondée sur une des productions du sol. Si cette production manque, il y a disette. Il serait sans doute plus avantageux qu'il comptât parmi ses aliments plus d'une espèce de grain... [L'auteur remarque qu'en Angleterre la viande joue un grand rôle dans l'alimentation; en Ecosse, c'est le pain d'orge; en Irlande, la pomme de terre; en Hollande, en Allemagne, dans les pays du Nord, le pain est mélangé orge et seigle. « Dans toutes ces contrées, si les graines semées en automne n'ont pas bien réussi, on a recours aux graines semées dans le printemps. On a double ressource »]... De tout temps le peuple, lorsqu'il pâtit, tourne ses regards vers ceux par qui il est gouverné; il attend d'eux assistance contre tous les fléaux. Bonaparte a tout fait. On suppose que tout lui est possible, on l'invoquera dans une crise où naturellement on devrait n'invoquer que le Très-Haut.

« La terre a refusé des blés, on voudra qu'il en trouve... — *Secours*... On

évalue que la récolte ne va qu'à moitié. D'autres la portent à 5/8. Sur quoi il faut prélever les semences. On présume que le net produit n'ira qu'au 1/3 d'une bonne année. C'est avec ce 1/3 disponible qu'il s'agit d'alimenter la population française. On ne nie pas que quelques cantons n'aient été privilégiés... mais les blés ont, sans contredit, manqué dans tous les départements qui sont près de Paris. Des signes trop certains le décèlent : la rareté et la cherté. Le blé se vend aujourd'hui 43 et 44 francs. Est-il possible de secourir la France entière? On appelera les blés étrangers. [L'auteur démontre ici à quelles difficultés on se heurte en voulant obtenir des grains étrangers. Il s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre, difficile à ravitailler en cas de mauvaise récolte]. Les mers sont libres. Nous tirerons des blés de la Baltique, de l'Elbe, du Weser, de la Sicile, de la Barbarie. Les États-Unis nous enverront peut-être quelques farines; nous ne négligerons pas de faire venir du riz. Tout cela produira soulagement; cela ne produira ni l'abondance ni la diminution du prix actuel... Il sera probablement utile d'encourager l'importation par la voie des primes... La sage politique conseillera d'accorder une prime plus forte pour tous les blés qui seront importés sur des bâtiments nationaux. J'avoue à regret qu'on ne doit compter que faiblement sur les premiers efforts de notre commerce. Nos commerçants sont dans la stupeur. Les grandes maisons sont ruinées, les capitaux sont rares, les navires en mauvais état, le crédit précaire... [Le gouvernement fera bien « de passer des marchés avec de gros capitalistes, avec des compagnies, pour être certain d'avoir à temps la provision de blé qu'il estimera nécessaire ».] — *Paris*... [Paris réclame toute la sollicitude du gouvernement] parce qu'il est le centre de l'autorité, parce qu'il renferme une population immense, parce que cette population a besoin d'être contenue... Il faut que le peuple parisien, brillant, léger et séditieux, soit entretenu des deux choses qui contentaient le peuple d'Auguste. Paris a coutume d'être approvisionné. Il ne l'est pas... Il l'est si peu, que si d'ici à peu de jours les rivières étaient fermées par des glaces, ou si seulement les eaux étaient trop hautes et la navigation interrompue, il y aurait rareté de pain. Le préfet de police a pris un arrêté relatif aux boulangers, rien de plus sage. Mais cela est insuffisant. On exige que les boulangers soient munis d'une certaine quantité de farine. Il faut que la faculté de se munir existe. Or elle peut ne pas exister. [La Belgique doit être le grenier de Paris. Il faut faire venir vers la France les blés du Brabant qui vont en Hollande.] Le gouvernement doit autoriser des achats avant et pendant l'hiver. Aussitôt que la saison le permettra, on transportera les blés achetés. Dès lors, on verra sans inquiétude arriver les mois dangereux de mars, avril et les suivants... »

Au milieu d'une situation aussi difficile que celle décrite par le perspicace auteur du mémoire que nous venons d'analyser, parmi tant de mesures conseillées et prises, Bonaparte s'avisa, comme il avait accoutumé de faire,

d'agir selon son propre mouvement. Comme, malgré la surveillance de la police, malgré les efforts de toutes sortes, on ne pouvait pas ramener l'abondance des blés ni rabaisser le prix du pain, et cela, comme on le disait justement plus haut, parce qu'on ne pouvait pas faire qu'une récolte mauvaise devînt bonne comme par miracle, le premier consul s'avisa de jeter sur le marché les blés du gouvernement, en les vendant au-dessous du cours. Et il y eut, entre lui et Chaptal, un incident qu'il est curieux de connaître, car il montre que Bonaparte ne comprenait pas qu'on ne fait pas de coup d'Etat contre les lois économiques. Nous sommes en floréal an X, c'est-à-dire avril 1802, en pleine crise. Le ministre de l'intérieur écrit au premier consul[1] :

« Général, le grand objet des subsistances mérite chaque jour une attention plus particulière, et je vous transmets à ce sujet quelques observations que je vous prie de peser dans votre sagesse. Vous avez cru devoir fixer à 86 francs le prix des farines du gouvernement; depuis huit jours, nous fournissons la halle à ce prix. Le premier résultat de cette mesure me paraît de faire dévier les farines du commerce en les éloignant de la halle, où elles ne peuvent plus concourir, et de condamner au chômage tous les moulins qui fournissaient aux boulangers de Paris; le deuxième résultat, c'est de faire exporter le pain et les farines de Paris pour approvisionner un rayon de vingt à vingt-cinq lieues. *Cette mesure est blâmée par toutes les personnes qui ont la pratique du commerce.* Je persiste à croire : 1° que le gouvernement doit employer tous ses moyens pour acheter des blés et, à cet effet, il a fait des dispositions convenables; 2° qu'il doit se mettre en état de verser au moins 500 sacs de farine par jour à la halle (cette quantité paraît suffisante s'il ne s'agit que d'alimenter Paris concurremment avec le commerce); 3° qu'il doit approvisionner les marchés de Pontoise, Beaumont, Saint-Valéry de l'excédent de son blé (c'est le seul moyen de calmer les inquiétudes dans les départements voisins de Paris, de conserver nos farines pour la capitale et de forcer le propriétaire à vendre ce qu'il possède encore de la dernière récolte); 4° qu'il doit vendre les blés et farines au prix du commerce (La seule abondance peut en amener la baisse); 5° qu'il est possible de maintenir le pain à 18 sous pour les seuls nécessiteux de Paris en adoptant la mesure que je propose ci-joint. Je vous prie, général, de voir dans le projet que je vous soumets le résultat d'une mûre réflexion. Je crois qu'en l'adoptant nous diminuerons la consommation de Paris et nous rendrons au commerce l'activité que nous éteignons en fournissant au-dessous du cours. Ne perdons pas de vue, qu'en fait de subsistances, *le principal est de ne pas en manquer*, et que, pour ne pas en manquer, il ne faut ni tarir ni détourner aucune des sources du commerce. *Le prix des subsistances n'est qu'un objet secondaire*, et n'oublions pas qu'on ne peut le maîtriser que par l'abondance de la matière et le concours des vendeurs. J'aurai l'honneur de vous voir demain ou

1. Archives nationales, AFIV 1058, pièce 7, 25 floréal an X

après-demain pour connaître vos intentions. Si j'insiste sur le parti que je vois qu'on peut prendre dans l'affaire délicate des subsistances, c'est surtout parce que je regarde tout ce qui y a rapport comme des devoirs attachés à ma place, et que je désire pouvoir écarter de votre carrière glorieuse tout ce qui pourrait affecter péniblement votre cœur. Salut et respect. *Signé :* CHAPTAL. »

A cette lettre est annexé un projet qui en reproduit les idées principales, c'est-à-dire la nécessité de compléter par des blés du gouvernement l'approvisionnement de Paris, faire arriver des blés sur les marchés de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme, mais laisser en tous cas le commerce établir lui-même les cours, car autrement, les négociants, ne pouvant plus faire concurrence à l'Etat, se retireront du marché, et le gouvernement sera entraîné à fournir « à une consommation dont on ne peut pas calculer l'étendue », et la famine ne tardera pas à apparaître. Et Chaptal termine en exposant le système suivant : « Pour concilier cette liberté des prix avec les considérations majeures qui peuvent porter le gouvernement à maintenir le pain à 18 sous pour Paris, le gouvernement pourrait autoriser les comités de bienfaisance à délivrer des *bons* aux familles indigentes, à la faveur desquels le pain leur serait délivré à 18 sols les 4 livres, à raison d'une livre et demie par tête de famille. Le gouvernement tiendrait compte aux boulangers, sur la remise de ces bons, de la différence des prix... »

Cette leçon d'économie politique donnée à Bonaparte par Chaptal mérite d'être signalée. Le premier consul faisait de la politique de surenchère comme nous en voyons encore faire aujourd'hui par des gens qui, pour tenter de ramener vers eux la faveur du peuple qui les abandonne, entassent propositions sur propositions, sachant bien qu'elles ne peuvent aboutir sans un long et sérieux travail préparatoire qui doit tendre, non pas à introduire dans un organisme qui fonctionne une modification qui l'arrêtera tout d'un coup, mais bien à réformer par la base et selon des données rationnelles, le mécanisme social que des maîtres intéressés ont dès longtemps faussé. Et ce n'est certes pas les hommes dont nous parlons qui sont capables de ce travail préparatoire ! Il est évident qu'en l'espèce Bonaparte, pour satisfaire au désir de la population, allait promptement l'acculer à la famine et cela parce qu'il ne voulait pas voir les raisons profondes du manque de grain.

Nous terminerons cette étude des subsistances, étude capitale au point de vue économique, politique et social, par la publication de deux derniers documents, l'un pour montrer dans quelles conditions le gouvernement achetait les blés et les envoyait sur les marchés, l'autre pour indiquer les mesures générales prises pour assurer la répartition des grains sur le territoire.

La première pièce est de prairial an X et c'est encore un rapport de Chaptal[1]. Le ministre écrit : « .....Les achats de blé effectués jusqu'à ce jour

1. Archives Nationales. AF^{IV} 1058, pièce 4. Bureau des Subsistances.

pour compte du gouvernement s'élèvent à peu près à onze cent mille quintaux. Ces achats se composent : 1° de 9 571 quintaux achetés dans la Belgique par le citoyen Declercq ; 2° de 384 000 quintaux achetés par les banquiers du



Mlle Chameroy refusée par St Roch.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

trésor public ; 3° d'environ 700 000 quintaux achetés par le citoyen Vanderbergh. La totalité des achats de Declercq est convertie en farine. Les banquiers ont versé dans nos magasins 163 400 quintaux de blé sur lesquels environ 84 000 quintaux ont été convertis en farine ; 21 800 quintaux sont en déchargement dans les ports de Pontoise, Corbeil et Saint-Denis ; 36 500 sont

en rivière sur la Seine et sur la Loire ; 26 000 en transbordement à Rouen 81 000 en mer dirigés vers le Havre et 35 300 dans les dépôts de la Charité, de Saint-Brieuc, de Dantzig et d'Ostende. Les achats de Vanderbergh ont été aussi rapides que considérables. Quatre-vingt à cent vaisseaux chargés de grains ou farines sont déjà arrivés dans les ports de France. Un plus grand nombre sont en mer pour la même destination, et, dans un mois, tous les achats auront touché le sol de la République. Ces arrivages ont déjoué déjà les spéculations des accapareurs et les projets des mal intentionnés. Environ 100 000 quintaux de seigle ou froment sont dirigés vers les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, où les besoins sont extrêmes. Le reste est destiné pour Paris et arrive au Havre pour entrer dans la Seine. Ces quantités suffiront, je pense, pour nous faire arriver au moment où l'agriculteur des départements voisins de Paris porte sa récolte au marché. Mais il ne suffit pas d'avoir des blés dans nos ports ou même dans nos magasins pour être rassurés sur les subsistances pendant les cinq mois que nous avons à parcourir. En effet, le temps des moissons est l'époque de l'année où les marchés sont le moins approvisionnés et, conséquemment, il est à présumer qu'on sera forcé d'opérer alors des versements considérables à la halle. D'un autre côté, les eaux basses dans cette saison ralentissent les arrivages et rendent les moutures difficiles, mauvaises et souvent impossibles. Il est donc de la prudence de prévoir ces cas. Or, les moyens de transport employés jusqu'ici ne nous mettent pas suffisamment en mesure pour pouvoir fournir à une consommation forcée. Et il serait possible que les ports du Havre et de Rouen fussent engorgés de nos blés sans que nous eussions le moyen de fournir la farine nécessaire à l'approvisionnement de Paris. C'est pour obvier à ce grave inconvénient que j'ai cru devoir profiter du mois de navigation qui nous reste pour amener aux environs de Paris et convertir en farines tous les blés achetés au dehors. En conséquence, j'ai organisé le transport le plus rapide possible. Presque tous les bateaux de l'Oise et de la Seine vont être employés. Des relais sont placés dans les passages difficiles pour hâter la marche des bateaux et surmonter tous les obstacles. La navigation sera soutenue nuit et jour et des hommes de confiance accompagneront tous les convois, tant pour accélérer les transports que pour surveiller les conducteurs. Les blés seront distribués à Corbeil, Saint-Denis, Pontoise et Beaumont où des moulins seront retenus en nombre suffisant pour fournir 1 000 à 1 200 sacs de farine par jour. On sera peu étonné de ces précautions et de l'étendue des moyens qu'on emploie si on réfléchit que, pour fournir ces 1 200 sacs de farine par jour, il faut 5 000 à 6 000 quintaux de blé et le travail de trois cents moulins.

« Quant aux blés qui sont destinés pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, j'ai cru que la vente devait en être opérée sur les marchés des lieux qui ont le plus de besoins et j'ai envoyé dans cha-

que département un homme de confiance pour se concerter avec le préfet, recevoir de lui l'indication des lieux vers lesquels les blés doivent être dirigés, assurer la recette des ventes et la transmettre à Paris. Toutes les précautions que peut inspirer la prudence ont été prises pour concilier le bien du service avec la sûreté et la fidélité nécessaires dans ces opérations. Tel est l'état dans lequel nous sommes aujourd'hui par rapport aux subsistances. Je vous propose, citoyens consuls : 1° de suspendre tout achat de graines au dehors ; 2° d'autoriser le Trésor public à prêter quatre millions au ministre de l'Intérieur pour couvrir le citoyen Vanderbergh des engagements pressants qu'il a contractés; 3° de l'autoriser à donner aux banquiers et aux citoyens Vanderbergh le produit de la vente des farines à mesure des rentrées. Signé : Chaptal ».

Le second document[1] édicte diverses mesures ; il se trouve sur une feuille volante et n'est pas daté, mais il se rapporte certainement à l'époque dont nous nous occupons.

Mesures à prendre pour le Midi. — Empêcher la sortie par Agde, Cette et le canal de Silvereux qui se jette dans le Rhône à deux lieues d'Arles, et laisser absolument libre la circulation par le Rhône des produits de la ci-devant Bourgogne et de la Beauce. Il s'en suivra que les accidents des départements de Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn se répartiront uniquement sur les départements plus au sud, en même temps que la ci devant Bourgogne et la Beauce satisfairont au surplus des besoins des mêmes départements et d'une portion de ceux de la Ligurie, si elle ne pouvait se pourvoir des pays barbaresques par le moyen des primes.

Mesures à prendre pour Paris. — Il faudrait ne rien laisser sortir de Rouen par mer; alors les ressources des départements de l'Eure, de l'Oise, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, les besoins de Rouen satisfaits reflueraient de toute nécessité sur Paris.

Mesures à prendre pour Bordeaux. — Il sera très difficile de procurer à Bordeaux des secours en grains de la Belgique, attendu que les neutres ne peuvent être expédiés de ce lieu qu'avec une destination simulée et qu'il est présumable que la cupidité du commerce, la mauvaise foi des capitaines et la surveillance des Anglais feraient que, sur quatre cargaisons, trois peut-être ne parviendraient pas à leur vraie destination. La ci-devant Beauce, les départements de l'Indre, du Cher, de la Nièvre, du Morbihan et des Deux-Sèvres, pourront indubitablement satisfaire à ses besoins.

Mesures générales. — Empêcher autant que possible les emmagasinements pour spéculation parce qu'ils ont le double inconvénient d'accélérer l'augmentation dans les prix et de produire la disette dans les marchés afin d'atteindre un gain sûr et illimité. Ces emmagasinements par spéculation sont d'autant plus à redouter que le commerce, ne trouvant pas, en général,

1. Archives nationales, AF[IV] 1058.

à faire valoir ses capitaux, les applique en grande partie à spéculer sur les grains et farines comme étant l'objet d'une consommation plus rapide et plus sûre. » Nous pouvons dès maintenant, et pour en finir avec la question des blés, donner sur la situation de ceux qui les cultivaient quelques renseignements qui nous sont fournis par un mémoire[1] de l'an XII ou de l'an XIII. Un *premier valet* de ferme, qui gagnait avant la Révolution 120 francs, gagnait alors 300 francs ; le *petit valet* était passé de 100 à 200 ; la *fille de basse-cour*, de 60 à 100 ; le *maréchal* et le *charron*, de 500 à 800. « Dans l'état de choses, lit-on dans ce mémoire, c'est la classe d'ouvriers de la campagne qui est le moins à plaindre. Elle a son pain et sa boisson, qui font la majeure partie de sa dépense, au même prix qu'avant la Révolution, et sa journée, qui n'était alors que de 15 à 20 sous, est aujourd'hui de 30 .. » Cette progression dans les salaires se retrouve aussi dans le monde ouvrier des villes, mais ce serait un travail immense que de rechercher toutes les variations qui eurent lieu à ce sujet, non seulement aux divers moments de l'histoire qui nous occupe, mais encore dans les différentes régions et dans toutes sortes de métiers. M. Levasseur a dressé, dans son ouvrage, des tableaux de salaires comparés, en tenant compte de renseignements partiels recueillis aux Archives et nous ne pouvons, pour l'instant, que renvoyer à lui et aussi au premier volume de la publication de l'Office du Travail, intitulée : *Les associations professionnelles ouvrières*. Dans un temps aussi agité que le Consulat et l'Empire, à une époque où des guerres continuelles, des mesures douanières incessantes venaient modifier toutes les lois économiques, les arrêter dans leur développement ou, au contraire, le hâter, on comprend combien a pu être variable le taux des salaires et aussi la somme de travail fournie dans la nation. La situation créée au monde commerçant et industriel par les guerres commence déjà, dans notre période, à ne pas être acceptée sans murmures et puisque, dans cette partie de notre travail nous laissons volontairement de côté tout ce qui a pu déjà être publié pour nous attacher à des documents que nous croyons utile de mettre au jour, nous nous placerons à cette année 1806, qui vit des succès militaires considérables, et nous montrerons comment le commerce français accueillait l'annonce des nouvelles campagnes. Notons d'abord que l'année 1805 s'était achevée dans des débâcles financières inquiétantes : les billets de banque dépréciés avaient en octobre perdu plus de 8 % de leur valeur ; on s'était battu, à la Banque, pour se faire rembourser ; les faillites s'étaient multipliées à la suite de l'effondrement du banquier Récamier. Dans le Nord, la situation était mauvaise. Le préfet de Lille écrit, le 23 brumaire an XIV, qu'il a des inquiétudes[2] : « Les fabricants congédient un grand nombre de leurs ouvriers. On en compte actuellement plus de 800 sans travail. La cherté des blés est excessive. On remarque des réunions où quel-

1. Archives Nationales, F11 222.
2. Archives Nationales, F7 3509.

ques signes d'anarchie commencent à paraître. On dit *qu'on ira prendre du pain où il y en aura*, qu'on *saura enfin trouver de l'argent.* » Une certaine détente parut se produire après les succès de la campagne d'Autriche, puis, dès juillet 1806, la situation redevient mauvaise, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, il n'y a plus assez de travail, le chômage s'étend. Tantôt, quand on annonce la paix, les patrons embauchent des ouvriers puis, comme le lendemain on annonce la guerre, ils congédient. Voyez ce qui se passe à Lyon : en juin 1806, on compte dix-huit grosses faillites ; en juillet, le commerce reprend avec activité dans les ateliers d'étoffes de soie, broderie, tirage d'or et d'argent, chapellerie ; dans les premiers jours d'août, les commandes baissent ; à la fin du même mois, comme on parle de paix, le prix de la soie augmente d'un quart, les fabricants engagent et emploient un grand nombre d'ouvriers ; en octobre, tout paraît bien marcher, en novembre, tout est perdu[1] ! A Marseille et à Bordeaux, c'est dès octobre que la situation est déplorable. « A Marseille, dit un rapport[2], le commerce est nul. Les ouvriers sont inquiets et sans ressources. Les propriétaires désirent qu'on établisse des ateliers pour les occuper et les alimenter pendant l'hiver. Les vols deviennent plus fréquents et les moyens de répression manquent. Depuis que la garde municipale a été licenciée, le commissaire général de police n'a que trois hommes à sa disposition. Il sollicite une garde particulière de 20 hommes. A Bordeaux, même stagnation dans le commerce. Mêmes réflexions sur les ouvriers et sur la nécessité d'ateliers publics où on puisse les occuper. L'agitation est plus vive qu'à Marseille. Des placards ont paru dans le mois d'août par lesquels on demandait *du pain, la paix* ou *la guerre civile*. Les suicides y sont aussi plus fréquents... » Et arrivons maintenant à l'exposé du langage tenu à l'empereur par les représentants du commerce des grandes villes au moment où va s'ouvrir la campagne contre la Prusse ; le langage est absolument remarquable et mérite d'être retenu. Le 13 novembre 1806, la chambre de commerce de Lyon écrit[3] : « Sire, dans un moment où, prêt à dicter la paix à vos ennemis, Votre Majesté va décider le sort de l'Allemagne, la chambre de commerce d'une ville que vos bienfaits consolent de ses malheurs croit prévenir vos désirs en mettant sous vos yeux le tableau des relations de commerce de la ville de Leipzig avec Lyon et plusieurs autres villes de votre Empire ; elles sont très importantes et tellement appropriées aux besoins de divers peuples que quinze ans d'une guerre générale et opiniâtre, qui a paralysé et appauvri le commerce, n'ont pu encore interrompre et n'ont que modérément diminué les exportations de la France pour Leipzig ; c'est la seule branche qui, pendant cette période de temps, ait soutenu le commerce de Lyon.

1. Archives Nationales, F⁷ 3710, F⁷ 3711.
2. Archives Nationales, F⁷ 3711, 4 octobre 1806.
3. AF^{IV}, 1060.

Leipzig est un centre où des foires, d'une très antique institution ont établi un commerce très étendu entre le Nord et les pays tempérés de l'Europe. Les villes d'Allemagne ont leurs agents dans ce marché général, qri est fréquenté par toutes les nations et particulièremet par les Russes, les Polonais, les Français, les Italiens ; même les Turcs ou Grecs qui s'y rendent par terre et viennent s'y pourvoir de nos étoffes riches d'or, d'argent et de soie.

« Cette foire célèbre facilite, en notre faveur, l'importation de nos articles de soieries et élude en partie les lois prohibitives qui interdisent l'entrée d'un grand nombre de nos articles en Russie et dans les états de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse. La ville de Leipzig, quoique soumise à la souveraineté de l'électeur de Saxe, jouit de privilèges qui lui sont propres et est régie par de fort bons règlements municipaux et c'est à la précieuse sécurité qui résulte de cet avantage, autant et plus qu'au génie commerçant de ses habitants et à sa position géographique, qu'elle doit la grande et non interrompue fréquentation de ses deux foires annuelles. Nous autres, Lyonnais, débitons dans ces deux foires à peu près les 2/3 des étoffes que nous fabriquons et, dans la même proportion, nos gants et bas de soie. Il s'y consomme en outre la majeure partie des rubans de Saint-Etienne, une quantité considérable d'ouvrages de tricot de soie de Nîmes, Ganges, Saint-Hippolyte, etc. Presque la totalité des ouvrages d'horlogerie et bijouterie de Genève, une grande partie des porcelaines fabriquées à Paris, qui y fournit de plus de l'horlogerie, des bijoux, des bronzes, des fleurs, des parfumeries, des modes ; et enfin de la librairie, branche de commerce que l'ancienneté et les lumières des marchands de cet ordre à Leipzig rendent très considérable ; des draps et des velours du département du Rhin, malgré la concurrence des manufactures anglaises ; des dentelles, linons et toiles fines de la Belgique ; des vins de Bourgogne, Bordeaux et Champagne.

« Toutes ces fournitures se payent et se soldent en argent comptant, en sorte qu'on peut dire que Leipzig est le principal canal par lequel aujourd'hui rentre en France le numéraire que nous dépensons pour les approvisionnements que nous tirons du Nord et pour le supplément des denrées coloniales depuis la perte de Saint-Domingue. Il serait donc très important pour le commerce de la France, et surtout pour celui de la ville de Lyon, que cette combinaison d'intérêts commerciaux ne reçût point d'atteinte par les modifications que vos victoires pourront apporter à l'organisation de l'Allemagne, et particulièrement au mode d'existence de Leipzig, afin que, sous le sceau de votre puissance, et, particulièrement, de votre protection, cette ville libre puisse continuer à se livrer à un commerce qui, en faisant sa prospérité, contribue au bien général de celui de la France, et que, sous les auspices de Votre Majesté, l'assurance fut promptement publiée et donnée à l'Europe. Tel est le but et l'objet de la pétition que le commerce de Lyon vous adresse par

notre organe. La neutralité de la Saxe, déjà par vous accordée, nous fait pressentir que Votre Majesté daignera agréer notre vœu[1]. »

Cette pétition, à laquelle est jointe une semblable de la chambre de commerce de Genève, est accompagnée d'une lettre du ministre de l'Intérieur, Champagny. « Sire, lui écrit-il, je ne vous ai point encore parlé du commerce de la France. Votre Majesté sait quel est son état. La guerre actuelle ne l'a pas empiré : il n'a presque plus de pertes à faire (*sic*). Mais les prodigieux succès de cette guerre raniment le courage des commerçants et des manufacturiers. Ils savent que Votre Majesté, qui ne fait jamais les choses à moitié, sait non seulement conquérir, mais faire tourner ses conquêtes au profit de son peuple, et ils espèrent que le commerce et l'industrie française trouveront aussi leurs avantages dans le nouvel ordre de choses qui doit sortir des mains de Votre Majesté. » Nous pouvons remarquer que les commerçants lyonnais, au contraire du ministre, n'émettaient pas le moins du monde l'idée que le commerce augmenterait, mais se bornaient à déplorer la guerre, en craignant que par elle le *statu quo* fût changé. Le 8 décembre 1806, une nouvelle lettre de Champagny rappelle à l'empereur la pétition que nous avons vue plus haut, et annonce qu'il en a reçu de semblables des commerçants de Paris et de Saint-Etienne. Il signale que les commerçants de Leipzig ont révoqué toutes leurs commandes, ce qui alarme tout le commerce français.

« La chambre de commerce de Lyon, alarmée de n'avoir pas reçu depuis longtemps une seule lettre de Russie, supplie Votre Majesté d'ordonner que les lettres de commerce, après avoir subi l'examen convenable soient envoyées à leur destination, l'interruption de cette correspondance pouvant amener celle de toutes relations commerciales. Sire, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Majesté ces demandes, qui ne peuvent être bien appréciées que par elle, vu qu'elles se rattachent à d'autres intérêts dont Votre Majesté est seule l'arbitre. En ne les considérant que sous le rapport commercial, elles méritent d'être prises en considération. Mais Votre Majesté a prouvé par son mémorable décret du 21 novembre[2] qu'en faisant servir ses merveilleux succès à la ruine du commerce ennemi, elle s'occupe efficacement de relever le commerce et l'industrie de la nation dont elle a élevé si haut la gloire militaire. »

Derrière cette fameuse gloire militaire, les désastres s'amoncelaient, et le ministre, tout flatteur qu'il fût, ne pouvait les cacher à Napoléon. Le 10, le 12 décembre, il écrit de nouveau et, cette fois, pour rapporter les doléances du commerce bordelais, à qui il est dû plus de dix millions par les villes de Brême, Hambourg, Lübeck, Rostock, Stettin et Dantzig. « Les négociants de Bordeaux, écrit-il, implorent la clémence de Votre Majesté en faveur de ces

1. Suivent les signatures.
2. Le décret de Berlin organisant le Blocus continental.

places qui, seules, fournissent des débouchés avantageux à nos vins et à nos eaux-de-vie, et vous supplient de les maintenir dans un état tel qu'elles puissent continuer avec la France des relations qui lui sont très avantageuses ». Le 11 décembre, le commerce de Lyon envoie une nouvelle pétition qui, sous la platitude des termes de respect, sous l'amoncellement des excuses, cache une désapprobation nette de la guerre qui ruine les commerçants français :

« Sire, les événements qui se pressent nous ramènent aux pieds de Votre Majesté. Il y a peu de jours que nous avons pris la liberté de l'entretenir de l'importance des relations qui existent entre la ville de Leipzig et les principales villes manufacturières de France, parmi lesquelles la nôtre tient le premier rang, En ce moment, vos armes victorieuses menacent la Russie; vos décrets, aussi terribles que vos armes, atteignent dans son île l'éternel ennemi du continent; Votre Majesté marche à grands pas vers le but qu'elle poursuit sans relâche; elle forcera les perturbateurs du monde à cette paix générale qui est le vœu le plus cher à son cœur, parce que, comme elle l'a dit elle-même, elle est le besoin le plus pressant de l'Europe. Oserions-nous cependant la distraire de ses hautes pensées en la priant de jeter un regard paternel sur les malheurs qui sont, pour le commerce français et particulièrement pour celui de notre ville, la conséquence inévitable du fléau de la guerre qu'elle tend à détruire pour jamais, et des mesures sévères qu'elle s'est vu forcée de prendre pour y réussir. Ce n'est point une vaine plainte que nous venons déposer dans le sein de Votre Majesté. Elle sait bien que ses fidèles Lyonnais sont prêts à sacrifier leurs fortunes et leurs vies pour son bonheur et pour sa gloire, et nous attendrions dans le silence l'heureux dénoûment qui s'approche si, après l'avoir affligée du récit de nos vœux, nous n'espérions pas soulager son cœur en lui indiquant quelques remèdes. L'Allemagne et la Russie sont depuis longtemps le débouché le plus considérable de nos fabriques et la seule ressource qui leur restait depuis que la France et l'Espagne ne peuvent plus rien expédier à leurs colonies et que l'Italie a été appauvrie par les longues guerres dont elle a été le théâtre. L'Allemagne vient d'éprouver des pertes immenses; les contributions qui lui sont imposées; le sort encore incertain de la ville de Leipzig, si importante pour nous par ses foires; la saisie des marchandises anglaises chez les négociants qui faisaient ce commerce en même temps que celui des marchandises françaises, ruinent à la fois et le consommateur et nos acheteurs; ainsi nous ne pouvons espérer de ce côté de nouvelles commissions, et nous avons à craindre que nos débiteurs soient dans l'impossibilité de nous payer. Les retards qu'ils font déjà éprouver pour les parties échues justifient cette pénible appréhension. Nous estimons, et nous pourrons l'établir si Votre Majesté le désire, que la Russie tire de la France pour la valeur de quatre-vingts à quatre-vingt-dix millions de francs en produits territoriaux ou en marchandises

manufacturées, dont vingt-cinq sortent de la seule fabrique de Lyon et sont expédiées, soit directement par nos négociants, soit indirectement par



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

ceux de Leipzig. Tous nos envois de mars, d'avril et de mai, qu'on peut évaluer aux deux tiers de nos expéditions, sont échus; c'est dans ce moment

qu'ils se payent et qu'avec les remises qui les soldent, arrivent les commissions qui occupent nos ouvriers pour l'hiver. Neuf courriers de Russie sont en arrière jusqu'à cette heure. Sont-ils retenus par l'armée française? Sont-ils retenus par les Russes? Nous l'ignorons, mais le mal est le même : nous ne recevons ni remises, ni commissions. Cependant notre place a des engagements majeurs qu'elle ne peut remplir qu'avec le retour de ses avances. Et l'ouvrier, à qui le travail de chaque jour apporte la subsistance du lendemain, n'a plus d'autre perspective qu'une affreuse misère. C'est ici le lieu de soumettre à Votre Majesté plusieurs observations d'une grande importance dans les circonstances présentes, sur la nature de nos relations commerciales avec la Russie. Elle a déjà dû juger, par la somme à laquelle nous évaluons nos exportations pour ce pays, de quel intérêt ces relations sont pour nous. Quoique la Russie nous fournisse en échange des chanvres, des bois de construction, du cuivre, du goudron, etc., la balance est de beaucoup en faveur de la France, et se solde par du numéraire. Les remises ne sont point directes; les Russes profitent peu du change ouvert entre Pétersbourg et Paris. Ils payent les villes manufacturières de France par des remboursements qu'ils assignent sur Londres, avec lequel nous avons peu d'autres intérêts, sur Amsterdam et, plus essentiellement, sur Hambourg, devenue la place intermédiaire la plus importante entre le nord et le midi de l'Europe; car non seulement les payements de la Russie, mais ceux du Danemark et de la Suède se faisaient dans cette ville.

« En ce moment, les communications de Hambourg avec la Russie sont interceptées comme les nôtres; ainsi, les traites que nos négociants avaient faites sur Hambourg depuis trois mois pour compte russe sont à échéance et ne sont point payées parce que les fonds qui devaient y faire face ne peuvent pas arriver de Russie. Déjà cinq maisons de Hambourg ont suspendu leurs paiements et peut-être un plus grand nombre encore au moment où nous écrivons. Les remboursements indiqués seulement depuis peu de temps ne sont pas acceptés et le remboursement de ceux qui pourraient avoir été assignés sur Londres est impossible puisque toute communication avec l'Angleterre est interdite. Les malheurs de la place de Hambourg, dont l'existence et le crédit se trouvent si essentiellement liés à nos plus chers intérêts sont encore augmentés par l'intimité des relations qui existaient entre cette ville et l'Angleterre. Il était temps, sans doute, d'enlever à cette odieuse ennemie l'influence dont elle a fait un si cruel usage. Votre Majesté a voulu la séparer du continent; elle ne l'a pu qu'en brisant la chaîne qui unit toutes les nations commerçantes. Elle a gémi des maux que cet acte de sa puissance nécessaire, mais terrible, allait produire. Puissent-ils retomber tous un jour sur ceux dont les insolentes provocations l'ont arraché à sa longue patience. Nous ne voulons pas abuser, Sire, des bontés de Votre Majesté en aggravant inutilement le tableau déjà si affligeant de nos misères. Lorsque nous consi-

dérons cependant quelle étroite amitié paraît attacher la Russie à l'Angleterre, nous ne pouvons nous défendre de craindre qu'elle n'exerce des représailles au profit de son alliée. Si les propriétés françaises étaient saisies en Russie, nos malheurs seraient à leur comble et nous n'osons pas en envisager l'étendue.

« Il est dû au Piémont des sommes considérables en Angleterre pour les soies qu'il y envoie. Ne deviendront-elles pas la proie de nos ennemis? Nous tremblons encore que les Anglais n'interdisent aux neutres l'entrée de ceux de nos ports qui étaient restés libres jusqu'à ce jour. A Anvers, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, à Livourne, les Américains apportent les cotons dont s'alimentent nos manufactures de toile de coton qui organisent une guerre d'industrie avec l'Agleterre. Ces neutres nous pourvoient aussi de denrées coloniales et de drogues de teinture indispensables à nos fabriques. Ils chargent en retour des vins, des eaux-de-vie et des objets manufacturés. Les soieries de Lyon ou de Nîmes, les dentelles de Caen, les batistes de Valenciennes, la quincaillerie et la bijouterie de Paris commencent à avoir un grand succès aux Etats-Unis. Notre fabrique ne se soutient depuis quelques mois que par ces exportations; les maisons françaises sont souvent, par suite de ces relations, en avance avec les maisons américaines et si les bâtiments qui apportent des retours ne peuvent plus arriver, si les marchandises de France qu'ils porteront sont saisis par les Anglais, lors même qu'elles seront propriété neutre, cette branche de notre commerce sera à son tour entraînée dans une ruine complète.

« Nous demandons pardon, Sire, à Votre Majesté de l'importance de ces pénibles détails, mais son administration toute paternelle nous a accoutumés à ne la trouver étrangère à aucun de nos besoins et, si elle nous a inspiré pour sa personne chérie le dévouement d'enfants soumis et respectueux, elle nous a aussi donné la confiance. Nous nous hâtons donc de lui indiquer ce que nous osons espérer. Les embarras de notre position actuelle réclament deux genres de secours également pressants : la liberté des communications commerciales avec la Russie et du travail pendant l'hiver. Les relations avec la Russie n'ont jamais été interrompues pendant les guerres précédentes; si elles n'ont pas été toujours directes, elles existaient au moins par l'intermédiaire de Hambourg, Lübeck et des autres places d'Allemagne; les marchandises françaises traversaient librement les armées ennemies lorsqu'on constatait, ce qui était très facile, que les caisses ne contenaient aucun effet de guerre. La Russie paraissait disposée à en favoriser l'introduction sur son territoire parce que les douanes sont un de ses principaux revenus et que les importations de France s'élevant, comme nous l'avons dit, de 80 à 90 millions sont pour elle d'un grand produit. Nous pensons donc que le même intérêt devrait lui inspirer aujourd'hui la même conduite et Votre Majesté venant de proclamer le principe dont elle ne s'écarte que vis-

à-vis de ceux qui le violent, que les propriétés des particuliers et du commerce ne doivent point être soumises aux chances de la guerre, nous sommes portés à nous flatter que si elle daignait tolérer un arrangement à ce sujet avec la Russie, nous obtiendrions la liberté que nous réclamons et déjà nous serions allégés d'un poids énorme; Hambourg reprendrait ses paiements, nos négociants rentreraient dans leurs fonds et sans doute aussi de nouvelles commissions rendraient la vie à notre manufacture si toutefois l'incertitude des événements n'empêchait pas ceux qui les recevraient de les mettre à exécution. L'absence de Votre Majesté de sa capitale y a singulièrement diminué la consommation des étoffes riches que nous fabriquons pour cette ville. Il ne nous reste donc aucune ressource pour assurer, cet hiver, du pain au 35000 ouvriers qu'emploie notre manufacture. Sire, cette population intéressante qui, devinant les hautes destinées du libérateur de l'Europe se précipitait sur vos pas lorsque la providence vous ramenat (*sic*) au milieu de nous, qui la première saluat (*sic*) de ses acclamations le vainqueur de Marengo, qui dut à la protection particulière dont Votre Majesté l'honore le commencement d'une prospérité nouvelle, au milieu de laquelle elle a accepté d'avoir un palais, menacée aujourd'hui d'une ruine totale par ces mêmes ennemis qui, sans vous, auraient depuis longtemps consommé sa perte, implore vos bontés et ne les réclamera pas en vain.

Nous de demandons pas que des aumônes soient distribuées à l'ouvrier sans travail, nous ne proposons point à Votre Majesté de salarier l'oisiveté : il est un moyen plus digne d'elle et plus utile ; vos prédécesseurs l'ont employé : le sage Colbert sous Louis XIV, les ministres de Louis XV, en 1740, vinrent, dans des crises semblables, au secours de notre fabrique en y faisant des commandes pour le compte du gouvernement. M. Camille Pernon, qui a l'honneur d'être connu de Votre Majesté, conserve encore la commission qui lui fut donnée par l'intendant de notre province. Si Votre Majesté daignait consacrer une somme de deux millions à faire travailler notre fabrique, elle pourrait être distribuée par les soins de M. le préfet et de M. le maire que nous nous empresserions de seconder, entre les divers fabricants ; on ferait des étoffes qui occupent le plus de bras et pour lesquelles il y aurait le moins d'autres demandes. Le Gouvernement ne perdrait point sur cette opération. Au moment de la paix générale, lorsque les commissions viendront de toutes parts, les marchandises manufacturées manqueront et celles que Votre Majesté aurait fait fabriquer se trouveraient heureusement prêtes pour satisfaire aux premiers besoins. L'ouvrier ainsi secouru conservera l'amour et l'habitude du travail ; nous le retiendrons dans nos ateliers qu'il commence à déserter et Votre Majesté préviendrait ainsi l'anéantissement total de notre fabrique qu'il serait impossible de relever après la dispersion de ses matériaux à l'époque où elle sera appelée à jouir des jours prospères que vos travaux lui promettent... »

Cette importante pétition, qui contient tout le tableau de la situation commerciale et industrielle en 1806, se termine par un rappel de ce que nous savons sur l'importance des foires de Leipzig et la demande de leur maintien. On remarquera que ce véritable mémoire contient une critique certaine du décret de Berlin et des procédés employés par l'armée en Allemagne : confiscation, contributions de guerre. On remarquera aussi la fin de la pétition où le « péril ouvrier », si nous pouvons ainsi dire, est soulevé. Cette considération était certainement une de celles qui devaient le plus toucher l'empereur et c'est à ce péril que s'attache, dans une lettre annexée à la pétition, le ministre Champagny[1]. Le maire et le préfet de Lyon, lit-on dans cette lettre, « redoutant également la désertion des ouvriers ou leur oisiveté, vous demandent, au nom de l'intérêt public, ce que sollicite l'intérêt particulier du commerce lyonnais. » Champagny, du reste, ne se borne pas à présenter simplement la pétition de la chambre de Commerce de Lyon : il l'appuie et étendant franchement l'examen de la situation au reste de la France, il ne craint pas de dire la vérité désastreuse.

« Sire, écrit-il, l'emploi d'une somme de deux millions dans le moment actuel peut être déterminé par tant de considérations que je ne me crois pas en droit de proposer à Votre Majesté celui qu'appellent les vœux et l'intérêt des Lyonnais. Votre Majesté en appréciera d'elle-même tous les avantages. Je n'ai pas besoin de lui dire que c'est le meilleur moyen de soulager les besoins d'une ville à grandes manufactures, que c'est le meilleur atelier de travail qu'on puisse y ouvrir et le seul dont on puisse espérer quelque produit utile; qu'une population manufacturière composée d'hommes faibles, amollis par la vie sédentaire et ne pouvant faire que ce qu'ils ont fait toute leur vie, est entièrement impropre pour les travaux publics; et j'ajouterai à ces considérations que le budget de Lyon, pour 1807, rédigé avec une sûre économie ne présente que les ressources nécessaires pour subvenir aux dépenses indispensables de cette ville.... Je dois dire à Votre Majesté que la ville de Lyon n'est pas la seule qui souffre des circonstances actuelles. Presque toutes les villes de commerce qui avaient conservé des relations avec l'étranger éprouvent, ou sont sur le point d'éprouver des pertes. Le peu de commerce qu'avait Bordeaux lui est enlevé. Les ressources sont nulles, les ateliers de travail que je cherche à y organiser y éprouvent beaucoup de difficultés. Là, il n'y a jamais eu de manufactures, il est impossible d'en créer. Les travaux publics ne soulagent qu'une petite partie de la population indigente. Là, les secours gratuits donnés à domicile seront plus nécessaires. Les besoins de cette ville appellent toute la bienveillance de Votre Majesté. Rouen est aussi dans la détresse, mais ses maux sont plus faciles à soulager. Les villes du midi où se fabriquent des étoffes de soie souffriront nécessaire-

1. Lettre du 17 décembre 1806, extraite toujours du même fonds : Archives Nationales AF[IV] 1060.

ment, cette année, de l'interruption de ce commerce. Sire, au sein de la gloire qui vous environne, vous serez touché des souffrances de quelques uns de vos sujets, votre désir sera de les soulager, et votre génie qui sait pourvoir à tout, vous en fournira les moyens. Agréez que votre ministre de l'Intérieur, indépendamment de la demande de la ville de Lyon, vous propose de mettre à sa disposition une somme de 500 000 francs payable en janvier et février et à prendre sur le fonds de réserve de 1787, pour être employée au soulagement des villes de commerce ou manufacturières dont la durée de la guerre et l'interruption des relations commerciales ont anéanti les ressources. Autant qu'il sera possible, cette somme jointe à ce que les villes pourront se créer de moyens extraordinaires sera employée en ateliers de travail ou en travaux publics. Ainsi les fruits de la conquête répareront les maux de la guerre et, du fond de la Pologne, Votre Majesté aura pourvu aux besoins de ses sujets les plus indignes. »

Les chambres de Commerce dont nous venons de voir l'action intéressante furent instituées par arrêté du 3 nivôse an XI. Elles sont par conséquent antérieures aux chambres consultatives de Manufactures. Les différences entre ces deux sortes de conseils nous sont indiquées par les délibérations d'un troisième organe, le conseil général du Commerce établi à Paris près du ministre de l'Intérieur avec mission de centraliser les vœux de tout le monde commerçant[1]. Deux documents nous montrent bien le rôle des chambres de Manufactures et des chambres de Commerce. Tous les deux sont des procès-verbaux des séances du conseil général du Commerce, procès-verbaux dont les conclusions ont été adoptées par le Gouvernement. Le premier est du 9 fructidor an XI[2] : « Un membre fait un rapport sur l'établissement des chambres consultatives de Manufactures et sur l'arrondissement à donner aux chambres de Commerce. Après avoir rappelé les principales dispositions de la loi du 22 germinal an XI et de l'arrêté du 10 thermidor suivant concernant les chambres consultatives de Manufactures, il établit la nécessité de déterminer les villes où il est convenable d'en établir et de fixer également l'arrondissement sur lequel s'étendront les fonctions et la surveillance des chambres de Commerce qui doivent remplacer les chambres consultatives où il n'y en aura pas d'établie. Le rapporteur observe qu'on avait pensé que les chambres de Commerce appartenaient seulement à la ville ou au port où elles sont formées parce qu'autrefois elles en portaient le nom ou celui de la province où ils existaient; mais il fait remarquer que ces chambres étant autorisées à remplir les fonctions attribuées aux chambres consultatives, on devait nécessairement rechercher dans les départements où il n'y a pas de chambre de Commerce les villes dont l'industrie appelle l'établissement d'une chambre consultative. En conséquence il propose deux

1. Archives nationales, F12* 191, 18 germinal an X.
2. Archives nationales, F12 192A.

tableaux. Celui n° 1 indique, ainsi qu'il suit, les villes où il croit nécessaire de placer des chambres consultatives de Manufactures, Fabriques, Arts et Métiers :

Agen	(Lot-et-Garonne).	Morlaix	(Finistère).
Angoulême	(Charente).	Nancy	(Meurthe).
Beauvais	(Oise).	Reims	(Marne).
Besançon	(Doubs).	Saint-Etienne	(Loire).
Caen	(Calvados).	Saint-Omer	(Pas-de-Calais).
Colmar	(Haut-Rhin).	Saint-Quentin	(Aisne).
Laval	(Mayenne).	Sedan	(Ardennes).
Liège	(Ourthe).	Troyes	(Aube).
Louviers	(Eure).	Verviers	(Ourthe).
Le Mans	(Sarthe).		

Le tableau numéro deux indique, ainsi qu'il suit, l'arrondissement à donner à chaque chambre de commerce :

	Départements.
Paris.	Seine.
Lyon.	Rhône.
Rouen.	Loire-Inférieure. Les communes de ce département où il existe des manufactures et fabriques, ensemble les ports et rivières de l'arrondissement de Rouen.
Le Havre.	Seine-Inférieure. Les ports et villes de ce département.
Bordeaux.	Gironde.
Marseille.	Bouches-du-Rhône et Var.
Bruxelles.	Dyle.
Anvers.	Deux-Nèthes.
Nantes.	Loire-Inférieure.
Dunkerque.	Nord. Les ports et villes maritimes de ce département.
Lille.	Nord. Les communes de ce département où il existe des manufactures ; ensemble les ports et rivières de l'arrondissement de Lille.
Mayence.	Mont-Tonnerre.
Nimes.	Gard.
Avignon.	Vaucluse.
Strasbourg.	Bas-Rhin.
Turin.	Les départements de la 27e division militaire.
Montpellier.	Hérault.
Genève.	Léman.
Bayonne.	Basses-Pyrénées.
Toulouse.	Haute-Garonne.
Tours.	Indre-et-Loire.
Carcassonne.	Aude.
Amiens.	Somme.
La Rochelle.	Charente-Inférieure.
Saint-Malo.	Ille-et-Vilaine.
Nice.	Alpes-Maritimes.
Orléans.	Loiret.
Cologne.	Roër.
Gand.	Escaut.
Bruges.	Lys. Les communes de ce département où il existe des manufactures et fabriques ; ensemble les ports et rivières de l'arrondissement de Bruges.
Ostende.	Lys. Les ports et villes maritimes de ce département.

Le second procès-verbal des séances du Conseil général du commerce touchant le point qui nous occupe est du 16 fructidor an XI[1]. « La recherche des attributions des chambres de commerce étant à l'ordre du jour, on a commencé par faire la lecture de l'arrêté du 3 nivôse, qui crée les chambres de commerce. Quoique l'article 4 de cet arrêté spécifie les objets qui seront attribués à la surveillance des chambres de commerce, le Conseil, sur le vœu du ministre, croit devoir, par une énumération plus détaillée de ces objets, déterminer avec plus de précision la nature de leurs fonctions et le cercle qu'elles doivent embrasser afin de répondre aux vues du gouvernement. Sur la première attribution, portant que les chambres présenteront des vues relatives à l'accroissement du commerce, etc., on établit la division naturelle du commerce en intérieur et en extérieur. Pour le commerce intérieur, le premier soin du gouvernement est principalement d'encourager les manufactures destinées à l'exploitation des matières premières que produit le sol de la France. Ainsi les vues d'encouragement pour la consommation intérieure des produits des manufactures, la multiplication et le perfectionnement des matières, la solution et l'application à chaque espèce de fabrication de ce problème important : élever le prix du temps pour l'ouvrier et diminuer le prix de la chose faite pour le consommateur. L'examen et l'essai des machines, inventions et découvertes, les avantages ou les inconvénients des nouvelles fabriques dont l'établissement est demandé, la confection de règlements pour la police des fabriques, le salaire des ouvriers et agents subalternes du commerce, les moyens d'encourager l'importation des matières premières à l'étranger : tels sont les premiers points offerts à la méditation des chambres de commerce. A l'égard du commerce extérieur : 1° Il importe de chercher, dans les rapports du commerce français avec les nations étrangères, quelles sont les entraves qu'éprouve ce commerce par l'effet des traités de commerce formés avec ces nations et par celui des tarifs de douane et des règlements en vigueur chez elles. 2° S'il ne conviendrait pas d'acheter quelque concession plus avantageuse pour notre commerce. 3° Quelle est, sur l'exploitation de notre main-d'œuvre, l'influence des primes et gratifications accordées par les gouvernement étrangers. 4° Quelles sont les causes de l'infériorité relative de notre navigation et quels seraient les moyens d'en diminuer les frais pour en soutenir la concurrence. 5° Par quelles mesures le gouvernement peut étendre notre commerce maritime, procurer l'accroissement des pêches et du commerce colonial.

« Sur la seconde attribution relative aux ressources qu'on peut se procurer, les chambres auront à considérer ces ressources sous le rapport de nos intérêts commerciaux dans la concurrence qu'ils éprouvent de la part des nations étrangères et sous celui de certaines contributions intérieures qui gênent l'action commerciale et le mode de les remplacer.

1. Archives Nationales, F[12] × 192 A.



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

Quant à la troisième attribution, qui concerne les travaux publics, les chambres proposeront les changements et réparations utiles aux ports et canaux, provoqueront l'exécution des travaux publics relatifs au commerce,

prendront l'initiative pour l'ouverture des nouveaux canaux et donneront les moyens d'exécution, réclameront l'amélioration des chemins de halage.

La quatrième attribution se rapporte à l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande. Les chambres indiqueront les mesures locales les plus propres à prévenir la contrebande. Elles feront connaître au gouvernement les fausses interprétations des règlements des douanes et les abus qu'elles entraînent. Un membre a proposé d'ajouter à ces fonctions celle de transmettre au gouvernement des informations sur l'état des récoltes, sur l'abondance et la rareté des subsistances. Le conseil, après une discussion sur ce point, a pensé que l'administration intérieure était suffisamment instruite de ce détail, qu'il était plus utile de compléter ce genre d'information en chargeant les chambres de commerce de lui faire connaître l'état et le prix des récoltes en pays étranger et le degré de leur influence sur les subsistances de l'intérieur[1]. » Comme on le voit, le rôle des chambres de commerce devait être considérable et il faut reconnaître que leur activité fut très grande. D'ailleurs, les chambres de commerce n'étaient pas chose inconnue en France où un arrêt du 24 septembre 1724 les avait instituées et, avant même l'arrêté du 3 nivôse an XI, existaient, dans certains ports, des conseils de commerce. Nous citerons par exemple le conseil de commerce de La Rochelle qui, en l'an X, établit un rapport où l'on voit affirmer la nécessité d'employer des noirs esclaves à la culture des colonies et aussi de fermer le port d'Anvers pour sauvegarder La Rochelle, Nantes et Bordeaux[2]. Les chambres de commerce, fort heureusement, firent de meilleure besogne et émirent des vœux plus importants que ceux-là. C'est ainsi, par exemple, qu'on les vit s'occuper de combattre contre la dangereuse passion du jeu et nous citons ce fait entre tant d'autres pour montrer que ces assemblées ne craignaient pas de sortir de leurs attributions strictement légales pour rechercher les moyens d'améliorer la situation générale du pays. C'est la chambre de Bayonne qui fit parvenir au Conseil général du Commerce la première réclamation sur l'établissement « d'une banque de jeu de hasard dans cette ville » et le Conseil général prit aussitôt une délibération demandant au Gouvernement de prononcer « la prohibition absolue dans les villes de commerce, des banques de jeux de hasard, soit clandestines, soit tolérées par la police[3] ». C'est à la chambre de Commerce de Lyon qu'est due l'institution des *Conseils de prud'hommes*. Ayant demandé sans succès, à plusieurs reprises, l'organisation de conseils destinés à prévenir les conflits du travail sans recourir aux pouvoirs de police, les commerçants de Lyon s'adressèrent directement

1. Quant aux fonds nécessaires aux chambres de commerce, tenant compte du vœu exprimé par la majorité des chambres, le conseil général est d'avis de les obtenir en accroissant le droit de patente. « Le conseil estime que deux centimes et demi par franc sur l'universalité du droit de patente donneront un fonds suffisant pour cet objet. »

2. Archives Nationales, F12*, 121, [illegible] floréal an X.

3. Archives nationales F12* 1928. Rapport de Coudere, 7 thermidor an XI.

à Napoléon au cours d'un voyage qu'il fit dans leur ville et ils obtinrent la loi du 18 mars 1806. Il ne faudrait pas se hâter de voir dans l'institution nouvelle une marque particulière du libéralisme impérial. On retrouve jusque dans leur création cette méfiance que nous avons reconnue être la caractéristique des sentiments que Bonaparte nourrissait à l'égard du prolétariat. Les prud'hommes devaient bien juger les contestations soulevées à l'occasion du travail, ils devaient bien concilier, dans la mesure du possible, les patrons et les ouvriers, ils devaient bien veiller à l'observation des lois et règlements, mais le législateur, inspiré par la bourgeoisie possédante d'une part, dirigé par la volonté du souverain autocrate d'autre part, eut soin d'écarter les ououvriers du nouveau tribunal.

Les prud'hommes, au nombre de neuf, devaient compter cinq fabricants et quatre chefs d'ateliers, c'est-à-dire uniquement des patrons. Les Conseils de prud'hommes, néanmoins, demeuraient un instrument perfectible de justice prolétarienne et c'est pour cela que nous devons considérer comme heureuse, l'initiative de la chambre de Commerce de Lyon[1]. Le Conseil général du Commerce ne laissait pas aussi de travailler utilement à Paris et certains exemples prouvent son activité. C'est ainsi que nous le voyons[2] étudier un vœu de la ville de Valenciennes « pour faire mettre à sa disposition des mécaniques propres à filer le coton, appartenant au gouvernement et qui depuis plusieurs années sont inactives dans la ville de Dunkerque. Elle indique un édifice capable de recevoir le dépôt de mendicité de tout le département, mesure ajoute-t-elle qui fournirait un moyen d'utiliser des bras dans les différentes branches de ses fabriques. » Le rapporteur se montrait favorable à ces vues, mais un membre a fait sentir que ces concessions, en donnant un trop grand avantage aux fabricants qui les auraient obtenues, éteindraient nécessairement l'émulation et décourageraient l'industrie; que même elles n'atteindraient pas leur but; qu'il fallait vendre et non donner. Le rapporteur demanda alors à présenter un autre rapport. Il le présenta à la séance du 3 thermidor an XI. Il conclut : 1° que l'abandon d'un bâtiment pour les salles de travail des pauvres de Valenciennes est de l'attribution des secours publics et pourra servir à la répression du vagabondage, etc.; 2° que le premier apprentissage de mains inhabiles et d'êtres fainéants ne peut entrer dans les calculs d'établissements de manufactures nouvelles parce qu'il se lie nécessairement à trop de déchets, pertes de temps, etc.; 3° que ces ateliers de charité, régis et surveillés avec zèle, n'appartiennent point à la classe des établissements commerciaux dont ils sont même essentiellement séparés; 4° que la demande de la cession gratuite d'un édifice et de l'abandon, au profit de la ville de Valenciennes, des mécaniques en dépôt à Dunkerque, [illegible] ré-

1. Voir Pariset : *Histoire de la Fabrique lyonnaise.* Des conseils furent [illegible] en 1806 à Clermont de l'Hérault, en 180[illegible] [illegible].

2. Archives nationales. F[illegible] [illegible]. 30 messidor XI et 3 thermidor XI.

sente pas sous un aspect essentiellement favorable aux progrès des filatures de coton; 5° qu'il serait utile de faire examiner, par des artistes experts, les mécaniques de filatures déposées à Dunkerque pour constater si ces mécaniques ont le degré de perfection qu'ont amené les découvertes les plus récentes et, dans l'affirmative, pour en faire faire une vente publique qu'on aura soin d'annoncer deux mois d'avance. Le conseil adopte ces conclusions. »

En fructidor an XI, nous voyons le Conseil général du Commerce[1] demander que la publication du Code de commerce soit hâtée, et ce, pour un motif intéressant : « La situation malheureuse de la place de Paris occupe l'attention du conseil; l'Assemblée pense que, pour mettre fin à des désordres qui altèrent la considération dont le commerce doit jouir, il devient urgent de passer immédiatement à la discussion du titre des faillites afin de proposer de suite au gouvernement un projet de loi qui puisse suppléer à celles qui existent et dont on ne reconnaît que trop l'insuffisance. » Le code de Commerce ne fut en réalité mis sur pied définitivement qu'en 1806-1807 et précisément à la suite des faillites qui se produisirent en 1806.

Dès 1801 (13 germinal an XI) une commission de sept membres avait été nommée pour établir un projet et c'est ce projet, terminé en décembre 1801, puis communiqué aux tribunaux et aux conseils de Commerce, amendé et remis au Conseil d'Etat que vise la délibération du Conseil général dont nous venons de parler.

Ce premier projet fut délaissé jusqu'en 1806, discuté alors pendant soixante séances par le Conseil d'Etat, communiqué officieusement au Tribunat pour entendre les observations de la section de législation, présenté au Corps législatif puis officiellement au Tribunat pour l'adoption, et voté par le Corps législatif. Les cinq lois qui forment le Code de commerce furent rendues exécutoires à partir du 1er janvier 1808. Ce code reproduit, en les remaniant assez peu, les ordonnances de 1673 et 1681. Il n'a point d'originalité propre, et pourtant il aurait pu être établi sur des bases neuves et solides, car il y avait au Conseil d'Etat une section de commerce créée en l'an XII et formée de gens compétents en matière commerciale. Mais il ne pouvait être question d'innover sous un régime absolu, et la seule tâche devait consister à mettre quelque ordre dans ce qui avait été fait sans songer à créer au sens exact du mot. On trouve aux Archives[2] la liste des premiers candidats commerçants au Conseil d'Etat, et il est intéressant de la faire connaître, d'autant plus que la liste est précédée d'une lettre de Chaptal à l'empereur, qui montre ce que devait être cette section de commerce admise dans un des grands corps de l'Etat :

« Sire, écrit le ministre de l'Intérieur, Votre Majesté a beaucoup fait pour le commerce en lui donnant des représentants dans le sein du Conseil

1. Archives nationales. F12* 192A.
2. Archives nationales AF[illegible] 1060, 10 prairial an XII.

d'Etat. Il ne s'agit plus que de composer cette section de manière à dissiper toutes les craintes que l'administration peut concevoir dans la réunion de négociants appelés à délibérer sur des objets qui tiennent de si près à leurs intérêts individuels. Votre Majesté ne croira sans doute pas convenable d'appeler au Conseil d'Etat des hommes qui soient encore en activité de commerce, car lors même qu'ils porteraient dans leurs fonctions et leur conduite cette réserve et cette délicatesse qui tiennent à l'honneur, on ne manquerait pas de les accuser de spéculer d'après les projets ou la pensée du gouvernement, on les flétrirait dans l'opinion, et les mesures les plus salutaires proposées par votre conseil paraîtraient toujours se rattacher à des spéculations ou à des vues d'intérêt privé. Je pense donc que vous ne devez admettre dans votre conseil que des commerçants distingués par de grands talents comme par des entreprises bien combinées, et vieillis dans une réputation de probité, de loyauté et de bonne conduite. Je pense que dans le nombre des hommes de cette trempe, vous devez, de préférence, fixer votre choix sur ceux qui, après avoir parcouru une honorable carrière, se sont retirés des affaires. C'est le seul moyen d'éclairer le Conseil d'Etat des leçons de l'expérience sans courir le danger des spéculations ni des suggestions perfides de l'intérêt privé. Si Votre Majesté se décide pour quelque négociant en activité, je croirais prudent d'exiger renonciation absolue de toute affaire de commerce. Pour que la section présente tous les avantages que Sa Majesté peut désirer, il est nécessaire d'y réunir les hommes les plus marquants dans les divers genres de commerce : ainsi le commerce des colonies de l'Inde et de la Chine, le commerce de nos fabriques supposent et exigent des connaissances bien différentes, et, pour former un bon conseil sur tous ces objets, il faut prendre des hommes qui se soient distingués dans chacune de ces carrières. Ce sont là les principes qui m'ont guidé pour former le tableau que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté :

Candidats pour la section de commerce dans le Conseil d'Etat.

VIGNON. — Président du tribunal de Commerce de Paris. Un des rédacteurs du code de commerce. Très versé dans la juridiction commerciale. Retiré des affaires. Riche.

BERTRAND. — Ancien directeur de la Compagnie d'Afrique... connaissant surtout très bien le commerce maritime. Ecrivant et rédigeant avec grâce (*sic*), pureté et facilité. Retiré des affaires. Aujourd'hui secrétaire général du Conseil de commerce. Peu riche.

BIDERMAN. — Ancien banquier très versé dans le commerce de l'Inde.

PERNON. — Fabriquant de Lyon... Ayant beaucoup voyagé et bien vu... Actuellement tribun.

DE LA VILLE. — Négociant de Nantes... Un des hommes les plus in-

struits... surtout dans le commerce des denrées coloniales et du Sénégal... Est encore dans le commerce.

Etienne Rateau. — Négociant de la Rochelle...

Nicolas Savy. — Négociant de Marseille...

Anthoine. — On le regarde comme l'homme qui connaît le mieux la mer Noire et les échelles du Levant.

Dominique Audibert. — Ancien négociant de Marseille... Jouissant de 25000 fr. de rentes.

Simon aîné. — Négociant d'Anvers... Calculateur très habile, versé dans tous les genres de spéculations.

Larbé. — Négociant de Rouen... Est membre de la Chambre de commerce; écrit avec talent. Il paraît avoir de trente à trente-cinq ans.

Grammont. — Négociant de Bordeaux, un des hommes les plus instruits dans le commerce d'expédition que je connaisse... Il manque peut-être de prudence, et son crédit a chancelé par suite d'entreprises trop chanceuses...

Cabarrus. — Négociant de Bordeaux...

Portat. — Négociant de Bordeaux très distingué; les meilleurs mémoires que j'ai reçus sur le commerce ont été rédigés par lui... »

Chaptal termine sa note à l'empereur en émettant l'avis que Begoüen et Cretet devraient passer à la section de commerce pour diriger les nouveaux conseillers. Il y a en plus de ces présentations du ministre une feuille volante qui porte les indications suivantes :

« Cottin. — Négociant à Saint-Quentin, dont le père fut le premier négociant qui reçut des lettres de noblesse pour prix des services que ses grandes connaissances avaient rendus au commerce. Il fut même désigné sous Louis XV pour être contrôleur général.

Cabarrus. — Négociant de Bordeaux [1].

Rémusat. — De Marseille... Ayant une grande habitude des affaires contentieuses.

Berniquet. — De Marseille... Peut être considéré comme le négociant de France qui connaît le mieux le commerce des grandes Indes et les moyens les plus efficaces pour y établir nos relations.

Emery. — De Bordeaux... Très compétent en législation maritime et commerciale. »

On remarquera que nous avons jusqu'ici évité de parler du commerce et de l'industrie au point de vue actif, si nous pouvons ainsi nous exprimer, c'est-à-dire de montrer le mouvement commercial et industriel au moyen de statistiques et de balances. Cela tient à ce que l'histoire commerciale du Consulat et de l'Empire est dominée tout entière par le régime du blocus continental dont l'étude ne nous appartient pas. Dans la période qui nous

1. Déjà désigné plus haut.

	An VIII	An IX	An X	An XI	An XII	An XIII	An XIV et 1806	1807	1808	1809	Totaux
Café	39 035 400	41 346 600	35 293 800	13 137 300	23 553 200	50 865 600	48 930 800	34 629 100	14 613 700	16 355 000	317 761 500
Coton	41 601 900	51 809 000	39 079 000	40 736 300	46 665 500	59 168 200	63 395 100	62 802 100	65 549 200	72 249 800	543 656 100
Sucre	53 495 600	54 564 900	67 119 900	31 236 500	43 876 900	62 721 500	71 379 900	69 701 900	33 250 300	8 358 100	486 705 500
Autres denrées coloniales *	15 370 500	17 564 600	11 550 500	12 281 200	9 607 100	14 405 100	8 306 000	10 039 500	9 296 500	3 081 100	111 502 100
Indigo	13 914 400	17 145 100	9 940 500	13 521 900	23 071 300	15 681 900	27 521 500	22 672 500	9 168 400	4 581 500	157 219 000
Bois et drogues p^r teinture	18 410 300	15 282 000	15 435 100	15 627 400	18 237 800	14 830 800	15 367 900	14 632 200	10 172 900	5 740 700	143 737 100
	181 829 100	197 712 200	178 418 800	126 540 600	165 011 800	217 673 100	234 901 200	205 477 300	142 051 000	110 366 200	1 759 981 300

* telles que : Poivre, cannelle, girofle, muscade, épiceries diverses, cacao, thé, liqueurs et sirops.

occupe, l'état de guerre fait que le commerce français est bloqué, paralysé mais cette paralysie n'est pas encore devenue un système, et nous nous trouvons sous un régime bâtard où il est infiniment difficile, sinon impossible, de relever une direction générale.

Ce que nous notons, ce sont des efforts nombreux, variés, émanant du monde du commerce pour organiser la vie commerciale; ce que nous sentons, c'est l'appui donné par le gouvernement à la bourgeoisie commerçante, aux capitalistes négociants pour instaurer un régime commercial et industriel selon des principes conservateurs. Quant aux chiffres, nous pouvons donner les suivants qui, d'une façon générale, indiquent l'ensemble des échanges commerciaux de 1802 à 1808[1] :

En 1802.	790 millions	dont	325 millions	d'exportation.
1803.	777	—	347	—
1804.	821	—	380	—
1805.	867	—	375	—
1806.	933	—	456	—
1807.	769	—	376	—

Voici maintenant le « relevé des valeurs importées de l'an VIII à 1809 inclusivement des diverses denrées et marchandises ci-après désignées[2].

C'est l'état de guerre avec la Grande-Bretagne qui, avant toute autre cause, paralysait le commerce extérieur et le développement de l'industrie. Or, après la paix d'Amiens, il paraissait qu'un traité de commerce pourrait intervenir qui rétablirait la prospérité, et Andréossy eut mission de négocier dans ce sens à Londres; mais ce traité, que les Anglais désiraient profondément, ne fut pas conclu[3]. Du côté de l'An-

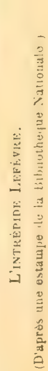
1. *Histoire générale*, Lavisse et Rambaud, IX, 412.
2. Archives nationales AF^IV, 1061. Tableau ci-contre.
3. Voir *supra* pp. 126 et *seq*.

gleterre, on attendait que la France s'ouvrît toute grande aux produits anglais; du côté de la France, un courant, très justement marqué par M. Levasseur, portait les industriels à désirer que les portes fussent fermées[1]. La politique économique comprise de la grande majorité était une politique strictement protectionniste; c'est le temps de « la frénésie des prohibitions », comme l'écrit Mollien[2]. Le Conseil général du commerce discuta les bases d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne, et de l'une de ses séances nous tirons les renseignements suivants sur la situation de l'industrie cotonnière et celle de nos mines de houille en l'an X[3] :

« Un membre de la section du commerce expose l'état des filatures de coton. Elles seront longtemps inférieures à l'Angleterre pour plusieurs raisons : négligence des ouvriers, imperfection du travail. Trois livres de coton (numéros 22, 40 et 50) filées en France coûtent au fabricant 30 fr. 3 sous; trois livres de coton meilleur venant d'Angleterre coûtent 27 fr. 6 deniers. » Le même membre s'élève contre le développement des filatures qui enlèvent des enfants à l'agriculture, seule base solide de la prospérité du commerce. Se basant sur ce fait que les cotons filés sont meilleurs en Angleterre, mais que la France est supérieure pour le tissage, il demande qu'on traite les cotons filés comme une matière première. Il dit : « La France a 100 000 ouvriers oisifs tout formés pour la fabrication des tissus. Le bas prix de la main-d'œuvre, l'intelligence des ouvriers, leur aptitude à cet ouvrage nous assurent en ce genre une supériorité décidée ». Le conseil a approuvé l'idée d'établir un droit à l'introduction des cotons anglais et la répartition de ce droit au profit des filatures. Sur la question des houilles, un membre dit : « Les houilles anglaises de toutes qualités peuvent être livrées au consommateur français sur le pied de 17 à 20 sous le quintal; celles d'Anzin coûtent à Rouen 3 fr. 3 sous; si nous repoussons la houille anglaise, nous établissons en faveur de la nôtre un monopole funeste à toutes les entreprises que cette substance alimente. Alors, le désavantage de nos manufactures dans la concurrence avec les Anglais s'accroît de ce surhaussement de prix : seul il déterminerait la balance de leur côté ! » Le ministre dit : « Le gouvernement anglais n'a rien fait pour l'exploitation des mines de houille. C'est aux efforts des particuliers dirigés avec intelligence que sont dûs les succès de cette exploitation... Ne pouvant être au pair avec eux que lorsque nos capitaux seront assez abondants pour se porter vers ce genre de spéculation, accueillons en attendant la houille anglaise et profitons des moyens que nos voisins nous donnent de nous mesurer avec eux. »

Le tarif douanier de l'an XI (28 avril 1803) repose sur le principe protectionniste, et il frappe de droits d'entrée à peu près tous les objets de com-

1. Levasseur, o. c., I, p. 465.
2. Cité par Levasseur, *id. loc.*
3. Archives nationales F12* 191, 5 prairial an X.



L'INTRÉPIDE LEFÈVRE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

merce. La guerre ayant repris, le régime des prohibitions commence. Un des premiers arrêtés fut celui du 6 brumaire an XII qui, tout en permettant l'importation des fils et toiles de coton, fixait les droits qu'ils devaient payer. Ces droits élevés, les manufacturiers ne les trouvèrent même pas suffisants : ils ne songeaient qu'à l'exclusion absolue. Chaptal qui n'était pas un protectionniste acharné, Chaptal, qui repoussait la prohibition comme anti-économique et anti-politique, écrivit à l'empereur un rapport sur les résultats de l'arrêté du 6 brumaire[1], en se basant sur les quatre premiers mois de l'exécution de l'arrêté. Il constate dans ce rapport que « l'introduction des toiles peintes, qui était précédemment très considérable, est presque nulle aujourd'hui. » Ces toiles se dénombrent ainsi : 1 330 pièces teintes en une couleur, 84 teintes en plusieurs, et cela représente un versement de 16 131 fr. 35 de droits. « Par une conséquence naturelle, nos manufactures, n'ayant plus à rivaliser sur cet objet avec l'industrie étrangère, n'ont eu recours à elle que pour les toiles de coton blanches propres à l'impression, dont l'importation s'est élevée à 262 870 pièces, qui ont acquitté 1 693 955 fr. 63 de droits. » Chaptal constate qu'il y a eu une faible introduction de cotons filés : 6 854 kilogrammes, avec 34 218 fr. 25 de droits, « ce qui prouve incontestablement que les inquiétudes des propriétaires de filatures n'étaient pas fondées ». Il n'a été introduit que 910 pièces de mousseline, qui ont acquitté 22 855 fr. 80 de droits ». Le ministre conclut en constatant qu'il y a eu peu de contrebande[2], et qu'en somme les effets de l'arrêté de brumaire sont bons. Chaptal, qui aurait voulu endiguer le mouvement belliqueux qui portait les manufacturiers à réclamer la prohibition absolue des toiles de coton, ne devait pas lui résister. Toute l'industrie textile, dont l'importance économique est si grande, se leva pour réclamer contre l'entrée des cotons filés, même avec des droits considérables, devançant ainsi les vœux de Napoléon, qui ne songeait qu'à dresser des barrières infranchissables — ou qu'il pensait telles — entre la Grande-Bretagne et la France.

Nous avons des témoignages intéressants de la campagne qui aboutit au décret du 22 février 1806 prohibant les toiles de coton et établissant un droit de 60 francs par quintal sur les cotons en laine. Nous donnons ici quelques preuves de cette campagne protectionniste à outrance. Un mémoire du 19 frimaire an XIII[3] expose : « Dans l'état actuel, les filatures et tisseranderies, premières branches de l'industrie du coton, sont paralysées par l'introduction des cotons filés, des calicots et autres tissus anglais e 70 à 80 millions passent annuellement de France en Angleterre pour payer les toiles de la Compagnie des Indes et pour solder ainsi au prix de notre industrie

1. Archives nationales AF IV 1060.

2. Chaptal avait très bien vu que la prohibition absolue ne pouvait qu'encourager la contrebande. Voir son *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*.

3. Archives nationales, F12 533. Mémoire de Liancourt.

nationale un genre de marchandises dont l'Angleterre prohibe la vente dans son intérieur parce qu'elle la reconnaît nuisible à l'intérêt de ses habitants. » Sur la réclamation des fileurs et fabricants de toiles, on a doublé les droits à l'entrée des toiles étrangères. Mais alors des fabricants de toiles peintes, qui employaient des toiles étrangères, ont réclamé « et menacent la France d'être privée de toiles peintes si le tarif de la douane n'est pas rétabli au taux où il était avant le 1er jour complémentaire de l'an XIII... La réponse des manufacturiers du département du Rhône au mémoire des fabricants de toiles peintes du département du Haut-Rhin... a victorieusement repoussé les réclamations. » Le système a consisté à prouver que, depuis le doublement des droits, les tissus de l'Inde n'ont pas augmenté de prix, qu'ils ont baissé au contraire de 10 à 15 % en Angleterre et en Suissse, qu'il y a encore un stock de plus de 1 600 000 pièces à écouler, et que, par conséquent, une baisse doit encore se produire sur ces tissus. Les fabricants de toiles peintes ne sont donc pas en droit de se plaindre. Par contre, les fileurs et tisseurs sont gravement lésés si on laisse envahir le marché par des toiles étrangères de prix inférieur. Il n'y a plus de débouchés aux produits de la filature et « le défaut de vente des fils et toiles de coton français, en opérant la ruine des deux branches de l'industrie du coton, qui emploient le plus de bras, opère la ruine de plus de 50 000 familles indigentes, celle de tous les entrepreneurs qui les occupent. » L'auteur du mémoire rappelle que déjà l'emploi des toiles d'origine anglaise dans les indiennneries du département du Haut-Rhin avait détruit, dans le seul territoire de Mulhouse, plus de 3000 métiers qui y tissaient en 1786 et il s'efforce de prouver que l'industrie française peut fournir en très peu de temps au-delà des 800 000 pièces que les fabricants de toiles peintes impriment annuellement et qu'en tous cas les entrepreneurs d'indiennes ont acheté en juillet, en Angleterre, de quoi fournir à une année. La conclusion est qu'il faut prohiber absolument les toiles et fils anglais, et ce en toute confiance puisque : « 1° l'expérience a démontré qu'elle est le moyen par lequel les fabrications de velours, bazins, toiles peintes, etc., ont obtenu en France leur rapide perfectionnement ; 2° puisqu'elle ne compromet en aucun point l'existence et les profits légaux de ceux mêmes qui réclament contre son établissement ; 3° puisqu'elle concentrera parmi nous les nombreux millions dont nous nous rendons volontairement tributaires pour l'avantage de nos ennemis et que la circulation dans l'empire de ces millions aujourd'hui perdus pour nous augmentera nos moyens de travail ; 4° parce que l'Angleterre, notre aînée en industrie, n'est parvenue que par cette mesure au degré étonnant où elle est de prospérité dans son commerce et dans son industrie, vraiment disproportionné avec l'étendue de son territoire et que, pour le dire encore une fois, elle prohibe chez elle, pour l'avantage de son industrie nationale, les toiles dont nous nous empressons de nous fournir dans ses magasins quoiqu'elles soient de

fruit du travail de ses colonies, que le transport en soit un des éléments de son commerce et de sa navigation, et qu'elles soient achetées avec l'argent envoyé d'Angleterre par une compagnie puissante qu'elle a créée, qu'elle protège et dont elle tire de grandes ressources. » Le 18 vendémiaire an XIV, les manufacturiers du Rhône envoient une adresse[1] à l'empereur et nous pouvons l'analyser comme suit. On importe en France 12 à 1 400 mille pièces de coton de 14 ou 16 aunes par an. Les 2/3 viennent des ventes annuelles (janvier-juillet) de la compagnie anglaise. Chaque vente expose 6 à 700 000 pièces. Celle de juillet dernier a été de près d'un million, d'où excès sur la consommation, baisse de 20 à 25 °/ₒ et 1/4 invendu. Résultat : rupture de l'équilibre entre les produits nationaux et les tissus étrangers, même malgré les droits augmentés. Le coton en laine à Paris coûte 3 francs la livre. La filature et le tissage coûtent au minimum 4 francs, ce qui met la livre, à Paris, à 7 francs. « La même livre prise à Londres nous coûte 40 sous. En effet, la pièce de toile dite de Salempouris, sur 14 aunes, soit 6 livres, coûte 9 à 10 shillings (11 à 12 francs), avec les frais de voiture jusqu'à Paris et le nouveau droit (ensemble 12 francs par pièce), la pièce nous revient à 24 francs, c'est-à-dire que le coton que nous payons 3 francs en laine nous coûte tissu 4 francs, fourni par le commerce anglais. 14 000 pièces de toile de 10 à 16 aunes viennent d'arriver de l'Inde en Angleterre (les droits pour ce convoi ont rapporté 6 millions sterlings à l'Angleterre), il reste de la dernière vente 200 000 pièces, dont le marché de janvier sera de 1 600 000 pièces. Il en résultera une baisse considérable et « en mars prochain, la livre de coton tissu ne coûtera pas aux Parisiens plus que la livre de coton en laine. » Conclusion : les fabriques seront ruinées, 200 000 ouvriers se trouveront sans travail, s'il n'y a pas prohibition absolue.

Cette adresse est accompagnée d'une lettre[2] dont l'auteur certifie l'exactitude des calculs avancés et ajoute que « la marchandise à Londres vient encore de baisser de 15 °/ₒ, soit par l'effet du décret, soit par l'arrivée de leur convoi fameux et que l'on annonce pour la vente prochaine une surbaisse considérable. » Le signataire poursuit un examen très sérieux de la situation et nous donne des détails qui méritent d'être retenus : « Depuis la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire, écrit-il, j'ai parcouru les fabriques de Belgique, Picardie et Normandie. Je ne puis vous donner une idée de leur détresse. La cotonnade de Rouen baisse journellement, soit par le peu de débouchés, soit par la baisse des toiles de coton étrangères, et le coton en laine augmente chaque marché ; si on pouvait fabriquer des toiles de coton, alors les ouvriers se diviseraient les genres d'industrie et ils pourraient vivre, mais que faire contre des tissus à 4 francs la livre, alors que le coton en laine vaut 3 francs à 3 fr. 10? Ce que l'on peut ajouter, c'est que, si la pénurie d'argent se fait

1. Archives nationales, F[12] 533.
2. Archives nationales, *id. loc.* lettre de Rubichon, négociant à Lyon, 20 vendémiaire an XIV.

sentir, on le doit à l'Angleterre. Depuis deux mois elle enlève toutes les piastres de Paris et des départements et les paye par les 20 millions d'engagements de nos maisons françaises, de la vente d'août dernier: qui sont à échéance. La compagnie anglaise fait partir en mars et septembre ses vaisseaux pour les grandes Indes et, un mois avant ces deux époques, elle fait enlever toutes les piastres du continent ; vous voyez que cette cause, ajoutée à tant d'autres, nous fait une guerre d'argent qui paralyse le commerce et la fabrique. Si l'on ne prohibe pas de suite, nos commerçants retourneront à Londres en janvier prochain, y achèteront encore à 20 ou 25 °/₀ de moins que celle-ci. Leurs achats arriveront en mars et feront fermer tous nos ateliers sans restriction, en même temps que nous enverrons 20 millions d'écus en piastres pour la compagnie anglaise... » Parmi les adresses qui vinrent appuyer celle envoyée par les manufacturiers du Rhône, nous relevons celle des fileurs et fabricants de toiles de Saint-Quentin.[1]

Nous pouvons en extraire un certain nombre de renseignements locaux « La loi du 1er complémentaire dernier[2] avait donné au tissage des toiles de coton pour l'impression dans l'arrondissement de Saint-Quentin un mouvement dont on devait attendre les résultats les plus avantageux et déjà ce mouvement est arrêté ; déjà les ordres des manufacturiers d'indiennes sont suspendus depuis qu'ils ont connaissance de l'arrivée en Angleterre de l'énorme quantité de toiles qui va infailliblement en faire tomber les prix hors de toute proportion... Si la branche des toiles pour l'impression des percales, des mousselines nous est ravie, branche sans laquelle il nous est impossible d'occuper le tiers de nos ouvriers, et qui nous est d'autant plus précieuse que la diminution de la fabrication des linons et gaze en met chaque jour un plus grand nombre dans la nécessité de chercher dans le tissage des cotons une nouvelle subsistance... Nous pouvons appliquer aux différents tissus en coton 11 000 métiers qui, dans l'espace d'un an, livreront 33 000 pièces dont la fabrication laissera en main-d'œuvre, dans notre arrondissement, une somme de 14 190 000 francs que la France, jusqu'à présent a payée à l'Angleterre. »

Cette adresse est appuyée d'un tableau ainsi établi :

Saint-Quentin, en 1789, était le centre d'une fabrication qui, sur un rayon de 12 lieues, employait, pour les tissus de fil de lin.	15 000 métiers.
En 1805 cette même fabrique n'en emploie plus que	4 000 —
Il reste donc à destiner au tissage	11 000 métiers.

1. Archives nationales, AF[12] 533.
2. Il s'agit toujours de la loi qui a doublé les droits d'entrée.

APPLICATION DE CES 11 000 MÉTIERS

4 500	employés en 1805 au tissage de coton, lesquels, à 30 pièces par an, ont produit 135 000 pièces à 55 francs.	7 425 000 francs.
6 500	inoccupés produiraient 195 000 pièces à 55 francs.	10 725 000 —
11 000	métiers produiraient 33 000 pièces	18 150 000 —
	Valeur du coton en laine, 2 kilogrammes par pièce à 6 francs.	3 960 000 —
	Reste en faveur de la balance du commerce de France.	14 190 000 francs.

Toujours, pendant la même campagne, pour obtenir la prohibition absolue des toiles de coton fut dressé par Tiberghien sur l'ordre même de Napoléon, un tableau détaillé des fileurs et tisseurs de coton pour vingt-quatre départements[1]. Ce tableau est adjoint à deux autres pièces[2], l'une est une demande de prohibition émanant des fileurs et fabricants de l'Eure et de la Seine-Inférieure, l'autre est une lettre de Tiberghien au secrétaire d'Etat, Maret, pour faire remise de son travail. Nous en extrayons le résumé général :

FILATURE				TISSAGE	
Métiers de filature	Quantité de broches	Produit par année de 300 jours	Capitaux employés par les fileurs pour monter leurs établissements.	Métiers de tissage	Produit à 55 pièces par an
7 478	863 374	12 123 000	36 259 180	28 674	1 575 870
Ouvriers pour la filature : 28 644		Ouvriers pour le tissage : 31 167		Total : 59 811	

Le tableau est suivi des quelques « observations » suivantes : « En consultant la correspondance déposée au ministère de l'Intérieur, on se convaincra que le tableau ci-joint ne présente que les deux-tiers de ce que pourraient produire les fileurs qui y sont nommés puisque tous ont des machines en construction ou hors d'activité et que la majeure partie ne faisaient que commencer leur établissement lorsque la quantité de marchandise étrangère introduite en France est venue arrêter la vente des objets de leurs manufactures. Il existe aussi un nombre considérable de métiers de tissage dans le département du Rhône dont la chambre de Commerce de Tarare n'a

1. Seine, Seine-Inférieure, Eure, Nord, Aisne, Seine-et-Oise, Oise, Loiret, Escaut, Dyle, Yonne, Jemmapes, Orne, Meurthe, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Calvados, Bas-Rhin, Lozère, Ourthe, Eure-et-Loir, Pas-de-Calais, Somme.

2. Archives nationales, AF [illegible] 1318, [illegible] décembre 1805.

pas fait mention lorsqu'elle a évalué à 2 000 le nombre de ses métiers. Comme les métiers déclarés par Tarare sont tous occupés à faire des mousselines, on ne les a pas compris dans le tableau qui ne renferme que le nombre de ceux faisant dès à présent de la toile de coton ou qui sont prêts à en faire si on pouvait en espérer la vente. Dans l'évaluation des capitaux, on n'a rien compté pour les métiers de tissage, parce qu'ils n'ont pas été construits exclusivement pour le tissage du coton. Néanmoins ils représentent toujours un capital de 3 à 4 millions. » Nous avons dit déjà que le décret du 22 février 1806 établit la prohibition des toiles de coton. L'empereur donnait ainsi satisfaction aux manufacturiers et poursuivait ses desseins. Quant au droit considérable à payer sur l'entrée des cotons en laine, c'était plus purement une mesure personnelle à Napoléon, mesure néfaste, car c'est la matière première qu'il frappait, contrairement à ce principe excellent de Chaptal : « qu'il devait être libre au fabricant de s'approvisionner où il voulait de toutes les matières premières de son industrie. » Quoi qu'il en soit, les fileurs adressèrent leurs remerciements à l'empereur[1] et leur lettre est précédée d'une note ainsi conçue :

Il est entré en France, en l'an XI. .	18 000 000 pesant de coton	
— — — XII .	20 000 000	—
— — — XIII .	22 000 000	—
Total.	60 000 000	—

A déduire 480 000 achetés par les Anglais à Nantes et à Bordeaux depuis l'arrêté du 18 brumaire, il resterait 59 420 000. A déduire encore 10 °/o de déchet, il reste net pour le tissage 53 500 000.

Emploi de ce coton. — La bonneterie a donné au coton une valeur depuis 8 fr. jusqu'à 100 fr. la livre; le velours de coton une valeur de 7 fr. à 25 fr.; les siamoises, déduction faite du fil de chanvre ou de lin, le coton ne servant dans cet article que pour la trame, porte la valeur du coton à 6 fr. la livre; le nankin de Rouen à 15 fr.; la rouennerie de 8 à 40 fr.; le nankin de Roubaix de 7 à 12 fr.; les basins de 10 à 30 fr.; les piqués de 12 à 60 fr.; les calicots et toiles à impression de 6 à 18 fr.; les mousselines de 12 à 200 fr. On peut estimer tous les cotons qui se sont employés depuis trois ans à 12 fr. la livre, fabriqués, évaluation très modique, attendu qu'une partie de ces cotons a reçu des teintures.

Ainsi : 53 500 000 de matière à 2 fr. ont coûté	133 750 000 fr.
Et la même quantité fabriquée à 12 fr. la livre a produit.	642 000 000 fr.
Bénéfice en faveur de la France	508 250 000 fr.

1. Archives nationales AF IV 1060. 28 février 1806.

Le 22 mai 1807, le ministre Champagny écrivait à Napoléon un rapport[1] pour lui signaler les effets du décret du 22 février 1806 : L'importation des toiles de coton en France était de 70 à 80 millions de francs. Elle a cessé. Celle des fils s'est réduite de plus de moitié. C'était tout bénéfice pour l'Angleterre. En février 1806, il y avait en France l'approvisionnement d'une année au moins en tissu de coton étranger. Tout cela s'est écoulé et pendant ce temps des métiers se sont montés. Ce n'est qu'en octobre ou novembre que les effets du décret ont commencé à se faire sentir. Alors l'activité dans la Seine-Inférieure, le Nord, l'Aisne, la Somme, le Haut et le Bas-Rhin, l'Escaut, la Dyle, le Yard, etc.; a repris. Rouen, Saint-Quentin, Mulhouse sont les villes où le travail a surtout été repris pour le plus grand bien d'ouvriers sans emploi. Percalines et calicots sont livrés aux mêmes prix et qualité que ceux qui venaient du dehors. Les toiles étrangères qui restaient à épuiser n'ont pas haussé.

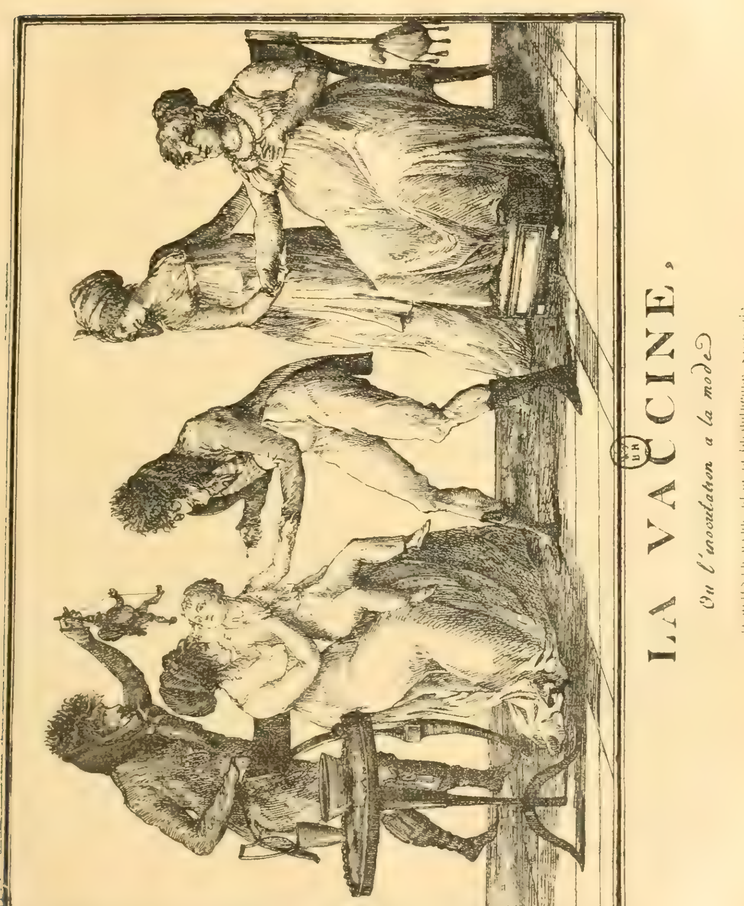
Saint-Quentin rivalise avec Tarare pour les mousselines. Comme un million de pièces de toile exigent 3 millions de kilogrammes de fils, une heureuse répercussion s'est faite sur les filatures qui livrent leurs fils au fur et à mesure de leur fabrication. Le préfet de la Seine-Inférieure constate que la moitié de ses administrés formant la population manufacturière de son département s'est remise au travail...

La situation des manufactures n'était pourtant pas brillante à la fin de la période que nous étudions. Le 13 mars 1807[2], Champagny accusait à l'empereur réception d'une lettre du 4 janvier où Napoléon marquait sa volonté de mettre chaque mois 300 000 francs à la disposition du ministre de l'Intérieur pour donner du travail aux manufacturiers, et de consacrer trois millions de revenus de la couronne à l'ameublement des palais de Compiègne et de Versailles.

Champagny aurait voulu entreprendre de suite des travaux sans attendre que l'empereur ait statué sur les résultats du conseil réuni pour statuer sur ce qu'il convenait de faire avec les 300 000 francs mensuels; mais l'archichancelier s'y était opposé. Le ministre attend donc des ordres, et il dit : « J'ose les solliciter avec quelques instances. Les ouvriers de Lyon sont dans la misère ». Les Américains, qui avaient fait quatre millions de commandes pour profiter de la bassesse des prix, ont reçu livraison et ne demandent plus rien. La manufacture de cristaux du Mont-Cenis[3] est sur le point de crouler et Champagny lui a versé 20 000 francs à titre de secours. Le ministre de l'Intérieur, apprenant qu'un traité de commerce allait être conclu entre la Bavière et l'Italie, demande qu'auparavant il en soit passé un entre la France et l'Italie. Il joint à sa lettre un *projet de commandes pour l'ameu-*

1. Archives nationales AF IV 1060.
2. Archives nationales. AF IV, 1060.
3. Le Creusot.

blement des palais impériaux, projet proposé par MM. Fontaine et Dumasis, où nous voyons figurer des commandes aux manufactures de Lyon pour 1 800 000 francs (réductibles selon Champagny à 1 400 000); à la manufacture



LA VACCINE, Ou l'inoculation a la mode

de cristaux du Mont-Cenis pour 60 000 (réductibles à 50 000); aux fabriques de serrurerie pour 300 000 francs (réductibles à 200 000).

Ces mesures étaient des mesures spéciales; les décrets du 27 mars et du 11 mai 1807, établissant des prêts sur gage aux manufacturiers, sont des mesures générales qui montrent l'état lamentable de l'industrie et la situation

du crédit. Autour de l'empereur, on s'était montré hostile à l'institution de ces prêts, car il semblait précisément qu'ils fissent trop voir les conséquences ruineuses de la guerre. C'est à ce sujet que Napoléon écrit à Cambacérès, le 5 avril 1807[1] : « J'ai pris, il y a quinze jours, un décret pour prêter aux fabricants sur nantissement[2]. Toutes ces prétendues délicatesses que l'on met en avant sont des bêtises et des sophismes. A quel cri d'alarme cela donnerait-il lieu qu'un fabricant dise : « Je suis riche, j'ai pour un million de « marchandises; je ne puis les vendre, et je n'ai pas un sou. Le gouverne- « ment me prête 100 000 écus : je lui donne pour sûreté 100 000 écus de mar- « chandises. Au lieu d'être un objet de discrédit, cela est au contraire, un moyen de crédit. » Le premier prêt fut consenti à Dufougerais « propriétaire de la manufacture de cristaux de Sa Majesté l'Impératrice ». C'est de la manufacture du Mont-Cenis qu'il s'agit. Nous voyons sur l'état[3] de proposition que Dufougerais fabriquait ordinairement pour 450 000 ou 500 000 francs par an, dont 160 000 francs d'exportations. Il avait, en 1807, pour 350 000 francs de marchandises invendues à Paris ; il en avait pour 150 000 francs au Creusot et il employait 300 ouvriers au lieu de 400. Parmi les industriels à qui des prêts furent encore consentis, nous voyons[4] Perrier, constructeur de machines à Chaillot qui, au lieu de 250 ou 300 ouvriers, en occupe 52; Dilh, propriétaire d'une manufacture de porcelaine à Paris, qui a 40 ouvriers au lieu de 200 ou 250. Girard, fabricant de lampes à Paris, qui garde 30 ouvriers; Thomire, fabricant de meubles et de bronzes à Paris, qui, de 800 ouvriers, est tombé à 211.

La Banque de France, créée au lendemain du coup d'Etat de brumaire par des banquiers de Paris, avait pour but primitif d'aider au développement du commerce et de l'industrie. Le capital de la Banque, tel qu'il fut fixé le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), était de 30 millions et divisé en actions de 1 000 francs. Bonaparte, voyant grandir le crédit de la Banque, résolut de rendre plus étroits les rapports qui l'unissaient au Trésor, et c'est ainsi que, le 24 germinal an XI, puis le 22 avril 1806, il fit porter le capital à 45 puis à 90 millions, donna à la Banque le privilège des billets payables au porteur et à vue, et l'incorpora pour ainsi dire à l'Etat, se réservant la nomination d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs[5]. Bien entendu, de cette façon, la Banque de France ne restait pas seulement un instrument pour favoriser

1. *Correspondance de Napoléon* t. XV, p. 34.

2. La Caisse d'amortissement dut consacrer 6 millions à ces prêts consentis à 2 0/0 d'intérêt.

3. Archives nationales AFiv 1060, 22 avril 1807.

4. Archives nationales AFiv 1060, 10 juin 1807.

5. Voir Stourm, *Les Finances du Consulat*. La loi du 28 ventôse an IX rétablit les agents de change et leur donne le monopole de leurs fonctions, qui consistaient alors très essentiellement à servir d'intermédiaires dans les opérations sur capitaux. Nommés par le chef de l'Etat, ils devaient prêter serment, déposer un cautionnement et constituer un syndicat.

le développement du commerce et de l'industrie, elle devait surtout fournir de l'argent pour appuyer les armées et aider aux luttes contre l'étranger. Et, puisque nous venons de noter rapidement la création de la Banque de France, ajoutons que c'est une loi de l'an XI (17 germinal) qui a institué en France l'unité monétaire basée sur le métal argent, et organisée de telle sorte que la valeur du métal est égale à sa valeur fictive.

Quand parurent les premières monnaies à l'effigie de Bonaparte, il y eut dans les partis de réaction un mouvement assez curieux. Les royalistes, en effet, qui croyaient encore à la possibilité du retour des Bourbons, envisagèrent comme une prise de possession définitive du consul le fait qu'il mettait en circulation des pièces où il était représenté. « Le projet de loi sur la nouvelle monnaie, est-il dit dans un rapport[1], a fait une petite révolution dans plusieurs salons qui s'étaient apaisés depuis quelques temps. Comme un petit nombre d'incorrigibles rèvent toujours que le gouvernement actuel n'est qu'un provisoire, ils trouvent que l'article de la monnaie passe les bornes : *c'est fini*, *cela ne peut plus tenir*, *c'en est trop*, telles sont les formules en usage à ce sujet... » Et un autre rapport nous raconte[2] : « On parle dans le public de quelques pièces de cinq francs qui ont paru dans la circulation avec une raie au col ; plusieurs ajoutent même que cette raie ou collier est telle qu'elle n'a pu qu'être frappée avec la pièce... On se rappelle d'avoir vu avant la Révolution une semblable polissonnerie sur des louis d'or, où il y avait deux cornes sur la tête de Louis XVI. Ces cornes étaient en relief, et les louis avaient été fabriqués et frappés exprès. On assure que la police est sur la voie et a déjà interrogé plusieurs personnes qui avaient de ces pièces de cinq francs. »

En dehors de l'action gouvernementale traduite par des institutions, nous citerons, comme œuvre particulière destinée à accroître le domaine industriel, la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, où des hommes comme Chaptal, Berthollet, Monge, Montgolfier s'unirent, dès 1801, pour aider au développement de l'industrie et au perfectionnement des instruments de travail. M. Levasseur a consacré d'excellentes pages aux améliorations obtenues dans les différentes branches de l'industrie, par la coopération de la science, de l'art et du travail[3]. La nécessité de veiller aux transformations du machinisme à l'époque intermédiaire qui nous occupe était évidente, et nous avons des preuves que l'on s'en préoccupait. Voici, par exemple, un rapport à l'empereur, où l'on voit proposer d'accorder des pensions *aux artistes et ouvriers distingués de la ville de Lyon*[4] :

1. Archives nationales, F7 3703, 21 ventôse an XI.
2. Archives nationales, *id. loc.*, 21 floréal an XI.
3. O. c., I, p. 397, *La science et l'art dans l'industrie*.
4. Archives nationales, AF IV, 1060, germinal an XIII.

« Sire, en arrêtant ses regards sur les productions les plus distinguées de l'industrie lyonnaise, Votre Majesté l'a déjà puissamment encouragée, lui a donné un nouvel essor et assuré de nouveaux succès. Elle a daigné cependant conserver cette journée par des bienfaits multipliés. Elle a remarqué le nouveau métier du sieur Jacquart, qui supprime dans la fabrication des étoffes brochées et façonnées l'emploi de la tireuse, supprime aussi une quantité considérable de cordages et rend la fabrication beaucoup plus économique, invention ingénieuse de l'artiste mécanicien le plus habile que Lyon possède aujourd'hui dans son sein. Elle a daigné lui assurer une prime de 50 francs par chaque métier qu'il livrerait sans fabriquer. J'ai pensé justement que comme ce métier sera bientôt d'un usage général, il convenait de limiter à six années la délivrance d'une prime qui pourrait s'élever très haut si elle restait indéterminée pour sa durée. Votre Majesté a annoncé l'intention de remplacer les quatre ouvriers auxquels elle avait daigné accorder des pensions lors de son dernier passage, et qui sont morts dans l'intervalle. J'ai pris, relativement à ce choix, l'avis de la chambre de commerce. Elle m'a désigné d'abord Mme Lasalle, veuve d'un mécanicien célèbre auquel l'ancien gouvernement avait accordé une pension de 1 500 livres, dont les découvertes furent de la plus haute importance pour les fabriques lyonnaises. Elle m'a désigné ensuite les frères Richard et Gaillard, ouvriers distingués, le premier comme chineur ; le second pour la fabrication des étoffes brochées et façonnées, recommandables d'ailleurs par leur âge ou leur caractère. Enfin elle m'a entretenu du sieur Gouin père, teinturier d'un grand talent, auteur d'un très beau noir qui porte son nom, que l'étranger ne peut imiter, qui est très précieux pour nos étoffes, et dont cet artiste conserve et veut ensevelir le secret. En accordant une pension à cet artiste, il était nécessaire de s'assurer, d'une part, que son procédé serait conservé et transmis, de l'autre, qu'il ne serait point publié... »

Ce qui se faisait à Lyon se faisait partout sur le territoire, et surtout se fera pendant le régime du blocus continental, lorsqu'il apparut comme indispensable de multiplier les sources de revenus industriels et de garder jalousement les secrets des ouvriers ou artisans français. Sur les manufactures des Gobelins et de Sèvres, nous pouvons donner deux rapports[1] de l'année 1806 qui nous font connaître leur situation. Pour les Gobelins, le rapporteur — qui n'a pas signé — nous dit avoir vu au dépôt les tableaux à exécuter en tapisserie, et il ne cache pas que « la grande majorité est au-dessous du médiocre ». Ce qui l'a surtout frappé, c'est le choix des sujets. « Je crois, écrit-il, que Votre Majesté se soucie également peu des histoires de Mardochée ou de don Quichotte », et il propose que dorénavant il ne soit plus rien fait qui ne retrace les fastes du règne. Les ouvriers sont meilleurs, à son avis, que sous Louis XV, le directeur Guillaumot est excellent : « C'est donc par le bon

1. Archives nationales, AF IV [illegible].

goût et par le bon choix des sujets qu'il faut remonter cet établissement ». Il propose, en conséquence, des peintures reproduisant des anecdotes de la vie de l'empereur. Pour Sèvres, le rapporteur, après un éloge de l'administrateur Brongniart, écrit : « Si Votre Majesté visite cet établissement, elle verra qu'il y règne un goût déjà si épuré qu'on peut assurer que d'ici un an tout ce qui y sera exécuté deviendra des types pour toutes les autres manufactures, et que certaines pièces sont destinées à servir à l'avenir dans les cabinets des curieux comme des monuments d'art pour cette partie de l'industrie. Le service égyptien ordonné par Votre Majesté sera à lui seul une curiosité... Votre Majesté ne verra pas avec moins d'intérêt le goût exquis des Etrusques... Votre Majesté y trouvera exécutés dans le style étrusque quelques détails de l'histoire de sa vie. Enfin elle pourra observer que tout ce qui tient au mauvais goût du siècle passé disparaît dans les salles d'exposition et ne se renouvelle plus dans les ateliers. La dépense de cette restauration se fait avec économie et intelligence, et devient pour un certain nombre d'artistes une ressource utile sans corrompre leur goût. »

Les expositions de 1801, 1802, 1806 eurent pour objet de stimuler les industriels et de montrer les progrès accomplis. C'est celle de 1806 qui, de beaucoup, fut la plus importante, puisqu'elle compta 1 422 exposants contre 229 en 1801 et 540 en 1802. A ces diverses expositions, on vit apparaître les premières machines, ébauches encore bien rudimentaires des instruments qui devaient révolutionner le monde du travail.

« Les 1422 exposants de 1806, dit M. Levasseur, appartenaient à 104 départements dont 81 dans l'ancien territoire de la France[1] ». Il fut distribué 54 médailles d'or, 97 médailles d'argent, 80 médailles de bronze. Pendant l'Exposition, l'empereur était en Allemagne et Champagny lui écrivait le 4 octobre[2] : « Sire, je crois devoir dire un mot à Votre Majesté de l'exposition des produits de l'industrie. Elle dure depuis 9 jours et l'affluence des spectateurs qui accourent dès la pointe du jour est telle que dans l'ancien local de l'Ecole polytechnique où sont les objets les plus précieux il a fallu, pour prévenir les accidents que la foule peut occasionner, doubler les gardes et mettre des barrières. Tout le monde s'accorde à dire que les expositions précédentes étaient bien loin d'avoir excité un pareil concours. Il atteste que nos manufactures ont fait des progrès. Lord Landerdale en a été surpris. Ce qu'un gouvernement ennemi de Votre Majesté verrait avec plus de regret encore, c'est l'esprit qui anime ces bons manufacturiers, interprètes naïfs du sentiment de leurs concitoyens. Il n'y en a pas un qui ne soit venu du fond des départements pour vous offrir un hommage et qui n'ait imaginé que c'était le meilleur moyen d'obtenir le suffrage public. Il n'y a pas un por-

1 Levasseur o. c. I, p. 408.
2. Archives nationales, AF[IV] 1060

tique où on n'aperçoive ou votre portrait ou votre chiffre ou votre nom et qui ne renferme une allusion à l'éclat de votre règne, à la gloire de votre nom.... Tous attendaient, pour prix de leurs efforts et de leurs industries, de voir leurs ouvrages honorés d'un regard de Votre Majesté. Il leur en coûte tellement de renoncer à ce flatteur espoir que l'opinion se répand parmi eux que Votre Majesté qui n'a pas encore fait retentir la trompette guerrière reviendrait incessamment à Paris. Je laisse se prolonger cette exposition tant pour ménager cette opinion consolatrice que pour satisfaire la curiosité publique. Elle est telle qu'on peut dire que chaque jour un dixième de la population de Paris se met en mouvement pour aller voir l'exposition. Il faut huit jours pour en faire un examen attentif et détaillé.... »

Le même ministre écrit le 19 octobre[1] : « Sire, l'exposition des produits de l'industrie finit aujourd'hui, elle a duré près d'un mois. Pour la quantité d'objets exposés elle a été décuple des expositions précédentes.... J'ai distribué aujourd'hui les médailles adjugées par le jury[2].... Le nombre des prix et des mentions honorables obtenus dans ce jour se monte à près de 300.... Ce nombre n'est pas un dizième de ceux qui avaient concouru. C'est surtout des départements que le concours a été le plus considérable. On a remarqué celui de la Roër comme possédant une industrie très précieuse, car il n'y a pas eu un genre de concours dans lequel ses fabricants ne soient entrés en lice. C'est dans les machines à filer le coton que notre industrie paraît avoir fait le plus de progrès ainsi que dans les tissus de cette matière. C'est dans la fabrique des aciers, des fils de fer et des aiguilles que ses progrès, presque inattendus, ont le plus étonné. Les casimirs, les tulles, les satins, les cuirs et maroquins, les cardes et les aluns ont aussi obtenu une amélioration sensible. Celle qui l'a été le plus, mais qui est le produit d'une industrie agricole, est celle des laines mérinos que bientôt on pourra compter parmi les produits ordinaires de notre agriculture. La bijouterie a soutenu sa supériorité ordinaire ; la quincaillerie s'est améliorée.... »

Nous avons à plusieurs reprises traité de matières connexes à l'agriculture. Quelques autres indications sont cependant nécessaires. Les terrains de culture ont augmenté dans notre période, surtout à la fin, pour trois raisons principales : le défrichement des biens communaux[3], la destruction du gibier, les conquêtes[4]. Chaptal, dans le premier volume de son ouvrage *De l'Industrie française*, donne des chiffres que reproduit M. Levasseur[5], mais ces chiffres qui naturellement débordent notre sujet, indiquent des moyennes très approximatives et c'est à notre ami Turot que doit incomber la tâche de les commenter dans l'exposé général de la situation agricole en 1815. Nous

1. Archives nationales AF IV [illegible].
2. Présidé par Monge.
3. La [illegible] an 1793 sur le partage des biens communaux fut abrogée le 9 ventôse an XII.
4. Archives nationales F [illegible] *M[illegible] situation des cultures [illegible]* an XII et XIII.
5. O. C. I. p. [illegible] et sqq.

nous bornerons, quant à nous, à signaler les deux lois du 9 floréal et du 14 floréal an XI, empêchant le déboisement sur le territoire de la République et réglementant le curage des canaux et rivières[1].

§ 2. Le mouvement scientifique.

Dans une de ses lumineuses conférences, Renan traitant des études scientifiques, disait « que ces études, en apparences réservées à un petit nombre, sont des mères fécondes de découvertes dont tous profitent, que le peuple a le plus grand intérêt à ce qu'il y ait des savants qui travaillent à agrandir le cercle des connaissances humaines, que les plus belles inventions sortent de travaux déjà obscurs et solitaires. » Et plus loin il disait encore : « La science est une cascade dont la source est dans les glaciers des montagnes, au milieu des neiges, dans une atmosphère où très peu de personnes peuvent vivre. De là, elle descend en mille ruisseaux, elle arrive à la portée de tous.... Un monde sans science c'est l'esclavage, c'est l'homme tournant la meule, assujetti à la matière, assimilé à la bête de somme. Le monde amélioré par la science sera le royaume de l'esprit, le règne des hommes libres[2]. »

De telles paroles devaient être rapportées ici, car, à l'aube du XIXe siècle, une forte poussée scientifique s'offre aux yeux de l'historien, poussée qui détermine, d'une part, un prodigieux élan de l'esprit vers l'affranchissement et, d'autre part, met à la disposition du travail des armes nouvelles et puissantes capables, en réduisant l'effort, de centupler la production. Si Laplace continue et complète Newton, travaillant ainsi au triomphe de la raison sur l'obscurantisme et l'ignorance, les Berthollet et les Chaptal donnent à l'industrie les acides nitrique, chlorhydrique et sulfurique, Vauquelin découvre le chrome, Thénard prépare le blanc de céruse, Edouard Adam perfectionne les alambics...

Laplace, se basant simplement sur la loi de l'attraction, établit mécaniquement le système du monde et rend désormais inutile et antiscientifique toute intervention d'une puissance extra-scientifique quelconque à un moment quelconque. L'*Exposition du système du Monde et la mécanique céleste* marquent des époques glorieuses dans l'histoire de l'esprit humain. « Au bout de cent ans, nous ne possèdons pas encore le recul nécessaire pour apprécier la véritable importance des additions faites au monument élevé par Laplace[3] (1749-1827). » Les opinions plus que flottantes de Laplace, son attitude plate à l'égard du pouvoir, son égal dévouement à la République, à l'empire et à la royauté ne doivent pas nous faire oublier que sa pensée librement et scientifiquement affirmée demeure une des hautes manifestations de l'esprit humain.

1. Les grands travaux publics sont surtout l'œuvre de la seconde période de l'Empire et y trouveront place.

2. Renan. Mélanges religieux et historiques : *Les Services que la Science rend au peuple.*

3. Tannery. *Histoire générale*, de Lavisse et Rambaud, t. IX, p. 366.

A côté de Laplace, et se reliant à lui par les mathématiques qu'il cultiva aussi sans y exceller, prennent place Lagrange, Monge, Carnot, dont la *Géométrie de position* est de 1803 et les *Essais sur les transversales* de 1806. Ces hommes ont mis, à l'aube du XIX[e] siècle, des assises très fortes, et il est étrange de voir un Michelet[1] embrasser d'un vaste regard ces cent années et n'y rien découvrir de vraiment solide. Comparant le XVIII[e] siècle à celui qui vient de finir, il vante le premier, qui est « vif, franc-marcheur, a le jarret solide », tandis que le XIX[e] est lourd et regarde vers la fatalité. Michelet n'a pas voulu comprendre que c'est par les données positives, mises au jour par la science pendant la tourmente impérialiste où sombrait la liberté, que l'esprit libre devait se sauver, reprendre la pleine possession de soi-même et travailler à l'édification d'un état social non pas entraîné vers la fatalité, mais tout au contraire redressé vers le plus noble idéal de justice et de vérité. L'œuvre politique d'un Bonaparte, son œuvre militaire, tout l'exécrable produit de sa folie ambitieuse déchaînée à travers le monde, la terreur blanche et le régime du prêtre-roi, la dictature, le coup d'État, les menées de réaction, les guerres honteuses, les vilenies et les turpitudes qui marquent l'histoire de la domination bourgeoise, tout cela passe, mais la pensée scientifique demeure et c'est par elle et sur elle que nous saurons édifier. Michelet, qui se hâtait parfois de condamner le socialisme se hâtait aussi de condamner irrémédiablement le règne des machines qui « attire et dévore les races, dépeuple les campagnes », et comme Renan a raison contre lui lorsqu'il dit simplement : « Songez qu'il n'y a que cent ans à peine que l'on applique sérieusement la science aux besoins de la vie. Que les machines et les inventions nouvelles soient parfois une cause momentanée de trouble et de gêne pour l'ouvrier, c'est ce qui arrive, malheureusement, car les transformations sociales se font lentement, ou du moins ne vont pas du même pas que les inventions : l'équilibre met du temps à se rétablir. Mais je n'ai aucun doute sur l'avenir. Je suis convaincu que les progrès de la mécanique, de la chimie, seront la rédemption de l'ouvrier ; que le travail matériel de l'humanité ira toujours en diminuant et en devenant moins pénible, que, de la sorte, l'humanité deviendra plus libre de vaquer à une vie heureuse, morale, intellectuelle[2] ». Est-ce vraiment un siècle condamné à la stérilité irrémédiable, à la chute vers la *fatalité* que celui qui, dès ses premières années, donne Lamarck[3] (1744-1829), le précurseur, le fondateur de l'évolutionnisme qui a enfin déchiré pour l'homme le rideau qui cachait ses origines, comme Laplace lui avait dévoilé le mécanisme du monde ; Cuvier[4] (1769-1832), Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844). Dans le même temps, Gay-Lussac (1778-1850), Thénard (1777-1857)

1. Michelet. *Histoire du dix-neuvième siècle*, t. III. Préface.
2. Renan, o. c. p. [illegible]
3. *Philosophie zoologique. Histoire naturelle des animaux sans vertèbres.*
4. *Leçons d'anatomie comparée. Règne animal. Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes.*

augmentaient en physique et en chimie le domaine de la science. Toutes les branches de l'activité scientifique sont alors en pleine croissance. La méde-



cine, de son côté, a de grands noms : Bichat, qui meurt en 1802, Broussais, Pinel, Dupuytren ; en astronomie, Arago entreprend ses plus fameux travaux. Tous ces savants français étudient, correspondaient avec des savants étrangers très remarquables, tels que Volta qui, à Pavie, établissait la première pile

électrique, tel que Humboldt qui s'associait aux travaux de Gay-Lussac pour l'analyse de l'eau, tels encore que les deux chimistes anglais Dalton et Davy.

Et cette revue rapide de tant d'hommes qui ont bien mérité de l'humanité fait qu'on oublie pour un moment celui qui, malgré tout, remplit l'histoire de son temps, pour cette raison sans doute que les hommes songent toujours aux malheurs qui les ont frappés et rarement aux bienfaits qu'ils ont pu recevoir.

Paul Brousse.

*Si j'ai pu, malgré l'obstacle d'une maladie grave, mener à bien la partie de l'*Histoire socialiste *dont j'avais assumé la responsabilité, c'est grâce au concours décisif de mon ami, le citoyen* Louis Noguères. *Je suis sûr que les lecteurs attentifs et les hommes de science seront frappés de la valeur des documents inédits qu'il a mis en œuvre et de la sûreté de méthode qu'il y a appliquée. C'est à lui que je dois la certitude que cette partie de l'œuvre ne déparera pas le vaste et consciencieux effort historique qui va se poursuivre.*

Paul Brousse.

L'EMPIRE DE 1807 A 1815

CHAPITRE PREMIER

LE BLOCUS CONTINENTAL

Napoléon n'ayant pu atteindre directement la puissance de l'Angleterre, va chercher à la frapper par une formidable guerre économique.

A n'en point douter, les conséquences politiques et économiques du blocus pesèrent lourdement sur les destinées de l'épopée napoléonienne, et on ne saurait s'aventurer dans le dédale des négociations diplomatiques et des expéditions militaires, encore moins essayer de pénétrer la vie industrielle et commerciale de notre pays pendant la période de 1807 à 1814, sans se livrer tout d'abord à une étude un peu sérieuse de cette question douanière.

Depuis longtemps déjà, une lutte sans merci était engagée entre Napoléon et l'Angleterre, et une haine, aveugle comme toutes les haines, grandissait et s'exaspérait sans cesse entre ces deux formidales puissances qui, pourtant, faillirent un jour se compléter l'une par l'autre.

Car — c'est un détail curieux à noter en passant — un caprice du sort aurait pu mettre au service de la nation anglaise le génie redoutable qui devait plus tard lui porter et en recevoir de si rudes coups : il semble en effet incontestable qu'à une certaine époque de sa jeunesse, Bonaparte fit des démarches pour entrer dans la marine britannique, et un historien anglais, M. Goshen, a récemment découvert dans les archives de l'Amirauté la lettre originale, la requête adressée à cet effet par le futur empereur des Français, alors étudiant à Brienne.

On ne lui fit pas de réponse, et la dédaigneuse inattention d'un scribe obscur, chargé de la correspondance, eut ce jour-là sur l'évolution des choses humaines et sur les destinées du monde une bien curieuse et décisive influence.

Ce serait sans doute grossir démesurément ce détail historique que de voir en une blessure d'amour-propre la cause première de cette haine qui

devait entraîner Napoléon à de si funestes colères. Bien d'autres raisons devaient, hélas! contribuer à le jeter dans une politique qui, il faut bien le dire, était traditionnelle en France depuis de longues années.

La lutte entre l'Angleterre et la France avait commencé dès 1688, lors de la néfaste intervention de Louis XIV pour rétablir Jacques II sur le trône. Depuis, les épées n'avaient jamais été définitivement remises au fourreau. La Hogue, Fontenoy, Hastembeck, le traité de Paris (1763), qui nous enlève le Canada, Yorkstown, Hondschoote, Toulon, Malte furent les reprises les plus fameuses de ce duel gigantesque qui, commencé vers la fin du XVII[e] siècle, laisse encore, après des fortunes diverses, les adversaires en présence à l'aube du XIX[e].

Conclue sans désir de conciliation, sans sincérité ni d'un côté ni de l'autre, la paix d'Amiens ne pouvait avoir qu'une éphémère durée, le temps seulement de reprendre haleine pour de prochains combats. Et voilà que de nouveau la lutte reprend, d'abord sournoise, puis à visage découvert.

Dès cette époque, Napoléon, déjà grisé par tant de victoires, s'imaginait que le vol de ses aigles pourrait aisément franchir les mers, comme il avait franchi les Alpes, et le camp de Boulogne devint le théâtre où fut réglée la mise en scène d'une imminente expédition contre l'Angleterre : mise en scène pour laquelle aucun moyen ne fut négligé. Ne trouve-t-on pas au musée de Boulogne-sur-Mer un des modèles de la médaille qui devait être frappée à Londres, après la descente d'Angleterre. Elle porte d'un côté une tête laurée et, de l'autre, un Hercule étouffant un Antée entre ses bras, avec ces mots : « Descente en Angleterre »; exergue : « Frappée à Londres en 1804 ».

Tout avait été prévu, et le triomphe fut d'autant plus bruyant qu'il célébrait une victoire future. Hélas! cette victoire s'appelle Trafalgar, où s'engloutit notre flotte, et les lauriers furent pour Nelson.

Dès lors, il apparut à Napoléon que c'était une folle entreprise de prétendre anéantir directement la puissance britannique, et l'idée lui vint de la ruiner par contre-coup. Subjuguer l'Europe tout entière pour l'entraîner dans une formidable ligue contre l'Angleterre, tel fut le plan de grandiose démence qui va maintenant germer dans le cerveau impérial.

Là ne s'arrêtaient d'ailleurs pas ces rêves ambitieux et fous. Plus d'une fois, il exprima l'idée de reconstituer et d'étendre encore l'ancien empire d'Orient, de porter ses armes jusque dans les Indes et de s'y faire proclamer César. Que dis-je, César? Dieu! Et le duc de Raguse, dans ses *Mémoires*, nous laisse entrevoir un coin bien curieux de cette âme insatiable.

« J'en conviens, disait un jour l'empereur, en 1804, ma carrière est belle et j'ai fait mon chemin; mais quelle différence avec l'antiquité. Voyez Alexandre! Après avoir conquis l'Asie et s'être annoncé aux peuples comme le fils de Jupiter, tout le monde le crut ».

Et, visiblement, l'espoir d'un tel culte se mêlait de façon précise à l'expression du regret d'être encore au rang des mortels.

Même à son lit de mort, Napoléon, toujours aveugle, ne consentit jamais à convenir de sa prodigieuse erreur, et, à Sainte-Hélène, parlant du « blocus continental », il proclamait encore qu'un tel projet était le plus vaste qu'il ait jamais conçu.

Vaste, il l'était certes : nous allons voir s'il eut d'autres mérites.

Mais il convient de remarquer auparavant que du moins son originalité doit être contestée : depuis longtemps, en effet, les idées de protectionnisme à outrance étaient en circulation : les tentatives avaient été nombreuses, de sévères mesures de prohibition et les taxes douanières dirigées contre l'importation anglaise font leur apparition dans notre histoire dès le XII[e] siècle. En 1172, un décret de Henri II stipule que les draps fabriqués avec des laines anglaises seront brûlés. A dater du règne de François I[er], des luttes de tarifs se mêlent à toutes les querelles politiques entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. En 1572, René de Biragne, garde des sceaux, se montre partisan convaincu des mesures de protection. Les Etats généraux de 1614 se déclarent fort hostiles à la liberté des échanges extérieurs.

Sous Louis XIV, se développe la doctrine économique qui prend le nom de colbertisme, et qui devait un jour ou l'autre enfanter les excès du blocus continental.

Et déjà, à cette époque, on sent s'exercer sur les gouvernements la pression d'une opinion volontairement égarée ; disons-le même à sa louange, Colbert fit preuve de clairvoyance en montrant une certaine réserve dans l'application de ses théories : il éprouvait quelque défiance à l'égard des commerçants et industriels, si empressés à solliciter des mesures prohibitives.

« Tous les éclaircissements, dit-il dans une lettre adressée à M. de Saizy, que vous prendrez près des marchands seront mêlés de leurs petits intérêts particuliers qui ne tendent ni au bien général du commerce, ni à celui de l'Etat[1] ! »

Mais la pente était glissante, et on s'y laissa d'autant plus entraîner que de l'autre côté du détroit les mêmes impatients appétits se manifestaient. Lorsqu'en 1713 un projet de traité de commerce, atténuant pour les deux pays les mesures restrictives, fut présenté au Parlement anglais, commerçants et industriels organisent une vigoureuse campagne contre l'entente pacifique. Ils vont jusqu'à exploiter la crédulité populaire, à menacer de fermer les manufactures si le traité était signé.

Dès lors le mouvement ne s'arrêta plus : aux Etats généraux, les cahiers de Rouen et d'Etampes réclamaient la guerre contre l'Angleterre, plutôt qu'un

1. Voir Amé, *Les tarifs de douane*.

traité quelconque, d'avance proclamé ruineux. En 1793, la Convention nationale recommence la guerre de tarifs et un décret va jusqu'à menacer de vingt ans de fer les importateurs de produits manufacturés en Angleterre, en Ecosse, en Irlande. Le Directoire reste fidèle à cette politique, et une loi du 31 octobre 1796 reproduit à peu près les mêmes dispositions, sauf en ce qui concerne la pénalité, que le décret de la Convention.

Et cette loi est présentée comme une panacée souveraine, capable de remédier à tous les maux. Ecoutez plutôt ce passage de l'exposé des motifs:

« Voulez-vous ranimer votre commerce, relever vos manufactures, rétablir vos ateliers? Voulez-vous priver nos ennemis de leur plus grande ressource pour nous faire la guerre? Voulez-vous forcer le gouvernement britannique à traiter sincèrement de la paix? »

C'est au traité d'Amiens qu'aboutissent ces appels grandiloquents : on sait ce qu'il dura.

Napoléon ne fut donc pas l'innovateur de cette politique douanière, à laquelle toutefois il devait donner une singulière ampleur, essayant de réaliser, en semant la terreur par toute l'Europe, le plan timidement conçu par des précurseurs moins osés.

Son premier souci fut de convaincre le tsar Alexandre de la nécessité d'une alliance contre l'Angleterre; et il parvint à persuader au souverain russe que l'opiniâtreté des Anglais à maintenir leur prépondérance maritime était la cause de tous les maux du monde civilisé; que la France, ayant perdu ses colonies, sa navigation et la plus grande partie de son commerce, avait été poussée malgré elle à des agrandissements; qu'il fallait conquérir la liberté des mers sur l'Angleterre en excluant sévèrement ses vaisseaux et ses marchandises des ports de l'Europe; qu'alors ce qu'il pouvait y avoir d'onéreux dans le système continental cesserait de soi-même, et que toutes les occupations industrielles prendraient un nouvel essor, tandis que la paix générale serait garantie par l'union des deux puissances prépondérantes.

Et c'est ainsi qu'à Tilsitt fut arrêtée la ligne de conduite des deux empereurs. Napoléon n'avait toutefois pas attendu cet accord pour prendre les premières mesures, et c'est à Berlin, le 19 novembre 1806, qu'il rendit le fameux décret organisant le blocus.

Rappelons les dispositions principales de ce décret.

L'exposé en est violent et dénonce l'Angleterre comme n'observant pas le droit des gens suivi universellement par les peuples policés, et ayant une conduite digne en tous points des premiers âges de la barbarie. Le voici :

« Nous, empereur des Français, roi d'Italie, etc., considérant,

« 1° Que l'Angleterre n'admet point le droit des gens suivi universellement par tous les peuples civilisés;

« 2° Qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre, non seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs du commerce et les négociants qui voyagent pour les affaires de leur négoce

« 3° Qu'elle étend aux bâtiments et marchandises du commerce et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi;

« 4° Qu'elle étend aux villes et aux ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières le droit de blocus qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes; qu'elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent;

« Qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire;

« 5° Que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent;

« 6° Que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend complice;

« 7° Que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres;

« 8° Qu'il est du droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes :

« Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime.

« Les dispositions du présent décret seront constamment considérées comme principe fondamental de l'empire jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un et le même sur terre que sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes. »

Après de tels considérants, on n'est plus surpris de constater la rigueur des dispositions suivantes :

« 1° Tout commerce et toute correspondance avec les Iles Britanniques sont interdits;

« 2° Tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou alliées, sera fait prisonnier de guerre;

« 3° Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre seront déclarés de bonne prise;

« 4° Le commerce des marchandises anglaises est défendu et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques ou de ses colonies est déclarée de bonne prise;

« 5° Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises ou y étant allé depuis la publication du présent décret ne sera reçu dans aucun port. »

Ce décret n'était d'ailleurs que la riposte à un décret du gouvernement britannique déclarant fictivement bloqués tous les ports français depuis Brest jusqu'aux bouches de l'Elbe.

On n'allait pas s'arrêter en si beau chemin.

L'Angleterre répond, à son tour, au décret de Berlin par des ordres datés du 11 novembre 1807, qui obligent tous les bâtiments neutres à venir toucher à Londres, à Malte ou en d'autres lieux soumis à la domination anglaise pour y faire vérifier leur cargaison et acquitter des taxes énormes, équivalentes en moyenne à 25 % de la valeur.

Dans la voie de l'arbitraire, Napoléon était tout disposé à s'engager à la suite de son ennemi et le décret de Milan fut rendu le 17 décembre 1807. En voici les dispositions:

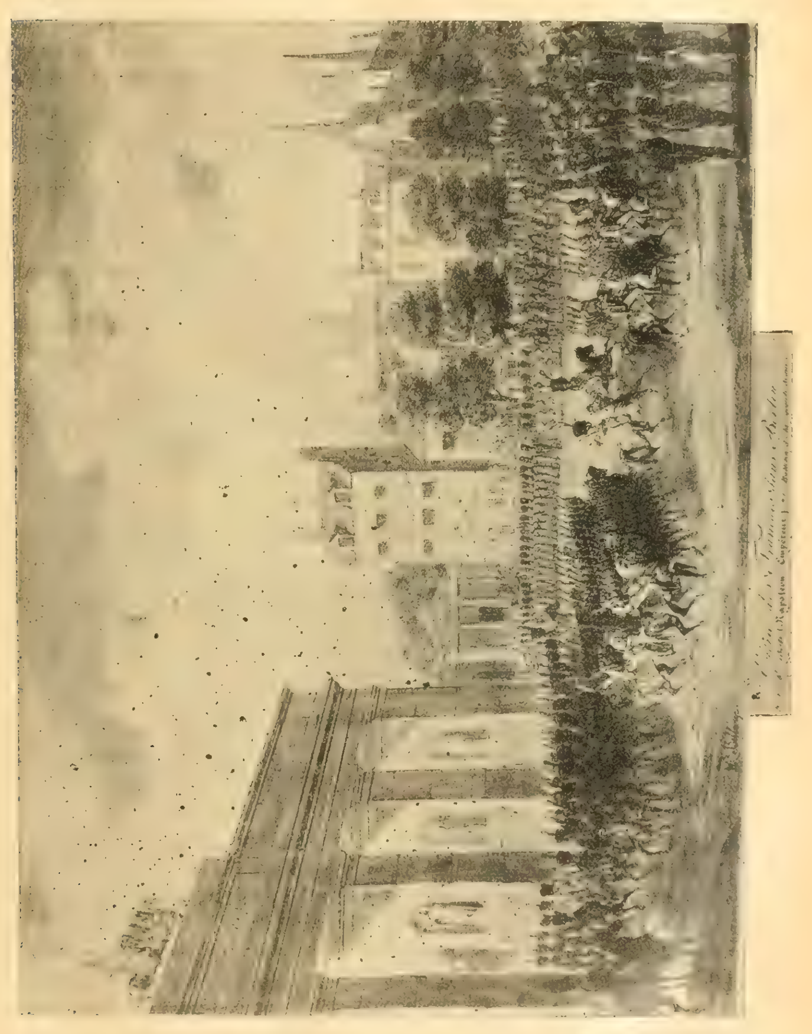
« Tout bâtiment, de quelque nature qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé un imposition quelconque au gouvernement anglais, est par cela seul déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon et est devenu propriété anglaise. Les dits bâtiments sont déclarés de bonne prise. »

Ajoutez à cela un règlement du 11 janvier 1808 qui récompense la délation en promettant le tiers du produit de la vente du navire et de la cargaison à tout homme de l'équipage ou passager qui déclarerait au chef de douane qu'un bâtiment entrant dans un port français a touché en Angleterre ou subi la visite d'un vaisseau anglais, et vous aurez une idée du régime ainsi fait au commerce international.

Que devenait le droit des neutres en pareille occurrence?

Mais, hâtons-nous de le dire, – et nous venons d'ailleurs de le constater – la première atteinte à ces droits des neutres venait de l'Angleterre, dont la

théorie sur ce point spécial fut toujours d'une inconcevable brutalité. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire un très curieux ouvrage paru à Stockholm



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

en février 1813, sous les auspices du prince royal de Suède, et qui fut répandu à profusion en Angleterre. L'auteur, un poète de quelque mérite, A. W. Schlegel, ne dissimule point sa haine contre Napoléon et prononce en

faveur de l'Angleterre un plaidoyer véhement: il n'est pas difficile de reconnaître que l'écrivain est inspiré directement par les hommes politiques anglais et que les théories émises par lui sont le reflet très exact des opinions qu'on lui suggère.

Le devoir de l'historien est assurément de s'efforcer vers une impartialité aussi complète que possible et nous aurons assez souvent l'occasion de maudire la néfaste et insatiable ambition de Napoléon, les désastreuses conséquences de son exécrable politique, pour ne pas, quand il est juste de le faire, invoquer à son profit des témoignages importants. Or, s'il est vrai, comme nous l'avons dit déjà, que le blocus continental fut le point de départ d'odieuses expéditions militaires et la cause d'une suite de guerres meurtrières qui ensanglantèrent l'Europe, il est équitable de reconnaître, par contre, que les provocations britanniques poussaient l'empereur dans cette voie et que la responsabilité des événements incombe aussi, dans une large mesure, aux belliqueuses tendances de l'Angleterre.

Nous en trouvons la preuve dans l'ouvrage de Schlegel, dont nous venons de faire mention.

D'abord, voici l'aveu que la guerre était souhaitée de l'autre côté du détroit.

« Il était facile de voir, dit Schlegel, que le danger pour l'Angleterre n'était pas dans la guerre, mais dans la paix, que Bonaparte ne considérait celle-ci que comme une trêve utile pour augmenter et exercer sa marine;.... qu'il créerait ainsi en peu d'années une force maritime capable de tenir tête à celle de l'Angleterre, et qu'alors elle se verrait menacée d'une invasion dans ses foyers. »

Et, plus loin, cet argument qui tend à démontrer la nécessité pour l'Angleterre de continuer la guerre maritime sans interruption:

« La supériorité de la marine anglaise, en nombre et en manœuvres, est telle, que leurs antagonistes croient avoir remporté un triomphe, lorsqu'une de leurs escadres s'est échappée d'un port et en a atteint heureusement une autre, en se glissant le long de la côte... En vain Bonaparte fait-il construire nombre de vaisseaux de guerre, en vain a-t-il établi une conscription maritime: aussi longtemps que les Anglais continuent la guerre sans interruption, qu'ils ne se lassent pas de bloquer tous les ports importants, ils n'ont rien à craindre; les marins français ne peuvent pas se former, faute d'expérience et ces immenses préparatifs sont comme des écoles de natation à sec. »

Quant aux procédés à employer dans cette guerre maritime, quant aux droits des neutres, dont nous parlions tout à l'heure, voici ce que Schlegel en pense et son opinion, je le répète, est incontestablement la même que celle qui inspire les ordres du Conseil britannique.

« Pour juger à fond cette question des neutres, dit Schlegel, il ne faut pas perdre de vue la nature de la guerre maritime : elle se fait principalement pour les intérêts du commerce ; elle deviendrait tout à fait illusoire, s'il n'était pas permis d'attaquer, par tous les moyens, la navigation commerciale de l'ennemi. C'est ce qui a autorisé l'usage de s'emparer de toutes les propriétés particulières des sujets ennemis, exposées sur mer, ou même de les détruire (ce qui, dans la guerre terrestre, est réprouvé comme une barbarie).

« De deux puissances belligérantes sur mer, la plus faible sera naturellement portée à favoriser les neutres qui peuvent lui rendre les services les plus importants. Les vaisseaux marchands sont-ils confisqués dans ses ports, faute d'escadres assez nombreuses pour les protéger? Les neutres deviennent ses commissionnaires: ils font le transport des marchandises entre la mère-patrie et les colonies, si on le leur demande, entre les deux pays ennemis même; et les sujets de la puissance qui a recours à eux ne perdent par cet expédient que les profits du fret, en conservant ceux du commerce.

« Ce serait donc un excellent métier que celui de neutre dans une guerre maritime, si les puissances belligérantes étaient dupes de ces prétendus droits de neutralité, au point de n'y mettre aucune restriction.

« Leurs flottes se morfondraient dans des croisières infructueuses, tout au plus elles livreraient quelque combat à l'ennemi pour l'honneur de leur pavillon: mais tous les profits de la guerre seraient pour des Etats qui n'en auraient pas voulu partager les risques.

« Il est inutile, pour éclaircir cette matière, de remonter aux principes du droit naturel, dont les décisions sont souvent vagues sans le concours du droit positif fondé sur les traités, et surtout insuffisantes pour des relations aussi compliquées que celles du commerce entre les nations civilisées. Les droits de la neutralité ne pourront donc être limités que par le conflit entre les désavantages réciproques et ceux d'une rupture. Pour les puissances belligérantes, il s'agira de savoir s'ils doivent préférer la guerre déguisée que leur font les neutres à une guerre ouverte ; pour les Etats neutres, s'il vaut mieux soumettre leur navigation à quelque gêne, ou l'exposer tout entière.»

« On accorde généralement aux belligérants maritimes le droit d'empêcher l'importation de contrebande de guerre chez l'ennemi, et celui de bloquer un ou plusieurs de ses ports, ce qui, en cas de contravention, implique la confiscation des bâtiments neutres. Il ne s'est élevé de dispute que sur le droit d'enlever des propriétés ennemies sur les vaisseaux neutres et par conséquent de les visiter, et sur le blocus des côtes »

« Pendant la guerre d'Amérique, la neutralité armée proclama le principe « que le pavillon couvre la marchandise ». *L'Angleterre ne reconnaîtra jamais ce principe*, et elle a raison de ne pas le faire : cette prétention poussée à la rigueur, non seulement mettrait les puissances belligérantes à la

discrétion des gouvernements neutres pour ce qui regarde la contrebande de guerre, mais elle pourrait servir à conduire dans des vaisseaux de transport neutres des troupes de débarquement en pleine sécurité jusque sur les côtes ennemies. Le blocus d'une côte ne diffère en rien de celui d'un port que par l'étendue de la mesure. Si on a les moyens de la prendre, pourquoi n'en aurait-on pas le droit? »

La citation paraîtra peut-être un peu longue ; mais elle était utile à faire et particulièrement édifiante : elle témoigne d'un étonnant cynisme dans l'exposé de la doctrine, seulement basée sur les droits du plus fort. Quel dédain pour les droits naturels et pour le droit des gens, quel mépris suprême pour toute autre considération que celle du désavantage ou du profit !

Et voilà comment se règlent les destinées des peuples jetés les uns sur les autres par des gouvernants dont l'intérêt est la seule règle de conduite et auxquels des scrupules de moralité apparaissent comme une duperie.

Proclamons-le toutefois, à l'honneur de la nation anglaise, il n'y avait pas unanimité dans ces tendances belliqueuses et il faut se souvenir avec reconnaissance des protestations de Fox qui, plus d'une fois, dénonça avec indignation les hypocrisies de ses compatriotes, et flétrit les appétits jamais satisfaits des marchands affamés d'or.

« Je suis certain, disait-il en 1802, que les manufactures anglaises l'emporteront quand la lutte s'établira entre elles et les manufactures françaises. Qu'on les laisse donc essayer leurs forces : mais c'est à Manchester et à Saint-Quentin que la lice est ouverte.... Une partie de notre commerce souffre : cela est possible : mais cela s'est vu à toutes les époques.... Les industries développées par la guerre doivent rentrer à la paix dans des limites plus étroites. Que faire à cela? Devons-nous verser le sang de la nation anglaise pour la cupidité de quelques marchands affamés d'or ! »

A rapprocher ces sages paroles des clairvoyants avis que nous avons trouvés plus haut dans la bouche de Colbert.

Mais la fièvre de l'or, la rapacité capitaliste ne connaissent point d'obstacles et ne se laisent point arrêter par des arguments d'ordre sentimental ; Fox ne devait pas être écouté et les excitations de Pitt avaient bien plus d'écho dans l'opinion publique, toujours très disposée à applaudir ceux qui flattent ses passions.

Ce n'est certes pas du côté de Napoléon qu'on pouvait attendre la modération, d'autant plus que, comme les industriels anglais, les manufacturiers français témoignaient d'une égale impatience. Encore un coup, nous ne sommes point suspects d'indulgence excessive pour Bonaparte, mais il

serait contraire à la vérité historique de faire peser sur lui la responsabilité des événements.

C'est un historien anglais, Seeley, qui fit la remarque suivante dont on ne saurait contester la justesse : « Napoléon fut, à un haut degré, l'œuvre des circonstances et, tandis qu'il semblait dominer son époque, il a été en réalité dominé et fourni par elle. On est, en général, porté, ajoute-t-il à exagérer l'importance de la personnalité et du libre arbitre dans les affaires d'ici-bas. La personnalité exerce sur nous une influence fascinatrice : nous percevons en quelque sorte bien plus distinctement des actes que nous pouvons attribuer à une seule individualité remarquable que des actes semblables dont la responsabilité est partagée entre plusieurs personnes dont les unes sont obscures et les autres absolument inconnues. »

C'est la même idée que nous trouvons sous la plume puissante de Tolstoï, quand, dans la *Guerre et la Paix*, il définit le rôle des prétendus grands hommes.

« Les prétendus grands hommes, s'écrie-t-il, ne sont que les étiquettes de l'histoire ; ils donnent leurs noms aux événements sans même avoir, comme les étiquettes, le moindre lien avec le fait lui-même. Aucun des actes de leur soi-disant libre arbitre n'est un acte volontaire ; il est lié *a priori* à la marche générale de l'histoire et de l'humanité et sa place y est faite à l'avance de toute éternité. »

Et Napoléon semble bien avoir eu lui-même la perception de cette sorte de fatalité historique quand, à Saint-Hélène, parlant d'un auteur qui jugeait son œuvre, il disait : « il parle de moi comme si j'étais une personne ! Je ne suis pas une personne, je suis une chose. »

Tout cela signifie qne la volonté d'un homme, si haut placé fut-il, même au-dessus des trônes, joue un rôle bien effacé en comparaison des mille ressorts divers qui impriment sa direction à l'évolution des choses.

Et, pour en revenir au blocus continental, cela veut dire qu'on commettrait une lourde erreur en attribuant à la seule volonté impériale un régime douanier auquel devait fatalement aboutir la marche des phénomènes économiques.

Nous avons dit tout à l'heure, avant l'ouverture de cette parenthèse que, si les industriels anglais souhaitaient la continuation de la guerre avec la France, les industriels de notre pays sollicitaient depuis longtemps la guerre de tarifs dont les décrets de Berlin et de Milan furent la consécration définitive.

Un exemple, parmi tant d'autres, doit être cité : il prouvera du même coup de quelle façon Napoléon inspirait l'opinion des chambres de commerce et avec quel empressement celles-ci répondaient à ses sollicitations. Voici deux pièces que nous avons trouvées dans un carton des Archives nationales.

La première est une lettre de l'empereur datée de Milan, le 17 décembre 1807, et adressée à Crétet, ministre de l'Intérieur.

« Monsieur Crétet, vous trouverez ci-joint un décret relatif à l'Angleterre. Avant de le publier, vous écrirez une circulaire à toutes les chambres de Commerce pour leur faire sentir les conséquences funestes qu'aurait pour l'avenir cette nouvelle législation de l'Angleterre, si elle était passée sous silence; qu'il vaut mieux s'interdire tout commerce, n'importe pendant combien de temps, que de le faire au profit et sous la législation anglaise. Enfin, vous les exciterez à la course, qui, dans l'arbitraire que les Anglais ont établi, est notre seule moyen d'approvisionnement. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte-garde. »

Signé: NAPOLÉON.

M. Crétet s'empresse d'exécuter les ordres de Napoléon, et voici la réponse que fait aussitôt la chambre de Commerce de Marseille, rassemblée en toute hâte.

« Extrait du Registre des Délibérations
de la Chambre de Commerce de Marseille.
Bureau du 30 décembre 1807

« La Chambre de Commerce, assemblée en vertu de la convocation extraordinaire faite par M. le conseiller d'État, préfet, président, par suite des ordres de son Excellence le ministre de l'Intérieur, a pris la délibération suivante:

« La séance étant ouverte, M. le Président a donné connaissance à la Chambre d'un décret impérial contenant de nouvelles mesures contre le système maritime de l'Angleterre, rendu à Milan le 17 décembre 1807, et a remis à la Chambre une lettre de son Excellence le ministre de l'Intérieur du 24 de ce mois, relative aux dispositions arrêtées par le gouvernement britannique, en date du 11 novembre dernier, qui assujétissent les bâtiments des puissances neutres, amies et même alliées de l'Angleterre, non seulement à une visite par les croiseurs anglais, mais encore à une station obligée en Angleterre et à une imposition arbitraire de tant pour cent sur leur chargement, qui doit être réglée par la législation anglaise. »

« La Chambre après avoir entendu la lecture de cette lettre et du décret impérial et ouvert la discussion sur leur contenu:

« Considérant que les dispositions arrêtées par le gouvernement britannique sont destructives du commerce et de l'industrie, et attentatoires à l'indépendance et à la souveraineté de toutes les nations, qu'aucune puissance ne pourrait se soumettre à une aussi odieuse tyrannie, sans se déshonorer aux yeux de la génération présente et de la postérité; qu'il appartient

au restaurateur de la gloire nationale et au défenseur des droits de tous les peuples du continent de venger l'Europe d'une violation aussi éhontée du droit maritime et du droit des gens; qu'aucun sacrifice, aucune privation ne coûteront aux négociants de Marseille pour concourir aux vues magnanimes de Sa Majesté l'Empereur et Roi; qu'ils s'empresseront, par leur exemple et par leurs conseils, de rappeler les consommateurs aux produits des matières indigènes et des fabriques nationales, d'ouvrir au courage de nos marins la carrière des armements en course, d'entretenir l'indignation générale contre la piraterie britannique et de consacrer, avec l'énergie que commande l'honneur national, toutes leurs facultés au rétablissement de la liberté des mers ;

« Délibère unanimement de prier Son Excellence le ministre de l'Intérieur d'être, dans cette grande circonstance, auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi, l'interprète des sentiments d'amour, d'admiration et de dévouement de la Chambre et du Commerce de Marseille;

« Et que la présente délibération sera affichée dans la Bourse.

« Certifié conforme : Le *Secrétaire de la Chambre.*

Signé: CAPUS. »

Mais, pour mieux comprendre encore l'action persistante exercée par les industriels sur les résolutions de Napoléon, il faut lire quelques pages très curieuses des mémoires de Richard, dit Richard-Lenoir, mémoires dans lesquelles il raconte, avec une franchise un peu cynique les diverses étapes de sa fortune et de sa ruine.

Tour à tour garçon de café, commis, marchand, contrebandier, commerçant et industriel, Richard se vante d'avoir été le protégé de Joséphine et d'avoir conquis les bonnes grâces de l'empereur. Il va nous raconter certaine séance du conseil privé où fut agitée la question de la prohibition des toiles à impression et de la mousseline et nous allons y saisir sur le vif la façon dont les intéressés savaient présenter à l'empereur les arguments les plus propres à flatter ses secrets désirs.

L'auteur des mémoires nous rappelle d'abord que, sous le Consulat, Bonaparte avait pris des engagements formels à l'égard des fabricants:

« Les filatures s'étaient montées de toutes parts comme par enchantement, dit Richard-Lenoir, et déjà toutes les voix demandaient la prohibition des tissus étrangers. MM. Audel et Goupil fils firent, à ce sujet, un mémoire qui seconda beaucoup le nôtre. Le moment était arrivé de demander à l'empereur l'exécution des promesses du premier consul. »

« Déjà, depuis quelques années, l'empereur soumettait au Conseil d'Etat la question de l'importation ; elle était encore fort douteuse et fort incer-

taine, lorsqu'au commencement de février, nous fûmes appelés un matin dans le cabinet de l'empereur. »

« M. Oberkamp, M. Féret, son gendre, et M. Collin de Sussy, ancien administrateur des douanes, nous avaient précédés, et déjà la discussion était fort animée, lorsque nous arrivâmes.

« — Ah ! ça, messieurs, nous dit l'empereur dès qu'il nous aperçut, vous me demandez définitivement la prohibition des toiles à impression et des mousselines.

« — Nous rappelons à Votre Majesté ce qu'elle a bien voulu nous promettre il y a trois ans.

« — Mais c'est un monopole que vous voulez établir.

« — Nous voulons, au contraire, appeler tout le commerce à participer aux bienfaits de la mesure sollicitée par nous.

« — Vos établissements sont assez considérables sans doute pour que vous soyez plus intéressé que tout autre à tuer les fabrications anglaises.

« — Oui, Sire ; mais nous avons déjà gagné une assez belle fortune pour que l'on puisse voir autre chose maintenant dans nos travaux que l'amour du gain.

Et Richard s'efforce de démontrer à l'empereur la pureté et le désintéressement de ses intentions.

J'imagine que Napoléon dut mettre quelque sarcasme dans la réponse qu'il fit au plaidoyer du filateur.

« — Allons messieurs, dit-il, je vois avec plaisir que je me trompais sur vos intentions : vous ne voulez pas accaparer une branche d'industrie.

« — Au contraire, nous voulons appeler tous nos confrères à partager les avantages qu'elle présente. Cela est si vrai, Sire, que nous espérons que M. Oberkamp lui-même se fera filateur et fabricant.

« — Réellement, Monsieur Oberkamp, reprit l'empereur en se tournant vers lui, peut-on imprimer sur des toiles de fabrique française ?

« — Oui, Sire.

« — Monsieur Richard, pourquoi tenir à la prohibition ? Ne vient-on pas d'établir un droit de 50 % ? me dit encore Sa Majesté ; cela équivaudrait à la prohibition ; n'est-il pas vrai, M. de Sussy ?

« — Nul doute, Sire, qu'un tel droit ne soit aussi protecteur que la prohibition, répondit M. Collin.

« Ce droit fera la fortune de la douane et des contrebandiers, sans servir les intérêts de la France, repris-je alors. »

Suit alors une étrange explication qui témoigne combien Richard était expérimenté dans la pratique de la contrebande. L'estimable industriel n'ignore rien de la façon d'acheter les commis de douane et de frauder l'État ; il établit même une sorte de statistique de la moralité administrative

démontre triomphalement que le nombre des prévaricateurs est très suffisant pour assurer aux contrebandiers un appréciable bénéfice.

M. Collin, l'administrateur des douanes, se scandalise fort de cette argumentation et proteste. La scène devient alors vraiment amusante.

« — Vous défendez vos employés avec raison, lui dit l'empereur, car, du moment où vous doutez, ils ne le seraient plus ; cependant MM. Richard et Lenoir peuvent avoir des documents plus positifs que les vôtres.



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« Et il souriait en nous regardant.

« — Sa Majesté n'a point oublié que nous étions contrebandiers avant de nous faire fabricants, répondis-je, et nous savons positivement comment se traitent ces sortes d'affaires ; une fois les lignes franchies, toute marchandise est censée avoir acquitté les droits et peut se vendre publiquement ; comment retrouver alors la trace de la fraude?

« — Pour moi, messieurs, je partage entièrement votre opinion ; la prohibition serait plus protectrice qu'un droit, quel qu'il soit ; car une maison qui jouit d'une grande confiance et qui se respecte ne fera plus de contrebande, puisque l'on pourra toujours saisir les marchandises étrangères;

n'importe le lieu ou le temps, partout où l'on en trouvera, tandis qu'avec un droit les maisons les plus respectables peuvent les emmagasiner. Du moment qu'on apporte chez elles ces marchandises, il n'y a pas de danger pour les détenteurs.

« — Puisque Votre Majesté comprend aussi bien le véritable point de vue de la question, nous ne pouvons douter que la prohibition ait lieu.

Pourtant l'empereur garde un doute et il se tourne vers Oberkamp qui, lui, imprime sur des toiles anglaises et envisage sans enthousiasme la prohibition de la matière première indispensable à son industrie. On s'en les apercevra bien au ton quelque peu irrité de ses réponses.

« — Enfin, dit Napoléon, croyez-vous Monsieur Oberkamp, que dans fabriques françaises on travaille aussi bien que chez les Anglais?

« — Oui, Sire; mais je ne pense pas que jamais on puisse y faire les toiles à 45 sous l'aune; et celles-là, qui servent à l'habillement du peuple, sont les plus indispensables.

« — Qu'en dites-vous, Monsieur Richàrd?

« — J'offre à M. Oberkamp de lui fournir pour deux ou trois millions de ces mêmes toiles à 45 sous. Voilà mon unique réponse.

« — Eh! bien, Monsieur Oberkamp?

« — Sire, ce sont des paroles en l'air; ces messieurs ne les tiendraient pas.

« — Je prends l'engagement devant Sa Majesté, ajoutai-je, de payer 500 000 francs de dédit, si, dans un temps fixé, je ne remplis pas mes engagements.

« — Voilà une grande affaire, messieurs, dit encore l'empereur en riant. Je suis charmé de vous avoir réunis pour cela, et je ne vous demanderai pas de commission.

« M. Oberkamp, poussé à bout, répondit assez froidement que ses magasins étaient remplis de marchandises, que, pendant plus de 18 mois, il ne pouvait rien nous commander. »

Voilà donc les deux industriels aux prises et on sent bien que sans la présence de l'empereur la discussion deviendrait encore plus aigre. Ah! ni l'un ni l'autre ne songent plus à invoquer l'intérêt national : tous deux défendent avec âpreté leur cause personnelle. Et Richard-Lenoir triomphe bruyamment parce que visiblement l'empereur lui donne raison et qu'il le congédie par un sourire, tandis que M. Oberkamp ne recueille qu'un dédaigneux signe de tête.

L'heureuse fortune de Richard-Lenoir ne devait d'ailleurs pas être de longue durée et bientôt il allait devenir victime de la furie protectionniste : il avait poussé l'empereur dans une voie où personne ne pouvait plus l'arrêter. En effet, par un décret du 5 avril 1810, les droits d'entrée sur le

coton furent portés à un taux formidable : les cotons de la Louisiane, de Géorgie et d'Espagne payaient 660 francs par quintal métrique, et tous les cotons longue soie, quelle que fût leur provenance, payaient 880 francs d'entrée par quintal métrique.

Et Richard-Lenoir nous exprime ses doléances avec une franchise dont la naïveté est presque touchante :

« Alors le gouvernement essayait de faire cultiver le coton dans les départements méridionaux ; il fallait donc entraver l'entrée pour favoriser sa culture ; mais aussi, de ce moment, mon intérêt particulier cessa de correspondre à l'intérêt général ; il me devint impossible, à ce prix, de faire manœuvrer mes six filatures... »

Escomptant toujours l'ancienne faveur de l'empereur, Richard-Lenoir va porter ses réclamations à M. Mollien, ministre du Trésor ; mais celui-ci le reçoit avec quelque sécheresse et se montre peu pitoyable aux épreuves de l'industriel : c'est ce qui ressort de la conversation suivante :

« *M. Mollien.* — Vous avez établi des fabriques hors de toute proportion, et vous portez la peine de vos vues gigantesques.

« *Richard-Lenoir.* — Ce que vous me dites, monseigneur, prouve que mes prévisions étaient justes, lorsque je promettais à l'empereur de suffire à la consommation si l'on consentait à prohiber les tissus étrangers. Jugez de ce que nous serions aujourd'hui, si nous avions la concurrence à soutenir, mais j'ai ouvert une mine dans laquelle le gouvernement puise sans songer à nous, et il ruine sans considération ceux qui l'ont enrichi en faisant continuellement monter le prix des marchandises premières par d'énormes impôts ».

Mollien n'était pas homme à se laisser émouvoir par de tels argements et il se contenta d'inviter son interlocuteur à se défaire de plusieurs établissements. Il était alors dans les vues du gonvernement de substituer l'emploi du lin à celui du coton et c'était le tour de Richard-Lenoir d'être sacrifié.

Nous avons ainsi un premier exemple des effets économiques du blocus continental et de toutes les mesures douanières sur notre industrie nationale. Mais nous avons dû, pour suivre l'aventure personnelle de Richard-Lenoir, anticiper un peu sur l'ordre logique des événements. Qu'on nous permette de revenir en arrière et de montrer, après avoir reproduit les textes établissant le blocus continental, la façon dont ils furent appliqués.

La volonté de Napoléon s'imposa sous la forme la plus violente et la plus barbare qu'il soit possible d'imaginer. Comme, malgré la nuée de douaniers postés sur toutes les côtes, on s'était aperçu que des marchandises anglaises avaient pourtant pénétré sur le continent, des ordres impitoyables furent donnés. On fit partout des visites domiciliaires, on confisqua les denrées

coloniales, on brûla les produits des manufactures. Avec une pompe ridicule et odieuse, en présence des autorités civiles et militaires, on célébrait, dans la plupart des villes, en Allemagne notamment, des autodafés d'un nouveau genre. Sur un immense bûcher, les marchandises saisies étaient empilées et la foule était conviée à venir assister à ces spectacles sauvages. Mais ce n'était pas par des cris de joie qu'ils étaient accueillis : l'indignation, au contraire, se faisait d'autant plus menaçante que la misère était grande et que les pauvres gens demeuraient inconsolables de voir jeter dans les flammes tant d'objets précieux dont ils étaient privés. Michelet raconte que des femmes du peuple, avec leurs enfants demi-nus, s'agenouillaient autour des bûchers où brûlaient les étoffes anglaises : « Pour Dieu ! donnez-les nous plutôt » ; à Danzig, en 1811, l'autodafé dura plusieurs jours et on estime à un million la valeur des marchandises ainsi sacrifiées.

Ayant ainsi organisé contre les produits anglais la croisade dans ses États, Napoléon ne s'entêtait pas moins à les proscrire dans son propre entourage, rudoyant fort les personnes de sa cour qui se risquaient à porter des tissus d'Outre-Manche. Les dames n'étaient certes pas à l'abri de ses coups de boutoir.

« Ce soir, écrit l'une d'elles, Napoléon était déchaîné contre toutes les femmes. Il nous a dit que nous n'avions pas de patriotisme, point d'esprit national ; que nous devions rougir de porter des mousselines ; que les dames anglaises nous donnaient l'exemple en ne portant que les marchandises de leur pays ; que cet engouement pour des mousselines anglaises est d'autant plus extraordinaire que nous avons en France des batistes qui peuvent les remplacer et qui font des robes beaucoup plus jolies ; que quant à lui il aimerait toujours cette étoffe préférablement à toute autre parce que, dans sa jeunesse, sa première amoureuse en avait une robe. »

Mais tant d'efforts de violence et de persuasion restaient vains et la contrebande prenait une considérable extension. C'est en vain que vingt mille douaniers s'escrimaient contre une véritable armée de contrebandiers, plus de cent mille hommes, en activité perpétuelle, favorisés par la population. Les bénéfices de la fraude étaient si considérables qu'ils encourageaient les plus audacieuses tentatives. Songez donc, pour ne parler que des denrées coloniales que la taxe sur le sucre brut était de 300 fr., de 400 fr. sur le sucre terré ; le cacao payait 1000 fr., le poivre 600 fr., la cannelle de 1400 à 2000 fr. Il ne fallait pas entrer beaucoup de ces denrées pour réaliser une petite fortune. Comment l'administration aurait-elle pu contenir, même par les mesures les plus sévères, tant d'appétits éveillés ? Dès qu'il comprit son impuissance, Napoléon n'hésita pas : il prit le parti le plus simple, sinon le plus moral et résolut de s'emparer de la contrebande comme d'un monopole impérial en inaugurant le *système des licences*.

Voilà en quoi il consistait. Moyennant de fortes redevances, il fut permis à des bâtiments, même ennemis, d'importer en France des cotons, des denrées coloniales, des indigos, des cochenilles, etc., etc. Mais afin de masquer sous une apparence d'intérêt national l'illégalité d'un pareil trafic, on imposa à l'armateur, auquel la licence était accordée, l'obligation d'exporter des marchandises françaises pour une somme égale à celle des marchandises anglaises qu'il importait. Ainsi donc, si l'on voulait par exemple faire venir pour 500 000 fr. de cotons des Indes, il fallait commencer par exporter de France une valeur égale de marchandises diverses.

Mais ces marchandises étaient prohibées en Angleterre et aucun port ne s'ouvrait pour les recevoir: comme il était, en outre, impossible de les ramener en France, la nécessité s'imposait à l'armateur de les jeter à la mer.

Pour que l'opération fut rémnuératrice, il fallait naturellement alors frauder sur la valeur réelle des produits exportés : pour cela la complicité des agents des douanes chargés de l'expertise était indispensable et la corruption la plus éhontée s'installa dans les mœurs administratives. Et puis se trouva encouragée de la sorte la fabrication d'horribles pacotilles destinées seulement à être jetées par dessus bord. On commença d'abord par consacrer à ce singulier négoce le rebut des manufactures et le lamentable trop-plein des arrières-boutiques : tous les vieux bouquins, les vieux habits brodés, les paperasses et les guenilles de toute nature servirent de cargaisons. Puis, quand les dernières loques furent expédiées et que les hottes des chiffonniers furent vides, il fallut bien fabriquer des objets spécialement affectés à l'usage en question. A Lyon, notamment, on fabriqua en grande quantité des taffetas et des satins destinés à l'Océan.

Est-il besoin d'insister pour faire comprendre l'immoralité désastreuse d'un semblable gaspillage, et les perturbations commerciales et industrielles qui devaient en résulter pour notre pays ?

Mais avant d'envisager plus complètement les conséquences économiques du blocus continental et des mesures douanières, nous voudrions d'abord exposer, le plus brièvement possible, les répercussions politiques, les bouleversements qui allaient en résulter sur tout le continent européen.

Napoléon et l'Angleterre sont aux prises et le monde entier devra prendre parti dans cette terrible querelle. Nul ne devra rester neutre dans ce formidable conflit qui va mettre à feu et à sang les plus puissants empires comme les États les plus inoffensifs. Jamais le règne de la force brutale ne s'était imposé avec plus d'impudence et de cynisme.

C'est l'Angleterre qui, sans attendre que les stipulations arrêtées à la paix de Tilsitt soient en voie d'exécution, commence à mettre la main sur le Danemark dont la neutralité se trouve soudainement violée. Le 8 juillet, avaient été échangées les dernières signatures entre le Czar et Napoléon et il

avait été entendu qu'on forcerait le Danemark à adhérer au blocus continental. Mais, quelques jours après, une puissante escadre, commandée par l'amiral Gambier et transportant les troupes britanniques sous les ordres du général Cathcard, franchit le détroit du Sund et vint jeter l'ancre dans la baie d'Elseneur. Sans la moindre déclaration préalable d'hostilité, le prince régent, alors en résidence à Kiel, fut sommé de livrer sa flotte et la forteresse de Kronenbourg. Le prince régent ne put que protester contre une telle violation du droit des gens et refuser d'entrer en pourparlers : aussitôt l'armée anglaise débarque, enveloppe Copenhague par le nord et par le sud et dresse ses batteries. Le 1er septembre, le bombardement commença et dura cinq jours.

Plus de 2 000 habitants périrent, plusieurs rues furent entièrement brûlées et la ville, à moitié détruite, capitula le 7 septembre. Les Anglais y pénétrèrent aussitôt, se livrant à un scandaleux pillage, enlevant de l'arsenal tout ce qui était transportable, saccageant le reste, puis se retirèrent assez brusquement, emmenant avec eux la flotte danoise composée de 16 vaisseaux de guerre et d'un grand nombre de petits bâtiments.

En présence d'un si monstrueux acte de piraterie, le prince régent n'hésita pas à se faire l'allié de Napoléon et à collaborer activement au blocus continental : ce fut d'ailleurs la ruine commerciale du petit royaume, entraînant bientôt la ruine financière de l'État et la banqueroute.

Au coup de main sur le Danemark, Napoléon avait d'ailleurs riposté dès les premières semaines par une vigoureuse action contre la Suède. Le roi s'enfuit honteusement au premier mouvement de nos troupes et abandonna Strassund, à la merci du maréchal Brune qui y entra le 20 août 1807 ; quelques jours après, le 3 septembre, notre armée s'empara de l'île de Rugen où le roi s'était réfugié.

Là ne s'arrêtaient pas les effets immédiats du blocus continental.

En Italie, Napoléon s'empresse de le faire prévaloir contre toutes les mauvaises volontés et deux États récalcitrants ne tardent pas à subir le poids de sa colère : la Toscane et les États pontificaux.

A Livourne, en Toscane, les Anglais avaient installé un entrepôt de marchandises : le général Miollis reçut l'ordre d'investir la ville sans plus tarder. Rome était pour les Anglais le centre de leur diplomatie européenne : le pape fut mis en demeure d'adhérer au blocus continental, d'admettre vingt-quatre cardinaux français au sacré collège et de fermer ses ports et, comme Pie VII proclamait sa volonté de rester neutre, le général Lemarrois, le 28 août 1807, prit, au nom de l'empereur, possession des provinces d'Ancône, de Macerata, de Fermo et d'Urbin ; le général Miollis, quelques mois après, entrait à Rome en février 1808.

Si Rome était le centre de la diplomatie anglaise, Lisbonne était un des plus importants entrepôts du commerce britannique ; il fallait donc frapper

le Portugal; le régent fut sommé, lui aussi, d'entrer dans le blocus continental, de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, de confisquer les marchandises anglaises, d'arrêter les Anglais et de saisir leurs propriétés. Le régent était tout disposé à faire, du moins en apparence, toutes les concessions demandées, mais Napoléon se prévalut d'un refus opposé à l'une de ses conditions et Junot reçut l'ordre de pénétrer en Espagne avec 25000 hommes et de se diriger, à marches forcées, vers Lisbonne où il entra le 30 novembre. Ce fut le début, dans la péninsule ibérique, de la longue et terrible guerre dont nous dirons plus loin les tragiques péripéties.

Mais poursuivons, sans nous attarder, le tableau de ce bouleversement européen. En Allemagne, la tyrannie napoléonienne se fait particulièrement brutale : au lendemain de Tilsitt, en novembre 1807, l'empereur place son frère Jérôme sur le trône de Westphalie et il oblige le duc de Mecklembourg, les Etats thuringiens, le roi de Saxe à entrer dans la Confédération du Rhin, cette confédération dont il se disait seulement le protecteur, mais où il parlait en maître absolu. L'application du blocus continental y fut particulièrement violente et les autodafés, dont nous parlions plus haut, s'allumèrent en même temps à Francfort, à Stuttgard, à Bade, à Munich, à Dresde et à Leipzig ; il se produisit alors, sur le sucre et le café, une hausse formidable qui exaspérait la population : loin de profiter du régime prohibitif, l'industrie, gênée par les tracasseries douanières, périclite de plus en plus; les produits d'exportation comme les grains, les bois, les chanvres et les laines ne peuvent plus sortir des ports de Hambourg et de Brême et le mécontentement va grandissant du Rhin à l'Oder, faisant présager aux observateurs perspicaces le prochain déchaînement d'un irrésistible mouvement patriotique.

Dès octobre 1897, l'Autriche est également sommée de prendre parti contre l'Angleterre et M. de Metternich est obligé de signer à Fontainebleau une convention par laquelle François II s'engage à rompre toutes relations avec la Grande-Bretagne. Mais la cour autrichienne ressentit vivement l'humiliation qui lui était ainsi infligée et se consacra dorénavant à la préparation d'une revanche : c'était encore de ce côté la guerre prochaine, et elle éclata, comme nous le verrons, en 1809, obligeant Napoléon à abandonner précipitamment les champs de bataille de l'Espagne.

Nous sommes loin d'en avoir fini avec les conséquences du blocus continental et nous devons aborder maintenant, au risque d'anticiper un peu sur l'ordre chronologique des événements, la question de Hollande.

En 1806, par un odieux abus de sa force, Napoléon avait étranglé la République batave, érigé la Hollande en royaume et placé sur le trône Louis, son troisième frère.

Pour être juste, il faut reconnaître que celui-ci prit au sérieux son rôle et qu'il s'efforça de soutenir les intérêts de ses nombreux sujets, se refusant

à demeurer exclusivement l'exécuteur aveugle des volontés de Napoléon. Par une telle attitude, par le zèle qu'il mit à développer la prospérité commerciale du royaume, par sa hâte à faire exécuter d'importants travaux de dessèchement et d'organisation du régime des eaux, par sa sollicitude pour les savants et les artistes, par sa résistance aux exigences de Napoléon, relatives à la conscription et malgré les légitimes préventions des Hollandais, il mérita le plus noble qualificatif qu'un homme puisse ambitionner : on l'appela le « bon » roi Louis.

C'était plus que suffisant, par contre, pour s'attirer la haine de l'empereur et des querelles violentes éclatèrent entre les deux frères. La colère de Napoléon ne connut plus de bornes en présence de la résistance que manifesta la Hollande à l'application du blocus continental.

Pour une nation aussi essentiellement commerçante, le blocus était, plus que pour toute autre, une cause de ruine. Aussi, la fraude prit-elle dans les Etats de Louis un développement d'autant plus rapide qu'elle pouvait compter sur la complicité du gouvernement. Même à la cour, les dames affectaient de porter des costumes exclusivement fabriqués avec des étoffes d'origine anglaise. Dès lors, la Hollande, considérée comme en état de rébellion contre la volonté impériale, n'allait pas tarder à payer de son indépendance une attitude si frondeuse. Louis fut mandé à Paris dans les derniers jours de novembre 1809; pendant plusieurs mois, il y subit, sans pouvoir repartir, les insolentes admonestations de son terrible frère et finit par consentir, sous la menace, au traité du 16 mars 1810, par lequel il cédait à l'Empire la Zélande et le Brabant, c'est-à-dire toute la rive gauche du Wahal, et s'engageait à entretenir six mille Français, tant fonctionnaires que douaniers, aux frais du trésor hollandais. Rentré dans Amsterdam, sa capitale, Louis ne put se faire illusion sur les intentions de Napoléon et il essaya de détourner l'orage par une lettre en même temps énergique et persuasive dont voici un intéressant passage :

« Si vous voulez consolider l'état actuel de la France, disait-il, et obtenir la paix maritime ou attaquer heureusement l'Angleterre, ce n'est point par des mesures sembables à celles du blocus que vous y parviendrez ; ce n'est pas en détruisant un royaume érigé par vous ; ce n'est pas en affaiblissant vos alliés et en ne respectant ni leurs droits les plus sacrés, ni les premiers principes du droit des gens et de l'équité ; mais, au contraire, en faisant aimer la France, en consolidant et renforçant des alliés aussi sûrs que vos frères. »

Mais que pouvaient des paroles si sages contre l'ambitieux entêtement de Napoléon ? Coup sur coup, nous allons assister d'abord au morcellement, puis à l'annexion complète de la Hollande. Le 24 avril 1810, le Sénat vote la réunion à la France de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites du département de la Meuse jusqu'à la mer, et un décret

du 26, qui rend hâtivement exécutoire cette délibération, arrache à la Hollande le quart de sa population et ses places les plus importantes : Berg-op-zoom, Bréda, Bois-le-Duc, Nimègue, Gorcum et Gerturidenberg : un nouveau département est créé sous le nom de Bouches-du-Rhin.

Cela sert de prétexte à un voyage de l'empereur dans ses nouvelles provinces qu'il parcourt avant d'arriver à Ostende, d'où il écrit à Louis, le 20 mai, une lettre étrangement comminatoire :



rétablit le culte des Israélites, le 30 Mai 1806.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

« Le sort en est jeté, disait-il, vous êtes incorrigible. Vous ne voulez pas régner longtemps. »

Et la menace allait s'exécuter sous le plus futile prétexte.

Ce fut à propos d'une dispute entre le cocher de M. de Larochefoucauld, ambassadeur de France, et un habitant d'Amsterdam : la foule prit parti

contre le cocher et le houspilla d'importance, et, parce que le domestique de M. de Larochefoucauld reçut ainsi quelques horions, Napoléon feignit une vive indignation et déclara ne plus vouloir d'ambassadeur de Hollande à Paris : l'amiral Verhuel reçut l'ordre de quitter la capitale dans les vingt-quatre heures.

Maintenant les événements vont se précipiter : un décret du 5 juin mutile de nouveau la Hollande et lui prend les îles Walcheren, Sud-Beveland, Nord-Beveland, Shaaven et Tholen pour former le département des Bouches-de-l'Escaut ; la reine Hortense abandonne son mari et quitte Amsterdam pour venir s'installer à Plombières et, en même temps, les troupes françaises reçoivent l'ordre d'envahir le royaume et de marcher sur Amsterdam. Louis songea d'abord à résister et à organiser dans ses Etats une défense désespérée : mais, trahi et découragé par ses conseillers, il se résigna à abdiquer, le 1er juillet, en faveur de son fils, qu'il remit, au pavillon royal de Harlem, entre les mains du général Bruno. Deux jours après, il sortit du palais à minuit, sauta dans une voiture et s'enfuit précipitamment jusqu'en Bohême.

Ainsi débarrassé d'un frère détesté, Napoléon ne tint aucun compte des volontés du corps législatif hollandais, qui venait de proclamer roi le fils aîné de Louis, sous le nom de Louis II, et, le 9 juillet, il fit paraître un décret par lequel la Hollande était déclarée réunie à la France.

Quant à son neveu ainsi dépossédé, Napoléon le consola par de publiques embrassades, accompagnées d'un discours étonnant :

« N'oubliez jamais, dit-il au jeune prince, dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France ; tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après ! »

Les devoirs envers les peuples ! Qui donc s'en souciait alors en cette période barbare où les nationalités s'imposaient à coups de canon ?

Soumise au régime napoléonien, la Hollande connut alors ses plus mauvais jours : humiliée dans sa fierté, ruinée par le blocus continental, décimée par la conscription, terrassée par des mesures vexatoires, réduite au silence par une censure tyrannique, elle parut se résigner ; mais la haine emplissait tous les cœurs et n'attendait qu'une occasion de se manifester.

Cette audacieuse spoliation eut, en outre, pour effet d'écarter les dernières sympathies qui restaient encore en Europe à Napoléon, et le czar Alexandre, en particulier, interpréta comme une provocation ces perpétuelles extensions du territoire français. Il y avait déjà longtemps, d'ailleurs, que l'alliance française apparaissait, en Russie, comme une intolérable duperie. Ici encore les résultats du blocus continental n'avaient point tardé à se faire sentir et à transformer en continuels désaccords les cordiales relations nouées à Tilsitt.

L'entente s'annonçait pourtant comme profonde et durable. Nous avons vu déjà qu'à Tilsitt les deux empereurs rêvaient de partager le monde : en échange des espoirs que lui donnait Napoléon, Alexandre s'engageait à observer le blocus et à fermer ses ports à l'Angleterre. Un peu plus d'un an après, la fameuse entrevue d'Erfurt (septembre 1808), destinée à resserrer des liens d'amitié déjà si étroits, aboutit, semble-t-il, à un résultat diamétralement opposé, et l'éclat des fêtes, la somptuosité du cadre furent insuffisants à dissimuler les premiers symptômes de discorde. Déjà les deux souverains essayaient de se duper l'un l'autre et la troupe du Théâtre français qu'illustrait alors Talma, n'était pas la seule à jouer la comédie. En apparence, les empereurs s'accablaient de témoignages d'affection et de fidélité : dès le premier jour, en entrant l'un et l'autre dans la petite ville saxonne, splendidement pavoisée et parée, ils échangeaient une fraternelle accolade en présence des rois, des princes, des ducs, des hauts diplomates, accourus en foule et, rivalisant de flagorneries et de bassesses, Alexandre et Napoléon affectaient l'un et l'autre la tranquillité d'âme et la joie d'être réunis ; le soir, au théâtre, le czar soulignait d'une sensationnelle poignée de main le fameux vers d'*Œdipe :*

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Pendant la journée, Napoléon faisait semblant d'oublier tout soin politique et de se complaire aux débats littéraires et philosophiques, s'entretenant avec Wieland, un grand écrivain allemand, et témoignant à Gœthe, le génial poète, une courtoise déférence.

« Voilà un homme ! » s'écria-t-il la première fois que lui fut présenté l'auteur de *Faust* et de *Werther* : et, tout aussitôt, il songea, du reste, à tirer parti d'un si flatteur hommage, essayant d'obtenir du poète, en échange, un plaidoyer éloquent en faveur de César :

« Il faudrait écrire une pièce, disait-il, où la mort de César fût dépeinte de manière plus digne et plus grandiose que Voltaire ne l'a fait ; il faudrait montrer au monde que César eût fait son bonheur et que tout eût été bien autre si on lui eût laissé le temps d'exécuter ses projets magnanimes. »

C'était le 18 brumaire que Napoléon demandait de magnifier ainsi, sous prétexte de réhabiliter la mémoire de César,

Mais les fêtes et les représentations officielles, les réceptions des littérateurs et des savants n'occupaient point toutes les heures et si tout marchait à souhait, en public, au théâtre comme sur la scène diplomatique, l'on se disputait fort dans les coulisses.

Il y avait entre les empereurs d'orageux entretiens, où Napoléon se laissait aller à des emportements du plus mauvais goût, jetant son chapeau à terre et le piétinant avec rage.

C'est que, malgré l'insistance du César français, Alexandre ne voulait point consentir à prendre, vis-à-vis de l'Autriche, une attitude menaçante.

Néanmoins, le 12 octobre, un traité fut signé par lequel on décidait de proposer solennellement la paix à l'Angleterre, sur la base d'une reconnaissance des annexions déjà réalisées par les deux contractants.

En somme, c'était un demi-échec pour Napoléon qui voulait entraîner son allié dans une action contre l'Autriche ; le czar ne se laissa pas faire et, quelques mois plus tard, quand Napoléon marcha sur Vienne, il ne lui apporta même pas le moindre concours.

A ce premier grief s'ajouta bientôt le mécontentement causé par l'inobservation du blocus continental dont la Russie souffrait cruellement. Des observations furent faites à Alexandre par ordre de Napoléon ; mais, au lieu d'en tenir compte, le czar riposta par la promulgation d'un tarif qui atteignait surtout le commerce français en frappant d'une taxe de 80 roubles le tonneau de vin et en prohibant entièrement l'entrée des eaux-de-vie et des objets de luxe. Ordre était donné de brûler toute marchandise introduite en fraude. Dès lors, la querelle s'envenima : Napoléon proclama qu'il préférait recevoir un soufflet sur la joue que de voir brûler les produits de l'industrie et du travail de ses sujets.

« Mais, répondit Alexandre, j'imite seulement vos procédés à l'égard des marchandises d'origine anglaise. »

Et les récriminations, se faisant ainsi de plus en plus violentes de part et d'autre, on ne pouvait tarder d'en arriver aux pires extrémités : la question polonaise acheva, comme nous le verrons ultérieurement, de mettre le feu aux poudres et la campagne de 1812 fut l'aboutissant d'une alliance qui ne parut jamais sans nuage.

Que si, ayant achevé cette rapide revue des perturbations européennes causées par le blocus continental, nous portons nos regards plus loin encore, nous constaterons que, par delà l'océan Atlantique, la répercussion ne fut pas moindre; le Nouveau-Monde, lui aussi, devait en ressentir les effets.

Les États-Unis se seraient fort accommodés d'une neutralité qui leur assurait la prospérité commerciale et ne souhaitaient rien tant que d'accaparer le mouvement maritime du monde, tandis que la France et l'Angleterre aux prises s'épuisaient en campagnes ruineuses. Le président Jefferson fit les plus louables efforts pour conserver à son pays une situation si privilégiée ; mais ce fut en vain, et l'acharnement de la lutte entre les deux puissances européennes devint si formidable que, risquant de recevoir des coups des deux côtés, les États-Unis se décidèrent à prendre parti : ils mirent leur amitié aux enchères offrant à celle des deux rivales qui leur accorderait des avantages exceptionnels d'interdire les ports américains au commerce de l'autre. Napoléon accepta le marché, et les États-Unis défendirent l'importation des marchandises anglaises. L'Angleterre avait, du reste, été particulièrement empressée à prendre contre les États-Unis des mesures vexatoires, à exercer le droit de visite de façon brutale, à enlever sur les vaisseaux américains les

matelots anglais qui s'y pouvaient trouver. En juin 1807, une frégate anglaise n'hésita même pas à ouvrir le feu sur une frégate américaine trop lente à exécuter ses ordres.

Dès lors, Jefferson fit adopter, par le Congrès en décembre 1802, un bill d'embargo qui ne fut d'ailleurs pas maintenu, mais qui acheva d'exaspérer les passions des deux côtés de l'Atlantique. Les quelques années qui suivirent furent employées à des négociations en vue d'une solution pacifique à laquelle tenait beaucoup le président Madison, successeur de Jefferson ; mais pas plus que Napoléon, l'Angleterre n'avait alors assez de sang-froid pour se prêter à des tentatives de conciliation, et la guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis fut déclarée le 18 juin 1812. Elle fut longue et meurtrière, et parfaitement inutile d'ailleurs, car le traité de Gand qui la termina, le 24 décembre 1814, resta muet sur le conflit économique qui avait nécessité l'ouverture des hostilités.

Et maintenant, après avoir rappelé qu'à la faveur de cette interminable guerre entre la France et l'Angleterre, cette dernière avait peu à peu mis la main sur la plupart de nos possessions coloniales, et que, du vaste empire dont elle était maîtresse soixante ans auparavant, la France ne gardait plus que des bribes de territoires clairsemés, après avoir indiqué que la Guadeloupe fut livrée le 6 février 1810, que les Anglais occupèrent la Réunion, le 8 juillet, et l'Ile-de-France, le 3 décembre de la même année, que nos établissements de l'océan Indien, de l'Inde et des Antilles furent ainsi ruinées, nous voici parvenus au bout de la première partie de notre tâche : l'examen aussi simplifié que possible des conséquences politiques du blocus continental.

Et tout de suite une réflexion s'impose après ce rapide coup d'œil jeté sur l'univers ainsi bouleversé.

Évoquons le souvenir de toutes les exécrables guerres qui ont laissé, hélas! des marques sanglantes à presque toutes les pages de notre histoire nationale : nous trouverons les causes les plus diverses à ces barbares conflits qui précipitent les peuples les uns contre les autres : nous verrons les querelles religieuses et les rivalités dynastiques entraîner les empereurs, les rois et les princes dans de terribles mêlées, nous verrons des coalitions formidables se former pour écraser la France révolutionnaire, nous verrons, par contre, celle-ci entraînée hors de ses frontières par l'appel des peuples qui veulent s'émanciper; toute la première période des campagnes napoléoniennes peut être considérée comme la conséquence inévitable du gigantesque élan que la Révolution avait donné à ses fils.

Mais, avec le blocus continental, nous entrons pour la première fois dans le cycle des guerres capitalistes, nous disons pour la première fois dans l'histoire moderne, car Rome et Carthage, aux temps antiques, connurent des conflits analogues.

Jaurès, en des pages éloquentes et décisives, a montré, dès le début de

son étude sur la Révolution, le rôle prépondérant joué, dans la chute de l'ancien régime, par la bourgeoisie, d'autant plus impatiente de pouvoir politique qu'elle avait déjà, par sa puissance industrielle, financière et commerciale, fortement ébranlé la prédominance de la féodalité immobilière. Il a, par des exemples frappants, des documents irréfutables, établi la prospérité toujours grandissante des villes industrielles à la veille de 1789; il a, soulignant l'incroyable aveuglement de Taine, prouvé combien cette force d'une bourgeoisie riche, ambitieuse et active se fit irrésistible, mise au service de la pensée révolutionnaire.

Au lendemain de cette révolution qu'elle sut confisquer à son profit — d'autant plus facilement, hélas, que le prolétariat n'avait pas encore sa conscience de classe — la bourgeoisie capitaliste résolut de tirer de sa victoire tout le parti possible.

Il y avait longtemps déjà, nous l'avons vu en parlant du colbertisme, qu'elle s'efforçait d'entraîner la monarchie dans le système du protectionnisme à outrance; elle ne manqua point, nous l'avons aussi constaté, d'exercer une pression identique sur la Convention et sur le Directoire. Mais c'est en Napoléon qu'enfin elle trouva l'homme capable de mener jusqu'aux plus violentes et plus folles conséquences l'application intégrale du système protecteur. La bourgeoisie capitaliste ne ménagea d'ailleurs pas ses applaudissements et ses encouragements à celui dont elle attendait tant de complaisances. Les actes de barbarie que nous avons signalés, ces autodafés sauvages, où furent livrés aux flammes des millions de marchandises saisies, excitaient surtout l'enthousiasme des chambres de commerce et des chambres consultatives d'agriculture : les félicitations arrivaient en foule, et on lira avec intérêt ces lignes extraites d'une adresse envoyée par la chambre de commerce d'Amiens : « Sire, vos fidèles sujets, les membres de la chambre de commerce d'Amiens, organes des fabriques et du commerce du département de la Somme, viennent vous exprimer leur respectueuse reconnaissance pour votre décret du 18 du mois d'octobre. (Ce décret portait création des cours prévôtales de douanes, et décidait que les marchandises saisies seraient impitoyablement brûlées). La chambre de commerce d'Amiens s'enorgueillit aujourd'hui d'avoir demandé, dans un mémoire adressé le 24 février 1810 à son Excellence le ministre de l'Intérieur, le renouvellement de l'arrêt du Conseil du 6 janvier 1739. Cet arrêt ordonnait que les marchandises prohibées seraient lacérées et brûlées. Vous avez réalisé nos vœux. Les fabriques françaises n'auront plus à redouter maintenant, non seulement en France, mais même dans les pays étrangers, la concurrence des fabriques anglaises dans la consommation de leurs produits... »

Nous pourrions multiplier à l'infini les citations de textes semblables; nous avons, plus haut, rapporté plusieurs pages des mémoires de Richard Lenoir : tout démontre que, d'une part, Napoléon était enchanté de trouver

dans les requêtes des gros industriels un prétexte à satisfaire son ambition effrénée ; que, d'autre part, la bourgeoisie capitaliste cherchait depuis longtemps à entraîner notre pays dans des guerres de tarifs qui devaient fatalement aboutir à de meurtrières campagnes militaires. Et il arriva, dès lors, cette chose extravagante : tandis que les spéculateurs s'enrichirent, que des industriels, des commerçants acquirent de grosses fortunes, se firent construire de splendides hôtels et reconstituèrent d'énormes propriétés immobilières, les masses populaires étaient réduites à la misère par la rareté des denrées, la cherté de tous les produits nécessaires à l'existence, et ce furent pourtant ces dernières qui, alimentant les armées impériales, se firent décimer pour emplir les coffres-forts capitalistes.

Extravagante ! disons-nous ; mais non, en vérité. Les pauvres gens du commun, après avoir jonché de cadavres tous les champs de bataille du monde pour satisfaire l'orgueil ou le fanatisme des princes, ne faisaient, en somme, que rester fidèles aux traditions séculaires; seulement, ils allaient dorénavant se faire tuer au service des rois de l'usine et des barons de la finance.

Les guerres économiques inaugurées au blocus continental ne cesseront plus désormais d'ensanglanter tout le XIXe siècle; et, quand l'Europe trop meurtrie semblera lasse de massacres, c'est vers les continents lointains que la bourgeoisie capitaliste organisera des expéditions et exigera des tueries; l'aube même du XXe siècle se lèvera sur de terribles conflits, voulus à Cuba et aux Philippines par les grands sucriers, imposés dans l'Afrique du Sud par les trafiquants d'or, suscités aux confins de la Chine par la spéculation cosmopolite, si bien que se trouve, hélas, réalisée avec une singulière précision la parole prophétique de Blanqui :

« Lorsqu'il a organisé la misère et la mort dans son propre pays, le capitaliste court aux plages les plus lointaines porter l'ivrognerie, le vol, le brigandage et l'assassinat. Après la traite des noirs, la traite des jaunes. Il a fait de la race blanche un légitime objet d'exécration pour les quatre cinquièmes du genre humain. »

Peut-on dire, au moins, pour en revenir au blocus continental, que les riches négociants et les gros industriels profitèrent largement de cette politique violente et que des flots d'or amenés en notre pays compensèrent dans une certaine mesure les flots de sang qui coulaient par toute la terre?

Mais non ! Et c'est une constatation qu'il faut faire tout de suite : à de rares exceptions près, le régime prohibitionniste, d'un côté et de l'autre de la Manche, ne tarda pas à devenir funeste pour ceux-là mêmes qui l'avaient sollicité.

Il nous faut encore ici entrer dans quelques détails et rechercher, après les conséquences politiques du blocus, ses répercussions économiques.

Schlegel, dont nous avons cité déjà l'ouvrage si curieux s'exprime là-dessus en termes très formels qu'il faut reproduire : hélas, les occasions ne sont pas fréquentes qui nous permettent de trouver l'expression de l'opinion publique, si impitoyablement muselée sur la presque totalité du territoire européen.

Schlégel, rappelons-le, écrit en 1813; son témoignage, par conséquent, est précieux à retenir :

« Les admirateurs de Bonaparte, dit-il, comme défenseurs officieux de cet anathème général contre le commerce anglais, soutiennent qu'il doit tourner à l'avantage du commerce intérieur et de l'industrie agricole et manufacturière du continent; ils se fondent sur ce que l'Angleterre a elle-même une quantité de lois prohibitives sur l'importation de l'étranger. Il faut d'abord remarquer que l'exportation aussi est anéantie par le système continental, puisque celle pour l'Angleterre est interdite par le décret de blocus, et qu'il n'y a point de marine pour protéger le reste de la navigation des pays qui sont en état d'hostilité contre elle. Le transport par terre à de grandes distances est tellement coûteux qu'il rend le débit de beaucoup d'espèces de productions absolument impossible, et les canaux qui doivent suppléer à la navigation extérieure ne sont jusqu'ici que de magnifiques projets. Ensuite les mesures prohibitives à l'égard de l'importation, prises avec les précautions et les modifications convenables, peuvent avoir un bon effet, lorsque dans un pays il y a déjà un mouvement progressif d'industrie et de prospérité; car il est clair qu'il faut des capitaux disponibles ou du moins des épargnes pour améliorer l'agriculture et l'exploitation des productions naturelles, pour fonder des manufactures et les perfectionner; rien de tout cela ne se fait sans de grandes avances. Mais quand les villes maritimes, naguère si opulentes, sont totalement ruinées par la fermeture de leurs ports; quand toute espèce d'industrie est écrasée par le poids des impôts; quand la guerre, moins économe de la vie humaine que jamais, fait continuellement des saignées à la population, et enlève chaque année une grande partie de la jeunesse aux travaux utiles; alors la prohibition subite et générale des importations auxquelles on s'était habitué depuis longtemps ne peut conduire qu'à des résultats fâcheux. Les manufactures indigènes, délivrées de la concurrence, fourniront des marchandises chères et de mauvaise qualité; une cherté artificielle et disproportionnée avec les moyens d'acquérir s'étendra sur toutes les denrées; ne pouvant plus atteindre aux jouissances accoutumées, tout le monde se résignera aux privations; le défaut de consommation diminuera la recette des impôts indirects, et forcera le gouvernement d'en rehausser le tarif, ou, s'il est possible, d'en inventer de nouveaux; la misère et la dépopulation augmenteront dans une progression effrayante. Aussi la France et tous les pays soumis à son régime s'appauvrissent-ils à vue d'œil. Que l'on

compare la Hollande d'aujourd'hui avec ce qu'elle était avant 1795! Après tout ce qu'elle avait souffert, la réunion à la France lui a porté le coup par la banqueroute publique; car c'est ainsi qu'il faut nommer la réduction de la



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

dette nationale au tiers consolidé, non pas à raison des capitaux, mais des ntérêts. Dix-huit ans ont suffi pour dissiper les richesses accumulées par la sagesse et l'énergie politique, par l'économie et l'activité commerciale pendant plus de deux siècles. Le nord de l'Allemagne, en général plus distingué par une culture soignée que par la fertilité du sol, avait acquis un haut degré

d'aisance par des administrations éclairées et une longue paix. Depuis quarante ans, ce pays n'avait été le théâtre d'aucune guerre ; il resta tranquille même pendant celles de la Révolution jusqu'en 1806. Les villes hanséatiques étaient plus florissantes que jamais, parce que le commerce, expulsé de la Hollande, s'y réfugia en grande partie. Dans l'espace de six années, à compter de la guerre de Prusse, ou de neuf depuis l'occupation du Hanovre, tout le nord de l'Allemagne a été ruiné de fond en comble. Un calculateur exact s'est attaché à prouver que, malgré la prétendue prospérité des finances, dont les ministres de Napoléon font parade, un déficit existe dans ses recettes qu'il est constamment forcé de combler par des entreprises guerrières, n'osant pas diminuer son état militaire, et ne pouvant pas l'entretenir avec les moyens de son propre trésor...

« En résumé, termine Schlegel, les suites infaillibles du système continental pour chaque État qui s'y livre, sont : la ruine du commerce et de l'industrie, des impôts accablants, le renversement de toutes les formes constitutionnelles, des guerres interminables pour le compte d'autrui, aussi dispendieuses que meurtrières, des armées devenues étrangères à leur patrie, et toutes prêtes à tourner leurs armes contre leurs concitoyens ; des princes incapables de protéger, doués d'un pouvoir sans bornes pour opprimer leurs sujets, et tremblant à leur tour devant le maître ; enfin, au milieu de la terreur, de la misère, de l'ignominie, l'obligation d'ériger des arcs de triomphe et de chanter les hymnes de l'adulation. »

Le morceau est vigoureux et le tableau saisissant. Mais, à la vérité, on le sent écrit par un homme dont la plume est peu soucieuse de rester impartiale et nous avons besoin de contrôler des assertions si véhémentes.

La plupart, disons-le, résisteront au plus scrupuleux examen et, dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, nous constaterons les désastreux effets du blocus continental. Toutefois, le réquisitoire de Schlegel pèche par deux côtés : d'abord parce qu'il néglige d'indiquer la responsabilité de l'Angleterre dans le régime douanier imposé à l'Europe entière ; ensuite parce qu'il laisse tout à fait de côté certaines conséquences plus favorables du système prohibitif.

Les bons résultats en furent relativement rares, nous en convenons volontiers ; encore importe-t-il de les signaler pour demeurer tout à fait équitable.

Certains progrès industriels furent réalisés en France grâce au régime institué qui surexcitait certaines initiatives et favorisait l'effort des inventeurs.

D'abord, nous l'avons vu, l'industrie du coton prit un rapide essor et en 1812, le nombre des broches dépasse un million avec une production de près de onze millions de kilogrammes. Il y a 70 000 métiers à tisser et le commerce du coton peut être évalué à 190 millions de francs : prospérité d'ailleurs

éphémère, car nous avons vu, par l'exemple de Richard-Lenoir, que les droits prohibitifs finirent par tellement raréfier la matière première qu'il fallut fermer les usines et que la ruine succéda à la prospérité. Le tissage des laines se développe aussi avec quelque rapidité et, à Sedan, 18 000 ouvriers sont employés sur 1 550 métiers, tandis qu'à Carcassonne 9 000 ouvriers fabriquent plus de 12 000 pièces de drap.

La fabrication du lin était non moins active, et Saint-Quentin, Valenciennes, Cambrai et Douai connurent de beaux jours.

La même époque fit naître aussi la préparation de la garance et du bleu de Prusse.

Mais des efforts inouis furent surtout mis en œuvre pour remplacer le sucre de canne si formidablement taxé : on chercha le sucre partout où il pouvait être : dans le miel, dans les châtaignes, les pommes de terre, le maïs, le mûrier, dans le varech, les pommes et les poires, dans les cerises, les prunes, les figues et les raisins.

Le sucre de raisin eut même son heure de vogue et fut très encouragé: en 1810 et 1811, deux millions de kilogrammes furent fabriqués.

Mais son usage disparut bientôt, car il produisait une mélasse désagréable, impossible à cristalliser.

C'est alors que fut ouverte, en 1810 également, la première fabrique de sucre de betterave, installée dans le département du Doubs par un sieur Scié profitant des essais de Delessert à Passy.

A cette nouvelle, la joie de Napoléon devient débordante, il croit l'Angleterre vaincue:

« Quel coup porté à cette nation si fière de son monopole et de ses colonies, s'écrie-t-il. » et il court décorer Delessert, de ses propres mains.

Aussitôt des primes sont accordées au sucre de betteraves dont la culture s'étend rapidement à 32 000 puis à 100 000 hectares; des écoles spéciales de fabrication sont établies à Pantin, à Douai, à Strasbourg, à Castelnaudary, à Wachenheim et bientôt plus de quarante fabriques s'élèvent sur toute l'étendue de l'Empire.

Ainsi débuta en Europe cette industrie sucrière qui devait, en moins d'un siècle, se développer avec un si prodigieux élan qu'au commencement du XXe siècle, l'Amérique est à son tour obligée de se protéger contre l'invasion du sucre de betterave comme l'Europe s'était jadis fermée à la pénétration du sucre de canne. N'avons-nous pas vu, il y a un an à peine, les Etats-Unis frapper d'un droit exorbitant l'importation des sucres russes dont la production surabondante menaçait d'écraser son marché?

Mais, pour quelques industries favorisées (nous reviendrons ultérieurement avec plus de détails sur la situation industrielle de la France sous le premier

Empire) que de misères et de ruines furent amenées par le blocus continental!

Notre commerce extérieur subit tout naturellement une brusque débâcle et les chiffres sont édifiants dans leur brutale éloquence: alors que l'ensemble de nos échanges représentait, en 1806, 933 millions dont 456 millions d'exportations, il tombe en 1812 à 640 millions dont 383 millions d'exportations.

En 1808, la misère en France est terrible: au mois de juin, le préfet des Bouches-du-Rhône signale au ministre de l'Intérieur que cette misère est due au défaut de travail par suite de la rareté des matières premières, par suite aussi de l'agiotage sur les denrées coloniales.

« Le renchérissement subit et extraordinaire du coton, écrit-il, a suspendu la filature et la fabrique et plonge dans la misère au moins dix mille individus qui n'ont aucun autre moyen d'existence. »

C'est qu'en effet des spéculations opérées sur la place de Marseille avaient produit sur les denrées coloniales une hausse aussi exorbitante que rapide : la même marchandise avait été vendue plusieurs fois dans le même jour avec des bénéfices considérables et les opérations de jeu bouleversaient scandaleusement le marché.

Une lettre du préfet de Marseille datée du 11 juin 1808 en témoigne. La voici, telle que nous en avons pris copie aux Archives nationales:

Monseigneur,

« Des spéculations faites sur la place de Marseille ont produit depuis 15 jours dans les prix des denrées coloniales une hausse aussi exorbitante que rapide : la même marchandise a été vendue plusieurs fois dans le même jour à de gros bénéfices. Ces opérations n'étaient plus qu'un jeu scandaleux auquel on se livrait avec une publicité scandaleuse.

« Ce jeu s'est étendu depuis trois jours jusqu'au riz, dont le prix est monté de 20 francs le quintal à 38 francs ; il se propageait à Aix et dans plusieurs villes de la ci-devant Provence et menaçait d'atteindre les légumes secs, les pâtes, les grains *et cœtera*.

« Cet état de choses a occasionné de vives inquiétudes parmi les consommateurs et de la rumeur de la part du peuple ; il a excité la sollicitude de MM. les maires d'Aix et de Marseille et de M. le commissaire général de police, qui m'ont demandé de leur indiquer les mesures propres à faire cesser ces abus.

« Cette matière est extrêmement délicate : la cherté des denrées coloniales, quoique produit par des spéculations éhontées, avait un prétexte dans la rareté progressive de ces denrées, dont l'importation est nulle depuis plusieurs mois.

« Mais la hausse du prix du riz, qui peut être considéré dans ce pays

comme un objet de première nécessité pour le peuple ne pouvait pas être fondée sur les mêmes prétextes ; l'extension des spéculations aux grains de légumes secs pouvait avoir d'ailleurs des résultats fâcheux.

« Cependant, convaincu que des mesures d'autorité et publiques seraient encore pires que le mal, j'ai répondu aux autorités locales qu'elles devaient s'en abstenir et se borner à surveiller les auteurs des spéculations, à les mander, à les menacer et à me dénoncer, pour être punis par mesure de haute police, ceux d'entre eux qui seraient coupables de manœuvres capables de compromettre la tranquillité publique.

« L'emploi de ces mesures a déjà produit un bon effet sur le prix du riz, il est tombé de 38 francs le quintal à 23 francs.

« Je continuerai à vous informer de l'état de la place à cet égard. La situation sous le rapport des subsistances est d'ailleurs rassurante.

« Si Votre Excellence avait des instructions particulières à me transmettre, je la prie de me les faire connaître, afin que je puisse m'y conformer, dans le cas où les abus que je viens de lui signaler se reproduiraient. »

« Le Conseiller d'Etat, Préfet des Bouches-du-Rhône,

Signé: THIBAUDEAU. p. »

Dans un rapport du ministre de l'Intérieur daté du 27 décembre 1808, nous lisons les lignes suivantes:

« Certaines villes manufacturières se trouvent dans une situation pénible à cette heure, par suite de la rareté des cotons : Troyes, Rouen, Amiens sollicitent des travaux de terrassement pour occuper une portion de la population oisive et indigente. »

Une autre note de l'Intérieur du 17 janvier 1811 contient ce passage:

« Les spéculations en denrées coloniales sont la cause principale des faillites multiples qui ont eu lieu depuis plusieurs mois et dont les causes sont les suivantes: hausse des matières premières, diminution de la consommation, manque de crédit. »

Une troisième note est ainsi conçue:

« Les denrées coloniales éprouvent un surenchérissement si rapide que l'on ne pourrait plus s'expliquer comment il se trouve des acheteurs de coton de Fernambouc de 11 à 12 francs la livre, de sucre de 5 à 6 francs, et de café à 8 francs, si l'on ne remarquait très bien que le bénéfice énorme fait sur des denrées est devenu l'objet d'un agiotage dans lequel on voit mêlés des gens de toutes les classes, ce qui ne ressemble pas mal au commerce bizarre qui se faisait du temps des assignats. Sans doute ces denrées sont rares, mais les prix ne sont pas en rapport avec la disette qu'on en éprouve.

« Cette manie d'acheter des denrées par spéculation pourra parcourir encore beaucoup de degrés, mais on ne saurait y remédier.

« En mettant ces considérations sous les yeux de Sa Majesté, le ministre se permet de lui faire remarquer que s'il était possible de frapper de quelque crainte les hommes cupides qui se livrent sans frein, non au commerce, mais au monopole des denrées coloniales, on leur inspirerait quelque prudence, et que peut-être se hasarderaient-ils moins, d'abord à garder en magasin, et ensuite à payer trois ou quatre capitaux pour un. Mais, en indiquant ce remède, le ministre convient qu'il ne sait ce qu'il faudrait faire ou ce qu'il faudrait dire. Il sait pardessus tout que Votre Majesté seule pourrait trouver et réaliser de semblables ressources. Jusque-là, il faut se résigner à voir le désordre subsister et probablement s'accroître ».

Et la misère allait grandissant encore de jour en jour pour aboutir à la terrible crise de 1811, où la classe ouvrière connut ses pires souffrances, et l'industrie nationale ses plus redoutables épreuves. Les maisons les plus solides en apparence ne vivaient que de crédits fictifs, et les débouchés étaient toujours insuffisants pour les produits fabriqués qui encombraient le marché; à Paris, à Lyon, à Marseille, à Rouen, Lille, Amiens, Mulhouse et Saint-Quentin les faillites succédaient aux faillites, et les banqueroutes jetaient la panique sur toutes les places; les prêts consentis en grand nombre par le gouvernement aux industriels prêts à sombrer, demeuraient inefficaces, aussi bien que les commandes de soieries adressées en toute hâte par ordre de l'Empereur. Le désastre fut immense, et, sauf pour quelques spéculateurs éhontés, qui édifiaient des fortunes sur la misère publique, le système du blocus fut, à cette époque, pour l'ensemble de la nation, un exécrable fléau; il apportait en même temps d'interminables guerres à l'extérieur, la ruine et le désespoir à l'intérieur; ce furent les premiers bienfaits de la politique capitaliste qui venait d'être inaugurée.

Les effets de ce régime prohibitionniste furent-ils aussi désastreux pour l'Angleterre? Cela ne paraît pas douteux, et la meilleure réponse à la question se trouve dans une belle page, que nous détachons pour le lecteur, d'une remarquable étude écrite par M. Sajous dans l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud.

« Pendant les premières années de cet étrange régime, dit l'historien, le commerce britannique en avait autant profité que souffert. La contrebande des soi-disant neutres ou des smoglers anglais pénétrait quelquefois sur les côtes de France, largement et puissamment sur les côtes de la Hollande, de la Russie et de l'Allemagne du Nord. La guerre d'Espagne et la complète possession de l'Océan ouvraient aux manufactures anglaises l'immense débouché des colonies espagnoles. Aussi la production industrielle loin de se

ralentir n'avait cessé de s'activer. Mais elle se surchauffait sans prudence, augmentant le paupérisme, en même temps que l'extrême richesse.

« Voici comment : les bras, loin de manquer, fourmillaient dans les centres industriels, par suite d'une natalité abondante que ne compensaient pas, comme sur le continent, les vides opérés par la grande guerre; si peu de vrais soldats anglais figuraient dans l'armée royale, essentiellement irlandaise et mercenaire! Or, c'était une époque d'implacable individualisme économique. Le fabricant profitait de la situation pour abaisser les salaires et, afin de s'enrichir plus vite, plus vite encore, produisait au delà des commandes.

« Mais de quoi vivaient ces ouvriers si nombreux, si mal payés? D'un pain horriblement cher. Les propriétaires, les gros fermiers voulaient gagner, eux aussi, et ils gagnaient en effet; jamais la terre n'avait rendu autant d'argent ni ne s'était aussi bien vendue. Pourquoi? parce que le blé continental n'arrivait plus et que le blé national se vendait deux fois plus cher que pendant la courte durée de la paix d'Amiens. Inévitable effet de la guerre, dira-t-on! Soit, mais disons-le à la honte des classes aisées, maîtresses du Parlement et de la loi, si les prix venaient à baisser, un droit très fort sur le blé continental ou américain servait à les relever.....

« Aussi rien de plus horrible dans l'histoire économique que la situation du peuple anglais dans l'hiver de 1811 à 1812. Aux causes déjà indiquées était venu s'ajouter un redoublement d'irritation des ouvriers contre l'emploi redoublé des machines qui, réclamant moins de bras, faisaient baisser encore les salaires.

« Alors éclatèrent les séditions des luddistes ou briseurs de machines, séditions qui firent couler le sang et que l'on réprima, à York, par exemple, en pendant douze émeutiers le même jour. Les crimes se multipliaient par suite de la détresse générale, et l'élévation de la taxe des pauvres soulagea moins les misérables qu'elle n'acheva d'écraser les classes moyennes. Tout le monde souffrait. »

Un pareil réquisitoire pourrait paraître suspect de partialité sous la plume d'un socialiste; mais il prend une singulière autorité sous celle d'un historien, qui dépeint une situation sans autre souci que d'établir la vérité, et les méfaits du capitalisme, pour être ainsi exposés sans passion, n'en sont dénoncés qu'avec plus de force.

Ainsi donc, des deux côtés du détroit, les masses populaires endurent d'indicibles souffrances, et la misère sévit au foyer de l'ouvrier anglais comme elle désole la chaumière ou le pauvre logement du travailleur français. Seuls, quelques spéculateurs profitent du conflit qu'ont exigé des industriels insatiables; partout le sang coule à flot; partout la ruine et partout le deuil.

Et l'orgueil des victoires, même chèrement payées, ne viendra plus que rarement offrir une misérable compensation à tant de désastres accumulés ; nous touchons en effet à la période du déclin de la puissance napoléonienne, et la guerre d'Espagne, où nous allons entrer, va marquer le premier arrêt de l'aigle dans son vol audacieux.

CHAPITRE II

LES GUERRES D'ESPAGNE

Lorsque sur son rocher de Sainte-Hélène, Napoléon, aux dernières années de sa vie, jeta vers le passé un suprême regard, essayant de juger ses propres actes et de prononcer un arrêt historique sur son œuvre, il s'écria, dit-on, que la guerre d'Espagne était une des plus grandes fautes de sa politique.

Il n'était pas besoin, en vérité, d'une profonde perspicacité pour arriver à une telle constatation ; comment l'empereur déchu aurait-il pu se dissimuler à lui-même les conséquences désastreuses d'une guerre qui porta le premier coup à son prestige de conquérant jusque-là invincible.

Certes oui, ce fut une grande faute, mais faute inévitable, toutefois, que l'impitoyable logique des événements devait irrésistiblement le pousser à commettre.

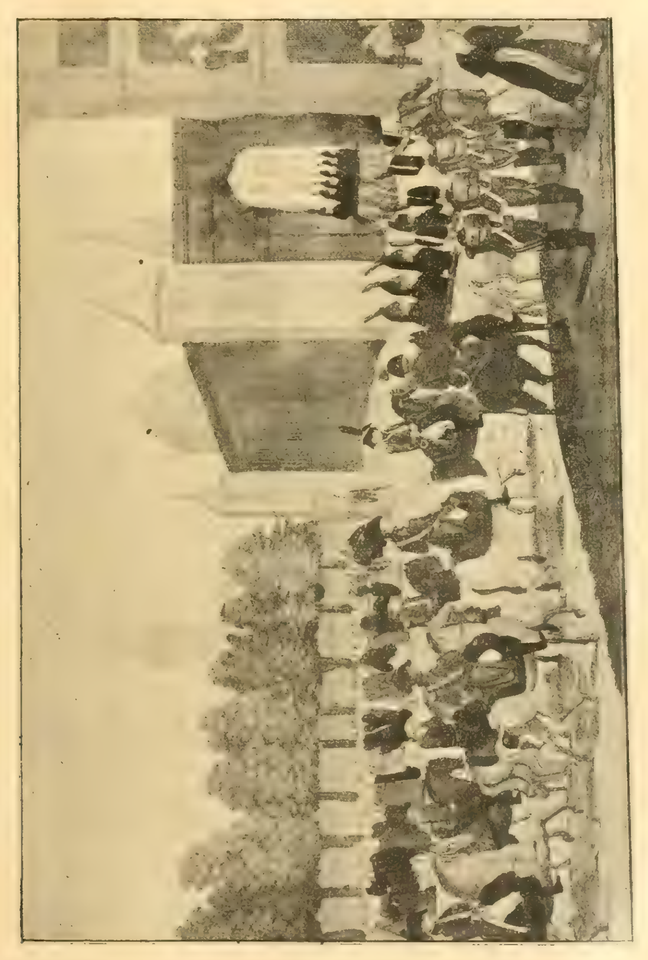
Nous avons déjà montré, dans le chapitre précédent, que l'erreur décisive fut l'établissement du blocus continental ; une fois celle-là commise, toutes les autres devaient en découler naturellement et entraîner Napoléon à une longue série de campagnes pénibles et néfastes, où allait peu à peu pâlir son étoile.

Mais il se lança dans cette aventure avec une particulière légèreté, négligeant pour la première fois peut-être les plus élémentaires précautions, ignorant tout de ce pays où il s'apprêtait à lancer ses armées. Il ne connaissait ni la topographie du futur théâtre de la guerre, ni surtout les dispositions, les mœurs et le caractère du peuple auquel il allait se heurter. On cite ce mot qui témoigne d'un aveuglement étrange : « Si cela devait me coûter 80 000 hommes, disait-il, je ne le ferais pas, mais cela ne m'en coûtera pas plus de 12 000 ».

Et puis, au lendemain de Tilsitt, Napoléon s'illusionnait complètement, se croyant encore désiré, attendu, appelé par les peuples impatients de s'émanciper. Pourtant une grande clarté s'était faite dans toutes les consciences à ce sujet, et Sainte-Beuve, en quelques mots, a marqué le nouveau sentiment qui venait soudain de grouper les résistances.

« Napoléon représentait, dit-il, la Révolution dans son principe d'égalité

et de réformes civiles, mais nullement dans son essor de liberté. De là, il se dessaisit d'une arme terrible : la propagande libérale et républicaine. Dès lors



Entrée triomphante des Français dans la Ville de Madrid.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

les peuples appelés par lui à secouer le joug ne sentaient plus que la honte de la défaite et l'aiguillon de la vengeance. »

Jamais, en effet, les Espagnols ne consentirent à considérer Napoléon comme une manière de libérateur venu pour détruire la monarchie absolue; avec une singulière perspicacité, ils l'accusèrent dès le début de vouloir seu-

lement substituer un despotisme à un autre; ils traitèrent toutes ses promesses, toutes ses proclamations de comédie.

Comédie! le mot a été retenu par Michelet, qui l'applique à toutes ces affaires d'Espagne, qualifiées par le grand historien de « détestable comédie italienne et de mauvais imbroglio »; comédie tragique en tout cas, où tous les acteurs jouèrent un rôle odieux et répugnant, et où il y eut comme une émulation de vilenie et de trahison; seul, comme toujours, le peuple y montra de la grandeur, du désintéresssement et de l'héroïsme : c'est assez dire qu'il fut cyniquement dupé au dénouement. Nous allons essayer de retracer hâtivement les grandes lignes de ce drame, que nous comprendrons sans doute mieux si nous prenons la précaution de jeter d'abord un rapide coup d'œil sur le théâtre de l'action et de faire un peu connaissance avec les principaux personnages qui vont se trouver aux prises.

D'un voyage en Espagne, nous avons gardé une impression profonde et qui contraste singulièrement avec les riantes illusions de paysages gracieux, de gaie lumière, de sites ensoleillés que nous avions au départ. A peine a-t-on franchi les dernières pentes des Pyrénées, de l'autre côté de notre frontière, qu'on pénètre dans une vaste et interminable plaine, desséchée et lugubre, où le soleil apparaît moins comme un bienfaisant fécondateur que comme un redoutable fléau; les yeux cherchent en vain, pour se reposer, un coin de verdure ou l'ombre accueillante de quelques arbres; le désert s'étend indéfiniment sans une pousse d'herbe, sans que le moindre feuillage vienne en atténuer la désespérante monotonie, désert aux tons rougeâtres et sévères, qui n'a certes point l'enivrante clarté des sables africains. Et l'on roule ainsi sans jamais voir surgir ces villages coquets et attirants, ces maisonnettes paisibles qui donnent à notre terre de France un charme incomparable.

Si nous sortons de cette plaine morne et hostile, c'est pour pénétrer peu à peu dans des cahots de rochers, dans des gorges grisâtres, parmi des hauteurs médiocres aux arêtes heurtées, à l'aspect revêche, aux escarpements brusques; pas plus que dans la plaine on n'y rencontre l'invitation hospitalière d'un gazon fleuri ou d'un ombrage protecteur; des ronces, des épines maigres, rabougries, brûlées par le soleil constituent l'unique végétation : la chèvre la plus affamée n'y trouverait point pâture.

Les villes ne sont guère plus réjouissantes que ces campagnes de deuil, et certaines, comme Burgos ou Valadolid, donnent au touriste je ne sais quel spleen dont il a peine à se débarrasser, spleen qui se transforme vite en une sorte de malaise, fait de frissons et d'angoisses, s'il pénètre à l'Escurial, ce monument terrible, qui semble être comme un témoignage de fanatisme et de désespérance, comme une glorification de la douleur et de la mort, palais grandiose, en vérité, mais qui ne pouvait abriter que des princes misanthropes et des moines tortionnaires.

Et il faut maintenant descendre bien avant vers les provinces méridio-

nales, se rassasier du charme pénétrant de Grenade, se délasser dans les jardins de Séville, et rêver sur les blanches terrasses de Cadix pour sentir disparaître peu à peu l'impression désolante des premiers jours.

Sur ce sol dur, sur cette terre ingrate, parmi ces roches dénudées vit un peuple qui, lui aussi, a ses rudesses, ses emportements impossibles à dompter et qui refuse de s'assouplir; peuple souvent cruel jusque dans ses plaisirs, peuple que la misère, pourtant si destructive d'énergie, n'a point encore maté, peuple habitué à la lutte et coutumier de l'effort depuis une longue suite de siècles, peuple rendu farouche par des invasions successives, péniblement repoussées ou subies sans résignation, et aussi par l'exaltation d'une foi religieuse qui ne s'affirma jamais par la bonté, la douceur et l'amour, mais uniquement par la tyrannie, la menace et les châtiments impitoyables.

Georges Lecomte, dans son livre sur l'Espagne, a admirablement défini cette empreinte du catholicisme par les lignes décisives que voici :

« Quand la persécution catholique eut chassé les Arabes qui, las de la conquête, avaient donné un admirable exemple de tolérance et d'humanité, un grand silence se fit. Leurs cités opulentes se fermèrent comme si un fléau avait tout à coup terrassé les habitants. Les vainqueurs se verrouillèrent dans ces villes, désormais vides, pour y vivre une vie de renoncement et d'inactivité. Leur mysticisme farouche ne les rendait propres qu'à un effort sanguinaire. Le catholicisme fut en Espagne une religion d'épouvante. On dirait que ce peuple, longtemps opprimé, éprouvait comme une volupté de représailles en multipliant les tortures pour assurer la toute-puissance d'un dogme dont la conservation lui avait tant coûté. La foi catholique qui, pour l'âme d'autres peuples, avait été une source d'admirable développement, ne fut comprise par ces rudes hommes que dans son sens terrible, et suscita chez eux, non pas l'exaltation qui crée, mais le fanatisme qui tue.

« Tout l'art et l'industrie d'Espagne sombrèrent dans cette dévastation. L'Idée triomphante, qui avait commis la faute de tout exterminer, ne sut rien établir. Elle épuisa en massacres une énergie passionnée. »

Ce qu'une pareille empreinte venant compléter l'œuvre de la nature elle-même, pouvait donner au peuple espagnol de farouche énergie contre le César envahisseur, présenté par les prêtres comme l'Antéchrist, il est aisé de le concevoir, et ce fut, répétons-le, l'irrémédiable erreur de Napoléon de ne l'avoir pas compris et prévu.

Mais, encore une fois, Napoléon ne pouvait s'éclairer tant était inefficace sur sa volonté tout souci de moralité, tant l'orgueil et l'ambition avaient définitivement obscurci en lui toute faculté d'examen perspicace.

Sa morale, elle est tout entière contenue dans ce mot : « Il faut distinguer les actes du souverain, qui agit collectivement, de ceux de l'homme

privé que rien ne gêne dans son sentiment; la politique admet chez l'un et lui ordonne même des choses qui seraient sans excuse chez l'autre ».

« Un homme comme moi, disait-il un autre jour à Rœderer, se fout de la vie d'un million d'hommes. »

Et d'autres fois il rappelle avec complaisance qu'un de ses oncles, dès son enfance, « lui a prédit qu'il gouvernerait le monde parce qu'il avait coutume de mentir souvent. »

Quant à son ambition, lui seul a pu la caractériser par ce mot également rapporté par Rœderer :

« Si j'ai de l'ambition, dit-il, elle m'est tellement ancrée, si naturelle et si bien attachée à mon existence, qu'elle est comme le sang qui coule dans mes veines, comme l'air que je respire. »

Avec une pareille absence de scrupules et un appétit si effréné de conquête, l'image curieuse de Schlegel devait être promptement justifiée par les faits :

« Les plus favorisés parmi les princes européens, disait-il, peuvent tout au plus espérer de la part de Napoléon, la politesse de Polyphème. Ulysse ayant offert à celui-ci un vase rempli d'un vin précieux : « Mon ami, lui dit le « cyclope reconnaissant, je te mangerai le dernier parmi tes compagnons. »

Ainsi en advint-il des princes espagnols; leur servilité même fut inefficace à obtenir un délai de faveur.

Sur le trône était installé alors un couple royal sans honneur, digne de tous les mépris et prêt à toutes les vilenies.

Le roi Charles IV était faible, timoré, fourbe et égoïste, ne songeant jamais aux intérêts du royaume et seulement préoccupé de sauvegarder les siens propres, toujours disposé aux plus humiliantes compromissions, aux pires marchandages, l'échine souple et la conscience élastique.

La reine Marie-Louise de Parme, mauvaise épouse et mauvaise mère, était tout entière absorbée par sa passion pour son amant Godoï, n'ayant jamais pris soin d'éviter le scandale et affichant avec cynisme toutes les intrigues de sa vie déréglée.

Le vrai souverain était donc Godoï, amant de la reine et favori du roi, ce mari complaisant, enchanté de se débarrasser, au prix de son honneur conjugal, des soucis du pouvoir. Jamais peut-être un homme, un homme d'Etat n'a été autant que Godoï accablé par la haine de tout un peuple. Il y a peu d'exemples d'une impopularité aussi complète : le clergé comme la noblesse, la bourgeoisie comme le prolétariat, se trouvèrent unanimes à le mépriser, à le détester et à le maudire, et, en général, les historiens ne sont guère plus indulgents à sa mémoire que les contemporains ne le furent à sa personne.

Une pareille sévérité n'est peut-être pas tout à fait équitable et, sans prétendre réhabiliter le favori, nous avouons toutefois une certaine défiance à l'égard de ses acharnés détracteurs; ce titre seul de « prince de la Paix » qu'il choisit de préférence à tout autre, nous prédispose à une vague sympathie. Il sut faire valoir à la cour, sans le moindre scrupule, dira-t-on, ses séductions de joli garçon et d'homme d'esprit et sa vertigineuse fortune fut surtout le prix de ses services d'alcôve. Entré dans les gardes du corps en 1787, petit gentilhomme obscur et pauvre, il attirait aussitôt les regards de la reine et aussi ses faveurs; en 1788, il devenait adjudant-général, lieutenant et lieutenant-général, puis duc d'Alvidia et membre du Conseil d'État, enfin premier ministre en 1792!

Qu'une si rapide élévation, due à des mérites où la chose publique est si peu intéressée, soit révoltante : nul ne le conteste, mais il nous paraît bien que la sévérité des jugements est bien moins inspirée par des considérations de moralité que par des rancunes politiques et religieuses.

Godoï eut l'imprudence de vouloir abaisser l'influence de l'inquisition, de lutter contre la tyrannie du clergé, de s'affranchir de l'ingérence de la papauté : il n'en fallait pas davantage pour déchaîner tant de colères et attirer une pluie d'anathèmes.

Napoléon qualifiait le « prince de la Paix » d'homme de génie. Sans pousser si loin notre enthousiasme, il nous paraît néanmoins certain que son activité fut inlassable et souvent bienfaisante.

De son rôle, M. Gustave Hubbard a tracé une savante description dans son *Histoire contemporaine de l'Espagne* :

« Il faut, dit-il, en ceci, rendre justice au « prince de la Paix », le ministre dont la nomination caractérise principalement le règne de Charles IV; loin d'arrêter, en ce qui dépendit de lui, le mouvement économique et intellectuel que Charles III avait voulu imprimer au peuple espagnol, il chercha à l'accélérer, par tous les moyens en son pouvoir; il n'était pas hostile aux lumières, et il y eut pendant toute sa domination quelque chose de vraiment contradictoire et extravagant dans la ligne de politique intérieure qu'il chercha à suivre en face de la Révolution française; d'un côté il prétendait réprimer toutes les tentatives des esprits entreprenants pour obtenir des modifications politiques dans le sens libéral; de l'autre, il cherchait à mettre fin aux tyrannies de l'inquisition en ouvrant les portes de la patrie à Olavide, en supprimant les auto-da-fés et en diminuant la juridiction du tribunal inquisitorial. . . . . ,

« Une preuve du vrai désir qu'avait le « prince de la paix » d'arriver à l'émancipation intellectuelle du peuple espagnol, c'est que, d'accord avec Charles IV, il s'était franchement dévoué à la réforme de l'instruction primaire: engoué de la méthode de Pestalozzi et dominé par une profonde ad-

miration pour les livres du professeur de Stanz et d'Yverdun, admiration qu'il avait fait partager à son souverain, il avait rêvé la transformation complète de l'enseignement en Espagne.

« Ce n'était certes pas dans la péninsule qu'il fallait prêcher le soin du corps quand il a toujours obtenu une attention prépondérante sur celui de l'esprit. Néanmoins, en invoquant le fameux précepte de *mens sana in corpore sano*, de nombreux gymnases avaient été institués, une école centrale et normale dite : Institut royal pestalozzien, avait été ouverte à Madrid, des disciples observateurs avaient été formés dans la capitale avec la mission de répandre le nouveau système d'enseignement dans toute la péninsule, et toutes les forces de l'État mises en mouvement dans ce but avaient déjà produit, dès 1808, des résultats d'une certaine importance.

« Peut-on oublier encore que de son époque date la création du corps des ingénieurs des chemins et canaux du royaume, celle de l'école spéciale destinée à les former, qui fut placée sous la direction de don Augustin de Bétancourt, et la première impulsion vraiment sérieuse donnée aux travaux publics en Espagne par ce célèbre ingénieur ?

« C'est encore lui qui fut le promoteur de l'école des sourds-muets, du corps des ingénieurs cosmographes pour l'étude de l'astronomie théorique et pratique, institutions qui sous des noms différents, fonctionnent aujourd'hui régulièrement en Espagne. Et, sans enlever à don Melchior de Fovellanos la gloire qui lui revient pour la création de l'Institut royal asturien, établi à Gijon pour l'enseignement des hautes mathématiques, de la minéralogie et de la navigation, il faut bien reconnaître que, sans les subsides de l'État, cette création eût été impossible et que le « prince de la Paix » dut intervenir plus d'une fois pour ménager en faveur de Fovellanos l'esprit de Charles IV, trop prévenu contre lui.

« Par malheur, le même ministre ne sut pas exécuter une grande mesure, dont il avait cependant compris l'absolue nécessité, s'il faut ajouter foi aux relations de ses mémoires : il ne sut pas arrêter le développement prodigieux du clergé régulier et particulièrement des ordres mendiants. Vers la fin du XVIIIe siècle, on comptait en Espagne plus de 50000 hommes exploitant dans des maisons religieuses la piété des fidèles, vivant d'aumônes, corrompant les familles par leurs habitudes d'hypocrisie, de débauche et de paresse, et les maux provenant du terrible développement de cette gangrène sociale étaient arrivés à un tel état d'intensité, que tout progrès matériel était devenu impossible tant que ce fléau n'aurait point disparu. Le « prince de la Paix » raconte qu'il lui était venu à la pensée de disperser cette armée de moines mendiants dans les colonies pour en faire des propagandistes de la foi catholique et d'ériger les maisons religieuses, propriétaires de grands biens, en asiles spéciaux pour les lettres et les arts, spécialement pour l'industrie agricole, sous la protection directe du gouvernement. »

Il y avait, au commencement du siècle, en Espagne, 2051 maisons religieuses d'hommes, 1075 de femmes, et le nombre total des individus des deux sexes montait à 92727).

Certes, il est en effet regrettable que Godoï n'ait point mis plus d'énergie à débarrasser l'Espagne d'un pareil fléau, mais il faut au moins lui savoir gré de sa perspicacité. L'intention seule suffit d'ailleurs à liguer contre lui toute cette formidable armée de prêtres et de moines.

Il acheva encore de surexciter les colères par la suppression des courses de taureaux : la *spada* du *torero* et le crucifix du moine se trouvèrent alors réunis en une redoutable alliance contre l'audacieux favori.

Et, tandis que croissait l'impopularité de Godoï, l'enthousiasme aveugle de la foule allait de plus en plus à l'héritier du trône, à Ferdinand, prince des Asturies, ambitieux et haineux, jeune homme à l'âme encore plus affreuse que le visage, menteur et traître, fanatique et soumis, digne tout à fait des espoirs que plaçaient en lui les gens d'église et les pires réacteurs du royaume.

Tels étaient les personnages aux mains desquels les destinées de l'Espagne se trouvaient remises et contre lesquels Napoléon allait exercer tour à tour sa diplomatie et sa brutalité, profitant d'abord avec une suprême habileté des querelles de famille qui ébranlaient le trône et ne perdant la partie que pour avoir compté sans l'opiniâtre résistance d'un peuple dont il ignorait le caractère.

Il nous faut aborder maintenant l'exposition des faits, elle sera aussi brève que possible :

Nous avons vu déjà qu'au lendemain de Tilsit, Napoléon avait résolu de marcher contre le Portugal devenu un des principaux entrepôts du commerce britannique; l'expédition fut précédée par le traité de Fontainebleau conclu avec Charles IV, auquel on promettait quelques provinces, et le titre d'empereur des Indes.

Aussitôt, dès le 17 novembre, Junot pénétrait en Portugal et atteignait en trois jours Lisbonne où il entrait avec quarante mille hommes.

En même temps, et sous prétexte de préparer des renforts pour Junot, Napoléon inondait de troupes les villes espagnoles, faisait occuper Pampelune et Barcelone et envoyait Murat jusqu'aux portes de Madrid (mars 1808); les généraux Dupont et Moncey avaient précédé ce dernier dans la péninsule.

Il ne fut plus guère permis alors à la famille royale de se méprendre sur les projets de Napoléon, et Charles IV, craignant de tomber aux mains des troupes de son « cher allié », essaya de quitter précipitamment son palais d'Aranjuez pour se réfugier en Andalousie, obéissant ainsi aux conseils pressants du « prince de la Paix ». Le peuple vit dans cette tentative d'évasion une preuve de trahison et l'émeute ne tarda pas à devenir menaçante; elle envahit l'hôtel de Godoï, faillit l'écharper et vint gronder si formidablement

autour du palais royal que Charles IV, pour sauver ses jours, crut opportun d'abdiquer le 19 mars en faveur de son « bien aimé fils », proclamé roi sous le nom de Ferdinand VII. Et le malheureux peuple espagnol applaudit, s'imaginant la patrie sauvée !

L'illusion fut courte.

Quelques jours après, en effet, Murat faisait son entrée à Madrid, refusant de reconnaître le nouveau roi : les moins perspicaces purent alors prévoir que Napoléon ne tarderait plus à mettre officiellement la main sur ce trône.

Pour arriver à ses fins, l'Empereur résolut d'employer les plus astucieux procédés et trouva en Murat et en Savary deux agents perfides à souhait : le premier devait s'efforcer de créer un mouvement d'opinion en faveur de la France : « Montrez au peuple, aux magistrats, aux bourgeois prescrivait Napoleon, l'état de tranquillité et d'aisance dont la France jouit sous mon règne, malgré les guerres où elle est toujours engagée; montrez-leur les avantages qu'ils pourraient retirer d'une régénération politique, c'est-à-dire tâchez de les amener à demander eux-mêmes un souverain à la France. »

De son côté, Savary devait mettre sa rouerie au service d'une mission plus délicate encore et qui consistait à attirer Charles IV et Ferdinand VII dans le traquenard organisé à Bayonne.

A Ferdinand VII, Savary promit que l'Empereur, en le voyant, n'hésiterait pas à le reconnaître comme roi d'Espagne et le jeune prince n'hésita pas à passer la Bidassoa pour se présenter au château de Massac où Napoléon avait établi sa résidence et où il fut reçu non en roi, comme il l'espérait, mais en prince des Asturies.

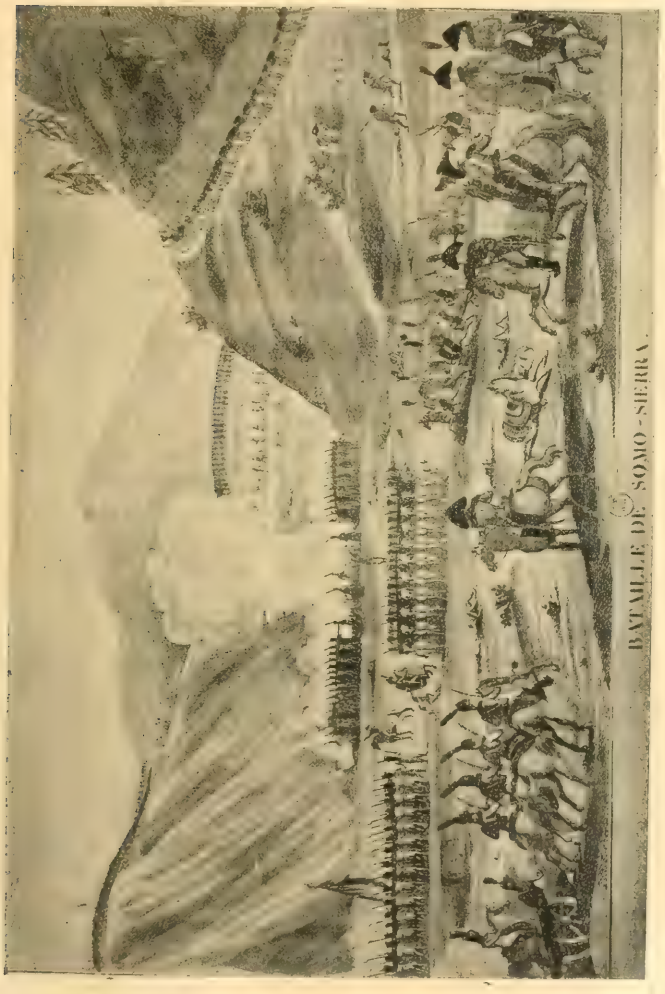
Quant à Charles IV et à sa femme, il ne fut pas malaisé de les attirer au piège; eux-mêmes demandaient à venir à Bayonne pour plaider leur cause et ils arrivèrent le 30 avril 1808 au palais qui leur avait été préparé.

Dès lors, Napoléon tenait dans ses serres d'oiseau de proie toute la famille royale, il ne devait pas les laisser échapper. Tout de suite, d'ailleurs, il jeta bas le masque et proclama énergiquement ses intentions de déposséder de la couronne les Bourbons d'Espagne.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des intrigues qui se jouèrent entre ces augustes personnages, rivalisant les uns et les autres d'infamie et de bassesse. Pourtant Ferdinand VII, sommé de céder ses droits au trône, résistait avec opiniâtreté; il fallut, pour obtenir sa signature, organiser une dernière scène plus odieuse et plus tragique que toutes les précédentes.

Un soulèvement qui se produisit à Madrid le 2 mai fournit du même coup à Murat l'occasion d'assouvir sa furie sanguinaire (les Madrilènes furent par centaines exécutés sans jugement, pendant la nuit), à Napoléon le prétexte cherché pour brusquer les événements.

Charles IV, la reine Marie-Louise, Ferdinand VII furent aussitôt mandés et Napoléon les mit en présence. Alors une scène à la fois burlesque et



BATAILLE DE SOMO-SIERRA.

D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

honteuse éclata. Le père reprocha au fils d'être l'auteur responsable des troubles de Madrid, et le somma de remettre la couronne à celui qui seul pouvait la porter, c'est-à-dire à Napoléon. La reine Marie-Louise couvrit à son tour son fils d'injures le menaçant du poing, tandis que Charles bran-

dissait sur lui sa canne levée : elle fit plus même : elle accusa son fils d'avoir voulu l'assassiner, et perdant toute pudeur et toute mesure, elle alla jusqu'à crier à Ferdinand, en présence du vieux mari inconscient et résigné : « Tu n'es qu'un bâtard, tu n'es que le fils de ma honte, non l'héritier d'Espagne. »

Napoléon assistait impassible à cette scène scandaleuse : il ne sortit de son calme que pour adresser froidement à Ferdinand cette déclaration : « si ce soir vous n'avez pas abdiqué, vous serez traité en fils rebelle et en complice de l'insurrection. »

De telles paroles étaient claires et sinistres ; Ferdinand, suant de peur, céda enfin et remit son abdication à Charles IV qui lui-même s'empressa d'abandonner tous ses droits à l'empereur. Le château de Chambord, une rente viagère de sept millions et demi furent, pour le vieux souverain, le prix de ce marché infâme ; le château de Navarre et un million de revenu furent la part de Ferdinand.

Telle fut l'entrevue de Bayonne d'où sortirent déshonorés les acteurs de ce drame abominable, drame que Chateaubriand sut flétrir de ces paroles justes et sévères : « Il n'est pas besoin de monter sur des tréteaux et de se déguiser en histrion lorsqu'on est tout puissant et qu'on n'a pas de parterre à tromper ; rien ne sied moins à la force que l'intrigue. Napoléon n'était pas en peine et pouvait être franchement injuste ; il ne lui aurait pas plus coûté de prendre l'Espagne que de la voler. »

Moins d'un mois après (le 6 juin), Napoléon proclamait son frère Joseph roi d'Espagne et celui-ci faisait, le 7 juillet suivant, son entrée à Madrid ; mais déjà l'insurrection bouleversait tout le royaume.

Dès le mois de mai, les Asturies étaient entrées en pleine révolte, bientôt imitées par la Galicie, le royaume de Léon et la vieille Castille. L'Andalousie se souleva à son tour et une junte réunie à Séville déclara la guerre à la France ; la population, surexcitée par la furie patriotique, massacre le marquis del Socoro, capitaine-général soupçonné de tiédeur. En Estramadure, le capitaine de la Torre périt également pour avoir hésité à s'associer à l'insurrection. L'Aragon, elle, tressaillait tout entière au souffle enflammé de Palafox qui jurait de mourir plutôt que de rendre Saragosse.

Partout moines et prêtres entraînaient les masses populaires et transformaient en guerre religieuse, plus meurtrière et plus cruelle que toutes les autres, le soulèvement insurrectionnel : le crucifix en main, ils déchaînaient le fanatisme et poussaient les foules aux pires excès. A Valence, c'est un chanoine sanguinaire, nommé Calvo, qui organise les massacres dont Michelet trace un tableau saisissant :

« Un peu plus de trois cents Français s'étaient réfugiés dans la citadelle. Calvo va les trouver, les voit épouvantés des cris du peuple et leur promet de les protéger. Cette promesse les tire de leur asile et aux portes ils sont massacrés. Il y eut là une scène qui dépasse la Saint-Barthélemy elle-même.

Des gens humains avaient apporté des reliques révérées à Valence. Les dévots massacreurs furent émus et dès lors ne tuèrent plus sans avoir vu leurs victimes confessées. On devine la scène, inexorable mélange des admonestations charitables et des absolutions à des gens qui râlaient sous le poignard?

A la première nouvelle de tous ces événements successifs, Napoléon s'empressa d'envoyer des renforts dans la péninsule : l'expédition fut désastreuse : tandis qu'en Aragon le général Lefebvre-Desnouettes se trouvait arrêté par l'héroïque résistance de Palafox, le général Dupont allait, en Andalousie, se couvrir de honte par le sac de Cordoue et la capitulation de Baylen. A Cordoue, les soldats français se livrèrent à un brigandage effrené, pillant, brûlant les maisons, dévalisant les caisses publiques et les églises.

Puis, menant des troupes chargées de butin, traînant derrière lui des fourgons remplis d'objets précieux, le général Dupont se replia sur Andujar d'où il devait se diriger sur Madrid.

C'est en marchant sur cette capitale que dans les terribles défilés de la Sierra-Morena il livra son corps d'armée et porta par une capitulation déshonorante le coup décisif au prestige français en Espagne.

Surpris avec ses 17 000 hommes par l'armée d'Andalousie, placée sous les ordres du général suisse Rediuz et de l'émigré Compigny, Dupont n'opposa pas la moindre résistance : non seulement il se rendit sans avoir lutté, mais même il laissa comprendre dans la capitulation le corps du général Vedel, pourtant hors d'atteinte. La signature de cette capitulation eut lieu le 22 juillet : l'acte stipulait que les deux généraux et leurs troupes seraient transportés en France. Mais la junte de Séville refusa d'enregistrer la capitulation et la colère des Espagnols ne connut plus de bornes quand furent découverts dans les sacs des soldats, les objets pris au pillage de Cordoue. Dès lors les prisonniers français parcoururent le plus douloureux calvaire qu'il soit possible d'imaginer : les mauvais traitements et les outrages les suivirent d'étape en étape : quatre-vingts d'entre eux sont massacrés par la populace à Lebija ; les autres poursuivirent leur route tandis que les femmes leur crachent au visage et que les enfants leur jettent de la boue. Enfin, ils arrivent sur les pontons de Cadix, puis à l'île de Cabrera où ils vont endurer mille supplices et où la plupart périrent dans les angoisses de la faim, dans les tortures de la soif, brutalisés et martyrisés par d'impitoyables ennemis. Sur les 17 000 hommes qui rendirent leurs armes à Baylen, trois mille à peine revirent les côtes de France après six ans de souffrances indicibles.

C'est ainsi que toujours les malheureux enfants du peuple paient de leur sang, de leur dignité, de leurs larmes, les criminelles folies des conquérants ambitieux.

Tandis que Dupont perdait son corps d'armée dans les défilés de la Sierra Morena, Junot en Portugal subissait lui aussi un terrible échec et devait signer à Cintra, le 21 août 1808 une autre capitulation qui, pour être

moins humiliante que celle de Baylen, ne fut pas moins cruelle à l'amour-propre de l'empereur.

Celui-ci avait pleuré de rage à la nouvelle du désastre de Baylen ; il comprit, en apprenant la défaite de Junot que, son étoile pâlissait, qu'un suprême effort devait être tenté pour réhabiliter devant l'Europe la réputation de nos armées jusqu'alors considérées comme invincibles, et qu'il devait, lui, prendre en personne la direction des opérations.

C'est ce qu'il fit à son retour d'Erfurt, tranquillisé momentanément du côté du nord, par son alliance avec le tsar Alexandre, du côté de la Prusse par le traité qu'il venait de signer le 8 septembre avec le prince Guillaume.

Ce traité lui donnait précisément l'occasion d'évacuer les provinces prussiennes et de ramener vers l'Espagne les phalanges aguerries de la Grande Armée.

Toutefois, comme il redoute un peu de lassitude chez les vainqueurs d'Iéna, d'Austerlitz et de Friedland, l'empereur va multiplier les proclamations enflammées et organiser, sur toute la longue route qui conduit en Espagne, de théâtrales manifestations. Il s'agit de chauffer l'enthousiasme populaire, de faire croire aux soldats qu'ils portent en eux la fortune de la patrie et de l'Empire, et qu'ils sont poussés vers les Pyrénées par les clameurs de l'opinion publique.

Un décret daté du mois de septembre et adressé au ministre de l'Intérieur est curieux à noter pour qui veut avoir une idée de l'art d'organiser des manifestations spontanées.

« Je désire, disait Napoléon, que vous engagiez les préfets des départements qui sont sur la route à avoir des soins particuliers pour les troupes et à entretenir par tous les moyens le bon esprit qui les anime et leur amour de la gloire. Des harangues, des couplets, des spectacles gratis, des dîners, voilà ce que j'attends des citoyens pour les soldats qui rentrent vainqueurs. » Quelques jours après, Napoléon se préoccupe des moindres détails et écrit les lignes que voici :

« Faites faire à Paris des chansons que vous enverrez dans les différentes villes ; ces chansons parleront de la gloire que l'armée a acquise, de celle qu'elle va acquérir encore, et de la liberté des mers qui sera le résultat de ses victoires. Ces chansons seront chantées aux dîners qui seront donnés. Vous ferez faire trois sortes de chansons afin que le soldat n'entende pas chanter les mêmes deux fois. »

Napoléon, lui, excellait au couplet héroïque et, quand l'armée passa à Paris, il lui adressa, à la revue du Carrousel, ce véhément appel où triomphe l'hyperbole :

« Soldats, j'ai besoin de vous : La présence hideuse du léopard souille les continents de l'Espagne et du Portugal ! Qu'à votre aspect il fuie : portons nos

aigles triomphales, jusqu'aux colonnes d'Hercule; là aussi nous avons des outrages à venger.... Soldats ! tout ce que vous avez fait, tout ce que vous ferez encore pour le bonheur du peuple français et pour ma gloire, sera éternellement dans mon cœur! »

Partout les ordres de l'empereur furent exécutés; et ce fut une marche triomphale à travers la France : les compliments, les harangues se succédèrent et les chansons, suivant la recommandation impériale, célébrèrent les victoires passées et futures. Citons comme échantillon cette strophe d'Arnault ;

L'honneur vient encor vous tenter
Nos drapeaux qu'a vus la Vistule
L'honneur vous dit de les planter
Sur les deux colonnes d'Hercule
Courez affranchir ce détroit
Voisin de l'Africain sauvage,
Borne d'un monde trop étroit
Pour l'élan de votre courage.

L'armée d'Espagne, forte d'environ 250 000 hommes, fut divisée en huit corps placés sous les ordres des maréchaux Victor, Soult, Moncey, Lefèvre, Mortier, Ney et des généraux Gouvion-Saint-Cyr et Junot. La campagne commença tout de suite avec vigueur et les troupes de l'indépendance essuyèrent des revers successifs : Moncey refoulait les Espagnols sur Léon en leur faisant 12 000 prisonniers, tandis que Lefèvre s'emparait le 1er novembre de Bilbao après avoir mis en déroute les troupes unies du général La Romana et du général Blake.

Sur ces entrefaites, Napoléon venait prendre en personne la direction des opérations ; et, le 5 novembre, il arrivait à Vittoria et le 10 il s'emparait avec Soult de la ville de Burgos où il établissait son quartier général.

Il s'agissait maintenant pour l'empereur de s'ouvrir la route de Madrid : la tâche lui fut d'abord facilitée par la bataille d'Espinosa où l'armée d'Estramadure subit le rude et meurtrier assaut des corps de Victor et de Lefèvre, puis par celle de la Tuleda (23 novembre) où le maréchal Lannes qui avait fait sa jonction avec Moncey, écrasa les troupes ennemies commandées pourtant avec une énergie désespérée par Castanos et Palafox.

Une dernière et redoutable étape restait à franchir pour arriver aux portes de Madrid : le terrible défilé de la Somo-Sierra, où les Espagnols avaient résolu de tenter une suprême résistance et où ils s'étaient fortifiés dans une position d'apparence inexpugnable. Napoléon, qui parfois était économe du sang de ses soldats, trouva l'occasion bonne de confier à ses auxiliaires polonais le soin de franchir les premiers ce terrible passage où quatre hommes de front seulement pouvaient s'engager. « Je vous laisse l'honneur de passer avant ma garde impériale » dit avec un noble geste le magnanime empereur à l'escadron composé de jeunes gens arrivés la veille de Varsovie. Il n'en

fallut pas davantage pour enflammer l'ardeur de ces combattants novices, impatients de gloire, qui se précipitèrent en avant. Le défilé fut franchi et les Espagnols durent abandonner la place. Mais quelle boucherie ! Neuf hommes seulement de cette héroïque phalange polonaise survécurent à ce fait d'armes dont Napoléon, volontairement oublieux, ne daigna jamais mentionner l'importance.

Quoi qu'il en soit, la route de Madrid était libre désormais, et l'empereur put y entrer le 4 décembre, malgré un essai de résistance de la population et de la garnison, vite terrorisées d'ailleurs par de terribles menaces.

A peine installé dans la capitale, Napoléon parle en maître et lance une proclamation insultante pour les vaincus : « Si vous ne répondez pas à ma confiance, écrit-il le 7 décembre, il ne me restera qu'à vous traiter en provinces conquises et à placer mon frère sur un autre trône. Je mettrai alors la couronne d'Espagne sur ma propre tête et je saurai la faire respecter des méchants : car Dieu m'a donné la force et la volonté nécessaires pour surmonter les obstacles ! »

Une soumission apparente fut le résultat de ce comminatoire appel à la confiance et Joseph, revenu à Madrid parmi les bagages de son frère, reçut le serment de fidélité des bourgeois et des fonctionnaires madrilènes.

Mais il restait à conquérir l'Espagne que n'avait certes pas réussi à pacifier la marche rapide de Napoléon vers Madrid : de tous côtés les troupes ennemies se reformaient, Palafox était toujours maître de Saragosse, La Romana guerroyait en Galicie, et Venezas dans la Manche, tandis que les troupes anglaises, sous les ordres des généraux Moore et David Baird, traversaient le Douro et venaient, le 22 décembre, camper en vue du corps d'armée du maréchal Soult.

A cette nouvelle, Napoléon prend aussitôt la résolution de marcher sur les Anglais : il quitte Madrid, les rencontre à Medina Del Rio Secca, les oblige à rétrograder, les poussant jusqu'à Benavente d'abord, puis enfin jusqu'à Astorga où il entra le 1er janvier 1809 après avoir infligé à Moore une sanglante défaite.

Mais à peine arrivé à Astorga, Napoléon apprend que l'Autriche est en ébullition, qu'une guerre imminente se prépare, et qu'on espère prendre la revanche d'Austerlitz à la faveur de la diversion d'Espagne. Aussitôt l'empereur abandonne en Espagne le commandement à Soult et regagne précipitamment Valladolid, puis Paris.

Nous aurons ultérieurement l'occasion de l'y retrouver mais il importe, pour garder quelque méthode dans le récit des événements, de rester en Espagne et d'achever le résumé succinct des opérations militaires qui s'y poursuivent.

Livrés à eux-mêmes, les généraux de Napoléon qui s'exécraient les uns les autres, ne tardèrent pas à compromettre par leurs rivalités l'issue de la

campagne. Toutefois, Soult continuant à poursuivre les Anglais les accula bientôt à la Corogne le 10 janvier : le maréchal français espérait même les réduire à une capitulation, mais pendant une nuit obscure le général Moore blessé à mort réussit à faire embarquer ses troupes, laissant aux mains de l'armée française une foule de blessés, des munitions et vingt canons. Pendant ce temps Lannes battait à Ucles une division espagnole et mettait de nouveau le siège devant Saragosse où l'intrépide Palafox était enfermé avec les débris de son armée vaincue à Tudela. La ville ne succomba que le 20 février après une résistance demeurée fameuse dans les fastes militaires. Ce fut une lutte grandiose et terrible à laquelle on ne peut songer sans un frémissement d'horreur. Il fallut prendre une à une chaque maison transformée en citadelle où les femmes, fanatisées par des moines brandissant le crucifix se faisaient tuer à côté des hommes. On mit le feu aux quatre coins de la ville, on fit sauter à la mine des quartiers tout entiers : pourtant les assiégés refusaient de se rendre.

Quand enfin la soumission fut faite, il ne restait plus que dix-huit mille des cinquante mille défenseurs accourus sous le commandement de Palafox ; celui-ci était malade à toute extrémité et chaque jour des centaines de victimes mouraient dans les rues d'épidémies déchaînées par les émanations effroyables des cadavres qu'on ne prenait même plus la peine d'enterrer.

A cette époque d'ailleurs, la guerre dans toute la Péninsule prend un caractère de sauvagerie répugnante : de part et d'autre, on ne faisait pour ainsi dire plus de prisonniers ; d'effroyables tueries se succédèrent où les deux ennemis grisés, affolés par l'odeur du sang et de la poudre se livrèrent à de terribles excès.

Soult et Ney poursuivaient leur campagne de Portugal avec des fortunes diverses, victimes surtout de leur jalousie respective, prêts l'un et l'autre à se trahir mutuellement.

Le premier après avoir réussi à s'emparer de Porto à la suite d'une grande victoire, dut cependant évacuer la ville, repoussé par l'expédition anglaise qui venait de débarquer à Lisbonne (22 avril) sous les ordres de Vellesley. Le second entraîné par la retraite de son collègue dut à son tour abandonner la Galicie, laissant Victor et Sebastiani se débattre sur la frontière du Portugal. Malgré les victoires de Medelleri et de Ciudad Réal, ces deux derniers généraux furent bientôt obligés de se replier sur Madrid.

Mais la capitale elle-même se vit à son tour menacée par les armes Anglo-Portugaises et Espagnoles qui commandées par Vellesley et Beresford s'avancèrent jusqu'aux environs de Talevera.

Là, malgré l'infériorité numérique des troupes françaises, l'armée ennemie aurait pu être prise entre deux feux et anéantie si le maréchal Soult avait exécuté l'ordre à lui donné par Jourdan, de se jeter sur les derrières des troupes alliées.

Mais Soult ne voulait point servir ainsi la gloire d'un rival et refusa d'obéir : si bien que Jourdan dut sans lui, engager la bataille qui resta indécise et que chacun s'attribua comme une victoire : Vellesley y gagna le titre de duc de Wellington, mais y perdit huit mille hommes. Les pertes du côté français furent au moins égales (11 août 1809). Cela n'empêcha pas le roi Joseph de faire chanter un Te Deum solennel à Madrid pour rendre grâce à Dieu d'une si efficace protection !

Nous ne pourrions, sans sortir du cadre qui nous est assigné, entrer dans tous les détails de cette guerre péninsulaire qui se poursuit encore pendant les années 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814, avec de successives alternatives de succès et de revers. Nous ne pouvons qu'en mentionner les épisodes les plus marquants.

L'année 1810 fut employée presque tout entière à conquérir l'Andalousie : là encore d'abominables cruautés furent commises et le sang coula à flot dans les malheureuses provinces espagnoles.

Une nouvelle campagne en Portugal fut ensuite organisée sous la direction de Masséna ; celui-ci ne réussit même pas à passer le Tage, lui aussi victime de la jalousie de Soult qui lui refusa des renforts. L'expédition se termina au mois de mai par l'abandon de notre dernière place en Portugal, la petite ville de Almeida que Brenier fit sauter avant de rallier le gros des troupes.

Les seuls succès remportés par les Français en 1811 furent les victoires successives de Suchet en Catalogne, victoires qui valurent à ce général, après la prise de Valence, le titre de duc d'Albufera. L'année 1812 marque pour l'armée d'occupation française le commencement des persistantes débâcles. Marmont est battu à Ciudad-Rodrigo, Soult à Badajoz par Wellington ; Jourdan venu pour mettre l'accord entre les deux maréchaux toujours en rivalité — c'est une tradition constante chez les lieutenants de Napoléon — ne trouve que des armées sans approvisionnements, démoralisées et décimées : le reste de l'année coûta l'Andalousie aux Français encore une fois trahis par Soult toujours en révolte contre les instructions qui lui parvenaient.

Avec l'année 1813, la situation s'empira d'autant plus qu'au lieu d'envoyer les renforts nécessaires, Napoléon au contraire, en péril de son côté, rappelle des troupes en toute hâte. Aussi le roi Joseph est-il contraint d'évacuer Madrid et de se retirer à Valladolid. Wellington essaya de couper la retraite, mais si meurtrière que fut pour nous la bataille de Vitoria, elle permit cependant à nos troupes, cruellement éprouvées d'ailleurs, de passer la Bidassoa et d'atteindre la frontière française.

Un mouvement offensif que tenta Soult vers Pampelune fut empêché par Wellington qui nous tua encore huit mille hommes aux environs de Saint-Sébastien. La ville prise par les Anglais fut brûlée et mise à sac (31 août).

En 1814, l'invasion menace la France de tous les côtés à la fois : c'en est fini des conquêtes, l'heure des terribles expiations a sonné et Soult pour-



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

suivi par Wellington abandonne successivement Bayonne et Toulouse où les royalistes accueillent les Anglais avec des cris de joie et des acclamations : le patriotisme des porteurs de cocardes blanches ne se manifeste-t-il pas toujours ainsi (12 avril). Le 18 avril Napoléon abdiquait à Fontainebleau : la guerre d'Espagne est terminée comme les autres par l'humiliation

de notre pays qui s'était livré avec tant d'aveuglement et de coupable abandon à toutes les criminelles fantaisies d'un César.

Et maintenant que nous avons fini la nomenclature des principaux événements militaires, nous voudrions retracer à grands traits la vie intérieure de la nation espagnole si éprouvée et meurtrie par l'invasion étrangère.

M. Hubbard, dans l'ouvrage si érudit et si vibrant que nous avons déjà cité, a résumé sous une formule saisissante les conséquences des tragiques perturbations qui secouèrent la péninsule de 1807 à 1814. « Napoléon, dit-il, avait été vaincu, mais l'esprit de révolution avait triomphé. »

Pas définitivement hélas ! puisque nous constatons plus loin le retour triomphant de Ferdinand qui personnifie si déplorablement la réaction cléricale la plus odieuse.

Mais quand même il est intéressant de constater toujours avec M. Hubbard que :

« Après tant de siècles d'une foi aveugle et réfléchie, la parole allait être donnée à la raison, à la philosophie : les esprits n'allaient plus se refuser systématiquement à l'étude des graves questions qui avaient agité l'opinion en France au XVIIIe siècle. »

« L'adoration de la royauté, le prestige du trône, la ferveur catholique, la soumission à l'autorité, la crainte de l'inquisition, l'exacte pratique des cérémonies du culte, le goût de l'intrigue, la haine du travail, la passion du jeu et de la loterie, tous les traits saillants de l'ancien caractère espagnol dominaient bien encore dans la majorité de la population : mais d'autres types s'étaient fait jour, d'autres mœurs s'étaient révélées. Un noyau de patriotes avait commencé à se former dans toutes les villes et dès lors on pouvait pressentir que les décrets de la royauté allaient désormais être être examinés et analysés avec un soin minutieux.

« Au milieu de l'ébranlement causé par l'invasion étrangère, en l'absence de toute action des représentants du principe monarchique, l'élément démocratique avait saisi le pouvoir dans toutes les capitales de province et s'était partout présenté comme le véritable boulevard de l'indépendance nationale. »

Quelques rapides constatations des faits ne tarderont pas à justifier ces lumineuses appréciations.

Le 25 septembre 1808 une junte suprême composée de députés de toutes les juntes ou assemblées locales, s'assembla à Aranjuez sous la présidence de Florida Blanco. Parmi ses membres on remarquait la présence de Jocellanos, de Palafox et de Rozas : quelques mois plus tard, à l'arrivée de Joseph à Madrid, elle se transporta à Séville où son autorité fut reconnue par la presque unanimité de la nation. Même le Conseil de Castille composé de vingt-cinq hauts magistrats dut à la fin se soumettre à son ascendant. Mais cette junte perdit son temps à de vaines questions d'étiquette, prenant pour

elle-même le titre de Majesté et décernant à son président, celui d'altesse. Au début d'ailleurs, cette junte semblait animée d'un violent esprit de réaction : elle rétablit l'inquisition supprimée, on se le rappelle, par Godoi et interdit la circulation des imprimés : mais bientôt, pour s'attacher les sympathies des masses populaires, elle comprit la nécessité de faire quelques réformes et sous la pression de l'opinion publique se résigna à convoquer les Cortès générales pour l'année suivante.

Malgré cela, l'opinion restait défiante et la junte déchirée par des discussions intestines, se décida le 28 janvier 1810 à remettre le pouvoir entre les mains d'un Conseil suprême de régence composé de cinq personnes.

Ce Conseil, imbu de tous les préjugés de l'ancien régime se mit aussitôt à persécuter les anciens membres de la junte favorables aux réformes, bannissant les uns, emprisonnant les autres, et résolut d'ajourner l'ouverture des Cortés.

Mais ces mesures rétrogrades exaspérèrent les juntes provinciales qui insistèrent pour la réunion des assises nationales. L'agitation fut telle que le Conseil de Régence ne put résister davantage et qu'il rendit un décret ordonnant l'élection des députés et la réunion des Cortès pour le mois d'août suivant dans l'île de Léon.

La base de l'élection était une sorte de suffrage universel à trois degrés : tout électeur concourait à élire la junte de la paroisse qui elle-même choisissait les juntes de districts : celles-ci nommaient les juntes provinciales d'où sortaient enfin les députés définitivement élus.

Les Cortès s'ouvrirent à Cadix le 24 septembre et tout de suite les cléricaux réacteurs profitèrent du trouble et de l'hésitation de la première séance pour imposer aux nouveaux élus le serment de fidélité à la religion catholique et à la monarchie.

Mais bientôt l'assemblée se reprit et Torrero, député d'Estramadure, proposa un projet de loi visiblement inspiré par le souffle révolutionnaire qui, quelques années auparavant, avait enflammé les âmes de l'autre côté des Pyrénées. D'après ce projet, connu sous le nom de décret du 24 septembre, les Cortès se déclaraient dépositaires de la souveraineté nationale, affirmaient que les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne pouvaient rester dans les mêmes mains, proclamant enfin la responsabilité de toute personne exerçant le pouvoir exécutif.

Une telle attitude, nettement conforme aux traditions de la grande Révolution, ne pouvait manquer de soulever des colères et le conflit éclata presque aussitôt entre les Cortès et le Conseil de régence qui donna sa démission le 27 octobre et fut remplacé par trois nouveaux régents. Dès lors, l'effort se poursuivit vers la réalisation des réformes : les questions les plus passionnantes furent soulevées et la liberté trouva d'éloquents défenseurs, dont le plus ardent fut Arguelles.

En face des libéraux, les réactionnaires s'organisent et font une opposition désespérée à toutes les tentatives de réformes, usant presque constamment d'un argument redoutable et déclarant attentatoires au dogme catholique les mesures les plus timides.

Toutefois la résistance de ces enragés réacteurs se brisa contre l'opiniâtre volonté des libéraux et quand, en 1811, les Cortès se transportèrent à Cadix, ce fut pour y accomplir de grandes et belles choses : les droits seigneuriaux sont incorporés à la couronne, le vasselage est supprimé, les privilèges de chasse, de pêche, de fourneaux, de pacage, de pâturage sont abolis et, sous les coups répétés de l'orateur Herreros, les derniers vestiges de la féodalité s'écroulent.

Ainsi fut votée la constitution de l'an XII dont nous ne pouvons exposer les détails, mais qui déclarait le service militaire obligatoire pour tous, qui reconnaissait en principe la liberté de la presse et promettait d'assurer le développement de l'instruction publique par la propagation des écoles primaires.

C'était là, n'est-il pas vrai, un magnifique résultat, d'autant plus admirable que l'assemblée délibérait en face de l'invasion étrangère et que naturellement les adversaires des réformes exploitaient contre elles les passions patriotiques, en essayant de faire croire que l'honneur national espagnol était intéressé à repousser tout ce qui venait de France, les idées, comme les armées!

Hélas! il y réussirent bientôt avec d'autant plus de facilité que les Cortès avaient reculé devant le plus terrible ennemi qu'ils avaient à combattre. Pour n'avoir point voulu rompre avec l'Église, les libéraux espagnols préparaient le retour offensif de la réaction et de nouvelles épreuves pour leur malheureux pays.

Toutes ces épreuves, celles d'hier comme celles d'aujourd'hui, ne viennent-elles pas de ce que l'Espagne aura toujours son sort étroitement rivé à celui de la religion catholique : « Étrange préoccupation, s'écrie avec force M. Hubbard, que celle d'un blessé adorant l'épée qui le frappe. »

Les agissements des moines et des prêtres finirent enfin par prévaloir et, sous la pression de l'opinion publique égarée, la dissolution des Cortès est prononcée et des élections ont lieu qui donnent une majorité redoutable à l'élément réacteur.

Réunis à Madrid le 5 janvier 1814, les nouveaux Cortès se bornent à négocier le retour de Ferdinand VII qui, au mois de mars suivant, rentre en Espagne, cherche à briser toute l'œuvre d'émancipation accomplie en son absence! Mais quand même, nous le disions plus haut, il resta quelque chose de l'effort révolutionnaire accompli, et sinon les institutions, du moins quelques âmes en gardèrent l'empreinte ineffaçable.

CHAPITRE III

Cinquième coalition.

LA CAMPAGNE D'AUTRICHE

Depuis la paix de Presbourg (1805), qui lui avait infligé une mutilation et une cruelle humiliation, l'Autriche n'avait cessé d'être le centre de l'agitation antinapoléonienne, et la cour de François II était tout entière acquise au parti de la guerre. On n'attendait qu'une occasion de prendre une revanche impatiemment désirée, et la malheureuse aventure d'Espagne apparut à tous marquer l'heure décisive des prochaines hostilités.

En mars 1809, les armements furent poussés avec une prodigieuse activité et, dès cette époque, cent vingt mille combattants, au moins, étaient prêts à entrer en campagne, sous les ordres de l'archiduc Charles, de l'archiduc Jean, de l'archiduc Ferdinand, des généraux Jellachich et Stoichewitz. Une milice territoriale, la landwehr, fut créée par surcroît, et l'impératrice, aidée par les dames de la haute aristocratie, brodait de ses propres mains les drapeaux des régiments.

Les efforts diplomatiques secondaient, sans répit, les préparatifs militaires, et François, en personne, multipliait les négociations pour essayer de détacher de notre alliance le czar Alexandre, singulièrement hésitant entre ses engagements si récents d'Erfurt et son désir de se débarrasser d'un allié trop encombrant. Napoléon n'ignorait rien, comme on pense, ni de ces préparatifs, ni de ces intrigues, et lui aussi, revenu précipitamment d'Espagne, en 1809, travaillait hâtivement à la constitution d'une formidable armée.

Jamais, peut-être, la tyrannie impériale n'atteignit un tel degré d'arbitraire; jamais la conscription ne causa de plus terribles saignées dans la nation, jamais en tous cas, elle ne se fit avec plus de brutalité et de cynisme.

Napoléon appelle non seulement le contingent de 1809, mais encore il enrôle deux classes à l'avance et rappelle trois classes libérées.

A ces troupes, à ces recrues soudainement réunies, il fallait des officiers et des sous-officiers; mais Napoléon n'était point embarrassé de trouver de nouveaux cadres, tant son imagination était féconde en monstreuses inventions. En Espagne, déjà, il avait eu l'idée d'arracher à leurs études, dans tous les lycées de France, les adolescents les plus robustes pour les envoyer à la guerre : il fallait de la chair fraîche pour les canons insatiables !

Au mois de décembre 1808, il donne l'ordre à Fouché de dresser une liste de dix familles par département et de cinquante pour Paris, désignées parmi

les plus anciennes et les plus riches, et d'envoyer de force leurs enfants à l'école de Saint-Cyr.

« Si l'on fait quelque objection, ajoutait le despote, il n'y a pas d'autre réponse à faire que : tel est mon bon plaisir. »

C'était la terreur organisée dans tout le pays, et si nous en voulons un tableau singulièrement tragique, nous pouvons l'emprunter à la plume véhémente de Chateaubriand, qui s'écrie[1] :

« Le code de la conscription sera un monument éternel du règne de Bonaparte. Là se trouve réuni tout ce que la tyrannie la plus subtile et la plus ingénieuse peut imaginer pour tourmenter et dévorer les peuples : c'est véritablement le code de l'enfer. »

« Les générations de la France étaient mises en coupes réglées, comme les arbres d'une forêt : chaque année quatre-vingt mille jeunes gens étaient abattus. Mais ce n'était là que la coupe régulière : souvent la conscription était doublée ou fortifiée par des levées extraordinaires ; souvent elle dévorait d'avance les futures victimes, comme un dissipateur emprunte sur son revenu à venir.

« On avait fini par prendre sans compter. l'âge légal, les qualités requises pour mourir sur un champ de bataille n'étaient plus considérées, et l'inexorable loi montrait à cet égard une merveilleuse indulgence. On remontait vers l'enfance, on descendait vers la vieillesse : le réformé, le remplacé étaient repris ; tel fils d'un parent artisan, racheté trois fois au prix de la petite fortune de son père, était obligé de marcher. Les maladies, les infirmités, les défauts du corps n'étaient plus une raison de salut. Des colonnes mobiles parcouraient nos provinces comme un pays ennemi, pour enlever au peuple ses derniers enfants. Si l'on se plaignait de ces ravages, on répondait que les colonnes mobiles étaient composées de beaux gendarmes qui consoleraient les mères et leur rendraient ce qu'elles avaient perdu! Au défaut du frère absent, on prenait le présent. Le père répondait pour le fils, la femme pour le mari : la responsabilité s'étendait aux parents les plus éloignés et jusqu'aux voisins. Un village devenait solidaire pour le conscrit qu'il avait vu naître. Des garnisaires s'établissaient chez le paysan et le forçaient à vendre son lit pour les nourrir; pour s'en délivrer, il fallait qu'il trouvât le conscrit caché dans les bois. L'absurde se mêlait à l'atroce : souvent on demandait des enfants à ceux qui étaient assez heureux pour n'avoir point de postérité; on employait la violence pour découvrir le porteur d'un nom qui n'existait que sur le rôle des gendarmes ou pour avoir un conscrit qui servait déjà depuis cinq ou six ans. Des femmes grosses ont été mises à la torture afin qu'elles révélassent le lieu où se tenait caché le premier-né de leurs entrailles; des pères ont apporté le cadavre de leur fils pour prouver qu'ils ne pouvaient

1. *De Buonaparte et des Bourbons*, mars 1814.

fournir ce fils vivant. Il restait encore quelques familles dont les enfants, plus riches, s'étaient rachetés; ils se destinaient à former un jour des magistrats, des administrateurs, des savants, des propriétaires, si utiles à l'ordre social dans un grand pays; par le décret des gardes d'honneur, on les a enveloppés dans le massacre universel. On en était venu à ce point de mépris pour la vie humaine et pour la France d'appeler les conscrits la matière première de la chair à canon. On agitait parfois cette grande question, parmi les pourvoyeurs de chair humaine, de savoir combien de temps durait un conscrit : les uns prétendaient qu'il durait trente-trois mois, les autres, trente-six. Bonaparte disait lui-même : « J'ai cent mille hommes de revenu ! »

Dans un article récent paru dans la *Nouvelle Revue*, sous la signature de M. Leymarie, nous trouvons encore une page édifiante sur la conscription et sur la façon de poursuivre les réfractaires.

« Napoléon, dit M. Leymarie, voulut, avec une sorte de passion, avoir raison de l'insoumission qui, sous le régime impérial, prit des proportions inconnues jusqu'alors. Ce grand consommateur d'hommes savait bien que les jeunes gens rebelles à la loi étaient, pour la plupart, vigoureux, énergiques, déterminés; il ne pouvait accepter l'idée de perdre pour ses armées cet élément précieux en laissant se fondre, avant même qu'ils fussent réunis, les contingents qu'il demandait à la conscription.

« Quelques faits donneront une idée de la sévérité déployée dans la répression des réfractaires et de leurs complices.

« La commission militaire établie à Trèves, en 1810, pour juger les séditieux qui avaient troublé la tranquillité publique dans le département de la Sarre, lors du tirage au sort de la garde nationale, condamna à la peine de mort 16 individus, dont 6 contumax; 26 aux fers, 11 à la détention, et tous solidairement aux dépens.

« Un fait bien caractéristique se passa en 1812 dans le département de la Haute-Vienne. Le tribunal de Bellac condamna la veuve de Fiénas, François et Jean de Fiénas, ses fils, chacun à un an de prison et 500 francs d'amende, aux dépens, comme recéleurs de Fiénas, leur fils et frère, conscrit réfractaire.

« En 1808, Jean Barrère de Caupenne est également condamné à huit ans de fers pour s'être servi d'un faux passeport. »

Veut-on savoir, maintenant, puisque nous en sommes sur ce chapitre, ce que coûta à la France le règne de Napoléon, dont quelques-uns s'enorgueillissent encore? M. d'Hargenvilliers, directeur de la conscription sous Napoléon, a donné le chiffre officiel de un million sept cent mille victimes pendant dix ans, rien que parmi les Français. Dans ce chiffre ne sont pas compris tous les étrangers, Allemands, Polonais, Italiens, etc., etc., qui combattaient sous nos drapeaux. Avec eux, on arriverait à près de cinq millions de victimes!

Et c'est ce régime d'infamies et de massacres, de terreur, de tortures, de tueries et de pillages que les césariens, moins de cent ans après, veulent imposer encore à notre civilisation!

Pour égaler la férocité tyrannique du maître, il n'y avait que la lâcheté révoltante des valets.

Et, parmi ces valets, ceux dont l'échine était la plus souple, dont l'aplatissement paraissait le plus abject furent les membres du Sénat impérial. Nulle assemblée ne mérita, dans l'histoire de notre pays, plus de mépris et plus de malédictions.

C'est à lui, c'est à sa complaisance que Napoléon venait demander, pour la forme, les levées d'hommes, les appels de conscrits. C'est à lui que, sur un ton comminatoire, l'empereur dictait ses ordres et quand, le 15 août 1809, le ministre Champagny vint lire un rapport insolent, où la guerre contre l'Autriche était déclarée, il ne se trouva pas un membre pour faire entendre un murmure de protestation contre une campagne où tant de sang français allait encore se répandre. Au contraire, une adresse fut rédigée par les plus vils flatteurs, pour remercier Napoléon de sa communication, et lui offrir en holocauste les 30 000 hommes de la conscription de 1810.

« On se demande, s'écrie un pamphlétaire anonyme, dans une brochure du temps, intitulée : *Les Quatre Philippiques* [1], on se demande si ce n'est pas le Sénat préposé à la conservation de nos institutions qui a creusé l'abîme où nous nous trouvons en inventant et fondant successivement le tyran et la tyrannie, en donnant l'apparence de formes légales à toutes les mesures atroces proposées par le tyran, en envoyant annuellement deux ou trois cent mille hommes à la boucherie! »

Et plus loin :

« Vous, sénateurs de Bonaparte, vous, ses compagnons de la journée de Saint-Cloud, ses adeptes sous le Consulat, ses muets lors de l'assassinat du duc d'Enghien, ses témoins ou ses juges dans le procès de Moreau, vous recevez chaque mois le prix de la terreur impériale que vous répandez dans toutes les familles! »

« Ce corps, écrit Grégoire dans ses *Mémoires*, qui devait être si auguste, n'a guère été que le bureau d'enregistrement des volontés d'un tripot qu'on appelait la réunion. On n'arrive aux séances du Sénat que pour faire ce qui est fait. A l'idée de Sénat conservateur devaient s'associer des idées imposantes, et sur elles devaient reposer les espérances nationales. Qu'a-t-il conservé? Rien que le traitement de ses membres! »

Une caricature intitulée : *Manière de voir sous l'Empire*, et conservée aux estampes de la Bibliothèque nationale, représente un sénateur ayant la bouche, les yeux et les oreilles bouchées avec des pièces d'or!

1. Voir *la Représentation des aristocraties dans les Chambres hautes*, par Jules Rais. Paris, 1900.

Dès lors, Napoléon n'avait rien à ménager, et, en présence de l'opinion publique bâillonnée, du Parlement esclave, il pouvait impunément se lancer dans une nouvelle aventure. On entra en campagne.



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

Bien que nous ne fassions point ici une histoire militaire (trop d'historiens n'ont entendu dans ces années terribles du premier Empire que le bruit de la fusillade et les grondements des canons), nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer sommairement les grandes lignes de la guerre d'Autriche.

Napoléon avait eu le temps de faire venir d'Espagne les officiers et les

régiments de la garde impériale. Dès lors, il avait sous la main 300 000 hommes, et l'armée destinée à opérer sur le Danube fut divisée en trois corps principaux : le premier, sous les ordres de Davoust, devait se réunir à Ratisbonne; le second, sous les ordres de Lannes, devait se concentrer à Augsbourg; le troisième, commandé par Masséna, devait se réunir à Ulm.

Les réserves de cavalerie étaient placées sous le commandement de Bessières; Augereau, Lefèvre et Bernadotte étaient à la tête des contingents fournis par la Confédération germanique.

C'est le 13 août 1809 que Napoléon quitta Paris pour prendre le commandement suprême et, le 16 au soir, il était installé en son quartier général de Donaverth, où Berthier l'avait précédé.

Le 19, l'armée autrichienne était coupée en deux, du côté de Ratisbonne, par un habile mouvement du maréchal Davoust, et le 20 s'engage la bataille d'Abensberg, après laquelle les Autrichiens, culbutés par l'élan irrésistible des troupes de Lannes, se retirèrent de l'autre côté de l'Isar.

Le même jour, la cavalerie de Bessières assure la prise de la ville de Landshut.

Telles furent les opérations préliminaires qui préparèrent la décisive bataille d'Eckmühl (22 août).

Plus de cent mille Autrichiens étaient là, en position, sous les ordres de l'archiduc Charles. Les corps de Lannes, de Davoust, de Lefèvre se précipitèrent à l'assaut avec furie, et une charge de cavalerie autrichienne fut impuissante à arrêter la débâcle. L'archiduc Charles dut s'enfuir en laissant entre nos mains plus de dix mille prisonniers, et six mille morts et blessés sur le champ de bataille.

Ce jour-là, deux mille Français payèrent de leur vie la joie de fournir à l'empereur un nouveau bulletin de victoire.

Les jours suivants, Napoléon s'empara de Ratisbonne, et, enivré par un succès si rapide, il lança à son armée une de ces proclamations orgueilleuses où se complaisait sa monstrueuse vanité :

« Soldats! vous avez justifié mon attente; vous avez suppléé au nombre par la bravoure; vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les cohues armées de Xercès. L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paraissait ne plus conserver aucun souvenir de vous; son réveil a été prompt : vous lui avez apparu plus terribles que jamais. Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre; déjà, mon avant-garde a passé l'Inn; avant un mois, nous serons à Vienne! »

C'était vrai : la route de Vienne était ouverte, et on oubliait, dans ce triomphe, les successifs échecs subis en Italie par le prince Eugène, les revers infligés à nos troupes, en Tyrol, par les hordes héroïques de l'aubergiste André Hofer, la défaite de Poniatowski en Pologne où Varsovie tomba aux mains de l'archiduc Ferdinand.

La plus importante bataille, avant d'arriver aux portes de la capitale, fut livrée à Ebersberg le 3 mai : trente-cinq mille Autrichiens essayèrent en vain de tenir tête à nos troupes commandées par Masséna. Toutefois, pendant quelques heures, une division, celle de Claparède, fut en grand péril; mais, après une lutte héroïque, les nôtres triomphèrent enfin. Là encore, dix mille Autrichiens et trois mille Français arrosèrent de leur sang les lauriers impériaux.

Le 10 mai, Napoléon arriva devant Vienne et pénétra dans les faubourgs : il n'éprouva de résistance que de la part de la vieille ville, défendue par l'archiduc Maximilien qui ne capitula qu'après un terrible bombardement.

Dès lors, le vainqueur s'installa au château de Schœnbrunn et multiplia les décrets, prononçant la dissolution de la landwehr, enjoignant aux officiers de rentrer dans leurs foyers, sous peine de voir leurs maisons brûlées et leurs propriétés confisquées. Ne fallait-il pas des proies à abandonner aux grands chefs militaires déjà mis en appétit par les libéralités précédentes? A Ratisbonne, en effet, l'empereur avait distribué des sommes énormes, créé des baronnies, réparti des terres volées aux vaincus.

Mais Napoléon avait beau agir comme s'il avait déjà conquis l'immense empire autrichien, les hostilités n'allaient pas moins reprendre plus furieusement que jamais.

L'archiduc Charles était établi sur la rive gauche du Danube; l'empereur résolut de l'y rejoindre malgré les difficultés de l'entreprise, obligé qu'il était de faire passer les troupes sur des ponts improvisés, construits en toute hâte, avec l'île Lobau comme pilier central : la bataille d'Essling se préparait.

Le 18 mai, l'île Lobau était déjà occupée par le général Molitor qui devait protéger l'achèvement des ponts; le 20 mai, l'empereur en personne se transporta dans l'île et fit passer sur la rive gauche les deux divisions Molitor et Boudet. Le lendemain, il passait lui-même avec Berthier, Masséna et Lannes, et occupa immédiatement les villages d'Essling et Gross-Aspern.

C'est alors que l'archiduc Charles, qu'on ne soupçonnait point si rapproché, apparut soudain avec près de cent mille hommes et commença l'attaque avec un terrible acharnement contre nos troupes en fâcheuse posture, acculées qu'elles étaient au fleuve, dans l'impossibilité de reculer, car les ponts venaient d'être rompus.

Six fois, le village de Gross-Aspern fut pris et repris, et Lannes ne se maintenait à Essling que par des prodiges de valeur.

Quand la nuit mit fin au combat, des milliers et des milliers de cadavres étaient couchés sur le champ de bataille. D'autres allaient encore s'y empiler en un affreux charnier.

Le lendemain, en effet, l'archiduc Charles recommença l'attaque au petit jour, et Masséna eut le premier à subir son rude assaut, auquel il résis-

tait péniblement, quand Lannes survint fort à propos pour faire reculer les Autrichiens.

Mais il fallait des troupes fraîches pour gagner complètement la bataille, et Napoléon attendait avec impatience leur passage de la rive droite sur la rive gauche.

Hélas ! les ponts établis la nuit précédente se rompirent de nouveau et les troupes, exténuées par deux jours de bataille, sont de nouveau livrées à elles-mêmes, avec des munitions qui s'épuisent.

Elles luttent pourtant avec un courage inouï, et c'est en vain que l'archiduc Charles essaye de les jeter dans le Danube. Nous nous maintînmes finalement à Essling.

Mais quelle abominable tuerie ! Lannes, frappé à mort par un boulet qui lui broye les deux genoux, peut voir autour de lui seize mille Français morts ou râlants, et vingt mille Autrichiens !

Et c'est sur près de quarante mille cadavres que Napoléon se hissa d'un échelon de plus vers le sommet de la gloire !

Tout de même, la saignée avait été un peu trop profonde et l'effort épuisant : l'empereur jugea nécessaire de reprendre haleine pendant quelques semaines avant d'imposer à ses troupes de nouvelles épreuves.

Le canon n'était point pour cela silencieux : il tonnait toujours en Prusse, où un patriote, le colonel Schill, se faisait tuer à la tête de quelques troupes ; en Tyrol, où les mouvements insurrectionnels ne cessaient pas ; en Pologne, où Poniatowski reprenait l'avantage ; en Italie, où le prince Eugène et Macdonald guerroyaient avec des fortunes diverses. Les Français finirent pourtant, là aussi, par prendre un avantage décisif, non loin de Leoben, et l'armée d'Italie put effectuer sa jonction avec celle de Marmont qui opérait en Dalmatie.

Tandis que Napoléon laissait encore reposer la grande armée, il faut enregistrer une diversion tentée en Hongrie par le prince Eugène, la bataille de Raab, où les Autrichiens furent mis en déroute, le bombardement de Presbourg que Davoust ne parvint pas à faire capituler, tant fut héroïque la résistance de sa garnison.

Nous voici arrivés à la fin de juin, à la veille d'une nouvelle tentative de passage du Danube, préparée depuis la bataille d'Essling.

Mais nous ne saurions nous engager dans le récit de cette remise en marche de la grande armée sans nous rappeler l'œuvre accomplie à Schœnbrunn pendant ces quelques semaines du repos impérial. Un événement si capital se produisit qu'il faut y insister en une parenthèse assez étendue : nous voulons parler de l'enlèvement du pape et de l'annexion des Etats de l'Eglise, prononcée par décret daté de Vienne le 17 mai 1809. Et ce sera l'occasion, sans nous renfermer dans l'ordre chronologique, d'étudier les rapports de Napoléon avec la papauté et l'Eglise pendant la deuxième partie du règne.

NAPOLÉON ET L'ÉGLISE

On a vu dans l'étude sur le concordat les premiers rapports de Napoléon et de l'Eglise.

Le César avait trop bien compris le parti qu'on pouvait tirer de la puissance ecclésiastique, mise au service du despotisme, pour négliger un pareil concours.

Comment il concevait le rôle de l'Eglise? Il est aisé d'en avoir l'idée précise par ces lignes qu'il écrivait, à la fin de sa vie, dans les *Mémoires de Sainte-Hélène* :

« Quel levier! Quel moyen d'influence sur le reste du monde!... J'aurais fait du pape une idole; il fût demeuré auprès de moi. Paris fût devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux aussi bien que le monde politique. J'aurais eu mes sessions religieuses, comme mes sessions législatives. Mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté : les papes n'en auraient été que les presidents. »

« Comment avoir des mœurs? disait-il un jour à Rœderer. Il n'y a qu'un moyen, c'est de rétablir la religion... La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence, s'il n'y a pas là une autorité qui lui dise : « Dieu le veut ainsi; il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans « ce monde; mais ensuite, et pendant l'éternité, le partage se fera autre- « ment. »

Pouvait-on avouer de plus cynique façon quel instrument d'exploitation, quel auxiliaire puissant il entendait se créer en restaurant la religion dans son empire, en appelant à son aide l'Eglise complaisante, en promettant le ciel aux malheureux qu'il envoyait à la mort ou qu'il reduisait a la misère?

Le Concordat n'eut point d'autre but.

Mais Napoléon voulait en même temps se garder contre les empiètements du Saint-Siège : c'est pourquoi il rêvait d'une Église gallicane, ayant fort apprécié la valeur de ce mot prononcé à Tilsitt par le csar Alexandre : « Chez moi, en Russie, je suis à la fois empereur et pape : c'est bien plus commode. »

Il crut bien y réussir et la servilité du clergé lui permit longtemps de s'illusionner sur le succès d'une telle politique. Dans son remarquable livre

sur « *l'Église et l'État* », Debidour fait un tableau saisissant de cette servilité du monde ecclésiastique dans les premières années qui suivirent le Concordat.

« De même, dit-il, que les nobles émigrés, sûrs de sa faveur, accouraient en foule dans ses antichambres, les réfractaires d'autrefois, certains de sa bienveillance, briguaient les honneurs ecclésiastiques dont il était le dispensateur. Les Boisgelin, les Boulogne, les Pradt et tant d'autres, qui jadis s'étaient gendarmés si fort contre la tyrannie de l'Assemblée constituante, baisaient avec attendrissement une main que le sang du duc d'Enghien souillait encore. « Il n'y a rien, disait brutalement Napoléon, que je ne puisse faire avec mes gendarmes et mes prêtres. » De fait, les prêtres ne le servaient pas moins aveuglément que les gendarmes. Les évêques entretenaient, avec un zèle vraiment administratif, les sujets de l'Empire dans l'obéissance, comme dans l'admiration. Certains d'entre eux, comme Bernier, servaient d'auxiliaires à la police ou lui fournissaient des agents. Tous, par leurs mandements, s'attachaient à fortifier l'amour du prince dans le cœur des sujets. Ces mandements, du reste, étaient rigoureusement soumis à la censure préalable du ministre des cultes, qui parfois en fournissait lui-même le canevas aux évêques.

« Ils célébraient par ordre, et toujours sur le mode lyrique, les victoires, les traités, les lois du maître; la guerre, la paix, tout leur était matière à panégyrique. Les curés, sous leur surveillance, avaient pour tâche d'anathématiser les Anglais, ces hérétiques, et de démontrer aux populations rurales les bienfaits de la conscription. Si quelques-uns se montraient tièdes dans le service ou se permettaient parfois un léger blâme, une allusion déplaisante, l'empereur ne tardait pas à l'apprendre; ces mal-pensants étaient vite mis hors d'état de mal faire par le ministre de la police qui, sans forme de procès, comme au beau temps de l'ancien régime, les embastillait à Vincennes, à Fenestrelles, à l'île Sainte-Marguerite ou dans quelque autre prison d'État. Point de concert possible entre les membres du clergé. L'empereur ne souffrait guère qu'ils s'assemblassent. Il ne voulait pas non plus qu'ils lussent ou qu'ils écrivissent trop. S'il avait à peu peu près étranglé la presse laïque, ce n'était pas pour rendre la vie et la liberté à la presse ecclésiastique. Nous voyons par sa correspondance qu'il en vint, au commencement de 1806 à prescrire que toutes les publications périodiques ayant un caractère religieux fussent réunies en une seule, le *Journal des Curés*, qui parut alors sous l'étroite surveillance de la police. La même année, il instituait en principe l'Université, et décidait que les emplois ecclésiastiques de quelque importance (comme les cures de première classe) ne seraient donnés qu'aux candidats pourvus des grades qu'elle seule avait le droit de conférer, ajoutant que ces grades pourraient être refusés aux postulants connus pour avoir des idées ultramontaines ou dangereuses à l'autorité. On sait, du reste, que

l'Université ne tarda pas à être organisée et que le décret du 17 mai 1808 lui conféra le monopole de l'enseignement à tous les degrés dans l'ensemble de l'Empire. Ainsi les prêtres enseignants devaient être à sa discrétion, tout comme les autres. Quant à ces derniers, il entendait bien qu'ils n'usassent de la religion que pour la faire, comme il disait, cadrer à ses vues, à sa politique. Il instituait, par exemple, de nouvelles fêtes catholiques, et notamment la sienne, qui fut, à partir de 1806, célébrée solennellement le 15 août sous l'invocation étrange de saint Napoléon ».

La Saint-Napoléon ! Ne devait-il pas être, en définitive, le seul dieu qu'il fût permis d'adorer ?

Et s'il permettait qu'on brûlât de l'encens devant d'autres autels, encore fallait-il que ce fût une sorte d'hommage indirect rendu à sa propre divinité.

Lisez, je vous prie, cette page extraordinaire et suggestive du catéchisme mis entre les mains des enfants :

D. — « Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur ?

R. — Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent et nous devons, en particulier, à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

D. — Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?

R. — C'est, premièrement, parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue suivant sa volonté, en comblant notre empereur de ses dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur, c'est donc honorer et servir Dieu lui-même ! Secondement, parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par son exemple, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain.

D. — N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent nous attacher plus spécialement à Napoléon Ier, notre empereur ?

R. — Oui, car il est celui que Dieu a suscité dans des circonstances difficiles pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant ; il est devenu l'Oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle,

D. — Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur?

R. — Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi et se rendraient dignes de la damnation éternelle! »

La peur du gendarme et la crainte de l'enfer, tout semblait uni pour assurer à Napoléon la fidélité de ses sujets.

Le malheur fut pour lui qu'il crut pouvoir briser, sous sa poigne de fer, la papauté rebelle. On verra plus loin qu'il se heurta ici contre une puissance autrement redoutable que les armées de toutes les coalitions. Pendant toute l'année 1805 et pour des motifs divers (nomination des évêques, refus d'annulation du mariage de Jérôme Bonaparte, occupation d'Ancône) des conflits multiples et de plus en plus violents éclatèrent entre Napoléon et Pie VII. A propos du blocus continental, la querelle s'envenima à ce point que, en 1807, le général Lemarrois prit possession des provinces de Macerata, Ancône, Urbin et Ferma, que, six mois plus tard enfin (février 1808), le général Miollis entrait à Rome.

Une lettre adressée au prince Eugène, en juillet 1807, montre assez en quel état d'excitation se trouvait l'empereur à l'égard du pape récalcitrant, sur le point d'en appeler à la chrétienté.

« Il y avait, écrivait rageusement Napoléon, il y avait des rois avant qu'il y eût des papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que je fais à la religion. Les insensés! Ils ne savent point qu'il n'y a pas un coin du monde, en Italie, en Allemagne, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le pape n'y a fait de mal. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté! Cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes. Il y a là une erreur de mille ans de date. Le pape qui se porterait à une pareille démarche cesserait d'être pape à mes yeux. Je ne le considérerais que comme l'antéchrist, envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes peuples de toute communication avec Rome, et j'y établirais une police... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mes trônes en interdit, m'excommunier? Pense-t-il que les armes tomberont de la main de mes soldats et mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger?

« Cette infâme doctrine, des papes furibonds l'ont prêchée. Il ne resterait plus au Saint Père qu'à me faire couper les cheveux et à m'enfermer dans un monastère! Me prend-il pour Louis le Débonnaire? Le pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont pas faits pour gouverner. C'est le désordre de l'Église que veut la cour de Rome, et non le bien de la religion. Je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies que m'a fait endurer la cour de Rome, et peut-être le temps n'est-il pas éloigné... où je ne reconnaîtrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même

rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile pour faire mes affaires sans pape et mettre mes États à l'abri des prêtres de Rome... En deux



LA COLONNE DE ROSBACK.

(D'après un document de la bibliothèque Nationale.)

mots, c'est la dernière fois que j'entre en discussion avec cette [illegible] romaine... Je n'ai jamais demandé autre chose qu'un accommodement [illegible] si Rome n'en veut point, qu'elle ne nomme point d'évêques, [illegible] les vivront sans évêques, [illegible] sans direction, jusqu'à [illegible] l'intérêt

de la religion, dont mes peuples ont besoin, me fera prendre un parti que commandent leur bien-être et la grandeur de ma couronne ! »

L'effet de ces colères ne devait point tarder à se faire sentir : Lemarrois et Miollis se chargèrent de faire comprendre à Pie VII qu'il ne s'agissait point, en l'occurrence, de vaines menaces.

Miollis traita le souverain pontife avec la dernière rigueur, s'emparant d'abord des journaux, des imprimeries et des bureaux de poste de Rome afin de couper au prisonnier du Quirinal toute communication avec le dehors. Quelques mois après, dix-sept, puis quatorze cardinaux qui entretenaient des intelligences avec les Bourbons des deux races furent prestement et sous bonne escorte reconduits à la frontière. Aux timides protestations du pape, Napoléon riposta par un premier décret annexant définitivement les provinces occupées par Lemarrois en 1807, par un second qui ordonnait à tous les cardinaux, prélats, officiers employés de la cour de Rome, d'y rentrer hâtivement sous peine de la confiscation de leurs biens.

Cette fois, Pie VII prononça, au Consistoire, un discours où il dénonçait les attentats de Napoléon : en même temps, il parvint à faire répandre en Europe une bulle de protestation.

Miollis voulut punir le pape par l'expulsion de son secrétaire d'État, Pacca, mais il hésita devant la résistance énergique de Pie VII.

Et les choses en restèrent là pendant quelques mois, Napoléon ayant d'autres soucis, trop occupé par la guerre d'Espagne et les débuts de la campagne d'Autriche.

Mais aux premiers jours de répit, après la victoire d'Eckmühl, l'empereur tourna de nouveau ses regards vers le Quirinal et lança le décret du 17 mai, par lequel il rappelait la donation de Charlemagne, son auguste prédécesseur, le mauvais usage qu'en avaient fait les papes; il déclarait les États pontificaux annexés à l'Empire français et instituait, sous la présidence de Miollis, une consulte extraordinaire pour les administrer provisoirement. Ce décret marquait la déchéance définitive du pouvoir temporel : il fut exécuté le 10 juin suivant.

Mais, le jour même, Pie VII riposta par une bulle d'excommunication qui fut affichée dans Saint-Pierre et les principales églises de Rome.

A cet anathème, on allait riposter par de nouvelles violences, et Murat, pensant obéir aux instructions de l'empereur, donna l'ordre à Miollis d'agir sans tarder. Le 6 juillet 1809, l'inspecteur général Radet pénétra par une fenêtre, avec une escouade de soldats, dans le palais papal et procéda à l'arrestation de Pie VII et du cardinal Pacca.

Le premier fut transporté successivement à Novare, à Turin, à Grenoble et à Savone, tandis que le second était enfermé dans la forteresse de Fenestrelle.

En même temps, Napoléon s'efforçait de justifier, par une circulaire

adressée aux évêques français, cette suppression soudaine du pouvoir temporel.

« Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel. Il voulut, au contraire, qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre. Il ne fut animé que du grand objet de a rédemption et du salut des âmes. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre trône et l'intégrité de nos droits.»

Le ton puéril de ce plaidoyer montre assez que Napoléon était peu rassuré sur les conséquences de son coup de main.

Il tenta même de tenir secrets l'enlèvement de Pie VII et la bulle d'excommunication dont il avait été l'objet.

Mais les journaux avaient beau être réduits au silence, la bulle fut colportée en France par les membres d'une congrégation laïque fondée en 1801 par un ancien jésuite, l'abbé Delpecito, et qui s'était recrutée parmi la jeunesse royaliste des écoles.

Un indult pontifical de juillet 1805, dit Debidour, l'avait autorisée à s'affilier les sociétés analogues qui pourraient naître à Paris ou en province, et déjà s'étaient constituées à Lyon, Grenoble, Bordeaux, Langres, Toulouse, Nantes et Rennes des groupes nouveaux qui se rattachaient à la congrégation de Paris. Après l'arrestation du pape, les exercices de charité et de piété ne furent pas naturellement l'unique préoccupation des congréganistes. Ils s'attachèrent, avec une ardeur qu'avivaient encore leurs vieilles convictions légitimistes, à servir la cause du pape persécuté. C'est par leurs soins que la bulle du 10 juin, secrètement apportée à Lyon, fut répandue en France fort peu de temps après les événements de Rome. Les « prédicateurs errants », c'est-à-dire les missionnaires auxquels l'Empire avait jusqu'alors laissé une certaine liberté, contribuaient aussi à la faire connaître.

On chuchota bientôt partout que le fils aîné de l'Eglise était excommunié. Dans les parties de l'Empire où le clergé avait le plus d'influence ou d'audience, comme en Belgique, en Bretagne, certains curés, sans oser s'élever en chaire contre le souverain réprouvé, supprimaient de fait, aux offices du dimanche, les prières publiques prescrites par l'empereur.

Napoléon comprit alors qu'il fallait frapper, et sans retard, les congrégations et les missionnaires. De Schœnbrunn, il écrivit en ces termes à son ministre des cultes Bigot de Préameneu : « Je ne veux plus de missions en France : je n'entends pas que des missionnaires fassent profession de prédicateurs errants, parcourent l'Empire. Je donne des ordres dans ce sens au ministre de la police. »

Sur ce, on arrêta quelques membres de la congrégation qui fit semblant de se dissoudre, et les lazaristes durent se disperser.

Mais, le reste des communautés religieuses n'en continuant pas moins à mener l'agitation antinapoléonienne, l'empereur résolut d'en finir.

Ici, laissons la parole à M. Flourens, qui, dans la *Nouvelle Revue*, en 1894, écrivit des pages bien curieuses sur « Napoléon et les jésuites ».

« Napoléon, dit M. Flourens, conçut alors une idée digne à elle seule, si elle était jamais réalisée, de le faire passer pour le plus grand organisateur des temps modernes. Il s'était fait expliquer, par son conseil ecclésiastique, les différences des ordres religieux. On lui avait exposé que les moines avaient pour but d'atteindre le plus haut degré de perfection et qu'ils estimaient ne pouvoir réaliser cet idéal qu'à l'aide de la vie en commun dans l'enceinte d'une même clôture ; il s'était dit : « Je n'ai aucun intérêt à les « contrarier dans la recherche d'un but aussi inoffensif, pourvu que j'aie la « certitude qu'ils n'en poursuivent pas d'autre plus dangereux. J'ai, au con- « traire, tout intérêt à les enfermer dans une même enceinte, du moment « que c'est moi qui aurai les clefs de cette enceinte. »

« Une tentative d'exécution suit de près la résolution. Des décrets de 1810 ordonnent la suppression de toutes les corporations religieuses dans tout l'Empire, même en Italie. Cette fois, les congréganistes ne sont plus dispersés, mais centralisés sous la surveillance de l'autorité militaire. Les routes des Etats pontificaux et des départements annexés à l'Empire sont couvertes de longues files de moines escortées par des escouades de cavalerie. En même temps, les chefs d'ordres religieux sont amenés en France avec les archives de la maison mère et les ornements des chapelles.

« Simultanément, Napoléon saisit le Conseil d'Etat d'un vaste projet. Il veut fonder deux grands couvents : l'un dans l'intérieur de la France, l'autre au delà des Alpes. Là, tous les différents ordres monastiques, jésuites, capucins, dominicains, bénédictains, barnabites, etc., etc., vivront unis et confondus.

« Désormais, on ne pourra plus reprocher au gouvernement impérial de contrarier les vocations religieuses. Tous ceux qui veulent s'éloigner du siècle et vivre dans la retraite seront libres de se cloîtrer. Les avenues des deux établissements étant convenablement surveillées par la gendarmerie, rien ne viendra plus troubler leur repos, et les bruits du monde, les agitations de la politique ne seront plus un obstacle à la perfection idéale.

« Dans la pensée de Napoléon, le père Varin, dont l'influence devenait de plus en plus menaçante, devait être le supérieur d'un de ces couvents.

« Le père Varin résista successivement à cette nouvelle fantaisie du maître, et le Conseil d'Etat lui-même ne lui vint pas en aide. Le projet échoua misérablement et Napoléon en revint à combattre ces Pères de la Foi qui ameutaient sourdement l'Europe et la France contre lui. Il avait beau écrire à son ministre de la police : « Je vous l'ai dit autrefois, je vous le « répète pour la dernière fois, prenez des mesures telles que cette congréga- « tion soit dissoute. » Les gendarmes eux-mêmes ne bougeaient plus ; ils sen-

taient l'Empire s'effondrer sous le poids de ses victoires. Les choses traînèrent jusqu'en 1814.

« Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon reprend la lutte et envoie aux préfets une circulaire demandant une enquête sur les Pères de la Foi et leurs agissements. Les préfets ne répondent même pas : ils se réservent pour l'avenir.

« Le résultat de tant d'efforts ?

« Si l'on consulte les statistiques des congrégations religieuses relevées à diverses époques de l'administration des cultes, on constate que, pendant la période de quinze ans écoulée de 1800 à 1815, la congrégation des Pères de la Foi a eu autant de maisons conventuelles et dirigé autant d'établissements que pendant la période correspondante de la Restauration, de 1815 à 1830, en ont eu les Pères jésuites. »

Cette citation, qui caractérise si clairement l'attitude de Napoléon à l'égard des congrégations, était intéressante à recueillir au moment où, parmi ceux qui lancent l'anathème à la République à propos de la loi sur les Associations, les bonapartistes les plus qualifiés se font remarquer par la virulence de leurs apostrophes.

Napoléon, au lendemain de l'enlèvement du pape, n'était encore qu'au début de sa lutte contre l'Eglise. Le conflit allait encore s'exaspérer à propos de l'affaire du divorce qu'il nous faut effleurer dès maintenant. Décidé à répudier Joséphine pour s'allier à la monarchie autrichienne par un mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, Napoléon viola, sans difficulté, les dispositions du Code civil et les articles du Statut sur l'état civil de la famille impériale. Il était moins aisé d'obtenir de l'Eglise l'annulation du mariage religieux, et les démêlés si récents avec Pie VII ne permettaient pas d'espérer de lui une réponse favorable. On résolut donc de se passer de la décision papale et il se trouva un comité ecclésiastique, présidé par le cardinal Fesch, pour déclarer que l'officialité de Paris était compétente et pouvait retenir l'affaire. L'officialité se montra complaisante et prononça sans hésitation l'annulation sollicitée.

Mais treize cardinaux refusèrent, comme protestation, d'assister plus tard au mariage religieux de l'empereur et de Marie-Louise : les protestataires, privés de la robe rouge, condamnés au port de la simple robe noire, furent placés sous la surveillance de la gendarmerie, internés deux par deux dans diverses villes de l'Est.

On pense si de pareilles mesures étaient faites pour pacifier les esprits et ramener l'adhésion des catholiques exaspérés par de telles violences.

Napoléon en revint, pour essayer de solutionner le conflit, à son rêve de constitution d'une Église gallicane et le Concile de Paris fut réuni le 17 mars 1811, sous la présidence du cardinal Fesch. Tous les évêques français et italiens avaient été convoqués : la moitié des premiers, le tiers seu-

lement des seconds se rendirent à l'appel impérial et, dès les premières séances, il se manifesta dans les rangs épiscopaux la volonté très ferme de résister aux exigences impériales. Les membres du Concile, malgré l'insistance de Napoléon, déclarèrent notamment que, pour l'institution des évêques, on ne saurait se passer des bulles pontificales. C'était un coup direct à la politique de Napoléon qui entendait échapper définitivement à toute immixtion de l'autorité papale dans les affaires ecclésiastiques de l'Empire.

Mais ce que Napoléon ne pouvait obtenir des évêques réunis en concile, il le leur fit accepter, à force de promesses ou de menaces, dans des audiences privées où les prélats furent conviés. Là, l'empereur obtint quatre-vingt-huit signatures approbatives de ses projets, et il parut avoir définitivement gain de cause : mais de nouvelles difficultés surgirent, la question demeura en suspens et le Concile de Paris se sépara sans l'avoir réglée.

Dès lors, Napoléon prit vis-à-vis du clergé une attitude de plus en plus sévère :

« Il n'admet point, dit Debidour, que la moindre faveur soit accordée aux séminaires des diocèses dont les évêques ne se sont pas fait remarquer au Concile par leur docilité. Les élèves de ces établissements ne devront obtenir ni bourses, ni exemptions du service militaire. Les sulpiciens ne devront plus enseigner dans aucun séminaire. L'important décret du 15 novembre 1811, relatif au régime de l'Université, ne se borne pas à interdire le plein exercice aux institutions libres et à exiger que leurs élèves suivent les classes des lycées ou des collèges partout où existe un de ces établissements. Il prescrit aussi que toutes les écoles secondaires consacrées à l'instruction des élèves se destinant à l'état ecclésiastique seront soumises entièrement à l'Université ; qu'il n'en sera conservé qu'une seule par département, que les autres seront fermées et que les élèves des écoles maintenues seront, eux aussi, conduits au lycée ou au collège pour y suivre leurs classes.

Nombre de prêtres, reconnus suspects, sont, à partir de cette époque, arrêtés, enfermés à Fenestrelles ou dans d'autres prisons d'État, sans la moindre forme de procès. Dans les diocèses vacants, les chapitres sont plus que jamais sommés de reconnaître, comme administrateurs provisoires, les évêques désignés par l'empereur.

Nous arrivons ainsi au 27 mai 1812, où Napoléon donne l'ordre d'un nouveau coup de main contre la papauté : Pie VII est enlevé de Savone et conduit à Fontainebleau où il sera plus facile, pense-t-il, d'intimider le vieillard.

Pie VII arriva fort malade à Fontainebleau, où il dut garder le lit pendant plusieurs mois, en proie aux obsessions des cardinaux dévoués à l'empereur, qui lui montraient la nécessité d'une réconciliation. Tous les efforts des officieux étant restés vains, Napoléon, à son retour de Russie, résolut une suprême démarche.

Pendant cinq jours, l'empereur essaya de tous les moyens, supplications, prières, menaces, promesses, pour fléchir la résistance du pape et obtenir de lui la renonciation au pouvoir temporel.

Enfin, le 25 janvier 1813, Pie VII, en présence des cardinaux et évêques réunis à Fontainebleau, signa un nouveau concordat où il était stipulé que si l'institution canonique n'était point donnée par le pape aux archevêques et évêques nommés par l'empereur en France et en Italie dans les six mois de leur nomination, il serait procédé à cette institution par l'évêque ou l'archevêque métropolitain. En compensation du pouvoir temporel abandonné, Pie VII recevait l'ancienne résidence papale d'Avignon et une dotation considérable.

Satisfait de ces concessions, Napoléon rendit la liberté aux cardinaux noirs dont nous avons parlé plus haut, et l'on put croire la paix faite sur ces bases.

Mais, quelques semaines après, Pie VII rédigea une lettre de rétractation par laquelle il désavouait les articles du récent concordat. Cela n'empêcha pas l'empereur de le promulguer et de le déclarer obligatoire.

Voilà de nouveaux conflits en perspective. Mais les événements ont marché : Napoléon avait à lutter en 1814 contre l'Europe coalisée : il jugea le moment inopportun de reprendre par surcroît les hostilités contre le Saint-Siège et permit au pape de retourner à Rome. Pie VII partit aussitôt et entra à Bologne le jour même où les alliés pénétraient dans Paris (31 mars 1814).

Telles furent, brièvement résumées, les relations de Napoléon avec l'Église, la papauté et les congrégations.

Que sont, à côté des brutalités impériales, les timides efforts de la République pour mettre en échec la redoutable puissance ecclésiastique?

FIN DE LA CAMPAGNE D'AUTRICHE. — LE TRAITÉ DE VIENNE.

Après cette longue mais indispensable parenthèse, il nous faut revenir à Schœnbrunn, où nous avons laissé Napoléon en train de préparer un nouveau passage du Danube.

Dans les premiers jours de juillet 1809, les préparatifs sont terminés : les 180 000 hommes de la grande armée vont pouvoir s'ébranler. La nuit du 4 au 5 juillet, les troupes françaises, trompant les Autrichiens par un simulacre de passage à Aspern, débouchent de l'île Lobau sur la rive nord et s'y établissent fortement. Toutefois une première attaque, dirigée par Masséna, échoue complètement et nous sommes repoussés.

Mais, le lendemain, s'engage la bataille de Wagram entre les deux armées à peu près égales en nombre : c'est trois cent mille hommes qui se rencontrent en un choc formidable.

Dès quatre heures du matin, l'archiduc Charles prend l'offensive ; mais il se heurte aux intrépides colonnes du maréchal Davoust qui, non content de repousser les assaillants, les met en déroute et les poursuit jusqu'à Neusiedel. Ainsi notre aile droite remportait un premier avantage.

L'aile gauche, au contraire, était singulièrement menacée par un mouvement tournant : seules la présence d'esprit de Napoléon et sa promptitude dans la décision purent sauver la situation. Il ordonna une véritable charge d'artillerie, qui, conduite par Macdonald, exécutée par Drouot et Lauriston, causa une effroyable panique dans les rangs autrichiens. Il n'y eut plus alors qu'à achever la victoire des deux ailes par une marche vigoureuse au centre. Oudinot et Masséna s'ébranlèrent donc à leur tour et les positions de Wagram et d'Essling furent enlevées en un élan terrible. De tous côtés les Autrichiens étaient débordés et ne pouvaient plus songer qu'à la retraite.

Mais quelle tuerie ! Plus de vingt-cinq mille cadavres, de part et d'autre, jonchaient le champ de bataille.

A Paris, on fut en liesse et les théâtres eurent des manifestations enthousiastes : les patriotes d'alors hurlaient des chants de triomphe où ne se mêlait aucun regret pour les victimes. Est-ce que les gémissements des blessés pouvaient, à pareille distance, troubler la joie des spectateurs ?

Cependant, Napoléon ne songeait point à s'endormir sur ses lauriers. A peine prit-il le temps de lever sur les provinces conquises une contribution de deux cents millions que l'on courut à la poursuite de l'ennemi. L'archiduc Charles fut rejoint en Bohême et, le 11 juillet, à Znaim, se reconnaissant incapable de soutenir la bataille, demanda un armistice. Il fut signé le 12 juillet et les négociations commencèrent aussitôt, qui aboutirent au traité de Vienne (13-14 octobre 1809).

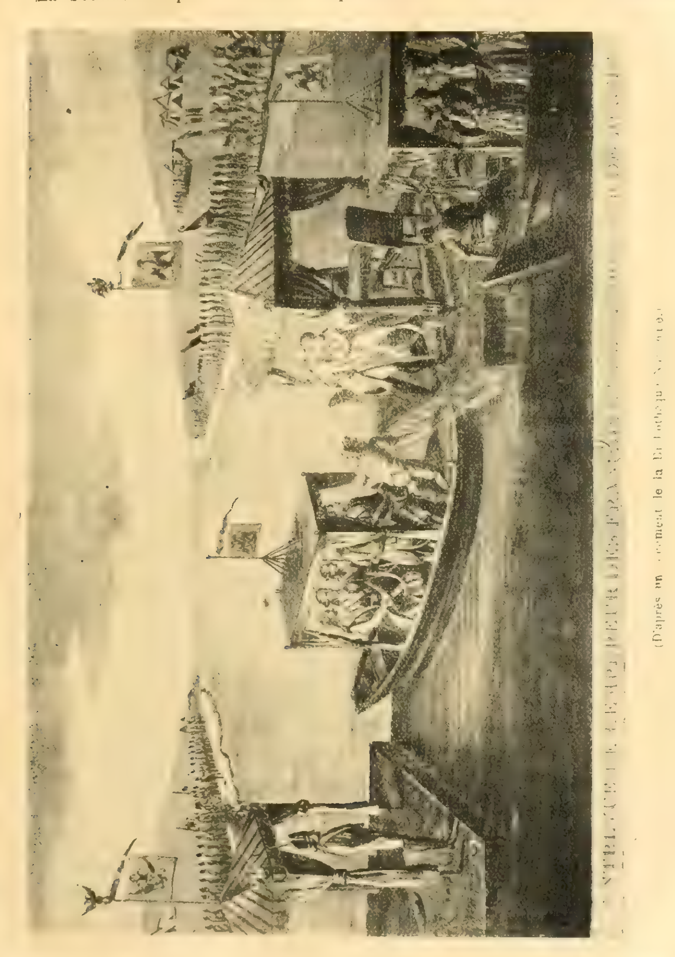
Par ce traité, l'Autriche cédait à la France toutes ses provinces illyriennes, divers territoires à la Saxe et à la Bavière, les cercles de Zamosc et la Galicie occidentale au grand-duché de Pologne, les deux cercles de Sokiew et de Zloczow à la Russie. La Russie se trouvait ainsi payée sans avoir pourtant, malgré les traités, pris part à la campagne : elle n'était intervenue que pour forcer la main à François, hésitant à signer la paix.

Il fut stipulé de plus que le contingent de l'armée autrichienne ne pourrait s'élever au delà de deux cent cinquante mille hommes et que la cour d'Autriche aurait à payer une contribution de guerre de 85 millions, sans préjudice des acomptes perçus sur celle de 200 millions frappée au lendemain de Wagram.

A ne considérer que les apparences, la puissance napoléonienne était

alors à son apogée et jamais si vaste empire ne s'était constitué depuis Rome et Charlemagne.

La France comptait alors 130 départements : de 1795 à 1811, l'étendue



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

du territoire s'était presque doublée par les augmentations successives dues aux traités de Bâle, Campo-Formio, Lunéville, Presbourg, Tilsitt et Vienne. Non seulement la France avait atteint ses limites naturelles, mais, de toutes parts, elle débordait hors de ses frontières, au delà des Alpes et du Rhin, une partie de l'Italie, la Hollande, les bouches du Weser et de l'Elbe lui

appartenaient. Tous ces pays formaient 42 départements. C'étaient, au Nord : la Sarre (Trèves), le Mont-Tonnerre (Mayence), le Rhin-et-Moselle (Coblentz), la Roer (Aix-la-Chapelle), les Forêts (Luxembourg), Sambre-et-Meuse (Namur), l'Ourthe (Liège), la Meuse-Inférieure (Maestricht), Jemmapes (Mons), la Lys (Bruges), l'Escaut (Gand), Le Dyle (Bruxelles), les Deux-Nèthes (Anvers), les Bouches-de-l'Escaut (Middelbourg), les Bouches-du-Rhin (Bois-le-Duc), les Bouches-de-la-Meuse (La Haye), le Zuiderzée (Amsterdam), l'Yssel-Supérieure (Arnheim), les Bouches-de-l'Yssel (Zwolle), le Frise (Leeuwarden), l'Ems-Occidentale (Groningue), l'Ems-Orientale (Aurich), La Lippe (Munster), l'Ems-Superieure (Osnabruck), les Bouches-du-Weser (Brême), les Bouches-de-l'Elbe (Hambourg). A l'est et au midi : le Léman (Genève), le Simplon (Sion), la Doire (Suse), la Sesia (Verceil), le Pô (Turin), Marengo (Alexandrie), le Stura (Coni), Montenotte (Savone), Gènes (Gènes), les Apennins (Chiavari), le Taro (Parme), l'Arno (Florence), la Méditerranée (Livourne), l'Ombronne (Sienne), Trasimène (Spolète), Rome (Rome).

Ce n'est pas tout : l'Italie, bien que formant de nom un État séparé, avait pour roi Napoléon, pour vice-roi Eugène de Beauharnais qui résidait à Milan. Ce royaume comprenait 24 départements.

Nommons maintenant les États où regnaient des parents ou alliés à l'empereur : l'Espagne, où regnait son frère Joseph ; Naples, qui appartenait à son beau-frère Murat ; Lucques et Piombino, à sa sœur Elisa ; Guastalla, à son autre sœur Pauline Borghèse.

La République helvetique était soumise à la médiation de l'empereur. La Confédération du Rhin, placée sous son protectorat et dont le grand-duc de Francfort était le président sous le titre de prince Primat, comprenait vingt et un États, parmi lesquels quatre royaumes : la Westphalie, formée par la Hesse-Cassel et une partie du Hanovre, avec Cassel pour capitale, appartenant à Jérome Bonaparte, le plus jeune des frères de Napoleon ; la Bavière, formée de la Haute-Autriche et du Tyrol ; le Wurtemberg, augmenté des possessions autrichiennes de la Souabe ; le royaume de Saxe, dont le souverain avait reçu le grand-duché de Varsovie formé des possessions enlevées à la Prusse en Pologne auxquelles on avait ajouté une partie de la Galicie, après le traité de Vienne. La Confédération du Rhin comprenait encore le grand-duché de Bade, le grand-duché de Berg et de Clèves, le grand-duché de Hesse-Darmstadt, le grand-duché de Wurtzbourg, etc., etc...

Parmi les États dépendant de Napoléon, citons encore la ville libre de Dantzig, à l'embouchure de la Vistule. Le Danemark depuis 1807, la Suède depuis 1810, étaient au nombre des alliés de l'empereur.

Jetez, je vous prie, les yeux sur une carte d'Europe : vous resterez stupéfaits de l'invraisemblable étendue d'un pareil empire que rien, semblait-il, ne devait pouvoir ébranler.

Mais la puissance impériale était sourdement minée par la surexcitation

quasi générale du sentiment national. Le temps était loin où les peuples accueillaient nos armées comme des libératrices, nos victoires comme des triomphes de la Révolution sur les dynasties. Stops à Schœnbrunn tenta de porter, avec son poignard, un éloquent avertissement à l'orgueilleux conquérant.

C'était un jeune homme de dix-huit ans, vêtu d'un costume moitié civil, moitié militaire qui, pendant une revue, essaya à plusieurs reprises d'approcher l'empereur; son obstination éveilla les soupçons du général Rapp, qui le fit arrêter et fouiller. On trouva sur lui un couteau de cuisine long et effilé

Napoléon voulut en personne interroger Stops qui ne dissimula point son projet : frapper le tyran.

« — Quels motifs vous poussaient à pareil acte? interrogea l'empereur.

— Affranchir l'Allemagne, » riposta le jeune homme.

Stops fut emprisonné, soumis à la torture et fusillé. Son dernier cri fut : « Vivent la liberté et l'Allemagne ! » Ce cri devait avoir une terrible répercussion : il allait éveiller dans l'Europe entière toutes les énergies bientôt liguées en une formidable coalition.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DE RUSSIE

Dans cette incroyable série de campagnes, de triomphes, de conquêtes haletantes et furieuses que l'histoire appelle l'épopée napoléonienne, l'expédition contre la Russie fut non seulement la plus fertile en souffrances meurtrières et en calamités, mais, pour la délivrance de l'Europe asservie, marqua l'irrémédiable déclin de la destinée impériale. La campagne de Russie, dont les étapes lamentables sont tristement populaires, permet, en outre, de saisir avec une tragique netteté quelques-unes de ces ambitions effrénées, insatiables, où Napoléon n'hésitait pas à s'abandonner, sans souci des effroyables ruines qui formaient leur rançon.

Toute la magnificence déployée au cours de l'entrevue d'Erfurt, les promesses d'aide mutuelle, les solennités pompeuses, les spécieuses négociations politiques, et maints engagements tacites contractés en vue de campagnes éventuelles, n'avaient pu consolider l'alliance du czar Alexandre et de Napoléon. Celui-ci, désireux de se concilier l'appui de la Russie, se déclarait prêt à de nombreuses concessions; tout en affirmant très haut la puissance intangible de son prestige et l'invincible éclat de ses armes, il sentait tout le prix d'une alliance qu'il comptait utiliser au premier jour. Celui-là rusait, prodiguait à Napoléon des témoignages d'amitié, mais discutait fort habile-

ment toutes les clauses de la convention qu'il s'apprêtait secrètement déjà à transgresser.

La situation devint critique en 1809, à l'issue de la campagne contre l'Autriche, lorsque Napoléon se fut convaincu du peu d'empressement que le czar avait apporté à la lutte à laquelle le traité de Tilsitt et la convention d'Erfurt le contraignaient de coopérer. Certes, Napoléon avait sujet de se plaindre de son allié; celui-ci, tandis que les armées françaises livraient de furieux assauts contre les Autrichiens, limitait son concours à quelques envois de troupes auxquelles l'ordre secret avait été donné d'éviter tout contact avec l'ennemi. Justement exaspéré par ce qu'il considérait comme une trahison, Napoléon exhala son mécontentement, et s'empressa de le sanctionner en n'accordant au czar, pour prix de son alliance inutile, qu'un territoire de très médiocre importance, la Galicie orientale.

D'autres causes de rupture allaient d'ailleurs bientôt surgir, qui devaient rendre inefficace toute tentative de conciliation; il faut citer d'abord, au premier rang de ces motifs, le vif ressentiment qu'éprouva Napoléon en présence de l'accueil singulièrement altier fait par l'impératrice douairière de Russie aux propositions de mariage avec une grande-duchesse de Russie, que le despote français eût été fort heureux de voir aboutir. Le czar Alexandre, qui supportait l'alliance et l'amitié impérieuses de Napoléon comme un joug, se souciait assez peu de resserrer encore, par des liens de parenté, des relations qui lui paraissaient dangereuses. Il n'insista donc pas tout d'abord auprès de sa mère pour faire obtenir gain de cause à son illustre allié; les négociations traînèrent en longueur, entravées à tout moment par des prétentions nouvelles de l'impératrice douairière, et la situation ne prit fin qu'avec la brusque résolution, en 1809, de Napoléon de souscrire sans retard aux propositions de mariage avec une archiduchesse d'Autriche, négociées par Schwartzenberg, alors ambassadeur de l'empereur François, et le ministre actuel des affaires étrangères, duc de Bassano. Cette décision, en faisant cesser brusquement les pourparlers que la cour de Russie se plaisait à ne point résoudre, ne laissa pas néanmoins de blesser vivement le czar et l'aristocratie russe; la situation se tendait déjà de jour en jour; l'habile Caulaincourt, ambassadeur à Pétersbourg, avait reçu des instructions précises lui enjoignant de ne point céder, de veiller au strict accomplissement des volontés impériales, de s'opposer vivement à toute tentative de violation du traité de Tilsitt.

D'autre part, le blocus continental, que Napoléon prétendait maintenir et qu'il imposait rigoureusement à tous les peuples alliés ou vassaux, ruinait le commerce de la Russie, mise dans l'impossibilité d'écouler en Angleterre quelques-uns de ses plus importants produits. La détestable politique douanière de Napoléon menait l'Europe à la banqueroute et neutralisait, en attendant, la vitalité commerciale des nations.

A ces raisons d'ordre économique venaient s'en ajouter d'autres qui ne

laissaient pas d'aggraver, plus irrémédiablement encore, une situation qu'on s'accordait à tenir pour intolérable. A quelques mois d'intervalle, Napoléon venait, en effet, de prononcer la réunion à la France de la Hollande, en juillet 1810, du Valais; en décembre, du duché d'Oldenbourg, des principautés de Sam et Arcnherg, des trois villes hanséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck, de décembre 1810 à février 1811. La violence de ces main-mises avait provoqué l'indignation générale, et le despotisme impérial semblait n'avoir d'égal que l'orgueil insatiable et effréné du souverain. A son frère Louis, qui s'était fait en Hollande le défenseur courageux et patient des droits nationaux, Napoléon n'épargnait ni les invectives ni les menaces; il ne pouvait tolérer chez son frère ces désirs de justice qu'il affectait de tenir pour une sorte de trahison envers la France. Aussi bien ne tardait-il jamais à en venir aux mesures brutales, aux coups de force sur lesquels il avait toujours compté pour briser radicalement toutes les résistances. L'annexion de la Hollande fut donc décrétée en vertu d'un sénatus-consulte de juillet 1810. Quelques mois après, une décision nouvelle bouleversait l'ancienne organisation des provinces hollandaises par l'imposition d'un système administratif français, destiné à resserrer plus étroitement, sous le joug de l'Empire, les territoires annexés.

Ces événements n'avaient pas peu contribué à surexciter les esprits en Europe. De telles spoliations provoquaient partout des haines, qui devaient être bientôt douloureusement fécondes en conflits. La réunion du duché d'Oldenbourg, en 1811, et des trois villes hanséatiques parut aux princes de l'Allemagne le comble de l'arbitraire; tous comprirent l'étendue du péril qui menaçait leurs Etats, dont l'autonomie, jusque-là n'avait point été menacée. Rien, pas même les conséquences, faciles à pressentir, d'une mesure impolitique, n'arrêtait l'empereur; il n'hésita donc pas à s'aliéner, plus définitivement encore, le concours, fort peu empressé d'ailleurs, du czar, en spoliant sans raison, de ses terres et de ses apanages princiers, le duc d'Oldenbourg, oncle d'Alexandre. Le czar, outré d'un procédé qui l'atteignait personnellement, en même temps qu'il constituait aux yeux de l'Europe un attentat inconcevable au droit des gens, réclama pour son parent une indemnité proportionnelle à l'offense. Napoléon n'offrit que des compensations dérisoires et, pour faire diversion, reprocha formellement à Alexandre de favoriser les fraudes par son zèle médiocre dans l'exécution des stipulations du blocus continental.

D'autre part, la Pologne, qui devait à Napoléon l'autonomie nouvelle dont elle s'enorgueillissait, semblait un perpétuel danger pour Alexandre. Un fougueux réveil du sentiment national, et l'enthousiasme persistant à l'égard des Français libérateurs, ne semblaient guère être faits pour calmer les appréhensions du czar qui se sentait impuissant à conjurer le péril. La restauration de la Pologne, à cette époque, sous une influence étrangère,

n'eût-elle pas été une lamentable défaite de la Russie, la ruine de son prestige et du passé de victoires sur lequel elle avait fondé sa domination?

Dès lors, en présence de telles éventualités, Alexandre, soucieux de les dissiper à jamais, mit tout en œuvre pour obtenir de Napoléon que la Pologne ne fût point rétablie. L'empereur consentit à en donner, par l'intermédiaire de Caulaincourt, les formelles assurances. Ces déclarations ne calmèrent point les inquiétudes d'Alexandre, qui décida de devancer l'effet des projets agressifs qu'il imputait à Napoléon, non sans quelque raison, par de formidables concentrations de troupes dans les régions voisines du grand-duché de Varsovie et, notamment, en Lithuanie. Prévenu des agissements du czar par les Polonais, mis au courant des instructions données par Alexandre à ses armées, Napoléon répondit par des envois de renforts à Dantzig, à Hambourg, où furent concentrés d'immenses approvisionnements: il prévint en même temps ses alliés et leur enjoignit de mettre sur pied le contingent de leurs forces. Les troupes d'Italie se préparèrent, les troupes polonaises revinrent d'Espagne pour se mettre à nouveau à la disposition de l'empereur: les princes de la Confédération du Rhin furent mis dans l'obligation de mobiliser sans retard leurs corps d'armée. Napoléon brûlait de communiquer à ceux qui l'entouraient les ressentiments dont il était animé contre la Russie; ses coutumes de brusquerie impérieuse, sa violence naturelle et ses énergies perpétuellement belliqueuses l'emportèrent bientôt sur l'attitude apparemment pacifique qu'il avait affecté de garder jusque là. Au colonel Tzernitcheff, envoyé par le czar pour se renseigner sur les préparatifs intérieurs et les armements décidés par l'empereur, Napoléon faisait, en termes violents, l'exposé des forces dont il disposait et, tout en protestant du désir qu'il éprouvait de maintenir l'entente de la France et de la Russie, il laissait comprendre qu'il ne céderait point aux instances dont il était l'objet, et qu'il saurait, au besoin, répondre par la force aux réclamations du czar concernant l'Oldenbourg et la Pologne. Malgré les instructions pressantes de son maître, et les démarches qu'il tentait auprès de l'empereur pour faire aboutir sa mission, Tzernitcheff ne put obtenir de Napoléon que de vagues promesses relatives à l'indemnité que le czar exigeait pour l'audacieuse réunion de l'Oldenbourg. L'échec de Tzernitcheff, sur ce point, ne fit qu'indisposer plus profondément Alexandre; les renseignements secrets qu'il avait pu se procurer, par l'intermédiaire de cet envoyé, et d'un certain Michel, employé au ministère de la Guerre, gagné à prix d'or par l'aide de camp russe, l'informèrent en outre des ressources et des desseins de Napoléon. Il se hâta donc de compléter ses propres armements et se prépara à une résistance habile, patiente, singulièrement efficace, et qui devait déterminer un peu plus tard l'effroyable ruine de la Grande Armée.

A peu près vers la même époque, certains changements furent introduits par Napoléon dans l'organisation diplomatique, lesquels, comme on pouvait

le prévoir, n'eurent d'autre résultat que de tendre davantage les rapports et de précipiter une rupture qui n'était déjà plus qu'une question de mois. Caulaincourt, auquel le tsar Alexandre témoignait une vive considération, dut quitter son poste d'ambassadeur à Pétersbourg. Ce départ était une garantie de moins pour le maintien de la paix, d'autant que le nouvel ambassadeur, le colonel comte de Lauriston, aide de camp de l'empereur, avait reçu de celui-ci des instructions intransigeantes.

Le tsar, cependant, prit encore l'engagement, vis-à-vis du nouveau diplomate, de se conformer aux stipulations du traité de Tilsitt, mais il émit formellement de nouvelles prétentions que légitimait parfaitement l'attitude de Napoléon à son égard. Alexandre demandait, notamment, l'évacuation de la Poméranie suédoise et des États prussiens par nos troupes et la levée de l'interdiction arbitraire qui l'avait mis jusque là dans l'impossibilité de faire commerce ouvertement avec les neutres et, en particulier, les Américains. Le ton, fort naturel cependant, de cette requête exaspéra Napoléon, qui s'en prit à Kourakine, l'ambassadeur d'Alexandre, et lui fit, le 27 avril 1812, de violents reproches. Entre temps, au milieu de février, Tzernitcheff était parti précipitamment pour la Russie, muni de renseignements fort importants, qu'il s'était procurés grâce à la complicité que nous avons signalée un peu plus haut.

Ce dernier incident avait mis le comble à la colère de Napoléon qui se hâta de conclure, au moyen de brutales pressions, plusieurs alliances offensives contre la Russie.

Un premier traité stipula les conditions de la coopération de la Prusse, le 24 février 1812. Frédéric-Guillaume, qui désirait vivement rentrer en possession des places occupées par les Français sur l'Oder, n'obtint pas satisfaction, malgré la promesse formelle de son alliance. Sur la foi d'assurances assez vagues, il dut s'engager à fournir 20 000 hommes; il lui fut cependant accordé, en échange de cette coopération, une réduction de 20 millions sur la contribution de guerre de 60 millions qu'il devait acquitter.

Quelques jours après, le 16 mars, Napoléon signait un autre traité avec l'Autriche, aux termes duquel François-Joseph fournissait un contingent de 30 000 hommes, placé sous le commandement de Schwartzenberg. La restitution éventuelle des provinces illyriennes à l'Autriche était la compensation principale consentie par Napoléon.

L'esprit véritable de ces deux alliances n'était guère celui que souhaitait l'empereur. La crainte d'un prompt envahissement ou d'une effroyable répression avait seule décidé Frédéric-Guillaume et François-Joseph à adhérer à la coalition nouvelle dont Napoléon était l'âme. D'autre part, le sentiment national allemand était exaspéré contre le despote français qui avait laissé, çà et là, sur le sol germanique les vestiges terribles de sa domination. En Prusse et en Autriche, on savait que la coopération offensive, obtenue de

force par Napoléon, serait rendue à peu près inefficace, les souverains n'en faisaient-ils pas donner secrètement l'assurance à Pétersbourg?

Ces préparatifs belliqueux de Napoléon ne l'avaient point empêché, quelque temps auparavant, d'assurer le tsar de son désir de maintenir la paix et de ses bonnes intentions. C'étaient là d'ingénieux passe-temps destinés à lui permettre de poursuivre l'organisation définitive de ses effectifs et de ses armements : trois corps d'armée français, en effet, avaient atteint l'Oder, tandis qu'on tentait encore, de part et d'autre, de se prodiguer de bonnes paroles, sur l'effet desquelles personne ne s'illusionnait. Alexandre rivalisait d'ailleurs de fourberie avec l'empereur : le 5 avril 1812, il signait avec Bernadotte, prince royal de Suède, un traité d'alliance offensive et défensive ; 30 000 Suédois devaient attaquer la Grande Armée en Allemagne; en échange de cette coopération, la Russie garantissait à la Suède l'obtention de la Norvège.

Soucieux de se concilier, à défaut d'autre attitude, la neutralité, singulièrement bienfaisante en la circonstance, de l'Angleterre, Napoléon adressa, le 17 avril, à lord Castlereagh, des propositions modérées en apparence, toutefois, et c'était le point auquel l'Angleterre était fort attachée, Napoléon prétendait maintenir Joseph Bonaparte, piteux monarque, sur le trône d'Espagne; il n'en fallait pas davantage pour faire cesser des négociations entreprises, de part et d'autre, avec un zèle si médiocre. L'Angleterre, cependant, ne paraissait pas disposée à user de magnanimité à l'égard de celui qui s'était efforcé de la ruiner : le 3 mai 1812, elle adhérait au traité suédo-russe et sa participation à cette coalition offensive devait avoir pour nous d'assez fâcheuses conséquences.

L'accueil fait par l'empereur à l'ultimatum d'Alexandre présenté par Kourakim, avait précipité les événements. Le tsar avait pressenti l'insuccès fatal de la démarche et des réclamations confiées par lui à son ambassadeur ; sans en attendre le résultat, il rejoignit son armée, vers la fin d'avril, à Wilna. Il comprenait la nécessité qui s'imposait à lui de ne point laisser s'écouler de jour qu'il n'eût plus solidement organisé la résistance ; de plus, il voulait prévenir toute surprise de nature à démoraliser ses troupes.

Le 9 mai 1812, Napoléon quittait Paris, accompagné de l'impératrice Marie-Louise. Le *Moniteur officiel* de l'empire annonça que le départ du souverain n'avait pour objet que « l'inspection de la Grande Armée réunie sur les bords de la Vistule ». C'était en réalité le départ pour la guerre; mais l'empereur voulait donner le change à l'opinion publique et prétendait même persuader encore le tsar de la sincérité de ses sentiments pacifiques. Napoléon et Marie-Louise firent leur entrée à Dresde le 16 au soir; ce fut le début de fêtes magnifiques qui ne durèrent pas moins de quinze jours et pendant lesquelles les princes de la Confédération du Rhin, l'empereur et l'impératrice d'Autriche vinrent porter au souverain français leurs adulations et leurs hommages empressés. Le roi de Prusse, désireux d'obtenir quelques dédom-

magements pour les spoliations et les vexations de toute nature dont son territoire et son peuple étaient l'objet, vint aussi faire sa cour à Napoléon,



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

qui ne lui consentit, selon son habitude, que de vagues et illusoires promesses.

Napoléon comptait sur l'éclat de sa présence à Dresde, sur la magnificence et la solennité de ses attitudes, sur le prestige de ses armes, de ses

royaumes, pour intimider le tsar et lui faire perdre le profit de ses alliances Mais celui-ci, qui n'était point dupe de ces démonstrations théâtrales, faisait demander, au même moment, et plus catégoriquement que jamais, une réponse aux propositions transmises par Kourakim. Ces nouvelles insistances n'eurent point d'effet, et l'ambassadeur dut demander ses passeports. La rupture était un fait accompli.

Vainement Lauriston, dépêché par Napoléon auprès du tsar à Wilna, arrivait-il avec des promesses d'accommodement, Alexandre ne consentit même pas à le recevoir. Moins de quinze jours après, le ministre des relations extérieures, M. de Bassano, avertissait M. de Lauriston d'avoir à demander, à son tour, ses passeports, en raison de l'attitude d'Alexandre à l'égard de l'empereur. La période des atermoiements et des négociations vaines était close : le conflit, sourdement préparé, rendu inévitable par les prétentions incroyables et tyranniques de Napoléon, allait éclater. Par des levées extraordinaires, des conscriptions impitoyables, la France dépouillée avait fourni au despote l'holocauste qu'il réclamait ; près de 700 000 hommes formaient les cadres de la Grande Armée ; 400 000 environ constituaient la réserve. Les proportions du désastre devaient, hélas ! correspondre à celles-là.

Le 29 mai 1812, Napoléon quittait Dresde et l'impératrice et, le 30 au soir, entrait à Posen ; une réception enthousiaste l'y attendait, mais il n'y fit guère attention. Deux jours après, il était à Thorn, où se trouvaient les états-majors des maréchaux de la Grande Armée ; il y passa la revue de la garde impériale qu'une valeureuse et intrépide résistance devait bientôt immortaliser.

L'empereur se rendit ensuite à Dantzig, passa l'inspection des travaux de fortification, visita, quelques jours après, le premier corps d'armée commandé par Davoust et cantonné à Kœnigsberg et vint enfin sur les bords du Niemen, non loin de Kovno, point choisi pour le passage de la Grande Armée.

Il convient de donner ici quelques indications rapides sur les forces dont Napoléon disposait au début de la campagne de Russie : la Grande Armée comprenait onze corps d'armée auxquels il fallait ajouter la garde impériale et la réserve de cavalerie placées sous le commandement de Murat ; les contingents étrangers avaient été répartis dans les différents corps d'armée : c'est ainsi que le premier corps comprenait, en dehors de ses trois divisions françaises, trois divisions d'Espagnols, d'Allemands et de Polonais ; il en était de même pour les autres corps où les nationalités les plus diverses se coudoyaient. Le cinquième corps, placé sous les ordres de J. Poniatowski, était exclusivement composé de Polonais, le sixième de Bavarois, le septième de Saxons, le huitième de Westphaliens ; le dixième corps comprenait une division française et deux divisions prussiennes.

L'effectif total des contingents de la Grande Armée, y compris les corps

autrichiens, s'élevait à près de 700 000 hommes. Les alliés comptaient dans cet ensemble pour un peu plus de la moitié.

Les forces que le tsar comptait opposer à Napoléon, pour n'avoir point l'importance numérique des troupes de celui-ci, n'en étaient pas moins considérables; leurs chefs avaient d'ailleurs, pour la plupart, toutes les qualités de tactique ou d'intrépidité requises pour assurer la fortune des armées. Les troupes d'Alexandre formaient environ cinq corps principaux, au premier rang desquels il faut signaler la fameuse et redoutable armée de 110 000 hommes commandée par Barclay de Tolly, cantonnée de l'autre côté du Niémen, en avant de la Dvina. Un autre corps, d'environ 40 000 hommes, se trouvait, non loin de Smolensk, sous les ordres de l'impétueux Bagration, dont les exploits se renouvelèrent à tout instant dans cette campagne. Au sud, deux corps, d'environ 50 000 hommes chacun, se tenaient en réserve sous le commandement de Tormassof et de Tchitchakof.

Le premier bulletin de la Grande Armée, daté de Gumbinnen, le 20 juin 1812, fut en quelque sorte le signal officiel des hostilités. Napoléon y déclarait, en effet, avec cette emphase impérieuse et cette impudence qu'il apportait toujours à la rédaction des bulletins, que la guerre était entreprise contre la Russie et qu'il fallait accuser cette nation de l'impossibilité où l'on s'était trouvé de négocier efficacement.

Le 23 juin, les ponts que les troupes devaient utiliser pour passer le Niémen furent jetés et, dès le lendemain, commença ce défilé de 400 000 hommes qui ne dura pas moins de quatre jours. Dix lieues seulement séparaient Kovno, point où Napoléon s'était établi pour présider au passage du fleuve par la Grande Armée, de Wilna, où résidait Alexandre. On put croire, un instant, à l'éventualité d'un combat sanglant que le tsar se hâta d'esquiver en se retirant sur la Dwina. Napoléon entra donc avec 150 000 hommes à Wilna sans résistance; il profita de son passage en Lithuanie pour exalter chez les populations polonaises qui l'acclamaient des sentiments d'indépendance et d'autonomie.

A peu près dans le même temps, Napoléon, jugeant qu'il n'était guère possible de retarder davantage la nouvelle d'événements si importants, fit connaître, au moyen d'une communication officielle adressée au Sénat, la situation respective de la France et de la Russie. Cambacérès, sans doute pour calmer l'opinion, faisait au sein de l'Assemblée certaines confidences sur les traités conclus avec l'Autriche et la Prusse. Les sénateurs, singulièrement apeurés, n'osèrent protester contre les entreprises de celui dont ils n'étaient plus que les valets obséquieux; ils se hâtèrent d'approuver tout ce que l'empereur avait bien voulu leur faire connaître et donnèrent ainsi une preuve frappante de leur inertie et de leur lâcheté.

Le passage des troupes impériales en Lithuanie fut marqué par une série d'événements tragiques. Les fautes commises dans l'organisation du service

d'approvisionnement eurent, tout d'abord, pour effet de provoquer de la part des soldats le pillage des campagnes et des villes. Le nombre des déserteurs et de tous ceux qui s'abandonnaient à des déprédations, qu'il n'était pas possible de réprimer, prit des proportions considérables ; la température, qui s'était brusquement abaissée, ne laissa pas d'aggraver la situation déjà pénible des troupes ; des milliers de chevaux succombèrent et la marche des armées sur des terrains détrempés commença de s'opérer dans un désordre qui faisait déjà prévoir l'exode lamentable de Russie en France, dont le souvenir est l'un des plus douloureux de notre histoire.

Les Russes, cependant, déjà fidèles à la tactique d'inertie qui leur valut la victoire, évitaient tout combat, se dérobant à la moindre approche de la Grande Armée. Néanmoins, Davoust, qu'un différend avec le jeune roi de Westphalie avait mis dans l'impossibilité d'agir rapidement, parvint à joindre Bagration à Mohilef, le 23 juillet. L'avantage sembla tout d'abord appartenir aux Russes, mais l'habileté et la fougue de Davoust firent tourner la fortune. Les Russes se retirèrent, laissant sur le champ de bataille plus de 3000 tués ou blessés.

Tandis que Davoust remportait ce succès, Napoléon, avec l'aile gauche de la Grande Armée, quittait Wilna, la capitale de Lithuanie, où il s'était attardé dans le dessein de faire approuver des réformes destinées à lui gagner l'enthousiasme de la population ; il arrivait sur les bords de la Dwina, où les Russes, inspirés par le fameux Pfuhl, confident du czar, avaient établi des ouvrages de défense, apparemment fort habiles, et qui n'eurent cependant aucune efficacité, car la disposition des redoutes et des retranchements en avant du fleuve était imprudente ; aussi les généraux russes, à l'approche de Napoléon, firent-ils à Alexandre l'exposé de leurs pressentiments, et n'eurent pas de peine à démontrer les dangers de la position de leurs troupes et les craintes légitimes d'un désastre au cas d'une prise de contact avec la Grande Armée. Le czar se rendit à leurs instances, et les troupes russes, évacuant rapidement leurs positions, se retirèrent sur Witepsk. En même temps, pressé par ses généraux qui redoutaient ses avis imprudents et inhabiles, Alexandre retournait à Pétersbourg.

Le 25 et le 27 juillet, Napoléon livra contre Barclay de Tolly les batailles d'Ostrowno et de Witepsk. Ces deux actions furent sanglantes, et les Russes eurent à subir des pertes considérables : 10000 de leurs soldats trouvèrent la mort sur le champ de bataille. Après avoir hésité sur le point de savoir s'il livrerait ou non un combat dont il jugeait l'issue fort problématique, Barclay de Tolly fit évacuer Witepsk par ses troupes dans la nuit du 28. Au matin, Napoléon fit son entrée dans la ville, bien approvisionnée, où il résolut de demeurer quelque temps pour permettre à la Grande Armée, décimée par le froid, les combats, les maladies et les fatigues, de se réorganiser.

Pendant ce temps, Oudinot écrasait un corps russe de 15000 hommes que

le prince Wittgenstein avait imprudemment conduit sur les rives de la Drissa. Malgré les succès remportés par certains de ses généraux, Napoléon n'osait plus se dissimuler les difficultés et les dangers imprévus de la campagne dans laquelle il s'était si follement engagé. L'obligation de remporter à bref délai une grande victoire susceptible de démoraliser l'ennemi, de hâter sa déroute définitive, d'étonner l'Europe et de rétablir, par surcroît, la cohésion et l'ordre dans ses armées hantait l'empereur; la stratégie des Russes l'inquiétait, neutralisait fort souvent ses moyens d'action formidables, encore que notablement réduits; il résolut de prendre contact avec un ennemi insaisissable et de le forcer à la bataille.

Barclay de Tolly et Bagration s'étaient enfermés avec leurs troupes à Smolensk. Le 14 août, Murat infligea aux Russes un léger échec; le 16 l'empereur attaquait Smolensk, et, après deux jours d'une bataille forcenée, s'emparait de la ville à demi incendiée, après avoir fait mettre hors de combat par ses troupes plus de 13000 Russes. Le combat nous avait coûté 7000 hommes, mais comme les troupes de Barclay et de Bagration avaient pu opérer leur retraite, il ne s'agissait pas, cette fois encore, de la victoire cherchée.

L'empereur décida de poursuivre les fuyards, espérant bien les contraindre à livrer ce combat décisif qui, seul, pouvait hâter l'issue de la campagne. Bagration et Barclay de Tolly s'étaient retirés à Dorogobouge; ils avaient fortifié leurs positions, comme s'ils eussent décidé d'attendre l'ennemi; l'empereur crut tenir l'occasion qu'il n'avait pu trouver jusque-là. Il n'en fut rien : à l'approche des Français, les deux chefs russes se retirèrent avec leurs troupes, d'abord à Wiazma, d'où ils repartirent pour gagner Tsarivo-Zaimitchi. Ces retraites continuelles exaspéraient les Russes autant que Napoléon. Les premiers s'élevaient contre leurs généraux, dont la prudence leur semblait entachée de craintes illusoires. Quant à l'empereur, il ne dissimulait point l'inquiétude que lui causait cette tactique d'inertie, qui ne laissait pas, cependant, de provoquer parmi ses propres troupes de perpétuels dommages.

Caulaincourt occupa, le 29 août, Wiazma que les Russes, comme nous venons de le voir plus haut, venaient d'évacuer. Ceux-ci se retiraient sur Moscou, semant la ruine et l'incendie sur leur passage, ne laissant aux Français que des horizons dévastés. Néanmoins, l'empereur, malgré les représentations, qu'à tout instant ne cessaient de lui faire ses plus fidèles capitaines malgré les pertes effroyables qui décimaient la Grande Armée, n'hésitait point à les suivre. A ceux qui lui faisaient part de leurs légitimes appréhensions, aux généraux qui, comme le brave Berthier, lui exposaient minutieusement le détail des fléaux qui ravageaient la Grande Armée, Napoléon répondait par des boutades injurieuses, bien qu'à tout instant la vérité pressante des objurgations qu'on lui présentait l'obsédât.

D'importantes modifications venaient, d'autre part, d'être apportées par

le haut commandement de l'armée russe. La tactique prudente, et cependant si ingénieuse, de Barclay de Tolly paraissait insuffisante au patriotisme russe, qui exigeait, lui aussi, assez imprudemment d'ailleurs, une action militaire offensive, franche et énergique. Le nombre des mécontents était si considérable que le czar dut céder, et subordonner Barclay à Koutouzof, le vieux chef éprouvé, qui jouissait auprès des Russes d'une grande et légitime popularité, bien qu'il eût été défait par Napoléon à Austerlitz.

Substituant aux retraites stratégiques de son prédécesseur une méthode tactique plus nette et plus vigoureuse, Koutouzof, en qui l'armée russe plaçait toute sa confiance et tout son espoir, cessa de battre en retraite et s'établit en avant de Borodino, à 25 lieues environ de Moscou, dans une position habilement choisie, qu'il fit fortifier de toutes parts. Barclay s'était placé, avec ses troupes, à droite de Koutouzof, qui avait disposé tout autour et en arrière du corps qu'il commandait les autres fractions de l'armée russe. L'effectif total des troupes russes s'élevait à 120 000 hommes environ auxquels Napoléon allait opposer des masses numériquement égales.

Le 5 septembre, un combat préliminaire eut lieu, qui coûta de nombreux morts aux Russes, et se termina par une victoire due aux brillantes qualités militaires de l'intrépide Murat. La journée du 6 fut marquée par une suspension complète des hostilités; de part et d'autre, on se préparait à une lutte héroïque, mémorable et que tous souhaitaient décisive. Mais ces heures de veille furent empreintes, d'une façon singulière, des sentiments différents qui animaient les deux armées : tandis que dans les bivouacs français régnait une courageuse insouciance, parfois animée d'une véritable allégresse, les Russes, cédant au mysticisme sentimental dans lequel se résorbent et s'achèvent leurs moindres émotions, s'abandonnaient à des accès de ferveur religieuse, imploraient du ciel la victoire. Thiers raconte que Koutouzof, dont les convictions athées étaient cependant notoires, suivit, chapeau bas, la procession que des prêtres grecs conduisaient à travers le camp, voulant sans doute, par cette attitude, prouver à ses soldats qu'il plaçait, à l'instar du plus obscur de ses compagnons d'armes, toute sa confiance en Dieu.

A l'aube du 7, Napoléon fit lire aux troupes une brève proclamation, dont l'allure rude et martiale remplit d'enthousiasme les hommes. A peine cette lecture était-elle achevée que retentissaient les premiers grondements du canon. Après les attaques de l'artillerie, qui venait de causer aux Russes de cruelles pertes, le vice-roi Eugène s'emparait de Borodino, tandis que Ney jetait furieusement ses bataillons en plein centre de l'armée russe. Peu de temps après, Murat, prenant le commandement de la division Davoust, emportait une des meilleures positions ennemies. A dix heure du matin, la bataille semblait gagnée, tant les Russes avaient été écrasés sur tous les points où ils s'étaient établis.

Napoléon refusa d'engager les réserves, et les Russes, malgré les ravages

effroyables que l'artillerie française faisait dans leurs rangs, commencèrent d'opérer leur retraite. Ils précisèrent cependant, jusqu'au milieu de l'après-midi, plusieurs mouvements offensifs, reprirent la grande redoute dont les Français s'étaient emparés, puis, pressés à nouveau de toutes parts, sous le choc des régiments français, se replièrent définitivement. Il eût été facile de transformer alors en victoire ce demi-succès, en faisant poursuivre les Russes par la garde impériale qui n'avait pas encore affronté le feu de toute la journée. Napoléon, qui, d'ordinaire, ne faisait pas montre de tant de scrupules, refusa encore, prétextant que l'artillerie française, tirant sur les Russes en retraite, causait à ceux-ci des pertes suffisantes. Le combat cessa comme le jour déclinait; c'est alors qu'on put se rendre compte de l'étendue du désastre que venait de causer cet effroyable carnage : près de 100 000 hommes, morts ou blessés, gisaient sur le champ de bataille; dans le nombre, les Russes comptaient pour 60 000, parmi lesquels Bagration. De notre côté, Caulaincourt, Montbrun, Plangonne et d'autres étaient morts. Davoust, Friant, Grouchy blessés. Tel était le bilan de cette bataille fameuse de la Moskowa, dont Napoléon voulait faire un triomphe suprême et qui n'avait été qu'une boucherie.

Koutouzof s'était retiré avec ses troupes dans la direction de Moscou; il n'avait pas craint, à l'issue du combat, de faire annoncer au czar qu'il venait de remporter la victoire. Et ses dires, pour n'être point justifiés en raison des pertes effroyables subies par l'armée russe, reposaient en somme sur un fondement de vérité : il devinait les inquiétudes et la hâte de Napoléon; il connaissait les fléaux qui ruinaient ses armées; il mesurait enfin avec exactitude les forces qu'il devait épuiser. Toutefois, Koutouzof ne crut pas devoir livrer un nouveau combat sous les murs de Moscou. Malgré la gravité pénible d'une telle résolution et les lourdes responsabilités que lui faisait encourir cette attitude, Koutouzof préféra abandonner Moscou. Il ne fit donc que traverser la vieille cité, tout en annonçant aux habitants qui, d'ailleurs, n'y ajoutaient point foi, la nouvelle de la victoire russe de Borodino.

Derrière Koutouzof s'achemina la population moscovite, dont les appréhensions n'étaient que trop fondées. Les riches, soucieux de protéger contre les rapines des envahisseurs leur fortune et leurs trésors, se hâtèrent de quitter la ville, où il ne resta bientôt plus, pour attendre les Français, qu'un incroyable ramassis de galériens et de vagabonds fanatisés par le fameux Rostopchine, gouverneur de Moscou, qui nourrissait depuis longtemps contre notre peuple une haine insatiable. Les prisons furent ouvertes, l'arsenal livré à la population plébéienne qui remplissait encore la ville; les pompes à incendie furent emmenées hors les murs par ordre de Rostopchine.

Le 15 septembre, Napoléon, à la tête de la Grande Armée, fit son entrée à Moscou; il comptait y trouver la population à peu près au complet et, parmi les ordres dont il avait réparti l'exécution entre les maréchaux et les

inspecteurs de l'armée, figurait l'expresse recommandation d'amener au plus tôt devant l'empereur les notables de la ville et les représentants de son gouvernement. Force fut bientôt à Napoléon de saisir la situation sous son véritable jour. L'entrée des Français ne ressemblait guère à un défilé triomphal de vainqueurs.

Pendant que s'organisait dans les divers quartiers de la ville le cantonnement des troupes, l'empereur visitait les palais du Kremlin, contemplait le mirage splendide que créaient les architectures des innombrables églises, s'émerveillait de la beauté et du prestige de l'antique capitale, dont les sacrilèges desseins de Rostopchine, mis à exécution par quelques milliers de bandits, allaient bientôt consommer la ruine.

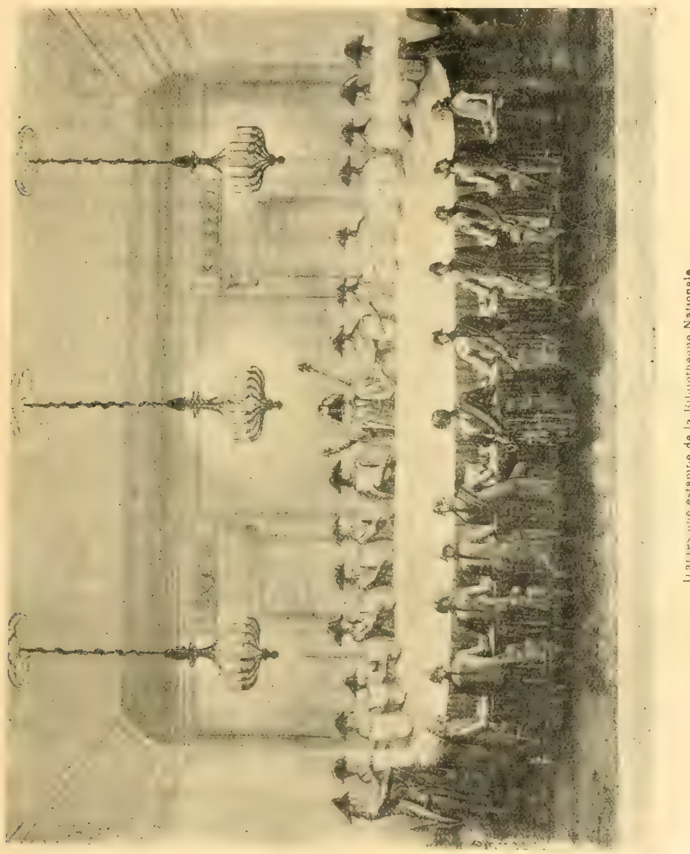
Dans la nuit du 15, l'incendie éclata dans des magasins que remplissaient des denrées commerciales de toute nature. On put espérer, un instant, qu'on s'en rendrait maître, mais il fallut bientôt saisir toute l'inutilité des efforts tentés: le feu se propageait avec une rapidité inouïe, gagnant les palais et les églises, se rapprochant même des caissons de poudre de l'artillerie française.

Devant l'imminence du péril, Napoléon fit évacuer la ville par les troupes. Sur les instances du général Lariboisière qui lui signalait avec une pathétique angoisse les chances d'explosion du Kremlin où les munitions de l'armée avaient été concentrées, l'Empereur consentit à quitter la citadelle, emmenant avec lui ceux qui l'avaient, par leur bon sens et leur intelligence d'une situation si terrible, préservé d'une mort stupide.

L'incendie dura plusieurs jours, faisant des ravages inconscients dont la cruauté dépasse tout ce que l'imagination peut inventer. Les 15 000 blessés russes de Borodino, qu'on avait laissés dans les ambulances de la ville, furent brûlés; des milliers de maisons, des centaines d'églises devinrent la proie des flammes; tout ce qui n'avait pas été détruit par le feu fut pillé par nos soldats et nos alliés, exaspérés par les tourments et les dangers que leur avaient fait courir les incendies. De stupides profanations, des rapts sans raison, des destructions de toutes sortes marquèrent dans les églises merveilleuses, toutes remplies d'icônes précieuses et de remarquables souvenirs, les traces trop mémorables d'une soldatesque ivre ou imbécile.

On dut ensuite, lorsque tout fut éteint, réorganiser les cantonnements et répartir les vivres qu'on avait découverts dans des caves où le feu, par bonheur, n'avait pu les atteindre. Pendant ce temps, Napoléon dont les craintes sur l'issue de la campagne ne faisaient que s'accroître, s'efforçait de fortifier Moscou et prétendait mettre la ville en état de défense afin d'y faciliter le séjour de ses troupes et, pour prévoir les éventualités d'un retour offensif des Russes. Il ne négligeait rien cependant pour arriver à la conclusion d'une paix qu'il voulait digne de son passé de victoire et du prestige qu'il gardait, mais qu'il sentait absolument nécessaire. Le général russe

Toutelmine, gouverneur de l'hôpital des enfants trouvés, fondé par Catherine II, auquel Napoléon avait rendu visite, parut à celui-ci l'intermédiaire désigné pour porter à la connaissance du tsar les propositions pacifiques qu'il avait élaborées depuis son entrée à Moscou.



D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale

L'entremise du général Toutelmine, quelque sincère qu'elle fût, demeura sans effet. Napoléon usa d'un autre moyen : il chargea Lauriston d'une mission auprès de Koutouzof ; celle-ci devait avoir, disait-on, pour résultat de modifier certaines conditions inhumaines de combat ; elle ne tendait, en réalité, qu'à préparer honorablement des ouvertures de paix. Koutouzof se prêta d'abord à ces négociations et se hâta d'en référer au tsar qui, loin de

répondre aux espérances de Napoléon, refusa non seulement de traiter, mais ordonna immédiatement à des troupes revenues de Finlande de se joindre à Wittgenstein posté sur la Bérésina pour la retraite de la Grande Armée. La situation empirait donc rapidement; le séjour à Moscou avait eu pour nos troupes d'effroyables conséquences, la cavalerie était démontée, les chevaux ayant succombé faute de fourrages. Il devenait donc impossible, dans la retraite, de répondre aux incursions inopinées de la cavalerie russe, et d'emmener les canons français, ceux pris à l'ennemi, les chariots de butin, de vivres ou de munitions. Cependant, l'obligation de sortir de Moscou était inéluctable : séjourner plus longtemps dans une ville démantelée, épuisée, mal ravitaillée, autour de laquelle se resserraient chaque jour les armées ennemies, apparaissait comme une criminelle folie. Il fallait à tout prix éviter un désastre et regagner l'occident; Napoléon comprenant enfin, malgré son prodigieux orgueil, qu'il lui était désormais impossible de triompher des Russes et de leur imposer la paix, devinant aussi toute l'étendue du péril que faisaient courir à ses troupes décimées les retards causés par son inaction, résolut d'opérer la retraite.

L'empereur demeurait fort perplexe. Ce départ de Moscou était un coup irrémédiable porté à son prestige; et les marches rétrogrades de ses vieilles troupes accoutumées à la victoire lui paraissaient, avec raison, d'une exécution périlleuse. Pour atténuer les dangers d'une retraite en plein cœur d'un pays que l'hiver commençait à dénuder, Napoléon décida que la Grande Armée traverserait les provinces méridionales susceptibles, croyait-il, de fournir aux troupes des ressources que l'on eût bien vainement tenté de découvrir ailleurs. Koutouzof, dont les corps bien organisés recevaient à tout instant de nouveaux renforts, suivait les moindres mouvements de nos troupes. Dès qu'il se fut rendu compte que les opérations de la retraite commençaient à s'exécuter, il attaqua brusquement, et au mépris des conventions de l'armistice, la cavalerie de Murat à laquelle il fit essuyer ainsi de grosses pertes. Cet échec affecta vivement Napoléon : il n'était cependant que le présage d'irréparables malheurs.

Le 19 novembre, les 100000 hommes de la Grande Armée évacuèrent Moscou, traînant à leur suite un singulier et interminable cortège de voitures de butin, de carrioles hétéroclites où s'entassaient tant bien que mal acteurs et traînards, aventuriers et prostituées, tous fort peu soucieux d'attendre sans défense le retour des Russes dans leur capitale ruinée. Quatre jours après, par les soins de Mortier se conformant en cela aux ordres laissés par Napoléon, la vieille forteresse du Kremlin sautait, ensevelissant dans ses décombres les plus précieux souvenirs de l'ancienne monarchie russe.

Le 24, à Malo-Jaroslavetz, dès l'aube, Koutouzof, quittant ses retranchements, attaqua inopinément nos troupes. La mêlée fut effroyable : de part et d'autre, on prit et reprit plusieurs fois la ville en flammes, il n'y eut pas

moins de 10000 morts. Il fallut renoncer au projet d'une descente vers le sud dont Koutousof interdisait l'entrée, avec une impétuosité dont on venait d'essuyer les effets meurtriers.

La Grande Armée, que les derniers combats venaient d'éprouver à nouveau, reprit sa marche vers Smolensk que tout le monde se plaisait encore à considérer comme une ville abondamment ravitaillée et munie de toutes les denrées nécessaires aux troupes. Dans ce cruel et sanglant exode, le commandement périlleux de l'arrière-garde incomba à Davoust, qui sut s'acquitter de ces lourdes fonctions avec une habileté que Napoléon, dans l'injuste emportement d'une colère qui ne devait avoir pour fondement que ses propres fautes, n'hésita pas à condamner.

Les troupes traversèrent, à nouveau, l'effroyable charnier de Borodino. Cet affreux spectacle, au lendemain de luttes meurtrières, injustes et inutiles, ne contribua pas peu à affecter le moral de l'armée que les souffrances causées par les rigueurs de la saison commençaient à atteindre[1]. L'ennemi, d'autre part, harcelait nos flancs; à tout instant, des nuées de Cosaques s'abattaient et jetaient le désarroi sur un point, pour disparaître dans le moment où les soldats, s'étant ressaisis, s'apprêtaient à les repousser. Le 3 novembre, une rencontre eut lieu à Viazma, qui fit essuyer à nos troupes de nouvelles pertes. Grâce aux prodiges de valeur et à la tactique habile et rapide de Ney et de Davoust, la route coupée par les Russes put être rouverte; mais cette médiocre victoire n'était remportée qu'au prix de douloureux sacrifices.

L'irritation de l'empereur contre Davoust n'avait fait que s'accroître; elle motiva son remplacement au commandement de l'arrière-garde par Ney. La Grande Armée atteignit, quelques jours après, Dorogobouge, où les intempéries de l'atmosphère se firent cruellement sentir. La neige tomba, couvrit les routes, aggravant ainsi les difficultés, déjà intolérables, de ce lamentable retour. Quarante mille hommes mal vêtus, mal nourris, harassés, démoralisés et ayant perdu pour la plupart cette belle vaillance qui leur avait jadis

1. Voir, à ce propos, comment le sergent Bourgogne relate, dans ses mémoires, le souvenir de cette inoubliable et dramatique odyssée d'un jour :

« Le 25, nous partîmes de grand matin et, dans la journée, après avoir traversé une petite rivière, nous nous trouvâmes sur l'emplacement du fameux champ de bataille encore tout couvert de morts et de débris de toute espèce. On voyait sortir de terre des jambes, des bras et des têtes : presque tous ces cadavres étaient des Russes, car les nôtres, autant que possible, nous leur avions donné la sépulture. Mais comme tout cela avait été fait à la hâte, les pluies qui étaient survenues depuis en avaient mis une partie à découvert. Rien de plus triste à voir que tous ces morts qui à peine conservaient une forme humaine; il y avait cinquante-deux jours que la bataille avait eu lieu...

« ... Nous fîmes du feu avec les débris d'armes, de caissons, d'affûts de canon; mais pour l'eau, nous fûmes embarrassés, car la petite rivière qui coulait près de notre camp et où il se trouvait peu d'eau, était remplie de cadavres en putréfaction...

« ... Le même jour, le bruit courut qu'un grenadier français avait été trouvé, sur le champ de bataille, vivant encore; il avait les deux jambes coupées et pour abri la carcasse d'un cheval dont il s'était nourri de la chair, et, pour boisson, l'eau d'un ruisseau rempli de cadavres... »

procuré tant de victoires, quarante mille hommes, sur les centaines de mille qui s'étaient rangés au début de la campagne sous les aigles impériales, quarante mille hommes constituaient maintenant l'effectif total de la Grande Armée. La Grande Armée! Quelle douloureuse et atroce dérision dans ce mot qui ne désignait plus qu'une cohue pitoyable, une foule misérable, avilie et martyrisée !

Des bruits fâcheux circulaient de toutes parts ; c'est à Dorogobouge qu'ils parvinrent aux oreilles de l'empereur. On assurait, en premier lieu, que les corps alliés, réduits dans d'incroyables proportions, avaient essuyé d'irréparables échecs. Tchitchahof, Tormassof, Wilgenstein livraient des combats victorieux et, grâce aux mouvements qu'ils avaient ensemble concertés, allaient créer à la Grande Armée une situation terrible.

En même temps que ces nouvelles, qui dénotaient chez l'ennemi une assurance que nos troupes avaient depuis longtemps perdue, parvenaient les bruits de la nouvelle et malheureuse conspiration de Malet, à Paris. On se souvient, en effet, que celui-ci, général de la République, et ennemi déclaré de l'odieuse politique et de la tyrannie impériales, avait été enfermé, comme fauteur de troubles, d'abord à la Force, puis à la maison de santé du docteur Dubuisson. Ce fut dans ce dernier lieu de détention, où certaines libertés avaient été consenties au prisonnier, que celui-ci entreprit de mettre à exécution ce courageux projet dont il paya l'échec de sa vie.

Malet songeait, avec raison, qu'il était facile, après avoir soigneusement préparé à l'avance les conditions d'exécution du plan nécessité par ce dessein, de répandre et d'accréditer, dans Paris et dans l'Empire, le bruit de la mort de Napoléon. Cette nouvelle une fois acceptée il suffisait d'un coup de force ingénieusement prémédité pour surprendre le peuple et lui faire admettre la légitimité de l'établissement d'un nouveau régime, basé sur les principes démocratiques déjà mis au service du Gouvernement par les Assemblées de la Révolution. Quant à l'attachement du peuple ou des grands de l'Etat aux institutions ou à la famille impériale, Malet n'en faisait, avec raison, aucun cas ; il y avait longtemps déjà que la nation désabusée, démembrée, privée de ses plus robustes soutiens, aspirait à la liberté et souhaitait en secret la déchéance d'un règne de force que la seule lâcheté des masses tyrannisées empêchait de frapper en face.

Malet, fort de l'absence de Napoléon, qui légitimait, aux yeux du public, la nouvelle qu'il voulait répandre, s'entoura de vieux compagnons d'armes auxquels il eut l'ingéniosité de ne pas révéler son secret. Il se mit ensuite à rédiger un sénatus-consulte décrétant l'établissement d'un gouvernement provisoire et arrêtant toutes les mesures nécessitées par l'événement qu'il fallait imposer comme authentique à la conscience publique. Le 22 octobre, Malet, muni de ses faux papiers, délivra Lahorie et Guidal, généraux de la République disgraciés, auxquels ils assigna le commandement des cohortes

de gardes nationaux persuadées par ses soins ; il les chargea de l'exécution de certaines mesures et notamment de l'arrestation du ministre de la police et du ministre de la guerre. Lahorie et Guidal s'acquittèrent consciencieusement de leur mission, tandis que Malet, à la tête de la dixième cohorte, se rendait à l'état-major de la place de Paris, où il blesse d'un coup de pistolet le général Hullin qui lui demande les ordres en vertu desquels il agit. Jusques là, rien ne semblait devoir compromettre le succès de la conspiration; mais au moment où Malet se rendait à l'hôtel de l'état-major, il fut reconnu par un officier nommé Doucet qui lui demanda brusquement au moyen de quel stratagème il était sorti de sa prison. En même temps, et sans attendre les explications de Malet, il s'empara de lui et le fit ligotter, tandis qu'on dénonçait par ses soins aux troupes étonnées le courageux mensonge de Malet. C'en était fait de la conspiration. La répression fut d'une cruauté si odieuse qu'elle frappa même par sa brutalité Napoléon, pourtant peu suspect de pitié. Malet et douze de ses complices, dont pour la plupart la bonne foi avait été trompée, furent fusillés, tandis que les administrations de la police et des autres ministères cherchaient à se rejeter de l'une à l'autre les responsabilités de l'événement afin d'éviter le ressentiment de l'empereur.

Après de nombreux incidents de route, des attaques et de nouveaux désastres, les restes de la Grande Armée entrèrent à Smolensk où de cruelles déceptions les attendaient. Les vivres qu'on espérait trouver en abondance avaient disparu, et les approvisionnements attendus n'avaient pu, à cause de l'hiver, atteindre Smolensk. Il fallut se résoudre à repartir presque aussitôt. Le désastre prit des proportions inconnues : les chevaux périssaient par milliers ; le froid devint intolérable et les troupes ne pouvaient presque plus se nourrir[1]. On apprenait en même temps que les 2000 hommes d'Augereau venaient d'être mis hors de combat par les Russes, que la brigade du général Charpentier était anéantie.

Napoléon quitta Smolensk au matin du 14 novembre 1812 ; il n'avait guère, à cette date, que 34000 hommes et une artillerie qu'il avait dû, sur les instances de ses lieutenants, réduire de 127 canons à 24. Il laissait dans la ville déserte et pillée les femmes, les traînards, toute la cohue qu'il sou-

1. Mémoires du sergent Bourgogne : « Lorsque l'on s'arrêtait afin de prendre quelque chose au plus vite, l'on saignait les chevaux abandonnés ou ceux que l'on pouvait enlever sans être vu ; l'on en recueillait le sang dans une marmite, on le faisait cuire et on le mangeait ; mais il arrivait souvent qu'au moment où on venait de le mettre au feu l'on était obligé de le manger, soit que l'ordre du départ arrivât ou que les Russes fussent trop près de nous...

Souvent, lorsqu'on était obligé d'abandonner des chevaux parce qu'on n'avait pas le temps de les découper, il arrivait que des hommes restaient en arrière exprès, en se cachant, afin qu'on ne les forçât point à suivre leur régiment. Alors ils tombaient sur cette viande comme des voraces ; aussi était-il rare que ces hommes reparussent, soit qu'ils fussent pris par l'ennemi ou morts de froid.

... Le nombre des morts et des mourants que nous laissâmes dans nos bivacs, en partant, fut prodigieux. Plus loin, c'était pire encore, car, sur la route, nous étions obligés d'enjamber sur les cadavres que les corps d'armée qui nous précédaient laissaient après eux. »

haitait déjà pouvoir abandonner, dans Moscou en ruines, à la fureur des Russes. Ces résolutions, dont l'effroyable barbarie ensanglante à jamais notre histoire, se succédaient, hélas! sans qu'il fût possible de remédier aux malheurs qu'elles provoquaient.

Le 16, Napoléon parvint à Krasnoi : mais des pertes nouvelles et nombreuses avaient encore, pendant ces deux jours, frappé l'armée. Le froid s'était désormais révélé comme un implacable ennemi, silencieux et sans pardon. Ceux qui s'endormaient aux haltes, sur la terre glacée, ne se réveillaient plus, la neige bientôt les recouvrait, trahissant à peine leur présence ; les plaines se couvraient de cadavres ; les blessés et les malades tombaient, et nul n'avait la force de quitter les rangs pour les assister à l'instant suprême. Enfin, sans qu'il fût possible de prévenir leurs incursions inopinées, les Cosaques, aussi prêts à fondre qu'à disparaître, harcelaient les troupes et leur causaient des pertes incessantes.

A l'arrière-garde, Ney faisait d'inutiles prodiges de valeur. Comme le prince Eugène, comme Davout, Ney fut attaqué à Krasnoi par les Russes que commandait l'impétueux Miloradovitch. Celui-ci, selon les instructions de Koutousof s'efforça vainement de couper le corps français Eugène, grâce à l'intervention de la jeune garde, Davout, grâce à son sang-froid et à l'habileté de son offensive, avaient pu repousser l'attaque des Russes. Ney résista tout un jour et triompha, lui aussi, de l'ennemi. Malgré les pertes subies, la retraite n'était pas encore coupée; elle devait l'être, hélas! à quelques jours de distance, sur les bords douloureusement fameux de la Bérézina.

Le combat héroïque soutenu par Ney à Krasnoi, avait eu des conséquences particulièrement meurtrières : des milliers de soldats y avaient trouvé la mort; le reste était démoralisé, épuisé et abattu par d'indicibles souffrances et des privations de toute nature. Les Russes pensèrent que la capitulation du maréchal Ney n'était plus qu'une question d'heures ; ils dépêchèrent la nuit un parlementaire auquel Ney dédaigna de répondre; toutefois, pour qu'il fût mis dans l'impossibilité de fournir, à son retour au camp, des renseignements sur les desseins audacieux que le maréchal comptait exécuter sans retard, le Russe fut gardé prisonnier ; c'est alors que Ney commença à opérer ce mouvement énergique et désespéré, vraiment sublime de sang-froid et d'audace, et auquel il dut son salut et celui de ses derniers soldats. Après avoir reformé les débris de son armée, il s'achemina en hâte, à la nuit, sur les bords du Dniéper qu'il résolut de traverser, quelque périlleuse que fût l'entreprise. Par bonheur, le fleuve était gelé, mais les glaces sur lesquelles il fallait passer semblaient de formation si récente, qu'on pouvait craindre de les voir céder sous le poids des troupes. Ces appréhensions, qui laissaient deviner une mort affreuse, ne modifièrent point les résolutions du maréchal, et les troupes s'engagèrent sans tarder sur la glace; le malheur qu'on pressentait, par miracle ne se produisit pas,

et les Français se trouvèrent hors de la portée de ceux qui les croyaient prêts à se rendre. Sans perdre un instant, Ney se remit en marche dans la direction d'Orscha où les premiers corps de la Grande Armée se reposaient de leurs fatigues: il eut à essuyer, dans cette marche désespérée, des attaques de Cosaques que sa petite troupe repoussa vaillamment; le 20, il entrait à Orscha, suivi de douze cents hommes seulement sur les six mille valides qu'il avait encore à Krasnoi. Néanmoins, sa prodigieuse épopée parut un instant rendre quelque espoir à l'armée que guettaient cependant de nouveaux et irréparables désastres.

La Grande Armée séjourna quarante huit heures à Orscha; on profita de ce court laps de temps pour réorganiser, dans la mesure du possible, la défense, compléter les munitions nécessaires aux bouches à feu, et renouveler les approvisionnements. Ces preuves d'un zèle vraiment suprême et désespéré ne pouvaient néanmoins garantir les débris de la Grande Armée contre les dangers d'une dissolution qui avait gagné les esprits jadis les mieux disciplinés. L'instinct de la conservation, exaspéré par des souffrances intolérables, avait autorisé, semble-t-il, des actes d'un égoïsme féroce, et pour ainsi dire inconsciemment accomplis. Les exhortations impérieuses de Napoléon, qui exerçaient autrefois sur le moral des troupes une action immédiate et comme magnétique, avaient perdu toute influence. Seule, la vieille garde impériale, sensible aux marques éloquentes d'affection que Napoléon lui témoignait, réagissait contre la détresse unanime, s'efforçant de maintenir dans ses rangs la discipline et la cohésion.

Tous ces héroïsmes ne pouvaient, hélas ! modifier l'issue de cette campagne fatale. Les nouvelles se pressaient, laissant deviner d'autres malheurs. On apprit ainsi, dans l'instant qu'on s'éloignait d'Orscha, l'impuissance funeste de Schwartzenberg et de Regnier qui, maintenus par des forces ennemies considérables, avaient été contraints de renoncer à joindre Tchitchakof dont les troupes se portaient maintenant, à marches forcées, sur la Bérézina, afin de couper la retraite à la Grande Armée. L'évacuation de Minsk par Dombrowski et Bronikowski, la défaite d'Oudinot et de Victor, dans le nord, viennent, en même temps, jeter la consternation dans les bandes décimées et démoralisées que Napoléon menait à un nouveau désastre, plus sanglant et plus effroyable que tous les autres, le passage de la Bérézina

Le 25 novembre, la Grande Armée et les autres corps français, ceux de Gouvion Saint-Cyr, d'Oudinot, de Victor et de Dombrowski, se trouvaient réunis sur la Berezina. En même temps, on se rendit compte de l'inexorable nécessité où l'on se trouvait de passer le fleuve sans retard, pour éviter l'anéantissement complet par les forces ennemies. Celles-ci, en effet, s'étaient concentrées fort habilement et la situation qu'elles occupaient par rapport aux débris héroïques de nos armées, laissait déjà prévoir toute l'imminente

horreur de la tragédie qui allait se dérouler. Derrière les troupes[1] que conduisait Napoléon, marchait à peu de distance Koutouzof, fort de cinquante mille hommes, Witgenstein se tenait sur la rive gauche du fleuve et Tchitchakof, sur la rive opposée, avait établi toute une artillerie avec laquelle il comptait semer la mort dans les rangs français. L'effectif total des troupes impériales n'excédait pas 36 000 hommes, et plus de 100 000 Russes avaient pris autour de nous leurs positions de combat.

Pour tromper l'ennemi et gagner du temps, en retenant son attention, l'empereur ordonna de faire des préparatifs de passage à Borisof, tandis qu'il choisissait Stoudienza comme lieu d'établissement des deux ponts destinés à l'armée. Le malheur voulut qu'un accident survînt à l'un d'eux pendant les travaux; il fallut le réparer sans perdre un instant, et l'on ne put y parvenir que grâce au dévouement héroïque des pontonniers qui n'hésitèrent point à entrer dans le fleuve, dont l'eau glacée se referma sur eux comme un tombeau.

Dans la soirée du 26, Oudinot passa le premier; il avait avec lui environ 10 000 hommes; parvenu sur la rive opposée, il n'eut que le temps de repousser, avec une furie désespérée, l'assaut de l'avant-garde de Tchitchakof[2]. Le lendemain, l'empereur, Ney, Poniatowski, Davout, passèrent le fleuve; il ne resta plus sur l'autre rive que les troupes du général Partouneaux, auxquelles avait été confié la périlleuse mission d'occuper Borisov jusqu'au complet passage du corps du maréchal Victor. Un désastre effroyable s'annonçait; les troupes de Platov, de Miloradovitch, de Witgenstein, de Tchitchagof, après avoir opéré leur jonction, cernèrent les 4 000 hommes de Partouneaux. Ceux-ci opposèrent une résistance désespérée, tentèrent de se dégager, voulurent gagner Stoudienza, où le passage des autres troupes s'était effectué. Ils n'y purent parvenir et furent affreusement décimés, tant par les charges incessantes de la cavalerie russe, que par les feux plongeants

1. *Mémoires du sergent Bourgogne* : « Après les grenadiers suivaient plus de trente mille hommes ayant presque tous les pieds ou les mains gelés, en partie sans armes, car ils n'auraient pu en faire usage. Beaucoup marchaient appuyés sur des bâtons. Généraux, colonels, officiers, soldats, cavaliers, fantassins de toutes les nations qui formaient notre armée, marchaient confondus, couverts de manteaux et de pelisses brûlées et trouées, enveloppés dans des morceaux de drap, de peaux de mouton, enfin tout ce que l'on pouvait se procurer pour se préserver du froid. Ils marchaient sans se plaindre, s'apprêtant encore, comme ils le pouvaient, pour la lutte, si l'ennemi s'opposait à notre passage. L'empereur, au milieu de nous, nous inspirait de la confiance et trouva encore des ressources pour nous tirer de ce mauvais pas...

« ... Cette masse d'hommes laissait, en marchant, toujours après elle, des morts et des mourants... »

2. *Mémoires du sergent Bourgogne* : « Le désordre continua toute la journée et toute la nuit et, pendant ce temps, la Bérézina charriait, avec les glaçons, des cadavres d'hommes et de chevaux, et des voitures chargées de blessés qui obstruaient le pont et roulaient en bas. Le désordre devint plus grand encore lorsque, entre huit et neuf heures du soir, le maréchal Victor commença la retraite. Ce fut sur un mont de cadavres qu'il put, avec ses troupes, traverser le pont... »



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

de l'artillerie; à l'aube du 28, Partouneaux, épuisé, se rendit avec les 400 hommes qui lui restaient.

La journée du 28 devait être la plus sanglante, la plus odieuse de toute la campagne; il semble qu'un vent de folie meurtrière n'ait cessé d'y souffler. On ne trouverait assurément pas dans les fastes affreux de la guerre, de journée plus épouvantable et plus absurde, que celle où ces milliers de soldats exténués, de femmes et d'enfants trouvèrent la mort au sein d'un carnage dont la barbarie ensanglanta le monde. La foule des traînards qui suivaient tant bien que mal l'armée, s'était engagée sur les ponts, et l'encombrement était tel déjà, qu'il rendait presque impossible la marche en avant. Ce fut alors que se produisit le plus douloureux épisode de cette lamentable journée : l'artillerie russe dirigea son tir sur les ponts surchargés de monde, et ses boulets y faisaient à tout instant d'épouvantables ravages. L'étroitesse du passage rendait plus dense encore la masse de ces désespérés qui tentaient, dans un effort suprême, de gagner la rive opposée, et ne se faisaient pas faute, pour réaliser leur dessein, de commettre des actes d'une lâcheté ignoble à l'égard de leurs malheureux compagnons. On s'entretuait sur les ponts pour passer plus vite; et ceux dont la résistance ou la volonté de conservation s'affaiblissait, loin d'être secourus, étaient foulés aux pieds ou jetés dans le fleuve. Mais l'horreur de ce spectacle ne devait pas suffire : d'autres scènes, sans égales dans l'histoire, se préparaient. Tandis que Victor, Oudinot, Ney et les débris de leurs armées luttaient furieusement contre les Russes et s'efforçaient vainement, et aux prix d'efforts héroïques, de les déloger de leurs positions, la nuit venait, suspendant le feu de l'ennemi. L'empereur donna l'ordre au maréchal Victor d'aller chercher son artillerie qu'il avait dû laisser sur l'autre rive, de la ramener et de hâter le passage des traînards avant le matin; le général Eblé avait, en effet, reçu mission de détruire coûte que coûte les ponts, dès sept heures, le lendemain matin; cette mesure devait, dans l'esprit de Napoléon, empêcher la poursuite de nos troupes par les Russes, et, par conséquent, éviter de nouvelles mêlées.

Le passage de l'artillerie de Victor parvint à s'effectuer sans encombre; les Russes, épuisés, ne songeaient guère à recommencer l'attaque; le moment était donc tout à fait favorable pour la traversée des ponts par les traînards; ceux-ci furent avertis par les soins du général Eblé et du maréchal Victor, de l'urgence et de l'opportunité d'une mesure susceptible de leur assurer le salut; par une incompréhensible obstination, ils refusèrent, pour la plupart d'entre eux, d'effectuer le passage; on leur fit saisir toute l'imminence du péril, et l'ordre, impossible à transgresser, de détruire les ponts dès l'aube fut de nouveau porté à leur connaissance. Rien ne vint à bout de l'inertie qu'ils opposaient aux objurgations des officiers; certains alléguèrent que la traversée du pont en pleine nuit devait être fort dangereuse; d'autres, plus nombreux ceux-là, à peine conscients, harassés, réduits à une existence animale que les souffrances incessantes rendaient presque intolérable, refusèrent de s'éloigner des bivouacs qu'ils venaient d'organiser. Mieux valait, pour ces

cœurs en dérive, la mort au bout d'une sensation suprême d'apaisement physique que le salut au prix de luttes nouvelles et de dangers inconnus.

Le lendemain matin, malgré les ordres formels qu'il avait reçus de l'empereur, le général Eblé voulut différer l'exécution d'un dessein qui devait avoir, hélas ! les plus tragiques conséquences. Il retarda tant qu'il put le moment fatal, sentant que chaque minute de répit sauvait de pauvres être exténués ou blessés, se pressant aux abords du pont dans l'épouvante affolée que fait naître une nouvelle conscience d'un péril insurmontable[1]. A neuf heures du matin, l'approche des Russes contraignit Eblé à l'exécution immédiate des ordres reçus ; on mit le feu aux ponts qui devinrent en peu d'instants inabordables, et un spectacle d'une horreur dont l'intensité ne fut jamais dépassée s'offrit alors aux yeux : on vit les femmes, les malades, les traînards, tous les malheureux abandonnés sur l'autre rive, désormais voués à la mort la plus affreuse, qui poussaient des hurlements de douleur et se répandaient en imprécations contre ceux qui les livraient sans défense aux délires meurtriers des Cosaques. Nos soldats se hâtaient de fuir, soucieux de se mettre hors de la portée de l'ennemi, tandis que le massacre, le pillage et la folie sanglante des Russes faisaient de stupides et féroces ravages dans cette foule innocente et lamentable qui semblait parquée là pour qu'on pût mieux l'égorger. Huit mille êtres furent cernés ainsi, taillés en pièces ou conduits comme prisonniers dans les rangs ennemis.

La marche de l'armée recommença plus douloureuse, plus fertile en tristesses que jamais. On se dirigeait sur Wilna. Ney était à l'arrière-garde et s'efforçait de résister aux incursions des Cosaques, tandis que l'empereur marchait avec la garde sous le commandement de Bessières et de Lefebvre. On atteignit, le 3 décembre 1812, Molodeczno ; il fallut y abandonner une partie de l'artillerie : les chevaux manquaient et l'on ne pouvait songer à alourdir encore la marche de ces troupes qui ne se soutenaient qu'au prix des plus surhumains efforts.

Deux jours après, le 5 décembre 1812, à Smorgony, l'empereur désertait la Grande Armée et gagnait la France en toute hâte ; il tenait à devancer dans la capitale tous ceux dont les confidences ou les colères eussent pu jeter la lumière sur l'exécrable campagne où l'avait engagé sa tyrannique folie, la conspiration de Malet prouvait surabondamment, d'ailleurs, par la rapidité

1. « Ces malheureux qui n'avaient pas voulu profiter de la nuit pour se sauver, venaient, depuis qu'il faisait jour, mais trop tard, se jeter en masse sur le pont. Déjà on préparait tout ce qu'il fallait pour le brûler. J'en vis plusieurs qui se jetèrent dans la Bérézina, espérant la passer à la nage sur les glaçons, mais aucun ne put aborder. On les voyait dans l'eau jusqu'aux épaules, et là, saisis par le froid, la figure rouge, ils périssaient misérablement. J'aperçus sur le pont un cantinier portant un enfant sur sa tête. Sa femme était devant lui jetant des cris de désespoir. Je ne pus en voir davantage. C'était au-dessus de mes forces. Au moment où je me retirais, une voiture, dans laquelle était un officier blessé, tomba en bas du pont avec le cheval ainsi que plusieurs hommes qui accompagnaient. Enfin, je me retirai. On mit le feu au pont. »

avec laquelle le mensonge qui lui servait de fondement s'était propagé, la conspiration de Malet prouvait à l'empereur le peu d'attachement de la nation à l'esprit des institutions et du régime dont il l'avait dotée. Il fallait à tout prix ressaisir une autorité que tout, à l'heure présente, menaçait de ruiner. La seule présence de Napoléon pouvait réaliser ce prodige et imposer silence aux mécontents.

L'empereur comptait aussi atténuer les effets du désastre que ses armes venaient d'éprouver par des mesures dont il ne pouvait assurer la stricte et prompte exécution qu'au cœur même du pays : tout en gagnant à bride abattue les frontières de France, il songeait, sans qu'aucun scrupule parvînt à s'opposer aux excès de son insatiable énergie, à décréter, dès son retour à Paris, de nouvelles levées, d'autres impôts, des charges inconnues, sûr d'avance qu'il pourrait, une fois encore, saigner impunément un peuple aveuli et servile, où il ne restait déjà plus que des enfants ou des vieillards. Napoléon estimait aussi, avec raison, qu'une reconstitution rapide de son armée était le seul moyen qu'il eût à sa disposition pour mater ses vassaux indociles, prêts à se débarrasser, au moment opportun, d'un joug qu'ils subissaient impatiemment. Au sein de ces peuples respectueux jadis de la puissance impériale, germait un péril dont la gravité allait se révéler un peu plus tard dans toute son étendue; Napoléon avait deviné ces dangers, et, pour y parer, ne devait pas hésiter à imposer à la nation d'inutiles et suprêmes sacrifices.

L'empereur, accompagné de Caulaincourt et de quelques généraux, s'arrêta à Dresde; il y conversa peu d'instants avec le roi de Saxe, et en repartit presque aussitôt pour Leipzig et Mayence. Le 18 décembre, il était dans la capitale.

Cependant le calvaire de la Grande Armée ne devait pas encore prendre fin; la température avait atteint des rigueurs inconnues et décimait les hordes informes, démoralisées, peureuses, que guidaient, en l'absence de l'empereur, Murat, le prince Eugène et Berthier. L'apparition d'une bande de Cosaques suffisait à terrifier ces malheureux soldats que les privations, les misères, les douleurs rendaient incapables de réagir. Le 9 décembre les 12000 hommes qui formaient tout l'effectif de la Grande Armée entrèrent à Wilna; rien, pas même les ordres de Murat, ne put arrêter le pillage des maisons et des magasins par cette foule affamée, dénuée de tout; ce furent d'épouvantables excès auxquels ne purent résister ceux qui s'y étaient abandonnés, et beaucoup payèrent de leur vie la courte orgie dont leurs organismes exténués n'avaient pu soutenir l'effet. On annonça tout à coup que les Cosaques menaçaient la ville; c'en fut assez pour provoquer une débandade pitoyable; les désastres se succédaient : tantôt l'armée, parvenue au bas d'une rampe couverte de verglas, s'épuisait en efforts désespérés et inutiles, et se voyait contrainte d'abandonner ses derniers canons, ses blessés et son trésor; tantôt

elle fuyait à perte d'haleine, pour échapper à la lance des Cosaques. A la sortie de Kovno, plus rien ne subsista des cadres de l'armée ; ce fut une course éperdue, hors des atteintes de l'ennemi, de petits groupes épuisés; le vide s'était fait autour des chefs, quelques centaines d'hommes entouraient encore le plus héroïque des combattants de la Grande Armée : Ney.

Telle était désormais l'irréparable issue de cette entreprise insensée, conçue par l'orgueil et l'ambition effrénée de Napoléon, et commencée dans la magnificence et la pompe qui composaient l'ornement ordinaire des manifestations de la puissance du souverain. L'effroyable hécatombe dont l'empereur, au sein du Conseil d'Etat, rejetait négligemment, et avec l'incroyable impudence que signifiaient ses moindres attitudes, les responsabilités, venait de coûter à l'Europe près de 300 000 hommes; on eût pu croire que c'en était assez, et que d'aussi vains héroïsmes, d'aussi exécrables exploits avaient lassé la France et fait envisager toute l'horreur d'un tel règne. Il n'en devait rien être. Les désastres de la Bérézina, la boucherie hideuse de la Moscowa, les souffrances de tout un peuple en armes n'avaient point effacé le prestigieux souvenir de Wagram et d'Iéna, la mémoire ardente et forte des lendemains de Friedland et d'Austerlitz. La nation épuisée, meurtrie, apeurée, malgré tant de douleurs, laissait encore en Napoléon ses ultimes et tremblantes espérances. Elle allait encore, sous la tyrannique étreinte du joug au moyen duquel il matait ses révoltes et maîtrisait ses volontés, lui consentir d'immortels sacrifices; elle allait tirer de ses flancs presque vides les dernières ressources; elle allait ainsi lui fournir, après tant de dévouements inutiles, l'argent et les armées des campagnes de Prusse et de France.

Au Conseil d'État, l'empereur recevait les hommages obséquieux des plus hauts dignitaires: des discours furent prononcés qui, pour la honte de notre histoire, exaltaient avec grandiloquence l'invincible gloire du souverain et s'efforçaient à pallier ses folies et ses crimes en en recherchant les causes au travers des hasards malheureux. Pas une voix ne s'éleva pour défendre la nation, pas une conscience n'eut le courage de révéler publiquement le dégoût et la lassitude de la France et du monde. La présence de Napoléon se reflétait dans l'âme de la nation; on eût dit qu'elle y renouvelait les énergies, qu'elle y ressuscitait les héroïsmes, la force, la volonté de vivre et de vaincre, l'espoir.

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE

Le désastre de la Grande Armée dans les plaines de Russie, le passage au sein de l'Allemagne déjà frémissante de ces hordes misérables, derniers débris d'escadrons jadis invincibles, les bruits qui couraient sur l'épuisement de la France et sur les résolutions insensées de l'empereur n'avaient pas peu contribué à modifier singulièrement les sentiments que nourrissait à notre égard la Confédération du Rhin, cette utopie politique dont Napoléon avait assumé la réalisation si dangereuse. Le prestige, intact jusque-là, de nos armes victorieuses avait seul maintenu l'équilibre d'une alliance que les peuples germaniques ne subissaient qu'avec rage ; le déclin de la fortune de Napoléon devait inévitablement marquer un réveil des volontés nationales allemandes, dont les princes devaient être impuissants à maîtriser l'essor.

Les prodromes de cette ardeur unanime, de cet élan libérateur ne se firent point attendre : pendant que l'empereur s'abandonnait aux projets qui devaient un peu plus tard parachever la ruine de la nation, tandis qu'il étudiait fiévreusement les moyens de faire surgir de nouvelles armées pour de nouvelles campagnes, le bruit de la défection du général d'York se répandait. Tandis que Macdonald, duc de Tarente, s'efforçait de maintenir dans les corps prussiens le respect de l'alliance contractée, le général d'York, profitant du mécontentement unanime, et sûr de l'enthousiaste assentiment de l'armée qu'il commandait en qualité de second de Macdonald, signait avec le général russe Diebitsch la convention de Tauroggen, aux termes de laquelle il prenait l'engagement d'observer pendant soixante jours une neutralité absolue à l'égard de la Russie. Cet acte d'indépendance et de fierté nationale suscita dans les rangs prussiens une joie légitime : il eut pour effet d'accentuer d'une manière plus sensible le recul de nos troupes et la démoralisation du haut commandement ; c'est en effet peu de temps après la convention de Tauroggen que Murat abandonna l'armée sous le prétexte que sa présence était nécessaire à Naples. Ce fut ensuite au tour de Schwartzenberg, qui pactisa avec les Russes et se retira en Galicie, où il se garda bien d'engager de nouvelles hostilités. Pendant ce temps, le prince Eugène s'efforçait de rétablir un peu d'ordre dans les rangs informes des armées dont le commandement, par suite du départ étrange de plusieurs chefs, venait de lui échoir. Toutefois, Lauriston, Macdonald, Victor et Reynier commandaient encore en Allemagne les derniers débris de leurs corps d'armée respectifs, réunis non loin des rives de l'Elbe.

Les défections successives des alliés, l'agitation nationale en Allemagne,

les dangers qui pouvaient résulter du mécontentement unanime des esprits au sein de la nation venaient de découvrir à Napoléon toute l'étendue du péril qu'il ne pouvait surmonter qu'à l'aide d'un de ces prodigieux coups de force auxquels il avait déjà accoutumé le monde. Dans cette fièvre de l'Europe insurgée contre la rage despotique du vainqueur d'Iéna, un retard, une défaillance, les conseils même de la raison eussent été au plus haut point préjudiciables à l'issue de l'entreprise aventureuse qu'il était désormais irrémédiablement contraint d'engager. Traiter eût été à peu près impossible alors : l'aveu même de la défaite fût sorti des propositions de paix, et les conditions offertes par les vainqueurs pour garantir celle-ci eussent à coup sûr anéanti le prestige impérial. Ainsi les circonstances de la situation présente mettaient Napoléon dans l'obligation de recourir à de nouvelles mesures de violence, qui devaient avoir, hélas! pour résultat d'épuiser plus définitivement encore ce qui restait des forces vives de la nation. Au moyen de communications officielles faites aux journaux sur le ton impérieux des proclamations qui jadis consacraient ses victoires, Napoléon fit savoir que plusieurs guerres nouvelles allaient être bientôt entreprises, que les litiges politiques dont la solution avait été ajournée seraient incessamment réglés, fût-ce au prix de nouveaux actes de coercition, et que, dans quelques mois, une force de 300 000 hommes se répandrait sur les principaux points de l'Allemagne pour y faire respecter le nom français.

Pour arriver à la réalisation de ces projets dont l'audace est encore un objet de stupéfaction, il fallait d'énormes ressources en hommes et en argent; Napoléon mit tout en œuvre pour se les procurer : un sénatus-consulte en date du 1er septembre 1812 avait déjà ordonné la levée immédiate de 140 000 hommes qui composaient la conscription de 1813; une décision du Sénat prise le 11 janvier 1813 donna au ministre de la guerre 100 000 hommes pris sur les conscriptions de 1809, 1810, 1811, 1812 et qui constituèrent les cent premières cohortes de la garde nationale. Enfin, 150 000 hommes formant la conscription de 1814 furent mobilisés et durent partir immédiatement. Des mesures très sévères furent édictées contre ceux qui tentaient de se soustraire aux obligations militaires : les réfractaires furent poursuivis, traqués dans les bois où ils s'étaient réfugiés, par des détachements qui avaient mission de les ramener de force; on cite maints exemples de réfractaires qui crurent trouver dans les mutilations physiques qu'ils s'infligèrent le moyen d'échapper à la loi : ils avaient pensé se rendre inutilisables; il n'en fut rien, on ne les laissa point en repos et ils furent placés dans les différents services afférents à l'armée.

L'absence de vaisseaux dans les ports permit d'autre part d'utiliser les marins qui furent groupés en compagnies et formèrent un contingent de troupes excellentes. Enfin, pour simuler un enthousiasme unamine de nature à dissiper la lassitude du pays, à renouveler dans les cœurs l'amour de la

victoire et la fièvre des conquêtes, à donner aux nouvelles troupes la flamme et l'héroïque folie de leurs aînées, les cohortes de la garde nationale furent incitées à rédiger, à l'adresse du gouvernement, de chaleureuses exhortations tendant à leur enrôlement immédiat dans les cadres de l'armée active. Cette belliqueuse ardeur qu'on pouvait interpréter, en raison de l'unanimité de ses témoignages, comme un sentiment de fierté et de cohésion nationales, n'était qu'un subterfuge habile dont les effets furent précisément ceux qu'on en attendait. A force de lire ou d'entendre les suppliques ardentes où d'obscures légions de gardes nationaux protestaient, par la voix de leurs chefs, de leur passion et de leurs espérances, et demandaient en grâce qu'on leur permît de courir aux avants-postes, à force d'enthousiasmes factices de cette nature, l'opinion publique, sans rendre à nouveau à Napoléon la confiance qu'elle lui avait, hélas ! si légèrement et si souvent donnée, parut lui revenir un peu.

Enfin, comme si les sacrifices exigés par l'empereur n'étaient point suffisants, comme si la nation voulait encore offrir à ce minotaure insatiable de nouveaux holocaustes, les conseils municipaux de France, en sus des trois cents cinquante mille hommes qui formaient la nouvelle armée de Napoléon, décidèrent de lever et d'équiper autant de cavaliers que le leur permettraient leurs ressources en hommes et en argent. Ces offres furent en partie réalisées ; il advint, que pour un grand nombre, la promesse dépassa les moyens, tant la nation, opprimée et meurtrie, avait épuisé le fonds même de sa vitalité. Le *Moniteur*, organe officiel de l'Empire, inséra, sans en égarer une seule, les adresses obséquieuses et serviles par lesquelles les municipalités provinciales annonçaient la charge qu'elles venaient ainsi de s'imposer à nouveau, pour l'amour du souverain et de la gloire que celui-ci avait répandue sur la patrie. La France, cependant, n'était pas dupe des sentiments affectés d'où naissaient ces coupables bassesses ; si la foule plaçait encore tout son espoir dans ces bataillons nouveaux, hétérogènes, médiocrement équipés, mais dont tous présageaient la vaillance, la bravoure et l'héroïsme, elle n'en gardait pas moins contre le tyran des ressentiments auxquels la spontanéité et la franchise populaires donnaient de temps en temps une force singulièrement dramatique. Parfois, dans les rues, des colères éclataient soudain, des cris séditieux partaient, dont l'audace laissait deviner toute l'étendue des souffrances de la nation ; des femmes lançaient publiquement des injures à l'adresse de celui qu'elles acclamaient jadis, lorsque le bruit d'un triomphe l'avait précédé.

Insensible au mécontentement du peuple, à la lassitude de ceux-là mêmes qu'il avait cru s'attacher par des bienfaits et des honneurs, Napoléon s'absorbait tout entier dans l'étude des plans qu'il comptait mettre à exécution ; à tout instant, il songeait à de nouvelles tactiques, à des moyens stratégiques différents de ceux qui l'avaient fait triompher, à de nouveaux modes d'organisation et de répartition de la force armée.

Ce qui l'inquiétait, dans l'avenir réservé à ses nouveaux contingents, c'était le peu d'homogénéité des éléments qui les composaient: de [illegible]



D'après une estampe de a Bibliothèque Nationale.

enfants de dix-huit ans mal préparés aux privations, aux misères d'une campagne, coudoyaient les vieux soldats insensibles qui avaient traversé l'Europe derrière l'héroïque emblème des aigles victorieuses. Napoléon s'efforça de

remédier aux surprises funestes que tant de dissemblances permettaient d'escompter ; il entoura les jeunes conscrits de grognards ; il insista partout sur le mélange de ces deux éléments, qui eut pour effet de faire naître une certaine cohésion dans les troupes.

D'autre part, malgré tant d'activité, malgré tant de zèle dépensé à la réorganisation de l'armée, son prestige de chef et de tacticien décroissait, sans qu'il en eût conscience. Sa popularité et le magnétisme que sa présence seule suffisait à déterminer dans les rangs des troupes étaient demeurés les mêmes ; mais ses maréchaux, mécontents de ne pouvoir connaître enfin la quiétude dont ils avaient besoin pour jouir de leurs privilèges, ne secondaient que médiocrement ses incroyables efforts ; au cours de la campagne d'Allemagne, leur lassitude se transformera en faiblesse, en mutinerie, en indifférence ; pour quelques autres, elle provoquera la trahison.

Loin de l'inciter à raisonner, à chercher des solutions susceptibles de retarder ou d'écarter les conflits imminents, l'exceptionnelle gravité des circonstances présentes ne faisait qu'exaspérer Napoléon dans ses volontés d'absolutisme. Confiant dans l'Autriche, sans qu'il eût d'autres raisons que sa parenté pour en croire certaine l'alliance, convaincu que les désastres de Russie n'avaient que passagèrement ébranlé le respect imposé jusque-là à l'Allemagne, persuadé que le bruit dont il entourait déjà son offensive, ne ferait qu'augmenter les hésitations des alliés, Napoléon restait obstinément attaché à la politique de domination universelle qui allait le perdre. Moralement abandonné par ses lieutenants, incertain des qualités militaires de ses nouvelles troupes, incapable de réorganiser, au milieu d'une crise si profonde, ces services tels que ceux de l'intendance, dont l'incurie et le désordre auront bientôt sur l'armée les plus lamentables effets, l'empereur, par la magie des illusions, demeurait néanmoins assuré de la victoire. Il comptait sans le furieux réveil des libertés nationales germaniques, meurtries par ses volontés insatiables ; il comptait sans l'habileté et la ténacité de Metternich, sans l'audace soudaine d'Alexandre. L'une des raisons de sa confiance fut enfin cette crédulité déplorable qu'en autocrate absolu il apportait aux alliances conclues avec les souverains étrangers. Il ne songeait pas que les peuples secouent parfois le joug de ceux qui leur commandent et submergent sous le flot de leurs colères les volontés de ceux qui croient les conduire. Les atermoiements de Frédéric-Guillaume, ses craintes et ses protestations paraissaient à Napoléon les meilleures garanties de fidélité qu'il pût souhaiter encore. Mais déjà, derrière le souverain prudent et timoré, la Prusse exaltée se levait pour opposer un démenti terrible à ces serments d'obéissance, et pour reconquérir son autonomie et ses libertés.

Depuis longtemps, le joug de la tyrannie napoléonienne exaspérait les esprits en Europe, et il n'était point d'année, plus particulièrement en Allemagne, qui n'apportât un fort contingent d'adhésions à la cause de la liberté

par la révolution. C'était au cœur même de ces multiples Etats germaniques, inféodés de force à la domination française, que germaient et se développaient, avec le plus d'ardeur, ces courageux désirs d'unité et d'autonomie nationales. Les exactions des armées impériales, les déprédations infligées aux habitants, sous la forme administrative, par le gouvernement français, les spoliations de toute nature et le sentiment, unanimement éprouvé, du désordre apporté dans le monde par Napoléon avaient fait naître un frénétique besoin de délivrance qui enflammait les plus timides. Ce fut la défection d'York de Wartenburg qui mit le feu aux poudres ; l'effervescence nationale, mal contenue, éclata et trouva, pour se manifester au grand jour, des formes imprévues et multiples ; des pamphlets virulents et remplis de haine contre les Français et leur despote, des proclamations belliqueuses, des chansons satiriques se répandirent rapidement sur les territoires germaniques. Le gouvernement prussien, dans les débuts de ce mouvement, fit de son mieux pour étouffer ces provocations et tenta de se rendre maître de l'insurrection ; mais il lui fallut peu de temps pour prendre conscience de son impuissance.

Le désaveu que Frédéric-Guillaume, fort inquiet de la situation, infligea au général d'York ne ramena guère le calme dans les esprits ; les diplomates s'efforcèrent d'atténuer la gravité des incidents qui préparaient déjà un conflit inévitable entre l'Allemagne et la France, mais leurs tentatives n'eurent que d'assez médiocres effets. C'est ainsi que, dans le louable souci de dissoudre la crise présente, notre ambassadeur à Berlin, M. de Saint-Marsan, envoya au gouvernement français plusieurs appréciations empreintes d'un optimisme que les moindres incidents quotidiens légitimaient fort peu. Il assurait au département des affaires étrangères en France que l'alliance avec l'Allemagne était solide ; c'était, il est vrai, à peu près dans le temps où Frédéric-Guillaume protestait en termes pathétiques de son attachement à la France et parlait de mettre en jugement York, qu'il venait d'ailleurs de destituer de son commandement, fort solennellement, mais sans nulle efficacité.

Les prévisions d'une solution pacifique de la crise étaient cependant inadmissibles, en raison des divergences de sentiments qui séparaient, extérieurement au moins, Frédéric-Guillaume de son peuple. Le souverain, fort bien renseigné d'ailleurs sur l'opinion publique, paraît bien n'avoir point caché les éventualités que les faits permettaient de prévoir, et Saint-Marsan rapporte un entretien qu'il eut, vers cette époque, avec le roi de Prusse, qui s'était exprimé à peu près dans ces termes : « La plupart de mes sujets sont, il est vrai, indisposés contre les Français, et c'est assez naturel » ; et il ajoutait un peu plus loin : « Dites à l'empereur que pour des sacrifices pécuniaires, je ne peux plus en faire... Au reste, dans les circonstances actuelles, il est heureux que la Prusse soit tranquille, car s'il y avait une insurrection

dans ce pays, ce serait l'étincelle qui embraserait toute l'Allemagne. »

Le mécontentement et l'exaspération des esprits, dans les pays d'outre-Rhin, asservis et presque ruinés par l'inique tyrannie de la domination française, ne se répandaient pas seulement en manifestations publiques. Spontanément, des révoltes individuelles s'associaient, se groupaient, mêlaient à leurs espérances collectives et si légitimes des esprits incertains ou timides. C'est ainsi que se formèrent de très nombreuses sociétés secrètes au sein desquelles on mûrissait les projets de délivrance nationale ; la plus célèbre de ces associations politiques fut assurément le Tugendbund, dont les ramifications étaient innombrables et qui comptait des adhérents partout.

Il n'est pas inutile, à propos du début de l'agitation nationale en Prusse, de rappeler que, déjà en 1809, Jérôme Bonaparte, placé par Napoléon sur le trône de Westphalie, exprimait les inquiétudes que lui causait, avec raison, l'effervescence du sentiment national de ce peuple. Napoléon, selon son habitude, répondait aux objurgations de son frère par des assurances de tranquillité que les événements devaient, peu de temps après, cruellement démentir, puisque Jérôme, en 1809 et en 1810, eut à déjouer les complots et les soulèvements qu'avaient fomentés Katt, Doernberg et ce fameux Schill dont le fougueux Arndt fit, sans hésiter, un héros de bravoure et d'intrépidité.

Il fallut peu de temps, en 1813, pour que la Prusse devînt le théâtre d'une révolte intellectuelle unanime ; nous signalions à l'instant la puissante influence des sociétés secrètes à cette époque ; il faudrait pouvoir s'étendre aussi sur le rôle joué, dans cette conflagration générale des esprits, par les universités, et, en particulier, par celles d'Iéna, de Greifswald et de Berlin, où professaient des maîtres illustres dont l'enseignement était tout vibrant de patriotisme. Parmi ceux-ci, Humboldt et Schlegel sont, je crois, les plus justement célèbres.

Dans le même temps où le baron de Stein et le ministre Scharnhorst, sur le rôle desquels nous aurons bientôt à revenir, déployaient, l'un dans la réorganisation de l'administration et du pouvoir central, l'autre dans l'exécution d'un programme de réformes militaires remarquables, une intelligence et un zèle en tous points excellents, Frédéric-Guillaume fondait, en 1810, l'Université de Berlin qui devait, à l'heure de la lutte suprême, exercer une influence prépondérante sur l'esprit de ceux qui venaient se nourrir de ses enseignements. Il va sans dire que des penseurs éclairés, ces hommes d'un goût sûr et d'un patriotisme intelligent avaient puissamment contribué à cette initiative d'un souverain jusque-là si timoré et fort hostile à certains libéralismes. Guillaume de Humboldt, que nous citions tout à l'heure, fut, durant la période d'élaboration de cette grande création, l'un des conseillers les plus avisés du roi. Fichte, qu'il faut tenir avec Schelling et Hegel pour le meilleur des disciples de Kant, fut promu recteur de l'université où l'on

appela comme professeurs, entre autres, Schleiermacher, Hubeland, Reil, Klaproth.

Ainsi les plus puissantes organisations d'État avaient apporté au relèvement du sentiment et du besoin de l'autonomie nationale un concours très efficace ; mais il serait profondément injuste, à ce propos, de méconnaître l'action incessante, habile ou chaleureuse, exercée dans ce sens par deux très remarquables ministres de Frédéric-Guillaume, le baron de Stein et Scharnhorst, et par les plus notoires littérateurs romantiques de cette époque, Moritz Arndt, Collin, Ruckert, Max de Schenkendorf et Koerner.

Le baron de Stein, en qui l'on voit à bon droit le plus judicieux réformateur de la Prusse, était devenu ministre de Frédéric-Guillaume en octobre 1807. Le souverain semble, à ce propos, s'être laissé forcer la main, car, si le nouveau ministre avait déjà, en arrivant au pouvoir, la faveur de l'opinion publique, il n'avait guère la sympathie du roi, et l'intelligence et les succès de ses réformes ne la lui concilièrent pas davantage dans la suite. Des esprits indulgents et certains sociologues trop empressés ont voulu voir en Stein un précurseur du collectivisme d'État. C'est aller, ce me semble, trop vite et trop loin. Il est vrai que Stein se montra, dès l'abord, partisan de la centralisation du pouvoir par l'Etat ; cette prédilection pour ce qui n'était chez lui qu'un mode plus rationnel de souveraineté et d'administration politique ne saurait valider l'appréciation que je rappelais plus haut. D'ailleurs, les réformes dont il faut attribuer l'esprit, l'initiative et la réalisation à Stein suffisent amplement à sa juste renommée. On lui doit d'avoir fait promulguer, en 1807, l'édit par lequel le roi abolissait la sujétion héréditaire et rendait libre de toute contrainte administrative ou fiscale la transmission des propriétés foncières. Grâce à lui, les franchises communales furent rendues, l'année d'après, aux villes prussiennes. Enfin, à l'époque même où sa démission était demandée pour raisons politiques, Stein réformait radicalement le corps administratif de l'État par la suppression de la Direction générale, à laquelle il substituait des gouvernements régionaux hiérarchiquement soumis au contrôle d'un conseil d'État, qui devait être le meilleur appui de la monarchie. Stein, du même coup, supprima les privilèges consentis depuis des temps immémoriaux à certaines provinces, et fit à peu près disparaître ainsi ce qui restait des vieilles organisations féodales.

Ce que Stein avait fait dans l'administration civile, tout l'ordre qu'il avait apporté dans la répartition, l'homogénéité et la consolidation du pouvoir, Scharnhorst pensa le réaliser dans l'armée. Nous ne saurions, sans excéder dans une large mesure les limites imparties à ce travail, nous étendre sur les détails et le caractère des réformes de Scharnhorst, mais il nous paraît néanmoins qu'il est fort utile d'en exposer les grandes lignes, puisque c'est aux réalisations de ces mesures que les succès de la Prusse, vers 1813, doivent être, en partie, attribués.

Jamais œuvre urgente ne fut en effet, accomplie dans un temps plus propice et avec plus d'efficacité ; la situation de l'armée prussienne, dans les premières années du siècle, était déplorable. On tolérait, dans l'organisation des contingents, des abus qui rendaient toute unité, toute cohésion impossibles ; des trafics frauduleux et des faveurs achetées à prix d'or étaient les moindres tares de l'organisation militaire prussienne. Pour remédier à un pareil état de choses, Scharnhorst, peu sympathique d'ailleurs aux capitaines ignares, fats et belliqueux qui formaient le meilleur du corps des officiers prussiens, dut déployer une énergie d'autant plus tenace, que chacun de ses projets, très libéraux en général, allait à l'encontre des privilèges dont jouissaient l'aristocratie et les chefs militaires. Scharnhorst, qui désirait l'abolition des exemptions réservées aux riches, ne put obtenir cet édit, mais il provoqua des mesures assez nombreuses et qui eurent pour effet de donner à l'armée une autonomie et une organisation plus rationnelles.

A côté de l'incessante action, de l'habile et énergique tactique de Stein et Scharnhorst, à côté des résultats acquis et des transformations fondamentales dues à leur intelligence, à leur patriotisme et à leurs conceptions libérales, l'influence des littérateurs romantiques et des idéologues allait aussi, un peu plus tard, contribuer dans une très large mesure, au relèvement intellectuel et national de cette Allemagne, dont le courage, l'héroïsme et la probité trouvèrent leur plus forte expression au sein des luttes suprêmes de 1813. Nous avons rapidement esquissé le rôle moral des universités prussiennes durant les années qui précédèrent la campagne contre Napoléon : le rôle que jouèrent, dans le même temps, individuellement et avec une passion dont l'éclat surprend encore par sa puissance et sa sincérité, les plus fameux penseurs et les meilleurs écrivains nationaux, n'eut certes pas une moindre importance.

On a coutume, lorsqu'on considère dans son ensemble, cette période patriotique de la littérature allemande, de citer au premier rang de ceux qui l'ont illustrée, Ernest-Moritz Arndt le plus populaire assurément de tous ces modernes Tyrtées. Arndt qui devait si fortement contribuer à la restauration du sentiment national et de l'orgueil chauvin dans l'âme allemande, était né en décembre 1769 à Schoritz. En 1792, il se rendit à Iéna où il devint un auditeur attentif de Fichte, à l'Université. Envoyé en qualité de professeur de philosophie à l'Université de Greifswald, vers 1805, il entreprit, l'année suivante, la publication de la première partie d'un ouvrage intitulé : l'*Esprit du temps*, qui, par ses tendances nettement patriotiques et son esprit de révolte, lui valut l'inimitié de Napoléon. Pour fuir un courroux qui ne tardait guère à se manifester par des mesures d'ostracisme plus ou moins justifiées, Arndt dut, sans plus attendre, se réfugier en Suède ; il n'y fit guère qu'un séjour de deux ou trois années et nous le retrouvons vers 1812, plus ardent que jamais, auprès du baron de Stein, alors à Pétersbourg ; il utilise

les loisirs que lui laisse sa situation de secrétaire à l'achèvement d'un *Catéchisme du soldat allemand*, qui est en quelque sorte un manuel d'énergie belliqueuse et une exhortation rude au culte de la patrie et de la gloire des armes. Mais le rôle de Moritz Arndt ne devient véritablement prépondérant qu'au moment où Frédéric-Guillaume, enfin résolu à secouer le joug français, lance son fameux *Appel au peuple* qui devait être le point de départ d'une mobilisation générale immédiate. Pour réveiller la passion, pour enflammer les cœurs et les rendre plus insatiables dans la victoire et le triomphe, Arndt compose des odes, des chansons brûlantes de patriotisme, toutes remplies de l'espérance des victoires prochaines, et que redisent bientôt ceux qui s'enrôlent en masse pour se grouper sous les aigles royales. Les plus timides, entraînés par ces refrains vibrants de frénésie, se rangent parmi les plus impétueux, et le nom d'Arndt est sur toutes les lèvres. Cependant, ces improvisations lyriques, ces chants héroïques, ces résolutions exprimées avec une si fière ardeur n'ont que d'assez médiocres mérites littéraires ; elles ne puisent point leur éclat au sein d'idées profondes ou dans les ressources d'une langue imagée, mais leur sincérité et leur pathétique ferveur sont incomparables et légitiment encore à nos yeux l'émotion si profondément vraie qu'elles faisaient naître dans tous les cœurs.

Dans son *Histoire de la Littérature allemande*, Heinrich, fort judicieusement, dépeint la nature et la qualité de l'inspiration des littérateurs que l'exceptionnelle gravité de la situation mêle à la vie publique et s'exprime sur celui que familièrement on appelait le père Arndt, dans les termes suivants qui serviront de conclusion aux lignes que nous lui avons consacrées :

« Les œuvres de Moritz Arndt n'ont qu'un seul mérite : la force ; qu'un seul attrait : l'amour sincère de son pays. C'est un esprit de second ordre, loyal, tenace, assez borné, une barre de fer qui frappe amis et ennemis, sans le moindre souci des blessures qu'elle peut faire, pourvu que le coup ait été asséné par devant et porté en ligne droite. »

L'ascendant que ces œuvres rudes, saines et orgueilleuses exerçaient directement sur les âmes contemporaines fut la condition même de la popularité d'Arndt. Pour ce qui est des mérites littéraires de ce poète patriote, il vaut mieux s'abstenir : on les chercherait vainement dans les œuvres grandiloquentes de l'auteur des *Chants de guerre*, alors que plusieurs autres écrivains contemporains, violemment mêlés à l'agitation politique de l'Allemagne et moins favorisés par la renommée, sollicitent l'attention et l'estime des lettres par l'énergique noblesse de leurs inspirations, par des dons souvent remarquables et par l'expression d'un sentiment poétique dont l'ampleur, la gravité sincère et l'émotion rappellent parfois celles des plus grands esprits.

Parmi ceux-ci, Collin se distingue par son enthousiasme tour à tour guerrier et religieux qui n'est point sans analogie avec l'inspiration belliqueuse et mystique où s'abandonnaient souvent maints chanteurs héroïques

de l'Allemagne médiévale. Max de Schenkendorf qui ne survécut que peu d'années aux triomphes qui marquèrent la libération définitive des territoires germaniques, l'emportait sur le précédent par la profondeur de ses pensées et par la vérité robuste des sentiments qui les nourrissent, tandis que Rückert, qui ne cache point une prédilection fréquente pour des effets oratoires, inattendus et terrifiants à la manière des métaphores ou des images apocalyptiques, exhalait son ressentiment contre ceux de ses compatriotes qui n'aspiraient point à la liberté et subissaient sans révolte le joug de l'étranger.

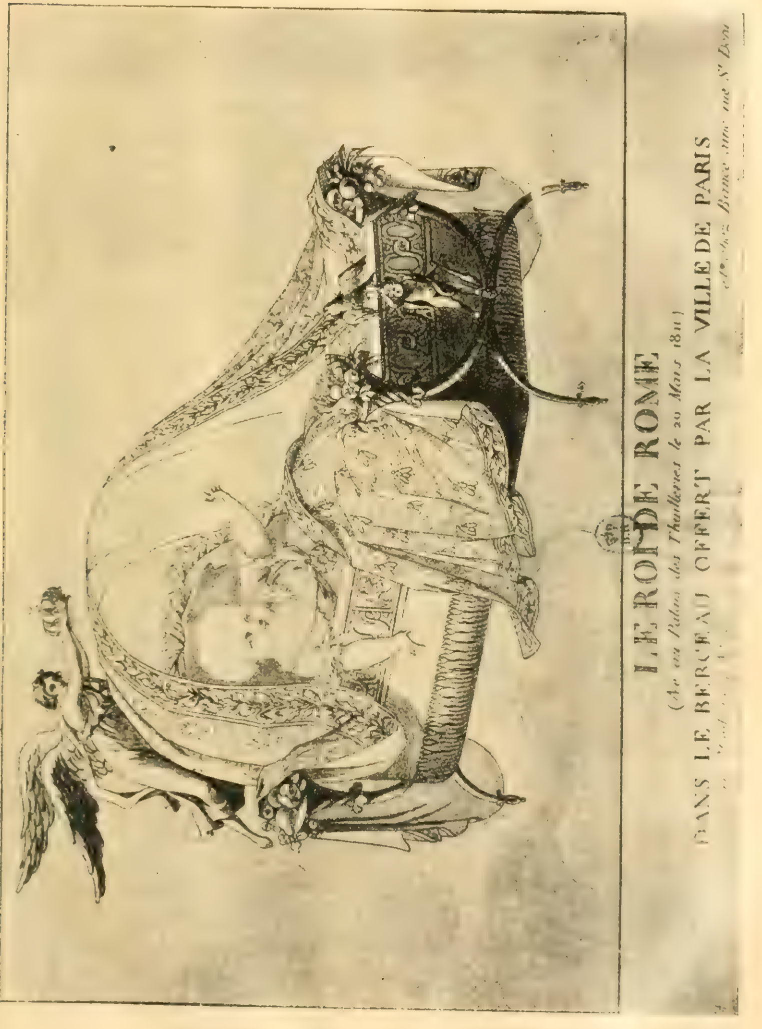
Et toi, s'écrie quelque part Ruckert, qu'écris-tu donc, poète? — En lettres de flamme je retrace ma honte et celle de mon peuple qui ne veut pas songer à la liberté. »

Entre tous ces tempéraments exaltés, bouillonnants, rongés du désir d'entraîner les masses et les individus dans la lutte suprême, fiers, et convaincus, souvent, de la gravité et de l'héroïsme du rôle qu'ils ont assumé devant le siècle et l'histoire, l'âme la plus parfaite, la plus fougueuse et la plus chevaleresque en même temps que la plus sensible et la plus éclairée, est assurément celle de Kœrner. Disciple de Schiller, Kœrner garda longtemps l'empreinte du maître qui avait ému et fortifié sa jeune intelligence; des historiens ont même constaté entre l'auteur des *Brigands* et le héros intellectuel du soulèvement national de profondes similitudes de caractère. Kœrner, dont le cœur nourrissait une passion perpétuelle, participa en qualité d'officier à la campagne de 1813. Ce fut au cours de ces luttes que les émotions éprouvées et les sentiments altiers de la grandeur nationale lui procurèrent ses inspirations les plus fortes et les plus colorées. Les soirs, au bivouac, à la lueur vivace des feux nocturnes, après une longue journée vécue dans le tumulte, l'ivresse et la frénétique fureur de la bataille, Kœrner improvisait ou composait ces chants célèbres, puissants et simples, qui versaient dans le cœur de ses compagnons harassés le précieux réconfort d'une inlassable espérance. C'est au long de ces dramatiques veillées, au sein même de la nation en armes, que Kœrner composa ce recueil fameux: *La Lyre et l'Épée*, qu'une seule pièce universellement répandue: *Le Chant de l'Epée*, suffit à immortaliser.

La digression que nous a paru nécessiter l'exposé de la situation politique intérieure de la Prusse, avant 1813, et des divers mouvements intellectuels, particuliers ou collectifs qui furent l'origine de sa régénération héroïque, cette digression, disons-nous, ne saurait s'étendre plus loin, et sa longueur même nous contraint de revenir plus rapidement à l'historique des événements politiques que nous avions à peu près arrêté à la défection du général d'York de Wartenburg et aux mesures prises par Frédéric-Guillaume pour apaiser le ressentiment conçu à ce sujet par le despote français.

Nous avions, à ce propos signalé la vanité des édits de rigueur pris par le roi de Prusse contre le commandant en rébellion, qui sans souci du châti-

ment dont il était officiellement menacé, ne devait guère se départir de l'attitude qu'il venait de prendre avec tant d'éclat. Ne devait-il pas peu de



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

temps après, organiser avec plus de zèle et d'activité les contingents qu'il avait à sa disposition, prendre ouvertement garnison dans Kœnigsberg et

contribuer à chasser les Français de Pillau, place forte qui leur avait été récemment concédée.

Désirant se soustraire à la surveillance dont il se sentait l'objet de la part des Français en résidence à Berlin, Frédéric-Guillaume, au mois de mars 1813, se rendit à Breslau. Il y fut entouré, dès son arrivée, par les plus passionnés défenseurs de l'autonomie nationale, et les manifestations quotidiennes de l'opinion publique ne purent lui donner le change sur les sentiments du peuple. Les événements se précipitaient d'ailleurs, et entraînaient le souverain qui ne laissait pas de concevoir de vives inquiétudes sur l'issue des entreprises où l'engageaient les volontés unanimes. Cependant, à la suite de négociations conduites par un certain Knesebeck, un traité (convention de Kalish) fut signé le 28 février 1813 avec la Russie, aux termes duquel cette nation apportait à la Prusse son concours jusqu'à rétablissement de ses anciennes frontières. La Prusse s'engageait d'autre part à réunir aux armées russes un contingent de 80000 hommes qui devaient coopérer à la lutte. Il avait fallu d'ailleurs, pour décider Frédéric-Guillaume à cette transaction qui devait le sauver, les vives instances du baron de Stein et de Scharnhorst.

Les Français avaient évacué Berlin à la grande joie des patriotes allemands, qui ne doutaient plus de la fortune de leurs armes. En maints endroits, toutefois, de nouvelles protestations, plus violentes que jamais, s'élevaient contre nos agents et nos troupes qui venaient d'enrichir à nouveau l'incroyable série de leurs déprédations au moyen de réquisitions insensées et brutales.

Quarante-huit heures avant la proclamation du fameux « Appel au Peuple », que suivirent immédiatement les édits organisant la Landwehr et notifiant la mobilisation, et la déclaration de la guerre, le tsar Alexandre entrait solennellement à Breslau, résidence de son nouvel allié. Frédéric-Guillaume et le tsar échangèrent des serments et, le jour même, des démonstrations hostiles eurent lieu devant la maison de l'ambassadeur de France. Une note exposant les griefs du gouvernement prussien à l'égard de la France fut envoyée le 17 mars et, peu de temps après, M. de Krusmarck, ambassadeur de Prusse à Paris, rédigeait, sur les ordres de son gouvernement un libelle à l'adresse de Bassano, ministre des affaires étrangères, relatant, avec beaucoup de courtoisie dans les expressions, les motifs pour lesquels l'entente était devenue tout à fait impossible ; il faisait allusion, en première ligne, à certains engagements politiques pris par Napoléon, et non observés, et aux innombrables exactions commises par les Français sur les territoires prussiens.

Ce fut également à la date du 17 mars que Frédéric-Guillaume prononça, d'une manière éclatante, la rupture avec la France, au moyen de l'*Appel au peuple*, message pathétique dont le retentissement allait être universel et qui ne s'adressait pas seulement à la Prusse, mais à la Silésie, à la Lithuanie,

au Brandebourg et à la Poméranie. Des proclamations analogues, où se faisaient jour, parmi de pompeux lyrismes oratoires, les plus nobles sentiments, furent lancées à peu près dans le même temps aux autres peuples de l'Allemagne, et notamment à la Saxe, par Koutouzof et Wilgenstein.

Nesselrode et Stein, mandataires des souverains russe et prussien, signèrent, deux jours après, le 19, à Breslau, un traité dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui recherchent, dans leurs premiers principes, les origines de l'unité germanique ultérieurement réalisée. Entre autres clauses où l'esprit de Stein donnait toute la mesure de son intelligence organisatrice et de sa perspicacité, il était dit, dans cette convention, que les territoires repris au cours des luttes qui s'engageaient contre Napoléon seraient soumis au contrôle de deux administrations centrales, l'une militaire, composée des chefs alliés, l'autre civile, et représentées chacune par deux gouverneurs pour chaque province. Il est assurément inutile d'insister sur l'extrême importance politique de cette application d'un nouveau mode de gouvernement, dans lequel le pouvoir civil dépendait d'un conseil central d'administration que Stein considérait, selon l'expression très juste de M. H. Vast comme « un instrument » pour la destruction des souverainetes particularistes et la réalisation de l'unité germanique.

Huit jours après la signature de ce traité qui réglementait des conquêtes que l'on tenait pour certaines, on enregistrait l'entrée des Prussiens à Dresde et le recul simultané des troupes d'Eugène. Cette victoire qui concordait avec les négociations russes et prussiennes eut un vif retentissement. A la même date, de Krusemarck et de Hatzfeld redemandaient leur passeport et faisaient tenir à de Bassano la note diplomatique de rupture à laquelle nous avons précédemment fait allusion.

Ce fut en quelque sorte pour répondre aux griefs ainsi formulés par la Prusse, et qui n'étaient, hélas ! que trop justement fondés, que de Bassano donna, le 1er avril 1813, lecture au Sénat d'un mémoire où il interprétait, dans un sens tout différent bien entendu, l'attitude de l'ancienne nation alliée. Bassano n'avait point d'ailleurs à faire la part de l'orgueil national germanique et il prétendit, dans ce factum, n'exposer que les hésitations, puis les trahisons de Frédéric-Guillaume.

La rupture officielle avec la Prusse et la nouvelle des hostilités engagées sur certains territoires allemands permirent à Napoléon d'exiger la levée des contingents nouveaux. Le Sénat, qui n'avait point pour habitude de contrecarrer les intentions du maître, acquiesça, et, le 3 avril, décida l'appel aux armes de 180 000 hommes. Napoléon prit, à l'égard des troupes mises ainsi à sa disposition, certaines mesures d'organisation ; il confia la régence à Marie-Louise et quitta Paris pour prendre le commandement des armées.

Nous avons dit, au début de cet exposé des principaux événements de la campagne d'Allemagne, quelle confiance Napoléon gardait dans son alliance

avec l'Autriche, quelles illusions il se faisait sur l'efficacité des liens de parenté qui l'unissaient à François II. Le mariage qu'il avait conclu était, à ses yeux, la condition inéluctable de l'amitié des deux peuples. Cependant des événements de second plan, sur lesquels on n'a point coutume de s'arrêter, auraient dû éclairer, bien avant 1813, Napoléon sur les sentiments de l'Autriche. La froideur avec laquelle cette nation avait collaboré à la campagne de Russie n'était-elle point déjà le signe d'un relâchement évident ? La réponse faite par Napoléon, à l'issue de la campagne de Russie, en janvier 1813, à M. de Bubna qui venait proposer la médiation de l'empereur François II, soucieux de clore l'ère des conflits européens, avait vivement indisposé les Autrichiens. Contre toute évidence, Napoléon, soutenant le bien fondé de toutes ses prétentions, avait déclaré qu'il n'était prêt à aucune concession et qu'une paix basée sur la reconnaissance de l'indépendance de l'Allemagne était absolument inacceptable. L'échec de la diplomatie autrichienne, en une circonstance où l'intérêt commandait à Napoléon la conciliation, l'entente et l'abandon de ses présomptions insolentes, avait affecté François II et refroidi ses intentions pacifiques.

D'autre part, Metternich, avec une incroyable duplicité et une incomparable intelligence des moindres événements, commençait contre Napoléon et la domination française une campagne dissimulée, très habile et singulièrement efficace. Il déclarait d'abord à notre ambassadeur à Vienne, Otto, que le langage provocateur de Napoléon, notamment lors de l'ouverture du corps législatif, ne laissait pas d'aggraver la situation de la France à l'égard des autres nations européennes. Il ajoutait que l'Autriche ne manquerait pas de seconder nos efforts et que la France, avec cet appui, pouvait maintenir sous sa domination la meilleure part de ses conquêtes, les frontières du Rhin, le plus grand nombre des territoires italiens acquis à notre influence, les villes hanséatiques.

A l'encontre des sages avis de l'Autriche et des intentions cauteleuses de Metternich, Napoléon n'émettait que des prétentions insoutenables qui déconcertaient par leur arrogance ; à aucun moment il ne concevait que la paix pût régler un différend politique : la solution radicale, c'était l'appel aux armes, l'invasion, tout le meurtrier cortège de la guerre. En réponse aux avances autrichiennes, Napoléon proposa à François II une action de concert, fit appuyer ces désirs par un nouvel ambassadeur à Vienne, M. de Narbonne, ancien diplomate de la monarchie, et échoua. Pendant ce temps, Metternich, utilisant pour l'Autriche les avantages incontestables que présentait déjà pour elle la nouvelle coalition, prodiguait ses sympathies aux chefs du mouvement antifrançais, faisait secrètement réorganiser les contingents autrichiens et s'efforçait de discréditer Napoléon dans l'esprit des alliés demeurés fidèles.

Napoléon, en présence des nouvelles alarmantes qui venaient chaque

jour d'Allemagne, avait compris qu'il importait d'agir sans retard. Eugène, successivement refoulé, avait traversé l'Oder, puis l'Elbe. En outre des évacuations de Berlin et de Hambourg, Davout venait de quitter Dresde où la brutalité des vengeances exercées par ses soins sur les plus beaux monuments de la ville avait exaspéré les habitants. Enfin la nouvelle de la défection des souverains de Saxe, de Bade, de Bavière et de Wurtemberg venait d'arriver. En réponse aux notes pressantes par lesquelles Napoléon demandait à ses alliés le concours de leurs armes, la Confédération du Rhin, malgré les hésitations et les inquiétudes que faisait naître l'improbable issue de la campagne engagée, s'était déclarée dissoute; le roi de Saxe, pour se dérober aux exigences de Napoléon, venait de se rendre précipitamment à Prague, avec sa cavalerie, se plaçant ainsi sous la protection de l'Autriche. Cette fuite, comme nous le verrons un peu plus loin, n'était qu'un atermoiement inutile et ne devait guère avoir d'efficacité pour le malheureux monarque.

Napoléon avait quitté Paris le 13 avril 1813, au soir; trois jours après, il fut à Mayence, où lui parvint la nouvelle du ressentiment de l'Autriche, qui venait d'ailleurs de faire connaître son intention d'exiger, durant tout le passage à travers ses Etats, le désarmement des troupes de Poniatowski, rappelées de Pologne par l'empereur. Celui-ci donna libre cours à l'indignation que lui suggérait cette mesure, à l'exécution de laquelle il s'opposa d'ailleurs avec la plus grande violence, et que le cabinet de Vienne rapporta peu de temps après.

Le 26 avril, Napoléon prit le commandement des quatre corps d'armée, que dirigeaient respectivement Ney, Bertrand, Marmont et Oudinot. Les forces françaises et les forces alliées étaient à peu près égales; il y avait environ 200 000 hommes du côté des Français, répartis d'une part dans les quatre corps que nous venons de mentionner et, d'autre part, dans les troupes d'Eugène et de Davout, qui s'élevaient ensemble à 90 000 hommes.

Les Russes et les Prussiens formaient un contingent d'environ 210 000 hommes, dans lesquels il fallait comprendre 30 000 Suédois fournis par Bernadotte.

Witgenstein, auquel des généraux qui s'étaient illustrés pendant la campagne de Russie avaient été adjoints : Miloradovitch, Wintzingerode, Gortchakof et Barclay de Tolly, commandait en chef les troupes russes. Les contingents prussiens avaient à leur tête Blücher.

Ce fut à Weissenfels que les Français prirent contact avec l'ennemi, le 1er mai, dans la matinée; cette rencontre fut tout à l'honnenr de nos jeunes troupes qui, avec une prodigieuse intrépidité, bousculèrent les Russes et neutralisèrent l'effort de leur cavalerie. Bessières, qui commandait la cavalerie française, fut emporté par un boulet. Cette perte causa un vif mais éphémère chagrin à l'empereur, que la belle vaillance de ses nouvelles troupes avait réconforté. On se remit en route dans la direction de Leipsig, et

un combat terrible se livra, le 2 mai, dans les plaines de Lützen. Il n'y avait pas loin de 100 000 hommes de chaque côté. Ney et Wilgenstein furent tout d'abord aux prises; les troupes de Bertrand, de Macdonald et d'Oudinot, l'artillerie du général Drouot entrèrent bientôt en lutte avec l'ennemi, et cette effroyable mêlée ne prit fin qu'avec la nuit. De part et d'autre, les pertes avaient été considérables. Plus de quarante mille hommes, tant Russes et Prussiens que Français, étaient hors de combat. Les alliés s'étaient retirés sans trop de désordre et, malgré l'insuccès final de leurs tentatives, leur défaite ne valait point les commentaires éloquents de Napoléon. Il est vrai que les troupes françaises s'étaient vaillamment comportées et avaient paru infatigables, ardentes et aguerries, tout comme les bataillons qui s'étaient trouvés à Iéna et à Austerlitz.

Quelques jours après la bataille de Lützen, Napoléon, précédé d'Eugène qui commandait l'avant-garde et avait dû repousser maintes attaques inopinées, entrait à Dresde que le czar et Frédéric-Guillaume venaient d'évacuer. Maître de cette partie de la Saxe et souverain incontesté, pour le moment, de la ville, Napoléon résolut d'y rappeler le craintif monarque réfugié à Prague. Celui-ci n'osa prolonger sa rébellion, et il s'en revint avec ses troupes que l'empereur fit aussitôt incorporer dans les cadres français.

Les hostilités furent suspendues pendant quelques jours, à partir du 16 mai; Napoléon, qui souhaitait trouver dans un combat décisif l'éclat dont ses armes avaient grand besoin, était secrètement peu favorable aux négociations engagées de nouveau par l'Autriche pour le rétablissement de la paix en Europe. De plus, l'empereur ne pouvait concevoir que François II continuât à lui proposer des concessions — inévitables en fait — qu'il s'obstinait à tenir pour déshonorantes. Il sentait en même temps que la fortune avait cessé de seconder ses efforts; les avantages d'un armistice lui semblaient d'autre part fort importants; les délais consentis pour tenter d'aboutir à un accord, profitable, peut-être pour lui, lui permettaient en tout cas d'agir efficacement, de concentrer de nouvelles troupes, de réorganiser d'autres contingents. Ce fut pour ces raisons que, tout en refusant d'adhérer aux conditions de la médiation autrichienne, il dépêcha Caulaincourt auprès d'Alexandre. Pendant l'absence de l'envoyé français, il y eut dans l'armée un immense espoir, on crut à la paix; on ne pouvait supposer, puisque les troupes venaient de remporter de récents avantages, de prouver que leur héroïsme valait celui de leurs aînées, que le czar resterait sourd aux propositions de Napoléon. Cependant plusieurs jours s'écoulèrent sans que le czar fît connaître sa réponse, et Napoléon, ne voulant point qu'on interprétât son attente comme une lassitude, donna l'ordre de reprendre la marche en avant. Le 19, les Français se trouvèrent en face de l'armée ennemie à Bautzen; durant toute cette journée, Napoléon reconnut la situation des troupes russes et prussiennes. Celles-ci, commandées par Blücher, celles-là sous Wittgenstein, avaient été

fort habilement réparties sur des positions inexpugnables, soit qu'elles fussent cantonnées dans des espaces entourés de marais, soit qu'elles fussent adossées à des pentes escarpées. Près de 150 000 Français allaient se mesurer avec un nombre supérieur d'alliés.

A midi, le 20 mai, Napoléon donne l'ordre à Oudinot d'attirer l'attention de plusieurs corps russes, tandis que Macdonald et Marmont attaquent vigoureusement l'ennemi sur toute la ligne de la Sprée. La journée se termine par un succès pour nos troupes, qui s'emparent d'un certain nombre de positions primitivement occupées par les Prussiens et les Russes. Pendant la nuit, sur l'ordre de l'empereur, Ney opère avec ses troupes un mouvement tournant qui doit avoir pour effet de permettre, dès l'aube, une attaque par surprise contre l'ennemi. Dans l'instant où Ney engage vivement ses troupes, Marmont, Oudinot, Macdonald et Bertrand entrent en ligne; une lutte furieuse bouleverse de part et d'autre les ordres de combat : plusieurs fois des cohues de Français ou d'alliés qui s'étaient emparés de certaines positions en sont à nouveau délogées. Enfin, la frénésie et l'inlassable ardeur de nos troupes l'emportent une fois de plus; les champs jusque-là disputés avec tant d'âpreté nous restent acquis, et la retraite des Prussiens et des Russes commence. Mais là encore, il ne s'agit point d'une débandade confuse, mais d'une marche rétrograde habilement conduite, qui va contraindre nos troupes à d'autres efforts et à de nouvelles poursuites souvent infructueuses et fertiles en surprises. Il était environ trois heures de l'après-midi lorsque le combat prit fin; la journée avait été particulièrement meurtrière, 30 000 hommes étaient morts ou blessés, tant alliés que Français, et si Napoléon n'hésitait point à vanter la valeur et l'héroïsme déployés par nos troupes dans cette nouvelle victoire, il envisageait nettement les difficultés chaque jour plus graves et les périls que suscitaient ces reculs incessants d'un ennemi qui se dérobait prudemment et se gardait de prendre une offensive qu'il savait lui devoir être funeste le plus souvent.

Ce fut dans l'un des engagements rapides qui suivirent la retraite des alliés, le 22 mai, à Reichenbach, que périrent Kirchener et Duroc. La disparition de ce dernier, qui avait été l'un des plus fidèles et des plus constants familiers de Napoléon, causa à l'empereur un vif chagrin.

Mais ses afflictions n'étaient guère de nature à distraire longtemps Napoléon des fins qu'il poursuivait avec une énergie dont la tension perpétuelle, cause de tant de triomphes, allait provoquer tant de calamités nouvelles. Pour l'instant, il fallait poursuivre l'ennemi, rendre la victoire de Bautzen plus significative en infligeant aux alliés des défaites successives. Napoléon s'avança jusqu'à l'Oder, fit réoccuper plusieurs places fortes, reprit la presque totalité de la Silésie, et rétablit l'influence française. Alexandre et Frédéric-Guillaume, en présence des succès rapides de l'empereur, modifièrent leurs intentions primitives et firent connaître qu'ils se prêteraient volontiers à des

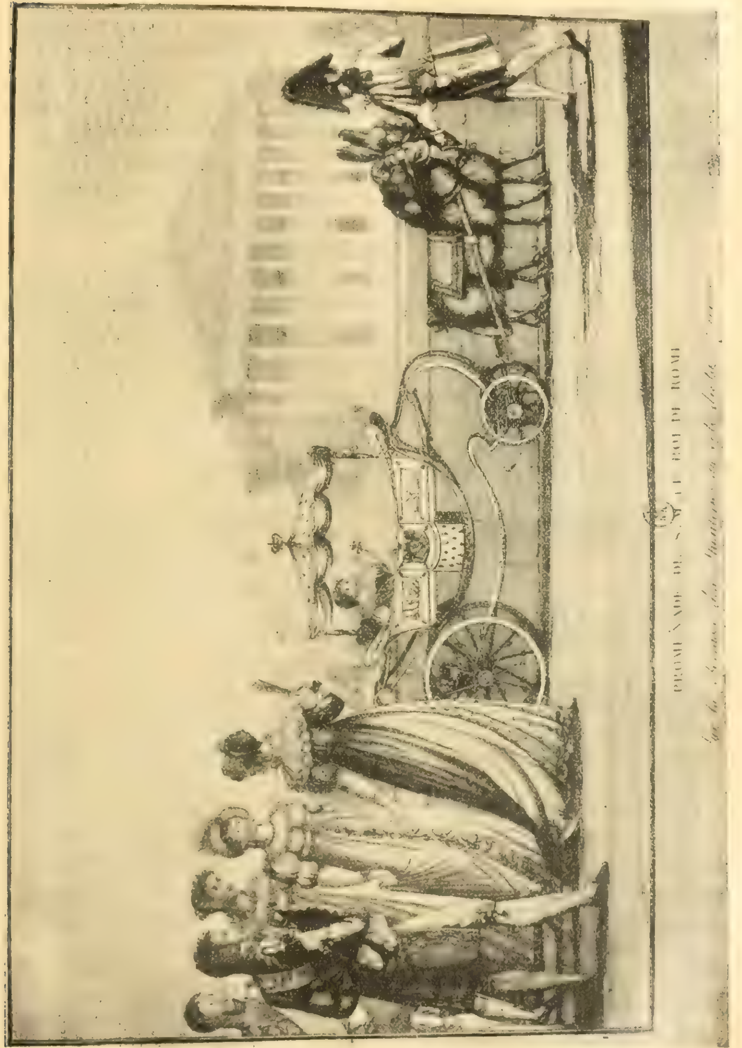
négociations. Metternich, pendant ce temps, déployait une prodigieuse activité, multipliant ici les assurances des sympathies de l'Autriche à l'égard de Napoléon ; donnant là des gages de l'attachement de l'Autriche à la cause des peuples coalisés et préparant très habilement l'armement des troupes de François II. Ce fut également par l'entremise de Metternich, qui voyait dans cette convention la possibilité d'organiser plus solidement la coalition générale de l'Europe contre la France, que les négociations proposées par les souverains russe et prussien aboutirent, le 4 juin 1813, à la signature d'un armistice de deux mois, accepté par Napoléon. Cette convention de Pleswitz allait singulièrement servir les vœux de Metternich ; elle constituait, de la part de Napoléon, une erreur funeste, dont les déplorables effets n'allaient point se faire attendre.

L'empereur croyait vivement, cependant, à l'efficacité de cette suspension d'hostilités dont il comptait profiter pour la réorganisation de ses armements, de sa cavalerie, pour l'incorporation dans les cadres qu'il avait autour de lui de nouvelles recrues et de contingents en retard. Persistant au fond plus que jamais dans ses desseins belliqueux, il souhaitait, dès la fin de l'armistice, étonner l'Europe par le bruit d'une victoire fougueuse, et mater ainsi de nouveau les peuples en désordre. Il ne doutait point, en songeant aux débuts, heureux en somme, de cette campagne, qu'un tel coup ne fût possible ; soucieux toutefois d'en préparer habilement l'exécution, il s'essaya, durant l'armistice, à la ruse, comptant bien à tort sur la faiblesse et la timidité de ses ennemis. Dans le dessein de faire connaître au monde et surtout à la coalition que sa confiance dans l'issue des événements l'autorisait à des allures désinvoltes, il fit venir de Paris les meilleurs comédiens du Théâtre-Français, et parut prendre, lors des représentations où ceux-ci interprétèrent les pièces spirituelles ou dramatiques de leur répertoire, un vif plaisir.

Napoléon avait installé son quartier-général dans la capitale de la Saxe, à Dresde, d'où il lançait, avec une audace qui ne se démentait point, les nouvelles les plus optimistes sur l'état de ses affaires ; à l'entendre, la situation n'avait rien que de fort rassurant, et la rapidité avec laquelle il pressait l'exécution des ordres relatifs à l'armée n'était, à ce qu'il déclarait, qu'une manière d'insister avec plus d'assurance pour le rétablissement de la paix. Cela ne l'avait d'ailleurs point empêché d'envoyer à Davoust des instructions sur l'urgence qu'il y avait à réprimer sans merci la révolte des villes hanséatiques, et plus particulièrement de Hambourg. Davoust exécuta les ordres de l'empereur, et sans aucun souci des exactions et des abus de pouvoir qu'il commettait, rétablit pour un temps la domination française.

Nous avons dit à l'instant avec quel zèle et quelle activité fébrile Napoléon poussait l'organisation de ses troupes et la fortification de certaines places. Depuis la signature de l'armistice, les alliés ne montraient pas moins d'inquiétude et d'empressement à s'assurer le concours efficace des

peuples demeurés jusque-là étrangers à la lutte, mais qu'un même ressenti-



PROMENADE DE S. M. LE ROI DE ROME

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

ment animait contre Napoléon. Le 14 juin, à la suite de ces efforts, la Russie et la Prusse signaient avec l'Angleterre le traité de Reichenbach par lequel

ce dernier peuple, désireux de coopérer à la coalition, s'engageait à verser aux deux autres puissances une somme d'à peu près 100 millions, destinés à faciliter leur offensive prochaine contre la France.

D'autre part, l'Autriche que nous avons vue, à diverses reprises, se poser en médiatrice, n'avait point perdu tout espoir de conciliation. Metternich, âme perfide de ces négociations qui devaient au moment opportun provoquer la trahison de l'Autriche, se rendit à Opoçno auprès du tsar qu'il assura de la participation prochaine de son pays à la coalition. Cette coopération était néanmoins subordonnée à l'attitude de Napoléon auquel, pour la dernière fois, Metternich devait soumettre les propositions du règlement pacifique des hostilités par l'Autriche. Ces propositions de François II, sur le succès desquelles Metternich qui connaissait l'empereur ne gardait point d'illusions, consistaient dans la cession de la Suisse, de la Hollande, de l'Espagne, l'abandon de la Pologne, de la Confédération du Rhin et la reddition de toutes leurs libertés et privilèges aux villes hanséatiques. Metternich ne doutait point de l'accueil furieux qu'allait faire Napoléon à de telles conditions ; aussi bien avait-il contraint son souverain à préparer résolument l'Autriche aux éventualités d'une coopération à l'offensive triomphante de l'Europe contre la France. Ce fut le 28 juin 1813 qu'eut lieu à Dresde l'entrevue de Napoléon et de l'envoyé de François II. Cette rencontre est à tout jamais mémorable et mérite toute la place que les historiens lui accordent dans les fastes troublés et singulièrement tragiques à cette heure de la destinée impériale. La véhémence de Napoléon, le débordement de son orgueil blessé, le réveil rapide et l'indomptable élan de ses instincts dominateurs, toute l'ivresse ardente de son cœur insatiable et résolu se firent jour au long de cet entretien qui ne dura pas moins de huit heures et marqua l'avènement du plus douloureux instant de notre histoire. Napoléon tonnait contre l'Europe, majorait ses forces et ses ressources, se déclarait prêt à rouler de nouveaux canons jusqu'aux confins du vieux monde. La France n'avait-elle pas montré qu'elle était fertile en héros, en armées victorieuses? l'Autriche ignorait-elle la fermeté et la force de celui qui promenait, de saison en saison, ses aigles souveraines à travers les peuples? Napoléon laissa même échapper ces paroles terribles qui empruntent aux circonstances qui les provoquèrent un accent profondément dramatique et manifestent une fierté, une surhumaine énergie, une folie héroïque, un individualisme forcené et frénétique que devait exalter dans notre siècle, avec un éloquent enthousiasme, Frédéric Nietzche, le négateur des morales collectives.

Metternich déclarait : « La paix et la guerre sont entre les mains de Votre Majesté. Aujourd'hui vous pouvez encore conclure la paix ; demain peut-être il serait trop tard. »

Et Napoléon reprit : « Qu'est-ce donc qu'on veut de moi? Que je me déshonore? Jamais! Je saurai mourir, mais je ne céderai pas un pouce de ter-

ritoire. Vos souverains nés sur le trône peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer toujours dans leurs capitales. Moi, je ne le puis pas, parce que je suis un soldat parvenu... J'ai grandi sur les champs de bataille et un homme comme moi se soucie peu de la vie d'un million d'hommes. »[1]

L'argumentation courtoise et pressante de Metternich n'obtint point gain de cause ce jour-là. Napoléon semblait incapable de maîtriser l'emportement que suscitait en lui cette assurance que les alliés le redoutaient moins qu'au temps d'Iena. Cette première entrevue n'eut donc aucun résultat; elle fut suivie cependant, deux jours après, d'une nouvelle rencontre au cours de laquelle l'empereur parut se rendre aux vœux pacificateurs de Metternich et négocia un nouvel armistice jusqu'au 10 août; il s'engagea en outre à envoyer des représentants au congrès de Prague dans lequel l'Autriche devait à nouveau intervenir pour le règlement de la situation européenne. Si de telles intentions semblaient témoigner d'un désir loyal d'en finir avec l'épouvantable désordre des mêlées perpétuelles, les secrets desseins de Napoléon ne s'y rapportaient guère. En s'efforçant d'obtenir la prolongation de l'armistice, il n'avait, bien entendu, songé qu'au moyen de compléter ses effectifs et d'accroître les ressources de son offensive.

Le congrès de Prague s'ouvrit le 5 juillet 1813; la France y était représentée par Caulaincourt et Narbonne qui avaient reçu de l'empereur des ordres qu'il faut tenir pour insensés ou lamentables, tant ils affichent de mépris pour une situation dont les périlleuses conséquences nous préparaient déjà d'irréparables calamités. L'illustre Humboldt représentait à Prague la Prusse, et Anstetten, ancien émigré français, la Russie. Après d'inutiles et trop nombreuses controverses visant des formalités diplomatiques d'une bien médiocre efficacité, les congressistes se décidèrent à aborder la discussion des propositions autrichiennes que l'on peut résumer ainsi : abolition du grand-duché de Varsovie qui devait être divisé au profit de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, autonomie des villes hanséatiques, cession des provinces illyriennes, abandon de tous les droits français sur la Hollande et l'Espagne, rétablissement de l'indépendance des territoires prussiens, dissolution de la Confédération du Rhin et de la Confédération helvétique.

Comme on peut facilement s'en rendre compte, le patrimoine des conquêtes acquises à la France était encore singulièrement étendu, puisqu'il comprenait l'Italie avec Rome et Naples, la Belgique et les frontières du Rhin. C'étaient assurément là des concessions dans une certaine mesure inespérées, consenties par égard au prestige que nos victoires gardaient encore en Europe. Elles ne devaient pas, hélas! ramener Napoléon à des conceptions plus raisonnables et lui faire envisager les bienfaits d'une situation assurant à la France le bénéfice de conquêtes stables et indiscutées; Metternich d'ailleurs, qui pressentait avec une rare finesse le dénouement final des

1. *Entrevue de Napoleon et Metternich, à Dresde*, citée par H. Vast, p. 830.

folies aventureuses et héroïques où Napoléon avait engagé nos armées, semblait peu disposé à mener à bien des négociations pacifiques où l'on faisait tant de cas d'un passé de succès qu'on légitimait solennellement.

L'entente s'était à peu près établie parmi les congressistes de Prague; ne leur manquait plus, pour que leurs déterminations fussent validées, e la réponse de l'empereur les ratifiant. Mais celui-ci avait résolu de re-rder le plus possible cette réponse qu'il comptait subordonner, non pas au entiment de ceux qu'il aurait pu consulter à cet effet, mais à l'état de ses moyens d'offensive lors de la clôture de l'armistice.

Napoléon ne fit connaître que le 10 août, par l'intermédiaire du général autrichien Bubna, les objections qu'il opposait aux conditions de la convention proposée au congrès de Prague. Il prétendait n'abdiqner qu'un petit nombre de ce qu'il appelait ses droits et ne renonçait point à sa souveraineté sur la Hollande, les villes hanséatiques: il consentait d'abandonner, en outre de l'Espagne, les provinces illyriennes et le grand-duché de Varsovie. Quelques prétentieuses que fussent ces conditions nouvelles, elles n'en établissaient pas moins la réponse de Napoléon; celle-ci, sans doute, était tardive et contenait assurément pour les alliés des clauses bien difficilement recevables après délibération; néanmoins, elles indiquaient, d'une manière qui, pour n'être point sincère, n'en constituait pas moins une démonstration officielle, le désir de l'empereur de prolonger les négociations et de les faire aboutir. Metternich, dont l'habileté et la fourberie trouvèrent rarement plus belle occasion pour se manifester, prétendit que Napoléon avait outrepassé les délais consentis pour sa réponse aux propositions du congrès, et ajouta qu'il n'était plus en mesure de se servir de celle-ci pour arrêter l'exécution des mesures fatales prises le 10 août, à minuit, date de l'expiration de l'armistice. Ces mesures, c'étaient l'adhésion de l'Autriche à la coalition et sa participation active à la campagne qui devait terrasser le vainqueur d'Eylau et de Friedland. Metternich, qu'un sens aigu et une perspicacité subtile instruisaient sur l'avenir ne céda point aux sollicitations de Caulaincourt qui, ne pouvant croire à tant de perfidie, le pressait de consentir à la reprise des pourparlers; le ministre de François II se retrancha derrière les circonstances fâcheuses qui avaient mis Bubna dans l'impossibilité d'arriver à temps pour soumettre au congrès la réponse de Napoléon, et le 12 août, la rupture des relations avec la France et la déclaration de guerre de l'Autriche furent officiellement annoncées. La campagne d'automne allait commencer, entraînant contre Napoléon des peuples exaspérés par ses prétentions despotiques, incertains jusque là sur la durée de leurs ressentiments, mais décidés désormais à poursuivre fiévreusement la ruine de celui qui ne se lassait pas de combattre et ne craignait point d'imposer à ceux qui échappaient aux hideuses tueries si savamment apprêtées un joug insupportable.

En regard de cette enthousiaste ferveur, de cette frénésie généreuse qui

unissaient les peuples dans la dramatique fierté d'une énergie commune et suprême, Napoléon avait enfin compris toutes les puissances fondamentales de ce soulèvement international; durant l'armistice, les forces des alliés s'étaient sensiblement accrues, en raison de la participation de l'Autriche, et celles du souverain français n'avaiènt point subi la même évolution. La cause de la coalition était celle de l'Europe entière, lasse de guerres, de déprédations, d'incessants ravages, soucieuse maintenant de briser dans un dernier effort celui qui persistait à la bouleverser. Napoléon avait pressenti l'unanimité de ce désir soudain à travers l'Europe; c'était, à cette heure tragique, le dernier acte du drame si longtemps prolongé; l'inévitable dénouement devenait imminent, et son approche devait donner au protagoniste altier de cette immense tragédie cette prodigieuse et frénétique exaltation que répand l'héroïsme dans le désespoir.

Trois armées formidables groupaient la majeure partie de ces forces coalisées: Bernadotte commandait l'armée du nord, forte de 180000 hommes, Suédois, Anglais, Allemands et Russes; la seconde armée, dite de Silésie, comprenait environ 200000 hommes, tous Prussiens, sous Blücher, qui campaient sur les rives de l'Oder, Schwartzenberg était à la tête de l'armée de Bohême, forte de 130000 Autrichiens. Près de 400000 hommes, Suédois, Anglais, Allemands, Russes, répartis en maints territoires, se disposaient enfin à envahir tous les pays soumis encore à la domination française

L'infériorité numérique des troupes de Napoléon était manifeste: 550000 hommes suivaient ses aigles, Oudinot et Davoust, à la tête de 90000 hommes, devait tenter de s'emparer de Berlin, tandis que Napoléon, avec une armée de 120000 hommes allait diriger son attaque contre les armées de Bohême et de Silésie. En arrière de ces premières lignes de combattants' la garde, forte de 40000 hommes, et d'autres contingents avaient été mis en réserve.

Les alliés avaient encore sur Napoléon l'avantage de posséder dans leurs rangs d'anciens généraux français, informés sur les méthodes tactiques de Napoléon, et dont les conseils devaient avoir les plus tristes conséquences pour nos troupes. En dehors de Bernadotte qui était le plus écouté de tous et qui avait, depuis que la fortune l'avait fait prince royal de Suède, étouffé en lui tous les souvenirs de sa première patrie, le plus célèbre était assurément Moreau, l'ancien général de la République, réfugié pendant de longues années aux Etats-Unis, et qui n'avait point su résister aux propositions du tsar. A la suite de la retraite de Bautzen, un autre général français, Jomini, était passé à l'ennemi et la contribution de ses talents militaires, lors de l'exécution du plan de campagne des alliés, allait avoir pour ceux-ci une grande efficacité.

Le 26 août 1813, les Français, après avoir, les jours précédents, joyeusement fêté l'anniversaire de la Saint-Napoléon, infligèrent une défaite aux

Autrichiens qui, commandés par Schwartzenberg, avaient tenté d'envahir Dresde. Une bataille plus importante fut livrée le lendemain, et se termina, grâce à la vaillance fougueuse et à la précision de Murat, de Ney et de Victor, par la victoire de nos troupes; il y eut environ 10000 hommes mis hors de combat de chaque côté, mais un grand nombre de prisonniers et le désordre provoqué par nos troupes dans les rangs ennemis furent les manifestations indubitables de nos succès.

Contraint de demeurer à Dresde où le retint plus d'un mois une soudaine indisposition, Napoléon dut laisser à ceux qui commandaient sous ses ordres le soin de rendre cette victoire définitive; ceux-ci s'en tirèrent fort mal, et leurs échecs neutralisèrent rapidement tout le prestige que la victoire de Dresde avait rendu à nos armes. Le 29 août, Vandamme, mal secondé par Mortier et Gouvion-Saint-Cyr que Napoléon avait désigné pour être ses collaborateurs, capitulait à Kulm, laissant 6000 morts sur le champ de bataille. Macdonald, voulant interdire à Blücher le passage de la Katzbach, fut mis en déroute par des cavaliers prussiens qui contraignirent ses troupes à repasser confusément le fleuve. Ce combat avait coûté près de 10000 hommes aux Français.

Précédemment, Oudinot avait subi à Gross-Beerk un grave échec et s'était retiré sur Wittenberg, sous le feu des troupes de Bernadotte.

Ces défaites successives n'avaient pas peu contribué à exalter de nouveau le zèle des alliés que la victoire de Dresde avait affectés. Le 6 septembre, un nouvel échec vint s'ajouter aux précédents: Ney, dont les troupes étaient inférieures en nombre à celles de Bernadotte, fut repoussé par celui-ci à Dennewitz; ce fut le même jour qu'un régiment de Saxons passa tout entier, en plein combat, du côté de l'ennemi.

Quelques jours plus tard, un traité fut signé à Tœplitz, qui précisait les conditions mutuelles de la coopération de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Il y était, entre autres choses, déclaré que le rétablissement des anciennes frontières de l'Autriche et de la Prusse serait effectué dès la fin de la campagne, et l'on s'entendait en outre sur les mesures à prendre promptement pour réorganiser et restaurer dans leur forme politique primitive les territoires qu'on allait définitivement reprendre à Napoléon.

Dans les premiers jours d'octobre, l'empereur, qui ne doutait point de l'imminence d'une rencontre redoutable, résolut de compléter les cadres de ses armées par de nouvelles troupes, et, par l'intermédiaire de l'impératrice-régente, fit présenter au Sénat un décret décidant la levée de 300000 hommes pris par anticipation sur les conscriptions de 1814 et de 1815. Le Sénat, qui semblait n'être là que pour ratifier de si effroyables desseins, donna son acquiescement servile, tout en protestant de son amour et de son inébranlable fidélité envers la dynastie impériale. Pour se conformer aux désirs pressants de Napoléon, l'impératrice-régente entreprit vers le même temps un voyage

à travers certaines contrées de la France, promenade toute politique, et qui n'avait d'autre but que de réchauffer dans les esprits la passion patriotique singulièrement lassée par tant de calamités. A l'instar du Sénat, dont on ne put jamais égaler la platitude et la passivité dans ces phases douloureuses de notre histoire, les municipalités prodiguèrent encore un enthousiasme officiel qu'il eût été fort dangereux pour elles, d'ailleurs, de ne point témoigner. Pendant ce temps, Napoléon, plus que jamais résolu à provoquer une rencontre décisive, dont il escomptait en secret l'issue à son profit, acheminait rapidement ses troupes vers les plaines de Leipsig, où s'étaient déjà concentrées les armées des alliés. Celles-ci, en effet, qui depuis longtemps combinaient leurs mouvements, avaient sur les troupes de Napoléon l'avantage du nombre et de la cohésion; moins éprouvées, elles allaient, dans un immense effort, écraser, en se resserrant implacablement, l'armée française surprise entre leurs masses infranchissables comme entre les aciers d'un étau. Les éléments les moins homogènes s'étaient fondus dans l'innombrable armée des alliés; faut-il, à ce propos, rappeler, comme l'ont fait tous les historiens qui nous ont précédés, l'étonnement de nos vieilles troupes à la vue de certains contingents étrangers, tels que les Tartares et les Baskirs accourus de l'Asie centrale et de la Sibérie, étrangement accoutrés et pourvus d'armes qui ne laissaient pas de ressembler fort aux instruments défensifs dont usaient les hommes de la préhistoire.

En regard de sa propre armée, forte d'environ 150 000 hommes, Napoléon trouva, le 16 octobre, l'armée de Silésie et l'armée de Bohême de beaucoup supérieures en nombre. A 9 heures du matin, la canonnade commença de part et d'autre, tandis que l'armée de Bohême prenait l'offensive; la lutte se poursuivit avec un effroyable acharnement jusqu'à la tombée du jour. Poniatowski et Murat se distinguèrent par une intrépidité et une précision de vues qui provoquèrent l'évacuation du terrain par les alliés. Ce n'étaient là, hélas! que des succès sans conséquence; près de 50 000 morts ou blessés jonchaient le sol et, dans cette épouvantable hécatombe, les nôtres figuraient environ pour la moitié.

Schwarzenberg, repoussé par Murat à Waschau, se retire, mais le lendemain, l'armée du Nord, sous Bernadotte et Benningsen, forte de 110 000 hommes, vint grossir les troupes coalisées. Il est facile de prévoir alors l'imminence du désastre. En vain Napoléon, qui saisit l'étendue du péril, fait offrir par un prisonnier autrichien, le général comte de Merfeld, un armistice qu'il prétend être le prélude de nouvelles négociations; il confie à l'envoyé ses pacifiques espérances et le prie d'insister pour l'obtention de l'armistice, dont il envisage à part soi l'inappréciable bénéfice : la possibilité de sortir de l'impasse où les troupes de la coalition l'ont acculé. Mais les alliés ne devaient pas être dupes de ces propositions dont l'empressement était singulièrement intéressé : ils ne répondirent pas à Napoléon.

Comprenant qu'il ne fallait plus songer à retarder la lutte, l'empereur modifia fort habilement, dans la nuit du 17 au 18, les positions de ses troupes. Le 18 au matin, les troupes des alliés qui nous entouraient se ruèrent simultanément sur la plupart des points. Quelque écrasante que fût la supériorité numérique de l'ennemi, la résistance de nos armées fut héroïque ; un instant, elle laissa supposer que la journée ne se terminerait point à l'avantage de l'une ou de l'autre des parties; mais, au cours de l'après-midi, tandis que la lutte avait pris un caractère furieux et acharné, tout le corps saxon, composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, quitta brusquement nos rangs et, prenant une vigoureuse offensive, épuisa soudain contre nos troupes ses munitions. Cette défection imprévue décida de l'issue du combat. Surpris par ce mouvement inopiné, les Français se replièrent en désordre sous Leipzig, et la réalité de la défaite devint manifeste. Une grave nouvelle parvint dans cet instant jusqu'à Napoléon : les munitions de l'artillerie étaient à peu près épuisées et ne permettaient pas de résister plus longtemps aux attaques de l'ennemi ; il fallait donc à tout prix opérer soudain la retraite et se soustraire aux nouvelles offensives de l'ennemi. Soixante mille hommes morts ou mis hors de combat, tel était l'affreux bilan de la journee, ce n'était là cependant que le tragique prélude de désastres qui allaient excéder en horreur tout ce qu'on avait déjà souffert.

Napoléon, craignant déjà la catastrophe qu'il n'évita point, pressa, dès la fin de la seconde journée de Leipsig (le 18 octobre 1813), la marche rétrograde de ses troupes, et leur donna l'ordre de se diriger sur Erfurt. Pour permettre à l'armée d'effectuer sans accident son passage sur les rivières et les fleuves qui serpentent en arrière de Leipsig, il eût été nécessaire d'établir un certain nombre de ponts. L'empereur n'ordonna rien dans ce sens; il prescrivit seulement de faire sauter le pont qui reliait Lindenau à Leipsig aussitôt le passage de nos troupes achevé. L'exécution de cette consigne fut déplorable ; elle avait été confiée à un colonel du génie nommé Montfort, qui, au dernier moment, en chargea un caporal. Celui-ci, après avoir vu passer notre artillerie et les corps qui la précédaient, pensa qu'il n'y avait pas lieu de surseoir plus longtemps à l'exécution des ordres donnés. Ignorant de ce qui se passait dans Leipsig et des efforts héroïques qu'y faisaient Macdonald et Poniatowski pour contenir les alliés, qui tentaient de toutes parts, avec une belliqueuse frénésie, l'envahissement de la ville, le caporal fit mettre le feu aux poudres; quelques instants après, le pont sautait, la suprême chance qui restait aux malheureuses troupes abandonnées dans Leipsig disparaissait avec ses épaves. Ce fut une catastrophe toute pareille à celle qui avait ensanglanté les bords de la Bérézina. Pressés de toutes parts et incapables de résister plus longtemps, Macdonald, Regnier, Poniatowski, Lauriston se dirigent en hâte vers l'Elster, qu'ils croient pouvoir traverser sur le pont qu'utilisèrent Ney, Marmont, Napoléon et d'autres avec eux; mais ils sont arrivés

trop tard : le pont vient de sauter; plus d'issue; les alliés, qui les traquent comme des bêtes, luttent avec eux corps à corps; c'est une cohue sanglante,



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

une boucherie sans nom; les nôtres se jettent à l'eau et se noient par milliers; par miracle, Macdonald gagne l'autre rive que Poniatowski ne peut

atteindre. On égorge dans les rues de Leipsig : 13 000 des nôtres sont, en quelque sorte, assassinés ; près de trente mille Français, des généraux, Régnier, Lauriston sont faits prisonniers : l'ennemi est las de tuer.

L'effet de ce désastre fut immense et ruina le prestige impérial ; les trahisons se multiplièrent, et l'on vit des régiments, au sortir d'Erfurt, se disperser sans qu'aucune injonction pût rétablir en eux un sentiment quelconque de discipline. La démoralisation la plus complète gangrenait à nouveau les jeunes troupes de Napoléon, comme au sortir des plaines de Russie.

L'empereur, dont l'armée décimée par ces catastrophes successives ne comptait plus guère qu'une centaine de mille hommes, se jeta précipitamment dans la direction du Rhin. Le 29 octobre, il se heurta, à Hanau, près du Mein, à une armée austro-bavaroise forte de 50 000 hommes que commandait un ancien allié de l'Empire, le comte de Wrede. L'habileté de Drouot, qui prescrivit à l'artillerie de très remarquables mouvements tactiques, triompha de ce nouvel obstacle. Les Bavarois durent livrer le passage à nos troupes et se retirèrent, complètements défaits, après avoir subi de grosses pertes.

Les Français, à qui cette dernière victoire laissait quelque répit, gagnèrent Mayence et le Rhin, en novembre ; ils s'y trouvèrent tous réunis aux premiers jours de décembre : la fièvre typhoïde se déclara soudain et fit encore, au sein de ces bataillons mutilés et vaincus, d'innombrables victimes ; enfin, ce qui restait de cette armée, jusque là valeureuse et presque pareille à celles qui, quelques années auparavant, avaient bouleversé l'Europe, passa lamentablement le Rhin. De petits corps furent ensuite détachés auxquels la défense du fleuve fut confiée, et l'on commença d'enregistrer les malheurs nouveaux qui accablaient les troupes abandonnées par Napoléon dans les places fortes de l'Allemagne. Les garnisons cantonnées à Torgau, à Wittemberg, à Magdebourg, à Stettin et à Glogau capitulèrent, tandis que Gouvion-Saint-Cyr évacuait Dresde. Seul, Davoust tint bon à Hambourg ; seul, dans ce désordre, il maintint au cœur de la vieille ville hanséatique le prestige de la conquête française ; il devait y demeurer jusqu'à la chute de Napoléon

Simultanément, l'Espagne avec Wellington, et la Hollande avec Bislow recouvraient l'autonomie de leurs territoires, en chassaient les Français, tandis qu'Eugène, pressé par les Autrichiens et par l'armée de Murat qui souhaitait régner sans contrôle, quittait l'Italie. De toutes parts montait cette marée furieuse, irrésistible, des peuples assoiffés de vengeance ; l'Europe, longtemps terrassée, brûlait maintenant d'écraser cette nation intrépide et trop fameuse ; des armées rassemblées sur toutes les routes orientées vers la France n'attendaient qu'un signe pour agir de concert.

Enfin, à l'issue de la campagne d'Allemagne, en 1813, il ne restait plus

rien des trop célèbres organisations politiques imposées aux peuples germaniques par Napoléon. La Confédération du Rhin était abolie ; le vieux roi de Saxe, Frédéric-Auguste, à demi-ruiné, était entre les mains des alliés. Les Kosaks sous Tchernytchef avaient de leur côté entièrement bouleversé la Westphalie, et Jérome, souverain malheureux, avait quitté Cassel. Enfin, le 8 octobre 1813, Maximilien de Bavière avait signé avec l'Autriche le traité de Ried, aux termes duquel il réunissait son armée à celle de l'empereur François ; rien ne subsistait de son ancienne alliance avec Napoléon. Après la bataille de Hanau, les dernières chaînes de la Confédération du Rhin furent brisées, les souverains de Wurtemberg, de Hesse-Darmstadt, de Bade, de Saxe-Cobourg et de Nassau imitèrent l'exemple de Maximilien de Bavière et pactisèrent avec l'Autriche.

Ruinée, abattue, haïe, la France allait défendre avant peu son propre sol. Tous ceux que, derrière les aigles de Napoléon, elle avait voulu mater ou meurtrir, s'étaient relevés plus vivaces et plus âpres que jamais : ils s'apprêtaient à la curée !

LA FRANCE INTÉRIEURE

CHAPITRE PREMIER

LES MŒURS ET LES INSTITUTIONS

Depuis longtemps déjà, nous nous sommes laissés entraîner à travers l'Europe, à la suite des armées impériales; nous voudrions revenir maintenant à l'histoire intérieure de notre pays, tâcher de saisir quelques détails de sa vie intime, et reposer nos yeux sur des tableaux moins répugnants que ceux de tant de champs de bataille ensanglantés.

Pendant que le canon tonnait un peu partout, pendant que des milliers et des milliers d'hommes s'offraient en holocauste à l'ambition effrénée du conquérant, l'existence nationale n'était point pourtant suspendue : malgré les terribles saignées de la conscription, malgré les continuelles hécatombes exigées par la frénésie de Napoléon, il restait des paysans pour remuer le sol de France, il restait des ouvriers pour peupler les usines. Nous ne voudrions oublier ni les uns ni les autres, et, si haut que parle la poudre à cette époque, elle ne doit pas nous empêcher de prêter l'oreille aux gémissements timides du prolétariat, de connaître les maux dont il souffrit, de savoir, autant que de rares documents le permettent, ce que lui rapportait de bien-être la gloire napoléonienne.

Mais auparavant, débarrassons-nous, aussi rapidement que possible, de l'exposé, pourtant nécessaire, des événements politiques qui, depuis Tilsitt jusqu'à la guerre de Russie, constituèrent ce que nous pourrions appeler la vie officielle de la France.

Au lendemain de Tilsitt, Napoléon paraissait résolu à laisser le pays reprendre haleine après les terribles chevauchées d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. « J'ai fait assez le métier de général, dit-il à Cambacérès, je vais reprendre avec vous celui de premier ministre. » Et cette déclaration pacifique ne contribua pas moins que les victoires récentes à assurer à Napoléon un accueil triomphal quand, au mois de juillet 1807, il revint s'installer au palais de Saint-Cloud. L'enthousiasme populaire s'affirma par des illuminations, des cris, des vivats; l'enthousiasme officiel, par des discours dont la platitude doit être soulignée, tant elle décèle, chez la haute bourgeoisie du temps, de méprisable bassesse.

Ecoutez Lacépède, le président du Sénat, qui prostitue sa dignité de savant dans des louanges hyperboliques : « Tels sont, dit-il, après l'énumération des hauts faits de son maître, tels sont les prodiges pour lesquels la vraisemblance aurait exigé des siècles, et pour lesquels peu de mois ont suffi à Votre Majesté! Sire, tous nos vœux sont remplis. On ne peut plus louer dignement Votre Majesté : votre gloire est trop haute; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation »

Séguier, président de la Cour d'appel, trouve moyen de renchérir encore : son allégresse de valet bien rétribué lui souffle ce singulier jargon : « Napoléon n'a jamais voulu que la paix du monde, il a toujours présenté la branche d'olivier à ses provocateurs qui l'ont forcé d'accumuler les lauriers. Napoléon est en dehors de l'histoire humaine : il appartient aux temps héroïques, et il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. »

Le monde des finances exprimait sa joie à sa façon, en faisant monter de 92 à 93 francs la rente qui était à 12 francs au 18 brumaire, puis à 60 et 70 après Austerlitz.

Nous verrons bientôt combien cette popularité était fragile et artificielle, mais elle ne s'en affirmait pas moins avec tapage, on le vit bien à la fête du 15 août, et Napoléon, momentanément débarrassé de soucis extérieurs, se sentant solidement assis sur son trône impérial, put songer en toute tranquillité aux affaires intérieures de la France. Ses intentions furent solennellement proclamées à l'ouverture de la session du Corps législatif, où l'empereur parla avec attendrissement du bonheur de « ses peuples », auxquels il décernait un certificat de bonne conduite et auxquels il promit dans l'avenir une prospérité sans bornes.

L'empereur ne songeait pas moins à la félicité des membres de sa propre famille et, à cette époque (août 1807), eut lieu le mariage de Jérôme, son frère, devenu roi de Westphalie, avec la fille du roi du Wurtemberg. Pour réaliser cette union, il ne s'agissait que de répudier la femme légitime, Mlle Paterson, dont Jérôme avait eu un enfant; mais les princes s'embarrassent-ils seulement de scrupules, bons seulement pour le vulgaire?

Là-dessus, la cour émigra à Fontainebleau, tandis que le Corps législatif donnait, par une délicate flatterie, le nom de Code Napoléon au Code civil issu des principes formulés par les assemblées révolutionnaires. Mais les législateurs d'alors n'avaient cure de la vérité historique. Ils étaient d'ailleurs surtout occupés de créer des emplois honorables et lucratifs aux membres du Tribunat qui allait être supprimé, et la Cour des comptes fut instituée surtout pour répondre à une si louable préoccupation.

Morituri te salutant! Les membres du Tribunat ne manquèrent pas aux traditions d'antique servilité à l'adresse du César, et l'un d'eux se chargea, en recevant le sénatus-consulte qui supprimait l'institution, de remercier l'empereur pour une mesure si admirable

« Je suis certain, messieurs, dit Carrion Nisas, d'être l'interprète fidèle des mouvements de vos cœurs en vous proposant de porter au pied du trône, pour dernier acte de votre honorable existence, une adresse qui frappe les peuples de cette idée que nous avons reçu l'acte du Sénat sans regrets pour nos fonctions publiques, sans inquiétude pour la patrie, et que les sentiments d'amour et de dévouement au monarque qui ont animé le corps vivront éternellement dans chacun de ses membres. »

Tant d'humilité valait bien quelques sinécures; on ne les ménagea pas aux tribuns.

Cependant la cour, à Fontainebleau, s'amusait par ordre : chasses et réceptions se multipliaient au milieu d'une étiquette insupportable, sous l'œil malveillant de l'empereur, brutal avec les hommes, grossier avec les femmes, exigeant de tous servilité et souplesse d'echine, imposant à tous et à toutes de carnavalesques exhibitions d'uniformes variés, de livrées fastueuses. Mme de Rémusat a fait dans ses *Mémoires* une peinture pittoresque de cette cour froide et muette, plus triste que digne, où se lit sur tous les visages une expression d'inquiétude; c'est un silence terne et contraint au théâtre, où il est défendu d'applaudir ; dans les salons, où chacun craignait de s'entendre dire quelque parole désobligeante.

Les vieillards les plus respectables, les savants les plus illustres n'étaient point à l'abri de la grossièreté du maître, et Arago, dans l'histoire de sa jeunesse, raconte une scène qui eut lieu lors d'une réception des membres de l'Institut :

« L'empereur s'arrêta tout à coup devant Lamarck, déjà illustre par tant de belles découvertes. Le vieillard lui présenta un livre : « Qu'est-ce cela? « dit brusquement Napoléon; c'est votre absurde *Météorologie*, c'est cet ou- « vrage dans lequel vous faites concurrence à Mathieu Lensberg, cet annuaire « qui déshonore vos vieux jours. Faites de l'histoire naturelle et je recevrai « vos productions avec plaisir. Ce volume, je ne le prends que par considé- « ration pour vos cheveux blancs. — Tenez! », et il passa le livre à un aide de camp. Le pauvre Lamarck qui, à chacune de ces paroles offensantes, essayait inutilement de dire : « C'est une histoire naturelle que je vous pré- « sente », eut la faiblesse de fondre en larmes. »

Pour supporter pareille humeur, la vieille noblesse, la race des courtisans de l'ancien régime était la plus empressée : « L'ancienne noblesse, dit Chateaubriand, affluait toujours à la cour, et l'empereur lui continuait sa préférence. D'abord il la trouvait plus souple, plus serviable que la classe bourgeoise et les hommes de la Révolution. Ensuite les nobles possédaient encore les plus grandes fortunes, et exerçaient par là une influence qui ne devait pas rester hors du gouvernement. »

Cette noblesse ancienne, Napoléon ne voulut pourtant pas lui laisser toute la place : il lui fallait aussi une noblesse nouvelle dont lui-même serait

le créateur et le maître indiscuté. Pourquoi donc Bonaparte n'aurait-il pas créé des titres, tout comme les rois d'antan? Le droit de faire des nobles n'était-il pas un des privilèges du pouvoir souverain? La noblesse impériale fut donc créée.

L'institution de l'ordre de la Légion d'honneur, sous le Consulat, avait été le premier pas dans la formation d'une nouvelle aristocratie; c'est ce que met en pleine lumière M. Rais dans son livre : *La représentation des aristocraties*, que nous avons déjà cité.

Berlier, au Conseil d'Etat, avait fait la réflexion que « l'ordre proposé conduit à l'aristocratie ». Et le premier consul, qui n'en était plus à s'émouvoir d'une violation aux principes de 1789, de répondre : « Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité; les Français ne sont pas changés par dix ans de révolution. Ils n'ont qu'un sentiment : l'honneur. Il leur faut des distinctions... On a tout détruit, il s'agit de recréer. »

Et on passa outre les objections de Chauvelin, qui disait au Tribunat :

« La Légion d'honneur renferme tous les éléments qui ont fondé parmi tous les peuples la noblesse héréditaire : on y trouve des attributions particulières, des pouvoirs, des honneurs, des titres et des revenus fixes. Presque nulle part la noblesse n'a commencé avec tant d'avantages. »

Elle commençait en effet.

Le second pas de Napoléon dans cette voie fut fait en 1806, après le traité de Schœnbrunn et la déchéance des Bourbons de Naples, quand, le 31 mars, le Sénat reçut communication de divers décrets, parmi lesquels la principauté de Neufchâtel était conférée en toute propriété et souveraineté au maréchal Berthier. Un autre décret érigeait en même temps en duchés, grands fiefs de l'empire, la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, etc., etc.. dont Napoléon se proposait de donner l'investiture, pour être transmis héréditairement, par ordre de primogéniture aux descendants mâles de ceux en faveur de qui il en aurait disposé. Six autres grands fiefs furent institués dans le royaume des Deux-Siciles.

Le troisième pas fut fait par le sénatus-consulte du 16 août de la même année, ainsi conçu dans son article 5 : « Quand Sa Majesté le jugera convenable, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une noble émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, elle pourra autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que Sa Majesté érigerait en sa faveur, réversible à son fils aîné, né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture». C'était la création des majorats, régularisée plus tard, en 1807, par l'introduction de cette disposition dans le Code civil devenu le Code Napoléon.

Enfin, le 12 mars 1808, l'archichancelier Cambacérès vint lire au Sénat

les statuts relatifs aux titres et aux majorats, en les faisant précéder d'un exposé de principes qu'il est édifiant de retenir :

« S'il était encore, dit-il, des doutes à résoudre, j'aurais recours à l'expérience des siècles et à l'autorité d'un de nos plus grands publicistes, Montesquieu, qui a considéré l'existence et le maintien des distinctions héréditaires comme entrant en quelque façon dans l'essence de la monarchie. Les prééminences qu'une telle institution établit, les rangs qu'elle détermine, les souvenirs qu'elle transmet sont l'aliment de l'honneur, et cet honneur est en même temps le principe du gouvernement sous lequel la force du caractère national nous a ramenés.

« Jamais les distinctions dont il s'agit n'auront eu de source plus pure, les titres ne serviront désormais qu'à signaler à la reconnaissance publique ceux qui se sont signalés déjà par leurs services, par leur dévouement au prince et à la patrie. L'Europe, témoin de nos convulsions politiques, admire les ressources du génie qui a amené l'heureuse issue : elle est couverte de nos trophées et son estime accueillera les noms auxquels la bienveillance de notre auguste souverain daignera ajouter un nouveau lustre.

. . . .

« Le motif principal de leurs dispositions (de ces statuts) a été de donner à l'institution qu'elles ont en vue un principe d'utilité et de conservation, de tarir autour d'elle les sources de dépérissement; d'extirper par le caractère des titres impériaux les dernières racines d'un arbre que la main du temps a renversé et qui ne pouvait renaître que sous un prince aussi grand par ses lauriers qu'il l'est par sa puissance. »

Et après ces explications amphigouriques et embrouillées, d'où l'on cherche en vain à extraire un sens précis, l'archichancelier terminait par une déclaration singulière, dont on mesurera avec stupéfaction l'impudence :

« Le nouvel ordre de choses n'élève point de barrières entre les citoyens. Les nuances régulières qu'il établit ne portent point atteinte aux droits qui rendent tous les Français égaux en présence de la loi : elles renferment au contraire les mêmes droits puisqu'elles servent la morale, puisqu'elles guident l'opinion qui s'égare souvent, au défaut des démarcations fondées sur des motifs honorables. »

Le rétablissement de la noblesse présenté comme une confirmation des droits d'égalité proclamés par la Révolution ! Voilà ce que Cambacérès peut oser devant un Sénat qui sait tout écouter et tout approuver.

Dès lors, le titre de prince et d'altesse sérénissime fut concédé aux titulaires des grandes dignités de l'empire, et les fils aînés eurent droit au titre de duc à la condition de jouir d'un majorat de deux cent mille livres de revenu. Les ministres, sénateurs, conseillers d'Etat, présidents du Corps législatif et archevêques reçurent le titre de comte. Ce titre pouvait être transmis si le titulaire pouvait justifier d'un revenu de trente mille francs. Les

présidents et membres des collèges électoraux de département, les premiers présidents et procureurs généraux, les évêques et les maires de trente-sept



(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale.)

villes eurent le titre de baron, avec la faculté de le transmettre en justifiant d'un revenu de quinze mille francs.

Les membres de la Légion d'honneur eurent droit au titre de chevalier, avec faculté de le transmettre en justifiant d'un revenu de trois mille francs. L'empereur se réserva en outre le droit d'accorder aux généraux, préfets, officiers civils et militaires et, en général, à tous les citoyens, tous les titres qu'il jugerait convenable.

Quant aux anciens nobles, ils ne devaient porter leurs titres qu'avec l'autorisation impériale.

Toute cette organisation de la noblesse impériale est, comme on le voit, basée non seulement sur le rétablissement des titres, mais plus encore sur la reconstitution des grandes fortunes. Cambacérès parlait tout à l'heure de services rendus ; mais cela ne suffit pas : il faut avoir des revenus, et l'hérédité des titres n'est accordée qu'à la condition de justifier de quelques milliers de livres. Là se manifeste clairement la pensée de Napoléon, qui voulait se constituer comme soutien de toutes les classes possédantes, et dresser entre lui et le peuple toute une hiérarchie de parvenus dont le rang était mesuré par le chiffre des rentes.

A la vérité, ces rentes étaient souvent constituées par le souverain lui-même qui manifesta fréquemment sa faveur par de fastueuses dotations.

Jusqu'en 1810, il y eut 5716 dotations, représentant une somme totale de 32 463 817 francs !

21 maréchaux reçurent ensemble 6 176 000 francs. 217 généraux se partagèrent environ 7 autres millions.

Veut-on quelques chiffres ?

Lannes reçut 328 000 francs de revenu et un million d'argent. Davoust, 410 000 francs de revenu et 300 000 francs d'argent. Berthier, 405 000 francs de revenu et 500 000 francs comptant. Ney, 227 000 francs de revenu et 300 000 francs.

4 936 donataires, sous-officiers, soldats se partagèrent 8 416 000 francs.

C'était, on le voit, une véritable curée, une dilapidation effrénée à laquelle n'eussent point résisté les deniers publics, si Napoléon n'avait mis à contribution les pays conquis, volant sans vergogne l'or et les terres des vaincus. Pour ne citer que quelques exemples, l'empereur s'était réservé en Pologne vingt millions de domaines ; en Hanovre, trente millions ; six millions en Westphalie ; trente millions en Italie.

Et tout cela servait à contenter l'appétit insatiable de ses créatures qui allaient former dans notre pays une nouvelle caste aussi dominatrice et aussi insolente que les anciennes, abolies par la Révolution.

A cette préoccupation de Napoléon de créer une aristocratie d'argent, il faut rattacher encore la création des sénatoreries qui, dès le Consulat, devenaient le germe d'une aristocratie territoriale. Ces sénatoreries, constituées par le sénatus-consulte du 14 nivôse an XI, étaient des propriétés composées d'une maison et de domaines nationaux, d'un revenu annuel de 20 à 25 000

francs, sortes de fiefs attribués à certains sénateurs transformés en agents du pouvoir, en inspecteurs, en policiers. Et ce furent des hommes comme Kellermann qui acceptèrent ces fonctions déshonorantes et qui reçurent sans révolte des lettres comme celle-ci, datée de 1806 :

« Monsieur Kellermann, nous désirons que vous vous rendiez dans votre sénatorerie avant le 1er prairial, pendant trois mois consécutifs; que vous parcouriez tous les départements qui en forment l'arrondissement.

« L'objet apparent de votre voyage et de votre séjour sera de connaître la situation, la nature, l'état et la valeur des biens dont votre sénatorerie a été dotée.

« L'objet important sera de me fournir des renseignements sûrs et positifs sur tout ce qui peut intéresser le gouvernement, et, à cet effet, de m'adresser un mémoire tous les quinze jours de chaque chef-lieu de votre département.

« Vous sentez que sur cette mission particulière le secret doit être inviolable; si elle était connue, toutes les lumières vous fuiraient, les hommes honnêtes s'interdiraient toute communication avec vous et vous ne rapporteriez que des dénonciations, de l'intrigue et de la malveillance.

« D'un autre côté, les fonctionnaires publics, qui sont généralement dignes de notre confiance, seraient avilis et découragés, et ces missions extraordinaires, qui doivent éclairer le gouvernement, ne seraient que des inquisitions odieuses et des moyens de désorganisation.

« 1° Vous connaîtrez quels sont le caractère, la conduite, le talent des fonctionnaires publics, soit de l'ordre administratif, soit de l'ordre judiciaire;

« 2° Quels sont les principes et l'influence des ecclésiastiques;

« 3° Quels sont les hommes qui marquent par leur caractère, leur fortune, par leur ascendant sur le peuple de toutes les parties de votre arrondissement; à quel ordre de gens ils appartiennent.

« Vous dresserez des états circonstanciés de toutes les informations relatives aux personnes; vous appuierez votre jugement sur des faits réels et bien constatés, et vous enverrez ces états.

« 4° Vous rechercherez quelles sont les dispositions des citoyens dans les différentes classes et dans les différents cantons relativement :

« 1° Au gouvernement;

« 2° A la religion;

« 3° A la conscription;

« 4° A la taxe d'entretien des routes;

« 5° A la perception des impôts directs;

« 6° Vous observerez s'il y a des conscrits fugitifs, quel peut en être le nombre, s'il y a quelque mouvement à craindre;

« Quel est le service de la gendarmerie?

« Quels sujets s'y distinguent par leur zèle ou s'y font remarquer par leur négligence?

« Quelle est la quantité et la nature des délits, si ce sont des délits isolés ou le résultat d'attroupements?

« Quelle est l'opinion générale sur l'institution des jurés?

« Quels sont ses effets sur les jugements éventuels?

« 7° Vous examinerez quel est l'état de l'instruction publique, soit dans les écoles primaires, soit dans les écoles secondaires, soit dans les lycées?

« 7° A quelles causes tiennent le succès ou la langueur de ces établissements? Vous dresserez un état des hommes qui s'y distinguent par leur talent et de ceux qui n'ont point mérité la confiance publique.

« 8° Vous étudierez l'état de l'agriculture, du commerce et des fabriques. Quels sont les hommes qui se distinguent par des lumières ou des succès dans ces différentes branches?

« 9° Quel est l'état des subsistances et quelle est l'apparence de la récolte prochaine? etc., etc.

. . . .

« Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

« NAPOLÉON.

« *Saint-Cloud, le 8 germinal an XIII.* »

Voilà quel rôle était réservé à Kellermann, à un maréchal de France, au vainqueur de Valmy.

Il est curieux, en passant, d'examiner la composition de ces petits fiefs impériaux et l'origine des biens qui servirent à les constituer. Voici l'exemple de la sénatorerie de Nancy :

Meuse. — VERDUN. — *Verdun :* La maison d'habitation sénatoriale et ses dépendances. (Ci-devant palais épiscopal); — *Dugny :* Terres, prés et vignes sans bâtiments. (Emigré Jeantin ; — *Lanthère :* La ferme de Lanthère, bâtiments et terre. (Pré, succession Tabouillot, veuve Lalance, ascendante d'émigré); — *Guieroy :* Ferme de Pierreville, bâtiments et terre, 208 Ha. 99 a. à 40 fr. (Emigré J. Marlot.)

Meurthe. — TOUL. — *Pagny :* 12 Ha. 67 a. de pré. (Domaine de Pagny-sous-Prény); — MONTMEDY. — *Luzy :* Ferme de Luzy et dépendances contenant 33 Ha. 39 a 8 c. (S. A. S. Mgr. le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé, émigré); — *Hinviller :* 1° Ferme de Jolivet et dépendances, contenant 39 a. 45 c. (Ancien domaine de Lorraine); 2° Maison dite Maison voisine. (*Idem*); — *Lunéville :* Pré contenant 1 Ha. 43 a 6 c. (Pré, succession Nicolas Antoine, ascendant d'émigré): — NANCY. — *Ludres :* Bois contenant 28 Ha. 54 a. 66 c. (Abbaye de Claulieu).

C'étaient, presque exclusivement, comme on voit, d'anciens biens nationaux inemployés, sur lesquels le gouvernement avait fait main basse. Napoléon ne tenait pas à morceler la propriété davantage, mais au contraire à reconstituer la grande propriété. Cela ressort de ce que nous venons de dire

à propos du rétablissement de la noblesse, des énormes dotations faites, de la création des sénatoreries. Cette pensée se traduit encore par d'autres manifestations qu'on nous permettra d'indiquer. Jaurès, dans son étude si approfondie sur les biens nationaux et leur dispersion, a montré que si la démocratie rurale eut sa part du domaine ecclésiastique ou du domaine noble exproprié, la propriété pourtant ne fut pas si morcelée qu'on pourrait le croire, puisque la bourgeoisie, à elle seule, absorba près des cinq sixièmes du domaine de l'Eglise et une large portion du domaine des nobles. Il en résulte que Napoléon trouva cette bourgeoisie toute disposée à former un des échelons de la nouvelle aristocratie : il la favorisa aussitôt en consacrant l'influence de la richesse territoriale dans les collèges électoraux, les administrations communales et départementales.

En bonne logique d'ailleurs, est-ce que la diffusion de la propriété pouvait être favorable à la continuité des expéditions militaires? Est-ce que le paysan, amoureux de sa terre, ami du calme, ne serait pas devenu l'ennemi déclaré de la politique belliqueuse ?

Aussi, on peut constater que le morcellement de la propriété s'arrête dès que s'affirme l'influence gouvernementale de Bonaparte.

Cet arrêt ne se produit pas brusquement d'abord et ne se manifeste pas par des actes officiels : même nous avons sous les yeux des rapports de préfets qui célèbrent, avec une sorte d'enthousiasme, cette division de la propriété.

Voici, par exemple, ce qu'écrit M. Jean Debry, préfet du Doubs, dans son mémoire statistique sur ce département. (Imprimerie nationale an XII) :

« En l'an IX, il y avait dans le département 41 518 propriétaires de biens-fonds, chefs de famille; on n'en comptait, en 1789, que 39 493. Cette augmentation du nombre des propriétaires est due au partage des biens communaux, à la vente des biens nationaux et à la suppression des ordres religieux.

« Le nombre des hommes vivant uniquement des produits de leurs biens-fonds était très borné en 1789; je ne puis en fixer le nombre, parce que je n'ai pu me procurer des données suffisantes; mais tout porte à croire qu'il était au moins de moitié moindre que celui de l'an IX; le dernier nombre étant de 116, on peut penser que celui de 1789 n'excédait pas 50.

« Il était très rare alors de trouver des propriétaires de fonds assez considérables pour vivre de leurs produits, qui n'eussent pas aussi quelques rentes. Aujourd'hui, les remboursements qui ont été faits en papier pendant la Révolution empêchent les propriétaires de fonds de placer en rente l'excédent de leur revenu; ils aiment mieux conserver leur argent sans produit, en attendant qu'il se présente une occasion de faire une acquisition que de s'exposer à des chances, fort éloignées sans doute, mais qu'ils redoutent encore.

« Le nombre des individus vivant uniquement d'un revenu en argent est bien plus petit aujourd'hui qu'il n'était en 1789 : alors, il existait beaucoup de petits propriétaires sans famille, qui, afin de doubler leurs revenus, vendaient leurs propriétés pour en placer la valeur à fonds perdus ; aujourd'hui, la crainte dont j'ai parlé plus haut éloigne toute spéculation de cette espèce. »

M. Marquis, préfet de la Meurthe, dans son mémoire statistique du département, imprimé en l'an XIII, explique d'une façon fort curieuse l'évolution de la propriété dans sa région :

« Le clergé y possédait beaucoup plus de biens que la noblesse, et les domaines fonciers des anciens ducs de Lorraine formèrent encore un article considérable ; le surplus des biens était, pour la plus grande partie, entre les mains des familles de robe ou de quelques rentiers oisifs ; le peuple des campagnes n'avait généralement que de minces portions de terrain, qui méritaient à peine le nom de propriété : tout y était ou simple fermier ou manouvrier.

« Cependant, ce pays n'était pas, à beaucoup près, aussi fortement chargé de droits féodaux ni de contributions que la plupart des provinces de France ; mais les lois prohibitives de l'exportation tenant toujours le prix des grains à un taux trop bas, le fermier gagnait tout au plus de quoi élever sa famille, et le salaire du manouvrier ne lui fournissait que le plus étroit nécessaire ; aussi ne voyait-on que rarement s'élever des fortunes médiocres, et seulement parmi les baillistes des grandes propriétés des moines ou de quelques terres seigneuriales ; encore leurs fils s'empressaient-ils de quitter la campagne, et employaient-ils les économies de leurs pères à se procurer un état moins pénible dans les villes.

« Il fallait une révolution aussi étonnante que la nôtre pour tirer les habitants des campagnes de cette misérable situation ; mais il est peu de départements où elle ait occasionné un aussi grand bouleversement dans les propriétés.

« D'après les relevés exacts que j'ai fait faire des ventes des domaines nationaux, il résulte qu'il en a été vendu pour 59 millions, valeur réduite en numéraire : ce qui forme au moins les trois dixièmes de la valeur de la totalité des propriétés foncières. Tous ces biens ayant été divisés dans le plus grand détail, il n'est guère de fermiers et même de manouvriers qui n'aient pu en acheter ; et les facilités que les lois accordaient de payer avec des valeurs très dépréciées leur ont procuré les moyens de se libérer avec les seules économies qu'ils ont faites sur les premières récoltes.

« D'un autre côté, la plupart des baux étant stipulés autrefois en numéraire, les fermiers ont fait un bénéfice énorme pendant tout le cours des assignats, au détriment des propriétaires sur qui tout le poids des réquisitions est encore tombé.

« Les communaux, qui étaient très nombreux en Lorraine, parce que les seigneurs auraient eu le droit d'en prendre le tiers si les habitants eussent consenti à la division, ont été presque tous partagés individuellement et mis en culture; et les biens dont les seigneurs s'étaient emparés, à titre de blancs, dans les temps malheureux, ayant été restitués aux communes, ont accru considérablement la masse des objets à partager.

« Quand tous ces moyens ont été épuisés par les habitants des campagnes, il s'est établi un nouveau genre de spéculation qui a encore singulièrement contribué à la division des propriétés : c'est la vente au détail de beaucoup de fermes matrimoniales; la plupart des propriétaires, appauvris par les suites de la Révolution, ont été forcés de tourner leurs vues vers des branches d'industrie qui pussent leur procurer un meilleur revenu que ces fermes ; des compagnies en ont acheté une très grande quantité et ont fait un bénéfice prodigieux par des reventes en menu détail. Ce gain est encore rarement au-dessous de 40 à 50 °/₀, quoique le prix en gros des biens susceptibles d'être détaillés soit à peu près doublé depuis quelques années.

« Ainsi, non seulement le nombre des propriétaires s'est beaucoup multiplié, mais encore la plupart de ceux qui n'avaient qu'un misérable bout de champ ou de vigne ont aujourd'hui assez de propriétés pour faire subsister leur famille pendant toute la durée de l'année, et, s'ils travaillent pour les fermiers, c'est seulement parce qu'ils ont besoin d'eux pour cultiver leurs terres qu'ils augmentent continuellement. »

M. Colchon, préfet de la Moselle, exprime, lui, son étonnement d'une si grande multiplication des propriétaires. (Imprimerie nationale an XI) :

« J'ai donné tous mes soins à ce que le nombre des propriétaires fût déterminé avec exactitude. Il résulte de recensements faits qu'ils se sont accrus de 13 473.

« Cette augmentation m'a frappé, et j'ai craint d'abord d'avoir excédé la vérité pour avoir voulu l'atteindre avec trop de précision ; mais j'ai pensé qu'il pourrait bien n'y avoir pas d'exagération, en considérant l'immense quantité de domaines nationaux mis dans le commerce et vendus en détail par la République et par les acquéreurs, exemple suivi par beaucoup d'anciens propriétaires.

« Pour prévenir, d'ailleurs, ou pour écarter les doutes, j'ai cru devoir comparer les articles d'impôt foncier de 1789 avec ceux de l'an V et de l'an IX :

En 1789	95.186
En l'an V.	130.318
En l'an IX	142.038

« L'accroissement des articles a donc été, jusqu'en l'an V, de 33 132 et de 11 720 depuis cette époque jusqu'en l'an IX. Or, leur multiplication pouvant avec raison être censée n'avoir d'autres causes que le morcellement successif

des propriétés, qui lui-même est un indice certain de leur division entre un plus grand nombre d'individus, il est permis d'en conclure que les propriétaires ont dû s'accroître dans une proportion à peu près semblable : car, enfin, celui qui acquiert pour réunir à ses autres biens n'augmente pas le nombre des articles; il ne fait qu'augmenter sa cotisation. C'est le propriétaire nouveau qui nécessite un nouvel article. »

M. Colchon n'est pas sans regretter un peu une telle diffusion de la propriété :

« La passion d'acquérir, dit-il, en attachant trop l'homme à ses foyers et à la terre, a été un obstacle au progrès de l'industrie. Les droits de parcours et de vaine pâture, les communaux en sont d'autres, parce qu'ils fournissent aux prolétaires les moyens d'élever et d'entretenir du bétail dont ils obtiennent une partie de leur nourriture et de leurs vêtements, sans que le besoin les contraigne d'y pourvoir par le travail. »

Et M. le préfet n'envisage pas sans effroi la perspective de ne plus pouvoir trouver suffisamment de manœuvres :

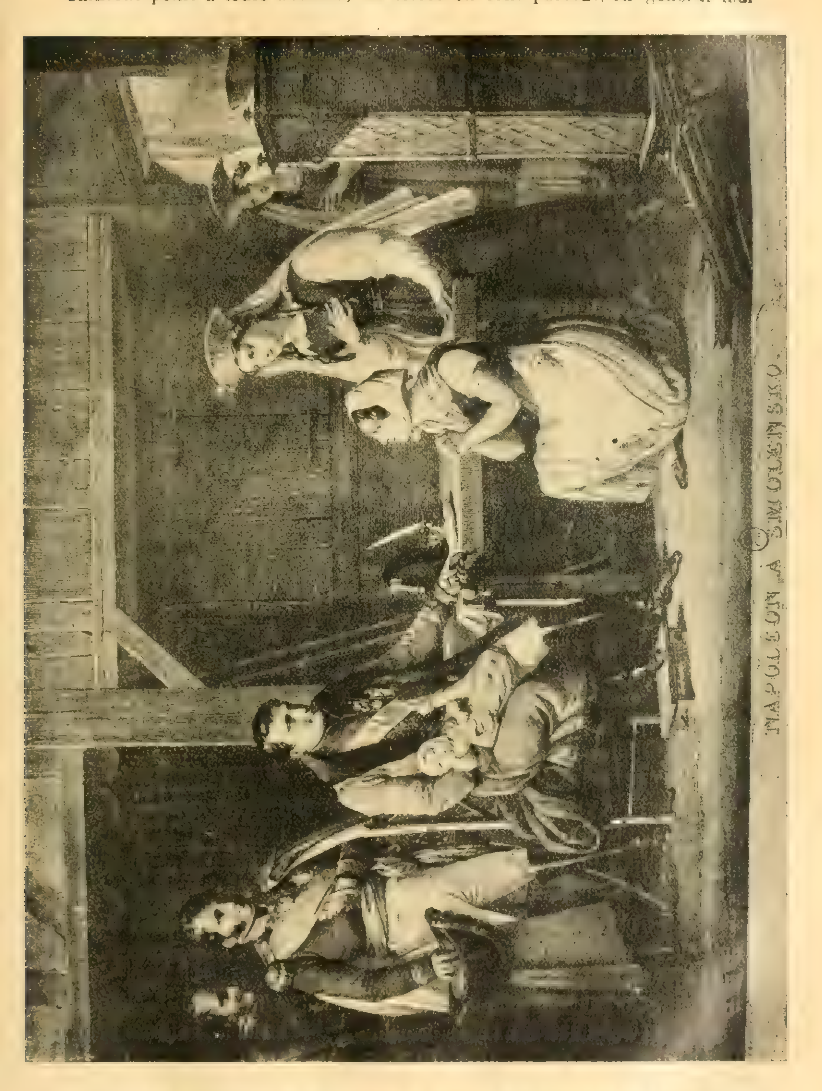
« Le sort des habitants des campagnes s'est amélioré, dit-il plus loin; c'est entre eux que se sont répartis la plupart des domaines ecclésiastiques qui faisaient presque le tiers des propriétés de ce département : ils ont peu de besoins, et l'industrie y est languissante, pour ne pas dire nulle. Si donc l'on excepte les grandes usines, on ne peut point citer de manufactures belles et florissantes. Ce n'est pas faute de bras; mais l'aisance, assez généralement répandue dans les villages, les éloigne du travail. On a même en quelque sorte à se féliciter que le luxe ait commencé à s'y insinuer, qu'on y fasse usage de nourriture et de vêtements moins grossiers, ainsi que des liqueurs fermentées : sans cet accroissement de dépenses, on aurait beaucoup de peine, il serait peut-être impossible de rencontrer dans plusieurs communes un journalier. »

En somme, MM. les préfets n'avaient pas encore reçu l'ordre d'avoir une opinion sur la question et ce n'est pas dans ces rapports que nous pouvons saisir la pensée du maître. Nous la trouvons infiniment mieux dégagée dans un mémoire adressé à la Société centrale d'Agriculture et qui fut couronné en séance publique le 15 juillet 1810. Pareille récompense n'eût point été accordée si l'auteur n'avait traduit fidèlement la pensée napoléonienne établissant les avantages de la grande propriété. Il s'agissait sans doute de justifier, par des raisons économiques, des préférences qu'on aimait mieux ne pas expliquer sur le terrain politique.

L'auteur du mémoire est M. Pichon qui s'exprime ainsi :

« L'importante question d'économie politique des avantages ou des inconvénients des grandes propriétés, qui est encore indécise, ou plutôt contestée par beaucoup d'agronomes, paraîtrait presque résolue dans l'étendue de l'arrondissement de Boulogne.

« Les propriétés trop divisées, possédées par plusieurs particuliers, ne suffisent point à leurs besoins; les terres en sont partout, en général mal



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

tenues. Les propriétaires, étant pour la plupart des hommes de peine, vont travailler à la journée dans les grandes fermes ou dans les ateliers des villes

et des bourgs. Ils font labourer leurs champs par des étrangers, avec des chevaux de louage : aussi les façons sont-elles négligées ; le défaut d'engrais s'aperçoit à la médiocrité des récoltes. La totalité des grains est consommée dans les familles. Le manque presque absolu de ressources se fait apercevoir à l'extérieur et au dedans des petites propriétés. Les maisons paraissent toujours en ruines ; si l'on y multiplie des animaux, ce ne sont que des poules, ou tout au plus de chétifs dindons. Les vaches, réduites à l'herbe des grandes routes, y sont d'une maigreur extrême. Les plantations y sont presque nulles, les chemins vicinaux impraticables ; les fossés versent leurs eaux de toutes parts ; et si l'on traverse, un vendredi, les communes où les petites propriétés sont les plus multipliées, on n'y rencontre que des mendiants.

« C'est à tort qu'on pense que la culture doit être plus soignée, et par conséquent plus productive dans un terrain plus circonscrit. Cela peut être vrai chez quelques hommes industrieux et actifs ; mais comme ils ne forment point le plus grand nombre, l'on peut assurer, par expérience, qu'en général la misère, l'ignorance et l'indolence habitent les petites propriétés.

« Visitez une grande ferme : son aspect annonce l'aisance et l'industrie ; les terres sont tenues avec soin ; les labours exécutés par des valets et des chevaux qui appartiennent au fermier, ne laissent rien à désirer ; les engrais abondent de toutes parts ; de vastes bâtiments recèlent les récoltes, dont la plus grande partie sert à l'approvisionnement des marchés des villes. L'ouvrier, quel que soit son métier, trouve toujours de l'occupation dans les grandes propriétés ; les femmes, les enfants même, y portent leurs bras, et si les travaux de tous enrichissent le grand propriétaire, il nourrit à son tour ses voisins. Rien n'égale la beauté des plantations, le bon état des clôtures ; les abris, les fossés, les chemins semblent n'avoir jamais besoin de réparations ; les troupeaux y sont nombreux et composés d'animaux choisis ; la basse-cour est aussi productive que peuplée ; le gros bétail est dans le meilleur état et les attelages sont formés des meilleures juments qui donnent de très beaux poulains. Enfin, s'il s'opère des améliorations dans l'agriculture et l'économie rurale, si cette branche importante de la richesse des nations tend chaque jour davantage au perfectionnement, c'est dans les grandes propriétés que l'on trouve à la fois la cause et les moyens de ces progrès : on chercherait vainement ailleurs. »

Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de cette thèse au point de vue économique : nous en voulons seulement conclure que se produisant peu de mois après la distribution des dotations dont nous avons parlé, et tant d'autres faits, elle confirme notre assertion, à savoir qu'il rentrait dans le plan impérial de consolider son gouvernement par l'appui d'une aristocratie territoriale, de rétablir, en définitive, petit à petit, un état de choses que la Révolution avait eu tant de peine à démolir. Et ceci est intéressant à faire comprendre alors que, pendant que nous écrivons, les représentants du parti

bonapartiste s'efforcent encore de faire croire que la tradition napoléonienne est conforme à l'esprit de la grande Révolution.

Mais cette longue digression nous a bien éloignés de la Cour de Fontainebleau où les courtisans ne respiraient guère que lorsque le maître en disparaissait pour un voyage ou pour une nouvelle campagne.

En novembre 1807, Napoléon se mit en route pour une rapide tournée en Italie, se faisant acclamer à Milan, réglementant en quelques jours l'administration vénitienne, se heurtant à Mantoue contre l'inébranlable volonté de son frère Lucien qui refuse le trône de Portugal, puis revenant à Milan pour y signer le fameux décret du blocus continental que nous avons étudié plus haut.

De retour en France, le 1er janvier 1808, l'empereur s'installe aux Tuileries, très préoccupé des affaires d'Espagne qui l'obligent bientôt (avril 1808) à partir pour Bayonne où vont s'accomplir les événements que l'on sait, et d'où il ne rentre qu'au mois d'août en passant par Rochefort, La Rochelle, Niort, Nantes, Angers, Tours et Orléans, partout accueilli avec d'officielles acclamations.

Nous disons officielles, car les masses populaires restèrent silencieuses, et déjà à cette époque il semblait y avoir dans l'opinion publique une grande lassitude et une inquiétude croissante. On la peut surprendre dans les manœuvres de bourse où les boursiers exploitent cet état d'esprit en faisant descendre la rente à 70 francs, alors qu'elle était montée — nous l'avons vu — à 92 francs, au lendemain de Tilsitt.

Napoléon, furieux de cette manifestation financière, essaya d'arrêter cette dégringolade des rentes par des achats réalisés sur les fonds du Trésor de l'armée : il y réussit en partie et releva les cours à 80 francs. Mais le symptôme n'en est pas moins intéressant à retenir et l'on peut voir dans cette attitude des boursiers un indice de la transformation de l'opinion publique à l'égard de l'empereur.

Nous savons que celui-ci quitta de nouveau Paris au mois de septembre pour l'entrevue d'Erfurt, et que, rentré à Saint-Cloud le 18 octobre, il en repartit de nouveau, moins de quinze jours après, pour prendre la direction des affaires d'Espagne.

Mais avant son départ, il reçut du Corps législatif un avertissement bien timide, mais caractéristique et qui contraste assez heureusement avec la platitude irrémédiable du Sénat :

« La volonté du peuple français, disait cette assemblée de valets, est la même que celle de Votre Majesté. La guerre d'Espagne est politique, elle est juste, elle est nécessaire. »

Le Corps législatif, au contraire, fait entendre à mots couverts, il est vrai, mais pourtant assez clairs, cet avis : « Déjà vous abandonnez la France qui, depuis tant d'années vous a eu si peu de jours ; vous partez et je ne

sais quelles craintes, composées par l'amour et tempérées par l'espérance a troublé toutes les âmes. »

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites! Elles sont dites pourtant et il est manifeste que Napoléon en garda quelque rancune. L'occasion ne se fit pas attendre d'une réplique insolente. Elle se produisit à l'occasion d'une réception aux Tuileries de la députation conduite par le président Fontanes.

Cette députation était venue apporter les remerciements de l'Assemblée législative à l'occasion de l'envoi d'une douzaine de drapeaux pris à Burgos et l'impératrice Joséphine, en l'absence de son impérial époux, se crut autorisée à haranguer les visiteurs : « Monsieur le président, dit-elle, je suis infiniment sensible à la démarche du Corps législatif et très satisfaite que le premier sentiment que Sa Majesté ait éprouvé après sa victoire ait été pour le Corps qui représente la Nation. »

« Le Corps qui représente la Nation! » Cette malheureuse fin de phrase eut le don d'exaspérer l'empereur, qui s'empressa d'envoyer de Madrid une note rageuse, une rectification brutale et insultante.

« Plusieurs de nos journaux ont imprimé que Sa Majesté l'impératrice, dans sa réponse à la députation du Corps législatif avait dit qu'elle était bien aise de voir que le premier sentiment de l'empereur avait été pour le Corps législatif qui représente la Nation.

« Sa Majesté l'impératrice n'a pas dit cela; elle connaît trop bien nos constitutions; elle sait trop bien que le premier représentant de la Nation, c'est l'empereur, car tout pouvoir vient de Dieu et de la nation.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur est le Sénat; après le Sénat est le Conseil d'État; après le Conseil d'État est le Corps législatif; après le Corps législatif viennent chaque tribunal et fonctionnaire public dans l'ordre de ses attributions. Car s'il y avait dans nos constitutions un corps représentant la Nation, ce corps serait souverain, les autres corps ne seraient rien et sa volonté serait tout.

« La Convention, même le Corps législatif, ont été représentants. Telles étaient nos constitutions alors; aussi le président disputa-t-il le fauteuil au roi, se fondant sur ce principe que le président de l'Assemblée de la Nation était avant les autorités de la Nation. Nos malheurs sont venus en partie de cette exagération d'idée. Ce serait une prétention chimérique et même criminelle que de vouloir représenter la Nation avant l'empereur. Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la préparation. Le Conseil législatif est donc la réunion des mandataires des collèges électoraux.

Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle, le premier représentant de la Nation est l'empereur et ses ministres agents de ses décisions; la

seconde autorité représentante est le Sénat; la troisième, le Conseil d'Etat, qui a de véritables attributions législatives; le Conseil législatif a le quatrième rang. Tout rentrerait dans le désordre si d'autres idées constitutionnelles venaient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques. »

Quelle insistance orgueilleuse, quelle humiliante remise en place pour le Corps législatif qui se voyait ainsi dépouillé de toute prérogative.

Ce n'était point la première fois d'ailleurs que Napoléon lui manifestait pareil dédain et qu'il lui refusait, en fait, le rôle de représentant de la Nation. Le Sénat complaisant n'avait-il pas reconnu qu'il pouvait nommer lui-même des députés, sur la simple présentation de Sa Majesté, toutes les fois qu'il y aurait urgence : dès 1806 un sénatus-consulte avait nommé neuf députés.

L'avenir devait réserver bien d'autres avanies au Corps législatif de plus en plus recruté sans le concours des collèges électoraux par des sénatus-consultes successifs : le premier, du 21 décembre 1808, qui nomme 6 députés; le second, du 5 juillet 1809, qui en nomme 12; le troisième, du 19 juin 1810, qui en nomme un; le quatrième, du même jour, qui en nomme 25; le cinquième, du 23 février 1811 qui en nomme 10; le sixième, du 2 août 1812, qui en nomme 12. Et l'Assemblée de plus en plus asservie, se taisait toujours: mais son mécontentement n'en faisait que grandir davantage dans le silence forcé.

De même si l'opinion publique restait bâillonnée au point de ne pouvoir se manifester hautement, certains indices d'hostilité au régime impérial pouvaient être aperçus : on chuchotait dans les salons, dans les ateliers, dans les boutiques. Et, si étouffés que fussent les murmures, ils allèrent pourtant jusqu'à l'oreille de l'empereur qui revint fort courroucé d'Espagne (en janvier 1809), s'en prenant avec violence à Talleyrand et à Fouché, à son grand chambellan et au ministre de la police.

Mais quelques flagorneries officielles suffirent à le tranquilliser, et quand l'empereur eut entendu les Lacépède, les Defermon et les Séguier faire assaut de courtisanerie, il put se préparer en toute tranquillité à la nouvelle expédition d'Autriche.

« Vous nous avez accoutumés, Sire, disait Séguier, aux victoires, aux prises des villes et des royaumes. Quand vous partez, nous savons que vous reviendrez avec de nouvelles victoires et elles sont si rapidement acquises qu'à peine nous avons le temps de préparer nos félicitations... »

Ces félicitations, on se rappelle que Napoléon vint rapidement les rechercher à nouveau, au lendemain du traité de Vienne, c'est-à-dire en octobre 1809.

Il s'agissait alors pour lui de tirer le meilleur parti de la situation présente et d'asseoir sa dynastie sur des bases un peu moins fragiles. Se sentant exécré par l'Europe entière, impopulaire dans son propre empire où le clergé — nous l'avons vu — exploitait avec une habile énergie l'excommu-

nication lancée par Pie VII, Napoléon songea qu'il lui fallait frapper les imaginations par un coup de théâtre pour le monde. Et quel coup de théâtre pour le monde de voir l'ancien petit officier d'artillerie partager le trône impérial de France avec une princesse issue d'une des plus vieilles familles souveraines de l'Europe ?

Nous arrivons ainsi à l'affaire du divorce et au mariage autrichien.

« Le divorce de Napoléon, a dit Victor Duruy, fut un divorce avec le bonheur! » Et les gens superstitieux n'ont pas manqué de faire remarquer que depuis cette époque data pour l'empereur la période des revers. Il n'en fallait pas davantage pour attribuer à Joséphine un rôle d'ange gardien, de fée bienfaisante et de bonne étoile, singulièrement en discorde avec la vérité historique.

D'innombrables documents ont été récemment publiés qui montrent sous son vrai jour le ménage impérial, où les deux époux rivalisaient d'infidélités. Joséphine, au début de son mariage, n'aimait point Bonaparte qu'elle traitait avec un insultant mépris, qu'elle trompait avec une scandaleuse impudence.

Aussi l'idée de divorce entra-t-elle pour la première fois dès 1799 dans l'esprit de Bonaparte, pendant son séjour en Egypte. Junot, à cette époque, venait de l'éclairer sur les écarts de conduite de Joséphine, et Bourienne, dans ses *Mémoires*, raconte la scène de colère qui suivit :

« Vous ne m'êtes point attaché, crie Bonaparte à Bourienne. Les femmes... Joséphine !... Si vous m'étiez attaché, vous m'auriez informé de tout ce que je viens d'apprendre par Junot : voilà un véritable ami. Joséphine! Et je suis à six cents lieues... Vous deviez me le dire. Joséphine m'avoir ainsi trompé! Elle!... Malheur à eux! J'exterminerai cette race de freluquets et de blondins! Quant à elle, le divorce! Oui, le divorce, un divorce public, éclatant! Il faut que j'écrive! Je sais tout! C'est votre faute! Vous deviez me le dire. Si Joséphine est coupable, il faut que le divorce m'en sépare à jamais. Je ne veux pas être la risée de tous les inutiles de Paris! Je vais écrire à Joseph : il fera prononcer le divorce! »

Bonaparte se calma pourtant, et Joseph n'eut point à intervenir, pour l'instant du moins.

Mais dès lors l'idée de divorce fit son chemin dans l'entourage de Bonaparte. Miot de Melito raconte qu'en 1800 « on bâtissait le plan d'une nouvelle constitution sur les bases de l'hérédité : on commençait déjà à parler du divorce et à le marier à diverses princesses ». Joséphine même en avait entendu parler, qui disait à Thibaudeau : « Les hommes les plus dangereux pour Bonaparte sont ceux qui veulent lui donner des idées d'hérédité et de dynastie, de divorce et de mariage avec une princesse ». Elle visait vraisemblablement alors Lucien et Joseph, les deux frères de Bonaparte, qui, l'un et l'autre, étaient ses ennemis. Le premier avoue d'ailleurs dans ses *Mémoires*

qu'il fit à Napoléon des ouvertures au sujet d'un mariage éventuel avec l'infante Isabelle d'Espagne. Le second, en 1804, intervint pour conseiller le divorce.

Ni l'un ni l'autre ne furent tout d'abord écoutés; toutefois, dans son livre sur *le Divorce de Napoléon*, M. Welschinger établit que, dès cette époque, la résolution de Bonaparte était prise, qu'il fallut l'énergique intervention de Pie VII pour obtenir que le mariage civil de 1776 fût consacré à l'église et que Joséphine fût admise au sacre. Encore, fait remarquer M. Welshinger, l'empereur s'arrangea-t-il de façon à vicier cet acte pour en rendre plus tard l'annulation possible.

L'idée du divorce se manifesta de nouveau avec plus de consistance encore pendant l'entrevue d'Erfurt, où Napoléon eut l'ambition d'un mariage avec une sœur du czar, projet aussitôt contrecarré par l'opposition formelle de la mère d'Alexandre.

Enfin la résolution définitive fut prise à Schœnbrunn, après la prise de Vienne; elle était devenue inébranlable quand Napoléon reparut à Fontainebleau, le 26 octobre, et Joséphine le comprit aussitôt lorsqu'elle vit supprimer la porte particulière qui faisait jadis communiquer son appartement à celui de l'empereur.

C'est le 30 novembre que Napoléon se chargea lui-même de signifier sa volonté à Joséphine.

La chronique raconte que la scène fut émouvante, que Joséphine eut une attaque de nerfs, que Napoléon versa des torrents de larmes, et que le préfet du palais, appelé en toute hâte, trouva l'impératrice inanimée sur le tapis et l'empereur sanglotant sur le lit.

Après la scène intime eut lieu la scène officielle organisée aux Tuileries, sous la présidence de l'archichancelier Cambacérès. Là, en présence de toute la famille impériale, Napoléon lut un discours où il vantait son regret du sacrifice : « Parvenu à l'âge de quarante ans, dit-il, je puis concevoir l'espoir de vivre assez longtemps pour élever dans ma pensée et dans mon esprit les enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution à coûté à mon cœur; mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage, lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile à la France. »

A cette déclaration hypocrite, la victime bien stylée répondit par son consentement donné au divorce.

Il ne restait plus alors qu'à procéder aux dernières formalités : le Sénat s'empressa de prononcer le divorce civil, et nous avons vu plus haut comment fut obtenu le divorce religieux.

Napoléon était libre désormais de contracter une nouvelle union.

A cet effet, le conseil des ministres consulté se prononça à la majorité pour une union avec une princesse russe, et M. de Caulaincourt, l'ambassa-

deur de France à Saint-Pétersbourg fut aussitôt chargé d'entamer des négociations. La cour de Russie accueillit les ouvertures de notre ambassadeur avec courtoisie, mais fit attendre sa réponse, posa des conditions, si bien que Napoléon, humilié de tant de tergiversations, se retourna brusquement vers François d'Autriche, qui accueillit avec empressement l'ambassadeur extraordinaire. Berthier, prince de Neufchâtel, arrivé en toute hâte pour présenter la demande officielle.

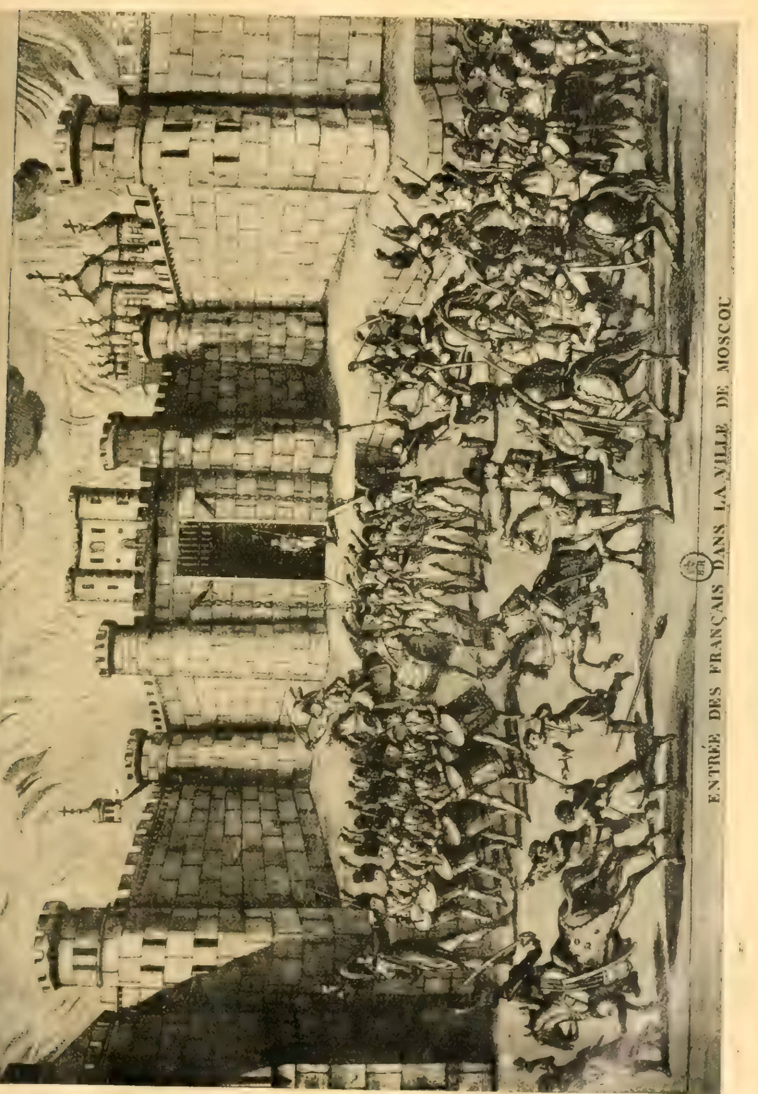
Quant aux démarches officieuses qui précédèrent, elles avaient été faites — la chose est d'une originalité trop curieuse pour être passée sous silence — par la divorcée de la veille, par Joséphine en personne! M. Arthur Lévy, auteur de *Napoléon intime*, l'établit par une pièce irrécusable. Laissons-lui la parole :

« Un mois à peine après le divorce, dit-il, Joséphine, secondée par sa fille Hortense, faisait à Mme de Metternich des ouvertures en vue d'un mariage possible entre Napoléon et l'archiduchesse d'Autriche, et ce fut avec l'ex-impératrice que se continuèrent les négociations. La preuve de ce que nous avançons est officielle et irrécusable; elle est dans les instructions envoyées de Vienne par le prince de Metternich à l'ambassadeur d'Autriche à Paris. Nous y laissons ceci : « L'ouverture la plus prononcée ayant été faite « par l'impératrice Joséphine et la reine de Hollande par Mme de Metternich, « Sa Majesté l'empereur d'Autriche n'en croit pas moins suivre cette voie « nullement officielle et, par conséquent, moins compromettante, pour faire « parvenir sans fard ses véritables intentions à la connaissance de l'empe- « reur Napoléon. »

Une intervention si inattendue ne pouvait manquer d'être efficace, et on procéda sans retard aux cérémonies du mariage par procuration, qui eut lieu à Vienne, le 11 mars 1810.

Nous ne saurions nous attarder dans le détail ni des incidents pourtant assez drôlatiques qui suivirent, ni des scènes assez piquantes, où Napoléon montra un tel empressement à préparer pour la France un héritier à sa couronne, qu'il n'attendit point, pour pénétrer dans la chambre de Marie-Louise, rougissante et confuse, la consécration définitive du mariage civil, fixée au 1er avril. Les tapis de Compiègne, témoins indiscrets de la première entrevue, durent pousser, dès cette nuit du 28 mars 1810, les exclamations de joyeux étonnement que recueillit plus tard un poète contemporain.

Pour la seconde fois, en moins de quarante ans, le peuple de France voyait ainsi une « Autrichienne » installée sur le trône ; après Marie-Antoinette, Marie-Louise, aussi peu dignes l'une que l'autre de sympathie et d'estime. L'histoire fut impitoyable pour la première ; elle ne saurait être moins sévère pour la seconde qui, suivant une expression forte, fut également au-dessous de sa prospérité et au-dessous de ses malheurs. Epouse sans cœur, mère sans tendresse, impératrice sans dignité, elle ne fut jamais qu'une



ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS LA VILLE DE MOSCOU

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

femme évaporée, seulement préoccupée de jouissances matérielles, introduisant sa livrée dans l'alcôve impériale, et faisant main basse, à l'heure de la

chute, sur les bijoux et l'argenterie, sur l'or, l'argent et les diamants de la couronne. Il fallut que le gouvernement provisoire de 1814 fît courir après elle, pour retrouver à Orléans, dans les bagages de la fugitive, dix-huit millions de francs, de la vaisselle d'or, et les fameux diamants de la couronne! On retrouva, dissimulée dans un sac à ouvrage, la poignée d'une épée où était incrusté le premier joyau nommé « le Régent ».

Ce qu'avait payé la France pour la joie de posséder quatre ans une pareille souveraine, un curieux document nous en donnera une idée[1]. M. de Vitrolles constate, dans une lettre de 1814, qu'il y avait 2 800 personnes attachées, en France seulement, à la maison de Bonaparte, ayant ensemble six millions d'appointements.

Voici le budget personnel de l'impératrice en 1812.

Budget de 1812.

Traitement des dames d'honneur, d'atour, du palais, et du chevalier d'honneur	346 000
Appointements et frais de bureau des secrétaires du commandement, des dépenses et de la dame d'honneur	33 000
Garde-robe, toilette et cassette de Sa Majesté	600 000
Par décret subséquent	83 000
Gages des femmes de chambre, de garde-robe, d'atour, valets de chambre, coiffeur, filles et garçons de garde et d'habillement	47 660
Pour achats de diamants et bijoux destinés à être donnés en présents	660 390
Pour achats de dentelles	187 134
Pour le costume du quadrille de Sa Majesté	24 756
	1 981 940

La maison du roi de Rome, alors âgé d'un an, était inscrite au budget pour les sommes suivantes :

Traitement de la gouvernante	40 000
— de deux sous-gouvernantes	24 000
Secrétaire des commandements	6 000
Frais de bureau	6 000
Secrétaire de la gouvernante	3 000
Frais de bureau	6 000
Médecin	15 000
Chirurgien	12 000
Trois femmes de chambre	9 000
Nourrice du roi	2 400

1. Voir *Le Cabinet noir*, par M. le comte d'Hérisson.

Habillement et entretien de la nourrice.	5 000
Nourrices retenues	2 400
Surveillante des nourrices retenues.	1 500
3 berceuses	7 200
2 femmes de garde-robe.	3 600
3 filles de garde-robe	3 000
2 huissiers.	7 600
4 valets de chambre.	13 600
Habillement des huissiers et valets de chambre	4 200
Maître d'hôtel	3 000
Tranchant	1 800
2 garçons de garde-robe.	2 160
Habillement de ces garçons.	800
Garde de l'impératrice	61 000
Entretien de la garde-robe, toilettes et atours des enfants de France.	20 000
Maison de retenue des nourrices.	13 000
Cassette du roi	33 990
Dépenses imprévues.	30 000
Gratifications aux nourrices retenues et à la personne chargée de tenir leur maison	15 000
Total	351 740

Ajoutez à cela le chauffage, compté 416 000 francs, et le service des cuisines, offices et cours, compté un million, songez que l'argent en 1813 avait beaucoup plus de valeur qu'aujourd'hui.

La République, « la Gueuse », comme disent volontiers les bonapartistes contemporains, coûte vraiment un peu moins cher à entretenir.

Mais revenons au lendemain du mariage : les nouveaux époux se réfugièrent au château de Compiègne pour y passer les premiers jours de la lune de miel ; ils n'en sortirent que pour un voyage en Belgique et dans les départements du nord, d'où ils revinrent à Saint-Cloud dans la soirée du 1er juin.

A son retour, Napoléon apprit les imprudentes négociations entamées à son insu par son ministre de la police, Fouché, qui, grâce à l'intermédiaire du Hollandais Labouchère et du spéculateur Ouvrard, tentait d'amener une entente avec l'Angleterre : la colère de l'empereur fut extrême, et Fouché, brutalement révoqué, alla dans le gouvernement de Rome ensevelir sa rancune, en attendant l'heure propice de la vengeance.

Les mois qui suivirent furent employés à la spoliation de la Hollande, que nous avons narrée plus haut ; à la surveillance de la situation toujours critique en Espagne ; à des fêtes organisées à l'occasion de la grossesse de l'impératrice, annoncée triomphalement.

L'opinion publique se félicitait de cette prolongation inusitée d'une période relativement pacifique, mais restait inquiète à la perspective de nouvelles campagnes que faisaient prévoir des préparatifs militaires et des charges de conscription plus lourdes que jamais. C'est, en effet, au mois de décembre 1810 que fut organisée la conscription maritime en vertu de laquelle les gens des cantons littoraux de trente départements se trouvaient réservés désormais pour le service de mer. Dix mille conscrits de chacune des classes de 1813, 1814, 1815, 1816 furent immédiatement mis à la disposition du ministre de la marine : c'étaient des enfants de treize à seize ans qu'on arrachait ainsi à leur famille pour les transporter sur les vaisseaux de l'Etat. En même temps, un autre sénatus-consulte mettait à la disposition du ministre de la guerre 130 000 hommes de la conscription de 1811.

Cette fois, la population parut lasse d'être si fréquemment décimée et, dès le mois de février 1811, le nombre des réfractaires s'augmenta dans d'énormes proportions : dans les départements du centre, de l'ouest et du midi, près de 80 000 hommes tentèrent d'échapper par la fuite dans les bois, dans les montagnes, aux recherches des colonnes mobiles envoyées à leur poursuite. Nous avons cité plus haut la page véhémente où Chateaubriand dénonce les méfaits des garnisaires, plus redoutés des paysans que l'étranger envahisseur : le pays tout entier vivait dans la terreur. On l'invita pourtant officiellement à se réjouir : plus de larmes dans les chaumières, plus de deuil dans les familles : un fils est né à Napoléon ; qu'importe alors si aux foyers des pauvres gens manque le conscrit envoyé à la mort prochaine.

C'est le 20 mars 1811, à huit heures du matin, que naquit aux Tuileries l'enfant chétif, le pauvre petit aiglon souffreteux et déplumé qui porta tour à tour les titres pompeux de roi de Rome et de duc de Reichstag.

L'accouchement fut laborieux, raconte M. Arthur Lévy : l'enfant resta près de sept minutes sans donner signe de vie. Napoléon jeta les yeux sur lui, le crut mort, et ne prononça pas une parole. Enfin le nouveau-né poussa un cri et l'empereur vint embrasser son fils. Aussitôt cent coups de canon annoncèrent à la foule qu'un héritier était né pour le trône impérial et la joie se manifesta en tapageuses clameurs. Nous avons donné déjà quelques échantillons de la bassesse des courtisans, de la platitude des personnages officiels. Faut-il dire que la naissance du roi de Rome fut un nouveau prétexte à dithyrambes pour tous les brûleurs d'encens ?

Les poètes rivalisèrent de lyrisme dans leurs odes, leurs cantates, leurs stances et leurs chansons.

Casimir Delavigne se fait grandiloquent :

Quel auguste appareil, quels pompeux sacrifices !
Aux autels de son Dieu, dans les saints édifices,

La France est à genoux.
Quel immense concours assiège ces portiques!
Ministres du Seigneur, redoublez vos cantiques,
O temples, agrandissez-vous!

Esménard farde sa muse et s'écrie sottement :

Voici que dans les airs, sur la ville étonnée,
Deux aigles font voler le char de l'hyménée :
La Victoire et l'Amour, s'y tenant par la main,
Veillent sur un berceau, espoir du genre humain!

Un chansonnier écrit ce couplet stupide qui déshonorerait un mirliton :

Y allons boire à la santé
De Fanfan, l'espoir de la France
Et chantons à l'unisson :
Vive Louise et Napoléon!

Mais que furent ces pitoyables rimes auprès des harangues officielles! Le 21 mars, tous les membres du Sénat, du Conseil d'Etat furent introduits dans la chambre du nouveau-né et s'inclinèrent jusqu'à terre devant le marmot vagissant. Le président du Sénat et l'ancien girondin Defermon adressèrent même des discours à ce bébé d'un jour : et c'est la gouvernante, Mme de Montesquiou, qui répondit au nom de l'impérial poupon.

On avait à cette époque perdu jusqu'au sens du ridicule.

Le Corps législatif n'eut, comme bien on pense, aucune difficulté à se mettre à l'unisson : à la séance d'ouverture, son président Montagnon proclama que « la France n'avait qu'un sentiment au cœur, celui du bonheur de son maître, bonheur cimenté par la naissance du prince impérial ». Puis une députation de vingt-cinq membres composée du président, des deux vice-présidents, de deux questeurs et de vingt législateurs fut chargée d'aller offrir à Sa Majesté le roi de Rome l'hommage du respect, de l'amour, de la fidélité du Corps législatif.

Pourtant, malgré toutes ces flagorneries des corps constitués, malgré le faste des fêtes officielles qui se succédaient à Trianon où l'on singeait les usages de la vieille monarchie, l'opinion publique restait nerveuse et inquiète, tant elle sentait prochaine, inévitable, imminente, une guerre avec la Russie. Nous avons vu combien était légitime une pareille appréhension.

Mais nous avons trop souvent parlé jusqu'ici de cette « opinion publique », malgré tout clairvoyante, pour ne par expliquer pourquoi elle fut si complètement impuissante à influencer. d'une manière quelconque, la marche des événements. Et cela nous conduit à dire quelques mots du régime tyrannique institué par Napoléon.

Jamais, peut-être, à aucune période de notre histoire, la liberté ne fut plus brutalement étranglée.

Et quelle hypocrisie parfois! Dans sa remarquable histoire du premier Empire, M. Ernest Hamel rapporte un curieux incident qui montre à quel point Napoléon savait, par des déclamations pompeuses, mentir sans vergogne à la réalité des choses :

« Au mois de janvier 1806, un individu nommé Lagarde, chef de division au ministère de la police, voyant qu'en toutes choses on en revenait aux errements de l'ancien régime, avait cru devoir frapper d'une estampille portant ces mots : « Vu et permis l'impression et la mise en vente » une collection des œuvres de Colin d'Harleville. En apprenant ce fait à Munich, l'empereur ne put contenir son indignation. Attenter aux droits de la pensée !

Il n'en pouvait revenir.

« Il n'existe point de censure en France », fit-il écrire au *Moniteur*. « Nous retomberions dans une étrange situation si un simple commis s'arrogeait le droit d'empêcher l'impression d'un livre ou de forcer son auteur à y supprimer quelque chose. La liberté de la pensée est la première conquête du siècle. »

La liberté de la pensée! Quelle impudence d'oser seulement en parler! Quel blasphème dans une pareille bouche!

La liberté de la pensée! Nous allons voir ce qu'il en avait déjà fait, et avec quel cynisme il devait plus tard la violenter encore.

Ecoutez-le au Conseil d'Etat déclarer la guerre à l'idéologie, écoutez cette haineuse diatribe contre la pensée elle-même :

« C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation du peuple, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont amené effectivement le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? Qui a adulé le peuple, en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer, qui a détruit la sainteté et le respect des lois en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de la nation, des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires? Lorsqu'on est appelé à régner sur un Etat, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre. »

Si la pensée libre lui paraît aussi haïssable, on comprend que, pour la mieux maîtriser, Napoléon devait essayer de briser son instrument le plus précieux : l'imprimerie.

C'est même le Conseil d'Etat qu'il choisit pour confident sur ce point : il s'exprime ainsi dans une séance de 1807 :

« La société ne doit que la mort à quiconque s'arme pour la déchirer. L'imprimerie est un arsenal qu'il importe de ne pas mettre à la portée de tout le monde... Il m'importe beaucoup que ceux-là seuls puissent imprimer qui ont la confiance du gouvernement. Celui qui parle au public par l'impression est comme celui qui parle dans une assemblée, et certes, personne ne contestera au souverain le droit d'empêcher que le premier venu harangue le peuple... »

L'effet de semblables dispositions ne se fit pas attendre : un décret du 5 février 1810 institua un directeur général de l'imprimerie. En vertu de ce décret, tout imprimeur ou tout libraire dut être muni d'un brevet et assermenté. Le nombre des imprimeurs fut fixé dans chaque département ; à Paris, on le réduisit à soixante. Nul ne put être admis au brevet et au serment d'imprimeur ou de libraire qu'après avoir justifié de son attachement à la police et au souverain. Tout imprimeur était tenu d'inscrire, par ordre de date, sur un livre coté et paraphé par l'administration, le titre et le nom de l'auteur de chaque livre qu'il avait l'intention d'imprimer. Le directeur général pouvait ordonner, si bon lui semblait, la communication et l'examen de l'ouvrage. Sur le rapport de censeurs choisis par lui, il indiquait à l'auteur les changements ou suppressions jugées convenables, et, sur le refus des auteurs de consentir à ces changements ou à ces suppressions, il pouvait ordonner la saisie des feuilles imprimées. Tout cela sans préjudice des poursuites et peines judiciaires dans le cas où, par aventure, un livre mal pensant aurait échappé aux investigations administratives.

La moindre infraction à cette législation draconienne pouvait entraîner, pour l'imprimeur ou le libraire, le retrait du brevet, c'est-à-dire la ruine.

Voilà pour la liberté de penser manifestée par le livre !

Contre la liberté de la presse, les mesures restrictives se succèdent avec une violence inouïe. « Si je lâche la bride à la presse, dit un jour Napoléon, je ne resterai pas trois mois au pouvoir. » Il ne lâcha pas la bride à la presse : il lui mit un bâillon.

Sous le Consulat déjà, la censure des journaux fut instituée, leur nombre réduit à 14 pour Paris, sous prétexte qu'ils étaient « des ennemis de la République ». Au début de l'Empire, il n'y avait plus à Paris que quatre journaux quasi-indépendants : le *Citoyen*, le *Mercure de France*, le *Journal des Debats* et le *Publiciste*. Quelques citations vont nous permettre de juger sans retard du sort qui leur était réservé[1].

D'abord une note qui concerne le *Journal des Debats* :

« On a le droit d'exiger qu'ils (les journaux) soient entièrement dévoués à la dynastie régnante et qu'ils combattent tout ce qui tendrait à donner de

1. Voir Welschinger, *La censure sous Napoléon*.

l'éclat ou à ramener un souvenir favorable aux Bourbons. Je suis disposé à conserver le *Journal des Débats*, si l'on me présente pour mettre à la tête de ce journal un homme en qui je puisse avoir confiance, et pour rédacteurs des hommes sûrs, qui soient prévenus contre les manœuvres des Anglais et qui n'accréditent aucun des bruits qu'ils font répandre... Toutes les fois qu'il parviendra une nouvelle désagréable au gouvernement, elle ne doit point être publiée jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il n'y a point d'autre moyen d'empêcher qu'un journal ne soit point arrêté. »

Une lettre de Napoléon adressée à Fouché, le 4 août 1804, exprime les sentiments de l'empereur à l'égard du *Citoyen* :

« Ce détestable journal paraît vouloir ne se vautrer que dans le sang. Voilà huit jours de suite qu'il ne nous entretient que de la Saint-Barthélemy. Quel est donc le rédacteur de ce journal ? Avec quelle jouissance ce misérable savoure-t-il les crimes et les malheurs de nos pères ! Mon intention est qu'on y mette un terme. Faites changer le directeur de ce journal ou supprimez-le, et, sous quelque prétexte que ce soit, défendez qu'on emploie ce style dégoûtant et bas de la Terreur, qui avait au moins un but, celui de défricher les institutions existantes. Que, sous aucun prétexte, il ne se mêle de religion... »

Deux autres lettres, sur le même objet, méritent d'être enregistrées. La première est d'avril 1805, à Fouché.

« Réprimez un peu plus les journaux ; faites-y mettre de bons articles. Faites comprendre aux rédacteurs du *Journal des Débats* et du *Publiciste* que le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres et n'en conserverai qu'un seul... Mon intention est donc que vous fassiez appeler les rédacteurs du *Journal des Débats*, du *Publiciste*, de la *Gazette de France* pour leur déclarer que s'ils continuent à n'être que les truchements des journaux et des bulletins anglais et à alarmer sans cesse l'opinion, en répétant bêtement les bulletins de Francfort et d'Augsbourg, sans discernement et sans jugement, leur durée ne sera pas longue ; que le temps de la Révolution est fini et qu'il n'y a plus en France qu'un parti ; que je ne souffrirai jamais que mes journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts ; qu'ils pourront faire quelques petits articles où ils pourront montrer un peu de venin, mais qu'un beau matin on leur fermera la bouche. »

Autre lettre : « Remuez-vous donc un peu plus pour soutenir l'opinion. Dites aux rédacteurs que, quoique éloigné, je lis les journaux ; que, s'ils continuent sur ce ton, je solderai leur compte ; qu'en l'an VIII je les ai réduits à 14... Dites-leur (aux rédacteurs) que je ne les jugerai point sur le mal qu'ils auront dit, mais sur le peu de bien qu'ils n'auront pas dit... Oiseaux de mauvais augure, pourquoi ne présagent-ils que des orages éloignés ? Je les

réduirait de quatorze à sept, et je conserverai, non ceux qui me loueront, — je n'ai pas besoin de leurs éloges — mais ceux qui auront la touche mâle



Bataille de Leipsick, le 18 Octobre 1813.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

et le cœur français, qui montreront une véritable attache pour moi et mon peuple. »

Mais ce n'était pas seulement le contenu des journaux qui horripilait Napoléon : leur titre même suffisait à lui porter ombrage ; aussi le *Citoyen* dut-il, en 1805, prendre le titre de *Courrier français* ; le *Journal des Débats* dut s'appeler le *Journal de l'Empire*.

L'asservissement ne lui paraissant pas assez complet, une idée nouvelle se manifeste dans une lettre adressée le 6 mars à Talleyrand :

« Mon intention, écrit-il, est que les articles politiques du *Moniteur* soient faits par les Relations extérieures. Et quand j'aurai vu, pendant un mois, comment ils sont faits, je défendrai aux autres journaux de parler politique autrement qu'en copiant les articles du *Moniteur*. »

On ne s'arrêta point dans la voie de l'arbitraire : à mesure que la popularité de l'empereur allait décroissante, que ses fautes se multipliaient, que sa fortune chancelait, Napoléon éprouvait davantage encore le besoin de mettre des entraves à l'expression de l'opinion, si modérée fût-elle. Au mois d'août 1810, il avait décidé que, dans les départements autres que celui de la Seine, il n'y aurait qu'un seul journal, et quel journal ! une feuille publique rédigée sous l'œil de la préfecture.

Au commencement de 1811, il avait divisé la propriété du *Journal de l'Empire* (ancien *Journal des Débats*) en vingt-quatre actions, dont huit furent attribuées à la police pour salarier certains écrivains de bonne composition : il se réserva les seize autres parts pour en gratifier ses créatures.

La mesure prise à l'égard du *Journal de l'Empire* ayant paru bonne et fructueuse, l'empereur réunit, en septembre de la même année, sous le nom de *Journal de Paris*, le *Courrier de l'Europe*, le *Journal du Soir*, le *Journal du Commerce*, la *Feuille Economique* et le *Journal des Curés*. Il divisa également ce journal en vingt-quatre actions auxquelles il assigna la même destination. Quelques jours après il autorisa la publication de treize feuilles scientifiques, mais en leur interdisant formellement la moindre excursion dans le domaine de la politique. Enfin, le 26 septembre, il rendit un décret aux termes duquel la publication d'une feuille périodique d'affiches, d'annonces, et d'avis divers était autorisée dans quatre-vingt-seize villes de l'empire. Dix-neuf villes, où des feuilles analogues se publiaient déjà, pouvaient les conserver à la condition de se conformer aux prescriptions du nouveau décret. Le ministre de l'Intérieur eut seul le droit de régler le format et la justification de ces feuilles, auxquelles il fut absolument défendu de publier aucun article, non seulement de nouvelles politiques, mais de simple littérature ![1]

Croirait-on que de semblables mesures paraissaient encore insuffisantes : le ministre de la police Savary se croyait par surcroît obligé à veiller de près sur les valets de plume qui seuls gardaient le droit d'écrire sous cette odieuse

1. Voir Hermel : *Histoire du Premier Empire*.

tyrannie. Fouché lui-même nous raconte la façon de procéder de son successeur.

« Savary crut qu'il arriverait à être influent et puissant s'il avait une cour, des créatures, des parasites, des gens de lettres embrigadés à sa table et à ses ordres. Alors s'organisèrent dans les salles à manger de la police les fameux déjeuners à la fourchette présidés par Savary et où se réunissaient habituellement les publicistes à gages qui correspondaient avec l'empereur et les journalistes qui aspiraient à recevoir des directions et des gratifications. C'était là que Savary, excité par des traits d'esprit de commande et par les fumées d'un large déjeuner, leur intimait ses ordres sur la tendance que chacun devait donner à sa littérature de la semaine. »

Eh bien, si invraisemblable que cela paraisse, on s'inquiétait encore, non de ce qui se pouvait écrire (les précautions étaient bien prises), mais même de ce qui se pouvait penser : et des courtisans pleins de zèle imaginaient des procédés de distraire l'attention publique. Lisez plutôt cette proposition curieuse qui rappelle, par une analogie frappante, l'histoire fameuse de la queue du chien d'Alcibiade. Elle émane de Lemontez et elle est datée du 24 mai 1812 :

« Il y a dans ce moment une grande disette de nouvelles littéraires et théâtrales. C'est le meilleur aliment pour les oisifs de Paris, et quand ils en sont privés, leurs conjectures s'exercent sur la politique. L'Espagne prend la place du Théâtre français, la Russie celle de la musique et le gouvernement devient le point de mire de tous ceux qui causent parce qu'ils n'ont rien de mieux à faire. Une discussion un peu vive sur des objets d'art et de littérature serait excellente en ce moment. Il me paraît facile de l'établir par le moyen des journaux ; mais malheureusement ils paraissent tous faits sur le même moule et n'excitent aucun intérêt. En faisant prendre à chacun un rôle, on peut établir une lutte d'opinions qui amuse singulièrement le public et qui suffise pour faire les frais de toutes les conversations des salons. La discussion qui a existé entre M. Geoffroy et Dussault dans le *Journal de l'Empire* a non seulement occupé le public de Paris, mais, d'après tous les renseignements que j'ai reçus, elle a produit beaucoup d'effet dans les départements. L'abonné qui a lu l'attaque attend la réponse avec impatience ; chacun prend parti pour ou contre ; les oisifs discutent, les beaux esprits écrivent et cette diversion de l'opinion produit les plus heureux effets.

« Il y a aujourd'hui un objet sur lequel on enflammerait aisément tous les esprits : c'est la musique. Il n'y a personne à Paris qui ne s'en mêle ; ceux qui ne la savent même pas en raisonnent et ce ne sont pas les moins passionnés. La musique italienne et la musique française sont en présence. Le Conservatoire de musique a ses prôneurs, l'Opéra-Bouffe a ses fanatiques. Au premier signal, des flots d'encre vont couler et il y aura combat à outrance entre l'harmonie et la mélodie. Si Votre Excellence approuve l'idée

que j'ai l'honneur de lui soumettre, je ferai commencer les hostilités dans le *Journal de l'Empire* par un amateur de la musique cisalpine, et je préviendrai confidentiellement M. Lacretelle pour qu'un champion de la musique française se présente armé de pied en cap dans la *Gazette de France*. Cette petite guerre pourra durer quelque temps et faire un peu de diversion à la grande. »

Savary écrit au bas : « Approuvé très fort. »

Retenez la date de cette note (25 mai 1812)! Presque le même jour l'ambassadeur de Russie demanda ses passeports et la guerre commence où plus de 300 000 Français devaient périr! Mais les sujets de Napoléon n'ont point le droit de se préoccuper de ces désastres faciles à prévoir: à ceux qui ne marchent pas à la mort, on ne permet de discuter que sur les mérites comparés du Conservatoire et de l'Opéra-Bouffe.

Telle fut la liberté de la presse sous Napoléon : de la censure théâtrale, de l'asservissement de la littérature, de la persécution contre les écrivains indépendants, nous reparlerons plus tard. Mais pour en finir avec le point qui nous occupe actuellement, il nous reste à parler de la liberté individuelle, telle qu'elle était comprise par l'homme du 18 brumaire.

Tous les citoyens étaient livrés sans défense aux fantaisies d'une police que dirigeaient avec l'absence de scrupules qu'on devine des Fouché et des Savary. Encore Napoléon la trouva-t-il trop peu tyrannique et les notes rédigées à Sainte-Hélène, par le baron Gourgaud, nous montrent avec quel cynisme l'empereur proclamait son droit à l'espionnage sur chacun de ses sujets :

« La police de Paris, disait-il, fait plus de peur que de mal. Il y a chez elle beaucoup de charlatanisme. Il est très difficile de savoir ce qu'un homme fait chaque jour. La poste donne d'excellents renseignements, mais je ne sais si le bien est compensé par le mal. Les Français sont si singuliers qu'ils écrivent souvent des choses qu'ils ne pensent pas et ainsi on est induit en erreur; lorsqu'on viole le secret des lettres, cela donne de fausses préventions. La Valette convenait parfaitement à cette place (de directeur des postes). J'avais aussi Laforêt, qui était l'homme de M. Talleyrand. On ne peut lire toutes les lettres, mais on décachetait toutes celles des personnes que j'indiquais et surtout celles des ministres qui m'entouraient. Fouché, Talleyrand n'écrivaient pas, mais leurs amis, leurs gens écrivaient et, par une lettre, on voyait ce que Talleyrand ou Fouché pensait. M. Malouet rédigeait toutes les discussions qu'il avait avec Fouché et, par là, on connaissait les paroles de ce dernier. Les ministres ou employés diplomatiques étrangers, sachant que c'était à moi qu'étaient renvoyés les paquets, écrivaient souvent des lettres, pensant que je les lirais; ils disaient ce qu'ils voulaient que je susse sur le compte de M. Talleyrand.

« Si je ne m'étais méfié de l'impératrice ou du prince Eugène, La Valette

n'eût pas été bon pour les surveiller, il ne me parlait pas d'eux, leur était tout acquis.

Mme de Bouillé était une de mes femmes de police, elle me faisait chaque jour des rapports. Elle est à présent chez la duchesse de Berry, et je suis sûr qu'elle informe le roi de tout ce qui s'y dit et s'y passe. De pareilles gens sont bien méprisables.

« Cette lecture des lettres à la poste exige un bureau particulier : les gens qui y sont employés sont inconnus les uns des autres ; il y a un graveur qui y est attaché et il a sous la main toutes sortes de cachets tout prêts. Les lettres chiffrées, dans quelque langue qu'elles soient, sont déchiffrées, toutes les langues traduites ; il n'y a pas de chiffre introuvable, avec quarante pages de dépêches chiffrées. Cela me coûtait six cent mille francs.

« C'est Louis XIV qui a imaginé ce système. Louis XV s'en servait pour connaître les amourettes de ses sujets. Je ne saurais dire au juste quels services cela m'a rendus, mais j'estime que cela nous aidait beaucoup ; aussi, un jour où je reprochais à Fouché que sa police ne savait rien, il put me répondre : « Ah ! si Votre Majesté me donnait le paquet de la poste, je saurais tout ! »

Napoléon était injuste pour sa police : il put cependant en constater l'efficacité lors de la première conspiration du général Malet, dont la répression va nous donner la mesure du respect que montra le régime impérial pour les libertés garanties par la Constitution.

Cela se passait au mois de juin 1808 : une poignée de républicains, de ceux qui n'avaient point encore perdu la ferveur des traditions révolutionnaires, résolurent de réveiller la conscience de la France, si vite oublieuse, si longtemps engourdie. L'âme du complot était un vieux jacobin nommé Eve Demaillot, qui trouva de zélés compagnons de lutte. C'étaient Harent, Guyot et Ricord, anciens députés à la Convention ; Baude, Blanchet, Gariot, Delavigne, Baudemont, Baunot, Jacquemont, Liébaut, Rigomer, Bazin, Suidre, Lemare, Poilpée. Il faut garder la mémoire de ces noms que l'histoire, souvent ingrate, a laissés dans la pénombre pour ne se rappeler que le général Malet. Le plan de la conspiration était mûrement étudié, les détails soigneusement prévus ; une proclamation était rédigée qui devait être envoyée par Malet dans tous les régiments de l'armée française :

« Soldats, y disait le général, nous n'avons plus de tyran ! Ivre d'orgueil et transporté de folie, c'était peu pour lui d'avoir, par des guerres perfidement suscitées, couvert le Levant et le Nord de débris, de sang et de deuil, il se précipite vers le Midi, trompe, trahit, fait prisonnier notre allié le plus fidèle et, violant tous les droits de l'hospitalité, il accable, assassine une nation confiante et généreuse. Mais dans son désir insensé il a causé lui-même sa perte. Le Sénat, en proclamant la déchéance du tyran et l'abolition de sa ridicule dynastie, a répondu à la juste impatience et au vœu fortement prononcé

de tous les Français !... Je compte sur la bonne harmonie qui doit régner entre les citoyens et vous. Vive la République ! »

La proclamation ne fut naturellement jamais envoyée ; un général nommé Lemoine ayant trahi les conjurés, en indiquant la date fixée pour l'exécution du plan, un autre général policier, Guillaume, ayant livré les noms des conspirateurs.

Tous furent successivement arrêtés les uns après les autres, mais comme on ne voulut point faire de bruit sur cette affaire et que Napoléon refusa de laisser se produire au grand jour d'un procès retentissant, les griefs que les conjurés n'auraient point manqué d'adresser au régime impérial, Demaillot, Malet et leurs compagnons virent se fermer sur eux les cachots de l'empire sans qu'un jugement régulier eût été rendu contre eux. C'était la Bastille restaurée. Que disons-nous ? La Bastille ! Mais non, huit bastilles !

En 1810, en effet, le nombre des prisons d'Etat était porté à huit : les châteaux de Saumur, d'Ham, d'If, de Landkroun, de Pierre Chatel, de Fenestrelle, de Campiono et de Vincennes. Les lettres de cachet etaient rétablies par le décret du 3 mars en vertu duquel un individu pouvait être détenu par une décision rendue en conseil privé, sur le rapport du Grand Juge, ministre de la Justice ou du ministre de la Police.

Pourquoi tant de prisons, d'ailleurs ?

« L'Europe entière, dit Mme de Staël, ne devenait-elle pas une prison ! », une prison où chacun n'avait même plus le droit à l'honneur, puis ne les articles 103 et suivants du Code pénal, en restaurant les dispositions les plus odieuses des lois de Rome, de Louis XI ou de Richelieu, punissaient de peines impitoyables ceux qui, ayant eu connaissance d'un complot, ne l'auraient point révélé dans les 24 heures !

Voilà à quel degré d'asservissement était descendu le peuple de France, de quel prix il payait les bulletins de victoire qu'un maître orgueilleux daignait lui adresser en échange de tant de sang répandu, de tant de dignités ensevelies !

Cette servitude s'étendait sur la pensée elle-même sans arrêter cependant le mouvement des sèves qui montaient toujours, comme d'une terre généreuse, de l'intelligence de la France.

CHAPITRE II

LA LITTÉRATURE ET LES ARTS SOUS L'EMPIRE[1]

Le 27 février 1808, la classe de littérature et des belles-lettres de l'Institut vint présenter à Napoléon ses hommages, et Marie-Joseph Chénier fut chargé, au nom de ses collègues, de haranguer Sa Majesté impériale.

1. Ce m'est un devoir de remercier ici mon excellent ami, Paul-Louis Garnier de la collaboration si éclairée qu'il m'apporta pour cette partie de ma tâche. H. T.

On pouvait attendre de l'ancien conventionnel un peu de dignité et l'on espérait que son discours trancherait avec la servilité coutumière des courtisans : il n'en fut rien, et l'auteur de *Tibère* s'abaissa, sans hésitation, au niveau des plus vils flatteurs, par cette péroraison où il affirmait que l'art d'écrire refleurissait sous les auspices du Maître.

« Il sera guidé par vous, s'écria Chénier, en des routes certaines ; autour de vous, brilleront les talents ranimés à votre voix ; le génie naîtra de lui-même appelé par le génie, et tous les genres de gloire appartiendront au siècle de Votre Majesté. »

Paroles de bassesse et de mensonge ! Les orateurs de l'Institut pouvaient bien proclamer, comme le faisaient quelques-uns avant le ministre de l'Intérieur, que, « à la voix d'un prince généreux allait s'allumer dans les âmes la flamme créatrice de toutes les grandes conceptions », il devint bientôt manifeste que cette flamme créatrice ne saurait briller dans une atmosphère de tyrannie et que la liberté est aussi nécessaire au développement de la littérature et des arts que l'est, pour nos poumons, la présence de l'oxygène dans l'air que nous respirons. Non seulement par les journaux, mais par les livres même, la liberté de l'esprit était violentée, et jamais, à aucune époque, on ne vit censure plus tyrannique attenter davantage à la dignité de l'écrivain : les valets tenaient, par leur zèle, à interpréter le plus brutalement possible la pensée impériale si catégoriquement manifestée dans ces paroles adressées un jour au Conseil d'État : « C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation des peuples au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. »

C'était la guerre déclarée à tous ceux qui pensent, rêvent de justice et de beauté, à tous les philosophes, à tous les écrivains, à tous les artistes.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, après de si véhémentes proclamations, du régime instauré par Napoléon. Les mesures prises sous son règne contre la liberté de la presse, comme les manifestations les plus diverses de la pensée, sont de sûrs garants de l'oppression qu'il exerça sur les esprits. Des historiens, prenant pour base de leurs enthousiasmes les institutions impériales et les décrets qui se rapportent aux arts, ont exalté la sagacité et l'intelligence esthétique de l'empereur. Ils ont estimé, et la philosophie de l'histoire leur a donné tort, que les pensions, les libéralités, les honneurs, les concours établis par Napoléon avaient contribué, le plus efficacement du monde, au développement, au libre essor et à la gloire des lettres françaises. Mais ces biographes trop fervents oublient de dire que la protection impériale ne fit que donner aux médiocres des avantages et des profits matériels, termes derniers de leur ambition. Une littérature encouragée dans ses platitudes, des arts soutenus par de tels moyens ne méritent que dédain et

mépris. Aussi a-t-on le droit de porter les jugements les plus sévères sur une époque artistique où les esprits indépendants durent s'exiler pour ne point subir les turpitudes ou les tyrannies du pouvoir.

Quel écrivain, digne de ce nom, pouvait s'accommoder d'un régime où la platitude et la servilité atteignirent le degré que révèle ce passage, particulièrement édifiant, d'un discours prononcé par Bernardin de Saint-Pierre dans une séance de réception à l'Académie francaise :

« Enfin le ciel nous envoya un libérateur. Ainsi l'aigle s'élance au milieu des orages ; en vain les autans le repoussent et font reployer ses ailes, il accroît sa force de leur furie, et, s'élevant au haut des airs, il s'avance dans l'axe de la tempête, à la faveur même des vents contraires. Tel apparut aux regards de l'Europe conjurée cet homme dont la vertu s'accroît par les obstacles, ce héros philosophe, organisé par l'empire. Il vole d'abord au midi, la foudre dans la main et le caducée de l'autre. Il s'élève au-dessus des trônes et répare les injures faites aux nations ; bientôt il plane sur l'Egypte, et joignant à la terreur de ses armes les bienfaits de la philosophie, il fonde un institut dans l'antique royaume des Pharaons redevenu barbare. Il revole vers la France alarmée, il en relève le trône pour la gouverner, et y joint celui de l'Italie pour l'affermir. Il rétablit en même temps l'Académie française, pour rendre aux muses leurs anciens asiles et joindre la gloire des lettres à celle des armes. La France n'était alors défendue sur ses frontières que par des villes fortifiées ; il l'entoure d'une confédération de nouveaux royaumes qu'il a créés. En vain l'ourse boréale s'en irrite, et toute hérissée de frimas, vomit contre lui les météores des plus affreux hivers : il accourt vers elle et renverse tour à tour trois puissants souverains qui en défendaient es barrières. Mais, comme s'il n'eût couru que dans une lice d'honneur, il les relève tour à tour et leur offre la paix et son alliance. Enfin, le plus puissant d'entre eux, dont on avait voulu faire le plus implacable de ses ennemis, vaincu par sa générosité, devint le premier de ses amis.

« O toi, qui projettes en sage et exécutes en héros, sois l'amour des humains, mets la gloire dans leur bonheur ! Sans doute, une grande renommée est déjà acquise. Toutes les classes de l'Institut te célébreront à l'envi. La géographie décrira les régions que tu as parcourues ; l'histoire célébrera tes conquêtes, tes victoires, tes traités au dehors, ton administration au dedans les arts diront les monuments que tu as élevés à Apollon, à Minerve, au redoutable dieu de la guerre. Mais lorsque le bruit des canons annoncera à la capitale le retour de tes phalanges invincibles, que des foules de jeunes épouses et de filles couronnées de fleurs se précipiteront dans les rangs de tes soldats couverts de lauriers, pour y embrasser des pères et des époux qu'elles croyaient perdus ; qu'élevant leurs bras et leurs couronnes de fleurs vers ton char de triomphe, elles t'environneront de danses et de chants de

la reconnaissance et de la joie, c'est alors que les muses françaises, s'élevant vers la postérité, chanteront la paix que tu auras donnée au monde.

« O vous que nous venons d'admettre dans notre sein, et vous aussi, candidats futurs qui aspirez à ce dernier asile de la philosophie, qui devez un jour jeter quelques feuilles de cyprès sur nos humbles tertres, comme nous



La Sainte Alliance après la grande bataille de Leipsick (18 octobre 1813).
D'après une vignette allemande.
(Document de la Bibliothèque Nationale.)

en avons jeté sur ceux de nos prédécesseurs, ah! vous les rendrez illustres, si vous y joignez quelques rameaux des oliviers qui couronnent sa tête : car nous avons eu aussi part à ses bienfaits! Mais, dès à présent, célébrez de grandes destinées; représentez la France, naguère humiliée et malheureuse, s'élevant au plus haut degré de splendeur et de prospérité par les soins de Napoléon. »

Une telle page suffit à juger de l'avilissement de la littérature et personne

ne songerait, après l'avoir lue, à taxer d'exagération la véhémente apostrophe de Chateaubriand dénonçant, dans son pamphlet sur *Buonaparte* la déchéance des lettres à cette époque maudite. Il est curieux et édifiant d'opposer à la platitude de Bernardin de Saint-Pierre la superbe protestation de l'auteur d'Atala :

« Toute liberté expire, tout sentiment honorable, toute pensée généreuse deviennent des conspirations contre l'Etat. Si on parle de vertu, on est suspect ; louer une belle action, c'est une injure faite au prince. Les mots changent d'acception : un peuple qui combat pour ses souverains légitimes est un peuple de rebelles, un traître est un sujet fidèle ; la France entière devient l'empire du mensonge : journaux, pamphlets, discours, prose et vers, tout déguise la vérité. S'il a fait de la pluie, on assure qu'il a fait du soleil ; si le tyran s'est avancé au milieu du peuple muet, on assure qu'il s'est avancé au milieu des acclamations de la foule. Le but unique, c'est le prince : la morale consiste à se dévouer à ses caprices, le devoir à le louer. Il faut surtout se récrier d'admiration lorqu'il a fait une faute ou commis un crime. Les gens de lettres sont forcés par des menaces à célébrer le despote. Ils composaient, ils capitulaient sur le degré de la louange, heureux quand, au prix de quelques lieux communs sur la gloire des armes, il avaient acheté le droit de pousser quelques soupirs, de dénoncer quelques crimes, de rappeler quelques vérités proscrites. Aucun livre ne pouvait paraître sans être marqué de l'éloge de Buonaparte, comme du timbre de l'esclavage ; dans les nouvelles éditions des anciens auteurs, la censure faisait retrancher tous les passages contre les conquérants, la servitude et la tyrannie; comme le Directoire avait eu dessein de faire corriger dans les mêmes auteurs tout ce qui parlait de la monarchie et des rois. Les almanachs étaient examinés avec soin et la conscription forma un article de foi dans le catéchisme. Dans les arts même servitude. Buonaparte empoisonna les pestiférés de Jaffa, on fait un tableau qui le représente touchant, par excès de courage et d'humanité, ces mêmes pestiférés.

« Au reste, ne parlez point de l'opinion publique : la maxime est que le souverain doit en disposer chaque matin. Il y avait à la police perfectionnée par Buonaparte un comité chargé de donner la direction aux esprits, et, à la tête de ce comité, un directeur de l'opinion publique.

« L'imposture et le silence étaient les deux grands moyens employés pour tenir le peuple dans l'erreur. Si vos enfants meurent sur le champ de bataille, croyez-vous qu'on fasse assez cas de vous pour vous dire ce qu'ils sont devenus? On vous taira les événements les plus importants à la patrie, à l'Empire, au monde entier. Les ennemis sont à Meaux, vous ne l'apprenez que par la fuite des gens de la campagne ; on vous enveloppe de ténèbres ; on se joue de vos inquiétudes ; on rit de vos douleurs ; on méprise ce que vous pouvez sentir et penser. Vous voulez élever la voix, un gendarme vous

arrête, une commission militaire vous juge ; on vous casse la tête et on vous oublie ! »

Mais, si l'indépendance sous l'Empire ne rapportait que les persécutions et l'exil, le servilisme était, par contre, fort bien rémunéré et Bernardin de Saint-Pierre fut le type du courtisan quémandeur.

L'étude de son œuvre littéraire ne rentre point dans la période que nous étudions : elle appartient presque entière à la fin de l'ancien régime et à la Révolution : *Paul et Virginie*, qui fut une des premières apparitions en France du roman exotique et faisait partie des *Études de la nature*, eut son grand succès en 1788. On est un peu surpris, d'ailleurs, d'y trouver, à côté des pages idylliques que chacun connaît, d'inattendues déclamations sur la vénalité des charges et la misère des gens de lettres.

La misère des gens de lettres? Appartenait-il à Bernardin de Saint-Pierre d'en parler, lui qui, pendant toute son existence, reçut des pensions et des subventions de tous les puissants qu'il courtisa successivement.

Pendant toute sa jeunesse, il fut un solliciteur inlassable, étendant ses intrigues jusqu'en Russie et en Allemagne, à Moscou comme à Berlin. Protégé du marquis de Breteuil, il finit par obtenir le poste de capitaine ingénieur du roi à l'Ile de France, d'où il revint après avoir manqué un riche mariage opiniâtrément poursuivi.

En 1773, il obtint par l'entremise de l'archevêque d'Aix, Boisgelin, une première pension royale de mille livres.

En 1777, il obtint successivement une pension de 600 livres, sur le *Mercure*, une de 800 livres sur le duc d'Orléans, une de 1 000 livres sur le contrôle général.

En 1792, il est nommé intendant du Jardin des Plantes et reçoit une indemnité de 3000 livres quand cette place est supprimée.

Entre temps, il épouse la fille de son éditeur Didot, qui lui apporta une dot, fort rondelette pour le temps, de 27 000 francs.

L'Empire lui octroie plus tard une pension de 2000 francs et la croix et le loge à l'Institut. Sur ses économies, il fait en outre l'acquisition de la propriété d'Eragny.

C'était décidément fort rémunérateur d'être toujours, en cette époque troublée, du côté du pouvoir, et ceux-là ne connaissaient point la misère des hommes de lettres, qui savaient si bien courber l'échine et prononcer, sans honte, des discours comme celui que nous citons plus haut.

Nous en avons maintenant suffisamment dit pour expliquer la médiocrité du mouvement littéraire sous l'Empire. Est-il besoin d'insister, d'ailleurs, pour prouver que l'indépendance et la liberté sont indispensables à l'éclosion du génie ou même du talent? Et s'il était besoin de le démontrer, ne suffirait-il pas de constater que les seules grandes gloires littéraires de

l'époque sont précisément Chateaubriand et Mme de Staël qui, tous deux, refusaient de s'agenouiller devant le César.

Il n'est pas inutile de rappeler dans quelles circonstances particulièrement dramatiques s'étaient écoulées les premières années de l'existence de Chateaubriand. Une vie si pathétique et si mouvementée, des aventures si propres à ce tempérament passionné, devaient, au lieu de le contenir, lui donner une sorte d'exaltation grandiloquente, dont il ne put jamais se départir.

Partagé entre des désirs contraires, incapable de faire preuve d'une énergie sûre et réfléchie, il hésite d'abord entre plusieurs vocations pour lesquelles il n'avait d'ailleurs aucune inclination naturelle. La carrière ecclésiastique lui parut correspondre à ses ferveurs mystiques, à ses enthousiasmes religieux, mais il ne garda pas longtemps cette idée, et nous le verrons, en 1791, après la mort de son père, partir pour l'Amérique et explorer l'Hudson, les lacs du Canada et la Floride, se passionner pour la vie primitive des Natchez, des Masrogules et des Hurons.

Au bout de quelques mois de séjour, il revint en France, se maria, puis émigra en 1792, à la suite des princesses qu'il voulait défendre, non que son zèle pour leurs personnes l'engageât à le faire, mais en raison du respect qu'il avait pour la royauté. Ce fut à cette époque que commença pour lui une ère de malheurs et de misères matérielles telles, qu'on s'étonna fort de l'en voir sortir. Les blessures, la faim, le froid, les maux de toutes sortes l'assaillirent en même temps.

Engagé à Coblentz, dans la septième compagnie bretonne, il fut, pendant la défense de Thionville, atteint de la petite vérole, blessé à la cuisse lors de la retraite des Prussiens et abandonné dans un fossé. Il fut trouvé là par des soldats qui le jetèrent dans un fourgon, où il reçut en passant les soins des femmes de Namur, ce qui ne l'empêcha pas d'arriver mourant à Bruxelles. Son frère parvint ensuite à le faire embarquer pour Jersey dans la cale d'un petit bateau, où son état parut si désespéré que le patron, pendant une relâche à Guernesey, l'abandonna sur le rivage. Recueilli par des pêcheurs, il retrouva enfin quelques forces et put gagner Jersey, puis Londres, où il supporta une vie de privations et de misères indicibles.

Aux souffrances physiques qu'il supporta en Angleterre, se joignirent pour Chateaubriand les douleurs morales les plus cruelles : c'est là, en effet, qu'il apprit successivement le supplice de son frère et de sa belle-sœur, montés sur l'échafaud en 1794, l'incarcération de sa sœur Lucile, de sa femme, et enfin la mort d'une autre de ses sœurs, Mme de Fourcy, et de sa mère.

C'est à cette époque que l'ancienne ferveur qui jadis avait dominé son esprit redevint prépondérante, et Chateaubriand ressentit à nouveau les en-

thousiasmes religieux d'où devaient naître le *Génie du Christianisme* et les *Martyrs*.

Ce furent des événements douloureux qui, en le frappant au cœur dans ses plus chères affections, occasionnèrent cette évolution. La mort de sa mère, puis d'une de ses sœurs renouvelèrent en lui des inquiétudes métaphysiques auxquelles le mysticisme pouvait apporter, chez un homme si plein de sentimentalisme et prédisposé naturellement aux errements de l'idéalisme, une solution éphémère. A ce moment, il commença de publier le *Génie du Christianisme*, dont on admira unanimement la langue puissante et émue, sans adhérer cependant avec autant de vivacité aux idées que le livre exprimait.

Plusieurs de ses contemporains, écrivains ou penseurs, l'entourèrent alors d'une affection sur laquelle il reposa son cœur tourmenté. Mais, toujours incertain de ses destinées, visant avec la plus grande sincérité des positions et des honneurs où il se croyait indispensable, Chateaubriand ne consentit pas à demeurer dans cette atmosphère fervente où ses admirateurs tâchaient de le conserver. La vie politique le tentait, non pour les avantages grossiers qu'elle procure tout d'abord à ceux qui s'y font une place prépondérante, mais pour les services incomparables qu'il prétendait pouvoir rendre. Ce sentiment de confiance absolue en soi, cet orgueil altier, se manifestaient dans cette curieuse brochure : *de Buonaparte et des Bourbons*, qu'il publia en 1811, et maintes fois aussi dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Est-il nécessaire de rappeler quelques-unes de ces phrases, dont la tournure prête à rire, quelque admiration qu'on veuille conserver pour la sincérité des convictions de Chateaubriand : « Mon article remua la France, et ma brochure avait plus profité à Louis qu'une armée de cent mille hommes »; ou : « Et si j'étais mort à ce moment-là, s'il n'y avait pas eu de Chateaubriand, quel changement dans le monde! »

En 1801, il publia *Atala*, un an après le *Génie du Christianisme*. En 1804, l'assassinat du duc d'Enghien l'exaspère; il se démet d'un titre diplomatique dont il avait les prérogatives en Suisse, et c'est peu de temps après qu'il s'embarque pour l'Orient d'où il rapportera l'une de ses plus belles œuvres : *les Martyrs*.

Il brûlait encore de jouer un rôle dans les affaires publiques, et son retour en France le remet aussitôt dans la lutte. Ses colères contre Bonaparte n'avaient fait que s'accroître. Les tyrannies impériales, les entraves mises aux moindres réformes d'activité nationale, ses comparaisons avec le libéralisme heureux de l'antiquité, lui suggérèrent un article violent qu'il publia dans le *Mercure*, en 1807, et qui — on en jugera par le court passage que voici — eut dans l'opinion publique un immense retentissement :

« Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le

tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère : Tacite est déjà né dans l'empire ; il croit incarner auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Prudence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde. »

Le ton de cette prose parut d'autant plus désagréable au pouvoir, qu'il rappelait, par ses pompes oratoires, sa grandiloquence, ses allusions transparentes et sa pathétique historique, ces harangues par lesquelles les démagogues d'autrefois invectivaient un prince ou un tyran détestés. Aussi Bonaparte entra-t-il dans une violente colère : il supprima le *Mercure*, prescrivit des mesures plus rigoureuses encore contre les écrivains et les journaux, et parla tranquillement de faire sabrer Chateaubriand sur les marches du palais.

Les *Martyrs* paraissent en 1809, et les trois volumes de l'*Itinéraire* en 1811. Dans cette même année, l'Académie, malgré l'opposition qu'il a faite à Napoléon, l'appelle dans son sein. Mais le discours qu'il désire prononcer suscite des arrêts impériaux. Napoléon exige des corrections et des suppressions.

« Si ce discours avait été prononcé, s'écria l'empereur, j'aurais fait murer l'Institut et jeter son auteur dans un cul de basse-fosse ».

Chateaubriand refusa obstinément de laisser châtrer son œuvre, et le discours ne fut jamais prononcé : et l'hostilité s'affirma de plus en plus entre Napoléon et l'écrivain qui osait lui résister.

Lutte dans laquelle d'ailleurs Chateaubriand eut le dernier mot, car le coup fut terrible, porté au régime impérial chancelant par la publication de l'opuscule intitulé *De Buonaparte*, auquel nous avons déjà fait plus haut allusion, et dont il faut citer la conclusion enflammée où soufflent en tempête l'indignation et la haine :

« Aujourd'hui, homme de malheur, nous te prendrons par tes discours et nous t'interrogerons par tes paroles.

« Dis, qu'as-tu fait de cette France si brillante ? Où sont nos trésors, les millions de l'Italie, de l'Europe entière ? Qu'as-tu fait, non pas de cent mille, mais de cinq millions de Français que nous connaissons tous, nos parents, nos amis, nos frères ?

« Cet état de choses ne peut durer, il nous a plongés dans un affreux despotisme. Tu voulais la République et tu nous as apporté l'esclavage. Nous, nous voulons la monarchie assise sur les bases de l'égalité des droits, de la morale, de la liberté civile, de la tolérance politique et religieuse. Nous l'as-tu donnée, cette monarchie ? Qu'as-tu fait pour nous ? Que devons-nous à ton règne ? Qui est-ce qui a assassiné le duc d'Enghien, torturé Pichegru, banni Moreau, chargé de chaînes le souverain pontife, enlevé les princes d'Espagne, commencé une guerre impie ? — C'est toi !

« Qui est-ce qui a perdu nos colonies, anéanti notre commerce, ouvert

l'Amérique aux Anglais, corrompu nos mœurs, enlevé les enfants aux pères, désolé les familles, ravagé le monde, brûlé plus de mille lieues de pays, inspiré l'horreur du nom de Français à toute la terre? — C'est toi!

« Qui est-ce qui a exposé la France à la perte, à l'invasion, au démembrement, à la conquête? — C'est encore toi!

« Combien es-tu plus coupable que ces hommes que tu ne trouvais pas dignes de régner? Un roi légitime et héréditaire qui aurait accablé son peuple de la moindre partie des maux que tu nous as faits aurait mis son trône en péril; et toi, usurpateur et étranger, tu nous deviendrais sacré en raison des calamités que tu as répandues sur nous! Tu régnerais encore au milieu de nos tombeaux!

« Nous rentrons enfin dans nos droits par le malheur; nous ne voulons plus adorer Moloch; tu ne dévoreras plus nos enfants; nous ne voulons plus de ta corruption, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse. Il nous demande vengeance au nom de la religion, de la morale et de la liberté. Où n'as-tu pas répandu la désolation? Dans quel coin du monde une famille a-t-elle échappé à tes ravages? L'Espagnol dans ses montagnes, l'Illyrien dans ses vallées, l'Italien sous son beau soleil, l'Allemand, le Russe, le Prussien dans leurs villes en cendres, te redemandent leurs fils que tu as égorgés, la tente, la cabane, le château, le temple où tu as porté la flamme. Tu les as forcés de venir chercher parmi nous ce que tu leur as ravi, et reconnaître dans tes palais leur dépouille ensanglantée. La voix du monde te déclare le plus grand coupable qui ait jamais passé sur la terre; car ce n'est pas sur des peuples barbares et sur des nations dégénérées que tu as versé tant de maux : c'est au milieu de la civilisation, dans un siècle de lumières, que tu as voulu régner par le glaive d'Attila, par les maximes de Néron.

« Quitte enfin ton sceptre de fer; descends de ce monceau de ruines dont tu as fait un trône. Nous te chasserons comme tu as chassé le Directoire. Va! Puisses-tu pour seul châtiment, être témoin de la joie que ta chute cause à la France et contempler, en versant des larmes de rage, le spectacle de la félicité publique! »

On pourrait croire que la haine fût éternelle entre deux hommes séparés par de telles invectives : tel était pourtant l'orgueil incommensurable de chacun d'eux qu'ils se montrèrent plus tard singulièrement indulgents l'un pour l'autre, simplement parce qu'ils s'accordèrent mutuellement des satisfactions d'amour-propre.

En 1818, Chateaubriand avait écrit ce passage dans un article de polémique :

« Jeté au milieu des mers où le Camoens plaça le génie des tempêtes, Buonaparte ne peut se remuer sur son rocher sans que nous ne soyons

avertis de son mouvement par une secousse. Un pas de cet homme à l'autre pôle se ferait sentir à celui-ci, si la Providence déchaînait encore son fléau; si Buonaparte était libre aux Etats-Unis, ses regards, attachés sur l'Océan, suffiraient pour troubler les peuples de l'Ancien Monde; sa seule présence sur le rivage américain de l'Atlantique forcerait l'Europe à camper sur le rivage opposé ».

Cet article fit tressaillir d'orgueil Napoléon exilé sur son rocher de Sainte-Hélène et l'empereur déchu en exprima sa joie par une flatteuse appréciation sur Chateaubriand.

« Si, en 1814 et en 1815, la confiance royale n'avait point été placée dans des hommes dont l'âme était détrempée par des circonstances trop fortes, ou des renégats à leur patrie qui ne voyaient de salut et de gloire pour le trône de leur maître que dans le joug de la Sainte-Alliance; si le duc de Richelieu, dont l'ambition fut de délivrer son pays des baïonnettes étrangères; si Chateaubriand, qui venait de rendre à Gand d'éminents services, avaient eu la direction des affaires, la France serait sortie puissante et redoutée de ces deux crises nationales. Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré; ses ouvrages l'attestent. Son style n'est pas celui du vaincu : c'est celui du prophète. Il n'y a que lui au monde qui ait pu dire courageusement à la tribune des pairs que la redingote et le chapeau de Napoléon placés au bout d'un bâton sur la côte de Brest feraient courir l'Europe aux armes. Si jamais il arrive au timon des affaires, il est possible que Chateaubriand s'égare; tant d'autres y ont trouvé leur perte! Mais ce qui est certain, c'est que tout ce qui est grand et national doit convenir à son génie et qu'il eût repoussé avec indignation ces actes infâmants de l'administration d'alors[1] ».

Ce fut le tour de Chateaubriand d'être flatté : il l'avoua lui-même :

« Pourquoi ne conviendrais-je pas, écrit-il, que ce jugement flatte de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse? Bien de petits hommes à qui j'ai rendu de grands services ne m'ont pas jugé si favorablement que le grand dont j'avais si discuté le crime et attaqué la puissance ».

Il s'excusa presque alors de la passion qu'il avait mise à dénoncer les crimes dans le fameux pamphlet que nous avons cité et il écrit le parallèle de Washington et de Buonaparte, parallèle où sa plume s'est si singulièrement adoucie qu'on se scandalise un peu autour de lui de la contradiction du jugement de 1827 sur celui de 1814.

« Mes deux plâtres de Napoléon se ressemblent, riposte-t-il, mais l'un a été coulé sur la vie et l'autre modelé sur la mort et la mort est plus vraie que la vie! »

Mais revenons, après cette digression un peu longue, à un résumé rapide de l'existence de Chateaubriand après la chute du régime impérial : il

1. *Mémoires de Montholon*, tome IV, p. 248.

le faut pour l'unité de cette étude, bien que l'époque de la Restauration soit en dehors de notre cadre.



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

Les œuvres littéraires de Chateaubriand prennent fin avec l'empire. On sait que ses *Mémoires d'Outre-Tombe* ne furent publiés qu'après sa mort et qu'il n'y fixa que des considérations politiques et des commentaires per-

sonnels et souvent fort absolus sur les événements auxquels il s'était trouvé mêlé.

La Restauration, qui ramenait un modèle de gouvernement auquel Chateaubriand donnait tout son crédit, fit de l'écrivain un homme politique très en vue. Les faveurs qu'il obtint et les dignités dont Louis XVIII le couvrit ne réduisirent point une combativité naturelle dont il faut voir une preuve curieuse dans la publication qu'il fit, en 1816, de *La Monarchie selon la Charte*, brochure qui lui attira les sanctions les plus sévères, le fit, entre autres choses, rayer de la liste des ministres d'Etat et détermina le pouvoir à lui supprimer temporairement sa pension.

Après avoir, deux ans après, fondé un journal : *le Conservateur*, Chateaubriand semble vouloir abandonner les agitations de la vie politique pour entrer dans l'action diplomatique où il paraît n'avoir que d'assez faibles dispositions. On lui confère les plus précieuses ambassades : Londres et Berlin ; il assume, en 1823, la responsabilité de la guerre d'Espagne en sa qualité de ministre des Affaires étrangères. Sa vie publique prend alors une tournure d'autant plus susceptible d'être critiquée qu'elle témoigne d'un orgueil buté et d'un contentement de soi capables d'entraîner les pires erreurs.

C'est ainsi qu'il cesse volontairement d'appartenir au ministère Polignac, qu'il démissionne également de son titre de pair de France et qu'on le trouve, en 1832, devant la justice, poursuivi, sans résultat d'ailleurs, pour la publication de són mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry. Il s'était fait, un peu auparavant, l'émissaire de cette même duchesse de Berry dans une entreprise qui lui valut d'être quelque temps emprisonné. Quelques événements de médiocre importance auxquels les circonstances le mêlèrent furent les derniers éléments d'une vie politique au déclin.

Il passa ses dernières années dans un calme profond, parmi d'intelligents amis qui l'entouraient de cette affection respectueuse dont il se montrait si touché. Il ne connut donc que les amertumes, les rancœurs et les ennuis dont les moindres événements l'impressionnaient toujours. Très soucieux de son attitude et s'imaginant constamment que le souvenir de ses moindres gestes ou du plus simple aspect de sa personnalité passerait à l'histoire, il sut jusqu'au bout garder cette altière splendeur, cette noblesse d'allures, cette sérénité hautaine qui lui composent une gloire éphémère, mais qui évoquent encore cependant la force singulière, le grandiose et le pathétique dont il nous a laissé d'admirables preuves.

Ce n'est point le lieu de consacrer ici à l'œuvre littéraire de Chateaubriand une longue étude critique ; il s'agit bien plutôt de mettre seulement son nom dans une juste lumière puisque ce chapitre comporte des vues d'ensemble sur une période de l'histoire et non des essais psychologiques sur telle ou telle individualité déterminée. Aussi nous ne nous étendrons pas sur ce

personnage que Chateaubriand sut composer par sa vie. D'ailleurs, nul n'ignore les enfantillages, les puérilités orgueilleuses, les prétentions démesurées et cette extraordinaire suffisance qui forment le fond de son caractère et lui valurent une impopularité justifiée. Il serait oiseux d'en donner à nouveau les preuves; une page de ses brochures, une page de ses *Mémoires d'Outre Tombe* suffirait à dévoiler cette pompe dont il semble n'avoir jamais reconnu la sottise et le ridicule.

Plus qu'aucun autre, il paraît désirer l'indépendance, mais c'est moins pour en jouir que pour laisser à l'admiration des hommes le souvenir de cette attitude de fierté, de force et de solitude. Ce désir perpétuel de sauvegarder sa personnalité contre les atteintes d'un pouvoir ou d'une idée qu'il n'accueille point, trouble profondément sa carrière politique; il avait aussi peu que possible la souplesse requise pour se maintenir dans les postes élevés où la chance l'avait placé; son avis n'était-il point accepté, son sentiment sincère ne parvenait-il pas à prédominer : il se retirait aussitôt, démissionnait, ne sentant point de restrictions ou d'atermoiements, considérant que c'était lui faire injure que discuter ses conseils, car il se crut toujours « l'homme de la situation ».

Les milieux où il passa, les sociétés qu'il connut développèrent un peu chez lui l'ironie; il a laissé de quelques politiciens d'amusants portraits qui sont un délassement pour cet esprit toujours plongé, semblait-il, dans les plus graves problèmes et les plus lourdes responsabilités.

Il faut noter une fois de plus, avant un très rapide exposé de ses œuvres, la prédominance du sentimentalisme chez Chateaubriand. L'*Essai sur la Révolution* peut nous faire aisément constater de quelle manière superficielle il s'était assimilé les idées des encyclopédistes. Il nous faut maintenant taxer l'idéologie de Chateaubriand d'enfantillage. Le manque de logique, l'inconsistance de ses propositions, les affirmations, *a priori*, d'un cœur mené par ses intuitions, l'éducation déplorable qu'il reçut, semblent lui interdire à jamais le domaine des œuvres nourries par la pensée philosophique. Il demeure incomparable dans les seuls livres dont la matière et l'esprit autorisent le lyrisme, le pittoresque ou l'émotion grandiose, dont les moindres aspects de la nature le pénétraient.

Si l'on ne devait à la mémoire de Chateaubriand le respect qui s'attache au souvenir des grands hommes, il serait plus décent de passer sous silence le *Génie du Christianisme*. La langue, malgré sa richesse et sa pompe, malgré l'émotion religieuse qu'elle paraît céler font suppléer au manque d'idées et à l'étonnante légèreté des affirmations philosophiques. Le christianisme, s'il n'avait, pour sauvegarder son existence et sa durée, que l'apologie réalisée par Chateaubriand serait assuré de perdre bientôt tout crédit auprès de ceux qui se laissent prendre encore au mystérieux et au surnaturel. Les preuves de l'existence de Dieu, très nombreuses au cours de cette

œuvre, sont d'une naïveté que ne sauraient autoriser les plus grands accès de lyrisme ou de foi. Les théologiens, même à court d'arguments, n'eurent jamais l'idée d'y puiser quelques textes pour des démonstrations nouvelles.

Cependant Chateaubriand fit illusion, par ce livre, sur ses contemporains et la religion parut un instant reprendre une vigueur nouvelle, dont le caractère était néanmoins fort éphémère. Les encyclopédistes avaient déjà, par leurs œuvres, jeté dans les esprits les germes d'une conscience nouvelle. Le désir des réalités scientifiques, des certitudes concrètes, des hypothèses rendues vraisemblables par la connaissance rationnelle du monde, remplaçait le mysticisme d'antan. Seuls, quelques esprits hautains, demeurés en dehors de l'évolution et des idées modernes, s'attardaient dans une manière d'idéalisme confus et de vague religiosité fondée sur des émotions et des extases contemplatives. Ce fut pour ceux-là que Chateaubriand écrivit son œuvre. Ce fut avec eux qu'il s'illusionna lui-même sur la prétendue validité de ses arguments théologiques, auxquels nous n'accordons aujourd'hui ni force ni valeur.

A la louange de Chateaubriand, et pour conclure brièvement sur le *Génie du Christianisme*, il faut dire toute la sincérité et toute l'importance aussi de son sentiment. Si de telles œuvres sont à juste titre déplorables lorsqu'on les considère d'un point de vue rigoureusement philosophique, elles recèlent une émotion qui est bien souvent le meilleur élément de l'art et, dans les parties confuses de cette vaste conception chrétienne, on peut désigner maints endroits où se manifestent une grandeur et une beauté singulières, dont on ne se laisse pas d'être encore ému aujourd'hui.

On voudrait pouvoir, en lisant les *Natchez* et les *Martyrs*, retrouver un peu de cette vie poignante, de cette émotion qui ne va guère sans psychologie, de cette vérité qui assure l'immortalité à une œuvre d'art. Mais, là encore, il faut en rabattre et connaître à nouveau la magnificence désolée, le verbalisme et la pompeuse phraséologie du *Génie du Christianisme*. Seules, les descriptions, lorsqu'elles sont empreintes du pessimisme altier de leur auteur, ont une ampleur singulière.

La vision pittoresque, le sentiment mystérieux des forces inexplicables de la nature, l'émotion devant les paysages tranquilles ou tourmentés sont assurément les meilleurs dans Chateaubriand, mais ils ne donnent point à ses œuvres l'unité, la force psychologique, la vérité, le naturel pathétique qu'il eût été d'ailleurs téméraire d'espérer de lui. On se plaît à parcourir encore le *Génie du Christianisme*, *Atala*, *René* et l'*Itinéraire*, parce qu'ils renouvellent des aspects fugaces de la nature, exprimés par un tempérament sensible, âpre et forcené. Quoique empreintes de vérités justifiées par une vision précise et complète, ces peintures sont bien l'expression de sa personnalité, tour à tour sereine, fougueuse et mélancolique. Elles font songer au romantisme qui s'exhale des œuvres de Delacroix. C'est là justement, dans

ces paysages, bien plus que dans les essais dramatiques bâtis sur une affabulation démodée, que Chateaubriand a donné sa plus large mesure épique. Il a su rendre à merveille ce qu'il y avait de grandiose, de tragique et de surhumain dans le conflit des énergies naturelles. Devant l'univers en marche, il a ressenti cette émotion intime et profonde que suggèrent ces énigmes, à la pénétration desquelles se sont attachés les grands hommes de tous les temps.



En 1766, naissait Germaine Necker qui, vingt ans après, devenait Mme de Staël et qui fut, à coup sûr, l'un des plus libres esprits qui aient illustré l'époque impériale. Les historiens et les biographes se sont complus, à juste titre d'ailleurs, dans le récit des anecdotes d'enfance qui manifestent l'étonnante précocité de l'écrivain de *l'Allemagne*. Ils nous ont rapporté ses saillies, ses interrogations spécieuses et les traits d'esprit qu'elle lançait à chaque instant pendant les réceptions de sa mère. Curieuse de tout, cherchant à pénétrer l'essence des questions les plus complexes, leur imaginant des solutions, avide de lectures, elle passa son adolescence à parcourir, à étudier, à se passionner pour des œuvres souvent fort opposées d'esprit et de manière. Le goût de Necker pour les philosophes et les gens de lettres lui avait d'ailleurs composé le milieu le plus apte à l'intéresser, et elle prenait, fort jeune encore, un vif plaisir à écouter les discussions interminables de Marmontel et de la Harpe, les conversations qu'échangeaient au foyer familial les hommes célèbres de ce temps-là, Suard, Grimm, Buffon, Morellet.

De bonne heure, elle écrivit; mais les premiers essais d'une nature si passionnée, si prête à tous les efforts intellectuels, trahissent la confusion et le chaos de ses lectures. C'était déjà ce mélange si délicieux de finesse, de goût, de sens critique et d'émotion, d'intelligence et d'imagination. Femme par sa méthode de travail, elle ne poussait point trop avant les questions dont elle se proposait de trouver la solution, préférant multiplier les problèmes en des synthèses rapides, d'où fut presque toujours absent cet esprit d'ordre et de géométrie dont parle Pascal.

Mme de Staël possède d'adorables qualités naturelles, des dons si parfaits qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'harmonie de ce caractère passionné. Elle a, comme le dit excellemment Gustave Lanson, dans son *Histoire de la littérature française*, « une soif furieuse de bonheur pour elle et pour les autres ». Son enthousiasme ne connaît point de bornes, mais il éclate aussi bien dans les plaisirs qu'à propos des questions les plus émouvantes. Les faibles, les opprimés, les victimes du pouvoir sont assurés de trouver en elle un cœur pitoyable à leurs misères, tout débordant de lyrisme sincère et souvent prêt aux plus efficaces dévouements.

Mme de Staël ignorait encore, et ce n'est pas là un de ses moindres mérites,

les us ridicules de la mondanité. Cela n'empêchait point qu'elle eût toute la souplesse et tout le charme primesautier d'une femme intelligente et sensible; mais, occupée avant tout de vivre, elle ne consentait point à restreindre ses émotions dans les limites conventionnelles imposées par la mode d'alors.

Nulle autant qu'elle ne désira d'être aimée. C'était là le but de ses moindres efforts, et l'on a maintes fois répété qu'elle n'attachait de prix à la gloire qu'autant que celle-ci lui garantissait l'amour dont elle avait tant besoin. Par la bouche de Germaine, elle nous avoue ses plus secrets désirs, nous confie ses rêves et les perspectives d'un idéal où brillaient les illusions qui la prédestinaient à la douleur.

Dans son livre sur Mme de Staël, M. Albert Sorel a remarquablement mis en valeur les conceptions de l'amour chez son héroïne, et chez Rousseau, Lamartine, Chateaubriand, George Sand. Le sentimentalisme pittoresque de ces derniers, leur besoin de romanesque ou de décor n'étaient guère dans le naturel de Mme de Staël, toute prête, au contraire, à s'abandonner aux émotions intimes, aux secrètes jouissances de l'âme.

Cette admirable sensibilité et cette intelligence si vive lui valurent de pénétrer avec une rare puissance l'originalité propre à chaque pays qu'elle traversa : le charme de ses œuvres provient de la finesse, de l'ardeur et de l'exactitude de ses notations, qui caractérisent au plus haut point sa manière et son talent parmi les écrivains descriptifs qui vivaient à peu près à son époque. Mais, avant de parcourir l'Europe librement, avant que d'exercer sa verve sur les sujets innombrables que lui présentaient la vie et les mœurs d'alors, elle dut connaître une existence dont elle avait espéré beaucoup de bonheur, et qui ne fut que la source des plus profondes désillusions. Necker, Genévois avisé, ministre populaire, dont l'histoire a consacré le caractère honnête, solide et prudent, voulut donner à sa fille un parti vraiment digne d'elle. Après des pourparlers assez longs, des tergiversations et des consultations diplomatiques, il lui fit épouser un certain baron de Staël, ambassadeur de Suède en France. Ce mariage amena tout aussitôt des mésintelligences, contre lesquelles s'épuisèrent vainement des tentatives de conciliation. Mais la destinée réservait encore aux siens de pires sujets d'alarmes. On sait la triste fin de Necker et l'impopularité que lui vouèrent ceux-là même qui l'avaient acclamé.

Mme de Staël eut, comme sa mère, un salon où fréquentèrent les gens les plus fins et les plus diserts de l'époque. Elle s'entoura d'amis que charmaient ses reparties, ses adresses spirituelles. Mais elle fit, par ses saillies et ses inconséquences de femme, naître un courant d'opinion qui lui fut au plus haut point défavorable. Ceux qu'elle avait raillés la couvrirent d'épigrammes, et les plus timides ne s'en désintéressèrent qu'ils ne se fussent eux-mêmes assurés du discrédit dans lequel ils avaient voulu la placer.

Les événements qui bouleversaient l'ordre politique de la France ne pouvaient la laisser indifférente. Elle désira jouer dans cette tragédie un des premiers rôles, mais il lui manquait l'ampleur et la sobre raison, ou la rouerie dont il faut être pourvu pour accomplir ses desseins. Elle n'avait d'ailleurs ni l'autorité ni la force désirables pour se mêler sans restriction au grand mouvement national qui renversait les institutions et les idées de la tyrannie. Pareille en cela à la célèbre Olympe de Gouges, elle pensait à des solutions impossibles à réaliser, à des accords entre les partis, à de paisibles ententes où résidait, lui semblait-il, la sauvegarde des factions aux prises. Ces vues sentimentales ne pouvaient guère prévaloir; elle répugnait d'ailleurs aux méthodes rigoureuses dont se servaient les révolutionnaires, se compromit par sa ferveur royaliste, et, en septembre 1792, se retira à Coppet, Ce fut là, en Suisse, qu'elle publia, deux ans après, ses *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français.* Ces considérations libérales sur la situation politique lui permirent de rentrer à Paris, où elle reprit bientôt la vie commune avec M. de Staël et aussi les réceptions de jadis. Il faut avouer que cette série nouvelle de soirées constitua le milieu le plus disparate et le moins homogène qu'on pût voir. Tous les partis se rencontrèrent dans ses salons; mais elle ne pouvait, malgré sa ferveur affichée pour la République et les idées dont on venait d'instaurer le règne, se défendre d'accorder ses affections à ses amis d'autrefois, revenus avec elle, et qu'on accusait de préparer sournoisement la perte des républicains. Des soupçons, on en vint aux faits précis. Le Comité de salut public prit même à son endroit une décision éphémère. Soucieuse de sa tranquillité, Mme de Staël ferma son salon, et fit diversion en paraissant délaisser la politique pour l'achèvement et la publication de ses livres.

Les groupes politiques qui tenaient le pouvoir se défiaient de Mme de Staël et, s'ils ne lui interdisaient point le séjour sur le territoire français, ils la mirent dans l'obligation de s'en éloigner d'elle-même. Elle s'exila de nouveau en Suisse, et c'est à Coppet qu'elle écrivit le *Traité des Passions.* Cet ouvrage eut un grand succès, mais il ne rompit pas encore les soupçons et les médisances dont on accablait son auteur. Mme de Staël avait beau multiplier les actes de foi et des déclarations empreintes d'une très curieuse intransigeance républicaine, on n'accordait qu'assez peu de crédit à ces manifestations retentissantes d'une convertie dont tous contestaient le zèle et la sincérité.

Néanmoins, en 1797, elle osa rentrer à Paris et reprendre les réceptions qui l'avaient rendue si célèbre.

Et nous allons assister à un conflit violent entre la femme déjà célèbre et Bonaparte dans tout l'éclat de sa jeune gloire.

Les apologistes de Napoléon n'ont point manqué de prétendre que ce fut

un dépit amoureux qui se transforma chez Mme de Staël en hostilité violente contre celui qu'elle voulut conquérir.

Ils affirment, en citant quelques textes à l'appui, que Mme de Staël, pressentant le rôle futur du jeune général, joua vis-à-vis de lui la comédie de la passion.

« Je me rappelle, dit Bourrienne, que, dans une de ses lettres, Mme de Staël disait à Bonaparte qu'ils avaient été créés l'un pour l'autre; que c'était par suite d'une erreur des institutions humaines que la douce et tranquille Joséphine avait été unie à son sort; que la nature semblait avoir destiné une âme de feu, comme la sienne, à l'adoration d'un homme tel que lui. Toutes ces extravagances dégoûtaient Napoléon à un point que je ne saurais dire. »

A l'appui de cette assertion, on cite encore une entrevue racontée par Arnault, et qui eut lieu dans une fête donnée par le ministre des relations extérieures :

« On ne peut aborder votre général, me dit-elle, il faut que vous me « présentiez à lui ». Elle accabla Napoléon de compliments; lui, laissait tomber la conversation; elle, désappointée, cherchait tous les sujets possibles. « Général, quelle est la femme que vous aimez le plus? — La mienne! — « C'est fort simple; mais quelle est celle que vous estimez le plus? — Celle « qui sait le mieux s'occuper de son ménage. — Je le conçois encore. Mais « enfin, quelle serait pour vous la première des femmes? — Celle qui fait le « plus d'enfants, madame ». Et, là-dessus, Bonaparte lui tourna le dos, la laissant interloquée de ces glaciales réponses à des avances qu'elle considérait comme la préface du roman échafaudé dans sa féconde imagination d'intrigante. »

Lucien, dans ses *Mémoires,* rapporte en outre certains propos que lui aurait tenus Napoléon au sujet de Mme de Staël.

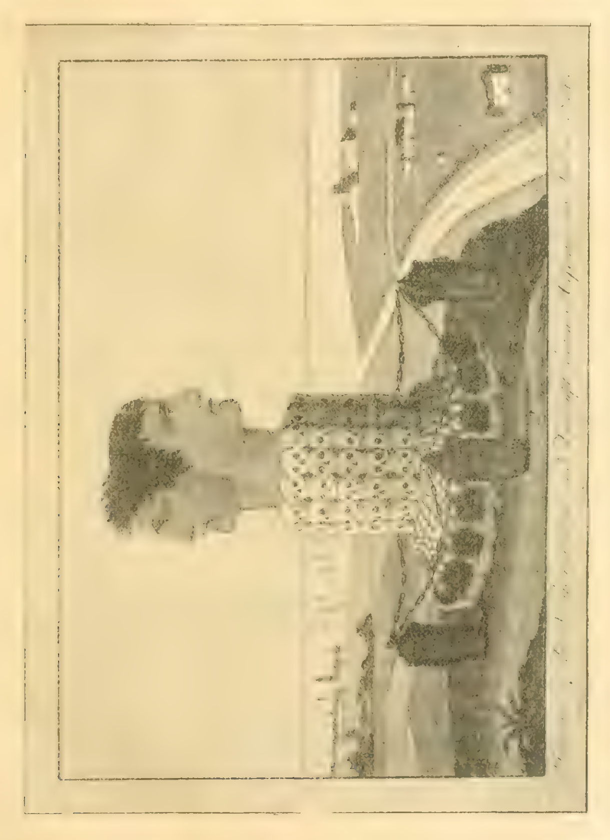
« Je la connais bien... Elle a déclaré à quelqu'un qui me l'a répété que, puisque je ne voulais pas l'aimer, ni qu'elle m'aimât, il fallait bien qu'elle me haït, parce qu'elle ne pouvait pas rester indifférente pour moi. Quelle virago! »

Et M. Arthur Lévy, qui a rassemblé tous ces témoignages, conclut que l'aversion de Bonaparte eut pour effet de transformer le rêve ambitieux de Mme de Staël en un véritable cauchemar et que l'amour fit place, chez elle, à une haine violente.

Nous ne disputerons pas sur ce point qui, au demeurant, est de mince importance. Il est indiscutable que Mme de Staël eut, à l'origine, des sympathies fort vives pour Bonaparte. Se changèrent-elles en animosité par suite d'un dépit d'amour ou par l'indignation qu'inspira à certaines âmes l'ambition grandissante du despote? C'est là un débat où nous ne saurions nous attarder.

En tous cas, le conflit commença à prendre de l'aigreur à la suite de la publication, en 1800, d'un nouvel ouvrage de Mme de Staël.

L'œuvre porte le titre suivant : *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.* C'est là un volumineux travail où sont rassemblées des vues parfois ingénieuses, mais qui témoignent d'une



Coup d'œil sur l'... de 1814
D'après une vignette allemande).
(Document de la Bibliothèque Nationale).

idéologie mal assurée, encore qu'animée d'intentions excellentes. La perfectibilité de l'esprit humain est, en quelque sorte, le thème principal de cette œuvre, qui comporte un grand nombre de variations intéressantes. L'imparfaite érudition de Mme de Staël et son désir constant d'accomplir des synthèses hardies et de porter des jugements rigoureux l'entraînent à des erreurs regrettables. Son goût et son activité, qui s'exercent sur les branches les plus disparates de la connaissance humaine, déterminent nécessairement des

omissions, des appréciations injustifiées et souvent même suscitent en elle des opinions si franches qu'elles vont renouveler des dissentiments et des polémiques mal apaisés. Les conseils donnés par Mme de Staël à Napoléon l'indisposent contre elle à ce point qu'il commence à la persécuter. Elle lui répondait par des épigrammes, des saillies et une opposition ouverte dont elle faisait, avec ses familiers, tous les frais. Parmi de nombreux amis qui fréquentaient chez elle, Benjamin Constant fut, dans cette période, le préféré. On pensa même que, la mort de M. de Staël étant survenue, il épouserait Corinne. Il n'en fut rien, tant les caractères s'opposaient malgré leurs affinités apparentes. Benjamin Constant, plus passionné de lutte que de sincérité et de conviction, écrivit et parla contre Bonaparte ; comme on n'ignorait point l'importance du rôle que jouait dans ces polémiques Mme de Staël, on l'éloigna de Paris ; elle en profita pour visiter l'Allemagne et connaître les grands hommes qui lui donnaient alors une gloire incomparable : Schiller et Gœthe. Son voyage au-delà du Rhin lui fournit une matière inépuisable pour les dissertations au milieu desquelles elle aimait passer sa vie. Son éloquence incessante, ses conversations excessives, brillantes, désordonnées, ses questions sur les moindres sujets ou les plus complexes problèmes, fatiguèrent les gens. Schiller l'estima peu ; il lui concéda de l'intelligence et une culture légère, mais générale. Elle déplut à Gœthe et sut, avec des reparties malheureuses, se montrer fort insolente à l'égard de Fichte qui renouvelait alors, sous des formes plus spécieuses et plus délicates, le dogme Kantien. Elle passa en Italie, visita Milan, reçut de précieux hommages et revint à Coppet en 1905, où elle écrivit *Corinne*. Cette nouvelle œuvre, composée selon la méthode des précédentes, fournit encore des preuves de cette turbulence d'esprit et de cette confusion dont Mme de Staël ne sut jamais se départir. Il est vrai qu'on n'avait point, comme aujourd'hui, le goût de la logique et qu'on se plaisait fort à lire des ouvrages où la forme banale et l'intrigue fade du roman servaient de cadre à des digressions philosophiques, à des méditations sur le caractère d'un peuple, son évolution ou sa psychologie, à des jugements sur les événements de l'histoire contemporaine. *Corinne* obtint, dès sa publication, le plus grand retentissement. Les descriptions plus sentimentales que pittoresques de l'Italie, les réflexions vives, les abandons enthousiastes ravirent le plus grand nombre. La gloire de Mme de Staël, à qui revenaient toujours des sympathies plus nombreuses, était décidément gênante pour Napoléon. Il ordonna qu'on ne lui permît point de s'approcher à nouveau de Paris, jugeant que sa présence y serait encore l'objet de sentiments nécessairement contraires à ses vues politiques.

On a souvent comparé l'exil de Mme de Staël, à Coppet, à la solitude de Voltaire, à Ferney. Il n'y a rien que de hasardeux et d'injustifié dans ce rapprochement, car si le patriarche de Ferney sut garder dans sa retraite une longue et paisible dignité, on n'en peut dire autant de Mme de Staël. Sitôt de

retour en Suisse, elle reprenait une existence plus agitée que celle qu'elle menait à Paris. Ses crises sentimentales ne faisaient d'ailleurs qu'empirer chaque jour et sa liaison avec Benjamin Constant eut maintes fois des épisodes presque comiques, tant il s'y manifestait de fièvre, d'incohérence et de sentiments contrariés ou incertains. Le mariage de l'amoureux avec une jeune femme affable et calme rompit ces chaînes insupportables dont ils ne semblaient ni l'un ni l'autre vouloir se délivrer. Ce fut au milieu de ces tourments et de ces chagrins que Mme de Staël écrivit l'*Allemagne*. Espérant par là reconquérir, sinon la faveur, du moins l'estime et la protection dont elle avait besoin pour vivre à Paris, elle adressa l'*Allemagne* à Napoléon. Celui-ci, excédé par l'obstination que mettait l'écrivain à pénétrer dans une ville dont il prétendait diriger l'idéologie et le sentimentalisme comme la politique, s'emporta et prit contre Corinne les mesures les plus arbitraires et les plus insensées. Non content que les censeurs aient demandé la correction de l'œuvre, qu'ils trouvaient par endroits trop favorable au génie et au goût allemands, Napoléon fit briser les formes de l'ouvrage, saisir les exemplaires, ordonna de rechercher les manuscrits qui en pouvaient circuler encore et exila brutalement Mme de Staël au-delà du territoire français.

C'est peu de temps après que se place une des plus curieuses époques de la vie sentimentale de Mme de Staël. Toute une jeunesse, des illusions, une fièvre et des troubles délicieux qu'elle croyait à jamais disparus lui furent rendus par un jeune officier, M. de Rocca, que la destinée avait rapproché d'elle. Le bonheur fut en Suisse d'assez courte durée. La colère de Bonaparte rendait, à Coppet même, le séjour impossible à Mme de Staël. Elle dut fuir en Russie où on l'accueillit avec d'autant plus d'empressement qu'elle arrivait grandie par les persécutions de celui contre qui l'Europe se levait en vain. Elle termina là-bas ses *Dix années d'exil*, où, parmi les plus violentes diatribes et des excès d'une grandiloquence qui rappelle les harangues de tribuns, on retrouve de fins jugements, des vues délicates sur la psychologie, l'originalité et l'avenir du peuple russe, en même temps que de rapides synthèses où sont rassemblées des appréciations et des pensées critiques du goût le plus spécieux et le plus sûr.

Elle voyage en Suède, en Angleterre, puis, désillusionnée sur le compte de cette coalition de princes étrangers, plus décidés à se venger de leurs défaites antérieures qu'à rétablir en France une liberté longtemps enchaînée par le despote, elle revient à Paris en 1814. Elle dépense alors des forces que l'âge et une vie trop ardente commençaient à restreindre, dans l'achèvement de ses *Considérations sur la Révolution française*. Les malheurs, dans cet instant, fondent sur elle ; Rocca, qui lui gardait un inaltérable amour, est mortellement malade. Elle-même est atteinte par une paralysie générale. Des jours assombris s'écoulent et, le 13 juillet 1817, elle meurt doucement au milieu de son sommeil.

L'œuvre de Mme de Staël nous a paru si profondément liée aux moindres circonstances de sa vie qu'il eût été néfaste à celle-là de ne point développer un peu plus longuement celle-ci. L'héroïne de tous ces livres empreints de sentimentalisme, de fougue ou de finesse critique est toujours Mme de Staël. Qu'il s'agisse de *Delphine* ou de *Corinne* ou de ses traités de psychologie sociale, c'est toujours sa personnalité débordante qui anime, soutient et vivifie l'action. Qu'elle s'efforce vers l'idéologie pure dans ses *Considérations sur la Révolution*, qu'elle tente, dans ses *Dix années d'exil*, de réaliser la forme majestueuse de l'histoire, ou qu'elle consente à demeurer la femme sensible, vive, amusée, qu'elle est naturellement, dans *Delphine*, elle ne paraît guère se transformer. Sa nature ardente et compréhensive, mais dépourvue d'imagination, sa souplesse et son activité s'accommodent de toutes les questions. Elle ne recule devant aucun problème, quelque profond qu'il lui puisse paraître, en essaie plusieurs solutions, le tourne, le laisse, y revient ensuite avec toute la légèreté d'une femme qui se grise elle-même au charme de sa causerie. Toute l'œuvre de Mme de Staël se ressent de cette éloquence continuelle ; on y trouve une infinie variété de digressions philosophiques ou sentimentales à propos d'anecdotes futiles. On pourrait croire que les voyages vont déployer en elle un pittoresque à la Chateaubriand, que ses mésaventures vont lui donner un pessimisme romantique et une exaltation toujours prête à des excès de véhémence lyrique ; il n'en est rien. L'Allemagne et l'Italie laissent au cœur de celle qui les visita des souvenirs d'autant plus durables qu'ils sont plus humains. Mme de Staël n'a point de tendresse pour les paysages ; elle en parle ou les décrit avec une froideur conventionnelle et une pauvreté d'émotion qui fait songer à la nature composée, agencée par les écrivains du XVIIIe siècle ou les peintres de l'époque. En revanche, peu sensible à la plastique et à la profondeur des arts, peu capable d'animer des êtres d'une psychologie ténue et compliquée, elle manifeste une intelligence délicieuse des faits et des choses ; évidemment, elle les juge en femme et, comme telle, elle s'autorise d'affirmer tranquillement des propositions peu justifiées ou insoutenables ; néanmoins, son esprit est à ce point ouvert aux idées ingénues qu'il abonde en saillies imprévues, en synthèses rapides, en rapprochements heureux. Mme de Staël n'est point émue par la grandeur sereine ou les vivaces splendeurs des vestiges du passé ; mais elle dira mieux que personne, et fort naturellement, l'intérêt historique, idéologique, qui s'attache au spectacle qu'elle a sous les yeux ; il arrivera quelquefois qu'elle reconstitue rapidement, d'après des documents incomplets ou restreints, la psychologie d'un peuple disparu. Elle est donc avant tout une femme d'esprit qui distribue un peu au hasard les réponses fines d'une intelligence curieuse des manifestations les plus compliquées de l'action humaine.

Delphine et *Corinne* sont deux romans aujourd'hui fort désuets. Ils ont

l'allure et le ton de ces œuvres dont on déplore avec raison la fadeur et le faux naturel. D'ailleurs, l'intrigue fort lâche et peu passionnante assure entre les descriptions, les notes et les réflexions, une continuité artificielle et par trop facile. Le sentimentalisme d'une femme toujours avide d'aimer ou d'être aimée s'y accommode de la sécheresse descriptive et de l'absence totale de pittoresque. Elle ignore la couleur et ne sait guère rendre pathétique un conflit de sentiments. La force dramatique lui est tout à fait étrangère, et, si nous aimons à suivre le récit de ses aventures, c'est moins pour l'émotion qu'elles recèlent que pour la vivacité, l'esprit et la sensibilité qui les animent.

Ses dispositions pour l'idéologie et la psychologie sociale furent heureusement développées par les événements auxquels elle se trouva mêlée et par les voyages qu'elle fit à travers l'Europe. Elle gagna ainsi une érudition générale, encore que superficielle, dont on retrouve les preuves dans son œuvre : *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, et parmi ses *Considérations sur la Révolution française.*

Mais, à coup sûr, le livre de l'*Allemagne*, publié en 1810, l'emporte de beaucoup sur ces essais, dont quelques-uns sont confus ou remplis de propositions erronées. Mme de Staël, en visitant la patrie de Goëthe, s'était trouvée dans les conditions les meilleures pour faire de ce pays une analyse psychologique des plus curieuses. Son nom déjà célèbre, ses querelles politiques, ses aventures et l'intérêt qu'elle excitait partout avaient contribué à lui faire ouvrir toutes les portes. Elle vit Schiller, Gœthe et Fichte et l'on n'a pas oublié la pétulance et la volubilité que Mme de Staël apporta dans ses entretiens avec ces penseurs profonds. Elle étonna les uns, gêna les autres, en les indisposant par un flux de paroles et de reparties mordantes. Ce sont justement ces qualités de l'âme allemande qui formaient avec ses tendances naturelles un si violent contraste, qu'elle sut analyser et exprimer avec le plus d'intensité. Son intelligence, fortement pénétrée par le rationalisme de l'Encyclopédie, gagnée d'avance aux raisonnements clairs, aux idées abstraites fort exactes et précises, démêla surtout dans l'esprit germanique la prépondérance de la rêvasserie métaphysique. Elle remarqua ces combinaisons spéciales à l'âme allemande du sentimentalisme mélancolique avec une idéologie confuse et fort préoccupée de réalités surhumaines ; mais elle a compris la richesse et la profondeur des spéculations d'un Gœthe. Si ses tendances paraissent l'orienter vers une conception esthétique plus classique, plus sobre, plus latine en un mot, et d'ailleurs justifiée par ses origines, son tempérament et son éducation, elle apporte assez d'intelligence à l'étude des littératures étrangères pour en discerner la force et la personnalité. Le pittoresque attendri des poètes allemands, leur imagination féconde et rêveuse, leur sentiment profond et leur compréhension philosophique de la nature l'ont charmée. Aussi cette conquête de son cœur et de son esprit est-elle une

garantie du libéralisme dont elle use envers ce peuple. Elle ne manque pas, d'ailleurs, de développer souvent les avantages qui ressortent de la diffusion à travers le monde de toutes les littératures nationales. Celles-ci sont, pour elle, mieux qu'un document sur l'état intellectuel d'un peuple, mais la source même de l'originalité.

On peut enfin affirmer justement l'influence considérable exercée par Mme de Staël sur l'éveil de l'esprit romantique. En maints passages de l'*Allemagne*, elle s'élève contre le dogmatisme étroit et conventionnel des règles de l'art classique. La méditation féconde et le génie souple, large et rêveur des Allemands, la richesse et la diversité de leur inspiration ont profondément modifié son esprit jadis empreint de rationalisme. Les fougueux polémistes et les bruyants écrivains de 1830 se souviendront de ses violentes diatribes contre les dogmes surannés d'une époque esthétique qui avait alors donné toute sa mesure.

Ainsi, par leur envergure intellectuelle, par leurs personnalités retentissantes et par leurs œuvres si justement célèbres, Chateaubriand et Mme de Staël, laissant loin derrière eux la pléïade des écrivains craintifs ou médiocres, sont les deux noms immortels légués par les lettres contemporaines de Napoléon. Il est à remarquer, et c'est un document simple, mais précieux pour la philosophie de l'histoire, que ces deux grandes figures, malgré leurs oppositions et leurs dissemblances, demeurent célèbres, non seulement par la force des œuvres laissées, mais par la beauté d'une vie consacrée à lutter contre un pouvoir d'oppression. Si l'on fait la part des exclamations oratoires et de ces postures complaisamment héroïques, à la jouissance desquelles tant d'écrivains mêlés aux affaires publiques se sont abandonnés, il y a, dans les brochures politiques de Chateaubriand et dans les *Dix années d'exil* de Mme de Staël, des pages encore admirables, des appels pathétiques à la justice et à la liberté de penser, des imprécations généreuses contre celui qui avait résolu de ramener sous son joug l'unanimité des énergies humaines.

Au milieu de la contrainte générale des esprits, des bassesses et des turpitudes qu'exigeait l'empereur de ceux qui semblaient le plus soucieux de leur indépendance, Mme de Staël et Chateaubriand symbolisent la lutte de l'idéologie contre les forces aveugles de la tyrannie. Et c'est dans cette activité à chaque instant démantelée par les spoliations, l'exil ou la mise au pilon qu'il faut voir dans une certaine mesure la personnalité profonde qui imprègne leur art. Napoléon, qui prétendait conduire à son gré les multiples forces de l'évolution, rencontra deux esprits que son audace ne put réduire au silence. Chateaubriand et Mme de Staël, pour l'honneur des lettres nationales, ne consentirent point à abdiquer les droits d'expression libre qui sont le patrimoine de la pensée humaine. Et leur œuvre, par des qualités puissantes de lyrisme, de force intellectuelle et de sensibilité, manifeste deux personnalités ardentes, soucieuses de leur autonomie, s'efforçant d'opposer,

au risque d'encourir les plus lourdes répressions, au développement d'une destinée générale conduite par un tyran, la critique courageuse et franche des esprits pour qui la défense de la pensée contre la force est la plus haute loi morale.

Avant de passer rapidement en revue les artistes qui contribuèrent à illustrer la peinture, la sculpture et l'architecture impériale, il convient de citer encore quelques noms d'écrivains médiocres, dont l'histoire, par un souci contestable a voulu conserver la mémoire. L'abbé Delille, que ses traductions assez plates des *Géorgiques* avaient déjà rendu célèbre, publia plusieurs poèmes dont la déplorable froideur n'égale que l'insipide correction. On remarque encore, avec assez de raison, de courtes pièces de Lebrun qui témoignent d'une certaine ironie et d'un talent souple, mais restreint.

Nepomucène Lemercier a réuni sur son nom quelques-unes des attaques les mieux justifiées contre la littérature froide et abâtardie du premier Empire. On aurait donc la plus mauvaise grâce à le défendre.

Les Templiers, tragédie de Raynouard, firent un grand bruit en raison de l'intérêt qu'y parut prendre l'empereur. Mais le public ne ratifia pas toujours les décisions du despote: il préférait entendre les chansons chauvines de Beranger ou les vaudevilles inoffensifs de Désaugiers.

L'imitation des anciens sévissait avec fureur; on pilla l'antiquité du mieux qu'on put, de Plaute jusqu'à Horace.

Molière ne fut pas épargné. L'épopée enflamma bien à tort des esprits d'ordinaire pondérés, et qui s'abandonnèrent à l'excès de leur grandiloquence au long d'interminables poèmes tombés depuis dans le plus complet oubli.

Joseph Chénier maniait avec plus d'aisance la satire. Il ne manque pas de verve dans ses saillies et ses épigrammes contre les critiques contemporains; mais c'est à juste titre que ses tragédies sont tombées dans l'oubli. Il fit un *Cyrus* dont l'échec eut quelque retentissement, et d'autres pièces auxquelles on ne voulut pas consentir les honneurs de la rampe.

Il vaudrait peut-être mieux se borner à faire l'éloge des vertus civiques de Ducis : cela dispenserait d'analyser ses mérites littéraires, qui sont assurément de bien mince valeur. Lorsque cet écrivain manifeste de la passion ou des qualités dramatiques, on peut affirmer qu'il les prend à des sources, excellentes certes, mais auxquelles il est personnellement tout à fait étranger. On n'en doit pas moins un souvenir ému au poète pauvre qui, lorsque Napoléon résolut de le faire sénateur, refusa en disant : « Je suis catholique, poète, républicain et solitaire; tout cela ne s'arrange ni avec les hommes, ni avec les places ».

Picard fit, en 1805 et 1815, quelques pièces qui ne sont pas sans intérêt, en raison du talent d'observation et de l'ironie spirituelle que sut manifester leur auteur.

Jamais l'imagination des femmes ne se laissa emporter à des excès d'un goût plus déplorable : un sentimentalisme aventureux et qui nous semble tout à fait suranné imprègne quelques romans laissés par Mme Cottin et Mme de Genlis.

Xavier de Maistre, déjà célèbre, s'acquit d'autres admirateurs par des ouvrages nouveaux, et Charles Nodier, bien timide et peu doué, se signalait néanmoins à l'attention de ses contemporains par des œuvres consciencieuses empreintes d'un sentimentalisme facile et ennuyeux.

Beaux-Arts. — Peinture.

On s'étonne que les incessantes préoccupations belliqueuses de Napoléon lui aient laissé le loisir de songer à nos richesses esthétiques. Et cependant il n'est presque aucune de ses campagnes au cours de laquelle on ne puisse signaler des envois de chefs-d'œuvre enlevés aux musées étrangers. Le nombre des toiles dont les hasards de la guerre le rendirent maître dépasse les prévisions les plus audacieuses. Il suffit, pour s'en rendre compte, de citer quelques-uns des noms d'artistes réunis par lui dans les galeries du Louvre. Les œuvres importantes de Van Dyck, Titien, Perugin, Raphaël, Guide, Véronèse, Corrège, Rembrandt, Ruysdaël, A. del Sarte furent amenées en France par ses soins, et nous eûmes la chance de les y voir demeurer dans un instant où l'Europe, enfin victorieuse, paraissait décidée à ne plus laisser subsister un seul vestige d'une puissance qui l'avait plusieurs fois écrasée. Il y eut néanmoins, après 1819, des tentatives nombreuses faites par les nations coalisées pour reprendre les richesses qui leur avaient appartenu. Plusieurs réussirent, et nos galeries furent dépossédées d'un certain nombre des plus belles toiles qu'elles contenaient.

Si la littérature, à part de très notoires exceptions, offre sous l'Empire assez peu de talents originaux et de personnalités soucieuses de leur complète indépendance intellectuelle, on n'en peut pas dire autant des beaux-arts. Un âge qui vit Géricault, les Vernet, Ingres, Gérard, et un peu plus tard Delacroix, a, semble-t-il, les plus grands titres à l'admiration générale. Il est vrai que là, encore, l'indépendance du labeur et la liberté de l'inspiration furent les premières garanties du talent de ces artistes. On ne peut s'exprimer de la même manière sur le compte de David, qui représente, au contraire, au cours de cette période artistique, tout ce que l'Empire a consacré de froid et d'artificiel, de pompeux et de sévère. La prédilection de l'empereur pour cet artiste s'explique fort naturellement. D'autre part, David joignait à son très réel métier de peintre des qualités utiles de souplesse, une componction et une docilité qui étaient de nature à lui attirer les grâces de l'autocrate. Celui-ci l'encouragea dès ses débuts, lui concéda une attention dont les

artistes savaient tout le prix. David, avec aisance, se plia aux exigences impériales, soucieux avant tout d'accueillir le titre dont on voulait le gratifier.



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

Ses premières toiles surprirent l'attention, parce qu'elles semblaient rompre avec une tradition de grâce, de charme et d'élégance qui se personnifiait

alors en Boucher. La manière de David était, au contraire, sobre et, si elle n'avait rien des afféteries de son prédécesseur et du style précieux de ses compositions ordinaires, elle décelait néanmoins le louable souci d'une correction académique. Les sympathies de David allaient à un art très différent de celui qu'avaient rendu célèbre les peintres du XVIIIe siècle, ce n'est point dire qu'il était animé du désir de réaliser des œuvres exemples de convention : son esthétique ne semblait guère manifester d'originalité, elle avait seulement l'incomparable avantage de repondre à merveille aux nécessités artistiques du temps. La simplicité altière des attitudes, l'intelligence dans le groupement des personnages et la composition du milieu, la force pompeuse, l'unité du coloris et l'aisance du peintre à réaliser des ensembles harmonieux et d'un aspect agréable étaient autant de dons heureux auxquels fut attachée la destinée de l'artiste qui les manifestait.

Les *Sabines*, qu'on voit au Louvre, furent très remarquées; on aima la pureté, l'exactitude des anatomies; personne ne songeait alors à chercher sur une toile l'intensité de la vie ou l'émotion de l'artiste. On n'avait pas assez de louanges pour ces compositions habiles, décoratives, où la perfection et la sécheresse y disputent avec la froideur. Une telle nature d'artiste devait enchanter l'empereur. Il n'aimait guère avoir à faire à des caractères absolus, à des personnalités dont il se hâtait de réprimer les excès avec sa violence coutumière. Il ordonna donc que David devint son premier peintre et le chargea tout aussitôt d'exécuter un certain nombre de toiles de dimensions inusitées, où l'artiste devait fixer quelques-uns des événements les plus considérables de l'histoire impériale. Ces sujets cadraient à merveille avec les limites de l'inspiration de David. Ils demandaient une interprétation adéquate à leur essence et la froideur correcte, le sage ordonnancement et l'ennuyeuse sérénité de David convenaient au plus haut point. Parmi ces tableaux, exécutés tous d'après les ordres et les indications techniques de l'empereur, il en est quelques-uns auxquels la destinée donna une incomparable renommée. Il n'est point de village obscur ou de bourg perdu où l'on ne rencontre des reproductions du *Couronnement* ou de *Bonaparte au Saint-Bernard*. C'est assurément dans cette dernière toile que David a pu donner la mesure de son talent dans les proportions les plus heureuses. Certaines qualités de vie, de force, de couleur, en s'y manifestant, rehaussent l'intérêt historique de l'œuvre. Évidemment, il ne faut pas, dans l'instant où l'on contemple cette effigie sévère de Napoléon sur un cheval bouillant, songer aux portraits de composition analogue où Van Dyck et Velasquez immortalisèrent les traits de Charles Ier et de Philippe IV; notre peintre souffrirait d'un tel rapprochement. Néanmoins, il serait injuste de refuser à David certains dons extérieurs, un métier solide et sûr, un sens très juste de la composition, du groupement, de la mise en valeur des figures et des personnages. Il faut assurément ne pas rechercher en lui les qualités d'observation, de jugement, de critique

d'un psychologue. Les traits des visages qu'il reproduit sont uniformément compris et exprimés ; la vie paraît en être absente, c'est vraiment un tableau dans le plus déplorable sens qu'on puisse attribuer à ce mot ; l'œuvre entière est d'une agréable couleur, encore que terne ; mais on se lasse vite d'y chercher vainement de la vérité et de la vie, c'est à dire autre chose que de la correction, de la solennité et une certaine noblesse pompeuse et officielle.

La situation considérable qu'il occupait dans l'Empire, les grâces et les privilèges dont il était souvent comblé avaient assuré à David l'estime et le respect des jeunes artistes. Autour de lui, des peintres encore incertains sur les orientations propres à leur personnalité s'étaient groupés ; ainsi se constitua un des plus célèbres ateliers de ce siècle. L'influence du maître ne laissa pas d'empreinte définitive sur les talents originaux des peintres qui la subirent, et c'est en donner la preuve la plus exacte que de citer Girodet, Gros, Gérard, Isabey, Ingres, Delescluze, qui furent les plus célèbres élèves de David.

Gros ouvrit également un atelier, imitant en cela David, Guérin, qui fut bientôt entouré d'une pléïade de jeunes artistes, dont quelques-uns nous ont laissé d'incomparables chefs-d'œuvre : Carle Vernet, Bertin et plusieurs autres.

C'est en reprenant rapidement l'histoire des salons de peinture sous le premier Empire que nous aurons une idée à peu près exacte de l'ordre dans lequel les plus célèbres productions des peintres de l'époque virent le jour.

Au Salon de 1808, parmi tant d'autres aux œuvres desquels il ne faut pas dénier tout talent, les peintres suivants exposèrent : David, Gros, Prudhon, Guérin, Gérard, Ingres, Carle Vernet, Delescluzes. Il est à remarquer, et ce n'est pas un détail de médiocre importance, que toutes les compositions exposées par les artistes dont nous venons de rappeler les noms illustraient la politique et la destinée impériales. Toutes les fresques et toutes les toiles prétendaient éterniser la mémoire de Napoléon et le souvenir de ses bienfaits ou de ses victoires. L'empereur avait d'ailleurs déterminé lui-même une telle orientation, ne craignant pas d'exclure délibérément du Salon tout ce qui n'était pas une célébration de ses exploits personnels ou une exaltation de l'honneur national. Cette tyrannie prodigieuse exercée sur l'inspiration même des artistes ne laisse pas de surprendre encore, malgré qu'on veuille s'habituer aux excès d'autorité où s'abandonnait le despote décidé à imprimer sur toutes choses le sceau écrasant de sa personnalité. Seul, au Salon de 1808, Ingres, avec quelques peintres de médiocre talent, paraît n'avoir point suivi cette tradition. L'antiquité offrait encore à son talent une source d'inspirations trop féconde pour qu'il songeât à l'abandonner.

Ce fut, en effet, lors du concours décennal que l'empereur fit savoir ses

intentions de n'admettre dans la lice que des tableaux utiles. Il ne fallait pas songer à se laisser aller à l'enthousiasme d'une inspiration libre ; des devoirs civiques s'imposaient désormais aux artistes soucieux de posséder quelques droits aux récompenses promises. C'est ainsi qu'il fut ordonné que les tableaux apportés au concours seraient rangés en deux catégories : la première, qui comprenait les tableaux d'histoire ; la seconde, dont le titre suscite encore un étonnement légitime, était rigoureusement réservée aux toiles représentant « un sujet honorable pour le caractère national ». On ne consentit aucune autre place aux œuvres qui ne se conformaient point strictement aux exigences précises de ces deux catégories. Malgré que l'imagination des artistes fût ainsi enchaînée, obligée de se mouvoir dans des limites où ne pouvaient accéder que des tempéraments doués de manière toute spéciale, quelques-unes des œuvres exposées sont assurément parmi les plus belles que nous ait léguées l'époque impériale. C'est là que David exposa ses *Sabines* et son *Couronnement*, qui lui valut le prix décerné au meilleur des tableaux représentant « un sujet honorable pour le caractère national ». Girodet, Gros, Guerin, Carle Vernet s'y firent justement remarquer par des toiles où leur talent se manifestait avec beaucoup d'éclat.

Au Salon de 1812, « la foule, dit R. Peyr, dans son livre fort documenté sur Napoléon Ier et son temps, s'arrêtait avec plus d'étonnement que d'admiration devant *l'Officier des guides chargeant*, qui était la première manifestation du talent d'un peintre de vingt ans, Théodore Géricault ».

Celui qui se signalait ainsi avec cette force et cette précocité à l'attention du public devait laisser des œuvres auxquelles on ne saurait refuser ni l'originalité ni le talent. David, en voyant les premières œuvres de l'artiste, ne retint point sa surprise, et nul n'en fut étonné en raison des qualités de vie, d'ardeur et de pathétique que Géricault semblait manifester le premier dans cette période de la peinture impériale. Les œuvres principales laissées par Géricault sont : le *Cuirassier blessé quittant le feu*, le *Carabinier*, plusieurs toiles représentant des sujets analogues. Il en est d'autres dont nous voulons dire quelques mots, en raison de leur profonde valeur, et qui ne furent composées qu'assez longtemps après les premières.

Géricault avait, en effet, après le Salon de 1812, accompli un voyage en Italie, d'où il rapportait des études nombreuses, des projets. En rentrant à Paris, il fut vite mis au courant des événements tragiques qui avaient accompagné le naufrage de la *Méduse*. Il eut tout aussitôt le dessein d'une grande composition groupant quelques-uns des malheureux qui avaient, au prix de surhumains efforts, prolongé pendant quelques jours, à l'aide de planches et de cordes, leur misérable existence. Tout à la réalisation de son œuvre, Géricault se rendit dans les hôpitaux, étudia sur place des expressions, connut la douleur effroyable des agonies. Une série de dessins, d'ébauches et un souci remarquable de sincérité présidèrent à l'achèvement de cette œuvre à

juste titre célèbre qu'est le *Radeau de la Méduse*. Elle surprend encore par la vigueur et la hardiesse du dessin, par la force du coloris et par de merveilleuses qualités de composition. Les poses et les gestes ont gardé une puissance pathétique qui, le plus souvent, provoque l'admiration; enfin, pour la première fois, on peut dire que le réalisme faisait son apparition en peinture par le souci d'exactitude, de vérité et d'émotion dont le peintre ne voulut jamais se départir.

L'œuvre, exposée au Salon de 1819, n'obtint point le succès qu'elle était en droit d'attendre. Et ce fut en Angleterre qu'on l'apprécia comme il convenait. Géricault se rendit dans ce pays et il y travailla longtemps. C'est là qu'il composa plusieurs tableaux où il étudie avec un talent pénétrant des animaux, des chevaux. La plus remarquable de ces dernières œuvres est assurément son *Grand Derby d'Epsom*, qui obtint un prodigieux succès.

Le Louvre, fort heureusement, a reconquis le *Radeau de la Méduse*, et cette œuvre forte et poignante suffit à prouver toute l'originalité d'un peintre qui, délibérément, abandonnait les règles de l'art officiel pour s'efforcer vers la réalisation d'œuvres remplies seulement de l'émotion que recèle la vie.

Avant de donner quelques détails sur Ingres, il convient de citer un certain nombre d'artistes auxquels des œuvres assurent, à des mérites divers, une renommée durable. On peut dire, en ce sens, de Prudhon que des qualités de charme et de grâce en font un peintre aimable et non dépourvu de talent. Il a laissé des toiles d'un aspect agréable, dans lesquelles il ne faut chercher ni la force ni le pathétique. Tout au plus une émotion légère les pénètre-t-elle ? Il excelle surtout dans les allégories, où sa manière sereine et sobre se fait apprécier. Bien qu'il n'eût pas manifesté une personnalité éclatante, on a gardé le souvenir de quelques-unes de ses toiles qui plaisent par leur élégance, leur grâce et leur distinction : *Vénus et Adonis*, *Zéphyr se balançant dans un bocage*, et surtout *la Justice et la Vengeance poursuivant le Crime*, œuvre d'une inspiration plus forte et d'un dessin plus ferme.

Guérin et Girodet retiennent moins l'attention, encore qu'ils témoignent assez souvent, l'un et l'autre, de certaines qualités d'expression dramatique et de composition. Mais ce sont là surtout des peintres zélés, occupés à acquérir un métier solide, plus important à leurs yeux que l'inspiration. Nous avons dit quelques mots de Gros. Ce fut, en effet, un des peintres les plus convaincus de la grandeur de l'époque impériale. Ses œuvres sont imprégnées de sa sincérité. Souvent, dans des sujets de la plus simple réalité, il obtient les plus pathétiques effets par son zèle à reproduire, dans toute leur vérité, les traits des personnages qu'il représente. La lumière des toiles de leur Gros est souvent peu agréable, lourde; il n'a point acquis la perfection de la manière, et ne possède point les qualités de composition, de méthode et de froideur majestueuse et correcte de son maître David. Mais il nous émeut

plus que lui ; il a une vision simple, rude, précise des êtres et des choses, et sa belle vigueur d'artiste l'amène à réaliser des œuvres fortes et humaines, souvent inhabiles, mais empreintes d'une simplicité préférable à tous les artifices de métier.

Citons encore Regnault, peintre de portraits et d'allégories; Gautherot, Peyron, Hersent, qui laissèrent des œuvres honorables.

Gerard, qui merite en raison de son talent qu'on lui consacre quelques mots, a laissé des portraits d'une vérite heureuse et d'une simplicite d'attitude et d'expression qui fait songer à l'école anglaise aux destinées de laquelle présidait, à peu près dans le même temps, Lawrence. On a également de lui des tableaux d'histoire, où il ne paraît point égaler ceux qui s'étaient specialisés dans ce genre.

Il faut retenir le nom de Bailly qui a laissé de petites toiles spirituelles où sont fixés de curieux types populaires, celui de Hubert Robert dont le Louvre garde des œuvres assez médiocres, representant des ruines et des monuments ; ceux des paysagistes Tannay et Bicault, de Van Dael, peintre de fleurs, Isabey, Moreau.

L'influence de David ne laissait pas de s'exercer profondément sur la personnalité des jeunes peintres de son école, et il n'est pas jusqu'à Ingres qui ne l'ait longtemps subie. Néanmoins, en 1800, l'œuvre qui lui fit décerner le prix de Rome surprit les artistes eux-mêmes, par la maîtrise qui s'y manifestait. Ingres avait déjà quelques-unes de ces qualités de puissance et d'harmonie qu'il devait si merveilleusement compléter par la pureté de son coloris et la netteté classique de son inspiration. Désireux de s'assimiler la technique des maitres et quelques-uns de leurs plus prestigieux secrets, Ingres se rendit en Italie et y séjourna quelque temps. A Rome, la vie matérielle se montrant très difficile pour lui, il dut vendre à des prix dérisoires un grand nombre de portraits à la mine de plomb, dont quelques-uns ont une précision et une pureté remarquables. Les prédilections d'Ingres pour certains artistes des siècles passés donnent sur ses goûts esthétiques les indications les plus curieuses : tout le génie humain se résumait, pour lui, en Raphaël et en Mozart. Il n'hésitait point à porter de sévères jugements sur Rubens ou Rembrandt, ne trouvant point en eux cet équilibre et cette harmonie, cette perfection plastique alliée à cette noblesse de pensée qui le ravissaient au delà de toute expression. Son art s'apparentait d'ailleurs singulièrement à celui de ces modèles, et ce n'est point faire œuvre de psychologue très avisé que de constater les similitudes et les analogies qui existent entre certaines œuvres symphoniques de Mozart et les grandes compositions allegoriques d'Ingres. Il s'agit là de deux manifestations artistiques parallèlement issues d'une même source d'inspiration. Rien, aux yeux d'Ingres, ne surpassait en beauté l'harmonie d'une toile, la mesure et l'ordre, la serenité ideale et la fermeté des contours : les qualités de l'art classique, en un mot, pouvaient

seules, à son sentiment, faire d'un tableau un chef-d'œuvre. Il ne concevait point que la vie put désirer souvent et avec raison une expression plus pathétique ; cet excès dans les moyens lui paraissait alors un romantisme déplorable. Il estimait que c'était là du désordre, une peinture d'instinct, et qu'on ne parvenait point ainsi à imposer à de fortes œuvres la sérénité et l'harmonie durables qu'elles sont en droit d'attendre pour passer à la postérité.

C'est à son retour de Rome, après avoir réalisé des œuvres d'une incomparable grandeur, qu'il composa le tableau dont la seule puissance suffirait à l'immortaliser. L'*Apothéose d'Homère* l'emportera sur toutes les œuvres allégoriques exposées en ce temps-là. La couleur, la majesté, l'ordre, le dessin et la grandeur en sont incomparables. Ingres parvint véritablement, ce jour-là, aux plus hautes cimes de cet art classique dont il avait si merveilleusement compris les réalisations immortelles à travers les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Mozart. Ce n'est pas sans raison qu'on oppose Delacroix à Ingres, à cause des divergences radicales qui les séparent. Ils ont l'un et l'autre, fourni des expressions complètes et fécondes de deux interprétations différentes et légitimes de la nature. Pour un juge impartial, à moins qu'on ne laisse intervenir des raisons de sentiment, on ne peut établir de différences entre ces deux arts si opposés. Les deux artistes ont apporté, l'un et l'autre, à la réalisation de leur idéal esthétique tant de force, de probité et de génie qu'ils méritent une égale admiration. Puisqu'il est vrai d'affirmer que l'art n'a point de critérium extérieur, et qu'il se trouve là où l'expression de la vie est intense, vraie et harmonieuse, on cessera donc de considérer Ingres et Delacroix comme les interprètes nécessairement hostiles de deux manières d'art radicalement opposées.

Les plus fortes œuvres d'Ingres sont : l'*Apothéose d'Homère*, *Œdipe et le Sphinx*, le *Sommeil d'Ossian*, la *Source* et quelques portraits de Napoléon.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'évolution de la peinture sous le Premier Empire. Deux influences prépondérantes et d'une importance à peu près égale s'exercent sur le développement de la jeunesse artiste : celle de Napoléon, qui, par un ordinaire effet de ses manies tyranniques, réglemente l'inspiration, proscrit à peu près les productions qu'on ne peut considérer, dès l'abord, sous le point de vue de l'honneur national, concentré délibérément dans sa personnalité, toute l'inspiration virtuelle de la peinture ; l'autre influence est celle de David, qui finit par avoir raison des tempéraments les moins doués, auxquels elle impose un métier honnête et consciencieux et une froideur qui n'entraîne plus guère qu'une majesté de convention.

Néanmoins, ces deux influences ne font que ralentir de quelques années l'évolution de l'art français. Plusieurs tempéraments : Gros, Géricault, Ingres, s'en dégagent, donnent d'admirables œuvres et reconquièrent ainsi

le prestige légitime de leur personnalité. Mais Ingres, qui représente une des plus fortes expressions de l'art classique, va céder la place à Delacroix, le plus puissant génie romantique d'une période qui allait voir Hector Berlioz et Victor Hugo.

GRAVURE. — On concède, avec raison, une certaine importance aux graveurs du Premier Empire, qui acquièrent, pour la plupart, un métier solide et l'habitude de la fidélité et de l'exactitude dans leurs reproductions. Les principaux sont : A. Girardet, Boucher, Desnoyers, Tardieu, Bervic.

Les peintres, enfin, ne négligèrent point cet art, et il suffit de citer Prudhon pour qu'on soit édifié sur la valeur de ceux qui s'y adonnaient.

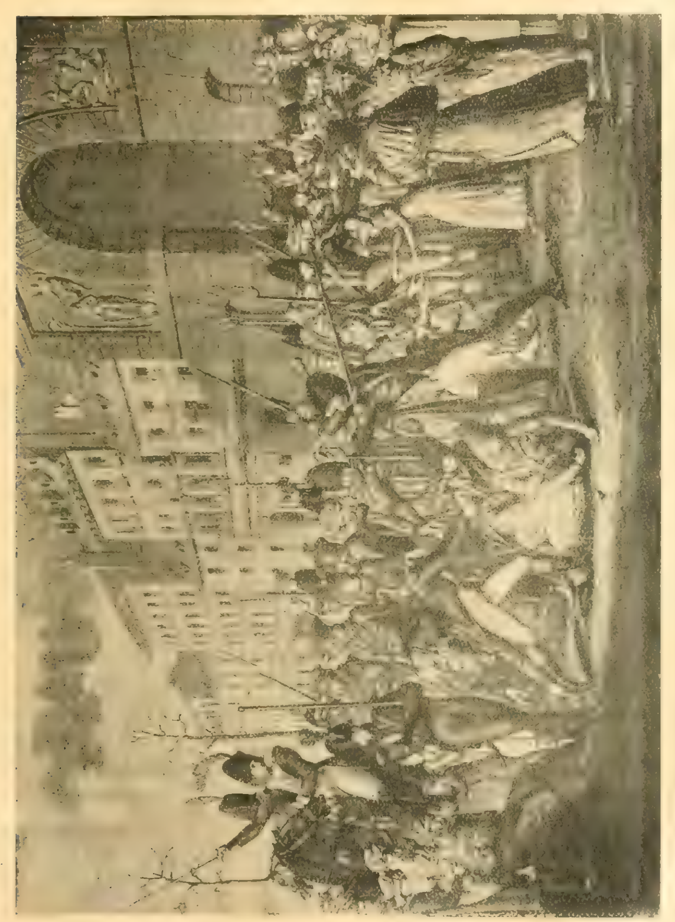
SCULPTURE. — C'est à Houdon et à Clodion que revient l'honneur d'avoir dirigé dans ses premiers développements la sculpture sous le Premier Empire. Les plus illustres d'entre ces nouveaux artistes furent assurément David d'Angers, Rude et Pradier. Mais il serait assez inexact de s'étendre sur eux, puisque leurs plus fortes œuvres ne furent réalisées que plusieurs années après la chute de l'Empire.

C'est très justement que l'on peut ranger David d'Angers dans la famille des grands sculpteurs français du XIXe siècle. Ses œuvres ont encore aujourd'hui une force, une sobriété et une aisance qui sont l'indice d'une très belle personnalité créatrice. Son grand prix : *La Mort d'Epaminondas* avait attiré l'attention sur lui. Il s'y révélait déjà le grand artiste qu'il demeura par la suite. Il fut en relations avec Thorwaldsen et Canova qu'il connut en Italie. A son retour, il fit ses plus belles œuvres, sa statue de Condé et un très grand nombre de médaillons qui reproduisaient les effigies des plus célèbres contemporains.

L'inspiration de Pradier est avant tout attachée à l'antique. Le séjour que fit cet artiste en Italie lui permit de discerner la prééminence de la statuaire grecque, de la statuaire romaine. Il avait dès lors trouvé sa voie. La mythologie lui parut être une source inépuisable de compositions et cette tendance lui fit réaliser un certain nombre d'allégories dont quelques-unes ont une grâce et une harmonie qui surprennent encore aujourd'hui.

L'art de Rude, au contraire, est essentiellement différent de celui des précédents artistes. Il faut rechercher dans ses origines très humbles, dans cette conception nécessairement laborieuse, sévère, âpre de la vie, les raisons d'une manière si énergique, d'une puissance si peu commune. Rude était fils d'un forgeron et passa d'assez longues années dans l'atelier paternel. Il fallut, pour l'en retirer, les sympathies efficaces, les appuis matériels d'un certain nombre d'artistes qu'avaient étonnés les premières œuvres du jeune sculpteur. Ayant voulu suivre en Belgique un de ses protecteurs, c'est là qu'il réalisa quelques-unes de ses plus fortes œuvres. Son art, robuste et simple, de proportions sobres, émeut par la sincérité et par les sensations de

vie intense et d'harmonie qu'il suggère. La sévérité de ses compositions n'en exclut jamais l'émotion, et le *Départ des Volontaires de 1792* est probablement l'un des plus durables chefs-d'œuvre de la sculpture française,



LES PRISONNIERS DE GUERRE DES PUISSANCES PASSANT DANS PARIS, LE 17 FÉVRIER 1814.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

tant par la vérité et la force des personnages, que par la grandeur pathétique et les fougues sublimes qu'il immortalise.

Sèvres et les Gobelins maintinrent leur tradition et conservèrent à la céramique et à la tapisserie leur renommée artistique. Il faudrait d'ailleurs,

sur l'art industriel, ne se point borner à des indications de tendances. L'évolution des arts de l'ameublement, par exemple, mériterait qu'on lui consacre une assez longue étude, en raison des prétentions qu'elle afficha de conquérir une personnalité originale et indépendante ; mais la psychologie de Napoléon renseigne, en somme, bien plus complètement sur toutes les matières dont il voulut diriger le développement et les applications qu'une étude sur la transformation même de ces industries.

MUSIQUE. — La censure rigoureuse que Napoléon prétendait exercer sur les arts n'avait pas de raison d'être en musique. On n'y pouvait craindre cette idéologie contre laquelle l'empereur ne cessait point de fulminer. La musique n'eut donc point à souffrir des pressions exercées partout ailleurs et, par une sorte de libéralisme intelligent, fut, au contraire, encouragée dans ses développements avec un zèle et un soin qui ne laissent point de surprendre.

On sait toute l'estime de Napoléon pour Lesueur et tout le bien qu'il lui voulut. Il se leurra sur les véritables mérites du musicien dont les œuvres, cependant, ne sont pas sans force et sans charme. On a, avec raison, conservé le souvenir des *Bardes*, opéra représenté en 1804, qui assura la renommée de Lesueur et lui valut de nombreuses distinctions officielles. Les interprètes de l'œuvre qui l'avaient, au début, fort mal servie, en ressentirent peu après la beauté et partagèrent un enthousiasme dont Napoléon avait lui-même donné le signal.

Le *Vestale*, de Spontini, obtint également un grand succès et rencontra, dès l'abord, les mêmes difficultés d'interprétation, surmontées enfin avec la même aisance.

Méhul, enfin, donne, après des œuvres déjà très remarquables, *Joseph* (1807) dont les beautés suffiraient à prolonger son souvenir. L'art classique de Méhul, son orchestration solide et précise s'allient à une émotion pénétrante et viennent soutenir une inspiration pathétique jusqu'au terme de l'œuvre. Méhul demeure, dans cette période de l'histoire de notre musique, l'un des maîtres les plus purs ; dans certains opéras il a retrouvé la grandeur, la tendresse et la simplicité qui font tout le génie des merveilleux artistes de l'Allemagne.

On connaît, de Monsigny, des œuvres légères et pleines de grâce, Cherubini eût, sous l'Empire, des succès retentissants ; par ordre de Napoléon, on représenta les principaux opéras italiens, la *Flûte enchantée* et *Don Juan*, de Mozart.

Enfin, Auber et Hérold, jeunes encore, annonçaient leurs brillantes carrières par des œuvres de début qui semblèrent incomparables aux contemporains.

Il serait injuste, enfin, de ne pas mentionner quelques noms parmi les

interprètes qui s'efforcèrent de donner l'ampleur et la beauté désirables aux ouvrages montés sur nos scènes lyriques et dramatiques.

Dufrène, Nourrit le père, furent d'excellents chanteurs; on se souvient aussi d'Ellevion, de Mme Dugazon.

Talma, Fleury, Dugazon, Mlle Mars, Mlle Georges donnent à cette époque un lustre inoubliable dans la création des rôles dont ils furent pourvus au Théâtre-Français.

CHAPITRE III

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Il serait aussi contraire à la vérité de nier l'essor industriel qui se produisit, dans une large mesure, sous le règne de Napoléon Ier, que d'exagérer la prospérité économique de la France en cette période de guerres incessantes et de perpétuelle inquiétude.

Si l'on s'en tenait à l'apparence des rapports officiels, à la façade de la vie économique, on resterait convaincu, selon la légende, que Napoléon, génie universel, fut non seulement un capitaine incomparable, mais un administrateur hors pair, sachant gagner des batailles en même temps qu'organiser la production, donnant du même coup à son peuple et la gloire et la fortune,

Nous verrons que cette conception trop simpliste de la période napoléonienne doit être abandonnée par qui voudra prendre la peine de pénétrer un peu profondément avec nous dans la réalité des choses, pour qui ne s'effraiera pas de l'aridité des documents que nous sommes obligés d'invoquer : en pareille matière des affirmations seraient insuffisantes à nous éviter le reproche de partialité hostile.

Que Napoléon, avec sa prodigieuse activité, sa puissance inouie de travail et d'assimilation, ait fait effort pour hausser la prospérité économique de la France au niveau de sa fortune guerrière : nul ne le saurait contester sans injustice.

Qu'il ait réussi dans cette double entreprise, c'est une autre question qui sera résolue par nos lecteurs eux-mêmes, lorsqu'ils auront consenti à suivre l'exposé loyal que nous voulons essayer de faire du développement industriel, commercial, agricole de notre pays sous le premier Empire, qu'ils auront constaté les crises redoutables de certaines périodes, qu'ils connaîtront, par le chiffre des salaires et l'étude de la législation ouvrière, la condition des travailleurs au début du XIXe siècle.

On ne saurait aborder pareille étude sans rendre tout d'abord hommage à l'influence décisive que prit sur l'orientation de notre industrie, à cette

époque, la « Société pour l'Encouragement de l'Industrie nationale », fondée en 1802, à l'instar d'une société analogue née en Angleterre dès 1756.

Cette société devait rester indépendante du Gouvernement, mais se joindre à lui pour développer le progrès industriel et agricole.

Son but et ses moyens d'action étaient les suivants :

1° Recueillir de toutes parts les découvertes et inventions utiles aux progrès des arts;

2° Distribuer chaque année des encouragements, soit par des prix, soit par des gratifications, soit par des abonnements aux publications qui répandraient l'application de nouveaux procédés;

3° Propager l'instruction, soit en donnant une grande publicité aux découvertes utiles, soit en faisant composer des manuels sur les diverses parties des arts, soit en provoquant des réunions où les lumières de la théorie viendraient s'associer aux résultats de la pratique, soit en faisant exécuter à ses frais et distribuer dans le public, et spécialement dans les ateliers, les machines et instruments qui mériteraient d'être connus et qui risqueraient de demeurer ignorés, sans l'intervention active de la Société;

4° Diriger certains essais et expériences pour constater l'utilité des procédés dont il y aurait lieu d'espérer de grands avantages;

5° Secourir les artistes distingués;

6° Rapprocher tous ceux qui, par leur état, leurs goûts, leurs lumières, prenaient intérêt aux progrès des arts ou pouvaient efficacement y concourir;

7° Devenir le centre d'institutions semblables dans les principales villes manufacturières de France.

Il est tout à fait inutile d'insister sur la portée d'un tel programme, sur les conséquences que ne pouvait manquer d'avoir une impulsion donnée, et intelligemment, sous les auspices de Chaptal, qu'assistaient en cette tâche Berthollet, Bosc, Fourcroy, François de Neufchâteau, Mérimee, Monge, Montgolfier, Prony et Vauquelin.

Cette impulsion se manifeste avec évidence et peut se mesurer à l'extraordinaire progrès réalisé en quelques années, entre l'Exposition de 1802 et celle de 1806 : en cette dernière, nous allons immédiatement trouver le bilan industriel de cette période de transformation si rapide.

1 422 exposants appartenant à 104 départements apportaient leurs produits sous les portiques de la place des Invalides : et parmi eux les plus illustres, Oberkampf qui, avec un capital de 600 fr., s'était établi à l'âge de 21 ans dans une chaumière de la vallée de Jouy où il avait entrepris ses essais, se chargeant seul du dessin, de la gravure, de l'impression et de la teinture des toiles. Bientôt, ses étoffes connues sous le nom d'indiennes avaient conquis la mode et son établissement avait pris une extension prodigieuse.

Il fut comblé de faveurs, parmi lesquelles compta sans doute pour l'industriel ce mot de Napoléon, en une minute de clairvoyance : « C'est dans

vos ateliers qu'on fait la meilleure guerre à l'ennemi : au moins elle ne coûte pas de sang à mon peuple ! »

A Oberkampf, notre industrie nationale devait aussi la première filature de coton à Essonnes.

On put voir d'ailleurs, à l'Exposition de 1806, combien le travail du coton s'était amélioré depuis quelques années.

En l'an X, la fabrication de la mousseline n'existait pour ainsi dire pas, tandis qu'en 1806, le seul arrondissement de Saint-Quentin possédait 8000 métiers en activité, tant pour fabriquer des basins que pour faire des mousselines ou des percales et des calicots, deux genres de tissus ne différant du premier que par le moindre degré de finesse des fils : cet arrondissement pouvait produire 300000 pièces par an.

Les calicots français allaient de pair avec ceux de l'Angleterre.

La production des velours de coton était également dans une situation prospère.

De tous côtés s'élevaient des fabriques de nankin, étoffe alors très en vogue.

Sur les autres industries, un rapport de M. Alfred Picard, publié en 1889, nous donnera de précieuses indications.

FERS ET ACIERS. — Plus de 150 usines, disséminées sur le territoire, avaient envoyé des échantillons et leurs produits étaient de bonne qualité ; les aciéries se multipliaient. Cependant la métallurgie était encore rudimentaire : il n'existait notamment qu'une seule usine, celle du Creusot, où les minerais de fer fussent fondus au coke.

ARTS MÉCANIQUES APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE. — Les Anglais nous avaient devancés en appliquant non seulement à la filature de la laine, mais à toutes les opérations intéressant la fabrique des draps, des machines de beaucoup supérieures aux nôtres. Ils nous avaient mis dans l'impossibilité de lutter avec eux sur les marchés étrangers et nous inondaient même de leurs produits, malgré les lois prohibitives édictées contre cet envahissement. Pour soutenir la lutte, Chaptal avait cru devoir attirer en France l'habile Douglas, l'un des grands constructeurs de la Grande-Bretagne. Cet industriel avait, en deux ans, fourni à nos manufactures plus de 340 machines dont plusieurs types figuraient à l'Exposition de 1806, notamment :

1° Des machines à ouvrer la laine, qu'un enfant pouvait alimenter et qui produisaient le travail de quarante personnes;

2° Des cardes-brisoirs qui effectuaient le premier degré de cardage et cardaient de 60 à 65 kilogrammes par jour et qui pouvaient également être alimentées par un enfant;

3° Des cardes-finissoirs qui achevaient le cardage et étaient desservies par deux enfants;

4° Des machines de trente broches à filer en gros produisant par jour de 25 à 39 kilogrammes de fil et conduites par une femme et un enfant;

5° Des machines de quarante broches, au moyen desquelles une femme et un enfant pouvaient filer, par jour, 15 kilogrammes de laine pour chaîne de couverture;

6° Des machines de soixante broches, à l'aide desquelles une femme faisait, par jour, 6 kilogrammes de fil pour drap;

7° Des machines à lainer les draps, desservies par deux personnes, faisant autant d'ouvrage que vingt laineurs à la main et procurant une économie de 12 % sur la consommation du charbon;

8° Des machines plus petites pour le lainage et le brossage des draps;

9° Des métiers pour tisser à la navette volante, qui accéléraient le travail, fatiguaient moins le tisserand et économisaient la main-d'œuvre d'un homme dans la fabrication des tissus larges.

La filature mécanique de coton, qui n'était pour ainsi dire pas pratiquée en France avant 1789, y avait fait de rapides progrès. On renonçait à la filature au rouet et à la main; l'importation étrangère diminuait sans cesse, sauf pour le fil très fin. Cette transformation honorait d'autant plus nos manufacturiers qu'elle s'opérait au milieu de difficultés de toutes sortes. En 1805, Pouchet, Albert et Calla présentaient une remarquable collection de machines : carderies brisoires et finissoires, boudineries, machines à filer du système mull-jenny, machines à filature continue.

PRODUITS CHIMIQUES. — La chimie théorique et la chimie appliquée avaient marché à pas de géant sous l'impulsion de savants comme Berthollet, Chaptal, Darcet et Proust.

Le jury exprimait le regret que nous fussions tributaires de l'Espagne pour la soude, c'est-à-dire pour un produit employé en quantité considérable dans les savonneries, les verreries, les teintureries et les blanchisseries.

VERRERIE ET CRISTALLERIE. — Plusieurs usines produisaient des cristaux remarquables par la beauté de la matière et le bon goût des formes, l'habileté de la taille et la vivacité du poli.

POTERIE. — Les établissements où se fabriquait la poterie dite « terre de pipe » soutenaient le bon renom qu'ils avaient déjà acquis, malgré la date récente de leur création. Le jury demandait plus de perfection dans les formes et la composition de la pâte, une plus grande dureté des couvertes et une fabrication plus économique.

La France avait une supériorité incontestée sur les autres pays dans la fabrication et la décoration de la porcelaine. Des artistes de premier ordre y employaient les ressources inépuisables de leur talent. Un nouveau vert, tiré du chrome, avait été découvert par Vauquelin.

La machine à vapeur, on le sait, n'avait pas encore fait son apparition.

En 1810, il n'existait encore qu'une machine à haute pression, et une quinzaine à basse pression, employées pour élever l'eau. Le premier emploi d'un moteur à vapeur pour filature date de 1812, à Mulhouse. En définitive, la machine à vapeur ne se révèlera officiellement qu'à l'Exposition de 1819, où une médaille d'argent fut attribuée, pour leur présentation, à deux constructeurs de Saint-Quentin.

Mais pourtant nous voici déjà en pleine invasion du machinisme : à la quenouille et au rouet s'est substitué le métier à tisser; à l'atelier va succéder la manufacture; l'ouvrier va tomber sous la domination du capitaliste, et le prolétariat industriel est constitué par la réunion des travailleurs jadis isolés.

Chaptal est frappé de ce changement, qui écrit les lignes caractéristiques que voici :

« Les machines, qui remplacent aujourd'hui la main de l'homme dans presque toutes les opérations de l'industrie manufacturée, ont opéré une grande révolution dans les arts : depuis leur application, on ne peut plus calculer les produits par le nombre des bras employés, puisqu'elles décuplent le travail, et l'étendue de l'industrie d'un pays est aujourd'hui en raison du nombre des machines et non de la population. »

Et comme il sent autour de lui une sorte d'appréhension sur les conséquences d'une si brusque transformation économique, Chaptal s'exprime sans détours sur cette fatalité inéluctable; il ne s'attarde guère à déplorer le chômage ou l'abaissement des salaires :

« Les machines, dit il, en diminuant le prix de la main-d'œuvre, font baisser celui du produit, et la consommation augmente dans une proportion plus forte que celle de la diminution des bras. D'ailleurs, il n'est pas au pouvoir d'une nation de ne pas adopter les machines dont on se sert ailleurs. »

Toutefois, cette invasion du machinisme n'est pas sans inquiéter le président de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, et s'il se console de la misère qui en peut résulter, il envisage avec moins d'indifférence les conséquences sociales des agglomérations industrielles.

« Lorsque, dit-il, la guerre ou des prohibitions ferment des débouchés aux produits industriels, on voit avec douleur des réunions d'hommes inactifs souffrir, s'agiter, et, trop souvent, troubler le repos public. Il eût été à désirer, sans doute, qu'au lieu de former ces agglomérations d'individus pour exploiter quelque genre d'industrie, on les eût laissés disséminés dans les campagnes, où la fabrication n'eût été qu'un utile auxiliaire des travaux de la terre. »

Mais on ne remonte pas le cours de l'évolution, et Chaptal, si effrayé qu'il fût des phénomènes économiques dont il était témoin, ne put s'empêcher d'en constater les résultats.

En 1812, six ans après l'Exposition dont nous venons d'examiner la physio-

nomie, la filature et le tissage du coton se sont grandement accrus : le nombre des broches dépasse un million et la production s'élève à près de 10 millions et demi de kilogrammes. On compte plus de 100 filatures mécaniques; il y a 70 000 métiers à tisser, et le commerce du coton porte environ sur 190 millions de francs. A la fabrication des mouchoirs de coton, se sont ajoutées celles des nankins, crépons, basins, mousselines, percales, calicots, tulles, etc., etc. L'industrie de la laine occupe un grand nombre d'ouvriers. En 1812, Sedan emploie 18 000 ouvriers, 1 550 métiers et fabrique 37 000 pièces de drap. Carcassonne entretient 290 métiers, 9000 ouvriers et fabrique 12 000 pièces. A Reims, près de 20 000 ouvriers, avec 6 265 métiers, fabriquent des châles, des voiles et des robes. Chaptal estime que l'industrie de la laine utilise 93 millions de francs de matière première, et crée en étoffes, bonneterie, couvertures, tapis, matelas, etc., une valeur totale de 200 millions.

Par contre, la fabrication du lin avait considérablement diminué, laissant la place aux toiles fines de coton. En 1812, Saint-Quentin employait à cette industrie 40 000 ouvriers. Dans le Dauphiné, 17 000 ouvriers travaillaient sur 3 600 métiers.

L'industrie de la soie est aussi en progrès, grâce à Gensoul, qui a imaginé le chauffage des bassines à la vapeur; à Vaucanson, qui invente les machines à mouliner et à organsiner la soie; à Jacquard et à Saillet, dont les machines opèrent la *tire*, autrefois confiée à des femmes et à des enfants; le nouveau mécanisme accroît la rapidité du tissage, permet de multiplier les combinaisons du dessinateur, non seulement dans les modèles riches, mais dans les sortes à bon marché, et ouvre ainsi de nombreux débouchés à la soierie lyonnaise.

Lyon avait, en 1800, 5 800 tisserands occupés sur 3500 métiers; en 1812, il y a 15 500 tisserands et 10 700 métiers.

A Nîmes, qui comptait en 1800, 1 200 métiers manœuvrés par 3 450 ouvriers, il y a, en 1812, 5 000 métiers et 13 700 ouvriers. Dans le département de la Loire, on fabrique presque toute la rubannerie de soie, qui met en mouvement 8 000 métiers et 15 400 ouvriers.

A Lille, la fabrication de la toile de chanvre occupe 52 000 ouvriers en 1812, au lieu de 26 000 en 1800.

Quelques chiffres seulement montreront aussi l'extension de la métallurgie : la France comptait 230 hauts-fournaux, dont la production était de 90 000 tonnes de fonte, fournissant 69 000 tonnes de fer marchand, alors qu'en 1787 la production de la fonte n'avait pas dépassé 61 000 tonnes.

La consommation de la houille avait passé de 25 000 tonnes à 929 000.

Tel est le brillant tableau que trace de la prospérité industrielle le rapport de Chaptal, document classique auquel se réfèrent la plupart des historiens. Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à contrôler des assertions si uniformément optimistes, et nous avons trouvé aux Archives

nationales des pièces bien intéressantes qui vont mettre quelques ombres au tableau enchanteur dont nous venons de donner l'esquisse.

Déjà, à propos du Blocus continental, nous avons reproduit des documents significatifs, qui témoignaient d'une crise redoutable dans l'industrie et dans le commerce. Il nous faut revenir sur ce sujet, pour obtenir une idée aussi exacte que possible de la vie économique de la période que nous étudions.



Aussi exacte que possible, disons-nous, car il est assez malaisé d'arriver à une certitude en présence de renseignements aussi contradictoires que ceux qui résulteraient des deux pièces suivantes.

L'une est un rapport sur la situation de Lyon adressé à l'empereur par le ministre de l'Intérieur. Il est daté du 9 juillet 1810 :

2e DIVISION
BUREAU DES ARTS
ET MANUFACTURES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Note pour Sa Majesté l'Empereur.

Paris, 9 juillet 1810.

« Le ministre de l'Intérieur a l'honneur de faire part à Votre Majesté des renseignements qui lui ont été transmis sur la situation florissante de la fabrique d'étoffes de soie de la ville de Lyon. Des négociants de Leipzig et de Francfort se trouvent en ce moment dans cette ville et y ont fait des commandes considérables. Il est arrivé des ouvriers d'Allemagne et d'Italie, et onze mille neuf cents métiers sont en activité. A la vérité, la récolte des soies n'a pas été abondante : elle n'est que la moitié de celle des années ordinaires; mais il sera suppléé à cette insuffisance par les soies qui sont en magasin; il ne faut maintenant, pour rendre complète la prospérité de la ville de Lyon, qu'augmenter le nombre des bras qui y sont employés.

« C'est ce dont le ministre de l'Intérieur va s'occuper, en soumettant à Votre Majesté, dans le projet de budget de la ville de Lyon, exercice 1810, la proposition de mettre à la disposition de l'administration municipale de cette ville une somme de 40 000 francs pour encourager les apprentissages. Si le nombre des métiers augmente encore, Lyon aura atteint le plus haut degré de prospérité auquel il doit parvenir. Car ce nombre s'est rarement élevé au-dessus de quatorze et quinze mille. »

Or, moins de quatre mois plus tard, voici la lettre qu'écrivait au même ministre de l'Intérieur, le vice-président du conseil général du commerce :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le vice-président du Conseil général du Commerce
à S. E. le ministre de l'Intérieur.

Paris, le 3 novembre 1810.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous adresser un extrait du procès-verbal de la séance que le conseil général du commerce a tenue hier. Permettez qu'en cette circonstance, je ne me borne pas à une simple lettre d'envoi. L'aspect effrayant

qu'en ce moment présente le commerce de la France sollicite vivement l'attention de Votre Excellence, et semble mettre au nombre de mes devoirs de lui présenter quelques réflexions dont elle appréciera le but avec sa sagacité ordinaire.

« Sur la principale place de commerce de l'Empire le discrédit plane, fait chaque jour des progrès et menace de grands malheurs. Lyon sollicite ardemment de prompts secours; l'intérêt de l'argent y est monté à 12 0/0, quoique le Comptoir de la Banque y escompte à 5 de tous les moyens; les négociants sages y refusent les affaires les plus sûres pour ne pas prendre des engagements; il en est de même à Besançon et dans les villes circonvoisines, d'après la lettre que je reçus hier d'un membre du conseil général de commerce, dont la copie est jointe à celle-ci.

« A Paris, plusieurs maisons très connues éprouvent une gêne manifeste; des valeurs accréditées sont offertes à 6 et 7 0/0 l'an, quoique la Banque escompte à 4 0/0 plus qu'elle n'a jamais fait.

« Cet état de choses est d'autant plus redoutable que, par nature, il ne peut que s'aggraver jusqu'à ce que ses causes cessent.

« Elles existent évidemment :

« 1° Dans l'essai que la Banque de France a fait de transmettre des billets à ses comptoirs avant qu'ils fussent nécessaires;

« 2° Dans la réduction de valeur des anciennes monnaies de France, qui a fait naître la crainte d'une prochaine démonétisation des espèces et provoqué leur envoi à l'étranger, où elles ont conservé leur ancien cours;

« 3° Dans les mesures que les ordres du gouvernement ont fait prendre en Hollande, en Allemagne, en Suisse. Ces mesures enlèvent aux commerçants des sommes importantes; si elles ne s'appesantissaient que sur ceux qui ont violé les lois, elles ne seraient qu'une juste punition; mais, malheureusement, elles portent aussi sur des commerçants honnêtes, qui ont prêté leur bourse et leur crédit à des correspondants qui ne leur étaient connus que par leur exactitude à acquitter leurs engagements, et qui, aujourd'hui, devant beaucoup à Paris, à Lyon, feront participer leurs créanciers à leur infortune s'ils sont ruinés. Les capitalistes redoutent ce danger et retirent leurs fonds de chez les négociants. C'est ainsi que le commerce voit diminuer les moyens auxquels il est accoutumé, au moment où il aurait besoin de nouveaux secours.

« La Banque de France fait ce qu'elle peut pour aider Lyon et détruire les craintes chimériques qui y aggravent les circonstances générales, mais elle aperçoit aussi qu'à Paris les besoins se multiplient et que les valeurs qui lui sont présentées à l'escompte diminuent de solidité; ainsi, lorsque la prudence lui prescrit d'augmenter de réserve envers les effets qu'elle escompte, les besoins du commerce lui demandent plus de facilités.

« Vainement la Banque cherchait-elle une juste proportion entre la

prudence et les besoins, elle ne pourra satisfaire à l'une et aux autres. Toute la prévoyance ne saurait arrêter la progression du mal qui menace le commerce de France et la Banque elle-même de vastes contre-coups, dont l'étendue ne saurait être prévue si la puissante main du gouvernement n'y porte promptement remède. »

« Je suis, etc.

« *Le vice-président du Conseil général du commerce,*

« *Signé :* MARTIN, fils d'ANDRÉ. »

Il est vraiment impossible de concilier ces deux textes, à moins d'admettre — ce qui est invraisemblable — que la situation se soit brusquement modifiée en trois mois.

Aussi bien, nous allons voir par d'autres documents, ceux-là décisifs, que la lettre du vice-président du conseil du commerce est la seule conforme à la réalité des choses.

Mais nous voudrions auparavant ouvrir une parenthèse à propos d'un passage du rapport ministériel que nous avons reproduit plus haut.

Ce rapport constate « qu'il est arrivé des ouvriers d'Allemagne et d'Italie ». Et cette constatation éclaire en partie le problème que nous nous étions souvent posé à nous-même, nous demandant comment concilier l'augmentation croissante de la population industrielle avec les formidables saignées que faisaient inévitablement dans le prolétariat la conscription et tant de guerres sanglantes. A vrai dire, Chaptal indique quelques-unes des causes de cette surprenante augmentation.

« Depuis 25 ans, écrivait-il en 1818, il est prouvé que la population ouvrière a augmenté d'environ un sixième. Il faut en convenir, le spectacle des guerres sanglantes et continues, le tableau des dissensions civiles ne nous ont point préparés à de tels résultats : nous voyons pourtant dans le passé des causes de destruction, de dépopulation : nous ne trouvons nulle part la cause d'une reproduction aussi rapide, aussi extraordinaire.

« Cependant, si nous comparons le présent au passé, nous pouvons faire cesser cet étonnement.

« Autrefois un jeune homme ne pouvait s'établir qu'après 25 ans d'âge, parce que le compagnonnage et l'apprentissage étaient seulement terminés; les difficultés d'acquérir la maîtrise présentaient de nouveaux obstacles et prolongeaient son existence de célibataire.

« Aujourd'hui, l'élève est pressé de travailler pour son compte, et il ne peut le faire qu'en s'associant à une femme, de sorte que les mariages des gens de métier sont devenus infiniment plus communs.

« D'après le recensement des ouvriers des divers métiers qui sont établis

dans les villes, le nombre est plus que le double de ce qu'il était sous le régime des corporations, il n'est donc pas étonnant que la population se soit accrue. Si, à cette cause puissante de l'accroissement de la population, on ajoute la diminution de la mortalité que produit la vaccine, la division de la grande propriété rurale et les nombreux mariages qu'on a contractés pour se soustraire à la conscription, on réunira tous les éléments qui concernent la solution de ce problème. »

Les causes ainsi définies par Chaptal ont manifestement leur importance, et la dernière peut être appuyée par des chiffres certains : le désir d'échapper à la conscription poussa effectivement beaucoup de jeunes gens à se marier, en 1813 surtout, et le chiffre des naissances monta l'année suivante à 994 082 au lieu de 883 000 en 1812. Mais la phrase précitée du rapport ministériel n'en complète pas moins de façon décisive les observations de Chaptal, et nous pouvons considérer comme probable, certain même, que les usines étaient largement alimentées par la main-d'œuvre étrangère.

Dans quelle proportion? Nous ne le savons point, et il ne faut pas demander beaucoup aux statistiques impériales? Celles qui existent sont plus que suspectes, étant donné que les registres de l'état-civil furent, volontairement sans doute, laissés très incomplets. C'est ainsi que, quand nous parlons de l'augmentation de la population, il faut encore faire des réserves, tant il est manifeste que le chiffre officiel des décès est fort au-dessous de la réalité. Il est incontestable que, de 1806 à 1812, la guerre a fait une prodigieuse consommation d'hommes, et cependant les registres de l'état-civil n'en portent aucune trace; on voit même que l'année où il y a le moins de décès inscrits est l'année 1810, l'année des guerres d'Espagne, d'Autriche, de Wagram, qui seul coûta 25 000 morts à chacune des deux armées. D'où il faut conclure, avec M. Levasseur, que les décès des soldats morts à l'étranger n'étaient pas régulièrement enregistrés en France.

Mais revenons, après cette courte digression, à l'étude de la situation industrielle et commerciale de la France que Chaptal présente comme si prospère.

Un document nous a déjà montré combien cet optimisme était exagéré. Les Archives nationales nous en fournissent d'autres plus décisifs encore.

Voici un long rapport émanant du ministère de la Police générale et daté de 1811. On excusera la longueur de la citation par l'intérêt du document qui montre de façon irréfutable les résultats détestables de la politique napoléonienne et de ce blocus continental, dont nous avons déjà, au début de notre travail, montré les désastreuses conséquences politiques et économiques.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE

Premier état des renseignements sur la situation du commerce et des manufactures

1811

ÉTAT DES MANUFACTURES : le nombre des ouvriers est-il plus considérable en 1811 qu'en 1810?

LOIRET. — Le nombre des ouvriers dans les manufactures de bonneteries, de couvertures, et filatures est diminué. Les mécaniques en sont la cause. Les raffineries, qui occupaient beaucoup d'ouvriers, sont sans activité faute de matière première.

OISE. — Les manufactures languissent; le nombre des ouvriers en est considérablement diminué.

SOMME. — Le défaut de débouchés aux produits des manufactures a fait cesser le travail; les villes, bourgs et villages sont encombrés d'ouvriers sans occupation.

EURE. — Les manufactures, très nombreuses dans ce département, sont en général diminuées d'un quart ou d'un cinquième. Depuis un an, les draperies et les tanneries, branches principales d'industrie, sont diminuées d'un tiers; on compte 11 069 ouvriers sans emploi.

NIÈVRE. — Il y a dans ce département 165 tant haut-fourneaux, forges, vitreries que manufactures de faïence et de poteries, occupant 4632 pères de famille. Une population à peu près semblable est occupée à l'exploitation et au transport des bois destinés pour Paris. La cessation presque absolue du commerce a presque anéanti ces établissements, et la majeure partie de ces ouvriers est sans travail.

RHÔNE. — Plus de 200 ouvriers viennent de quitter la manufacture de mousseline de Tarare. Les manufactures de soieries sont dans un triste état. En 1810, le nombre des métiers battans était de 14 694. En ce moment, il n'est que de 2 400 à 2 600. Cette diminution tient au défaut de commandes de la part de l'étranger.

MANCHE. — Les filatures de coton, les fabriques de calicot et de coutil sont dans la plus grande détresse et à la veille d'être fermées.

NORD. — En 1808, le nombre des ouvriers employés dans les manufactures s'élevait à 68 161. Il n'est plus actuellement que de 43 054. La diminution tombe en majeure partie sur les fabriques de coton et, subsidiairement, sur celles de tabac.

HAUTE-VIENNE. — Ce département a des manufactures de porcelaine, de papier, des fabriques de siamoise et de droguet, des filatures de coton et des usines. Mais ces établissements languissent faute de débouchés pour leurs produits. Le nombre des ouvriers est réduit de plus de moitié.

Meuse. — Les fabriques de bonneterie et de toile de coton occupent plus d'un tiers en moins d'ouvriers que l'année dernière. La stagnation du commerce, le défaut de crédit, la cherté des matières premières en sont la cause.

Deux-Nèthes. — Le coton, l'indigo et les bois de teinture sont rares, et cette rareté entraîne la ruine des manufactures et des imprimeries. La principale occupait 1 300 ouvriers. Il en a été congédié environ 200 depuis le mois de janvier; c'est la seule qui existe maintenant, les trois autres ont entièrement cessé leurs travaux.

Loire. — La plupart des manufactures et fabriques continuent d'être dans un état de stagnation qui laisse sans travail une grande quantité d'ouvriers. Il s'en faut d'un tiers que les ouvriers occupés soient aussi nombreux qu'en 1810.

Tarn-et-Garonne. — Les fabriques de Montauban sont en souffrance, la plupart des fabricants ont fermé leurs ateliers, et tous ont diminué le nombre de leurs ouvriers.

Ourte. — On compte dans ce département 50 613 ouvriers occupés principalement dans les fabriques de drap, de limes et d'acier, clouterie, extraction de houille.

Ces diverses fabriques souffrent par le défaut de débouchés et les nombreuses banqueroutes qui ont éclaté à Eupen, Verviers et Hordincourt.

Apennins. — Il n'y a dans les Apennins que des manufactures de toile et de soie; celles-ci souffrent considérablement; les métiers sont réduits de 500 à 300. Les autres se soutiennent.

Orne. — Les beaux ateliers de MM. Richard et Lenoir-Dufresne souffrent beaucoup. Le nombre des ouvriers est diminué de moitié de ce qu'il était en 1810.

Aisne. — Le défaut des débouchés, la cherté et la rareté des matières premières ont considérablement diminué l'activité des manufactures de ce département. Celle de Saint-Quentin, qui occupait 10 796 ouvriers, en a renvoyé 2 500. La manufacture de glaces de Saint-Gobain conserve au contraire toute sa splendeur. Elle occupe 4 000 ouvriers.

Seine-et-Oise. — Il y a dans ce département 18 manufactures ou fabriques. Elles en sont activité, excepté celles dont la matière première se tire des colonies. Celles-ci souffrent beaucoup et le nombre des ouvriers qui y sont employés est moindre qu'en 1810.

Deuxième état des renseignements sur la situation du commerce et des manufactures

1811

Côtes-du-Nord. — Les belles manufactures de toile de Quintin sont dans l'état le plus languissant, faute de débouchés. Le cabotage et la pêche de la morue, sources de prospérité autrefois, sont presque nulles aujourd'hui.

Haute-Loire. — Les principales fabriques de ce département étaient celles de dentelles, de rubans et de toiles. Elles sont en état de stagnation; le défaut de débit en est la cause. Le nombre des ouvriers est diminué en proportion de leur inactivité.

Po. — Le grand nombre d'ouvriers employés dans les manufactures de fer et d'acier, d'étoffes, de coton et de papiers et dans les tanneries est supérieur à celui qui existait en 1810; mais il ne fait pas compensation avec le nombre d'ouvriers sans travail par la stagnation des fabriques de soieries.

Roer. — Les manufactures de draps souffrent par suite de la défense d'en introduire en Russie; cette cause et le grand nombre de mécaniques établies depuis peu ont beaucoup diminué le nombre des ouvriers.

Sambre-et-Meuse. — Les fabriques et manufactures sont dans un état inquiétant pour les maîtres et les ouvriers, à l'exception de la coutellerie de Namur qui prospère. Les forges, les verreries, les filatures de coton sont sans activité, et les ouvriers réduits de deux tiers.

Loir-et-Cher. — Les fabriques de drap de Romorantin et de Saint-Dié, celles de cotonnades de l'arrondissement de Vendôme sont presque dans l'inaction : les premières, faute de débouchés; les secondes, de matières premières; une population nombreuse se trouve sans travail, et cette inaction donne de l'inquiétude pour l'hiver prochain.

Escaut. — Le défaut de ventes et de matières premières porte un grand préjudice aux manufactures du pays et a contraint de congédier plus de la moitié des ouvriers.

Méditerranée. — Les manufactures se trouvent dans l'état le plus languissant, excepté celles de papier. Les savonneries, les tanneries, les fabriques d'étoffes, les ateliers d'albâtre et de corail sont sans activité, et le nombre des ouvriers beaucoup moindre qu'en 1810.

Haut-Rhin. — Les manufactures avaient, depuis 1802 jusqu'en 1810, atteint l'état de prospérité le plus satisfaisant; depuis cette époque, leur activité est presque anéantie. Sur 59 418 ouvriers qui y travaillaient, les fabriques de coton en occupaient 44 400. Mais leur nullité met sans ouvrage une quarantaine de mille ouvriers.

Ardèche. — Ce département possède des tanneries, des papeteries, des manufactures de draps et surtout un grand nombre de fabriques de soie. Ces fabriques occupaient 2500 ouvriers. Les petites fabriques en occupent 7 050, mais le défaut de débouchés (Lyon, entre autres, qui ne fait plus de demandes) laisse les établissements en stagnation et un grand nombre d'ouvriers sans travail.

Ardennes. — La manufacture d'armes de Charleville a reçu un accroissement considérable depuis la Révolution. Les fabriques de draps de Rethel qui, en 1810, occupaient 20 000 ouvriers, n'en ont aujourd'hui que 10 000. Celles de Sedan, au 1er janvier 1811, avaient 7 781 ouvriers. En ce moment,

ce nombre est réduit d'un quart. La fabrique de Chappes, à Conches de Vouthiers, qui occupait 300 ouvriers, est totalement tombée.



L'ASSAUT DE MONTMARTRE LE 29 MARS 1814
(D'après une vignette allemande).
(Document de la Bibliothèque Nationale.)

Calvados. — Les fabriques de dentelles, qui occupent près de 50 000 ouvriers de tout âge et de tout sexe, ont subi une diminution par le défaut d'exportation. Celles de frocs et de flanelles de Lisieux, celles de draps de

Vire se soutiennent, parce que leurs produits sont consommés par les troupes. Les fabriques de coton de M. Richard ont réduit leur travail de moitié. Ce département est, en général, plus agricole que manufacturier.

Troisième état des renseignements sur la situation du commerce et des manufactures.

1811.

DYLE. — Les différentes fabriques et manufactures de ce département occupaient, en 1808, 15 715 ouvriers; en 1811, 9 362, différence en moins 6 353. Les fabriques de dentelles sont celles qui ont le plus souffert. En général, le défaut de débouchés, le manque de confiance du capitaliste sont les principales causes de l'état de stagnation du commerce.

ARNO. — 6000 ouvriers travaillant en soie sont restés sans travail. La mauvaise récolte de l'année dernière en a été la cause. Sa Majesté y a pourvu en établissant à Florence des ateliers de charité. Plus de 15 000 ouvriers ont été renvoyés des ateliers de filature et de tissage de la ville de Prato, parce que la Grèce et la Turquie ne retirent plus de ces fabriques les bonnets que cette ville fournissait aux peuples de ces contrées.

Les manufactures de draps et de toile se soutiennent avantageusement.

AUBE. — Le genre principal de fabrication dans ce département consiste en toileries et bonneterie de coton; dix établissements de coton en muljennyr, deux manufactures de grosses draperies, des impressions en indiennes, deux forges, trois verreries et quelques tanneries. En général, le nombre d'ouvriers dans ces divers établissements est diminué d'un tiers. Le défaut de consommation et la cherté des matières premières en sont les causes.

Nul ne pourrait contester un témoignage aussi écrasant. Si, pourtant, on voulait prétendre que le rédacteur de cette enquête avait l'esprit chagrin et des tendances pessimistes, nous avons encore d'autres témoins à citer qui, tous, confirment les renseignements fournis plus haut.

Voici une note du ministère de l'Intérieur sur la situation de la place de Rouen :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2e DIVISION
BUREAU DES ARTS
& MANUFACTURES

Aperçu de la situation commerciale de Rouen

Paris, ce 25 Février 1811.

Note pour Sa Majesté.

« La place de Rouen n'a pu rester étrangère à la situation où se trouve momentanément notre industrie manufacturière. Le préfet du département

de la Seine-Inférieure en a informé le ministre dans plusieurs lettres, dont la dernière annonce que cet état de choses empire tous les jours.

« Les petites fabriques isolées et disséminées dans les campagnes sont, jusqu'à ce jour, les seules qui ont dû succomber; les ouvriers qu'elles alimentaient trouveront peut-être, dit le préfet, des occupations d'une autre nature. Mais la crise se prolonge, le désastre des grands ateliers de Rouen est également inévitable; les ouvriers qu'ils occupaient n'auront d'autres ressources que la mendicité et le vagabondage.

« Dans cette position, le préfet a proposé au ministre de supplier Votre Majesté de vouloir bien faire des avances de secours à ceux des fabricants qui seraient en état d'en garantir le remboursement par des sûretés constatées au préalable. Le ministre a de suite invité le préfet à lui désigner les chefs de grands établissements qui pourraient être dans le cas d'avoir recours à la bienveillance de Sa Majesté, et lui a adressé à ce sujet les instructions nécessaires.

« D'un autre côté, le ministre examine en ce moment quelques autres moyens particuliers qui lui ont été proposés pour procurer de suite du travail à la classe indigente de Rouen; mais, en attendant, il n'a cru devoir différer de mettre sous les yeux de Sa Majesté un aperçu de la situation de la place de Rouen ».

Comme Rouen, Lyon réclame aussi l'intervention gouvernementale pour être sauvée de la misère. Cela ressort d'une pièce intitulée : « Compte rendu des réclamations de la fabrique de Lyon » :

« Je mets sous les yeux de Votre Majesté, dit le ministre, les renseignements qu'elle a demandés sur l'état de la fabrique de Lyon.

« Elle verra que le nombre des métiers de Lyon et de ses faubourgs s'était successivement élevé jusqu'à 14000;

« Que chaque métier fait vivre quatre individus;

« Que sur les 14000 métiers, la Chambre de commerce a obtenu des renseignements positifs pour les deux tiers et qu'on ne peut guère juger du tiers restant que par analogie;

« Que dans l'état actuel, la moitié des métiers est sans activité et qu'on peut craindre que cette progression de non activité croisse encore.

« Que les commandes manquantes pour cet hiver peuvent être [illegible] à 12 [illegible] de francs, dont on peut rigoureusement espérer encore [illegible], de sorte que c'est à remplacer l'effet de commandes pour 6 000 [illegible] de francs que se borne en cet instant la demande de la fabrique de Lyon.

« J'aurais désiré un état circonstancié des demandes [illegible] et de celles révoquées ou manquantes, mais les fabricants qui ont [illegible] le vœu de la

ville de Lyon affirment que la chose est impossible, chacun gardant le secret de ses relations. »

Même note alarmante en ce qui concerne Bolbec :

« Les manufactures de Bolbec et des environs sont à peu près dans le même état que celles de Rouen. Les fabriques d'indiennes, celles de réserves (qui impriment sur siamoises) ne font plus que la moitié de ce qu'elles faisaient l'année dernière. Celles de calicots ont éprouvé encore une plus grande réduction.

« La fabrication des mouchoirs de fil et de coton a diminué de plus d'un tiers.

« Toutes ces manufactures employaient en masse une grande quantité d'ouvriers, mais chacune, en particulier, n'en avait pas un grand nombre, et, de plus, ces établissements n'étaient pas réunis sur le même point ; les ouvriers non employés ont pu trouver, plus facilement que ceux de Rouen, de l'occupation dans les campagnes ; plusieurs d'entre eux sont même allés travailler au Havre. Néanmoins, beaucoup, n'ayant pas assez de force pour ces travaux, sont obligés de mendier.

« Les grandes filatures filent à peu près le tiers de ce qu'elles filaient l'année dernière, mais filant plus fin, elles occupent encore la moitié de leurs ouvriers. Les petits établissements de ce genre sont nuls en ce moment.

« J'ai visité en détail la filature de MM. Le Maître, et j'y trouve encore assez d'activité. Cette manufacture, la plus ancienne et la plus considérable de ce pays, est si uée à deux lieues de Bolbec, et elle occupe en ce moment près de 300 ouvriers ; dans ce nombre sont comptés 110 ou 120 enfants tirés des hospices et des familles indigentes. Ces fabricants les nourrissent entièrement, et même leur font apprendre à lire. La réduction de leur fabrication ne leur permet plus d'en recevoir présentement. »

Cet établissement se soutient par la grande activité de ses chefs et par les nombreuses correspondances qu'ils ont depuis longtemps.

« Les manufacturiers de Bolbec, comme ceux de Rouen, semblent désirer qu'il soit accordé une prime de sortie par kilogramme, sans désigner l'espèce de coton, qu'il est impossible de bien reconnaître. Les prix varieraient seulement suivant la finesse du tissu.

« Tous s'accordent à dire que la crainte de nouvelles variations dans les droits d'entrée des matières premières les empêche de se livrer à des spéculations pour l'approvisionnement de leurs fabriques.

« *Fait à Bolbec, ce 31 juillet 1811.*

« *Signé :* GOURGAUD. »
Officier d'ordonnance de Sa Majesté.

Il n'y a pas que les collectivités qui réclament : les industriels envoient sans cesse des pétitions pour dépeindre leur situation désespérée et réclamer des secours. Mais il faut savoir se borner et, parmi tant d'autres, nous ne recueillerons que la plainte du sieur Vandessel.

« Sire, dit un fonctionnaire, dans son rapport daté de Paris, le 15 avril 1811, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, une pétition du sieur Vandessel, fabricant de dentelles, à Chantilly, qui m'a été renvoyée par M. le ministre de l'Intérieur, et dans laquelle ce fabricant expose que ses magasins sont pleins de marchandises fabriquées dont il ne peut trouver le débouché, de sorte qu'il se voit obligé de renvoyer la majeure partie de ses ouvriers, ce qui réduirait à la plus affreuse misère environ 1 200 familles si le gouvernement ne vient à son secours. Il demande qu'il lui soit acheté pour une somme de 80 000 francs de ses articles propres au service de la maison de Votre Majesté.

M. le ministre de l'Intérieur annonce que M. Vandessel est un fabricant estimable qui a été à l'une des expositions des produits de l'industrie française, et recommande l'objet de sa demande d'une manière particulière.

« Si Votre Majesté daigne accorder la demande de M. Vandessel, comme le choix et l'emploi des articles qu'il propose concernent le service de M. le grand chambellan, et comme il n'existe aucun fonds sur lequel le paiement de ces objets puisse être imputé, je supplie Votre Majesté d'ouvrir à M. le grand chambellan un crédit de la somme qu'Elle voudra affecter à l'achat des dentelles de la fabrique de M. Vandessel, sous la condition qu'elles seront reconnues propres au service de la maison de Votre Majesté et que ce fabricant ne renverra pas ses ouvriers.

« Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté impériale et royale, le très humble, très obéissant serviteur et fidèle sujet. »

S'agit-il d'une crise momentanée, transitoire? Voici, pour répondre à la question, de courts extraits d'un rapport daté de 1813. (*Archives nationales*, carton A. F. — 1062.)

Extraits du compte rendu sur les moyens de venir au secours des principales villes manufacturières de l'Empire :

« Amiens (Somme). — Il serait à désirer qu'il y eût un mouvement d'argent qui pût donner de l'activité aux fabriques...

Il a paru nécessaire de recourir aux fabrications de lainage pour employer les bras sans travail...

Aucun des moyens reconnus susceptibles de procurer de l'occupation à la nombreuse population de cette ville ne sera négligé. Des ateliers de charité seront ouverts. 34 000 francs des fonds de la ville seront employés aux travaux de terrassement des anciens remparts.

Il sera prélevé sur les fonds de charité, à la disposition du bureau de bienfaisance, les fonds nécessaires pour entretenir 3 ou 4 000 ouvriers en tissage et lainage.

Brest (Finistère). — L'inactivité des ouvriers dans la ville de Brest pourrait inspirer des craintes s'ils étaient absolument sans ouvrage pendant l'hiver. M. le ministre de la Marine peut seul faire des propositions à Votre Majesté sur les moyens de leur assurer de l'occupation et du travail.

Bordeaux (Gironde). — La fermentation est plus grande à Bordeaux que la misère. Le préfet mande que la mauvaise saison ne se présente pas pour les malheureux sous des auspices défavorables.

Le bureau de bienfaisance a des ressources qu'il conviendrait d'augmenter par un secours extraordinaire de 30 ou 40 000 francs.

Marseille (Bouches-du-Rhône). — La misère dans les dernières classes du peuple est très grande. Le préfet réclame vivement les mêmes secours qu'en 1812. C'est une somme de 100 000 francs.

Paris. — D'après les recherches faites par M. le préfet de police, sur 32 000 ouvriers, 20 000 sont sans travail suffisant... Il y a 1 000 ouvriers en bijouterie qui sont très difficiles à occuper... Les travaux de Paris offrent peu de ressources à faire en ce moment : les démolitions seraient une ressource, mais il faut acheter avant de démolir; ce ne serait donc qu'après avoir dépensé de fortes sommes, sans mouvoir aucun bras, qu'on pourrait espérer d'en employer ainsi.

Rouen (Seine-Inférieure). — La ville de Rouen présente de grands embarras, les travaux languissent, les fabricants même qui ne renvoient pas leurs ouvriers ne leur donnent que des portions de salaire, en ne les occupant que quelques heures par jour.

Comme la ville a des finances très embarrassées, si les circonstances deviennent plus graves, Votre Majesté serait priée d'accorder un secours extraordinaire, comme elle l'a fait en 1812 : c'était une somme de 100 000 francs.

Toulon (Var). — Sa population pourrait devenir inquiétante, si on la laissait sans occupation pendant la mauvaise saison. »

Après la lecture de documents si décisifs, la légende aura vécu de l'incomparable prospérité industrielle et commerciale du premier Empire.

Nous venons de voir les usines presque toutes en stagnation ou en décadence, le chômage croissant, la misère toujours plus grande. Et voilà que nous pouvons constater aussi le premier appel des grands industriels à la protection de l'État : les uns demandant des secours en argent sous forme d'avances directes, les autres réclamant le concours gouvernemental sous forme de primes, d'autres encore, comme le dentellier Vandessel, sollicitant des commandes de la cour.

De leur côté, les ouvriers sans travail commencent à faire entendre des

rumeurs menaçantes aux oreilles des préfets : eux aussi attendent de l'État du travail ou du pain.

Si bien que voici d'accord ouvriers et patrons, capitalistes et prolétaires, pour reconnaître la nécessité de l'intervention de l'État dans le règlement de la production industrielle. N'est-ce pas là une manifestation timide, mais caractéristique, de la tendance vers le socialisme d'État, envisagé comme remède à la lutte ruineuse et brutale des initiatives individuelles abandonnées à elles-mêmes?

A cette intervention gouvernementale, Napoléon, d'ailleurs, ne se déroba pas : aux appels des gros industriels, il vint largement en aide par des avances d'argent.

« Napoléon, dit Levasseur, essaya de tenir tête à l'orage. Il fit secrètement faire des achats de matières à Rouen, pour qu'on crût à une reprise des affaires; avancer à des manufacturiers d'Amiens le prix des salaires, pour que leurs ouvriers ne restassent pas sur le pavé; commander des soieries à Lyon, des articles d'équipement militaire à Paris : remèdes impuissants. Il en tenta un autre, malgré les représentations de Mollien, il fit des prêts aux manufacturiers : un million et demi d'abord; puis, une seconde fois, un million et demi en 1810. Plus on donnait, plus il arrivait de demandes au ministère, quelque secret que l'on apportât dans ces opérations. On repoussa beaucoup de pétitions, et cependant, au commencement de l'année 1812, on avait employé à ces secours une somme de 18 millions pris sur la caisse du domaine extraordinaire; à l'époque de la chute de l'Empire, la moitié de ces créances n'était pas encore recouvrée. »

On commençait à raisonner économie politique et l'on murmurait. Napoléon, qui lisait les lettres des négociants, le savait. Avant de s'engager dans la lointaine campagne de Russie, il fit venir les délégués du commerce et leur parla avec cette éloquente brusquerie qui déconcertait ses interlocuteurs :

« Il ne connaît que son métier de soldat, répétez-vous souvent; il n'entend rien au commerce et il n'a personne autour de lui pour lui apprendre ce qu'il ignore. Ses mesures sont extravagantes et ont causé notre ruine actuelle. Vous qui dites cela, c'est vous qui n'entendez rien au commerce et à l'industrie. Vous avez cru qu'on pouvait faire sa fortune en un jour, comme on la fait quelquefois à la guerre en gagnant une bataille. »

Il attribuait, avec quelque raison, la crise à la témérité des spéculateurs; mais sans songer que la spéculation elle-même avait trouvé son stimulant dans les mesures du blocus continental ; il ajoutait :

« Je sais vos affaires mieux que vous ne savez les miennes. »

Et pour mieux les connaître encore, ces affaires commerciales, pour essayer de conjurer la crise, Napoléon décida la création d'un ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. (Janvier 1812.)

Le but de cette création est clairement expliqué dans le mémoire qui fut, sur ce point, présenté à l'empereur le 13 mai 1811. Voici comment l'auteur de ce mémoire justifie la création projetée :

« L'agriculture, le commerce et l'industrie auraient, dit-il, un point d'appui qui leur manque, un protecteur zélé, un défenseur impartial, un guide éclairé dont les avis seraient toujours respectés et dont l'influence pourrait leur donner une sage direction.

Un ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures produirait encore cet heureux effet : c'est qu'il donnerait de la considération à des professions pour lesquelles on a toujours affiché une sorte de mésestime; il y rappellerait les sentiments de probité et d'honneur qui seuls peuvent y attacher les gens de bien.

Une partie des maux que le commerce éprouve est peut-être due à la déconsidération dans laquelle il était tombé; elle y éteint cette noble ambition de l'estime publique, cette bonne foi sans laquelle le commerce ne peut prospérer. N'ayant plus de considération à espérer, on a cherché des dédommagements dans la fortune, on a été trop impatient de l'atteindre, et on s'est livré à des exagérations qui ont tout détruit.

On se permettra d'indiquer comment on conçoit la composition du ministère qu'on propose.

La nature de ses attributions exige une organisation particulière.

L'agriculture, les manufactures, le commerce doivent composer les trois divisions essentielles de ce ministère.

Les renseignements qu'il doit recueillir et les avis qu'on peut lui demander exigent aussi qu'il réunisse une sorte de conseil administratif où les renseignements et les avis puissent être discutés.

On croit donc qu'il conviendrait que la direction des trois divisions principales fût confiée à trois personnes expérimentées et d'un dévouement éprouvé, auxquelles on donnerait le titre d'intendants, ou directeurs généraux de l'agriculture, des manufactures, du commerce.

Et de réunir auprès du ministre un conseil qui serait composé : 1° des trois intendants ou directeurs généraux; 2° de trois cultivateurs; 3° de trois manufacturiers; 4° de trois négociants; 5° de deux mécaniciens; 6° de deux chimistes, auxquels on pourrait donner le titre de conseillers ordinaires de l'agriculture et du commerce.

Ce conseil serait présidé par le ministre.

C'est dans ce conseil que seraient discutés les renseignements dont il serait fait des tableaux annuels.

Il délibérerait aussi sur les questions qui lui seraient envoyées.

Le ministre prendrait le titre de ministre-directeur de l'Agriculture, des Manufactures et du Commerce. »

Il en fut ainsi ordonné : le ministère fut créé, et les conseillers de l'Agriculture et du Commerce se réunirent régulièrement dans de louables inten-



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

tions. Mais que pouvaient-ils faire? Ce qui fallait à notre industrie, à notre commerce, c'étaient la paix, la sécurité, la certitude du lendemain! Et de nouvelles et folles expéditions militaires allaient bientôt précipiter la crise.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater que Napoléon témoigna fréquemment sa sollicitude pour les gros industriels et les riches commerçants ; par comparaison, nous allons trouver dans la réglementation ouvrière le témoignage de sa défiance et de sa haine contre le prolétariat.

Ce reflet de la pensée impériale, le voici d'abord dans un document extrêmement curieux et intéressant, intitulé *Statistique émanant de la préfecture de police, troisième division, premier bureau, sur la situation des ouvriers à Paris* (Archives nationales carton A. D. XI. 65).

En même temps que des renseignements précieux sur le taux des salaires à cette époque, nous y verrons avec quelle hostilité le fonctionnaire impérial apprécie la moralité des travailleurs qu'il surveille en un odieux esprit d'inquisition vexatoire.

Ce document de police mérite donc, à tous égards, que nous lui fassions large place et la citation ne paraîtra pas longue, tant elle est édifiante.

Le rapport étudie d'abord l'ordre des ouvriers qu'il catalogue sous le titre général de « bouche », c'est-à-dire d'alimentation; ces ouvriers sont subdivisés en deux genres :

Premier genre : ouvriers de nécessité.

Les salaires sont les suivants :

Boulangers, 4621 inscrits dont, à Paris seulement, 2250 : 8, 9, 10 et 12 francs par semaine ; — bouchers : 10, 12, 15 francs par semaine ; — charcutiers : 10 francs communément ; — marchands de vin : 30 francs communément ; — marchands de vin traiteurs, restaurateurs et limonadiers : salaires variés, les profits sont calculés ; — épiciers ; 25, 30, 40 francs par mois; — bouchonniers : 2 francs par jour ; — distillateurs : 3, 4 francs par jour ; — brasseurs : 2 fr. 50 par jour; — vinaigriers : 2 fr. 50 par jour.

Le nombre total des ouvriers de cette catégorie est estimé à plus de 13 000, non compris les apprentis.

2e genre : objets d'agrément.

Pâtissiers : depuis 6 francs jusqu'à 15 francs par semaine; chocolatiers : 3 à 4 francs par jour ; — confiseurs, 4 à 5 francs par jour ; — vermicelliers : 2 à 2 fr. 50 par jour ; — pain d'épice : au plus 2 francs par jour.

Rapport politique. — Les ouvriers de cet ordre ne présentent pas en général grand intérêt sous le rapport politique : ils peuvent rarement inquiéter.

Il faut cependant en excepter les boulangers et les bouchers ; les premiers à cause de leur ignorance crasse et de leur grossièreté, les seconds à cause du grand accord qui règne entre eux.

Une coalition des garçons boulangers pourrait avoir des inconvénients

fâcheux, mais elle ne peut naître que parmi ceux qui, sans boutique, restent désœuvrés dans les auberges... Or, comme la police a les yeux plus particulièrement ouverts sur ceux-ci, tout mouvement qui naîtrait parmi eux serait bientôt comprimé.

Si les garçons bouchers étaient moins occupés et en plus grand nombre, ils pourraient quelquefois inquiéter, mais la dissémination des échaudoirs contribue beaucoup à leur tranquillité et plus encore la facilité qu'ils ont de se dédommager, par de petites infidélités, d'un refus d'augmentation de salaire.

Suit un rapport sur la situation physique de tous ces ouvriers, rapport qui constate l'affreuse situation sanitaire des ouvriers boulangers :

Les garçons boulangers, dit-on, sont très sujets aux maladies ; elles se guérissent assez ordinairement par le repos quand ils sont jeunes ; mais, à cinquante ans, ils sont presque tous décrépits, peu vivent au-delà de cet âge. Les catarrhes, l'asthme convulsif, le scorbut en tuent le plus grand nombre entre quarante et cinquante ans.

La cause de cette décadence physique est dans le défaut de sommeil, l'exposition presque continuelle à une chaleur artificielle excessive, l'inspiration constante et dans le travail du pétrissage et dans les manipulations préparatoires, d'une quantité de farine volatilisée, une insigne malpropreté, enfin dans les suites affreuses de la maladie vénérienne à laquelle ces malheureux s'exposent avec fureur lorsque la fatigue les force à prendre du repos ou lorsque, par paresse ou inconduite, ils sont sans travail. »

Si, d'après ce rapport de police, les garçons bouchers et charcutiers sont dans de meilleures conditions hygiéniques, les garçons pâtissiers, par contre, sont exposés à peu près aux mêmes causes mortifères qui déciment les boulangers. Les garçons marchands de vins subissent des fièvres gastriques, des entérites, des dysenteries qui terminent en général leur carrière avant cinquante ans !

Le policier envisage encore *l'état moral* de ces ouvriers et se livre à la savoureuse étude psychologique que voici :

« Ici les nuances sont encore plus multipliées : elles sont importantes à connaître parce qu'elles intéressent l'ordre social.

« Les garçons boulangers, par la nature même de leur travail, sont une espèce de troglodytes; ils dorment le jour, travaillent la nuit et, par là, sont pour ainsi dire séquestrés de la société.

« Aussi forment-ils une classe à part de tous les autres ouvriers; ils s'éloignent d'eux-mêmes de toutes les autres réunions sociales. Grossiers, brutaux, ils végètent quand ils sont occupés ; et, quand ils ne le sont pas, ils se jettent dans la crapule la plus effrénée.

« L'ivrognerie, le jeu, les plus dégoûtantes prostituées occupent tout leur être ; leurs querelles sont toujours sanglantes ; peu sont voleurs et une

petite animosité les rend assassins. Chez eux la civilisation est dans l'enfance. Leurs maîtres même, en général, ne sont guère plus avancés.

« Il n'en est pas de même des garçons bouchers. L'expérience a appris combien, pour le plus grand nombre, est mal fondé le préjugé qui les fait regarder comme ayant une grande tendance à la férocité.

« Sans doute, parmi les garçons bouchers il en est quelques-uns dont le moral est dangereux ; mais le général est honnête et n'a pas les mœurs difficiles ; ils ne sont point ivrognes, peu querelleurs ; ils aiment les spectacles, les bals, mais leur fidélité a besoin de surveillance dans les petits détails ; malheur au maître qui leur accorde trop de confiance sur l'emploi des suifs et issues ! Le plus grand accord règne entre eux, aussi sont-ils promptement coalisés pour venger une injure faite à leur amour-propre et alors ils sont à craindre.

« Les charcutiers, pâtissiers, distillateurs, vinaigriers, chocolatiers, confiseurs sont très paisibles et ont les mœurs douces.

« Les vermicelliers sont très turbulents, de mœurs difficiles ; s'ils étaient en plus grand nombre, ils exigeraient de l'attention.

« Les marchands de vins sont grossiers et très enclins à l'infidélité.

« Les restaurateurs et limonadiers, avec des formes honnêtes et douces en général sont peu fidèles. Les goûts antiphysiques sont assez communs parmi eux, aussi présentent-ils, la plupart, l'aspect d'une nature très efféminée.

« Les autres ouvriers de cet ordre n'offrent, sous le rapport moral, rien de particulier. »

Le deuxième ordre d'ouvriers est catalogué sous le titre de « Bâtiment ».

Premier genre : Ouvriers de nécessité.

Les salaires sont les suivants :

Terrassiers : 1 fr. 50, 2 francs, 2 fr. 50 par jour ; — paveurs : 2 fr. 50 à 3 francs ; — maçons : de 2 à 4 francs ; — tailleurs de pierre : 3, 4, 5, 6, même 7 francs par jour ; — couvreurs : 2 fr. 50 à 3 francs ; — plombiers : 2 fr. 50 à 3 francs ; — charpentiers : 2 fr. 50, 3 et même 4 francs ; — scieurs de long : 2 fr. 50 ; — menuisiers en bâtiment : 2 fr. 50, 3 et 4 francs ; — parqueteurs : 3 et 4 francs ; — vitriers : 2 fr. 50 ; — carreleurs : 2 francs, 2 fr. 50 ; — plâtriers : 2 fr. 50, 3 francs ; — serruriers : 2 fr. 50 à 6 et 7 francs ; — vidangeurs : 2 francs, 2 fr. 50.

Deuxième genre : Ouvriers d'utilité.

Les salaires sont les suivants :

Peintres : 2 fr. 50 à 6 francs ; — fumistes : 2 fr. 50 à 3 francs.

Troisième genre : Ouvriers d'agrément.

Les salaires sont les suivants :

Marbriers : 3 à 4 francs ; — sculpteurs : 4, 5, 6, jusqu'à 10 et 12 francs ; — doreurs sur bois : 3 à 4 francs.

Le nombre total des ouvriers du bâtiment est estimé à 24 148.

Rapport politique. — C'est parmi les ouvriers de cet ordre que les coalitions, les rassemblements sont les plus prompts à se former, les plus difficiles à se dissiper. La raison s'en trouve dans la réunion presque constante de plusieurs, même d'un grand nombre de les ouvriers dans un même point de travail ; un turbulent fait une proposition perturbatrice et, à l'instant, tous se font une sorte d'honneur d'y adhérer.

Rapport physique. — Presque tous les ouvriers de cet ordre sont forts, sains et bien constitués, parce que leurs travaux s'exécutent en plein air et exigent un emploi assez considérable de forces.

Rapport moral. — Rien de plus varié que le moral de ces différentes espèces d'ouvriers.

Les tailleurs de pierre, charpentiers, marbriers sont en général honnêtes, sages, point ivrognes, point débauchés. Aussi fraternisent-ils peu avec les autres qu'ils regardent comme au-dessous d'eux.

La plupart des tailleurs de pierre sont domiciliés dans le département du Calvados et de la Manche, ils viennent à Paris dans la belle saison ; quand l'hiver interrompt les travaux, ils retournent dans leurs foyers et y portent le produit de leurs épargnes.

Ceux des maçons que nous envoient les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne sont également sages et de bonne conduite ; ils émigrent de leurs foyers et y retournent comme les tailleurs de pierre. Mais ceux qui résident habituellement à Paris sont assez mauvais sujets. L'hiver est pour eux une saison fatale parce qu'ils sont désœuvrés. Ceux-ci sont assez enclins au vol, à l'exception cependant des appareilleurs et de ce qu'on appelle maîtres compagnons.

Les couvreurs le sont bien davantage ; il semble que la disposition à ce vice naisse de la profession même.

Les serruriers offrent pour la plupart l'image de la grossièreté : ils sont ivrognes, voleurs, débauchés et très difficiles à conduire. Mais, dans ce tableau, on remarque une nuance à l'égard de ceux que l'émulation et l'amour-propre portent à bien faire ; on voit des garçons serruriers étudier le dessin, l'architecture, les moyens de réduire et de travailler le fer. Leurs mœurs contrastent singulièrement avec la grossièreté des autres.

Une démarcation assez analogue se fait remarquer parmi les menuisiers;

mais les routiniers de cette espèce sont cependant moins grossiers que les serruriers.

L'ivrognerie et la débauche sont les défauts dominans du peintre en bâtiment. Rien n'est plus étrange que le contraste de ces deux vices avec l'espèce de politesse gauche et de fausse instruction qu'ils affectent.

Les vitriers ont les mœurs douces, ils sont sages et point inconstants sur le choix des maîtres, et fidèles.

C'est principalement parmi les ouvriers de cet ordre que s'est maintenue cette ancienne institution connue sous le nom de « Compagnons du devoir ». Elle a été souvent prohibée et n'a jamais pu être détruite.

Cette institution consiste en une sorte de syndicat secret donnant des lois aux ouvriers qui veulent s'y soumettre et, pour prix de cette dépendance, leur donne aussi du secours quand ils en ont besoin.

Elle favoriserait de fréquentes coalitions si elle n'était contenue par une grande surveillance, mais aussi elle est d'une grande utilité pour les ouvriers malheureux. Elle a encore cela d'avantageux qu'elle repousse les hommes immoraux ; il est rare de voir un voleur ou un ouvrier sans conduite sous les lois du compagnon du devoir.

Le troisième ordre est étudié sous le titre général de « Toilette ».

Premier genre : Ouvriers de nécessité.

Les salaires sont les suivants :

Cordonniers : 25 à 40 sols par paire ; — bottiers : de 4 à 8, 10. 12 francs ; — tailleurs : 3 à 4 francs par jour ; — bonnetiers : 2 fr. 50 par jour ; — chapeliers : 2 fr. 50, 3, 4 francs par jour ; — fabricants de peignes : 2 fr. 50 ; — perruquiers et coiffeurs : 10, 12, 15, 18, 24 francs par mois.

Deuxième genre : Ouvriers d'utilité.

Les salaires sont les suivants :

Fourreurs : 3 francs par jour ; — gantiers : 2 fr. 50, 4 et 5 francs par jour ; — dégraisseurs : 2 fr. 50 à 3 fr.

Troisième genre : Ouvriers d'agrément.

Les salaires sont les suivants :

Parfumeurs : de 2 à 4, 5, et 6 francs par jour ; — fleuristes, plumassiers : de 3 à 4 francs.

Nombre total des ouvriers du troisième ordre : 17 804.

Rapport *politique*. — Les chapeliers sont les seuls dans cet ordre qui méritent attention sous le rapport politique. Cette espèce se subdivise en deux classes : les fouleurs et les appareilleurs. Ceux-ci sont, en général, doux, honnêtes et paisibles.

Les premiers, au contraire, sont toujours prêts à la coalition, aux violences, au trouble. Il règne parmi eux un esprit d'insubordination qui appelle souvent l'attention de l'autorité. Si les charpentiers et les tailleurs de pierre s'insurgent, c'est avec calme. Les chapeliers, au contraire, y apportent la plus grande turbulence.

Rapport physique. — La vie sédentaire des cordonniers, leur attitude dans le travail, la vapeur infecte des grosses chandelles avec lesquelles ils s'éclairent, la chaleur de leurs poêles, l'exiguité des lieux où ils travaillent les rendent sujets à une foule de maladies des organes internes et externes. Les causes de ces maladies sont encore aggravées par leur profonde misère, leur excessive malpropreté et le passage fréquent des privations extrêmes à la débauche la plus crapuleuse. La phtisie pulmonaire, les obstructions, l'hydropisie de poitrine en moissonnent le plus grand nombre avant 45 ans ; un vieil ouvrier cordonnier est une rareté.

Les tailleurs sont, comme les cordonniers, sujets aux maladies que causent la vie sédentaire et une position gênée, mais ils gagnent davantage, vivent mieux, sont beaucoup plus propres et beaucoup moins crapuleux que les cordonniers.

La maladie vénérienne et ses suites exercent des ravages avec fureur parmi les garçons cordonniers; il est peu d'ouvriers qui s'y exposent avec autant d'imprudence; ses effets ne sont contrebalancés que par le repos qu'exige leur travail.

Les fabricants de bas ont aussi un genre de travail sédentaire; mais ils n'ont point d'attitude forcée; ils sont moins sujets aux maladies auxquelles elle donne lieu.

Depuis que l'usage de la poudre s'est beaucoup perdu, les perruquiers sont moins exposés à avoir les organes de la respiration affectés par sa volatilisation, mais, en revanche, la débauche en perd un grand nombre.

Des affections nerveuses, des tremblements sont le partage ordinaire des parfumeurs, même à un âge peu avancé.

Les autres espèces de cet ordre ne présentent rien de remarquable.

Rapport moral. — Presque toujours l'extrême misère, les privations habituelles sont accompagnées de l'ivrognerie ; il n'est point de classe d'ouvriers qui s'y livre plus crapuleusement que les cordonniers. Le penchant au vol est encore une suite de leur état misérable, il est commun parmi eux ; en général leur moral est mauvais sous tous les rapports.

Les bottiers sortent de cette catégorie, mais ils sont au plus haut degré querelleurs.

Les tailleurs, en général, ont les mœurs douces ; il faut en excepter ceux originaires du département de l'Ourthe, de Jemmappe et de l'ancienne Flan-

dre. Ceux-ci sont tapageurs, méchants, toujours prêts à se porter aux voies de fait : mais ils sont plus fidèles que les autres.

Les perruquiers se partagent pour ainsi dire en deux troupes : l'une douce, honnête, fidèle ; ceux qui la composent trouvent facilement à s'établir et c'est toujours le but auquel ils tendent ; l'autre composée d'ivrognes, de fripons, de tapageurs, de fainéans, de bavards portant par leurs propos et leur indiscrétion des germes de trouble et de division entre les citoyens, souvent entre les individus de la même famille ; il n'y a point de nuances entre ces deux classes.

Les goûts antiphysiques sont assez répandus parmi les tailleurs et les perruquiers, et ce sont ceux dont les mœurs paraissent les plus douces qui s'y livrent le plus.

Les fabricants de bas sont, en général, sages, paisibles et de bonne conduite.

Les chapeliers se divisent sous le rapport moral comme sous le rapport politique : autant les appareilleurs sont doux et tranquilles, autant les fouleurs sont méchants, vicieux et débauchés. Souvent en querelle entre eux, ils ne les terminent guère sans effusion de sang : ces vices ne sont pas même rachetés par leur fidélité.

Ils ont cependant un compagnon du devoir, mais peu s'y soumettent et ceux-ci sont beaucoup plus honnêtes, quoique plus dangereux sous le rapport des coalitions, parce qu'ils se donnent l'impulsion.

Les autres espèces de cet ordre ne marquent nullement dans le rapport moral.

Le quatrième ordre est constitué par les ouvriers des meubles que l'auteur du rapport subdivise suivant sa méthode habituelle :

Premier genre : Ouvriers de nécessité.

Les salaires sont les suivants :

Tapissiers : 2 fr. 50, 3, 4 francs ; — menuisiers : 3, 4, 5 francs ; — brossiers : 2 francs ; — vanniers . 2 francs ; — coffretiers : 3 francs ; — layetiers : 3 francs.

Deuxième genre : Ouvriers d'utilité.

Les salaires sont les suivants :

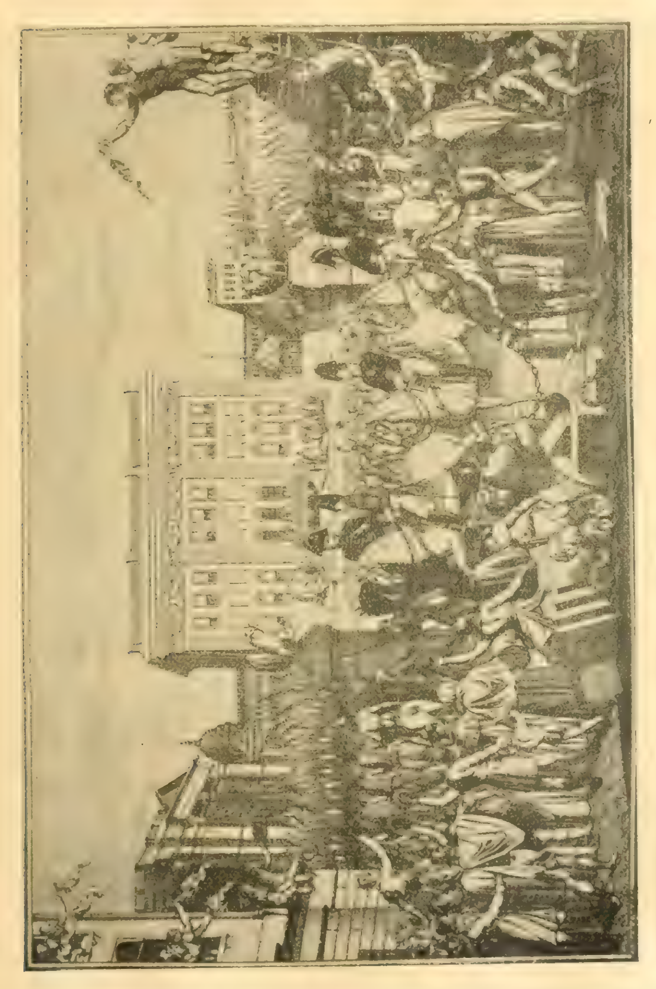
Ebénistes : 3, 4, 5 francs ; — miroitiers : 3, 4 francs ; — tabletiers : 2 francs, 2 fr. 50 à 4 francs ; — fabricants de parasols : 2 francs, 2 fr. 50.

Troisième genre : Ouvriers d'agrément.

Les salaires sont les suivants :

Passementiers : 3, 4 francs par jour ; — agréministes : 3, 4 francs par jour.

Tous ces ouvriers intéressent peu l'enquêteur de la police qui constate leur bonne conduite, c'est-à-dire leur peu de goût pour la coalition.



Le Triomphe de l'Alliance ou la glorieuse entrée des armées alliées dans Paris le 31 mars 1814.

Le cinquième ordre est formé par les ouvriers du transport, du roulage et de l'equitation.

Genre unique.

Les salaires sont les suivants :

Charrons : 2 fr. 50, 3, 4 francs par jour ; — maréchaux : 2 francs, 2 fr. 50,

3 francs ; — bourreliers : 2 francs ; — carrossiers et selliers : 3, 4, 5, 6 francs par jour ; — éperonniers : 3 francs ; — peintres en voitures : 4 francs.

Rapport moral. — Les charrons et maréchaux sont grossiers et, cependant, tranquilles, assez sages et constants.

Les bourreliers sont enclins à l'ivrognerie.

Les autres sont doux, paisibles et donnent rarement lieu à des plaintes.

Le sixième ordre est composé des ouvriers du bois.

Les salaires sont les suivants :

Tonneliers : 2 fr. 50 ; — tourneurs : 2 francs au plus ; — graveurs : 4, 5 francs.

« Les tourneurs, affirme le rapporteur, sont misérables, malpropres et crapuleux et exposés à tous les maux physiques que peuvent amener ces trois causes.

« Les tonneliers sont méchants, querelleurs, peu fidèles : les voies de fait entre eux sont fréquentes et dangereuses. »

Avec le septième ordre, nous arrivons aux ouvriers des métaux.

Premier genre : Métaux grossiers.

Les salaires sont les suivants :

Arquebusiers : 2 fr. 50, 3, 4 francs ; — couteliers : 3, 4 francs ; — batteurs de ressorts : 2 fr. 50, 3 francs ; — boulonniers : 2 francs, 2 fr. 50 ; — chaudronniers : 2 francs, 2 fr. 50 ; — fondeurs : 2 fr. 50, 3 francs ; — fourbisseurs ; 2 fr. 50, 3, 4 francs ; — cloutiers et épingliers : 2 francs au plus ; — ferblantiers : 2 fr. 50, 3, 4 francs ; — machinistes : 3, 4, 5 francs ; — potiers d'étain : 2 fr. 50 ; — balanciers : 2 fr. 50, 3 francs ; — taillandiers : 2 francs, 2 fr. 50 ; — ouvrages d'acier : 2 francs, 2 fr. 50, 3, 4 francs.

Deuxième genre : Métaux fins.

Les salaires sont les suivants :

Batteurs d'or : 3 francs par jour ; — bijoutiers : 3 fr. 50, 4, 5 francs ; — ciseleurs : selon le talent ; — doreurs : 3 à 4 francs ; — graveurs : selon le talent ; — horlogers : selon le talent ; — joailliers : 4 et 5 francs ; — lamineurs : 2 fr. 50 à 3 francs ; — laveurs de cendres : 2 fr. 50 ; — orfèvres : 4, 5, 6 francs ; — émailleurs : 4 francs ; — planeurs : 2 fr. 50 ; — doubleurs et plaqueurs : 2 francs à 3 fr. 50 ; — metteurs en œuvre : 3, 4 et 5 francs.

Rapport politique. — On ne peut pas présenter tous ces ouvriers sous un rapport politique plus favorable qu'en disant que, malgré la stagnation des travaux, il n'y a pas eu parmi eux une proposition incendiaire ou dangereuse.

Rapport moral. — Les chaudronniers, les tourneurs, les cloutiers, les taillandiers sont grossiers, brutaux, difficiles à vivre et à conduire. L'avarice

signale les chaudronniers, l'ivrognerie les cloutiers, la méchanceté les taillandiers ; les tourneurs et les cloutiers ont parmi eux quelques voleurs.

Les boulonniers sont paresseux et peu fidèles.

Le surplus des ouvriers du premier genre est assez tranquille et se conduit assez bien.

Dans le second, les lamineurs, laveurs et planeurs sont les moins civilisés ; mais, en général, ils sont probes.

Les orfèvres en vaisselle plate, les cuilleristes et bonetistes ont un degré supérieur de civilisation ; ils sont probes et constants.

Les orfèvres à la bosse se regardent comme des artistes, en ont l'amour-propre : ils ont une tenue distinguée et leurs mœurs se ressentent de cette élévation de caractère ; ils ne souffriraient pas parmi eux un homme suspect d'infidélité.

Il en est de même des ciseleurs et graveurs sur métaux fins.

Les bijoutiers sont légers, inconstants, d'assez mauvaises mœurs en général, presque tous fripons envers leurs maîtres dans le calcul des déchets.

Les joailliers, lapidaires sont hautains, aigres, querelleurs, insolents, joueurs, toujours prêts au duel et n'en sont pas plus fidèles.

Les metteurs en œuvre, les horlogers sont doux et tranquilles.

Les batteurs d'or sont des modèles de sagesse.

Les rapports qui existent entre eux présentent des singularités étranges, mais qui, sous le point de vue politique, expliquent un peu la cause de leur tranquillité.

Le ciseleur, l'orfèvre à la bosse dédaignent le joaillier qui le leur rend avec usure.

Les uns et les autres regardent comme fort au-dessous d'eux les bijoutiers.

Ceux-ci rougiraient de fraterniser avec l'orfèvre en vaisselle plate qui les méprise.

Les graveurs et les horlogers se croient des artistes d'académie et se moquent de tous les autres.

Cette désunion qui tient tout entière à l'amour-propre fait que les points de réunion des ouvriers de ces différentes espèces comme traiteurs, cafés, billards, maisons garnies sont absolument distincts et alors les coalitions générales sont presque impossibles.

Dans le huitième ordre entrent les ouvriers des tissus.

Ouvriers de nécessité.

Les salaires sont les suivants :

F[illegible] : 1 fr. 50, 2 francs ; [illegible] tisseurs en toile et coton [illegible] et lainage : à la pièce, il en est qui gagnent 1 800 francs et plus [illegible] ; [illegible]

et foyers, rubans : 2 fr. 50, 3, 4 et même 5 francs par jour en travaillant aux pièces.

« Dans cet ordre, affirme le policier, les ouvriers sont de véritables machines. »

Rapport politique. — Les tissutiers en coton se font remarquer par une inconstance presque ridicule, par des prétentions et une insolence sans bornes envers leurs manufacturiers ; les coalitions seraient fréquentes parmi eux, si les maîtres n'avaient pris le parti de faire et d'afficher des règlements de fabrique auxquels tous ces ouvriers doivent se soumettre en entrant, s'ils veulent avoir du travail. Mais il faut dire aussi que certains fabricants contribuent, en les débauchant, à leur donner ce caractère perturbateur.

Les autres ouvriers de cet ordre ne présentent rien d'important sous le rapport politique.

Rapport moral. — La misère des fileurs entraîne à sa suite les vices qu'elle fait naître ; ils sont adonnés au vin et au vol.

Les tissutiers se distinguent par une mauvaise foi insigne, par leur turbulence et leur infidélité ; ils ont besoin de la plus grande surveillance.

Les couverturiers sont grossiers, mais assez probes.

Les tissutiers en gazes et soie sont assez tranquilles et honnêtes.

Les rubanniers ont parmi eux beaucoup d'ivrognes et de tapageurs.

Le neuvième ordre comprend les cuirs et peaux.

Genre unique

Les salaires sont les suivants :

Tanneurs : 2 fr. 50 ; — corroyeurs : 2 fr. 50 ; — peaussiers-mégissiers : 2 fr. 50, 3 francs.

Rapport politique. — Les corroyeurs seuls marquent sous ce rapport. Cette espèce est difficile à conduire, assez disposée à l'insubordination et à la coalition et très turbulente dans son mécontentement.

Rapport moral. — Les tanneurs et les hongroyeurs sont en général honnêtes, constants, tranquilles.

Les corroyeurs sont ivrognes, débauchés, inconstants, querelleurs et infidèles pour moitié de leur nombre ; l'autre moitié est sage, laborieuse et rangée ; ils se partagent suivant l'esprit ou l'exemple des maîtres qui les emploient.

Partout où le maître est faible de caractère ou de mœurs relâchées, se trouvent des ouvriers turbulents et débauchés, et *vice versa.*

Dans le dixième ordre se trouvent l'imprimerie et la papeterie.

Premier genre : imprimerie.

Les salaires sont les suivants :

Imprimeurs en lettres : les compositeurs : 4 francs; — les tireurs : 2 fr., 2 fr. 50 ; — imprimeurs en taille douce et imprimeurs sur toile : 2 fr. 50; — brocheurs et relieurs, non compris les femmes et les enfants: 2 francs, 2 fr. 50; fondeurs en caractères : 3 francs, 3 fr. 50.

Deuxième genre : ouvriers en papier.

Les salaires sont les suivants :

Cartiers et cartonniers : 2 fr. 50; — colleurs : 1 fr. 50, 2 francs; — cire et pains à cacheter, non compris les femmes et enfants : 1 fr 50 à 2 fr. 50; — crayons : 2 fr. 50; — encres d'imprimerie : 2 francs ; — portefeuilles : 2 fr. 50; — papetiers : 24 francs par mois, nourris ou 2 fr. 50 par jour; — papiers peints : 2 francs, 2 fr. 50, 3 francs.

Rapport politique. — Les imprimeurs en lettres sont les seuls qui marquent sous ce rapport; mais ils y marquent de manière à nécessiter des règlements particuliers pour eux ; il n'existe pas d'ouvriers plus insubordonnés, plus disposés à la coalition et au tumulte que ceux-ci.

Rapport moral. — Lorsque, par hasard, parmi les imprimeurs il se trouve un homme de bonnes mœurs, il doit s'attendre à des mauvais traitements tels qu'il doit renoncer à cet état.

La presque généralité des ouvriers imprimeurs est adonnée à tous les vices anti-sociaux. Les compositeurs, qui devraient être plus civilisés, plus instruits, ne sont ni moins brutaux, ni moins crapuleux que les ouvriers à la presse. Presque tous sont voleurs dans leurs ateliers : ils sont excités par cette multitude d'imprimeurs affamés qui, n'ayant aucun moyen de s'assortir, leur payent à vil prix les caractères qu'ils volent à leurs maîtres. C'est l'avilissement moral de cet art si important qui a amené les ouvriers à ce point de dégradation sociale dont il sera difficile de les faire sortir.

Les imprimeurs en papiers peints se dérangent aussi quelquefois et par bandes ; mais, en général, ils sont assez tranquilles. Les autres ouvriers de cet ordre sont doux et honnêtes.

Le onzième ordre comprend les vases et cristaux (partie purement mécanique).

Genre unique.

Les salaires sont les suivants :

Poterie : 2 francs, 2 fr. 50; — faïence : 2 fr. 50, 3, 4 et 5 francs; — porcelaine : 2 fr. 50 à 6 francs; — verrerie et cristaux : 2 fr. 50 à 3 francs.

Rapport moral. — Ces ouvriers sont en général assez honnêtes, les plus mauvais sont ceux en porcelaine : ils sont capricieux, entêtés et, en général, ont peu de conduite.

Classes isolées.

Les salaires sont les suivants :

Amidonniers : 2 francs, 2 fr. 50; — chandeliers et ciriers : 3 et 4 francs; — ouvriers en tabac : 2 francs; — cordiers : 1 fr. 50; teinturiers : 2 fr. 50, 3, 4, 5 et 6 francs.

Rapport moral. — Tous ces ouvriers sont doux, paisibles, tranquilles; on ne leur connaît pas de mauvaises mœurs, hors quelques ouvriers qui sont ivrognes ou voleurs.

RÉCAPITULATION DU NOMBRE DES OUVRIERS

1er ordre	14.272	8e ordre	3.215
2e ordre	24.148	9e ordre	1.993
3e ordre	17.806	10e ordre	4.467
4e ordre	5.158	11e ordre	1.485
5e ordre	3.341	Classes isolées	2.701
6e ordre	1.112		
7e ordre	11.238	Total	90.936

*
* *

Il ne faudrait pas prendre plus au sérieux qu'elle ne le mérite cette prose policière, où un enquêteur prétentieux et malveillant distribue l'éloge et le blâme avec de si ridicules généralisations. Toutefois, répétons-le, le rapport est intéressant, d'abord parce qu'il nous documente de façon précise sur le taux des salaires à Paris, surtout parce qu'il nous montre un prolétariat déjà conscient de ses intérêts de classe, faisant effort pour l'amélioration des salaires, prêt à la coalition pour se défendre contre l'exploitation capitaliste.

Ce n'est plus le lamentable troupeau de miséreux résignés qu'on peut impunément conduire à la corvée : ce sont des travailleurs capables de s'unir, de s'entendre pour la lutte.

L'empereur le savait bien, qui prit toutes ses mesures pour dompter de telles velléités de révolte, et qui multiplia les précautions pour enlever aux énergies populaires les moyens de s'affirmer par des actes décisifs.

Aussi [illegible] constater, depuis les débuts du Consulat jusqu'à la fin de l'Empire, une série de prescriptions qui, de plus en plus, limitent la liberté du travail, placent l'ouvrier sous la perpétuelle surveillance de la police, l'exposent à d'impitoyables pénalités en cas de coalition, considérée

comme un délit. La liste en est consciensieusement établie dans l'ouvrage intitulé *Les Associations professionnelles ouvrières* (tome I), publié en 1899 par l'Office du travail.

C'est d'abord un arrêté du 30 mars 1800, qui décide que nul, à l'avenir, ne pourra exercer la profession de boucher à Paris sans être commissionné par le préfet de police. C'est ensuite l'arrêté du 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801), qui applique la même règle aux boulangers. Une organisation identique fut imposée aux bouchers.

Par une ordonnance du 14 mars 1803, l'obligation du livret fut rétablie pour les garçons boulangers : un bureau particulier près le commissaire de police de la division des marchés était chargé de délivrer ces livrets. Les patrons boulangers se faisaient remettre le livret de l'ouvrier, y inscrivaient l'entrée en service et le remettaient ensuite au commissaire de police du quartier, qui le gardait tant que l'ouvrier travaillait chez le même patron. L'ouvrier ne pouvait quitter son emploi qu'après avoir averti son patron cinq jours à l'avance.

Le 17 novembre 1803, les garçons bouchers furent soumis aux mêmes prescriptions, avec une légère aggravation. Aucun étalier ou garçon boucher ne peut quitter son patron sans l'avoir averti à l'avance, savoir : l'étalier, un mois, et le garçon, huit jours. L'étalier quittant un étal où il était resté deux mois consécutifs, fut tenu de laisser au moins quatre établissements entre le nouveau où il entrait et ceux de tous les bouchers chez lesquels il avait travaillé.

D'ailleurs, la loi du 22 germinal an XI (avril 1803), relative aux manufactures, fabriques et ateliers, étendit l'obligation du livret à tous les ouvriers.

Ce n'était point seulement placer les ouvriers sous la continuelle surveillance de la police, c'était les livrer à toutes les fantaisies de l'arbitraire patronal. Les patrons eurent le droit d'exiger le dépôt des livrets entre leurs mains comme garantie de la fidélité et de l'exactitude de l'ouvrier, d'y inscrire les sommes d'argent avancées, et de ne le rendre que les avances remboursées, ou bien, en cas de renvoi, l'ouvrier ne pouvait être employé par un nouveau patron que si ce patron se portait garant de la dette inscrite sur le livret, et s'engageait à l'acquitter par la retenue d'un cinquième sur le salaire.

Mais rien ne décèle l'iniquité du régime impérial dans sa législation ouvrière comme les mesures prises contre la coalition.

Lisez les articles suivants de la loi du 22 germinal an XI :

Art. 6. — Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, et suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'une amende de 100 francs au moins, et de 3000 francs au plus; et, s'il y a lieu, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un mois.

Art. 7. — Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre ou d'y rester avant ou après certaines heures, et, en général, pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, sera punie, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder trois mois.

Art. 8. — Si les actes prévus dans l'article précédent ont été accompagnés de violences, voies de fait, attroupements, les auteurs et complices seront punis des peines portées au Code de police correctionnelle ou au Code pénal, suivant la nature des délits.

Les pénalités qui, dans la loi du 14-17 juin 1791, étaient les mêmes pour les patrons et les ouvriers, diffèrent dans la loi de germinal an XI : aux ouvriers, la prison; aux patrons, l'amende. De plus, toute tentative de coalition ouvrière est punie, tandis que la coalition patronale n'est poursuivie que lorsqu'elle se propose un abaissement injuste et abusif des salaires. Cette différence de traitement se retrouve dans les articles 414, 415 et 416 du Code pénal, promulgué en février 1810, articles qui ont remplacé la loi de germinal.

Art. 414. — Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois, et d'une amende de 200 à 3 000 fr.

Art. 415. — Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après certaines heures et, en général, pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois au plus. Les chefs ou meneurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Art. 416. — Seront aussi punis de la peine portée par l'article précédent, et d'après les mêmes distinctions, les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toutes prescriptions sous le nom de damnations ou sous quelque qualification que ce puissse être, soit contre les directeurs d'ateliers et entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres.

Dans le cas du présent article et dans celui du précédent, les chefs ou meneurs du délit pourront, après expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

La coalition patronale n'était condamnée que lorsqu'elle était considérée comme injuste. La coalition ouvrière l'était toujours.

Ainsi encore, ce n'était que dans les coalitions d'ouvriers que les chefs

ou meneurs voyaient leur peine augmentée et portée de deux à cinq ans d'emprisonnement. Aurait-on supposé, en 1810, que les coalitions de patrons surgiraient spontanément, en bloc, sans que quelqu'un en prît l'initiative?



D'après un document de la ... Nationale.

L'article 416 ne visait également que les ouvriers, et les conventions entre patrons pour proscrire les ouvriers restaient licites.

L'esprit qui animait les législateurs du premier Empire se manifeste encore dans l'article 1781 du Code civil, ainsi conçu :

« Le maître est cru sur son affirmation : pour la quotité des gages; pour le paiement du salaire de l'année échue, et pour les acomptes donnés pour l'année courante. »

La loi du 18 mars 1806 et le décret du 11 juin 1809 sur les conseils de prud'hommes, exigent que les patrons aient toujours un membre de plus, dans ces conseils, que les chefs d'ateliers, contremaîtres ou ouvriers patentés. Les ouvriers proprement dits n'y étaient même pas représentés.

Le Code pénal n'abrogea pas la loi du 17 juin 1791, et il demeura interdit à des ouvriers de même métier de se réunir, même à un nombre inférieur à vingt, pour la défense de leurs intérêts professionnels.

Le régime napoléonien ménageait encore aux travailleurs une institution qui devait être une précieuse auxiliaire de la préfecture de police : nous voulons parler des bureaux de placement officiels qui, disait l'ordonnance du 10 février 1804, seraient établis pour les classes d'ouvriers à l'égard desquelles il serait jugé nécessaire.

Il ne s'agissait nullement, en l'espèce, d'une institution de placement gratuit destinée à venir en aide aux ouvriers en chômage, mais bien d'une organisation policière que les travailleurs devaient entretenir de leurs propres deniers. En effet, une ordonnance du 26 avril 1804 fixe à 2 francs la rétribution pour le placement des garçons marchands de vin : une autre de juillet 1804 fixe à 1 fr. 50 la rétribution pour le placement des ouvriers orfèvres, bijoutiers, etc. ; des ordonnances de même date fixent encore cette rétribution pour la plupart des catégories d'ouvriers.

D'ailleurs, à partir de ce moment, la réglementation ouvrière va devenir de plus en plus étroite et tracassière. Voici, par exemple, une ordonnance relative aux garçons marchands de vins (avril 1804).

Article premier. — Aucun garçon marchand de vins ou marchand de vins-traiteur ne peut quitter le marchand chez lequel il est placé sans l'avoir averti au moins huit jours d'avance, si ce n'est du consentement du marchand. Dans tous les cas, ce dernier devra lui en délivrer un certificat. (Ord. du 15 mars 1779, art. 5.)

Art. 2. — Il ne peut sortir, de chaque boutique, plus d'un garçon par semaine, si ce n'est du consentement du marchand. (Même ord., art. 15.)

Art. 3. — Tout garçon marchand de vins qui sortira de chez un marchand ne pourra, pendant l'espace d'une année, entrer chez un autre marchand, s'il n'existe un intervalle de quinze boutiques du même commerce entre le marchand de vins qu'il aura quitté et celui chez lequel il entrera. (Même ord., art. 6.)

Art. 4. — Tout garçon marchand de vins ou fils de marchand de vins qui désire acquérir ou former un établissement, sera tenu de laisser entre sa boutique et celle du marchand qu'il aura quitté un intervalle de 390 mètres (200 toises environ) en tous sens. (Lettres patentes du 7 septembre 1780, art. 14.)

Une autre ordonnance, relative aux garçons perruquiers, est encore plus rigide ; son article 5 est ainsi conçu :

« Il est défendu aux perruquiers et coiffeurs de femmes de se pourvoir de garçons ou aides, s'ils ne sont porteurs d'un bulletin de placement, à peine de 200 francs d'amende. »

D'où il résulte que l'ouvrier ne pouvait se placer directement : l'intermédiaire du préposé officiel était obligatoire.

Une autre intervention des pouvoirs publics qui mérite aussi d'être enregistrée est celle concernant la durée de la journée de travail pour les ouvriers du bâtiment.

L'ordonnance du 26 septembre 1806 est ainsi conçue :

Article premier. — Du 1er avril au 30 septembre, la journée des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, couvreurs, carreleurs, plombiers, charpentiers, scieurs de long, paveurs, terrassiers et manœuvres commence à 6 heures du matin et finit à 7 heures du soir. Du 1er octobre au 31 mars, la journée commence à 7 heures du matin et finit au jour défaillant.

En été, les heures de repas sont de 9 à 10 heures et de 2 à 3 heures. En hiver, l'heure des repas est de 10 à 11 heures.

Art. 2. — La journée des ouvriers menuisiers commence, en toute saison, à 6 heures du matin et finit à 8 heures du soir, lorsqu'ils travaillent à la boutique. Elle finit à 7 heures du soir lorsqu'ils travaillent en ville. Dans ce dernier cas, les heures des repas sont de 9 à 10 heures et de 2 à 3 heures.

Art. 3. — Pendant toute l'année, la journée des ouvriers serruriers commence à 6 heures du matin et finit à 8 heures du soir.

Art. 4. — Les ouvriers en bâtiment qui sont dans l'usage de prendre l'ordre des maîtres, soit avant de commencer la journée, soit pendant le cours des travaux qui leur sont confiés, lorsque les travaux sont terminés, se rendront chez les maîtres une heure avant celles ci-dessus prescrites.

Ainsi la sollicitude impériale allait jusqu'à prescrire la durée de la journée de travail, fixée pour certains à quatorze et même quinze heures, mais le taux des salaires demeurait libre ; on voit ce que le patron pouvait exiger de travail de son ouvrier; en échange, celui-ci n'avait aucune garantie contre l'exploitation patronale.

Nous avons vu plus haut que le rapport de 1807 signale les ouvriers du bâtiment comme les plus turbulents et les plus enclins à former des coalitions. En réponse à cette dénonciation policière, une ordonnance ne se fit pas attendre, et les charpentiers furent victimes de prescriptions particulièrement tyranniques, édictées le 7 décembre 1808.

En voici quelques échantillons :

5° Les outils de chaque maître charpentier seront marqués d'un poinçon particulier.

6° Les maîtres charpentiers feront graver deux poinçons qui porteront en toutes lettres leurs noms de famille.

L'un de ces poinçons sera déposé à la préfecture de police.

8° Il est enjoint aux maîtres charpentiers de ne se servir que d'ouvriers porteurs de livrets.

9° Défense est faite aux compagnons charpentiers de se coaliser pour suspendre, empêcher ou enchérir les travaux.

10° Il leur est également défendu d'emporter aucunes fouées, copeaux, bouts de bois et billots.

12° Tout propriétaire, locataire ou autre, qui voudra se servir de compagnons charpentiers, ne pourra les employer plus de deux jours sans en faire la déclaration à la préfecture de police.

Aucun compagnon charpentier ne pourra travailler pour son compte plus de deux jours à la même construction sans s'être assuré que la déclaration ci-dessus prescrite a été faite par celui qui l'emploie.

Une ordonnance du 15 janvier 1810 soumit à une réglementation identique les travaux de maçonnerie et, le 14 janvier 1812, une ordonnance fut rédigée pour les entrepreneurs de pavage. Enfin le poinçonnage fut également imposé aux chapeliers et aux boulangers.

Nous avons maintenant, et au point de vue du salaire et à celui de la durée du travail, ainsi que sur le régime de liberté dont pouvaient jouir les ouvriers, des renseignements assez précis en ce qui concerne le prolétariat parisien. La difficulté fut plus grande de rechercher les mêmes éléments d'information en ce qui concerne la province. Les seuls documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont les travaux de statistique publiés par ordre de Sa Majesté empereur et roi et rédigés par les préfets.

Outre que cette source officielle est toujours plus ou moins suspecte, il reste seulement quelques traces de cette vaste enquête préfectorale, la plus grande partie ayant été détruite, dit-on, par ordre de Chaptal, peu soucieux de voir ainsi contrôler ses propres statistiques dont nous avons déjà montré l'inexactitude sur beaucoup de points.

Force est donc de nous contenter d'étudier les salaires dans quelques départements; encore l'enquête porte-t-elle généralement sur la fin du Consulat et le commencement de l'Empire.

Pour le département de l'Ain, M. Bossi, préfet, donne les renseignements que voici, dans un volume imprimé en 1808 :

Filature et tissage de coton. — Il existe à Bourg une filature qui emploie 47 ouvriers des deux sexes, le plus grand nombre femmes et enfants. Le prix de la journée est de : 1 fr. 50 pour les hommes, 1 fr. 25 pour les femmes, 0 fr. 40 pour les enfants.

Papeterie. — Les 68 ouvriers papetiers sont logés, nourris et blanchis,

ce qui est estimé pour chacun 200 francs par an. Leur salaire est de 24 francs par mois ou de 288 francs par an.

Le mémoire de M. Masson Saint-Armand, préfet de l'Eure, contient des renseignements plus intéressants : d'abord en ce qui concerne le travail des enfants.

« L'âge où les enfants commencent à être de quelque utilité, dit-il, varie suivant les localités et le genre d'industrie. Dans les villes manufacturières, un enfant de sept ans travaille déjà la laine, le coton, le fil; au retour des écoles publiques où il va s'instruire, il retrouve la laine et le coton qu'on lui donne à éplucher, à filer, à dévider, à préparer pour la trame; il contracte de bonne heure l'habitude du travail et d'une occupation sédentaire. Dans les campagnes, les enfants du même âge, appartenant à des parents indigents, conduisent au pâturage les vaches nourricières de la famille, cueillent les herbes dans les champs, reviennent à la maison soulager la mère des soins qu'elle donne à des enfants plus jeunes.

« Dans les communes riveraines des forêts, qui sont ordinairement très peuplées, les enfants, dès qu'ils peuvent marcher, accompagnent leur père à la loge ou atelier dans lequel il travaille; ils ramassent les copeaux ou les éclats de bois qu'ils apportent à la maison; devenus plus forts, quand ils commencent à connaître les routes, ils cueillent la bruyère, cherchent le bois sec, font provision de tout; et, s'ils ne sont éloignés que d'un myriamètre des villes, ils y apportent chaque jour le bois qui excède leur consommation, et s'en retournent gaiement montés sur l'âne paisible qu'ils ont promené dans les différents quartiers pour le débarrasser de son fardeau. Ce genre d'occupation, toujours nécessaire à l'existence de la famille, est un obstacle à l'instruction des enfants; ils manquent ordinairement des connaissances élémentaires; lorsqu'ils ne peuvent sortir ou qu'ils sont rentrés, on leur fait filer de la laine. »

Suivent deux tableaux assez curieux qui sont à consulter. Le premier est l'appréciation officielle du budget nécessaire aux citoyens des diverses classes sociales pour leur existence quotidienne.

« Somme nécessaire à chaque individu pour son existence par jour :

ÉTAT DE L'INDIVIDU.	NOURRITURE		LOGEMENT		TAUX MOYEN DE LA DÉPENSE PAR INDIVIDU	
	EN 1789	EN L'AN 9	EN 1789	EN L'AN 9	EN 1789	EN L'AN 9
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Médecin, homme de loi....	9.00	12.00	1.50	2.00	15.00	20.00
Propriétaire le plus riche..	80.00	100.00	4.50	5.00	250.00	300.00
Petit propriétaire	1.20	1.60	0.40	0.60	2.50	3.00
Menuisier, cordonnier, etc.	1.00	1.20	0.30	0.45	2.00	2.30
Journalier domestique.....	1.00	1.20	0 12	0.15	1.50	1.75

« Le second concerne les salaires :

Prix, au taux moyen, des journées de travail.

« JOURNALIERS NOURRIS. — A la ville : en 1789, 0 fr. 75; en l'an IX, 1 fr. 25.

« A la campagne : en 1789, 0 fr. 40; en l'an IX, 0 fr. 60.

« JOURNALIERS SE NOURRISSANT. — A la ville : en 1789, 1 fr. 75; en l'an IX, 2 francs.

« A la campagne : en 1789, 1 franc; en l'an IX, 1 fr. 20 »

D'où il résulte que les salaires, en l'an IX, sont inférieurs à la somme jugée nécessaire par le préfet pour l'existence quotidienne des journaliers se nourrissant eux-mêmes.

A noter, en passant, la hausse considérable du taux de l'argent qui, en 1789, rapporte 5 %, et en l'an IX produit un intérêt de 10 %.

La situation est à peu près la même dans le Doubs, où M. le préfet Debry donne les chiffres suivants :

Taux moyen de la journée d'un journalier.

« Nourri à la ville : en 1789, 0 fr. 75; en l'an IX, 1 fr. 25.

« Nourri à la campagne : en 1789, 0 fr. 50; en l'an IX, 1 franc.

« Sans nourriture, à la ville : en 1789, 1 fr. 25; en l'an IX, 2 francs.

« Sans nourriture, à la campagne : en 1789, 1 franc; en l'an IX, 1 fr. 50.

Gages des domestiques.

« Mâles : en 1789, 90 francs; en l'an IX, 150 francs.

« Femelles : en 1789, 40 francs; en l'an IX, 60 francs.

« Intérêt de l'argent : en 1789, 5 %; en l'an IX, 10 %. »

M. Marquis, préfet de la Meurthe, se félicite, en homme de sens, d'une amélioration sensible obtenue depuis la Révolution, en ce qui concerne le travail des enfants.

« Aux environs des manufactures, dit-il, on commence à tirer quelque parti des enfants vers neuf ou dix ans; dans les verreries et les papeteries, c'est le moment où commence l'apprentissage; ils peuvent déjà colorer les toiles dans les manufactures d'impression, et on les emploie à la filature dans les fabriques de laine et de coton.

« Les habitants des villes qui destinent leurs enfants à des métiers, les retirent ordinairement des écoles vers 12 ans au plus tôt et à 14 ans au plus tard, pour les mettre en apprentissage; ils y restent communément trois ans.

« Toutes les remarques précédentes s'appliquent spécialement aux garçons. Quant aux filles, elles ne sont occupées, dans les campagnes, qu'aux soins du ménage, et proportionnellement à leurs forces; dans les villes, on leur apprend de bonne heure à faire des ouvrages à l'aiguille propres à leur sexe, et elles sont plus tôt utiles à leurs familles que les garçons.

« On doit encore à l'aisance qu'a répandue la Révolution un heureux changement dans l'emploi des forces de la jeunesse. La classe manouvrière, autrefois plus pressée par les besoins, était dans la nécessité de livrer trop tôt les enfants à des maîtres durs qui les excédaient par des travaux disproportionnés à leurs forces; aujourd'hui, le travail mieux payé n'oblige pas le manouvrier et l'artisan à faire partager à leurs enfants des occupations trop rudes pour eux. Aussi remarque-t-on moins de ces infirmités qui ne sont dues le plus souvent qu'à l'abus de la précocité du travail. »

En ce qui concerne les salaires, M. Marquis ne nous renseigne que sur ceux des ouvriers verriers de la verrerie du Grand-Soldat :

« Soixante-dix ouvriers sont employés dans cette usine et leurs salaires journaliers sont :

« 1° Le maître verrier 3 francs; — 2° l'attiseur 2 fr. 25; — 3° le bûcheron 1 fr. 50; — 4° le manouvrier 1 fr. 20; — 5° le potier 1 fr. 60; — 6° l'emballeur 1 fr. 50. »

Pour le département du Nord, M. Dieudonné, préfet, a écrit un long mémoire, publié en 1804, où abondent les renseignements. Nous sommes obligés, sous peine de nous étendre à l'excès, d'en recueillir seulement quelques-uns :

« Le salaire d'une fileuse en lin de gros, qui travaille toute l'année est de 0 fr. 30 à 0 fr. 60 par jour.

« Les ouvriers occupés au travail du lin fin sont payés à la botte : ce salaire est de 1 fr. 50. »

« Filature de coton a la mécanique. — Les ouvriers se divisent en deux classes : les uns sont à la pièce, les autres à la journée. Parmi les premiers, les hommes faits, intelligents et laborieux, peuvent gagner par jour de 1 fr. 50 à 2 fr. 50, quelquefois 3 francs. Les enfants de 12 à 16 ans à la pièce peuvent gagner de 0 fr. 90 à 1 fr. 10. Les ouvriers à la journée gagnent de 1 fr. 10 à 1 fr. 30. Les enfants de l'un et l'autre sexe, depuis 6 ans (jusqu'à 16 pour les filles) gagnent de 0 fr. 30 à 0 fr. 75, en proportion de leur âge, de leurs services et de leur intelligence.

« Travail de la batiste. — Un bon mulquinier peut faire une pièce de batiste en trois semaines; il gagne depuis 15 jusqu'à 20 francs sur cette pièce, suivant la finesse de l'ouvrage et la solidité de son travail. Chaque métier battant occupe ordinairement un élève qui aide l'ouvrier en disposant les trames, c'est-à-dire en défilant le fil qui y est destiné sur des morceaux de paille, d'où il résulte une espèce de fuseau qui entre dans la navette. A défaut d'élèves, ce sont les femmes qui font cette besogne.

« Les garçons vont à l'apprentissage de 11 à 12 ans; à l'âge de 14 ans, ils peuvent gagner de 8 à 10 francs par mois; à 18 ans, ils gagnent de 12 à 16 francs.

« Dentelles. — Une ouvrière ordinaire emploie environ 10 mois pour faire une paire de manchettes d'homme en vraie Valenciennes. Le prix de ces manchettes varie suivant la perfection du travail : il y en a de 120 francs, il y en a de 300 francs. C'est donc le plus ou moins de perfection du travail de l'ouvrière qui détermine le plus ou moins de gain qu'elle fait, car la matière première n'est presque rien, à peine entre-t-il de 15 à 20 francs de fil dans une paire de manchettes, quelque belle qu'elle soit. Une bonne dentellière gagne facilement 300 francs par an; il y en a qui en gagnent 400; aussi, on peut dire que le principal bénéfice de cette fabrique n'est pas pour l'ouvrière. Toutes ces dentellières travaillent pour le compte de commerçants en gros établis dans la ville. Ceux-ci ont chacun un certain nombre de dentellières; ils ont leurs dessins qu'ils communiquent à ces dernières; ils fournissent le fil, font des avances, payent des acomptes sur une pièce à mesure qu'elle se confectionne; par ce moyen, les ouvrières sont liées au point de ne pouvoir travailler pour d'autres, et leur main-d'œuvre est toujours à un prix très modéré.

« Que si, la pièce étant achevée, le commerçant offre un prix qui ne convienne pas à l'ouvrière, celle-ci a la faculté de retirer sa pièce en payant la valeur du dessin sur lequel elle a travaillé, et en restituant les avances qui lui ont été faites. Cela arrive rarement, l'ouvrière devant naturellement craindre de n'avoir plus de nouveaux dessins et de ne pouvoir pas vendre sa dentelle dès qu'elle est finie. Il en résulte qu'elle est absolument dans la dépendance du fabricant.

« Une ouvrière dentellière travaille ordinairement depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir; en hiver, elle veille. Celle à qui cette longue journée de travail a rapporté 1 franc à 1 fr. 25 se trouve bien payée; leur gain ordinaire est de 0 fr. 75 à 1 franc. »

On voit que l'exploitation capitaliste s'était déjà faite fort ingénieuse aux débuts du XIXe siècle !

« Etoffes de coton. — Chaque métier emploie un tisserand dont la journée peut être évaluée de 1 fr. 50 à 2 francs par jour. Les autres ouvriers employés à cette fabrique sont :

« Les redoubleurs qui gagnent de 0 fr. 75 à 0 fr. 90.

« Les bobineurs, de 1 franc à 1 fr. 20.

« Les épeuleurs, 1 fr. 50.

« D'autres agents sont employés à retordre, teindre et ourdir, dont la journée peut être évaluée au prix moyen de 1 fr. 50.

« Filature de laine peignée. — En 1789, les ouvriers gagnaient 0 fr. 40; en l'an IX, les ouvriers gagnent 0 fr. 45.

« Fabrique de molletons. — Le salaire du tisserand était à Lille de 7 fr. 50

par semaine en 1789, et de 10 francs en l'an IX ; celui moyen des autres ouvriers, de 0 fr. 75 par jour en 1789, et de 1 franc en l'an IX. Il paraît qu'à



ARRIVÉE DE MONSIEUR LE COMTE D'ARTOIS A NOTRE DAME, LE 1 AVRIL 1814.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Tourcoing, Roubaix et Lannoi, les mêmes ouvriers gagnaient un peu moins

« BONNETERIE. — Le salaire d'un bon ouvrier au métier peut se porter à 1 fr. 50 et même plus par jour, tandis que la tricoteuse, qui ne peut guère

faire qu'une paire de bas par semaine, au prix moyen de 2 fr. 40 la paire, ne gagne par jour que 0 fr. 40. »

C'est M. Colchen, préfet, qui nous renseigne sur le département de la Moselle.

M. le préfet, au début de ses observations, déplore, en une page assez pittoresque, l'influence fâcheuse sur la moralité du beau sexe de son entrée dans la concurrence industrielle :

« Quant aux femmes, dit-il, elles n'étaient pas toujours étrangères aux travaux pénibles; mais, aujourd'hui, elles les embrassent presque tous à l'égal des hommes, et principalement dans les vignobles : les pertes causées par la guerre y ont contribué. D'ailleurs, les femmes de la campagne sont fortement constituées et en état de supporter la fatigue des travaux les plus rudes, mais ce genre de vie altère en elles la retenue modeste de leur sexe ; et la fréquentation habituelle qu'il nécessite avec l'autre est assez propre à entretenir dans les mœurs une certaine liberté qui en fait perdre prématurément l'innocence. Cette observation est sensible, actuellement surtout, où souvent les passions sont imprudemment éveillées, dans la tendre adolescence, par les agaceries des filles, à qui les armées ont enlevé les garçons de leur âge. Ces circonstances ont puissamment influé sur l'âge de la puberté qui, en général, est devancé dans le sexe masculin. Je crois pouvoir en indiquer une autre cause dans les exercices pénibles auxquels il est appliqué de bonne heure, dans la nourriture plus substantielle, dans les liqueurs fermentées dont ces exercices nécessitent l'usage et qui doivent accélérer le développement des forces. »

Ne plaisantons point la psychologie un peu rudimentaire de M. Colchen, et sachons lui gré plutôt de ses intéressantes études sur la situation du prolétariat urbain et rural de son département. C'est dans son travail que nous allons trouver le tableau le plus complet de la vie ouvrière en l'an IX (1801) de la première République.

Voyons d'abord le tableau des salaires :

« AVEC NOURRITURE. — A la ville : en 1789, » : en l'an IX.

« A la campagne : en 1789, 0 fr. 45; en l'an IX, 0 fr. 65.

« SANS NOURRITURE. — A la ville : en 1789, 0 fr. 80; en l'an IX, 0 fr. 92.

« A la campagne : en 1789, 0 fr. 80; en l'an IX, 1 fr. 12.

Gages des domestiques.

« Mâles : en 1789, 82 fr. 77 ; en l'an IX, 128 fr. 44.

« Femelles : en 1789, 51 fr. 28; en l'an IX, 71 fr. 36.

« Les mineurs des minières de Saint-Pancré (fer) gagnent 2 francs par jour, mais ne peuvent, à cause du mauvais temps, travailler plus de 240 jours par an.

« Le salaire des tisserands était, en 1789, de 15 sous par jour, en l'an IX, de 20 sous.

« Verrerie. — Prix de la journée de travail du fabricant en 1789 : 2 francs; en l'an IX, 2 fr. 50; — du manouvrier, en 1789 : 0 fr. 75; en l'an IX : 0 fr. 90.

« Faïencerie. — Prix de la journée de travail du fabricant, en 1789 : 1 fr. 50; en l'an IX : 1 fr. 75; — du manouvrier, en 1789 : 0 fr. 50; en l'an IX : 0 fr. 60.

« Mines de houille. — Évaluation de la journée de l'ouvrier mineur à Grosswald : 1 fr. 20; à Pettelange et Créange : 1 franc; à Ostenback : 1 fr. 25. »

Et maintenant, M. Colchen va nous établir le budget du travailleur, en insistant sur celui des journaliers ou manouvriers qui paraissent être le plus grand nombre dans le département :

Choses nécessaires à la vie d'un manouvrier.

« 1/4 de livre de lard, en 1789, au prix de 0. fr. 10; en l'an IX, 0 fr. 15; — 2 livres de légumes, en 1789, 0 fr. 17; en l'an IX, 0 fr. 15; — Pain bis, cinq livres, en 1789, 0 fr. 63; en l'an IX, 0 fr. 50; — Bois, en 1789, 0 fr. 06; — en l'an IX, 0 fr. 09.

« Soit, au total, le prix de 0 fr. 96 en 1789, et de 0 fr. 89 en l'an IX.

« On voit, par ces rapprochements, dit le préfet, que les objets de première nécessité ont moins coûté en l'an IX, et qu'en ajoutant au salaire du journalier la valeur du travail de sa femme, qu'on peut estimer à 0 fr. 20, il lui reste 0 fr. 23 centimes pour son logement, ses vêtements, son entretien et celui de sa famille.

« Mais, en 1789, sa condition était plus que dure; car enfin, le salaire étant, par suite de l'usage établi, resté au taux ordinaire, il s'est trouvé, en réunissant celui de la femme, évalué à 0 fr. 15, inférieur de 0 fr. 06 aux derniers degrés de l'humanité, pour la nourriture seulement.

« Cette amélioration dans le sort du journalier l'a disposé à étendre le cercle de ses jouissances. Un certain luxe s'insinue dans son humble réduit; ses vêtements sont meilleurs et plus propres, ses aliments sont quelquefois moins grossiers; il use plus fréquemment de la viande, dont il ne mangeait presque jamais, de même que des liqueurs fermentées, mais celles-ci sont devenues, pour plusieurs, une passion funeste et ruineuse.

. . . .

« Pour connaître ce que le journalier peut dépenser en amélioration de ces aliments dans l'augmentation de son salaire, il suffit de comparer le prix des journées avec et sans nourriture; on verra que celle-ci n'était comptée, en 1789, que pour 0 fr. 35 ou les 10/29 du salaire; et en l'an IX, pour 0 fr. 47 ou les 10/22; la différence est de 0 fr. 12, et cette somme doit nécessairement être représentative des frais qu'occasionne l'amélioration de la nourriture à

laquelle le journalier s'est habituée, et qu'il exige, par conséquent, de celui qui l'emploie. »

Et maintenant, un navrant tableau de misère campagnarde :

« Dans les cantons couverts du pays de Ritche, les hommes sont aussi misérables que le sol est ingrat : leur nourriture habituelle consiste en pommes de terre mêlées avec du lait caille; leurs vêtements sont des étoffes grossières de toile ou de laine qu'ils fabriquent chez eux; ils ont des sabots pour chaussures, et des cabanes faites en clayonnage et en torchis. Chacun possède des terres communales acensées ou envahies, ils ont une vache et un cheval pour les labourer; ils les sèment en seigle; ils les plantent de pommes de terre. On inclinerait peut-être à penser qu'ayant peu de besoins et se suffisant presque à eux-mêmes, le salaire du journalier doit être modique : loin de là, c'est la partie du département où il est le plus élevé. (Il est de 1 fr. 25 à 1 fr. 50.) Pour en découvrir la cause, il faut considérer que les demandes du travail sont relatives uniquement à l'exploitation et au flottage des bois; qu'elles n'ont lieu qu'une partie de l'année; que les habitants, n'étant point tourmentés par la nécessité de chercher de l'ouvrage pour leur subsistance, il ne s'établit pas entre eux de concurrence avantageuse à celui qui est obligé de les employer : de là vient le haut prix de la journée. D'ailleurs, c'est le seul canal par lequel le numéraire s'introduit et circule dans cette contrée. Enclins à l'ivrognerie, ils sont impatients de dépenser l'argent qu'ils reçoivent pour satisfaire cette passion plutôt que pour se procurer quelque aisance.

« Du reste, leurs mœurs sont aussi grossières que le pays est sauvage. Leur éducation est très négligée, pour ne pas dire abandonnée; car on a peine à rencontrer dans chaque village un individu qui sache écrire. Ils sont d'un assez bon naturel, et dociles au joug de l'autorité : ils ont besoin seulement d'être incessamment contenus par une vigilante sévérité pour les empêcher de dévaster les forêts qu'ils étaient, pour ainsi dire, habitués à regarder comme leur patrimoine. »

Voilà des gens qui vont apprendre de M. le préfet les bienfaits du régime impérial :

« L'augmentation des salaires, ajoute M. Colchen, a été moindre dans les autres arrondissements; leur terme moyen n'a varié que de 0 fr. 75 à 1 franc; et dans les lieux où sont situées des manufactures et des usines, l'accroissement a été plus faible que dans ceux simplement agricoles, sans doute parce que les manouvriers, rassemblés en assez grand nombre sur un seul point, et ne profitant que très peu des pâtures et des biens communaux, sont restés à la discrétion de celui qui les faisait travailler.

« C'est d'ailleurs une vérité reconnue par cent observations locales que là où les propriétés sont réparties entre un plus grand nombre d'individus, la main-d'œuvre est plus chère; chez les autres nations, elle n'augmente

qu'en raison de la multiplicité des ateliers : ici, c'est le morcellement des terres qui, en occupant plus de bras que les grandes exploitations, en laisse moins à la disposition de l'industrie, de l'agriculture même, et les met dans la nécessité de subir la loi du journalier.

« Dans les villes, le prix de la main-d'œuvre excédait, avant 1789, celui de la plupart des campagnes ; il leur est actuellement inférieur. Le journalier des villes est devenu misérable et souvent désœuvré par la dispersion des capitaux et des fortunes qui y étaient rassemblés, tandis que celui des campagnes a recueilli tous les avantages de la Révolution : l'un est réduit à solliciter de l'ouvrage, tandis que l'autre a presque besoin d'être sollicité. »

Et le ton de M. Colchen s'assombrit singulièrement, comme on voit, en constatant une situation économique qui permet à des travailleurs d'imposer des salaires si élevés : 1 fr. 25 par jour !

Une dernière enquête nous est enfin fournie par M. Dupin, préfet des Deux-Sèvres. Celui-ci n'aime point d'abord que les enfants s'amusent, et il proteste contre le retard que mettent les parents à tirer profit de leur progéniture :

« A la honte du département, dit-il, on ne peut fixer qu'à quatorze ou quinze ans l'âge où les parents retirent quelque utilité de leurs enfants, si l'on excepte ceux des laboureurs employés dès l'âge de neuf ou dix ans à la garde des brebis ; jamais on ne les voit occupés, comme ailleurs, à fabriquer quelques cages ou paniers, quelques ouvrages en paille ; ils ne savent que couper les haies, écorcher les arbres, détruire les murs de clôture pour en retirer les limaçons, courir, jouer ou se battre.

« A la ville, une mère commence à retirer quelques services de sa fille à dix ans ; à la campagne, on attend jusqu'à douze, à moins qu'on ne l'emploie à la garde des brebis. »

Ce n'est pourtant pas l'élévation des salaires qui dicte aux parents une telle modération dans l'exploitation du travail enfantin. En voici le taux, presque identique à celui des départements précédemment étudiés :

« Journaliers nourris. — A la ville, en 1789 : 0 fr. 60 ; En l'an IX : 0 fr. 75.

« A la campagne, en 1789 : 0 fr. 50 ; en l'an IX : 0 fr. 60.

« Journaliers se nourrissant. — A la ville, en 1789 : 1 franc ; en l'an IX : 1 fr. 25.

« A la campagne, en 1789 : 0 fr. 75 ; en l'an IX : 1 franc.

Salaires industriels.

« Salaire que l'employeur donne par jour à chaque ouvrier :

« Bimbelotiers, 0 fr. 75 ; bonnetiers, 0 fr. 30 ; carriers, 1 fr. 25 ; fabricants de chapeaux, 1 franc ; charpentiers, 1 fr. 25 ; cordiers de fil de chanvre, 1 fr. 25 ; faïenciers, 1 franc ; tulliers, 0 fr. 75. »

Tels sont les documents que nous avons pu recueillir sur la condition des travailleurs à Paris et dans les départements, pendant la première partie du régime impérial. Nous n'avons pu en trouver de décisifs en ce qui concerne les dernières années du premier Empire; mais il est plus que probable, qu'en raison des terribles crises de chômage dont nous avons longuement parlé, les salaires eurent plutôt une tendance à baisser : dès lors, sans exagération, on peut prétendre que Napoléon, en partant pour l'île d'Elbe, laissa les travailleurs de France aussi misérables, sinon plus, qu'à la veille de la Révolution. La bourgeoisie, presque exclusivement, avait pu profiter de la chute de l'ancien régime : les serfs de jadis étaient restés des prolétaires taillables et corvéables à merci; seul avait changé, pour eux, le nom de leurs exploiteurs.

Nous en aurions terminé avec cette étude trop incomplète, hélas! de la classe ouvrière, s'il n'importait, avant de jeter un rapide coup d'œil sur la situation agricole, de rappeler, aussi brièvement que possible, la survivance à cette époque de la vieille institution du compagnonnage. N'était-ce point, au demeurant, le seul lien qui pût maintenir, parmi les ouvriers, le sentiment de l'association, depuis la suppression des corporations.

Le fameux décret de 1791, voté sur la proposition du député Le Chapelier, disait en son article 1er :

« L'anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit. »

Et l'article 2 précisait en ces termes :

« Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

La pensée de Le Chapelier, en proposant le vote d'un pareil décret, est clairement exprimée d'ailleurs dans son exposé des motifs. C'est la hausse des salaires qu'il veut éviter, et toute forme d'association lui paraît détestable, tant il redoute que, même sous la forme de société de secours, ne se dissimulent des efforts faits par les travailleurs pour l'amélioration de leur sort.

« Le but des assemblées d'arts et métiers, dit-il, est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres, à augmenter le prix de la journée de travail, d'empêcher les ouvriers et les particuliers qui les occupent dans leurs ateliers de faire entre eux des conventions à l'amiable, de leur faire signer sur des registres l'obligation de se soumettre au taux de la journée de travail fixé par ces assemblées, et autres règlements qu'elles se permet-

tent de faire. On emploie même la violence pour faire exécuter ces règlements; on force les ouvriers de quitter leurs boutiques, lors même qu'ils sont contents du salaire qu'ils reçoivent. On veut dépeupler les ateliers et déjà quelques ateliers se sont soulevés, et différents désordres ont été commis.

« Les premiers ouvriers qui se sont assemblés en ont obtenu la permission de la municipalité de Paris. A cet égard, la municipalité paraît avoir commis une faute. Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler; mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. Il n'y a plus de corporations dans l'État, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.

« Les assemblées dont il s'agit ont présenté, pour obtenir l'autorisation de la municipalité, des *motifs spécieux;* elles se sont dites destinées à procurer des *secours* aux ouvriers de la même profession, *malades* ou *sans travail;* ces caisses de secours ont paru utiles; mais qu'on ne se méprenne pas sur cette assertion : *c'est à la nation*, c'est aux officiers publics, en son nom, *à fournir des travaux* à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et *des secours aux infirmes*. Ces distributions particulières de secours, lorsqu'elles ne sont pas dangereuses par leur mauvaise administration, tendent au moins à faire renaître les corporations; elles exigent la réunion fréquente des individus d'une même profession, la nomination de syndics et autres officiers, la formation de règlements, l'exclusion de ceux qui ne se soumettraient pas à ces règlements; c'est ainsi que renaîtraient les privilèges, les maîtrises, etc., etc.

« Votre comité a cru qu'il était instant de prévenir ce désordre. Ces malheureuses sociétés ont succédé à Paris à une autre société qui s'y était établie sous le nom de Société des Devoirs (compagnonnage). Ceux qui ne satisfaisaient point aux devoirs, aux règlements de cette société, étaient vexés de toutes manières. Nous avons les plus fortes raisons de croire que l'institution de ces assemblées a été stimulée, dans l'esprit des ouvriers, moins dans le but de faire augmenter, par leur coalition, le salaire de la journée de travail, que dans l'intention secrète de fomenter des troubles.

« Il faut donc remonter au principe, que c'est aux conventions libres, d'individu à individu, à fixer la journée pour chaque ouvrier; c'est ensuite à l'ouvrier à maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe. »

Comment l'ouvrier pourrait-il, isolé, maintenir ce salaire contre la volonté patronale, Le Chapelier néglige de nous le dire et se borne à émettre des vœux pour que les salaires ne tombent pas jusqu'à « la privation des objets de première nécessité ».

Le décret de 1791, comme on vient de le voir, visait donc aussi bien le compagnonnage que les autres formes d'associations, et nous savons déjà que la législation napoléonienne se conforme, sous ce rapport et avec empressement, à la conception de la Constituante.

Et pourtant le compagnonnage survécut, sans doute parce que l'institution visait beaucoup plus à organiser le tour de France, à maintenir jalousement l'esprit de corps, à garder certaines traditions rituelles, qu'à défendre les intérêts professionnels des participants.

Ce serait pourtant une erreur de croire que le compagnonnage a été sans influence sur les conditions du travail : nous savons, au contraire, qu'il pouvait, dans une large mesure, faire varier la loi de l'offre et de la demande, en cas de différend aboutissant à une grève, par exemple, les compagnons quittaient presqu'aussitôt la ville en avertissant les compagnons des autres villes de ne pas se diriger vers la localité, siège du conflit.

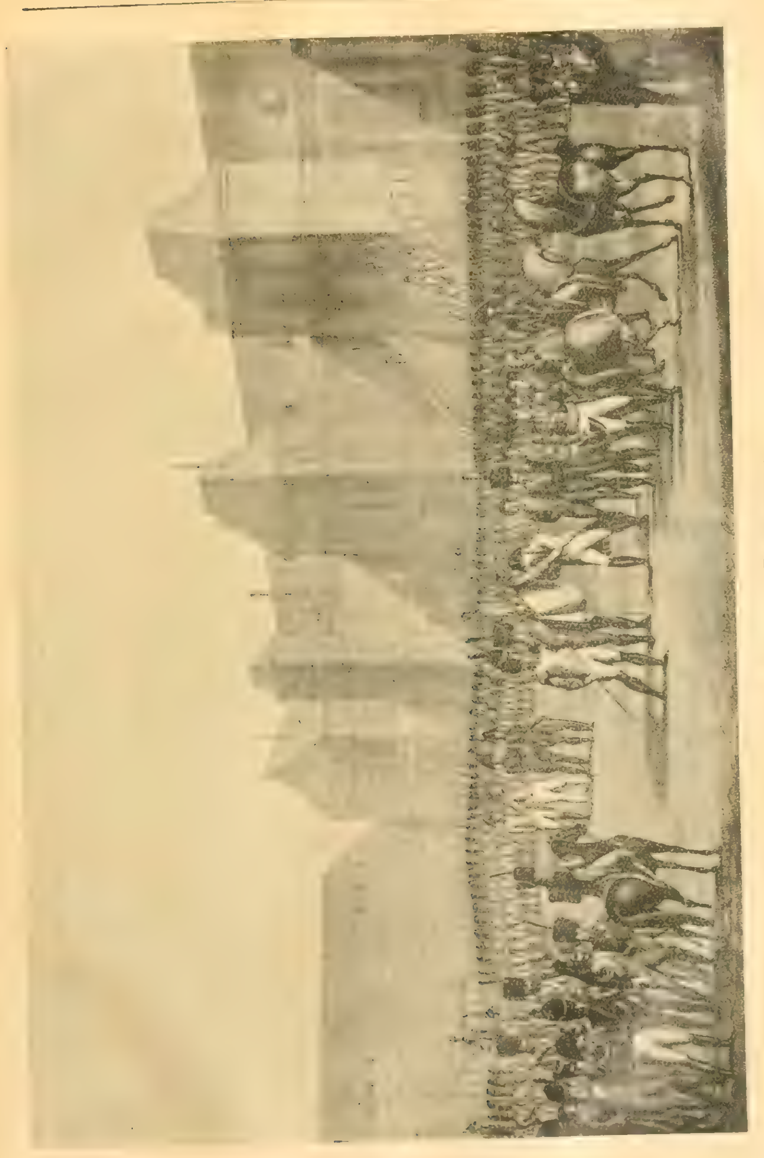
Mais bien rares étaient les occasions d'une pareille intervention, et le compagnonnage, qui aurait pu donner au prolétariat une sorte de cohésion, un commencement d'organisation, se manifestait alors presqu'exclusivement par des rivalités farouches entre affiliés de rites différents. En 1801, 1802 1803, 1804 et 1806, des rixes sanglantes éclatèrent à Nantes entre menuisiers et couvreurs, entre charrons et maréchaux-ferrants.

En 1808, les compagnons d'Angoulême, furieux de l'intrusion des cordonniers dans le compagnonnage résolurent d'exterminer les sabourins, comme on les appelait. La bataille s'engagea, dura huit jours et ne cessa que grâce à l'intervention des troupes.

Quelquefois, les compagnonnages rivaux d'un même métier, las de se battre, ont organisé des concours dont le prix était soit une somme d'argent, soit le droit de travailler dans une ville, à l'exclusion des vaincus ; au lieu d'amener l'apaisement, ces concours ont souvent été l'occasion de nouvelles luttes où la force brutale avait le dernier mot.

En 1803, à Montpellier, les menuisiers du Devoir et ceux du *Devoir de Liberté* décidèrent une trève pendant laquelle les meilleurs ouvriers des deux camps feraient un chef-d'œuvre. Le travail à faire, des deux parts, était une chaire à prêcher. Mais avant que les travaux ne fussent achevés, les deux partis en vinrent aux mains et chacun prétendit avoir remporté la victoire. En fin de compte, les deux sociétés se trouvèrent plus irritées que jamais.

En 1808, à Marseille, concours entre les serruriers : les deux concurrents furent enfermés dans une chambre, les gavots gardant à vue le dévorant, les dévorants gardant de même le gavot. Jusqu'à la fin du travail, les deux ouvriers ne devaient recevoir du dehors que leurs aliments ; pas de communication par parole ou écrit. Après plusieurs mois de claustration, le compagnon dévorant avait terminé sa serrure avec sa clef ; l'autre n'avait encore,



ADIEUX DE NAPOLÉON A FONTAINEBLEAU.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

fait que ses outils qui étaient, il est vrai, de petits chefs-d'œuvre. Les vaincus accusèrent leur champion de trahison et de s'être vendu aux dévorants ; il quitta Marseille et se cacha avec un tel soin qu'on ne sut pas ce qu'il était devenu. Ce concours engendra de nouvelles batailles.

On comprend mieux maintenant, après le simple rappel de ces quelques faits déplorables, pourquoi le compagnonnage inquiétait peu Napoléon, et comment il put, malgré les lois, se perpétuer presqu'ouvertement et échapper aux persécutions administratives et policières. C'est que ce ne pouvait pas être, aux mains du prolétariat, un instrument efficace d'émancipation.

L'AGRICULTURE

Pour l'agriculture comme pour l'industrie, nous allons trouver quelques contradictions évidentes entre l'optimisme des rapports officiels et la réalité des choses ; mais il nous faudra conclure pourtant en toute loyauté que la période napoléonienne fut, dans son ensemble, plutôt favorable à la prospérité agricole de la France.

Cette prospérité, d'ailleurs, est moins le résultat de l'intervention impériale que des circonstances antérieures et aussi des progrès réalisés alors dans la science de la culture.

« Personne ne saurait contester le progrès de l'agriculture en France depuis 30 ans, disait en 1810 le ministre de l'Intérieur, comte de Montalivet : l'aisance est plus généralement répandue, l'habitant des campagnes est presque partout devenu propriétaire : il avait peine à fournir à ses premiers besoins, aujourd'hui il connaît des jouissances. Les prairies artificielles, l'amélioration et la multiplication des engrais, le changement des assolements l'introduction de plusieurs plantes oléagineuses, la propagation des mérinos ont enrichi la France ! »

Plus tard, Chaptal renchérissait aussi sur ces constatations optimistes et il attribuait presque aux mêmes causes une telle prospérité.

« La culture des prairies artificielles, disait-il, a fait les plus grands progrès et a enrichi l'agriculture : elle fournissent une nourriture abondante aux troupeaux, permettant d'en élever davantage et par conséquent d'augmenter la fumure. »

Et plus loin :

« Le nombre prodigieux de mutations qui ont eu lieu dans les propriétés et la création d'un plus grand nombre de propriétaires ont contribué à l'amélioration de l'agriculture : le propriétaire nouveau soigne sa culture avec ardeur. Là où des propriétés d'une immense étendue suffisaient à peine à nourrir une famille, les événements ont fait opérer le partage, tout a été rendu à la culture et les récoltes ont décuplé. »

Et notons en effet que l'un des bienfaits les plus évidents de la transfor-

mation réalisée depuis la Révolution dans le régime de la propriété, c'est la mise en valeur d'une foule de terres laissées auparavant incultes et que les grands propriétaires gardaient pour le seul usage du gibier.

Ce sont des fantaisies que n'autorise plus avec raison le régime impérial et il convient d'enregistrer sur ce point un mot prononcé par Napoléon au Conseil d'Etat, mot curieux que peuvent recueillir les socialistes, peu accoutumés pourtant à abriter leurs doctrines derrière l'autorité d'une parole impériale :

« Je ne souffrirai pas, dit-il un jour, qu'un particulier frappe de stérilité 20 hectares de terrain dans un département fromenteux pour s'en former un parc. Le droit d'abuser ne va pas jusqu'à priver le peuple de subsistance. L'abus de la propriété doit être réprimé toutes les fois qu'il nuit à la société : c'est ainsi qu'on empêche de scier les bois verts, d'arracher les vignes renommées, etc., etc... »

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à cette phrase, nous ne saurions toutefois considérer comme négligeable une déclaration qui oppose l'intérêt de la société à l'intérêt individuel et se prononce fermement en faveur du premier : nous savons des hommes qui se disent les continuateurs des traditions de la grande Révolution et qui ne mettraient pas tant de hardiesse à proclamer les droits de la société vis à vis du caprice malfaisant d'un détenteur de la propriété.

Donc, Montalivet, d'abord, Chaptal, ensuite, voient dans l'augmentation du nombre des petits propriétaires une des causes de la prospérité agricole de la France.

De cet avis paraît être aussi M. le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, dont le mémoire statistique, il est vrai, ne fut publié qu'en 1829, mais qui étudie la situation du département pendant la période impériale.

Nous trouvons dans les quelques pages qui suivent un intéressant exposé des avantages respectifs de la grande et de la petite propriété :

« Dans plusieurs contrées un peu éloignées des grandes villes, dit M. de Villeneuve, dans ces lieux où les possesseurs des grandes fortunes ne forment point une concurrence capable de hausser hors de proportion le prix des terres, les journaliers peuvent, à force d'économies ou par des arrangements peu onéreux, se rendre propriétaires d'un petit champ. Ils le cultivent à temps perdu : ils y travaillent depuis l'aurore jusqu'à l'heure de commencer la journée qu'ils louent au bourgeois, et le soir ils trouvent encore le moyen d'employer une heure pour eux-mêmes. Les jours perdus pour les autres journaliers ne le sont pas pour eux. Ils possèdent une foule de provisions que les autres sont obligés d'acheter, et une sorte d'aisance règne dans leur ménage. Les femmes, les enfants s'y occupent utilement selon leurs forces, et, en général, dans les villages et les hameaux où le paysan est

propriétaire, les mœurs sont meilleures; il y a moins de jeux, moins de luxe et une habitude générale d'économie, tandis que, dans le voisinage des cités, la bourse du riche arrache au paysan le champ paternel par l'appât d'une quantité d'or qui, bien que supérieure à la valeur du champ aliéné, est bientôt dépensée en objets de frivolité, dont le goût séduit ces hommes entraînés par l'exemple du luxe que le brillant citadin tient chaque dimanche à étaler à leurs yeux.

. . . .

« Dans tous les lieux où les possessions sont réduites à de petites surfaces, la petite culture est seule employée et tous les travaux y sont faits à la main. L'art des assolements y est employé depuis longtemps incognito, pour ainsi dire, et sans qu'on ait songé à lui donner un nom scientifique. Le propriétaire qui n'a qu'un petit champ n'est jamais trop embarrassé pour lui fournir les engrais nécessaires; il a besoin de profiter de tout son terrain pour se procurer les denrées qui lui sont utiles, et chaque portion du sol est mise en valeur; mais, l'exiguïté de cette surface ne fournissant pas de récoltes suffisantes pour faire subsister le propriétaire, celui-ci ne peut se passer de joindre à ce revenu quelque branche d'industrie qui lui fournira un supplément indispensable à l'entretien de sa famille: aussi les pays de petite propriété sont-ils, à ne considérer que la masse, plus productifs, plus industrieux, et, par suite, plus peuplés; car la possession attache au sol natal et les fortunes divisées ne montrent point les extrêmes de la grande opulence et de la profonde misère, deux principaux motifs de l'abandon des campagnes.

« La grande culture, affectée aux vastes domaines, a, de son côté, de puissants avantages. Les riches capitaux des maîtres permettent les tentatives d'amélioration réclamées par les nouveaux besoins de la société. C'est là qu'on peut naturaliser, à force de soins et de dépenses, les produits des autres climats; qu'on peut rassembler de grands troupeaux, multiplier les chevaux, essayer les croisements de races, pour parvenir enfin à affranchir le pays des tributs levés sur nous par l'industrie étrangère. L'agriculture n'est qu'un art dans les petites propriétés, elle devient une science dans les grandes. C'est là qu'on peut créer, comme par enchantement, des forêts et des pâturages, changer la nature du sol, amener des rivières, employer et faire valoir des fonds considérables; et c'est là, enfin, qu'ayant à sa disposition les forces de la nature, l'opulence sert d'auxiliaire au génie: maîtresse de l'espace et du temps, elle alimente les sources de sa prospérité, répand le bonheur sur les contrées qu'elle vivifie, et fait jouir la nation du genre de gloire le plus doux et le plus conforme aux nobles destinées de l'homme civilisé.

. . . .

« Les questions sur la grande ou la petite propriété sont subordonnées à

des considérations nombreuses sur le talent, la capacité et les moyens du propriétaire, et ne peuvent recevoir qu'une solution relative et non absolue : mais on peut, en général, assurer que l'excès dans les deux cas est pernicieux : un bien trop petit n'attache pas; les frais de culture, l'impôt y deviennent très sensibles et le propriétaire, plus sujet à s'en dégoûter, n'y donne plus les mêmes soins. Tandis que dans une trop grande étendue de terre appartenant au même possesseur, une partie est toujours négligée ou perdue, la surveillance ne saurait s'y exercer d'une manière efficace et souvent les moyens d'exploitation ne sont point en rapport avec les besoins du sol. Ici, comme partout, le mieux est entre les deux extrêmes. »

Nous avons déjà, en étudiant les conséquences de la création de la noblesse impériale, examiné la question de la grande et de la petite propriété et constaté, chez les préfets, une sorte d'hésitation à manifester leur préférence pour l'une ou pour l'autre, hésitation qui dura jusqu'au moment où Napoléon parut désireux de s'appuyer, grâce à la grande propriété reconstituée, sur une sorte de nouvelle féodalité.

A vrai dire d'ailleurs, il est certain qu'au début de l'empire, le morcellement de la propriété fut un grand progrès sur le régime antérieur à la Révolution, régime qui permettait de laisser incultes et improductifs des milliers d'hectares de bonne terre. Et il apparut ensuite, en dehors même de toute préoccupation politique, que la reconstitution de la grande propriété, non plus de la grande propriété improductive, mais de la grande propriété scientifiquement exploitée, réalisait à son tour un progrès sur la petite culture.

Un mémoire couronné à la Société centrale d'Agriculture en 1810 et que nous avons cité déjà, nous a montré sur ce point l'opinion dominante de l'époque : on peut encore trouver une confirmation de cet état d'esprit dans l'attention toute particulière qu'attache la Société d'Agriculture à un mémoire présenté par M. de Jumilhac, membre du Conseil général du département de la Dordogne.

« Propriétaire dans un pays de petite culture, M. de Jumilhac a opéré, il y a cinq ou six ans, la réunion de quatre de ses métairies, pour en former un seul domaine dont il a entrepris lui-même l'exploitation. A l'assolement généralement en usage dans le pays et qui consiste à faire alternativement succéder le seigle à la jachère, et la jachère au seigle, il en a substitué un, fondé sur les principes d'une saine théorie confirmés par les résultats de la pratique, et au moyen duquel la jachère est entièrement bannie de son exploitation.

« L'assolement de M. de Jumilhac se compose de dix soles, qui se succèdent dans l'ordre suivant :

« 1° Seigle; 2° raves; 3° avoine semée avec du trèfle; 4°, 5°, 6° trèfle

qu'on retourne après le produit de la dernière année, vers la fin de juillet; 8° pommes de terre; 9° froment ou seigle; 10° légumes divers.

« Ainsi, les plantes céréales ne se cultivent plus annuellement que sur les quatre dixièmes du terrain; mais les six autres dixièmes, dont cinq eussent été improductifs, fournissent des racines, des légumes et du trèfle. On doit remarquer, parmi les avantages de cet assolement, que des champs qui n'avaient jamais produit que du seigle offrent aujourd'hui à M. de Jumilhac de belles récoltes de froment, et qu'il n'occupe pas plus de bras à l'exploitation de son grand domaine que n'en exigeait précédemment la culture d'une des quatre métairies dont il est composé. »

Quoi qu'il en soit, dans la petite comme dans la grande propriété, des progrès ont été réalisés et nous voulons encore citer un curieux exemple de la façon lente dont s'accomplit, au village, la pénétration des idées nouvelles. C'est M. Pichon, dont nous avons déjà plus haut invoqué le témoignage, qui, ici encore, nous fournit quelques pages fort intéressantes dans son mémoire couronné, le 15 juillet 1810, par la Société d'Agriculture, et intitulé : « Des améliorations introduites depuis 50 ans, dans l'agriculture et l'économie rurale de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais ».

L'auteur s'exprime ainsi dans son introduction :

« L'agriculture paraît avoir été longtemps négligée dans le ci-devant Boulonnais; ce pays, couvert jadis de vastes forêts, de dunes de sable, de marais, de stériles pâturages, a dû présenter de très grandes difficultés à surmonter, et il a fallu nécessairement des efforts constants pour soumettre enfin à la culture tant de terrains qui semblaient n'en pas être susceptibles.

« Pendant plusieurs siècles, peut-être, une routine bornée tenait lieu de connaissances exactes, et les cultivateurs du pays compris dans l'arrondissement de Boulogne, séparés du reste de la France par le défaut de communications, ne jouissaient d'aucun des avantages que procurent la civilisation et le voisinage d'agronomes instruits et éclairés. Il y a 50 ans que l'état moral et physique du Boulonnais éprouva des changements importants, quoique insensibles dans les premières années, lorsque la grande route de Paris à Calais (qui passait autrefois par Saint-Omer) le traversa dans toute sa longueur, et que d'autres routes furent ouvertes sur d'autres points. Des voyageurs nationaux et étrangers qui allaient en Angleterre ou qui en revenaient résidaient momentanément dans ce pays ou se fixaient dans ses villes : l'on doit attribuer au séjour et à la fréquentation de ces voyageurs les lumières qui commencèrent à se répandre dans l'arrondissement; et Boulogne, en particulier, qui ne comportait auparavant que des propriétaires et des pêcheurs, vit sa population se composer de négociants, d'hommes instruits et de quelques capitalistes empressés à répéter sur leurs propriétés des essais heureux et des découvertes utiles.

« L'administration des États du Boulonnais cherchait à exciter des améliorations dans l'agriculture : quelques privilèges sollicités par elle furent accordés aux habitants : l'exemption de la milice, de la gabelle, des tailles, etc.; un octroi très productif, des dépenses sagement ordonnées, un sol riche : tous ces avantages pouvaient procurer aux industrieux les moyens de former d'utiles entreprises et de faire faire des progrès à l'art qui est le père de tous les autres, si l'ignorance, les préjugés, l'habitude n'étaient pas placés partout pour arrêter les élans de l'esprit humain et suspendre les efforts du génie.

« Malgré les exemples donnés par nos voisins les cultivateurs anglais, malgré les publications des ouvrages des Rozier, Parmentier, Tessier et autres savants agronomes, chez presque tous les fermiers et propriétaires cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne, un mauvais système de culture et d'économie rurale dirigeait, avant la Révolution, la plupart des opérations de l'agriculture : aucune prairie artificielle ne se faisait remarquer; la médiocrité des pâturages naturels, le régime vicieux des bestiaux, la mauvaise application plutôt que le défaut de capitaux, la brièveté des baux de trois, six ou neuf années, l'usage assez général de changer fréquemment de fermiers pour multiplier les pots-de-vin, les habitudes routinières des cultivateurs, les jachères triennales, l'insuffisance des engrais, le mauvais état des chemins vicinaux, la dégradation des grandes routes : telles étaient avant 1789 les entraves qui s'opposaient aux progrès de l'agriculture. Ces obstacles subsistèrent encore quelques années, et le cours forcé du papier monnaie, l'inégale répartition des charges publiques, la hausse subite et disproportionnée du prix des salaires et, par conséquent, des denrées, la disette de bras occasionnée par les levées militaires, les réquisitions de chevaux, le transport et l'accumulation des propriétés rurales dans les mains de nouveaux acquéreurs dont la plupart se sont empressés de faire d'immenses abatis, d'épuiser leurs terres et leurs fermiers; toutes ces causes et d'autres encore, produites par la Révolution, ont dû concourir à contrarier, pendant plusieurs années, l'influence que l'affranchissement de la terre et de la charrue devait exercer sur l'agriculture.

« Si l'on ajoute aux obstacles que nous venons d'indiquer ceux produits par les éléments et les maladies, la sécheresse de 1794, la disette de 1795 et 1796, les rigueurs de plusieurs hivers, en particulier de ceux de 1789, 1794 et 1799; les inondations et les épidémies de 1800, les épizooties de la même année, l'ouragan de 1801, etc.; enfin, si l'on calcule les contrariétés que les cultivateurs et les propriétaires ont dû éprouver de la réunion de plus de 100 000 hommes de toutes armes dans ce pays pendant deux ans, on pourra se faire une idée de tout ce qu'il a coûté d'efforts à ses habitants pour réparer des pertes qu'ils n'avaient pu prévoir et dont il n'était pas en leur pouvoir d'empêcher les effets désastreux.

« Ne soyons donc pas surpris si, malgré les peines et les travaux des agronomes instruits répandus aujourd'hui sur toutes les parties de l'arrondissement de Boulogne, les progrès successifs de l'agriculture et les améliorations qui y ont eu lieu dans ses diverses branches sont restés peut-être en arrière de ce qu'ils auraient été dans d'autres circonstances. Avant d'entrer dans le détail de ces améliorations, nous avons cru devoir présenter dans un cadre resserré les divers obstacles périodiquement opposés, pendant plus de quarante ans, à l'industrie agricole de ce pays, afin de mettre les observateurs en état d'apprécier le mérite des perfectionnements que l'on remarque dans presque toutes les parties de l'agriculture et de l'économie rurale de l'arrondissement de Boulogne. »

Ces perfectionnements, ils consistent, là comme partout ailleurs, dans la création de nombreuses prairies artificielles permettant l'élevage des bestiaux, dans une méthode meilleure des assolements, dans l'usage de plus en plus généralisé des engrais.

Sur ce dernier point, nous pouvons constater que la Société d'Agriculture fit de louables efforts pour vaincre la routine des cultivateurs et leur faire adopter les méthodes nouvelles.

En 1808, la Société ouvre un concours sur l'abolition des jachères et prépare deux prix pour « les deux cultivateurs qui, par l'assolement le meilleur et le mieux approprié à la nature de leur terrain, et surtout p[illegible] l'introduction des prairies artificielles, des racines et des plantes légumineuses, seraient parvenus à supprimer entièrement les jachères de leur exploitation, dans un pays où l'usage des jachères existait avant eux, et sur un domaine de cinquante hectares au moins ».

Dans un autre mémoire publié par la Société, nous retenons la déclaration suivante :

« La multiplication des engrais est évidemment un des plus grands moyens d'amélioration de la culture ; l'art de les augmenter devrait donc être connu de tous les cultivateurs et pratiqué par eux.

« La nature a favorisé la France d'un assez grand nombre de substances végétales et minérales dont les propriétés fertilisantes sont reconnues depuis longtemps, mais dont l'usage est presque restreint dans les localités où elles ont été découvertes.

« La marne, le plâtre, la chaux ; les cendres de bois, de tourbe et de houille ; les terres, les tangues, les varechs, même le sel ; l'enfouissement de certains végétaux ; tous ces engrais ou amendements ne sont employés que dans certains cantons, et les uns ou les autres pourraient être adoptés avec les mêmes avantages dans les localités analogues. »

« Le but de ce concours était donc d'exciter l'introduction de ces différents moyens de suppléer ou d'augmenter les effets des fumiers dans tous les

endroits où leur usage n'avait pas encore pénétré, et la Société a la



(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale).

satisfaction d'annoncer qu'il a déjà produit quelques heureux résultats. »

Dès lors, nous comprenons aisément que, grâce à de pareils efforts et à

un heureux concours de circonstances favorables, l'agriculture ait été, pendant la période impériale, incontestablement prospère.

Chaptal nous fournit quelques chiffres qu'il convient de recueillir :

« En 1808, dit-il, la récolte du vin est de 35 millions 1/2 d'hectolitres produits par 1 613 939 hectares plantés en vigne.

« Sur les 52 millions d'hectares qui constituaient alors la superficie de la France, on comptait 23 millions d'hectares de terres labourables, 3 millions 1/2 en pâturages, autant en prés ; environ 4 millions sont terres vagues, landes et bruyères ; 7 millions d'hectares sont occupés par les bois. »

La culture du lin avait augmenté et occupait environ 40 000 hectares. 100 000 hectares étaient ensemencés en chaume ; enfin, la betterave en occupa bientôt environ 100 000 également.

Nous avons vu plus haut, en effet, avec quel enthousiasme Napoléon avait accueilli l'invention de Delessert qui venait de découvrir le moyen de tirer du sucre de la betterave et comment l'empereur, enchanté à la perspective de n'être plus, pour cette denrée, tributaire de l'Angleterre, encouragea la culture de la betterave et la fabrication du sucre.

Qu'on nous permette d'y revenir en citant l'intéressant rapport adressé le 23 mars 1811 par le ministre de l'Intérieur Montalivet à « Sa Majesté l'empereur et roi ».

« Sire,

« De grands résultats et des succès inattendus doivent dans tous les genres signaler le règne de Votre Majesté : l'Industrie française se fait notamment remarquer par d'importants efforts, et cette époque si célèbre dans les fastes de l'histoire des nations pour l'art militaire et pour la politique, le sera aussi pour les arts utiles auxquels Votre Majesté aura donné la naissance et par ceux dont elle aura fixé le progrès. L'industrie agricole surtout, si favorisée par le sol et par le climat, s'est montrée jalouse de seconder vos projets généreux pour l'affranchissement du continent ; déjà à la voix de Votre Majesté, elle a commencé à faire naître le coton, dont la manutention venait d'être portée en France à un haut degré de perfection. Déjà le pastel renait sur le sol qu'il enrichissait du temps de nos ancêtres et l'art d'en extraire l'indigo sort d'un long et profond oubli. Enfin, le sucre dont l'habitude a fait un besoin, était encore l'objet d'une immense exportation de numéraire ; le sirop de raisin fabriqué à l'envi sur tous les points de la France a procuré une substance sucrée jusqu'alors inconnue et qui, dès cette année, a diminué, d'une manière notable, l'emploi de ce sucre des colonies dont nos ennemis croyaient toujours nous faire payer le tribut. Un effort plus grand encore restait à faire. Votre Majesté a voulu qu'on trouvât, en France même, un sucre indigène qui remplaçât celui des colonies, elle a désiré que ce sucre fut aussi savoureux, aussi commerciable que celui de cannes et

que son prix marchand ne fut pas plus élevé ; le sucre de betterave dont je mets aujourd'hui des échantillons sous les yeux de Votre Majesté remplit toutes ces conditions et ce ne sont pas, Sire, de simples essais de laboratoire qui ont produit ces résultats, ce ne sont pas des aperçus destinés seulement à faire partie du domaine de la science ; ici la fabrication est assez considérable et assez étendue pour garantir des succès, l'art a été parfait presque aussitôt qu'il a été créé, plusieurs entreprises se font remarquer en ce moment. Un regard de Votre Majesté assurera leur multiplication jusqu'au terme nécessaire pour fournir à la consommation de l'Empire. Tout semble présager à ce nouveau travail les plus heureux résultats, l'extraction du sucre de betteraves est moins difficile à opérer que celui des cannes même ; la plante qui fournit ce sucre est d'une culture aisée, elle convient à la plus grande partie des terres de la France, particulièrement aux départements du Nord, pour lesquels le climat semblait ne devoir jamais laisser espérer un semblable produit. La betterave est une des meilleures plantes qu'on puisse employer à la nourriture des bestiaux, elle est des plus productives, et elle exerce une heureuse influence sur l'amendement des terres et les dispose favorablement à la production des céréales. L'extension de sa culture doit être assurée par de si grands avantages et d'ailleurs la portion de terrain nécessaire à fournir les betteraves dont on pourrait extraire tout le sucre qu'il faut à notre consommation n'excédant pas trente cinq mille hectares, il suffit que chacun des départements de l'Empire fournisse un contingent de culture de ce genre, depuis cent hectares, pour ceux qui sont les moins propres à ce produit, jusqu'à quatre cents hectares, pour ceux que la nature a le plus favorisés sous ce rapport. Il faut deux cents hectares de terrain pour obtenir 88 800 kilogrammes de sucre, et former un grand établissement de ce genre ; en divisant les départements de l'Empire en quatre classes, ainsi que j'ai l'honneur de le proposer à Votre Majesté, ceux de première classe, au nombre de 48, cultiveraient chacun 400 hectares et fourniraient à l'entretien de deux grands établissements, ceux de seconde classe au nombre de 25 en cultiveraient seulement 300 et fourniraient à l'entretien d'un grand et d'un petit établissement, ceux de troisième classe et de quatrième cultiveraient 200 et 100 hectares et auraient des ateliers proportionnés.

« Je ne puis douter, Sire, que partout les préfets et leurs administrés n'aillent au delà du but qui leur est assigné et l'intérêt privé, si puissant encore pour déterminer les entreprises particulières, agira efficacement dans cette circonstance, puisqu'il est démontré, d'après les procédés dont Votre Majesté m'a autorisé à publier la connaissance, que le kilogramme de sucre brut ne coûtera plus que 98 centimes et que raffiné il reviendra au plus à un franc quarante centimes.

« Un des moyens les plus puissants, Sire, de hâter et de consolider l'extension de cette heureuse découverte, serait de donner aux propriétaires et

aux fabricants l'assurance que, pendant plusieurs années encore, les droits à l'importation du sucre et des autres denrées coloniales seront maintenus ; et même que le sucre de cannes sera à jamais prohibé, dès que la fabrication du sucre de betteraves sera suffisamment étendue. Cette mesure, qui ôtera aux ennemis de la France l'espoir d'exposer leurs marchandises en concurrence dans nos marchés, portera la sécurité chez nos fabricants, et excitera un zèle dont le prix ne sera pas incertain. Votre Majesté a daigné manifester l'intention de donner des récompenses directes à ceux qui se sont distingués dans cette lice honorable ; et sans doute le regard qu'elle leur promet, le bonheur d'avoir contribué à l'accomplissement de ses généreux desseins et de lui prouver leur amour et leur reconnaissance seront pour ceux qui se livreront à ce travail le plus grand véhicule et la première récompense.

« Néanmoins, pour encourager les plus timides, j'aurai l'honneur de proposer de décider qu'il sera accordé une prime sur les quantités de moscouade ou de sucre fabriqué.

« Dans un précédent rapport, j'ai soumis à Votre Majesté l'établissement de deux écoles pratiques dont l'Etat ferait les fonds, l'une dans le département du Nord, l'autre dans celui du Bas-Rhin. Les propriétaires et les manufacturiers adressés par les préfets y pourront suivre les procédés de fabrication du sucre et les opérations se feront sous leurs yeux. Ils y concourront même autant que le local et l'ordre des travaux pourront le permettre.

« La réunion de ces divers moyens ne permet pas de douter que dans très peu d'années la France ne possède une source de richesse, tirée de son propre sein, et qu'il n'y reste annuellement 60 000 000 francs au moins en numéraire qui sans cela passeraient à des peuples étrangers pour notre approvisionnement de sucre.

« Et ainsi, comme l'a dit Votre Majesté, l'administration anglaise aura perdu, par son obstination, plusieurs des objets importants de son commerce, et si à une certaine époque la découverte de l'Amérique a opéré une révolution dans quelques arts et dans quelques objets de consommation de l'ancien monde, la politique de l'Angleterre et les progrès de la chimie auront amené dans ces derniers temps une révolution contraire.

« Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté impériale et royale, le très humble, très soumis et très fidèle serviteur et sujet.

Signé : « MONTALIVET. »

Et voici le décret qui fut ensuite signé sur la proposition du ministre de l'Intérieur :

« Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse,

« Voulant encourager la fabrication du sucre de betteraves qui, dans

les départements du nord de notre empire, doit tenir lieu des produits ou sucre de raisin que la nature a ménagés aux départements du Midi.

« Sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. — Les droits d'entrée et de consommation sur le sucre des colonies, fixés par notre décret du 5 août 1810 sont maintenus et le seront encore pendant cinq ans au moins.

« Art. 2. — Il sera payé en 1811, à tout fabricant de sucre de betterave, une prime de vingt centimes par chaque kilogramme de moscouade qu'il aura confectionnée au-delà d'un quintal métrique.

« Cette prime sera augmentée de dix centimes par chaque kilogramme de moscouade porté à l'état de sucre raffiné, et ce pour les quantités excédant un quintal métrique.

« Art. 3. — Des avances pourront être faites aux propriétaires qui projetteront de fabriquer en grand, sous les conditions et avec les formalités convenables pour assurer la garantie des sommes prêtées et fixer les époques de remboursement.

« Art. 4. — La réalité des produits devra être constatée par les maires qui certifieront la quantité de betteraves employées, celle de la moscouade obtenue et la quantité de sucre de betteraves provenant de la même moscouade raffinée.

« Art. 5. — Pour l'exécution des mesures précédentes, il sera mis à la disposition de notre ministre de l'Intérieur un fonds de cinq cent mille francs en 1811.

« Ce fonds sera pris sur les produits du supplément du droit imposé par le décret du 12 décembre 1810 à l'entrée du coton de Naples.

« Art. 6. — Il sera statué sur de nouveaux encouragements pour en 1812, s'il y a lieu. Il nous sera présenté, à cet effet, un rapport en janvier ou février de la même année.

« Art. 7. — Nos ministres de l'Intérieur, des Finances et du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois. »

Tels furent les débuts de cette législation sucrière qui est demeurée, à notre époque, une des préoccupations dominantes des puissances qui se disputent encore le marché international du sucre.

Quant au coton, dont parle aussi Montalivet au début de son rapport, il devait avoir une fortune infiniment moins brillante que la betterave et, sans vouloir suivre pas à pas les vicissitudes de sa culture, il nous suffira de reproduire à son sujet une note officielle, présentée à l'empereur en 1813, et qui témoigne de l'échec presque complet des tentatives d'acclimatation :

« Dans les premières années de la culture du coton, dit cette note, tous les départements méridionaux ont manifesté beaucoup de zèle pour la pro-

partie d'une exploitation qui les intéressait, et pour laquelle le gouvernement avait adopté des mesures de prospérité que les circonstances n'ont pu assez favoriser.

« Tout ce qu'il était possible de faire pour l'introduction de la culture du coton en France a été employé. Des anciens Maltais réfugiés, qui avaient l'habitude de cette culture et avaient choisi la France pour leur nouvelle patrie, qui leur offrait des moyens d'existence, ont trouvé dans ce travail une occasion de faire valoir leur industrie particulière.

« Mais il paraît démontré que la culture du coton est sujette à beaucoup d'inconvénients, et pour la réussite certaine de laquelle il faut une continuation de chaleur pendant sept mois consécutifs, sans quoi on ne peut compter sur des résultats heureux, où la fréquence des intempéries, les gelées tardives et l'anticipation des hivers, trop communes dans tout l'empire, sont autant de causes de destruction qui ruinent les espérances des cultivateurs.

« Deux écoles ou établissements d'instruction ont été formés dans le département des Bouches-du-Rhône et dans celui des Pyrénées-Orientales. Dans ce dernier, on a réussi depuis quelques années à obtenir quelques succès, et il est probable que la récolte de 1813, dont on n'aura des résultats certains que dans les premiers mois de 1814, pourra procurer quelques avantages. Dans le département des Bouches-du-Rhône, quelques soins qu'ait pris le sieur Passali, agent pour cette culture, il n'a pu que reconnaître et déterminer quelles étaient les meilleures espèces, donner des instructions utiles aux cultivateurs, diriger le zèle des amateurs de cette culture et obtenir quelques faibles récoltes. Dans presque tous les autres départements où l'on a suivi cette exploitation, à raison des peines et des sacrifices attachés à cette culture et des résultats malheureux, on s'est déterminé à renoncer à un genre d'exploitation qui n'offre pas un dédommagement suffisant.

« On avait conçu l'espérance que les environs de Rome deviendraient une espèce de colonie propre à rassembler tous les moyens de donner à la culture du coton une extension très favorable. Une récolte abondante avait fait croire que cette culture pouvait être considérée comme parfaitement établie, et pour longtemps, dans un terrain qui lui semblait si propre; mais l'année qui suivit cette récolte si abondante fut une année de stérilité, une sécheresse de plusieurs mois brûla tous les plants et, depuis ce moment, le dégoût fit abandonner la culture, non seulement dans les environs de Rome, mais encore dans le département de Trasimène. Le gouvernement a cependant tout fait pour vaincre les difficultés : secours, distribution de graines, primes d'encouragement, tout a été mis en usage, et il ne faut guère espérer de succès que lorsque le retour de saisons plus favorables aura ranimé l'espoir des cultivateurs.

« Au surplus, cette variation de température a existé et se maintient

dans les départements méridionaux, où il est seulement permis de tenter la culture du coton,

« Dans cette circonstance, il semble que le gouvernement devrait se borner à donner la prime promise d'un franc par kilog. de coton récolté, épuré et prêt à être filé. La continuation de cette prime individuelle suffirait aux cultivateurs qui s'adonnent à une semblable exploitation, et leur conserverait une récompense que les circonstances pourraient leur permettre d'attendre et de recevoir. »

Donc, en définitive, la culture du coton ne saurait entrer en ligne de compte dans ce rapide bilan que nous voulons tracer de la prospérité agricole d'alors. C'est l'élevage qui, nous l'avons déjà dit, réalisa les progrès les plus incontestables. L'introduction du mérinos avait eu les plus heureux résultats, et l'industrie fut mise en possession d'une grande variété de laines pouvant servir à la fabrication des tissus les plus fins comme les plus ordinaires.

En 1812, on évalue aux chiffres suivants le bétail de la France : 214 000 taureaux, 1 700 000 bœufs, 3 999 000 vaches, 850 000 génisses.

On estime que les divers travaux de l'agriculture occupent 1 500 000 chevaux.

La séricicuIture est aussi en plein développement : on récolte en douze départements des cocons qui produisent 5 millions et demi de kilogrammes de soie représentant une valeur d'environ 15 millions et demi de francs.

Voulons-nous connaître maintenant les variations des cours du blé, de 1800 à 1813? Les voici telles qu'elles sont fournies par une statistique de l'Académie des sciences morales et politiques :

Prix de l'hectolitre de froment : 1800, 21 fr. 50 ; 1801, 24 fr. 37 ; 1802, 24 fr. 16 ; 1803, 18 fr. 81 ; 1804, 20 fr. 18 ; 1805, 20 fr. 18 ; 1806, 20 fr. 18 ; 1807, 18 fr. 60 ; 1809, 15 fr. 17 ; 1810, 19 fr. 61 ; 1811, 26 fr. 13 ; 1812, 34 fr. 34 ; 1813, 22 fr. 51.

On voit les écarts considérables qui se produisent entre certaines années, écarts qu'il est impossible d'attribuer uniquement à l'abondance ou à la faiblesse des récoltes. La spéculation sévissait, hélas ! cruellement dès cette époque, à ce point que Napoléon jugea nécessaire d'intervenir.

Comme il avait fait faire, en 1811, d'énormes achats de grains pour le ravitaillement des greniers de Paris, la spéculation profita du mouvement de hausse et parvint à pousser le cours de la farine jusqu'à 80 francs au lieu de 72.

L'administration s'émut et, pour faire baisser les cours, vendit des sacs de farine à 75 francs. Mais, comme au lieu de céder, la spéculation redoubla son effort au point de faire monter le prix de la farine jusqu'à 110 francs, en avril 1812, un décret de la même année mit fin à ces scandaleuses manœuvres en défendant aux particuliers de faire des achats de grains et de farine

en vue de les garder pour la spéculation et en fixant à 32 francs l'hectolitre, c'est-à-dire à 95 francs le sac de farine, le prix du froment dans le département de la Seine et dans cinq autres.

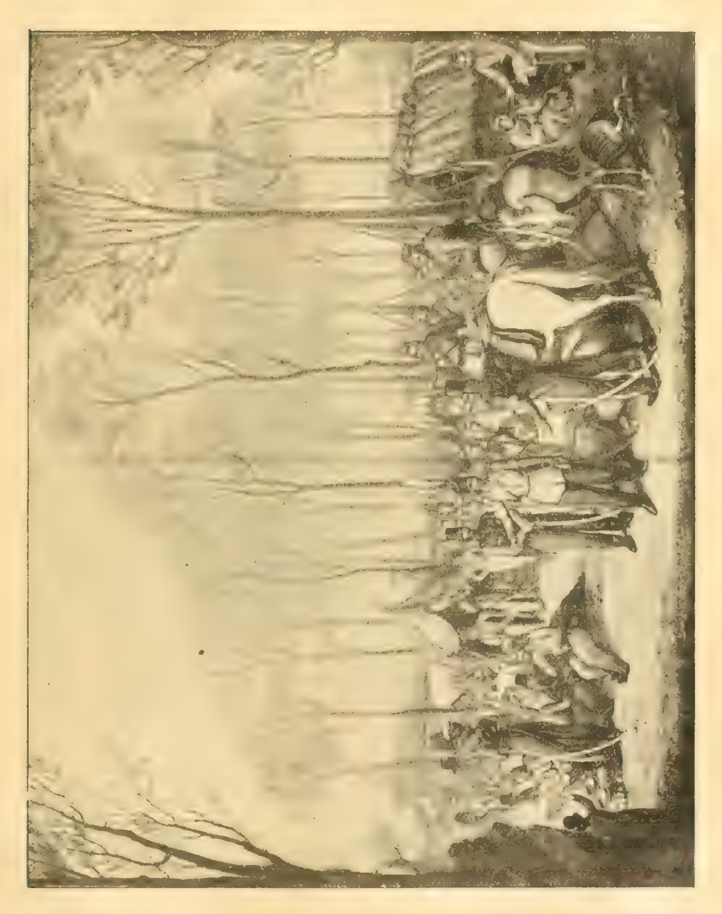
Encore un cas où l'on voit, dès cette époque, l'intervention de l'Etat rendue nécessaire pour réglementer la marche normale des phénomènes économiques.

Il ne nous reste plus, pour terminer cet exposé rapide de la situation agricole, qu'à parler de la condition des travailleurs; mais les documents sur ce point sont bien rares, et nous ne trouvons guère à citer que le mémoire statistique du préfet de l'Eure, qui fait des habitations rurales une peinture plutôt navrante :

« Les fermes établies pour l'exploitation rurale, dit-il, forment un enclos plus ou moins vaste, suivant la quantité de terres à cultiver; elles contiennent depuis deux jusqu'à huit et dix hectares. Les maisons, les pressoirs, les granges, les écuries et les bergeries, assez ordinairement distincts par leur emplacement, sont bâtis en bois, couverts en tuiles, plus souvent en chaume. On voit avec peine que les habitations sont placées dans une situation malsaine. La maison du fermier est quelquefois au-dessous du niveau de la cour; la porte d'entrée est obstruée par des tas de fumier; les appartements sont éclairés par une petite croisée fixe, qui ne permet pas de renouveler l'air et de dessécher le pavé, souvent trop humide. Le corps de ferme est réuni dans un enclos de deux ou trois hectares, chaque bâtiment est distinct et occupe un emplacement séparé. Le logement du fermier se distingue des autres habitations par une ou plusieurs croisées au rez-de-chaussée, quelquefois par un étage au premier; les écuries, les bergeries, les étables, les poulaillers n'ont d'autres ouvertures que la porte d'entrée; les greniers, qui forment les toits, servent à serrer les pailles et la mangeaille des bestiaux. Le bâtiment le plus considérable de la ferme, c'est la grange, dont la construction et la distribution sont proportionnées au produit des récoltes. Souvent la grange à blé est distincte et séparée de la grange à maïs; dans la première, on serre les blés, méteil et seigle; dans la seconde, l'avoine, l'orge, les pois, la vesce, la mangeaille, etc. Au milieu de chaque grange, et vis-à-vis la porte d'entrée, est l'aire sur laquelle on bat les graines; le pressoir et les celliers se trouvent sur d'autres points. Un des plus petits bâtiments est le four, toujours relégué dans un endroit isolé, à cause de la crainte du feu; c'est sans doute par précaution contre cet accident que les bâtiments sont ainsi séparés les uns des autres.

« Il n'y a que les fermes des propriétaires riches et celles ayant appartenu à ce qu'on appelait les gens de mainmorte, qui sont construites avec goût et solidité, la pierre de taille et la brique, pour les chaînes et les fondations, le moellon et le silex sont les matériaux ordinaires de ces constructions. Ailleurs, les bâtiments en bois, dont les colombages sont

remplis en fange ou en terre, s'élèvent sur des fondements formés avec des pierres brutes jusqu'à un mètre du sol. On remarque néanmoins que les maisons construites depuis quelques années sont distribuées avec plus de soins



Bivouac de Cosaques dans les Champs-Élysées a Paris, au mois d'Avril 1814.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

et d'intelligence; que l'habitation du cultivateur est plus commode, plus propre et plus salubre. »

Le préfet du Nord ne nous donne pas des renseignements plus favorables :

« Parmi les maisons construites en terre, dit-il, on en voit rarement qui aient une certaine apparence de propreté. En général, elles présentent un aspect de pauvreté et de malpropreté qui inspire le dégoût et la tristesse. C'est surtout en parcourant les bourgades des environs de Douai que l'on

éprouve ce sentiment pénible, et particulièrement dans les vallées où l'on exploite de la tourbe.

« Les murs de ces maisons en terre sont fort bas, on touche facilement le bord de la couverture avec la main, mais le faîte est très élevé. On donne ordinairement au comble une hauteur à peu près égale à la largeur de la maison, ce qui sort de toute proportion. Les fenêtres sont placées à toute sorte de hauteur et sans symétrie : toutes sont garnies de volets. »

Dans le mémoire du préfet du Nord, nous trouvons encore quelques indications sur les salaires des travailleurs agricoles :

« Ouvriers qui travaillent à la tâche :

« Les faucheurs, les moissonneurs, les batteurs en grange.

« Année commune, on peut calculer que le produit de la journée d'un faucheur et d'un moissonneur est dans la latitude d'un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes, outre la nourriture, et que celui de la journée des autres ouvriers à la tâche est d'un franc, nourriture non comprise. »

Indications insuffisantes d'ailleurs pour avoir une idée approximative des salaires sur les autres points du territoire français. Il faut donc nous contenter de l'affirmation de Chaptal, qui estime à 1 fr. 25 le salaire moyen de la journée de travail à la campagne.

Nous avons maintenant terminé cet exposé trop incomplet de la situation de l'agriculture pendant le premier Empire, et l'impression dominante qui nous paraît s'en dégager, c'est l'admiration sans borne que mérite une population assez laborieuse et assez vaillante pour n'avoir pas été davantage troublée dans sa tâche opiniâtre par les effroyables perturbations d'une époque où dominait si lugubrement la voix grondante des canons.

LA CAMPAGNE DE FRANCE ET L'ABDICATION

Une indicible angoisse s'était abattue sur la France : l'effroyable joug administratif et fiscal de l'Empire, les levées perpétuelles, l'oppression fiévreuse sous laquelle Napoléon, jamais rassasié de luttes, de sacrifices, d'aventures, d'héroïques folies, étouffait le pays, tout cela n'avait que trop contribué à répandre sur la nation une morne douleur, une consternation immense qu'aggravaient encore les pressentiments, hélas fondés, d'un avenir plus misérable.

L'Empereur était rentré en France le 9 novembre, laissant sur la ligne du Rhin des corps de troupes démoralisés, inférieurs en nombre aux contingents ennemis et incapables de résister à une offensive vigoureuse.

Pour ne point perdre de temps, et comme s'il eût souhaité mutiler la nation de ses propres mains, l'Empereur, sitôt revenu, décréta de nouveaux impôts et pressa l'exécution des mesures militaires qu'il avait précédemment

fait ordonner par le Sénat. Le 14 novembre 1813, il reçut Saint-Aignan, ministre de France à Weimar, que les Alliés avaient choisi comme intermédiaire auprès de lui. Les conditions offertes, moins avantageuses bien entendu que celles proposées au congrès de Prague, étaient cependant très acceptables, précisément dans un temps où la France exténuée se trouvait dans l'impossibilité d'en exiger la modification à son profit. Elles stipulaient que les frontières du pays seraient désormais constituées par les Alpes, le Rhin et les Pyrénées; elles demandaient en outre l'abandon de toutes les prétentions françaises sur l'Allemagne, la cession pure et simple de l'Italie, de l'Espagne et de la Hollande. Napoléon ne se montra point intraitable, et cette adhésion, insuffisamment explicite d'ailleurs à de telles bases de convention, n'en constitua pas moins l'aveu singulièrement évident d'une déchéance et d'un délabrement graves. Caulaincourt fut désigné pour se rendre à Mannheim ; il eut, quelque temps, l'espoir de mener à bien des négociations qu'il croyait pouvoir tenir pour sincères ; mais force lui fut de se détromper au plus tôt. Les Alliés n'attendirent point la réponse de l'Empereur et les explications de Caulaincourt ; pressés par Metternich qui leur montrait combien les circonstances étaient propices à la ruine de la France, ils arguèrent de leur patience vaine, de leur longanimité, de l'impossibilité où ils étaient d'attendre plus longtemps ces déclarations loyales qu'on semblait cependant tout disposé à faire ; le 1er décembre, un manifeste, portant la signature des puissances alliées, fit connaître, contre toute vérité, que les propositions de paix n'avaient point été agréées comme il eût été désirable qu'elles le fussent ; qu'en conséquence, la lutte allait recommencer, mais que les coups n'en seraient point dirigés contre la France et se tourneraient contre Napoléon que l'Europe voulait châtier pour son impudente audace et ses méfaits despotiques.

La note par laquelle Caulaincourt instruisait les alliés de l'acceptation de l'Empereur, en réponse aux propositions que nous avons relatées un peu plus haut, ne parvint que vingt-quatre heures après la déclaration du 1er décembre ; elle n'en atténua point les conséquences et ne retarda pas l'exécution des desseins de la coalition. Tandis qu'au-delà des frontières de France s'amoncelaient des tempêtes, tandis que la cause de la coalition, devenue celle de l'Europe entière, suggérait dans tous les cœurs d'incroyables passions, les événements les plus graves annonçaient à l'intérieur des périls inconnus jusque là. Une crise économique sévissait sur le pays, et la situation politique de la France à l'égard de l'Europe venait d'en aggraver encore les effets. Le crédit national subissait une déchéance considérable ; le marché financier n'était pas moins atteint, et les valeurs officielles françaises, étrangement dépréciées, tombaient à des taux et à des évaluations dérisoires.

Tandis que, désormais incapables d'être contenues, les haines éclataient contre l'Empereur, à l'intérieur du pays, tandis que les Bourbons, pressentant le déclin d'un régime qu'on commençait d'exécrer, menaient une active

campagne pour le rétablissement de leur popularité et conséquemment de leurs privilèges dynastiques; tandis que de toutes parts, et grâce au zèle empressé d'agents convaincus, on vantait les mérites pacifiques du futur Louis XVIII, la loyauté des desseins des Alliés, des nouvelles pathétiques achevaient d'angoisser les esprits et de semer partout l'épouvante : les armées coalisées venaient de franchir le Rhin, et une force de trois cent mille hommes répartis en deux corps, l'un sous Schwartzenberg, l'autre sous Blücher, envahissait le territoire national.

Les plus douloureux pressentiments affluaient de toutes parts; alors qu'on eût souhaité jeter au plus vite contre les armées de l'invasion, des bataillons enthousiastes, susceptibles de les refouler ou de les maintenir, les renseignements fournis par les provinces témoignaient des difficultés insurmontables qui s'opposaient aux levées de conscrits décrétées par le Sénat. Enfin, l'opinion publique, s'associant dans une certaine mesure aux protestations des individus contre les désastres voulus qui nous menaçaient de tous côtés, se répandait en anathèmes contre l'Empire; tandis que dans les campagnes, on se dérobait à l'enrôlement obligatoire par des défections sans nombre, dans les villes on résistait à l'accomplissement des mesures exigées par le fisc; les finances publiques perdirent ainsi, dans les trois premiers mois de 1814, près de cinquante millions. C'est enfin vers cette époque, que les pamphlets inspirés tantôt par un libéralisme fougueux et imprégnés de souvenirs révolutionnaires, tantôt animés d'un zèle non déguisé en faveur des héritiers légitimes du trône de France, se multiplièrent.

Le désordre général, la défiance unanime, la rébellion ouverte des esprits dans les villes n'étaient pas les seuls pressentiments funestes que Napoléon avait attirés par ses fautes et les excès de son ambition. La détresse, en effet, régnait partout; on ne savait où trouver des armes pour les hommes que la conscription venait de grouper en régiments improvisés; les services d'intendance fonctionnaient d'une façon dérisoire; rien n'était prêt; quelque surprenants que fussent les prodiges d'activité fiévreuse accomplis, durant cette période, par Napoléon, la France épuisée, ruinée, ne pouvait lutter contre le destin; une démoralisation complète envahissait l'armée.

Avant de rejoindre l'armée que sa présence devait, une fois encore, imprégner en quelque sorte de valeur et de courage, Napoléon, prescrivit l'exécution de mesures nouvelles; ce furent des levées d'impôts, des ordres relatifs à l'administration et à l'armée, et ce fut surtout la fortification hâtive de Paris.

L'empereur fit ceindre la capitale à l'aide de plusieurs lignes de défense, qui ne devaient avoir qu'une médiocre efficacité en raison de l'insuffisance des matériaux employés, de leur résistance imparfaite et de la précipitation avec laquelle ces travaux furent exécutés.

Le 24 janvier 1814, après avoir remis le gouvernement entre les mains de l'impératrice, Napoléon fit de solennels adieux aux grands dignitaires de

l'Empire rassemblés à cet effet aux Tuileries; le lendemain, dès l'aube, il se mettait en route pour Châlons, où la nouvelle de graves événements l'attendait. Les alliés venaient, en effet, de faire éprouver à certains corps français des pertes considérables. Ils avaient d'ailleurs, dès le passage du Rhin, envahi le territoire français presque sans coup férir. Quelques villes avaient tenté de résister, mais s'étaient, au bout de quelques heures, rendu compte des dangers que cette vaine obstination leur faisait courir, et elles avaient aussitôt ouvert leurs portes à l'ennemi. Schwartzenberg, dont les troupes, réparties en plusieurs corps, avaient successivement gagné Langres, Dijon et Bar-sur-Aube, était assuré de la plus complète victoire. Victor, Macdonald et Marmont, que l'infériorité numérique et le découragement de leurs troupes mettaient vis-à-vis de l'ennemi dans la plus fâcheuse posture, reculaient de jour en jour, redoutant avec raison l'issue d'une bataille. Blücher, qui avait mené ses troupes par la Lorraine, arriva dans le même temps à Brienne. Ainsi rapprochées, les deux grandes armées coalisées allaient agir de concert et marcher concurremment sur Paris. La gravité de la situation n'échappa point à Napoléon, dont le génie de tacticien et de chef militaire ne fut jamais plus surprenant.

L'empereur, qui souhaitait pouvoir neutraliser les efforts des armées de Bohême et de Silésie en s'opposant à leur jonction, décida, dès son arrivée à Châlons, le 25, un mouvement ingénieux et hardi. A la tête de quarante mille hommes, il traversait Saint-Dizier que les alliés occupaient, et, quelques jours après, il parvint à joindre Blücher à Brienne.

L'attaque fut des plus vives, et les pertes que nos troupes infligèrent à l'ennemi excédèrent d'assez peu les nôtres. Néanmoins on tint la victoire des Français pour certaine, puisque Blücher reculait. Certes, il se repliait, mais habilement, puisqu'il fit sa jonction avec Schwartzenberg à Bar-sur-Aube. Le prestige de l'avantage remporté par les Français à Brienne ne devait pas être de longue durée. Le 1er février, Schwartzenberg et Blücher, à la tête de 130000 hommes, marchèrent contre nos troupes qui se tenaient dans la plaine de La Rothière; la résistance de nos troupes, écrasées par la supériorité numérique de l'ennemi, fut héroïque et ne dura pas moins de sept heures. Napoléon ordonna la retraite sur Troyes, et Marmont fut désigné pour la couvrir, ce qu'il fit en engageant dès le lendemain d'heureuses offensives, notamment contre les corps autrichiens de Wrède. Néanmoins, la journée de La Rothière avait été désastreuse, un grand nombre des nôtres étaient aux mains de l'ennemi; plusieurs de nos contingents avaient subi une profonde désorganisation; l'effet moral produit était pire; tandis que nos troupes, abattues, découragées, acceptaient les plus sombres présages, l'exaltation des alliés était à son comble; rien ne semblait plus s'opposer à leur investissement de Paris.

En même temps, Napoléon apprenait l'abandon de la Belgique par

Maison, les échecs successifs de Soult, vigoureusement attaqué par Wellington et contraint de s'enfermer dans Toulouse. L'empereur, que tant d'infortunes eussent dû désespérer, ne paraissait cependant pas croire la partie perdue; il remontait les uns, brusquait les autres, élaborait des plans d'attaque, déployait une inconcevable activité. En même temps, il renouvelait à Cambacérès et à son frère Joseph, qu'il avait investi, au moment de son départ, des fonctions de lieutenant-général de l'Empire, les injonctions les plus formelles concernant les travaux de défense de Paris; il leur renouvelait, sans y ajouter beaucoup de foi, les assurances de la fortune que devaient à nouveau connaître ses armées, et il ne manquait pas en même temps, fort habilement d'ailleurs, de stimuler vivement leur activité pour qu'ils ne fussent point surpris par la soudaine réalisation des plus dramatiques éventualités.

De leur côté, les alliés, enthousiasmés par leurs succès, avaient résolu de ne point s'arrêter qu'ils ne se fussent installés en maîtres dans la capitale: la marche sur Paris avait été décidée au lendemain de la bataille de La Rothière. On avait incontinent adopté le plan de marche suivant: l'armée de Blücher, à laquelle de nouveaux contingents fort importants venaient de se joindre, s'engagerait le long de la Marne; l'armée de Bohême, sous Schwartzenberg, suivrait le cours de la Seine. Tout d'abord Blücher, qui comprenait fort justement tout l'intérêt que pouvait avoir pour les armes des alliés une marche rapide et précipitée, se hâta, tandis que Schwartzenberg, circonspect à l'excès, avançait avec solennité. Le 6, ce dernier finit par occuper Troyes, d'où l'empereur s'était retiré sans pertes, mais au milieu d'une stupeur inconnue jusque là. Cependant Napoléon, dont rien n'a pu atténuer l'ardeur, observe scrupuleusement les moindres mouvements de l'armée ennemie; pour éviter une rencontre brillante, assurément, mais peut-être funeste, il n'agira qu'à coup sûr. L'occasion ne se fait guère attendre. Blücher disjoint ses corps d'armée; Napoléon quitte Nogent le 9 février et donne ses instructions à Victor, Oudinot, Marmont et Grouchy qui doivent agir avec lui de concert: des mouvements d'une fort habile stratégie sont combinés et exécutés le 10. Un corps russe appartenant à l'armée de Silésie est écrasé dans le bois de Champaubert; plusieurs milliers de prisonniers restent entre nos mains; 1 500 morts gisent sur le champ de bataille, et des trophées de toute nature attestent l'éclat de cette heureuse et soudaine victoire.

Le lendemain, Napoléon prévenu du mouvement rétrograde du corps de Sacken et d'York, gagne précipitamment Montmirail, où il les surprend. La victoire est plus décisive encore que celle de la veille, tant les nôtres déploient d'impétueuse ardeur. Près de 5 000 hommes sont tués ou faits prisonniers; les coalisés se retirent en désordre, mais Napoléon s'élance à leur poursuite, et, le lendemain, à Château-Thierry, taille en pièces le corps d'armée d'York.

Les Français ne bougèrent pas de Château-Thierry durant toute la jour-

née du 13. Napoléon méditait sur les résolutions auxquelles il devait s'arrêter; il venait d'apprendre la retraite de Marmont, demeuré en arrière et pressé par Blücher qui se dirigeait sur Champaubert et Montmirail. Il n'y avait pas de temps à perdre. L'empereur s'éloigna de Château-Thierry, et fut à Montmirail le 14 au matin; il brusqua l'attaque dans la plaine de Vaux-champ, où venait de s'engager l'armée de Blücher. L'empereur, aidé de Marmont et de Grouchy, commandant lui-même la garde, fait enfoncer les carrés ennemis. Les Prussiens sont cernés de toutes parts et attaqués avec furie. Malgré l'infériorité numérique de nos troupes et la résistance habile et valeureuse de l'armée de Silésie, la victoire est complète et les bandes ennemies mises en déroute, incapables de lutter plus longtemps, se retirent précipitamment sur Châlons.

Ces victoires successives avaient transformé le moral des troupes; mais il n'y fallait, hélas! pas voir le présage de la paix. La lutte ne faisait pour ainsi dire que commencer. La défaite infligée à Blücher par l'empereur ne permit pas à ce dernier une poursuite qu'il eût souhaité tenter. Il fallait aussi que les Français se repliassent en hâte sur Paris, que l'armée de Schwartzenberg s'efforçait de gagner précipitamment. On annonçait en même temps à l'empereur le mouvement rétrograde d'Oudinot et de Victor, refusant sagement le contact avec l'armée de Bohême. Il importait donc d'organiser et de réunir sans retard ces divers contingents, que leur cohésion seule pouvait, dans cet instant critique, avantager un peu. Napoléon le comprit parfaitement et n'attendit pas : le 16, il fut à Guignes, près de Meaux, où il réunit aux corps d'Oudinot, de Victor et de Macdonald la garde impériale. Le lendemain, Napoléon fait prononcer contre l'armée de Bohême un mouvement offensif fort heureux : la division russe de Pahlen est écrasée par Victor; vingt-quatre heures après, deux divisions wurtembergeoises de Schwartzenberg sont culbutées par Gérard, tandis qu'Oudinot et Macdonald contraignent plusieurs contingents ennemis à une retraite rapide. Là encore, l'armée de Napoléon vient d'accomplir des prodiges de valeur qui ne laissent pas d'angoisser les chefs de la coalition.

Le 23 février, menacés par l'empereur, qui brûlait d'engager contre eux une action décisive, incertains sur l'issue d'une rencontre, et très insuffisamment protégés par leurs positions, les Austro-Russes, sous Schwartzenberg, firent prudemment retraite, refusant ainsi à Napoléon le contact qu'il cherchait. L'empereur réoccupa Troyes, le 24, aux applaudissements de la population.

Les alliés décidèrent dès le lendemain, à l'issue d'un conseil de guerre, que l'armée de Bohême se retirerait dans la direction de Langres et que l'armée de Silésie, accrue des contingents de Bülow et de Wintzingerode, qui avaient appartenus jusque là à l'armée du Nord, sous Bernadotte, continuerait la marche sur Paris, sous le commandement de Blücher.

Cette tactique audacieuse, à laquelle on reconnaît l'ordinaire impétuosité

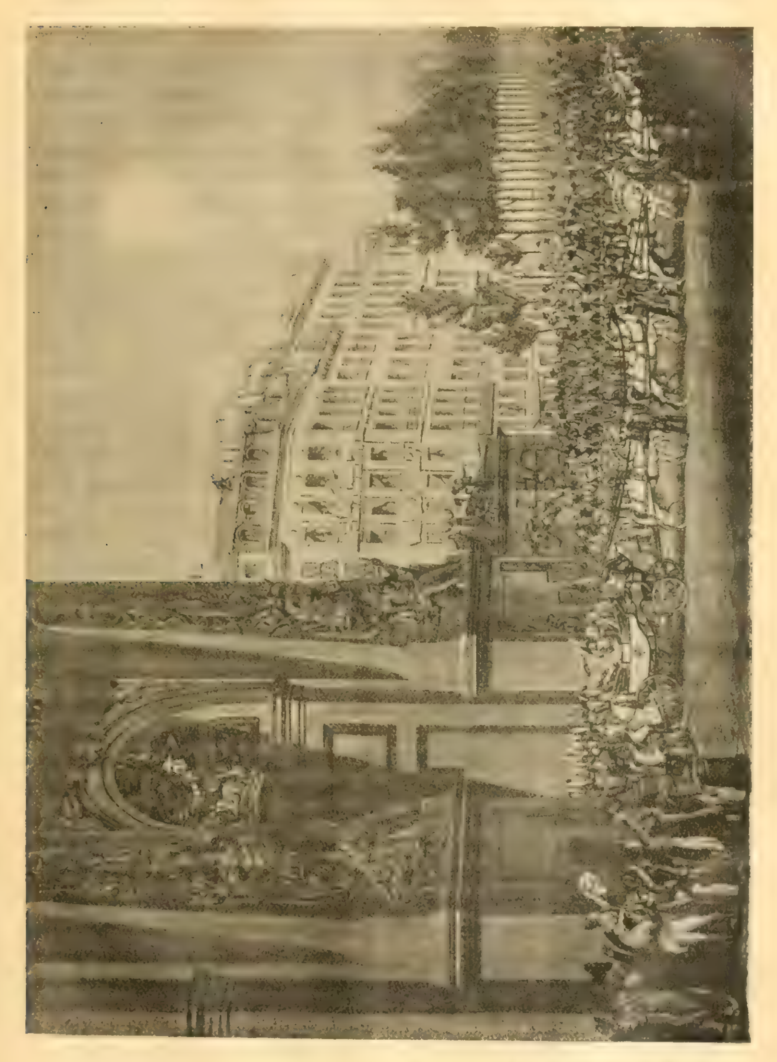
de Blücher, allait provoquer une recrudescence d'ardeur dans la lutte. Pour résister à ce mouvement sur la capitale et aux éventualités d'une attaque de l'armée de Schwartzenberg, Napoléon ne disposait que d'un petit nombre de troupes, dont son génie d'organisateur et de conquérant allait néanmoins faire le plus merveilleux usage. A une certaine distance en arrière de son armée se tenaient Marmont et Mortier, à la tête de 16000 hommes environ. D'autres parties du territoire français étaient également occupées par des troupes bien disciplinées, et qui s'efforçaient de leur mieux à enrayer les progrès de l'invasion. Augereau avait près de 30000 hommes avec lui, dans la direction du Rhône. Soult opposait aux Anglo-Espagnols de Wellington, cantonnés près de l'Adour, une troupe peu nombreuse, mais exercée. Suchet, à la tête de 40000 hommes, maintenait en Espagne le respect de la domination française. Eugène agissait vigoureusement en Italie contre les Autrichiens, tandis qu'en Allemagne et en Hollande des garnisons françaises, disséminées dans un grand nombre de places fortes, infligeaient de sérieux et fréquents échecs aux troupes ennemies chargées de les déloger.

Ainsi, quelque graves que fussent les évènements, quelque critique que fût la situation de la France, cette coalition générale de l'Europe, cette levée de nations unanimes dans leurs ressentiments et leurs désirs de vengeance ne donnaient point les résultats triomphants et rapides que tous attendaient de leur commun effort. Certes, les alliés étaient au cœur du territoire, et la marche de Blücher sur Paris, si imprudente qu'elle ait été, avait alors une signification dont nul n'atténuait l'importance; mais chaque fois que la coalition avait tenté contre les troupes impériales un effort décisif, elle avait essuyé un échec ou subi de graves pertes. La présence seule de Napoléon semblait infirmer à l'avance l'efficacité des offensives de l'ennemi.

Les campagnes étaient devenues le théâtre des plus sanglants exploits. De mémoire d'homme, on ne se souvenait point de violences pareilles : les barbares, qui formaient le meilleur des contingents russes et prussiens, s'abandonnaient aux crimes les plus exécrables, et donnaient libre cours à des instincts ignobles; un compte rendu sommaire de leurs plus sinistres méfaits formerait le plus éloquent et le plus terrible procès qui soit de la guerre et de ses hideurs.

Tandis que l'invasion mettait ainsi le pays à feu et à sang, des négociations, ouvertes à Châtillon le 6 février, se prolongeaient sans résultat. Des deux côtés, la fourberie était pareille, et l'on ne sait quels mobiles invoquer pour justifier ces simulacres de bonnes intentions, dont le plus sûr résultat allait être un renouveau de fureur belliqueuse. Les conditions des alliés étaient dures : elles impliquaient à Napoléon le renoncement à toutes ses conquêtes, et l'imposition à la France des frontières de 1789. La diplomatie de la coalition n'ignorait point que ces conditions étaient inacceptables pour Napoléon, auquel elles infligeaient un déshonneur sans pardon.

Caulaincourt tenta donc vainement d'apporter dans les conférences de Châtillon une sincérité que rendaient inutile les dispositions secrètes des



Entrée solennelle de S. M. Louis XVIII dans Paris, le 3 mai 1814.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

deux parties. Pendant ce temps, les alliés signaient à Chaumont un nouveau traité plus étroit que les précédents, plus avisé, et qui liait les contractants

par des clauses très importantes. L'Autriche, la Prusse et la Russie, entre autres engagements, devaient maintenir sur le pied de guerre, chacune, un contingent de 150 000 hommes.

Le sud de la France était, dans le moment, le théâtre de l'agitation royaliste. Bordeaux, investi le 12 mars par Wellington, retrouva quelque chaleur pour saluer le duc d'Angoulême qui rentrait en France, à l'abri des baïonnettes anglo-espagnoles.

Ainsi qu'un conseil de guerre en avait décidé, et comme nous l'avons relevé plus haut, l'armée de Blücher se hâta vers Paris, dans les derniers jours de février, tandis que Schwartzenberg se retirait dans la direction de l'Aube. Marmont et Mortier, qui allaient se trouver en face du général prussien, avaient mission de le contenir, tandis que Napoléon tentait de le surprendre sur ses derrières. L'empereur comptait en finir avec lui en l'écrasant de la sorte; le hasard devait déjouer ses plans.

A la tête de 30 000 hommes, Napoléon sortit de Troyes le 27 février; il laissait Macdonald, Oudinot et Gérard dont les troupes devaient s'opposer à un retour offensif de Schwartzenberg. Pendant ce temps, Wintzingerode et Bulow s'efforçaient vainement de joindre Blücher. Celui-ci, serré par Napoléon, menacé par Marmont, semblait à la veille d'une défaite retentissante qu'il n'évita que par l'incompréhensible frayeur d'un certain général Moreau, lequel commandait Soissons et capitula, sans avoir combattu, livrant ainsi, dans ce moment suprême, la seule issue qui restât à l'ennemi. C'en était fait de ce grand projet de Napoléon : la veulerie de Moreau avait tout perdu; l'empereur, furieux, ordonna de fusiller l'incapable, et se remit, avec une inlassable ardeur, à la poursuite de celui qu'il comptait briser d'un coup et qui venait de lui échapper miraculeusement.

Napoléon ne voulut point laisser de répit à Blücher; il passa l'Aisne derrière lui, bien décidé à le contraindre à une lutte inégale certes, et plutôt défavorable aux Français, mais dont il escomptait de brillants et significatifs avantages. Il le joignit, non loin de Berry-au-Bac, dans les plaines de Cravonne où s'engagea, dès le matin du 7 mars, un combat dont les conséquences devaient être fort meurtrières. La position des alliés était excellente mais l'impétuosité des Français fut telle qu'ils ne s'y purent maintenir et effectuèrent leur retraite dans la direction de Laon. A l'égal de l'ennemi, cette journée brillante pour nos armes, mais peu décisive, nous avait coûté plusieurs milliers d'hommes.

Blücher s'était retiré sur Laon, mettant à profit les accidents de terrain nombreux dans cette région ; il fit là sa jonction avec Bulow et Wintzingerode, et, à la tête d'une immense armée, attendit prudemment l'offensive des Français. Celle-ci ne se fit pas attendre; le 9 mars, la bataille s'engagea et ne tarda pas à mettre douloureusement en lumière l'impuissance définitive de nos efforts. A mesure que notre artillerie décimait, au prix de ten-

tatives incessantes et désespérées, les rangs ennemis, ceux-ci, continuellement accrus par des réserves jusque là dissimulées, se reformaient à nouveau et reprenaient contre nous une attaque plus vive. Jusqu'au soir, on ne sut préciser le côté de la victoire. La nuit allait cependant en décider autrement : une vigoureuse attaque, dirigée par York, fut menée, à l'improviste, contre les troupes de Marmont qui, surprises dans leurs cantonnements, furent complètement anéanties; ceux que l'ennemi n'avait point atteints s'enfuirent en désordre en abandonnant l'artillerie qui tomba aux mains des Prussiens.

Cet échec, qui eut un retentissement lamentable, détermina le retour de l'empereur par Soissons. Là, tandis que les plus fâcheuses nouvelles lui parvenaient chaque jour, tandis qu'il apprenait les progrès de l'invasion, les reculades précipitées de plusieurs de ses lieutenants, l'impéritie, l'hésitation ou l'imprudence des autres, tandis qu'on lui annonçait les symptômes des soulèvements et les excès des passions politiques qui présageaient sa déchéance, il déploya une activité, une énergie indomptable, une miraculeuse présence d'esprit qui sont assurément les plus étonnantes manifestations de ce génie néfaste et singulier.

En deux jours, il rétablit l'ordre dans son armée et lui donna, au milieu des emportements d'un zèle fiévreux, une cohésion nouvelle. La nouvelle lui parvint en même temps de la marche sur Reims d'un corps de 15000 Russes et Prussiens sous le commandement de Saint-Priest. Il se mit aussitôt en route, et infligea une sanglante défaite à ces contingents, dans une rapide rencontre au cours de laquelle Saint-Priest trouva la mort.

Cet avantage si brusquement remporté fit hésiter à nouveau les alliés; Napoléon pensa qu'un atermoiement lui serait, en la circonstance, très funeste, en ce qu'il donnerait aux alliés le loisir de se remettre et d'élaborer de nouveaux plans. Quelque hasardeux que fût ce dessein, l'empereur résolut de tenter une action décisive contre Schwartzenberg, dont il espérait venir à bout, tant il connaissait son indécision et ses lenteurs. L'armée de Bohême comptait près de 100000 hommes; Napoléon n'avait guère avec lui que 30000 soldats; la disproportion de son effectif ne l'arrêta point dans son entreprise.

Napoléon se hâta vers l'Aube, comptant surprendre ceux qu'il cherchait; mais les alliés avaient d'eux-mêmes décidé la retraite dans la direction de Troyes. L'empereur souhaitait vivement mettre à exécution le plan remarquable qu'il avait conçu : précipiter, par une défaite, la retraite des armées coalisées et opérer sa jonction avec les garnisons laissées dans les places fortes à mesure qu'il s'avançait vers les frontières. La réussite de ce dessein, c'était la délivrance du territoire, le salut de l'Empire et du prestige de Napoléon. Le 20 mars, l'empereur se heurta, à Arcis-sur-Aube, à Schwartzenberg qui, contrairement à sa coutume, et sûr cette fois de pouvoir résister à tous les assauts, donna l'ordre d'attaquer sans retard; débordés de toutes parts et décimés par une artillerie nombreuse, nos cavaliers suspendent le mouve-

ment en avant; des carrés de la garde sont enfoncés ou anéantis; Napoléon court à la tête de ses troupes et, au mépris des balles qui sifflent à ses oreillles, se bat comme un lion; sous l'élan d'une héroïque folie, il se tient au plus fort de l'action et stimule les énergies défaillantes de ceux qui présagent déjà le désastre. La tuerie recommence le lendemain; force est aux Français de repasser l'Aube, tandis que les canons de Schwartzenberg jettent sur eux une pluie meurtrière de boulets.

Néanmoins, la résistance des Français, leur intrépidité et la rapidité avec laquelle ils avaient, depuis le début de la campagne, renouvelé leurs attaques au lendemain même de leurs échecs, en avaient imposé aux alliés. Leur supériorité en nombre n'était pas même de nature à les affermir dans leurs desseins. On le vit bien lors du conseil de guerre réuni à l'instigation de Schwartzenberg après le combat d'Arcis-sur-Aube. Il semble qu'à cette conférence se soient fait jour les sentiments véritables des alliés à l'égard de Napoléon; comme ceux-ci venaient d'être informés de l'occupation de Saint-Dizier par l'empereur et de ses desseins de jonction avec les garnisons des places fortes, il y en eut parmi eux qui proposèrent, tant l'issue de la campagne leur semblait en ce moment douteuse, la retraite sur Dijon et la frontière. Ce sentiment par trop timoré ne prévalut point, et les alliés furent contraints d'approuver le plan hardi et ingénieux que venait d'élaborer le czar Alexandre, Perdant le contact avec Napoléon, et laissant à Wintzingerode le soin de le suivre avec une petite troupe, les alliés, refusant ainsi à l'empereur la seule chance de salut qui lui restât, prononcèrent vigoureusement leur mouvement sur Paris; l'armée de Blücher et celle de Schwartzenberg marchaient parallèlement. L'invasion allait désormais écraser tous les obstacles grâce à l'initiative hardie et périlleuse du czar.

Marmont et Mortier, qui s'efforçaient, obéissant en cela aux ordres de Napoléon, de joindre les troupes impériales, se heurtèrent, à Fère-Champenoise, le 25 mars, aux alliés; il ne leur avait pas été possible d'éviter le combat, débordés de toutes parts par les masses ennemies. Les Français, dont l'effectif total ne dépassait guère 16 000 hommes, soutinrent le combat avec une incroyable énergie; ils purent se replier sur Paris sans trop de pertes, grâce à l'intrépide intervention du général Pacthod, commandant de plusieurs divisions de la garde nationale, qui attira sur ses troupes le feu des régiments de Blücher. Cette nouvelle rencontre, si imprévue, surpassa en sanglants héroïsmes tout ce qu'on avait souffert et connu jusque là; Pacthod et ses soldats, un peu plus de 4 000 hommes, après avoir pris vigoureusement l'offensive contre l'avant-garde de l'armée de Silésie, furent entourés par l'ennemi, taillés en pièces et massacrés sans merci; quelques centaines à peine purent, le soir venu, se mettre hors de la portée des boulets; tout le reste avait péri.

La route désormais s'ouvrait libre, et rien ne devait plus s'opposer à l'arrivée des alliés sous les murs de Paris.

HENRI TUROT.

TABLE

LE CONSULAT

Chap. I. — *La France au lendemain du 18 brumaire* 2

Chap. II. — *Le Consulat provisoire :*

A. *Les Actes* 20

B. *La Constitution de l'an VIII* 28

C. *La fin du Consulat provisoire* 43

Chap. III. — *Bonaparte, premier consul, « complète » la Constitution de l'an VIII.* 47

A. *Installation des Pouvoirs* 48

B. *Les mesures personnelles* 54

La Politique religieuse.

Chap. I. — *Le Régime de la Séparation* 65

Chap. II. — *Le Concordat et les Articles organiques* 75

A. *Comment fut conclu le Concordat* 75

B. *Le texte du Concordat* 82

La Diplomatie et les Guerres.

Chap. I. — *La guerre ou la paix* 99

Chap. II. — *La guerre contre l'Autriche* 103

§ 1. *Les préparatifs militaires* 104

§ 2. *La campagne d'été en 1800* 106

§ 3. *La campagne d'hiver en 1800* 111

§ 4. *La paix de Lunéville* 114

Chap. III. — *La guerre contre l'Angleterre* 116

§ 1. *Les succès anglais* 116

§ 2. *La défense de Bonaparte* 120

§ 3. *La paix d'Amiens* 126

L'Écrasement de la Liberté.

PREMIÈRE SECTION

Jusqu'à l'établissement du Consulat à vie 136

Chap. I. — *La pacification de la Vendée* 136

Chap. II. — *Conspirations et opposition* 142

DEUXIÈME SECTION.

Jusqu'à l'établissement de l'Empire 174

Chap. I. — *La rupture du traité d'Amiens* 174

Chap. II. — *Le trône impérial* 182

L'EMPIRE

Chap. I. — *La France asservie* 199

Chap. II. — *Troisième et quatrième coalitions* 204

Chap. III. — *État de la France de 1800 à 1807* 225

TABLE

L'EMPIRE DE 1807 A 1815

La France et l'Europe.

Chap. I. — *Le Blocus continental* 303
Chap. II. — *Les guerres d'Espagne* 340
Chap. III. — *La campagne d'Autriche* 361
Napoléon et l'Église 369
Chap. IV. — *La campagne de Russie* 383
Chap. V. — *La campagne d'Allemagne* 410

France interieure.

Chap. I. — *Les mœurs et les institutions* 440
Chap. II. — *La littérature et les arts* 447
Chap. III. — *État économique et social* 511
La campagne de France et l'abdication 582

ERRATA

Page 54, ligne 17. — Au lieu de « *qui se donne* », lire « *qu'il se donne* ».

Page 58, ligne 7. — Au lieu de « *Ecanomique* », lire « *Economique* ».

Page 71. — *Note 2 :* au lieu de « *Cardinal Rocquain* », lire « *Cardinal Mathieu* ».

Page 99. — *Sous-titre :* au lieu de « *Floréal an VII* », lire « *Floréal an VIII* ».

Page 100, ligne 18. — Ouvrir le guillemet après « *Sorel* ».

Page 110, ligne 35. — Au lieu de « *considérable* », lire « *grand* ».

Page 146, ligne 17. — Au lieu de « *En réalité ...* », lire « *Fouché ...* ».

Page 149, ligne 4. — Au lieu de « *chacun couru* », lire « *chacun a couru* ».

Page 169, ligne 21. — Au lieu de « *bien haut* », lire « *très haut* ».

ERRATA

Page 385, ligne 5. — Au lieu de « *Archnerg* », lire « *Arenberg* ».

Page 486, ligne 30. — Au lieu de « *il ne connut donc que* », lire « *il ne connut donc plus les amertumes* ».

Page 488, ligne 34. — Au lieu de « *les meilleurs dans Chateaubriand* », lire « *les meilleurs dons de Chateaubriand* ».